NOUVEAU DICTIONNAIRE MILITAIRE.

On trouve chez les citoyens LEVACHER ET MÉTIER, un ouvrage intitulé, *Mémoires militaires du général* *LLOYD*, *in-4°*, avec beaucoup de planches. *Prix*, 15 francs, et 18 francs, franc de port.

On y trouve aussi plusieurs autres Ouvrages militaires.

NOUVEAU

DICTIONNAIRE

MILITAIRE,

A l'usage de toutes les armes qui composent les ARMÉES DE TERRE, le plus historique et le plus complet qui ait paru, en ce genre, jusqu'à nos jours;

PAR A. T. GAIGNE, ancien Censeur pour la partie des Belles-Lettres et de l'Histoire, ancien Officier du Génie et d'Infanterie, Aide-de-camp au quartier général du comte de DAUN, Généralissime des armées autrichiennes.

A PARIS,

Chez LEVACHER, Libraire, rue du Hurepoix, n° 12, près le pont Saint-Michel.
MÉTIER, Libraire, rue du Pont-de-Lodi, près le quai des Augustins, n° 3.

AN X. — 1801.

Se trouve chez

Bruyset l'aîné, à Lyon.
Bergeret, } à Bordeaux.
Lafite, }
Lecharlier, à Bruxelles.
Vanackere, à Lille.
Gabriël *Dufour*, à Amsterdam.
Mettra, à Berlin.
Schaumbourg, à Vienne.
Eslenger, à Francfort.
Fauche, à Hambourg.
Leroux, à Mayence.
Detune, à la Haye.
Desmazeau, à Liége.
De Boffe, à Londres.
Fontaine, à Manheim.
Armand Kœnig, } à Strasbourg.
Treuttel, }
Wolff, à Leipsick.

AVERTISSEMENT.

Ce n'est pas une tentative aisée que d'exposer à la publicité, des ouvrages qui ont pour but l'instruction des jeunes militaires. En écrivant pour ceux-ci, il faut en même temps rendre ses productions agréables aux anciens militaires qui n'ont reçu pour partage que la bravoure, et à ceux qui réunissent au courage les connoissances de leur art. C'est à quoi l'auteur s'est attaché, en mettant à profit toutes les observations qui lui ont été suggérées par un esprit judicieux. Il a soigneusement évité le danger de subir le sort de l'homme aux cheveux gris (1); il n'a pas cru devoir déférer à des objections futiles. S'il l'eût fait, il eût, par exemple, supprimé du frontispice de son Dictionnaire le nom du général autrichien qui y figure, sous prétexte que les généraux françois n'auroient pas une opinion fort avantageuse du courage des généraux allemands. Si l'auteur eût fait disparoître du frontispice de cet ouvrage un nom qui fit honneur aux armées autrichiennes; s'il eût pu oublier que le célèbre *Frédéric* II tint à grand honneur d'avoir à combattre le magnanime adversaire dont il est question, la renommée et l'his-

(1) *La Fontaine*, fable XVII, livre premier.

toire devroient donc effacer de leurs fastes militaires le nom de ce même *Frédéric* II, et celui du prince *Henri* son frère : enfin, si les *Bonaparte*, si les *Moreau*, et quelques autres grands généraux, qui ont mérité des couronnes immortelles pendant le cours de cette dernière guerre à jamais mémorable, n'avoient eu à se mesurer que contre des généraux sans talens et sans bravoure, leur gloire, d'après un raisonnement aussi insensé, ne seroit plus qu'une gloire ou très-douteuse, où très-obscure.

DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'AUTEUR de ce nouveau Dictionnaire l'a rédigé le plus succinctement qu'il lui a été possible, sans négliger l'essentiel, afin de ne pas embarrasser la mémoire de l'officier qui n'est pas du métier de l'artilleur, de l'ingénieur, du mineur, du sapeur, du pontonier, etc.

Nul ne pouvant être reçu officier dans l'artillerie, dans le génie, etc. sans avoir subi les examens nécessaires, il seroit inconvenable de vouloir enfler un Dictionnaire manuel, par la production de plusieurs volumes, qui deviendroient encore insuffisans, de tout ce que l'ingénieur, l'artilleur, etc. a déja appris à fond dans les livres élémentaires auxquels il doit même recourir au besoin, attendu que ce qui est *tronqué* et *élagué*, induit nécessairement cet officier en erreur ; mais en même temps, comme il ne doit pas être indifférent aux autres officiers de toutes armes de s'instruire de l'explication technique des termes d'*artillerie*, de *mineur*, de *fortification durable* et *passagère*, etc. etc. il ne devient point indifférent non plus aux officiers du génie, d'artillerie, etc. etc. de s'instruire de l'explication technique de tous les termes qui concernent les militaires de *toutes armes*, sans écarter néanmoins les instructions importantes. Voilà à quoi l'auteur a fixé et réduit son but.

Beaucoup d'ouvrages semblables à celui-ci, et dont le plus grand nombre porte le nom de *Dictionnaire militaire*, ont successivement été mis au jour ; mais tous ceux qui s'en sont occupés, ont passé les bornes du titre, en amalgamant à leur travail des termes de tous les *arts*, *métiers* et *professions* possibles. Cependant un *Dictionnaire militaire* n'est ni une Encyclopédie de

toutes les sciences, ni un Dictionnaire raisonné des sciences. Ceux qui ont rédigé ces Dictionnaires, ceux qui ont fourni les articles à ces Encyclopédies, celui qui a rédigé le Dictionnaire de *Belidor* sur les œuvres de ce savant officier, tous ces rédacteurs se sont recopiés mutuellement dans un très-grand nombre d'articles, sans faire attention si plusieurs de ces mêmes articles étoient exacts ou non, sans s'inquiéter s'ils tronquoient, s'ils abrogeoient à propos, si ce qu'ils ajoutoient étoit également convenable, ou suffisant, ou superflu; si leur style, leurs expressions sur l'emploi et l'action de certaines armes anciennes, étoient rendus selon les règles de l'art. enfin, si les termes pouvoient être cherchés sous l'orthographe adoptée par eux, sans apporter le scrupule nécessaire pour mieux soigner un grand nombre d'articles, et les rendre parlà plus sensibles à l'intelligence.

L'auteur de ce Dictionnaire s'est convaincu que plus de deux mille articles purement militaires ont été omis en partie par les uns, en partie par les autres; que de ces deux mille articles, un nombre fort considérable n'a été rapporté par aucun. Il se les est procurés en consultant tous les auteurs anciens et modernes.

Ce n'est pas plus la tâche d'un officier de terre de donner un Dictionnaire des termes de la marine, que ce n'est le travail d'un officier de mer de donner un Dictionnaire des termes de la guerre de terre. S'il y avoit une supposition à faire en faveur de l'un ou de l'autre de ces deux officiers pour les deux ouvrages, elle seroit décidée en faveur de l'officier de mer. Cependant ce nouveau *Dictionnaire militaire* peut devenir utile aux officiers de marine, parce qu'ils sont, de même que les officiers de terre, jaloux de s'instruire dans l'histoire, et qu'ils ont besoin, comme ceux-ci, d'une clef pour connoître la définition de certains termes surannés. Il faut, pour la rédaction de chacun de ces deux

Dictionnaires, une expérience relative ; il faut être familiarisé avec les termes, avec leur propriété et leur application par l'étude et l'expérience dans les guerres navales et dans les guerres de terre; moyen infaillible pour rendre les choses avec exactitude, pour ne pas attribuer à ses contemporains des découvertes et des inventions qui appartiennent aux anciens, et pour ne pas confondre non plus une perfection admirable, qui est la propriété des modernes.

Il n'est point nécessaire ni indispensable d'être un militaire de haute réputation pour rédiger un livre de la nature de celui-ci ; mais il faut être ou avoir été militaire, avoir fait la guerre, connoître les mathématiques et la science du génie, s'être continuellement appliqué à l'étude et à la lecture de l'histoire, des mémoires militaires, et de tous les anciens écrivains qui se sont attachés à réunir des richesses par leurs recherches dans l'antiquité, et qui ont laissé glaner après eux, comme l'auteur lui-même peut encore laisser glaner après lui, parce que des brins de bonnes herbes échappent au bras le plus nerveux et à la faux la plus tranchante.

On ne révoquera pas en doute que celui qui s'ingère de transmettre des sujets et des matières sur lesquels il n'a souvent ni la pratique théorique, ni la pratique expérimentale, copiera servilement et transmettra à ce qu'il appelle Dictionnaire, *tout*, et indistinctement *tout*, en ne remarquant pas des erreurs qui peuvent n'être que l'effet de la distraction, de l'impression, d'un esprit fatigué, comme elles le peuvent être de l'inattention, et quelquefois de l'inexpérience.

L'auteur n'a pas la prétention de croire qu'il ne lui soit échappé aucunes erreurs. S'il s'en est glissé, les unes peuvent lui appartenir, les autres à ses guides. Il

n'a rien épargné pour s'éloigner, le moins possible, de la perfection. Cet ouvrage est le fruit de l'attention la plus soutenue, des recherches les plus profondes, des lectures les plus assidues, de la patience la plus éprouvée, du travail le plus opiniâtre, des conseils d'un grand nombre d'hommes de lettres, du secours journalier de la plus riche bibliothèque de la France; il est le fruit de l'expérience et du temps; enfin il a tout mis en œuvre pour obtenir le suffrage des plus savans militaires.

Il deviendroit inutile, en se proposant d'instruire de jeunes militaires par un Dictionnaire relatif, d'y insérer, à la suite de la définition (et à laquelle il faut se borner dans un ouvrage de cette nature) d'un terme tel que celui *attaque* (par exemple), la description servile de la manière dont chaque général de réputation a dirigé ses attaques dans telle et telle circonstance. C'est s'écarter du but que l'on doit s'être uniquement proposé; c'est ravir à l'histoire, aux mémoires militaires, ce qui leur appartient; c'est surcharger un livre d'instructions superflues. Cette description doit être d'autant moins généralisée, que dans tous les cas d'*attaque* (l'attaque d'une place forte ou d'un fort d'importance exceptée), on peut la régler d'après les lumières et la pénétration d'un général qui commande; d'après les conjonctures plus ou moins impérieuses, selon les lieux, le terrain, les instructions fournies par les espions on par les traîtres chez l'ennemi, souvent encore d'après la connoissance acquise du caractère ou de la disposition des habitans, etc.; tels sont les moyens d'un général habile. Il ne s'ensuit pas, pour cela, que ce même général ne consulte les grands maîtres de l'art militaire, car la gloire qu'il peut déja avoir acquise, lui inspire le desir de s'approprier leurs connoissances.

Il est donc constant que ces sortes de citations (toujours mutilées) sur un seul mot et sur d'autres à l'infini, qu'une insertion d'articles sur des sciences et ma-

tières qui n'ont nul rapport à l'art ni à l'esprit militaire, sont, du moins en partie, non-seulement inutiles à tous les militaires, mais particulièrement aux jeunes, et sont absolument déplacées : de même qu'il est fort mal vu, ainsi que plusieurs l'ont fait, d'indiquer, dans le corps de la définition d'un terme, trente ou quarante autres termes, pour désigner qu'ils sont synonymes avec celui dont on lit la définition, et cela avec la prétention d'abréger, lorsque plusieurs de ces termes exigent cependant une définition à part. Cette identité apparente provient de ce que beaucoup d'auteurs ont fait, chacun à leur manière, la version de la dénomination latine d'une arme, d'une machine, soit offensive, soit défensive ; de ce qu'ils ont quelquefois appliqué à une seule dénomination des objets qui exigeoient une définition propre. C'est ce qui a déterminé l'auteur de ce Dictionnaire à conserver, pour quantité d'armes et de machines anciennes, la dénomination latine, parce que celle-ci est toujours infaillible quand elle est la version d'un mot grec. Si les médecins, dans leur art, eussent imité certains auteurs modernes qui ont marqué une trop grande docilité pour copier nos anciens écrivains qui ont fourni des descriptions et des définitions sur les armures et machines de guerre des Grecs et des Romains, les ouvrages de médecine et de chirurgie n'offriroient qu'une confusion de dénominations.

Lachesnaye des Bois, entr'autres, a donné un *Dictionnaire militaire* en trois volumes, qui renferment au-delà de dix-huit cents pages ; il les a fait suivre d'un volume de supplément, qui en contient près de sept cents. Ce quatrième volume n'est absolument qu'une répétition presque complette des trois premiers. Quoique ce Dictionnaire présente d'excellentes choses, on a lieu de douter si *Lachesnaye des Bois* a suivi, par état, la profession des armes, s'il en a même pratiqué, dans sa jeunesse, les sciences et les élémens. Ce

doute est d'autant mieux fondé, si on en juge par une infinité d'articles, par son exactitude à rendre les faits et la fausse orthographe des auteurs d'après lesquels il a servilement transcrit. *Lachesnaye des Bois* s'étoit fait généalogiste ; il avoit beaucoup d'égards pour ceux qui aspiroient à figurer dans son *Dictionnaire généalogique*, et la reconnoissance, sans doute, pour un de nos généraux contemporains, qui donna, á la vérité, des preuves de ses talens militaires, lui insinua l'idée de le faire paroître dans les articles marquans de son *Dictionnaire militaire*, au-dessus d'autres généraux d'un mérite supérieur, en le citant avec affectation, et par-tout, de préférence. Quelques citations faites à propos ne nuisent point à un ouvrage abrégé, mais il faut savoir y mettre des bornes, lorsqu'elles ne tiennent plus à l'ensemble de l'ouvrage. *Lachesnaye des Bois* a fait des récoltes en gros et en tous genres ; il n'a ni trié, ni approfondi, à l'exception des termes de coiffures de femme, de ragoûts, de bouillies, que plusieurs ont rapportés ; il n'a pas manqué, comme ceux-ci, tous les termes qui concernent la *plomberie*, l'*agriculture*, le *jardinage*, les *ustensiles de cuisine*, ainsi que ceux de la *charpenterie*, de la *menuiserie*, de la *serrurerie*, de la *chimie*, de la *science hydraulique*, de la *marine*, termes qui seroient les moins déplacés dans un tel Dictionnaire, s'ils ne devoient point ailleurs faire l'objet d'un autre Dictionnaire purement relatif.

L'écrivain qui voudra produire un Dictionnaire portatif de tous les termes embrassant la science militaire de terre seulement, de tous ceux qui y ont rapport pour toutes les opérations qui en font partie, ainsi que de tous ceux qui peuvent donner aux jeunes gens des instructions essentielles pour qu'ils deviennent d'habiles militaires, ne doit point y insérer de matières absolument étrangères à ce but.

Sur plus de cinq mille articles que renferme ce *Nouveau Dictionnaire militaire*, on en remarquera peut-être environ une centaine, dont l'énoncé, pris isolément, ne désigne pas un terme relatif à la science militaire. Il ne faut pas s'arrêter au mot énonciatif; l'auteur a tiré parti de ces mots pour l'avantage des jeunes gens qui suivent la profession des armes; il n'a cessé, dans tout le corps de l'ouvrage, de viser au but qu'il s'est proposé, de devenir utile à tous les militaires, sans exception. En élaguant toutes les branches étrangères comme autant de sauvageons nuisibles, il y a substitué les sujets échappés tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et souvent à tous. C'est d'après cela qu'il peut se flatter de produire le Dictionnaire le plus historique et le plus complet, quoique le plus abrégé, qui ait paru jusqu'à nos jours.

Ce nouveau Dictionnaire présente aux jeunes militaires plusieurs points bien marqués de la plus grande utilité. *Sous le premier*, ils y trouveront la définition exacte de tous les termes techniques, anciens et modernes, de l'art militaire dans toutes ses branches défensives et offensives, et quelquefois administratives. *Sous le second*, ce qui fait partie de leurs devoirs et de leurs fonctions dans toutes les circonstances du service militaire. *Sous le troisième*, la définition et l'explication des termes de marine, de géographie, de géométrie et de certains sujets de la fable, qu'un officier, n'importe à quelle arme il soit attaché, ne doit point ignorer. *Sous le quatrième*, quelques maximes placées à propos pour la conduite morale dans le service. *Sous le cinquième point*, ils apprendront l'orthographe des termes énonciatifs, ils y acquerront la certitude de se procurer les expressions techniques et d'usage pour les relations de guerre et d'opérations militaires, et la définition exacte des termes qui ont rapport à l'histoire de sa propre nation, ou à celle des nations étrangères; définition qui conduit plus facile-

ment à l'intelligence de l'une et l'autre, et qui fixe mieux les faits et les usages anciens dans la mémoire. Tout militaire qui se serviroit alors d'un terme, d'une expression impropre, deviendroit moins excusable par la facilité qu'il a de se procurer ce Dictionnaire.

L'auteur, en conservant toutes les parties liées de l'ensemble du Dictionnaire, s'est attaché à le rendre historique, et cet historique est toujours conforme au but qu'il s'est proposé.

Pour ne pas tomber dans la confusion et dans les répétitions fréquentes que l'on rencontre dans plusieurs ouvrages de ce genre, par rapport aux diverses dénominations données à une même chose, et par les raisons déja exposées, l'auteur a rapporté ces diverses dénominations en leur lieu et place; et pour leur explication lorsqu'elle concorde avec un autre terme déja défini, il en a fait le renvoi à ce terme, dans la définition duquel le mot qui y renvoie est exactement rapporté.

Il devenoit impossible que l'auteur fît mention des termes, des dénominations survenus depuis 1789; il n'a pas dû même être tenté de le faire, puisque beaucoup de ces termes et de ces dénominations ne furent qu'éphèmères, ont varié, varient chaque jour, et varieront peut-être encore. L'assiette consolidée des choses placera naturellement les termes nouveaux, et les agrégera à ceux dont ils tireront leur filiation. Nul doute qu'ils pourront être classés quand leur existence sera confirmée et assurée. Ce travail appartient donc à l'avenir. L'auteur n'a pu faire mention que des choses qui sont fixées et confirmées par le temps, de celles dont le caractère n'a pu s'effacer encore malgré leur extrême vieillesse, de même qu'il n'a pu parler de ce qui n'existe plus que dans le sens du passé.

Tous les termes nouveaux et les dénominations nouvelles, toutes les manières de fortifier, d'attaquer et d'assiéger, depuis plusieurs siècles, ont été calqués sur les manières, sur les termes et les dénominations des anciens; les progrès des langues, les circonstances, les moyens, les nouvelles inventions de fortifications et d'armes, le génie des hommes qui se sont successivement surpassés en ce qui regarde l'art et la tactique, toutes ces choses ont donné lieu à d'autres formes, à d'autres manières, et à d'autres dénominations, mais le fond existe toujours. C'est de la sorte que tout a pris une face nouvelle; c'est de la sorte encore que tout changera insensiblement par suite des circonstances et des temps. Voyez, par exemple, le terme *boucher*, et une infinité d'autres termes ou dénominations. Ainsi les objets, les uns aujourd'hui, les autres demain, varient, deviennent inconnus sous tel aspect; les effets sont toujours les mêmes dans le plus ou le moins; les dénominations augmentent sans pouvoir altérer ni effacer l'origine de ce qu'elles désignent.

D'après ce court exposé, on se convaincra facilement que ce livre, tout différent des autres Dictionnaires militaires qui ont paru depuis cinquante ans, n'a pas été rédigé pour toutes les professions et pour tous les métiers, mais uniquement pour tous les militaires. Dès les premières pages on verra un grand nombre de termes échappés jusqu'à présent. Lorsqu'il ne falloit être que copiste servile, l'auteur n'a été que cela, en abrégeant encore l'article dans certains cas. Quand il a cru devoir ajouter pour l'avantage de l'article, il l'a fait aussi. Il a souvent réduit trois ou quatre colonnes des anciens Dictionnaires militaires à huit à dix lignes. Secondé puissamment par l'habitude de la lecture et de l'analyse, par cette expérience que donne l'étude, par la pratique sur divers objets de la partie militaire, il lui devient facile d'écarter

ce qui est étranger au sujet que l'on traite, et de saisir la quintessence de plusieurs colonnes, remplies souvent de digressions superflues.

Si ce Dictionnaire a l'avantage d'être accueilli des militaires, l'auteur a des matériaux tout prêts à leur offrir pour quatre volumes *in*-8°., qui sont le fruit de ses lectures depuis trente-trois ans.

NOUVEAU

NOUVEAU

DICTIONNAIRE MILITAIRE.

A

Abaissement de l'*horizon visible*, est la quantité dont l'*horizon visible* est abaissé au-dessous du plan horizontal qui touche la terre.

Abajour. Petite fenêtre en manière de soupirail, qui sert à éclairer les étages qui dominent.

Abaque, Petite table bien polie, couverte d'un sable très-fin, sur laquelle on trace des plans et des figures.

Abatis. Quantité de grands arbres que l'on abat *en croix* l'un sur l'autre, pour empêcher l'ennemi de pénétrer dans les retranchemens, ou dans un lieu quelconque. Il faut observer que le pied de l'arbre soit toujours en dedans, ce qui fait que l'on peut apercevoir tous les mouvemens de son adversaire sans être vu de lui. Je dis, qu'il faut les faire tomber *en croix* l'un sur l'autre, pour que les branches s'entrelacent l'une dans l'autre; ce qui devient facile en coupant avec la hache les branches qui nuiroient à l'entrelacement. Assujétir ensuite les deux arbres là, où ils se croisent, par de fortes lambourdes, afin que l'ennemi ne puisse les détourner. L'*abatis* est toujours un obstacle redoutable pour l'ennemi que l'on a à combattre : on s'en sert avec avantage pour boucher des défilés et se couvrir dans les passages de rivières, en construisant une redoute, ou autre retranchement, en tête de ces passages. Lorsque l'on a posté un corps de troupes dans un bois ou dans un village, un *abatis* fait avec précaution empêche qu'il ne soit emporté par l'ennemi. *Voyez d'ailleurs le second volume* de la *Journée militaire. Ce genre de retranchement y est développé avec les avantages que l'on peut en retirer.* Le général *autrichien* de *Mercy* se rendit formidable

dans les combats de *Fribourg*, en 1644, et d'*Ensheim*, en 1674. Dans l'attaque, lorsque l'on veut se frayer un passage, on se sert de cordes avec de fortes griffes, que des hommes vigoureux tâchent de tirer à eux; mais si les lambourdes sont solidement attachées, cette manière est difficile : alors il faudroit faire usage de l'artifice.

Abolla. Espèce de casaque doublée, longue et ample, à l'usage (anciennement) des gens de guerre, pour se garantir des injures de la saison, lorsqu'ils étoient en marche.

Aboucher; (*s'*) peut se dire de deux généraux (*ennemis*) en chef, qui demandent à parlementer.

Abri. C'est lorsqu'un corps, un détachement quelconque a derrière lui un rideau, comme bois, coteaux, rivières, montagnes, etc. On nomme de même *abri*, le rideau que l'on met au-dessus des armes en faisceau, pour les garantir de la pluie. Cet *abri* est de feuillages et de paille.

Acange ou Alkingi. Soldats turcs, ou pour mieux dire, volontaires qui ne reçoivent aucune solde, et qui sont toujours en courses pour harceler ou butiner.

Accensi. V. *Vélites*.

Acclamation. Les soldats romains élisoient quelquefois leurs généraux, et même leurs empereurs, par la voie de l'*acclamation*. Quand ils alloient en guerre, au moment d'une bataille, leur formule d'acclamation étoit *victoria*.

Accolade. Les plus anciens et premiers *chevaliers* furent institués par l'*accolade*. Nos rois de la première race faisoient un chevalier en lui donnant le baudrier, la ceinture dorée, et un baiser sur la joue gauche : depuis, ils y ajoutèrent l'attouchement de l'épaule du récipiendaire avec la pointe de l'épée. L'illustration des chevaliers français remonte particulièrement à *Philippe Auguste*. C'est de cette époque qu'il est fait mention dans ces monumens anciens qu'on nomme *cérémoniaux*, des éperons ajoutés à ce qui a été dit ci-dessus des chevaliers du premier et second rang, et des titres que les individus devoient réunir pour être reçus chevaliers du premier ou second rang, et de leurs obligations. V. d'ailleurs, *banneret*, *hommes d'armes*, *bachelier*, *bas cavalier*. Les chevaliers du premier rang avoient seuls le droit de prendre le titre de *messire* ou de *monseigneur*; venoient ensuite les

écuyers ou les *varlets*. Voyez ces mots et le mot *chevalier*, pour sa réception.

Achille. Le premier héros et la terreur de tous les ennemis de la Grèce. On peut, au figuré, en dire autant des *Saxe*, des *Condé*, des *Turenne*, des *Eugène*.

Achon. V. *Francisque.*

Acro. Quand ce mot précède un nom de ville, comme *Acro-Corinthe*, *Acro-Polis*, cela signifie, dans le style ancien, que cette ville avoit une citadelle sur le lieu le plus élevé qui commandoit cette ville.

Action *militaire*, est un combat qui se donne entre deux armées, ou entre différens corps de troupes qui en dépendent. Ce mot se dit aussi d'un fait mémorable auquel un général, ou militaire quelconque a donné lieu.

Acutangle. Triangle dont les trois angles sont aigus.

Adjudant. C'est dans les troupes allemandes, particulièrement, l'officier qui remplit le service *d'aide-major.* Ces mêmes troupes ont aux armées des *adjudans-généraux* et des *adjudans de l'aile ;* ils sont aux ordres des généraux qui commandent. Les autres généraux ont également chacun leur adjudant.

Adjutor commentariensis. C'étoit, chez les Romains, un scribe auprès de celui qui avoit le dépôt du rôle des soldats qui avoient été de faction : son emploi étoit de tenir note de ceux qui avoient manqué à leurs devoirs, pour qu'ils fussent punis.

Adoption *par les armes.* Se disoit anciennement d'un jeune homme arrivé à l'âge de puberté, qui étoit armé pour la première fois, dans une assemblée publique, par un chef de la nation, par son père ou par un parent.

Advoué. Ce titre est très-ancien dans l'Allemagne, dans les deux Alsaces, dans la Lorraine et dans toute la Suisse particulièrement. L'*avoué* ou *advoué* étoit le protecteur et le défenseur d'une ville, et on a vu des souverains, même des empereurs, accepter et exercer les fonctions attachées à ce titre, qui donnoit des privilèges particuliers à celui à qui il étoit déféré, et il avoit sa bannière particulière, qui étoit la bannière de la ville dont il étoit *avoué*.

Æliclès. Espèce de dard, mais plus ancien que le *dard*, haut d'une coudée et demie, qui avoit deux pointes.

Ænéator. Trompette romain qui remplissoit les

fonctions de nos trompettes modernes.

ÆRE DIRUTI ; se disoit des soldats romains que l'on punissoit pour quelque faute, par le retranchement de leur paie.

AFFAISSÉ ; se dit d'un *rempart*, d'un *parapet* nouvellement fait, et dont on s'aperçoit que les terres s'abaissent.

AFFAMER *une place*. V. *Blocus*.

AFFRONTER. On dit affronter l'ennemi, les dangers. On dit également les deux armées s'affrontèrent : pour lors, c'est que les ennemis en vinrent rudement aux mains.

AFFUT. Assemblage de charpente sur lequel on monte le canon, et que l'on fait mouvoir par le moyen de deux roues. Il sert à tenir le canon dans une situation convenable pour faire aisément le service. L'*affût* est composé de deux longues pièces de bois qu'on nomme *flasques* ; elles font chacune une espèce de ligne courbée, dont une des extrémités est immédiatement posée à terre, et l'autre est appuyée sur l'axe ou l'essieu des roues, qu'elle déborde d'environ un pied. Les flasques sont jointes l'une à l'autre, par quatre pièces de bois appelées *entretoises*. La première est nommée *entretoise de volée* ; la seconde, *entretoise de touche*; la troisième, *entretoise de mire*, et la quatrième, qui occupe tout l'intervalle de la partie des flasques qui aboutissent à terre, se nomme *entretoise de lunette*. On pratique dans les flasques, entre la partie qui répond à l'entretoise de volée, et celle qui répond à l'essieu des roues, des entailles dans lesquelles on place les tourillons du canon. On pose sur les trois premières entretoises une pièce de bois fort épaisse, sur laquelle pose la culasse du canon. On appelle cette pièce la semelle de l'*affût*. Lorsqu'on veut mener le canon en campagne, et d'un lieu à un autre, on attache un avant-train à la partie de ces flasques où est l'entretoise de lunette.

Outre l'*affût* que je viens de désigner, qui est le plus ordinaire, et qu'on nomme *affût à rouage*, il y a des *affûts de place*, *des marins* et des *bâtards*, lesquels, au lieu de roues ordinaires, n'ont que des roulettes pleines, qui suffisent pour faire mouvoir le canon sur un rempart ou sur de petits espaces.

Le *mortier* a aussi un *affût*, pour la facilité du service et pour le faire tenir

plus solidement dans telle situation qu'on veut.

L'*affût* du *mortier* n'a point de roues, attendu qu'on ne transporte point le mortier sur son *affût*. Il y a différentes sortes d'*affûts* de *mortiers* ; il y en a de fer, et on préfère l'usage de ceux de fonte. Le plus en service, est composé de deux pièces de bois, plus ou moins fortes et longues, suivant la grosseur du mortier : on les appelle de même que pour le canon, *flasques* ; elles sont jointes par des *entretoises* fort épaisses ; sur la partie supérieure du milieu des flasques, il y a une entaille pour recevoir les *tourillons* du *mortier*. Par-dessus chaque entaille, se pose une forte bande de fer qui se nomme *sus-bande*, dont le milieu est courbé en demi-cercle, pour encastrer les *tourillons* et les tenir fortement attachés aux flasques de l'*affût*. Dans l'intérieur de chaque entaille, est une pareille bande de fer, qui se nomme *sous-bande*. Sur le devant et sur le derrière des flasques, il y a des espèces de barres de fer arrondies, qui les traversent de part et d'autre, et qui servent à les serrer exactement avec les entretoises. Ces deux barres se nomment *boulons*. Sur le devant des *flasques* ou de l'*affût*, il y a quatre chevilles de fer élevées perpendiculairement, entre lesquelles est un morceau de bois sur lequel s'appuie le ventre du mortier, ou sa partie qui contient la *chambre* : on le nomme *coussinet*, et sert à soutenir le mortier lorsqu'on veut y mettre le feu. Au lieu de chevilles pour le tenir, il est quelquefois encastré dans une entaille pratiquée exprès vers l'extrémité des flasques. Lorsqu'on veut relever le mortier et diminuer son inclinaison sur le coussinet, on introduit entre ce dernier et le premier un coin de *mire* à peu près semblable à celui qui sert à pointer le canon. *Dictionnaire raisonné des Sciences.*

Affutage. C'est prendre soin du canon pour le braquer et le disposer à tirer.

Affuter. C'est mettre le canon en mire.

Aga *des Janissaires*. Emploi très-important chez les Turcs. C'est le chef souverain qui commande tous les *janissaires*, et qui, quand il se fait bien accueillir de ces derniers, peut se rendre fort redoutable à son souverain même. Avant d'être reçu *janissaire*, il faut avoir fait service dans l'infanterie.

Agema. C'étoit, chez les Romains, une troupe d'élite,

soit de gens de cavalerie, soit de gens d'infanterie, que l'on destinoit à quelqu'entreprise hardie et secrète.

AGEMOLAUS; sont les novices des janissaires, et qui ne sont reçus dans ce corps qu'après avoir passé un temps fixé sous l'instruction militaire et particulière pour les janissaires.

AGGER. V. *Vallum*.

AGMEN. Ce mot exprimoit, chez les Romains, la marche d'une armée, et quelquefois l'armée elle-même.

AGMEN *pilatum*, signifioit une armée ou un corps d'armée qui se serroit afin de mieux résister au choc d'un ennemi qui s'avançoit avec impétuosité.

AGON, exprimoit, chez les Grecs, le lieu du combat et où l'on s'exerçoit à la lutte, à la course.

AGONOTHÉTA. C'étoit, chez les Grecs, ce que nous appelions, sous nos anciens rois, maréchal du camp. Il présidoit aux combats et à tous les jeux d'exercice; il étoit chargé de la police et de la distribution des prix.

AGUERRI; se dit de l'officier ou du soldat qui a acquis de l'expérience, et qui se fait un jeu de toutes les fatigues de la guerre.

AIDES-DE-CAMP. Jeunes volontaires qui s'attachent à des officiers généraux pour porter leurs ordres par-tout où il est besoin. On ne doit choisir que des sujets bien intelligens, attentifs et sages, afin qu'ils soient en état de se faire bien comprendre. Un chef d'armée a pour l'ordinaire des officiers d'un certain mérite pour *aides-de-camp*, qui doivent posséder les mathématiques, l'art de lever les situations à vue d'œil, comme avec les instrumens, le dessin, le lavis, et plusieurs langues. On verra aux mots *Héméres-cope* et *Hémérodrome*, ce que je propose pour former une école de bons *aides-de-camp*. Chez différentes puissances, le mot *adjudant* est la même chose qu'*aide-de-camp*.

AIDE-MAJOR. Officier qui seconde le *major* du régiment dans ses fonctions; et l'*aide-major* a, pour le seconder, un *sous-aide-major* connu sous le terme de *garçon-major*. Chaque place de guerre a un *aide-major*, ou plusieurs, si la place est étendue et importante.

AIGLE (*l'*) d'*or* ou d'*argent*, engencé à un bois semblable à celui d'une pique, et accompagné de plusieurs attributs, étoit l'enseigne des légions romaines: aujourd'hui le double *aigle* peint de sable sur les drapeaux et étendards, est l'en-

seigne de l'empereur et de l'empire d'Allemagne; mais l'enseigne de l'empereur est cependant distincte de celle de l'empire, en ce que la plus grande partie du corps du double *aigle* éployé porte les armes de la souveraineté de celui qui est empereur.

Aigle *blanc.* (*chevaliers de l'*) V. *Ordres militaires.*

Aigle *noir.* (*chevaliers de l'*) V. *Ordres militaires.*

Aigle *romaine.* V. *Enseigne.*

Aigremore, (*artificier*). Son emploi est de déguiser toute sorte de charbons de bois tendres, et propres aux feux d'artifices; tels sont les bois de *bourdaine* ou *purine*, de saule, de coudre, de tilleul et autres semblables, lorsqu'ils sont pulvérisés et passés au tamis.

Aigrette, ornement d'un casque. On se sert de l'*aigrette* pour distinguer les légions, les bataillons, etc. en lui donnant telle couleur ou telle nuance. V. *crista.*

Aiguille. Outil dont le mineur se sert pour travailler dans le roc, lorsqu'il doit y exécuter des mines et des fourneaux pour faire sauter quelques parties de roches, soit pour procurer une brèche, soit pour préparer un chemin. Le mineur se sert également d'un *foret.* Voyez *Foret.*

Aiguillette. Cordon en or, en argent, en soie, en laine ou en ruban plié en quatre parties égales, dont deux simples, aiguillés à chaque bout en argent, ou en vermeil, selon la couleur du bouton uniforme, et deux doubles, qui s'attache au haut de l'épaule gauche, en forme de nœud d'amour. L'*aiguillette* est pendante jusqu'à l'extrémité du coude. Les officiers la portent en or ou en argent, selon la couleur du bouton uniforme, et les cavaliers en laine : elle n'est d'usage que pour les dragons, et elle sied très-bien à cette troupe. En Allemagne, la cavalerie pesante en fait également un ornement de l'uniforme, mais celle-ci est plate. Les pages des princes souverains et des ambassadeurs la portent en ruban brodé en or ou en argent, avec une frange de même aux deux branches simples, en place de ferremens. L'usage des *aiguillettes* et nœuds d'épaule, vient de l'ancienne chevalerie et des tournois. Les chevaliers la portoient aux couleurs de leur maîtresse.

Aiguillons *de César.* V. *Ceps de César.*

Ailes. Ce sont les deux extrémités d'une armée rangée en bataille; les deux extrémités d'un corps quel-

conque de troupes, d'un régiment, d'un bataillon, d'une compagnie, d'un peloton, rangés sur leurs lignes; et en termes de fortification, ce sont les longs côtés d'un ouvrage extérieur qui tient au corps de la place.

Aire, *en géométrie*, se dit de la surface d'une figure rectiligne, curviligne ou mixtiligne, c'est-à-dire, tout l'espace que la figure renferme.

Ajax. On peut, par allusion, faire l'application du nom de ce prince grec, comme de celui d'*Achille*, prince thessalien, en parlant d'un militaire très-renommé. V. *Achille.*

Ala. V. *Cornua.*

Alai-Begler. Mestre-de-camp de cavalerie turque. Son supérieur est toujours un bacha, ayant rang de colonel général.

Alarii *pedites.* V. *Cornua.*

Albesia. C'est ainsi que l'on nommoit chez les Albiens, peuples de la nation des Marses, certains boucliers qui étoient d'une grandeur extraordinaire.

Alarme, signifie *aux armes.* V. *Poste d'alarme.* On emploie quelquefois la *fausse alarme*, soit pour rendre l'officier et le soldat vigilans, soit pour connoître les traîtres lorsqu'on a quelques soupçons.

Alcantara. (*chevaliers d'*) V. *Ordres militaires.*

Alerte. Cri de guerre par lequel on appelle l'officier et le soldat à leurs devoirs.

Aléser; c'est nétoyer l'ame d'un canon, l'agrandir, pour lui donner le calibre qu'il doit avoir.

Alésoir. Outil ou machine qui sert à forer le canon et à égaler par-tout sa surface intérieure.

Alézure, est le métal qui tombe à mesure qu'on alèze une pièce d'artillerie.

Algèbre. Ordre encyclopédique, entendement, raison, science de la nature, science des êtres abstraits, de la quantité ou mathématiques, mathématiques pures, arithmétique, arithmétique numérique et algèbre. C'est la méthode de faire en général, le calcul de toutes sortes de quantités, en les représentant par des signes universels. Par le moyen de l'*algèbre*, on calcule les quantités indéterminées, et même les quantités inconnues, de même que si elles étoient connues.

Algue. Espèce de mousse qui croît en grande quantité le long des bords de la Méditerranée. J'en indique l'usage dans le premier vo-

lume de la *Journée militaire*, chap. des sièges, article *matériaux*.

ALIDADE. Espèce d'aiguille qui se meut sur le cadran de la machine avec laquelle l'ouvrier canèle le canon d'un fusil, et qui lui indique de combien il doit le tourner lorsqu'il a travaillé un des pans de son canon.

ALIGNEMENT d'une compagnie, d'un bataillon, d'un régiment, d'un camp.

ALIGNER. On aligne en plaçant des piquets à la suite l'un de l'autre, dans tel nombre et tel éloignement que l'on veut, de manière qu'en mettant l'œil assez près du premier piquet, ceux qui suivent (C'est sans doute par erreur que l'auteur qui a fourni cet article dans le *Dictionnaire raisonné des sciences*, a dit *ceux qui précèdent*, ou qu'il ne possédoit pas l'art de lever les terrains.) soient cachés, et pour lors on peut tracer sa ligne sur le papier, prendre la mesure que contiendra l'alignement des piquets, et la porter sur la ligne tracée. Une compagnie, un bataillon, sont parfaitement alignés, lorsque le premier cavalier ou premier fantassin de chaque file correspond de telle sorte au dernier, qu'on n'aperçoit sur l'alignement ni tête, ni ventre, ni bras, ni pied qui le dépasse. Il en est de même d'un camp, lorsque ses tentes sont dressées et tendues.

ALKINGI. V. *Acange*.

ALLÉGE; se dit d'un bateau vide qui suit un bateau chargé pour quelqu'entreprise, afin d'alléger sur-le-champ celui-ci, si sa charge se trouvoit trop forte.

ALLIAGE. Mélange de métaux qui entrent dans la composition de celui propre aux canons et aux mortiers.

ALLOCUTIO. V. *Harangue*.

ALLOGNE. Cordage employé par les artilleurs dans la construction des ponts.

ALTERNE. Quand deux lignes droites et parallèles sont coupées par une ligne perpendiculaire et droite, les angles qui en résultent se nomment *alternes*.

ALTIMÉTRIE. Science par laquelle on apprend à mesurer les hauteurs accessibles et inaccessibles, qui fait partie de la géométrie pratique.

AMARRER. C'est lier le cable à terre par un bout, pour assujétir un bateau.

AMBLÉE. (*d'*) C'est se rendre maître d'un ouvrage, d'un retranchement, d'un passage de vive force.

AMBLYGONE, est un triangle dont un des angles est obtus, c'est-à-dire qui a plus de quatre-vingt-dix degrés.

Ame, est le dedans du calibre de toute arme à feu, depuis l'embouchure jusqu'à la culasse.

Amentum. Lien de cuir qui traversoit le milieu d'une pique. Le soldat *romain*, lorsqu'il vouloit lancer quelque coup, passoit son doigt à travers ce cuir, dans la crainte que la pique ne lui échappât.

Amiral. Commandant en chef des armées navales.

Amiral. (*haut*) C'est ainsi que l'on nomme en Angleterre le chef d'une armée navale, lorsqu'il est de la maison royale.

Amirante. Quoique ce nom signifie en langue espagnole *amiral*, celui qui prend ce titre en Espagne, n'est que le second officier de mer, et il a au-dessus de lui un officier général qui commande sur tous les officiers de la marine.

Amirauté. C'est la charge même d'*amiral*.

Amnistie. Sorte de pardon général par lequel il est déclaré que le passé est oublié et regardé pour non-avenu. L'*amnistie* une fois proclamée, c'est un crime capital, si on recherche ceux qui y ont été compris.

Amogabare. Espèce de milice *espagnole*, qui n'est plus connue que de nom : elle étoit en haute réputation du côté de la bravoure.

Amorce. Poudre à tirer, qu'on met dans le bassinet des *armes à feu*, à des *fusées*, à des *petards*. L'*amorce* de la charge des fusils se met avant la charge. (C'est sans doute par erreur que l'on trouve le contraire dans le *Dictionnaire raisonné des sciences.*) L'*amorce* des *fusées*, des *petards*, des *serpenteaux*, même pour les *bombes*, *carcasses*, *grenades* et autres artifices, est une pâte faite avec de la poudre à canon pulvérisée, à laquelle on ajoute, en proportion du total, un quart de *salpêtre*, un quart de *soufre*, pilés séparément, et amalgamés ensuite avec de l'*huile*. Pour les canons, voyez *dégorgeoir*. Les *mèches soufrées* qu'on attache aux *grenades*, aux *fusées*, aux *saucissons*, se nomment aussi *amorce*.

Amorcer. C'est mettre l'amorce à toute arme à feu.

Amphithéatre. Voyez *Arène*.

Ampan, ou Empan. Mesure étendue qui sert à mesurer les distances et les longueurs.

Amplitude. Ce terme est d'usage pour le jet d'une *bombe*, et veut dire l'intervalle qui existe du premier point où commence la *para-*

bole, au point où elle se termine ; et c'est ce qu'on appelle *amplitude du jet*, ou *amplitude de la parabole*.

Ampoulette. *Fusée* remplie d'une composition qui brûle lentement. On s'en sert pour mettre le feu aux *bombes* et aux *grenades* ; on la fait entrer de force dans la lumière, lorsque ces premières sont chargées : celles des *grenades* sont plus petites que celles des *mortiers*.

Amusette. Espèce de canon de l'invention du maréchal de Saxe, qui en parle ainsi dans son livre (*de rêveries*), p. 97, premier vol. L'*amusette* porte au-delà de quatre cents pas, avec une violence extrême. Cette arme est fort juste ; elle peut être menée par-tout par deux ou trois hommes : on la charge de balles de plomb d'une demi-livre, et porte mille coups à tirer avec elle. (Je ne garantis point l'exactitude de cet article qui donne lieu à des réflexions ; je le cite littéralement d'après le *Dictionnaire militaire* de *Lachenaye des Bois*.)

Anabasiens. Courriers qui étoient chargés, chez les anciens, des messages les plus importans.

Ancile, ou Ancilia. Espèce de *bouclier de bronze* que les anciens prétendoient avoir été envoyé du ciel à *Numa-Pompilius*. La tradition ajoute qu'une voix s'étoit fait entendre en même temps, qui promettoit à *Rome* l'empire du monde aussi long-temps qu'elle conserveroit ce présent. La conservation de ce *bouclier* étoit confiée à douze prêtres auxquels on donna le nom *saliens*. On donnoit une fête tous les ans dans les premiers jours de mars, qui duroit trois jours, pendant lesquels on ne pouvoit rien entreprendre, ni même vaquer à certaines fonctions civiles. (Plusieurs ont cité *ancile* comme un *dard*. Je me suis convaincu, d'après les plus anciennes autorités, qu'*ancile* étoit un bouclier particulier aux soldats d'une milice ancienne qu'on nommoit *ansylistæ*, et qui lançoit des dards.)

Ancilia. V. *Ancile*.

Ançon. V. *Francisque*. (D'après *Froissart*, *Monstrelet* et le président *Fauchet*, c'est *ançon* et non pas *angon*, comme plusieurs l'ont écrit.)

Ancre. Instrument de fer dont on se sert pour arrêter les vaisseaux. On attache l'*ancre* à un *cable*, dont l'autre extrémité est attachée au vaisseau ; on la jette ensuite à la mer, où, par son propre poids et par deux de

ses branches, elle s'accroche au fond, et arrête le vaisseau, bâtiment, etc.

ANDABATES. Sorte de gladiateurs qui combattoient les yeux fermés, soit qu'ils les eussent couverts d'un bandeau, soit qu'ils portassent une armure de tête qui se rabattoit sur le visage.

ANDRÉ, (*chevaliers de Saint-André*). V. *Ordres militaires*.

ANÉMOMÈTRE. Machine qui sert à estimer la force du vent.

ANGES. Sorte de boulet coupé par égales moitiés, attachées l'une à l'autre, qui s'allongent au moment du départ du boulet, et qui fait ravage sur les mâts, voiles et cordages d'un vaisseau.

ANGLE. Rencontre de deux lignes qui se coupent, ou qui, tirées de deux points éloignés à un autre point aussi éloigné, aboutissent seulement l'une à l'autre, par le dernier point de leur extrémité.

La quantité d'un *angle* demeure toujours la même, soit que l'on prolonge les côtés, soit qu'on les raccourcisse.

Pour prendre la valeur d'un *angle*, il faut simplement appliquer le centre du *rapporteur* sur le sommet de l'*angle*, de manière que le rayon O. B. soit couché sur l'un des côtés de cet *angle*; alors le degré que coupera l'autre côté O. P. sur l'arc du *rapporteur*, donnera la quantité de l'*angle* proposé. Les instrumens en usage pour prendre les *angles*, sont les *quarts de cercle*, les *théodolites* ou *planchettes rondes*, les *graphomètres*.

ANGLE-RECTILIGNE, est celui dont les deux côtés sont deux lignes droites.

ANGLE-CURVILIGNE, est celui dont les deux côtés sont deux lignes courbes.

ANGLE-MIXTE, est celui qui est composé d'une ligne courbe et d'une ligne droite.

ANGLE-DROIT, est formé par une ligne qui tombe perpendiculairement sur une autre ligne, c'est-à-dire qu'il ne peut jamais avoir au-dessus ni au-dessous de quatre-vingt-dix degrés.

ANGLE AIGU, est moindre que l'*angle droit*, c'est-à-dire qu'il a moins que quatre-vingt-dix degrés.

ANGLE OBTUS, a plus que l'*angle droit*, c'est-à-dire plus que quatre-vingt-dix degrés. (Ce mot pourroit conduire à l'infini, mais je dois me borner à ce qui est capital, ou seulement essentiel à l'officier qui n'aspire pas au titre d'*ingénieur* ou d'*artilleur*, etc.).

ANGLE du CENTRE du BASTION, est formé par le pro-

longement de deux courtines dans un même *bastion*.

Angle de l'épaule, est l'*angle* formé de la *face* et du *flanc* d'un *bastion*.

Angle du flanc, est l'*angle* formé de la *courtine* et du *flanc*.

Angle flanquant, ou Angle de la tenaille, est celui qui est formé vis-à-vis la *courtine*, par le concours des deux lignes de défense, et c'est le vrai *angle* de la *tenaille*; et le véritable *angle flanquant* se dit de l'extrémité du *flanc* qui aboutit à l'extrémité supérieure de la *face* du *bastion*. L'*angle flanquant intérieur*, est formé par la *courtine* et le *flanc* du *bastion*, et on l'appelle *angle rentrant*.

Angle saillant; se dit des deux extrémités d'un *bastion*, et qui se rencontrent du côté de la campagne. On l'appelle aussi *pointe* du *bastion* et *angle flanqué*, parce qu'il est défendu par les deux *flancs* de deux autres *bastions* qui y correspondent par le moyen des lignes de défense formées par le prolongement de chaque face de l'*angle saillant*.

Angles d'un bataillon; sont les soldats qui terminent les rangs et les files; et lorsqu'on tire des hommes de ces *angles* ou *coins*, cela s'appelle les dégarnir ou les émousser : ainsi, en émoussant un bataillon carré, on présenteroit une défense octogone.

Angon. Espèce de javelot dont se servoient les premiers *Français* à la guerre, et qui se dardoit de loin.

Annonciade. (*chevaliers de l'*) V. *Ordres militaires*.

Ansatæ. *Dards* que les anciens lançoient sur les brèches et dans les fossés avec des *anses*.

Anse. Espèce de golfe où les vaisseaux sont à couvert des vents et des tempêtes. Il y en a de deux sortes, celles qui forment une grande plage en s'avançant dans la forme d'un cintre dans la terre; celle-ci se nomme *sinus latior*, et les autres, que l'on nomme *sinus angustior*, parce qu'elles s'enfoncent avec moins d'espace dans la terre entre des promontoires.

Anses. Espèce d'anneaux ayant la figure d'un poisson ou d'un serpent, à travers desquels on passe des leviers ou des cordages pour enlever et faire manœuvrer des pièces d'artillerie.

Anspessade. Officier subalterne dans l'infanterie, au-dessous des caporaux, et le premier en grade après le simple soldat.

Antepilani. C'étoient, chez les Romains, les soldats

les plus âgés et les plus expérimentés d'une légion : ils formoient ordinairement le corps de réserve dans une armée.

Anter, ou Enter *un pilot* sur les rivières ; c'est le joindre bout à bout avec un autre qui se trouve trop court.

Antérides. V. *Éperon de maçonnerie.*

Antésignani. V. *Hastaires.*

Antestature. Petit retranchement fait de palissades ou de sacs à terre, établi à la hâte pour disputer le terrain à l'ennemi.

A plomb. Cordon de la grosseur d'une ficelle torse et mince, ayant à l'une de ses extrémités un plomb, dont les maçons, les charpentiers, menuisiers et autres, se servent pour observer si leur ouvrage s'exécute bien perpendiculairement.

Apollon. Il est regardé comme le dieu de la poésie, et en général des arts. Le *coq*, l'*épervier* et l'*olivier* lui sont consacrés.

Apomécométrie. L'art de mesurer la distance des objets éloignés.

Apothéosis. Cérémonie pompeuse et magnifique, par laquelle les orgueilleux Romains mettoient au nombre des dieux leurs grands hommes : c'étoit exactement une consécration. *Auguste* l'imagina en faveur de *Jules-César*, son père adoptif.

Appareilleur. C'est un officier du génie qui doit présider à la coupe et à la taille des pierres et des bois employés aux ouvrages difficiles, tels que les écluses, voûtes, citernes, batardeaux, etc.

Appel. Chaque sergent de compagnie fait régulièrement trois *appels*, pour s'assurer si les hommes qui ne sont pas du service extérieur sont présens. Il y a toujours un officier de semaine qui assiste à l'*appel* du soir. Il y a ensuite l'*appel* par le tambour, pour l'assemblée des troupes, pour l'exercice, etc. L'*appel* des sentinelles de jour comme de nuit, pour reconnoître ou faire sortir la garde. L'*appel* de la cavalerie se fait au son de la trompette.

Appel des sentinelles, ou lorsque les sentinelles avertissent de ce qu'elles aperçoivent d'extraordinaire. Un caporal sort pour lors du corps-de-garde, suivi de deux fusiliers, pour se rendre auprès du factionnaire qui a fait l'appel. Le caporal étant instruit, retourne au corps-de-garde pour faire son rapport à l'officier, ou

s'il est nécessaire qu'il reste, il détache un des deux fusiliers qui l'accompagnent, pour aller instruire l'officier ou commandant du poste, si ce n'est pas un officier.

Appliquer. Transporter une ligne donnée, soit dans un *cercle*, soit dans une autre figure *curviligne* ou *rectiligne*, en sorte que les deux extrémités de cette ligne se trouvent dans le *périmètre* de la figure.

Appointé. *Fantassin* ou *cavalier* dont on augmente la paye, en lui conférant le premier grade subalterne.

Apprenti. Les canonniers, bombardiers, sapeurs, mineurs et ouvriers, ont des *apprentis* qui suivent les bataillons.

Approches. Différens travaux qu'exécutent les assiégeans pour se rendre maîtres d'une *place*, d'un *fort*, etc. Les principaux sont, la *tranchée*, la *mine*, la *sappe*, les *logemens*, les *batteries*, les *épaulemens*, les *galeries*, etc.

Approvisionnement. Tout ce qui concerne la fourniture des choses nécessaires à la subsistance des armées et des troupes renfermées dans les places. (M. de *Saint-Férier* a dressé, en 1732, un grand état pour l'*approvisionnement* des places de *Flandre*; il contient des règles particulières et générales, qui peuvent servir de principes. Cet état n'a jamais été imprimé, mais il doit exister : il est précieux.) On trouvera ces objets détaillés dans le premier volume de la *Journée militaire*. (J'ai apporté tant d'attention et d'application pour la rédaction de ce *nouveau Dictionnaire militaire*, que l'on me pardonnera la citation un peu fréquente que je fais d'un livre dont je suis l'auteur, publié en 1776, réimprimé depuis, et qui a été traduit chez l'étranger, adopté en avril 1789, par le marquis de *Timbrune*, gouverneur général des écoles militaires de France, et du consentement du ministre de la guerre, pour être distribuée aux élèves au sortir des écoles. Ayant cherché à le perfectionner, en faisant survenir dans un volume à part les exemples des grands maîtres, pour appuyer les préceptes du premier volume, et les exemples produits par les suites funestes des passions que les jeunes militaires doivent apprendre de bonne heure à combattre, pour devenir un jour dignes de commander. Je me propose de livrer de nouveau cette *Journée militaire* à la publicité.)

Appui; se dit d'une chose

qui fortifie un ouvrage par l'un des côtés, ou par tous les deux, trois, quatre, etc. par conséquent on appuie un *mur*, un *arbre*, une *machine*, pour leur faire éviter une secousse. Un ouvrage défendu par un autre ou par plusieurs, est appuyé.

AQUATORES. On nommoit ainsi ceux qui étoient obligés de fournir par-tout l'eau aux soldats romains.

AQUEDUC. Bâtiment de pierre fait dans un terrain inégal pour conserver le niveau de l'eau et la conduire d'un lieu dans un autre. Il y en a de deux sortes, d'*apparens* et de *souterrains*. Les premiers sont construits à travers les vallées et les fondrières, et composés de trémeaux et d'arcades ; tels sont ceux d'*Arcueil*, de *Marly* et de *Bucq*, près *Versailles*, de *Lyon*, d'*Autun*. Les seconds sont construits à travers les montagnes, conduits au-dessous de la superficie de la terre, bâtis de pierre de taille et de moellons, et couverts en dessus de pierres plates qu'on nomme *dalles*, et qui mettent l'eau à l'abri du soleil; tels sont ceux de *Roquencourt*, de *Belleville* et du *Pré Saint-Gervais*. Il y en a de doubles, de triples ; tel est celui du *pont du Gard*, en *Languedoc*, porté sur trois rangs d'arcades, et celui qui fournit de l'eau à *Constantinople*. — *Dictionnaire raisonné des sciences*.

AQUILIFER. C'étoit, chez les Romains, celui qui portoit l'*aigle* ou *enseigne* de la légion. Le *signifer* portoit les autres étendards ou l'image de l'empereur.

ARAIGNÉE, signifie une branche, un retour ou une galerie de *mine*. Voyez *Rameau*.

ARBALESTRIERS. Ils faisoient autrefois un corps de chevau-légers, commandé par un grand-maître : ces *arbalestriers* se montroient si valeureux, que beaucoup de princes répugnoient à s'en servir, parce que, disoient-ils, ils ôtoient aux chevaliers l'occasion de signaler leur prouesse. Les Gascons et les Génevois excelloient dans l'art de manier l'*arbalète*.

ARBALÈTE de *passe*. Voy. *Ribaudequin*.

ARBALÈTE, *arcus balistarius*, ou *balista manualis*, arme qui n'est point à feu. Elle consiste en un *arc* d'acier qui traverse un morceau de bois garni d'une corde et d'un enrayoir. On bande cette arme par le moyen d'un fer propre à cela : elle peut servir à jeter de grandes flèches, des dards. Ce fut *Philippe-Auguste*

guste qui, le premier de nos rois, employa les arbalétriers.

Arborer; se dit d'un drapeau ou d'un étendard que l'on fiche sur un parapet, sur un mur, ou au haut d'une brèche, pour demander à capituler.

Arbre; se dit de la partie principale d'une machine qui sert à soutenir tout le reste: il se dit encore du *fuseau* ou de l'*axe* sur lequel une machine quelconque tourne.

Arc. Arme offensive et propre à combattre de loin, faite d'un bois solide, mais pliant, de corne, ou de toute autre matière élastique. Cette arme se bande par le moyen d'une corde, ou d'un boyau attaché à chaque extrémité, en sorte que cette corde, par le mouvement subit et violent qu'on lui donne en la pressant à soi avec la tête de la flèche, reprend son état naturel aussi vîte que cette dernière est décochée. (Le bois le plus propre à la construction de l'*arc*, est l'*if*, l'*orme*, le *coudrier* et le *frêne*.) Les Scythes, les Candiots, les Persans, brilloient dans l'exercice de l'*arc*; mais les Arabes les surpassoient encore.

Arc. Portion de courbe, comme d'un *cercle*, d'un *demi-cercle*, d'une *ellipse* et d'une *circonférence*.

Arcangis. Soldats *turcs* qui servent sans paye, afin d'être exempts d'impôts: ils sont destinés à ruiner le pays de l'ennemi en temps de guerre, et avant que les armées entrent sur les terres où la guerre doit se porter, les *Turcs* envoient 15 à 20,000 *arcangis* en avant pour désoler le pays.

Arc-boutant. V. *Estersillon*.

Archer. Sorte de *milice* ou de *soldats* qu'on ne connoît plus (quoique l'extinction n'en soit pas ancienne) que par la dénomination. Cette milice est encore en usage chez les *Turcs*, et chez les *Asiatiques*. Les véritables *archers* ne faisoient usage que de l'*arc*, et tels sont ceux de la *Turquie*, de l'*Asie*, de l'*Afrique*. Avant que les armes à feu fussent connues en Europe, on n'y voyoit autre milice que celle des *archers*. Il y avoit des exercices réguliers pour apprendre à tirer de l'*arc*; voilà l'origine des compagnies bourgeoises dans les villes et bourgs. En 1481, Louis XI abolit en *France* l'usage de l'*arc*, et y substitua les armes des *Suisses*, la *hallebarde*, la *pique* et le *sabre*. Les *Anglais*, qui se servoient de l'*arc* avec une

adresse supérieure, durent en partie les victoires de *Crécy*, de *Poitiers* et d'*Azincourt* à leurs *archers*. Les montagnards d'*Écosse* dans la *Grande-Bretagne*, et les sauvages des îles *Orcades*, font encore usage de cette arme. Les trop grands priviléges accordés en *France* aux *archers* ou *francs-taupins*, (par suite des services pressés de ces hommes), en occasionnèrent la destruction. — *Dictionnaire raisonné des sciences.*

ARCHITECTURE - MILITAIRE. On entend par ce terme tout ce qui fait partie de la construction de la fortification d'une place, d'un fort, d'une citadelle, d'un passage important, d'un retranchement, etc. Elle se divise en régulière, c'est-à-dire dont les angles et les côtés sont égaux entr'eux; par le sens opposé, en irrégulière; en permanente, lorsqu'on veut lui donner de la durée; en passagère, lorsquelle ne doit avoir que la durée du besoin.

ARCHONTE. Après la mort de *Codrus*, roi d'Athènes, les Athéniens créèrent neuf *archontes* perpétuels, qui étoient chargés des détails du gouvernement, avec une autorité souveraine. Leur règne dura trois cents ans. S'étant rendus trop redoutables, le peuple limita leurs fonctions à dix années d'exercice. Ceux-ci régnèrent six cents ans. Le premier des *archontes* étoit nommé *éponyme*; il étoit regardé comme le chef de tout l'état. Le troisième des *archontes* avoit l'intendance de la guerre, et jugeoit dans Athènes toutes les causes militaires; à l'armée, il remplissoit les fonctions de généralissime.

ARCUS. Arc de triomphe que l'on élevoit pour honorer les empereurs et les généraux romains. Les premiers arcs furent de brique; ceux qui suivirent, de grosses pierres carrées; à ceux-ci succédèrent ceux de marbre. Sous l'arcade de la grande porte, on plaçoit des victoires ailées qui posoient une couronne sur la tête du général, lorsqu'il faisoit son entrée; des espaces vides étoient remplis par des hommes, dont les uns sonnoient de la trompette, et les autres étalaient des trophées au moment du passage du triomphateur.

ARÈNES. V. *Cirque*.

ARÉOPAGE. Fameux tribunal d'Athènes, où les grands crimes étoient jugés. *Mars*, accusé d'avoir commis un meurtre, y fut cité, et eut pour juges douze dieux qui le renvoyèrent absous.

ARER; se dit d'une *ancre*

qui are, c'est-à-dire lorsque étant mouillée (*jetée*) dans un mauvais fond, elle lâche prise, et se promène sur le sable ou dans la bourbe, alors il faut chercher un autre fond.

Arganeau. Anneau placé à l'extrémité supérieure de l'*ancre*, auquel on attache le *cable*.

Arganette. Sorte de *baliste*. V. *Baliste*.

Argent. Le mot *argent* appartient à tout état et à toute condition dans la vie civile, politique et militaire. Les empereurs ne veulent point céder le pas aux rois; ceux-ci ne veulent point le céder aux princes, aux archiducs, ni ducs souverains, et l'humble patriarche des patriarches ne veut pas non plus le céder aux empereurs, aux rois, etc. Tout cela est dans l'ordre; mais il n'en est pas moins vrai que sans *argent*, tous ces mêmes et hauts potentats seroient de fort malheureux princes et de très-petits particuliers. L'*argent* fait les vertus, mais ne peut les donner aux cœurs qui en sont privés; il fait les mérites en apparence, et en refuse la réalité aux individus, s'ils ne les possèdent pas : d'ailleurs, par des vertus personnelles, par des mœurs pures, et par des talens et des connoissances solides, l'*argent* conduit aux plus hauts succès, comme il entraîne aux plus grands crimes; l'*argent* ne conduit jamais au véritable bonheur celui qui en a la soif, il fait, au contraire, le tourment de ses esprits : malheureusement on ne peut agir ni vivre sans *argent*, et le manque d'*argent* attriste, désole, absorbe et désespère l'homme doué du caractère le plus gai; et dans une situation semblable, celui ou celle qui n'aura ni la fermeté, ni la patience, ni une dose de bonne philosophie en partage, se laissera séduire et corrompre, renoncera aux devoirs les plus sacrés, et abandonnera même tout ce qui doit lui être le plus cher dans le centre privé et dans le centre de sa famille.... Enfin l'*argent*, considéré comme terme militaire, est l'Agent de toutes les hautes et éminentes qualités d'un potentat et d'un général d'armée. Sans *argent*, les grands talens et la grande expérience deviennent nuls; sans *argent*, la foudre ni les carreaux militaires ne peuvent mettre un ennemi à la raison; sans *argent*, toute discipline est anéantie; sans *argent*, les soldats dépérissent et se révoltent; bref, l'*argent* est le nerf unique de la guerre; sans *argent*, il

faut bien se garder de l'entreprendre ; les fastes de l'histoire ne nous présentent encore que quatre rois de Prusse : les trois premiers connurent bien la puissante vertu de cette maxime, que l'*argent* est le nerf de la guerre, comme il est le nerf d'un état, et le quatrième la suit très-ponctuellement.

Argo. Navire des *Argonautes*, sur lequel *Jason*, accompagné des princes grecs (ce sont ces princes qui sont les vrais *Argonautes*), alla à la conquête de la *Toison d'or*. Il falloit aller jusque dans la Colchide où elle étoit pendue à un arbre, sous la garde d'un dragon monstrueux. Jason eut la gloire (si c'en fut une) de le tuer, après avoir endormi l'animal avec une herbe que l'enchanteresse *Médée* lui avoit donnée. L'architecte de ce navire se nommoit *Argus*, qui le construisit avec des chênes de la forêt de Dodone. On prétend que ce fut le premier vaisseau qui parut sur mer.

Argonautes. V. *Argo*.

Argoulets. Espèce de hussards de l'ancienne milice *française*, connus encore sous le nom de *carabins*. Ils étoient armés d'une *escopette* et d'un pistolet, ayant un *cabazet* en tête, une cuirasse échancrée à l'épaule, afin de mieux coucher en joue, et un gantelet à coude pour la main de la bride. Ils se servoient aussi, pour arme offensive, d'une *arquebuse à rouet* ayant un gros calibre. Les *carabins* étoient des hommes d'élite et déterminés : tous les chefs d'armée en avoient pour les accompagner en qualité de gardes. On en vit encore à la bataille de *Dreux*, sous *Charles IX*.

Argousin. Officier de galères qui surveille les forçats.

Argus. Un bon général doit être comme ce prince d'Argos qui avoit cent yeux, dont cinquante faisoient toujours sentinelle ; c'est-à-dire que ce général doit sans cesse avoir un œil ouvert tandis que l'autre dort, et sur-tout il doit éviter de se laisser endormir comme *Argus*, par le son des instrumens, et ces instrumens, pour un général, sont les passions.

Aries. V. *Belier*.

Arigot, nommé aussi Larigot. Espèce de fifre dont on se servoit dans les marches.

Armateur, est un homme de mer qui fait le métier de corsaire, avec la différence qu'il est commissionné et qu'il n'attaque que les vaisseaux ennemis du souverain dont il tient une commission.

Armamentarium. C'est ainsi qu'on nommoit, chez les anciens, le lieu où l'on renfermoit toutes les armes et machines de guerre : c'est ce que nous nommons arsenal.

Armatura. C'étoit un exercice pratiqué par les Romains, et auquel présidoit le *campi ductor*, ou maître-du-camp.

Armatura levis. Voyez *Vélites*.

Arme ; se dit de tout ce qui sert à l'homme de guerre, soit pour attaquer, soit pour se défendre. On croit que les premières armes étoient de bois, et qu'elles n'étoient employées que contre les bêtes ; que *Nembroth*, le premier *tyran*, les employa contre les hommes, et que son fils *Bélus* fut le premier qui fit la guerre ; d'où on prétend qu'il acquit le nom *Bellum. D. R. des S.*

Arme blanche ; se dit de toutes armes tranchantes. Lorsque deux armées en viennent à l'*arme blanche*, le carnage en est la suite.

Armée. Nombre considérable de troupes d'infanterie et de cavalerie, jointes ensemble pour agir contre l'ennemi. Les troupes d'une *armée* étant divisées en escadrons et en bataillons, en sont considérées comme les élémens. Le canon et toutes machines de guerre en usage dans l'attaque et la défense, font partie de l'*armée*.

Armée de secours. Corps de troupes destiné à secourir une ville assiégée, ou menacée de l'être.

Armée d'observation. Corps de troupes destiné à observer les mouvemens de l'ennemi, à l'inquiéter, à arrêter les surprises. C'est une armée qui protège celle qui assiége une place. Il faut que cette armée soit placée de manière qu'en cas d'attaque, elle puisse aisément tirer du secours de l'armée assiégeante, et qu'elle conserve sans cesse avec celle-ci des communications.

Armement. Grand corps de troupes abondamment fourni de toute espèce de provisions de guerre et de bouche.

Armement d'honneur. Ce sont toutes les pièces de l'armure d'un guerrier, et à la conservation desquelles son honneur est attaché. Le *chevalier* qui perdoit son épée, son bouclier, étoit déshonoré.

Armer. C'est munir un *homme d'armes*, de tout ce dont il a besoin pour attaquer et pour se défendre. On entendoit autrefois par ce mot, reconnoître quelqu'un pour ses mérites militaires, ou pour sa grande science

et entendement, *chevalier d'armes*. Il se dit aussi d'un canon dans lequel on introduit le boulet. Lorsque l'on ôte le boulet, cela s'appelle *désarmer le canon*. On dit *armer un fourneau de mine*, quand après l'avoir chargé de la poudre nécessaire, on couvre le coffre de madriers pour servir de base aux étançons qui soutiennent le ciel du fourneau, et que l'on ferme ensuite la chambre par plusieurs madriers que l'on nomme *porte*, que l'on arc-boute avec des étrillons qui appuient contre un des côtés des rameaux opposés à la chambre.

Armes, désignent, au figuré, la *profession des armes*, et au réel, toutes les *armes* offensives et défensives.

Armes de parade. C'étoient ordinairement des *lances* non ferrées, des *épées* sans pointe, souvent des *épées* de bois ou des *cannes* de roseau dont on faisoit usage dans les *joutes* et dans les *tournois*. On les nommoit aussi *armes courtoises*.

Armes à l'épreuve; se disent d'une *cuirasse* de fer poli, dont le devant est à l'épreuve du *mousquet*, et le derrière à l'épreuve du *pistolet*, et un *pot en tête*, aussi à l'épreuve du *mousquet* ou du *fusil*.

Armes de pièces de canon. Ce sont tous les instrumens nécessaires à son service, comme la *lanterne*, qui sert à porter la poudre dans l'ame de la pièce; le *refouloir*, qui est la *boîte* ou *masse de bois* montée sur une *hampe*, avec laquelle on foule le *fourrage* mis sur la poudre, et ensuite sur le boulet; l'*écouvillon*, qui est une autre *boîte* montée sur une *hampe*, et couverte d'une peau de mouton qui sert à nétoyer et rafraîchir la pièce; le *dégorgeoir*, qui sert à nétoyer la lumière.

Armes à outrance. C'étoit une espèce de duel de six, de huit contre huit, et presque jamais de seul à seul, avec des *armes défensives* et *offensives* entre gens de parti contraire, ou de différentes nations. Ce duel avoit lieu en temps de paix et en temps de guerre. Il y avoit toujours des juges à la guerre pour être témoins de l'action. On cite un exemple dans le second vol. de la *Journée militaire*. Il n'étoit pas permis de frapper aux bras ni aux cuisses, sans être privé de ses armes et de son cheval. Le prix de la victoire étoit la *lance*, la *cotte d'armes* et l'*épée du vaincu*.

Armes boucanières. Fusils dont se servent les chasseurs des îles, et principale-

ment ceux de *Saint-Domingue*. Le canon est long de quatre pieds et demi, et toute la longueur est d'environ cinq pieds huit pouces; la batterie est forte, et le calibre est d'une once de balle, c'est-à-dire de seize à la livre; la longueur de cette arme donne tant de force au coup, que les *boucaniers* prétendent que leur fusil porte aussi loin que le canon. Il est constant que cette *arme* porte à trois cents pas, et qu'elle blesse un bœuf à deux cents.

ARMES À FEU, sont celles que l'on charge avec la *poudre*, le *plomb*, la *mitraille* et l'*artifice*.

ARMES. (*mettre bas les*) Peine que l'on infligeoit autrefois à un *militaire* qui avoit commis un crime ou une faute considérable.

ARMES. (*échanger les*) C'étoit confirmer un traité, une alliance. On en voit des traces dans l'antiquité.

ARMÉS *à la légère*. Ce genre de soldats étoit déja connu dès les temps les plus éloignés; ils étoient en effet armés et habillés à la légère, pour mieux se disperser et voltiger autour d'une phalange ou d'un corps considérable. Les *hussards*, les *pandoures* autrichiens, les *sans-pardon* prussiens, sont aussi armés et habillés à la légère, pour escarmoucher, intercepter et arrêter les convois, et souvent les espions.

ARMET. Espèce de chapeau de fer des anciens chevaliers, dont ils se servoient, lorsque, retirés de la mêlée pour se reposer, ils quittoient leur *heaume*. *Dreux de Mello*, dans l'escarmouche de *Mantes*, n'ayant que cette armure, fut attaqué par *Préaux*, vassal du roi d'*Angleterre*, qui, d'un coup de sabre, lui abattit son *armet* et le blessa au front.

ARMISTICE. Trève fort courte, ou suspension d'armes pour un temps limité.

ARMIGERI. C'étoient des esclaves qui portoient le bouclier et les autres armes de leur maître. On les appeloit aussi *scutigerulos*.

ARMILLÆ. C'étoit, chez les Romains, ce que nous appelons le brasselet des dames. On en faisoit en ivoire, en argent et en or; il devenoit la récompense de la bravoure, et on l'accordoit aux soldats qui s'étoient distingués par quelqu'acte particulier. Ils portoient ce cercle de préférence au bras droit, comme un ornement.

ARMILUSTRIUM, désigne lustration des armes. C'étoit une fête que les Romains célébroient en armes, au son des trompettes.

ARMITES. On nommoit

ainsi, anciennement, les *triaires*, parce qu'ils avoient les armes les plus pesantes.

Armoiries. V. *Blason.*

Armoiries. Marques de distinction tirée du mot *arme*, que les souverains accordoient pour honorer et distinguer ceux qui les obtenoient, et leurs maisons (*familles*), dans lesquelles elles se perpétuoient. Ces marques se portoient sur le bouclier, sur la cuirasse, sur le heaume et sur les bannières, même sur les habillemens. Ces signes honorables, qui ne s'accordoient dans l'origine qu'à la bravoure et aux services éclatans rendus dans les chocs et dans les batailles, furent en quelque sorte avilis depuis un siècle, et même plus, par les souverains eux-mêmes, qui les accordoient indifféremment, pour de l'argent, à des hommes encore obscurs, et souvent méprisables par les moyens qui leur avoient procuré la richesse. L'usage, sous Charles v, roi de France, étoit d'armorier les habits; cet usage ou mode eut la durée d'un siècle. Les femmes portoient l'écusson de leur mari, brodé, au bras droit, et le leur sur le bras gauche. — *Essais sur Paris, par Sainte-Foi.*

Armure. Habit de défense, qui servoit autrefois à mettre le corps à couvert des coups portés par les ennemis. On nommoit aussi l'*armure*, *harnois*; c'étoit le *heaume*, la *cotte de mailles*, les *brassards*, *cuissards*, *gantelet*, *genouillère*, *bouclier*, etc. Voyez ces différens termes.

Armurier. Il ne faut point confondre l'*armurier* avec l'*arquebusier*; celui-ci est moins ancien, et sa profession différente de celle de l'*armurier*, qui faisoit autrefois les armes défensives, telles que celles que je rapporte dans l'article précédent. L'*armurier* étoit encore connu sous la dénomination de *heaumier*. Leurs premiers statuts datent de 1409.

Arpentage, à trois parties, dont la première consiste à prendre les mesures; la seconde, à mettre sur le papier les mesures et les observations faites sur le terrain, et la troisième, à trouver l'*aire* du terrain. *Géodésie* désigne l'arpentage.

Arquebuse. Arme à feu, de la longueur d'un fusil ou d'un mousquet, la plus ancienne que l'on connoisse, montée sur un fût ou long bâton. L'*arquebuse*, selon *Hanzelet*, doit avoir quarante calibres de long, porter une balle d'une once et

sept huitièmes, avec le même volume de poudre. L'*arquebuse à vent*, pour laquelle on n'emploie que la force de l'air, chasse la balle avec une violence qui ne le cède guère à la poudre.

ARQUEBUSIER, connu autrefois sous le nom d'*artiller*, fabrique les petites armes à feu, telles qu'*arquebuse*, dont il a pris le nom, *fusil*, *pistolet* et *mousquet*. Il en forge lui-même les canons, en forme la platine, et monte le tout sur un fût de bois. Tout ce qui sert à charger, décharger, monter, démonter et nétoyer toutes les armes ci-dessus indiquées, est du ressort de l'*arquebusier*. La dénomination d'*armurier*, que l'on donne fort souvent à l'*arquebusier*, n'est pas celle qui lui est propre. Voyez *Armurier*.

ARQUITES. Nom que l'on donnoit anciennement aux archers qui tiroient de l'arc.

ARRÊT, est un petit morceau de fer que l'on fait mouvoir à propos, pour empêcher que les armes à feu ne se déchargent.

ARÊTE. Élévation en pente douce, que forme chaque angle saillant du glacis du chemin couvert.

ARRÊTS. Ce mot désigne une punition, soit envers l'officier comme envers le soldat. On ne peut les violer, sans encourir une punition plus forte, qui est celle de la prison.

ARRIÈRE. Partie postérieure d'une armée, c'est l'opposé du *front* ou de la *face*. (*Vieux style.*)

ARRIÈRE-GARDE. Partie d'une armée qui marche la dernière, immédiatement après le corps de l'armée, pour arrêter les déserteurs, et même pour protéger l'armée.

ARRIÈRE-DEMI-FILE. Ce sont les trois derniers rangs d'un bataillon, rangé sur six hommes de profondeur.

ARRIÈRE-LIGNE. Seconde ligne d'une armée campée et éloignée de trois ou quatre cents pas de la *première ligne* ou du *front*.

ARRIÈRE-BAN. Voyez *Ban*.

ARRIÈRE-VASSAL; se disoit autrefois du *vassal*, d'un *vassal*. (Tout mot, tout terme qui tient à la définition de l'*histoire*, ne doit pas être étranger à un militaire. Certains usages peuvent mourir. En *politique*, les mots relatifs ne meurent pas, quant à ce qui regarde l'instruction.)

ARROSAGE. Dans les *moulins à poudre*, on nomme ainsi l'action de verser de l'eau dans les *mortiers*, pour y faire le liage du *salpêtre*,

du *soufre* et du *charbon* sous les pilons.

ARSENAL. Lieu où l'on fabrique les armes nécessaires à la défense et à l'attaque, où l'on conserve toutes les *armes* et *armures* anciennes et modernes, et qui sert de magasin pour les besoins de la chose publique, lorsqu'elle est en danger.

ART MILITAIRE, consiste dans deux choses capitales: la première est l'ordre et l'arrangement d'une armée, tant pour la faire marcher, camper et subsister, que pour la faire combattre et assiéger. La seconde regarde les travaux en général, la composition et le jeu des machines de guerre, ainsi que l'emploi de toutes les armes offensives et défensives.

ARTIFICE. (*feu d'*) On compose divers artifices pour mettre le feu dans une place, pour le diriger vers un magasin à poudre, pour se défendre sur une brèche contre les assiégeans, pour brûler un pont, un convoi qui vient par eau, pour brûler les voiles d'un vaisseau, et le vaisseau même; pour découvrir l'ennemi, afin de le harceler, de l'inquiéter, ce qui peut le forcer de changer de poste. Les anciens guerriers faisoient un très-grand usage de ces feux.

ARTIFICIER, celui qui fait et compose les *feux d'artifice*, qui charge les *bombes*, les *grenades* et leurs *fusées*. L'*artificier* doit être subordonné au *bombardier*.

ARTILLER. V. *Arquebusier*.

ARTILLERIE. Gros équipage de guerre, qui comprend toutes sortes de grandes armes à feu, comme *canons*, *mortiers*, *obus*, *petards*, etc. Les *Persans* qui ne faisoient consister leur gloire que dans la justesse, dans l'agilité et dans la célérité de la manœuvre de leurs chevaux, ne vouloient ni du service de l'*artillerie*, ni de celui de l'*infanterie*. Voy. les mémoires de *Figueora*, dans son ambassade (en 1518). Depuis l'invention de la poudre, on peut dire que l'artillerie est devenue l'ame des armées dans les quatre parties du monde.

ARTILLERIE VOLANTE. Les succès importans que nos Français actuels ont obtenus successivement depuis 1792, par la manœuvre des dispositifs de l'*artillerie volante*, font le plus grand honneur à celui à qui en est due l'invention. Les artilleurs canonniers qui dirigent la manœuvre, forment un corps à cheval; les canons sont des pièces de campagne traînées par quatre

chevaux, dont le service est si prompt, qu'ils peuvent suivre, dans toutes les circonstances, les mouvemens de la cavalerie. Les hommes qui servent les pièces sont à cheval sur chacun des côtés d'une pièce. Arrivés au point où ils doivent charger le canon et le tirer, ils descendent avec une promptitude extrême, font leur service de même, remontent aussitôt à cheval, et poursuivent de la sorte, d'après les ordres qu'ils reçoivent. Dans le cas où un canonnier viendroit à être démonté, les caissons qui suivent, sont construits de manière qu'il peut s'y placer à l'aise et continuer son service. En général, tous ces mouvemens en avant et de retraite de l'artillerie à cheval, sont les mêmes que les mouvemens de l'artillerie à pied. Cette nouvelle manœuvre réunit bien des avantages; premièrement, la promptitude sans égale du transport et du service; secondement, un dégât qui se réitère à chaque instant sur l'ennemi; troisièmement, l'extrême facilité de faire vîte marcher toute l'*artillerie volante* sur le terrain où l'on veut gagner sa retraite, lorsque des cas malheureux y forcent, et combien d'autres avantages, sans doute, dont je ne puis parler, puisque je ne parle de l'*artillerie volante* que d'après des réponses faites à mes questions.

Artilleur. Officier ou soldat quelconque attaché au *corps d'artillerie*. On donne aussi le nom d'*artilleur* à celui qui est chargé du soin du nétoyement des armes.

Artillier. Ouvrier travaillant à l'artillerie.

Asappis, ou Azapes. Troupes auxiliaires que les Turcs lèvent parmi les chrétiens de leur domination, et qu'ils exposent au premier choc des ennemis, afin que les saphis et les janissaires fondent, tout frais, sur l'ennemi déja fatigué. On n'enrôle que des gens libres et non mariés.

Ascalaphes, autrement dit Hibous. Espions nocturnes dont un bon général doit bien savoir se garantir.

Ascension. Chemin que la *bombe* décrit en l'air en sortant du *mortier*, et le chemin qu'elle décrit de son point d'élévation jusqu'à sa chute, se nomme *descension*.

Ascigi. Les Turcs ont dans chaque compagnie un cuisinier qui se nomme *ascigi*. On fait mention de ce cuisinier ici, parce qu'outre son emploi, il est chargé d'arrêter les prisonniers, de les garder après les avoir mis

aux fers, ou simplement garrottés, selon l'ordre qu'il en a reçu de l'*oda-basci*, qui est le lieutenant. La prison est la cuisine même. (Une semblable punition ne pourroit-elle pas servir de sujets à une farce Nicolette ?)

Aspic. On nomme ainsi une pièce de canon dont la pesanteur étoit de 4,250 liv., et la charge de 12 liv. de balles.

Assaillant. Dénomination donnée à l'ennemi qui attaque brusquement son adversaire, qui entreprend le siége d'une place, à tout individu qui y coopère, et à celui qui monte à l'*assaut*.

Assaillir. C'est tomber sur l'ennemi dans son camp, dans le moment où il s'y attend le moins.

Assassins. Jeunes gens enrôlés anciennement sous les ordres d'un chef, pour aller assassiner celui qui leur étoit désigné : ils étoient tellement soumis aux ordres de ce chef, que s'il leur commandoit de se précipiter du haut d'une tour, ils obéissoient à la minute au commandement. Ce n'étoit point comme ceux que l'on nomme de nos jours du nom *assassin*, pour voler, qu'ils embrassoient cet état. Une superstition toute pure étoit le fond de leur dévouement à leur chef ; ils croyoient fermement que ce dévouement les conduisoit droit au ciel.

Assaut. C'est l'attaque d'un *camp*, d'une *place forte*, d'un *fort*, d'un *poste*, avec dessein de l'emporter. L'*assaut* est proprement une attaque subite, furieuse et générale, dans laquelle les *assaillans* ne se couvrent d'aucun ouvrage. On dit *donner, ordonner, soutenir, repousser un assaut, aller à l'assaut* et *emporter d'assaut*. Le feu des *batteries* dort pendant l'*assaut*. On ne fait aucun usage, de part ni d'autre, du canon, parce qu'on exposeroit par-là, réciproquement, ses troupes. Dans les grands principes, un gouverneur doit soutenir trois assauts avant de rendre la place qu'il defend ; pour lors, il est difficile d'être préservé du pillage. Peu de places soutiennent actuellement un *assaut général*. Le célèbre *Feuquières* ne fait mention que de trois dans ses Mémoires : celui de *Neufchâtel*, en 1685, soutenu par un *bacha* turc ; la place fut emportée : celui de *Bude*, dans lequel le *bacha* qui commandoit fut tué ; la place ne fut point emportée, parce que les *assiégeans* avoient négligé de ruiner quelques batteries flanquantes, et c'étoit une très-grande faute,

puisqu'il est impossible de réussir dans une entreprise aussi périlleuse, sans cette précaution : le troisième est celui de *Namur*, défendu par le maréchal de *Bouflers;* la place ne fut pas emportée, parce que la colonne d'infanterie qui entreprit l'assaut, étant partie de trop loin, avoit été aperçue, et avoit donné assez de temps pour rendre la brèche inabordable. — *Mémoires de Feuquières.* — On voit, dans la *Journée militaire*, ce qu'il faut faire pour exécuter et soutenir l'*assaut.* (L'extrême opiniâtreté dans la défense contre l'*assaut*, n'existe plus que chez les *Turcs*, lorsqu'ils ont affaire à des *chrétiens*, parce qu'un des articles de leur religion leur défend de capituler, et principalement lorsqu'ils ont une *mosquée* dans la place assiégée.) Un des articles des statuts de l'ordre de Malte, défend aux chevaliers de se rendre lorsqu'ils sont en guerre contre les Turcs. Lorsqu'ils sont hors d'état de résister, ils doivent faire sauter le vaisseau.)

Assemblée générale *d'une armée*, est le rendez-vous général sur une distance fixée et bien reconnue, à un certain éloignement de l'ennemi, s'il est déja posté ou campé, où toutes les troupes qui doivent former l'armée doivent se réunir d'après les indications données par les aides-de-camp généraux, sur les ordres du général en chef. On dit *assemblée* de compagnies, *assemblée* de bataillons, *assemblée* du régiment : avant de faire la seconde *assemblée*, il faut avoir fait l'appel dans chaque compagnie. On dit de même *assemblée* de gardes. Les *assemblées illicites*, dans les troupes, sont punies de mort.

Astragale. Ornement qui a la forme d'un anneau, et qui sert de relief au canon, comme la moulure qui entoure le bas du chapiteau d'une colonne.

Astronomie. Partie des mathématiques mixtes, qui apprend à connoître l'usage des corps célestes, leurs grandeurs, mouvemens, périodes, éclipses, etc.

Atelier. L'artillerie et le génie ont leurs *ateliers* particuliers pour tous les genres de travaux et d'ouvrages qui appartiennent à l'une et à l'autre. Chaque *atelier* est sous l'inspection d'un officier.

Athanates, ou Immortels. C'est le nom d'une milice persanne, composée de dix mille hommes, et ainsi nommée, parce qu'il

faut que le nombre soit toujours complet.

ATLAS. On entend par ce mot un recueil de cartes géographiques.

ATTACHE. Par un réglement de Louis XIV, renouvelé sous Louis XV, tout officier de cavalerie étoit tenu de produire son brevet d'installation et d'avancement, au colonel général. Il en étoit de même de l'officier d'infanterie. Le régiment des Gardes-Françaises étoit excepté de ce réglement. Le colonel général, soit de l'une, soit de l'autre arme, attachoit son visa au bas du brevet.

ATTAQUE. Effort que l'on fait contre l'ennemi ou contre un ouvrage, pour s'en rendre maître.

ATTAQUE BRUSQUE. C'est lorsque l'on n'observe pas toutes les précautions et formalités d'usage dans un siége régulier, et que l'on se précipite tout à coup à la tête du glacis, pour fondre sur le chemin couvert. Il faut être assuré de la foiblesse de la garnison, ou du mauvais état des fortifications. La vivacité avec laquelle on exécute une *attaque brusque*, en fait ordinairement le succès. *Voyez dans le premier volume de la* Journée militaire, *le chapitre qui traite de l'attaque des places*. On y trouvera toutes les règles et précautions à observer depuis le commencement jusqu'à la fin d'un siége régulier, et toutes les règles et précautions à suivre dans une *attaque irrégulière et brusquée*.

ATTAQUE de FLANC. C'est attaquer une armée ou une troupe sur le flanc ou sur le côté. Cette attaque est fort dangereuse : c'est par cette raison qu'un habile général ne manque pas de couvrir les flancs de son armée par un village, une rivière, ou par des fortifications naturelles.

ATTAQUE de FRONT. C'est attaquer le *devant* ou la *tête* d'une troupe, ou d'une armée, ou des lignes de circonvallation.

ATTAQUE de SURPRISE *par la famine*, d'une *armée sous la protection d'une place forte* ou *bien retranchée*; d'une *armée en marche*; de *postes retranchés*; d'un *village dont on a rendu les avenues difficiles*, etc. Toutes ces attaques se font ordinairement et se règlent d'après les lumières et la pénétration du général qui commande; et les circonstances, les lieux, le terrain et le caractère des habitans sont souvent les choses dont un général fait ses moyens. Tous ceux qui ont fait des dic-

tionnaires du genre de celui-ci, se sont occupés à transcrire les manières de tous les généraux : c'est fournir, et très-inutilement, un volume sur chaque article, et même l'article n'en finiroit jamais ; car aucune de ces *attaques* (celles des places fortes exceptées, et sur-tout des places régulières) ne ressemble à une autre et même *attaque*, et ces détails appartiennent purement aux mémoires circonstanciés et à l'histoire. V. l'*Avant-propos*.

ATTAQUE *d'emblée*. Voy. *Attaque brusque*.

ATTAQUE *du centre*. C'est, lorsque l'on assiége une place forte d'après les principes de l'attaque ; attaquer de la seconde parallèle, les ouvrages de la place sur un grand front.

AUDITEUR. Juge ayant le caractère d'officier qui reçoit (chez certaines puissances du Nord) les aveux et dépositions de ceux qui sont traduits devant une information, et ensuite à une commission militaire, et qui remplissent en même temps les fonctions de rapporteur, lorsqu'il s'agit du jugement. V. *Conclusions* d'une *procédure militaire*.

AUGET. Petit canal de bois dans lequel on place le saucisson destiné à mettre le feu à la mine.

AUGURACULUM. C'étoit toujours le lieu le plus élevé d'une ville, où l'on prenoit, au moment d'une grande expédition militaire, les augures. L'art des *augures* est de l'antiquité la plus reculée. Les Chaldéens en faisoient une profession particulière, et ce fut d'eux que les Grecs, qui en firent aussi une grande étude, l'apprirent.

AUGUSTANI EQUITES. C'étoit la troupe ou bande royale d'*Auguste* ; elle portoit un bouclier couleur de feu, sur lequel étoit un globe blanc, dont les bords formoient quatre lisières de différentes couleurs ; ce qui représentoit les quatre parties du monde, dont *Auguste* prétendoit être le souverain. Cette troupe fut de cinq mille hommes sous *Néron*.

AUMÔNIERS. Autrefois les évêques marchoient à la tête des armées pour maintenir les *aumôniers* dans les devoirs de leurs fonctions. Depuis long-temps les évêques ne marchent plus ; depuis long-temps les prélats trouvèrent ces fonctions rebutantes. Chaque régiment avoit son *aumônier* particulier, qui remplissoit régulièrement les devoirs de la religion dans les garnisons comme aux armées ; ils avoient également des devoirs à remplir dans les hôpitaux, et y

étoient tenus par des ordonnances particulières des souverains : c'étoit une fonction pénible quand on vouloit la bien remplir, et respectable en même temps. Les troupes des princes protestans ont également leurs pasteurs, qui remplissent les mêmes fonctions, et sont même traités avec plus de distinction que les *aumôniers*.

Aurore. Un bon général doit ressembler à cette fille matinale, c'est-à-dire qu'il doit presque toujours être le premier sur pied.

Ausen. Nom que les *Goths* donnoient à leurs généraux. Il signifioit *demi-dieu*, ou plus qu'*homme*, et on ne l'obtenoit qu'après avoir remporté des victoires.

Auxilia. C'étoit ce que l'on appeloit, chez les Romains, troupes auxiliaires, qu'ils tiroient de leurs alliés ou des étrangers.

Auxiliaire. Tout ce qui tient à l'action de secourir ou d'aider à l'exécution d'une entreprise, ou à garantir d'un événement fâcheux.

Avances. Ce sont de petites fortifications qui en devancent de plus grandes, telles que des *redens*, des *traverses*, etc. qui défendent les retranchemens et les chemins couverts, et chagrinent l'ennemi dans les approches.

Avantage. C'est s'emparer d'une rivière, d'une colline, pour avoir *avantage* sur l'ennemi, en assurant son terrain.

Avant-chemin-couvert. Second *chemin-couvert*, plus avancé dans la campagne que le premier : il n'a guère lieu que lorsqu'il y a un avant-fossé; alors il sert à rendre les approches plus difficiles : il est moins élevé que le premier, et on lui donne pour lors deux banquettes.

Avant-fossé. *Fossé* construit au pied du *glacis*. On fait aussi quelquefois un *avant-fossé* un peu en avant du côté de l'ennemi : on évite par-là la surprise d'un retranchement ou d'un camp. Il est essentiel que l'*avant-fossé* soit plein d'eau, autrement l'ennemi y trouveroit une garantie contre le feu de la place. C'est devant l'*avant-fossé* que l'on construit ordinairement les *lunettes*, les *redoutes*. Malgré les avantages que semblent offrir les *avant-fossés*, le maréchal de *Vauban* les désapprouve, et il donne pour raison qu'ils servent de couvert à l'ennemi.

Avant-garde. Première ligne ou division d'une armée, ou rangée en bataille,

ou qui marche en bataille, ou la première partie de tout un corps qui est à la vue de l'ennemi, ou qui fait route.

Avant-train, sert à mener le canon en campagne; on le joint à l'*affût* avec une cheville de fer nommée *cheville ouvrière*.

Aventuriers. Divers auteurs ont donné dans leurs Dictionnaires de longues pages sur ce mot, qui ne demande que quelques lignes. C'étoit une espèce de soldats à la disposition de divers petits seigneurs de de-là les monts, qui les louoient tantôt à l'un et tantôt à l'autre. *Charles VIII*, *Louis XII*, *François Ier* et *Henri II*, s'en servirent dans leurs expéditions en Italie.

Aveugler une casemate; c'est dresser une batterie contre une *casemate*, pour démonter le canon de l'ennemi et le rendre inutile.

Avitailler; c'est faire passer des vivres dans une place assiégée.

Avoué. V. *Advoué.*

Azapes. V. *Asappis.*

B

Bac, Bateau, grand, large et plat, dont on se sert pour le passage des hommes, des voitures, des bêtes, etc.; *bache*, ou *bachot* en est le diminutif. On nomme aussi *bache* une grande couverture de toile grossière, qui sert à couvrir des instrumens de guerre. Il est plus grand que le bateau ordinaire.

Bacchanales. Fêtes qui se donnoient en l'honneur et sous les auspices de *Bacchus*, dieu de la vigne: ces fêtes étoient de pures orgies où les convives des deux sexes se noyoient dans le vin et dans les derniers excès de la débauche. Les jeunes militaires doivent fuir de bonne heure ces *bacchanales*, car s'ils les suivent jeunes, ils y prendront goût et ne pourront jamais devenir bons officiers.

Bacha. Titre inamovible dans la personne du grand-visir *ottoman*. Les *bachas* qui sont après celui-ci, sont des gouverneurs de provinces, qui prenoient autrefois le titre de roi, mais qui n'en étoient pas moins tributaires du grand sultan. Parmi ces derniers, il en est qui sont en dignité au-dessus d'autres *bachas*.

Bache. V. *Bac.*

Bachelier. Titre qui étoit donné autrefois au jeune homme qui débutoit dans le métier des armes. Dès qu'on lui avoit donné la ceinture militaire, il étoit *bachelier*.

Bachot. V. *Bac.*

Bacler ; se dit d'un port dont on ferme l'entrée avec des chaînes, des bateaux et autres choses matérielles, capables d'opposer des obstacles solides contre les tentatives et efforts d'un ennemi. On bâcle les portes d'une place, d'un château, etc.

Badelaire, mot qui vient de *baudel* ou *baudrier*, est une épée dont la forme approche de celle du sabre, c'est-à-dire courte, large et recourbée : elle étoit fort en usage sous *Charles*-le-Chauve.

Bagage. On donne ce nom à l'équipage d'une *armée*. Bagage du général, des officiers, des soldats, etc.; tout est compris dans ce mot.

Baguette *de Mercure.* V. *Caduceator.*

Bague-sauve, (*s'en aller*) c'est sortir d'une place avec armes et bagages.

Baguette, morceau de baleine ou de bois de noyer, ou de chêne, de la longueur d'un canon de fusil, qui doit avoir à une de ses deux extrémités le diamètre de la bouche du canon ; la *baguette* va en diminuant jusqu'à l'autre extrémité, qui doit être ferrée en forme de vis, pour y adapter le tire-bours en cas de besoin. *Baguettes* de *tambour*, *baguettes* de *timballes* ; celles-ci sont moins longues que les premières, et se tiennent différemment.

Baguettes. (*passer par les*) Punition corporelle, dont le préparatif doit encore faire plus d'impression sur celui qui sent sa faute, que le subissement, quoiqu'il doive être douloureux.

Baictaclar. C'est l'officier qui porte le drapeau chez les Turcs.

Baie. Bras de mer plus ou moins considérable, qui se jette entre deux terres. Les vaisseaux y trouvent toujours une sûreté, par la raison que l'intérieur de la *baie* est plus large que l'entrée.

Bailli capitulaire. C'est un chevalier de l'ordre militaire de Malte, qui possède un bailliage dans l'une des huit langues de l'ordre ; il a rang dans les chapitres provinciaux, immédiatement après le grand-prieur.

Bailli conventuel. L'ordre militaire de Malte est divisé en huit langues : chaque langue a un *bailli conventuel* à Malte ; il est le chef ou pilier de cette langue : on le nomme *conventuel*, parce qu'il doit résider auprès du grand-maître de l'ordre.

Bailli *d'épée de l'Arsenal de Paris.* Il jouissoit de

toutes les prérogatives et honneurs, et de la même prééminence que les *baillis d'épée* des cours souveraines; il connoissoit, avec les officiers du bailliage de l'arsenal, de toutes les causes et procès qui concernoient l'artillerie.

BAILLI. Dans l'origine, c'étoit ce que l'on appeloit un seigneur qui avoit dans l'étendue de son *bailliage* l'administration de la justice, des finances, et le commandement des armées: il ne lui resta plus ensuite, de ces trois prérogatives, que le pouvoir de convoquer le *ban* et l'arrière-*ban*. (Ces sortes de définitions sont essentielles pour l'intelligence de l'histoire, afin d'apprendre la politique militaire, et pour connoître en même temps les individus qui dirigeoient l'autorité militaire.) Ce titre est encore un degré d'éminence dans l'ordre des chevaliers de Malte, et c'est toujours parmi les baillis que le grand-maître souverain est élu.

BAIN; se dit de la fonte des métaux destinés à la composition des pièces d'artillerie.

BAIN. (*Ordre des chevaliers du*) V. *Ordres militaires.*

BAJOYERS, JOUILLÈRES, sont les ailes de maçonnerie qui revêtissent la chambre d'une *écluse*, fermée aux deux extrémités par des vannes que l'on lève à l'aide des cables qui filent sur un treuil, par la manœuvre des mains.

BAJURAC. Étendard du grand-seigneur, que les Turcs croient fermement avoir été envoyé du ciel à *Mahomet.*

BALACRES. Soldats redoutables de l'armée *macédonienne* qui vainquit l'*Asie*, sous la conduite d'*Alexandre.*

BALANCIER *d'une écluse.* Grosse barre qui sert de manivelle que l'on fait agir pour ouvrir ou fermer l'écluse. (Ce terme et autres, que je rapporterai à propos, ne sont pas des termes militaires, mais ils sont du nombre de ceux qu'il ne peut être indifférent à un officier de connoître en certains cas.)

BALISTAIRE; étoit, chez les *Grecs* et chez les *Romains*, ce que les officiers d'artillerie sont aujourd'hui en Europe. Les *balistaires* étoient envoyés dans les villes pour entretenir en bon état les armes et les machines qui étoient dans les arsenaux.

BALISTARII MILITES. Voy. *Armatura levis.*

BALISTE, ou BALISTA.

Machine de guerre dont les anciens se servoient pour lancer des traits qu'on appeloit *falériques*, dont le bout étoit armé d'un fer carré fort aigu, de trois pieds neuf pouces de lung, et de soixante livres pesant, des pierres qui pesoient jusqu'à cent vingt livres, des torches allumées; elle chassoit aussi des balles ou boulets de plomb de la même pesanteur. Il ne faut point confondre la *baliste* avec la *catapulte*, mais elle se rapproche du *scorpion*. On s'en servoit pour effoudrer les murs des places assiégées, pour y jeter de grosses pierres et des feux d'artifice. On appeloit aussi quelquefois la *baliste*, *mangonneau*. — Voyez *l'Histoire de France par Garnier*, tome 2, pag. 164, et la figure de cette arme offensive dans *Végèce*.

Balle, comprend toute sorte de petites *boules* ou *boulets* pour les *armes à feu*, depuis le canon jusqu'au mortier. Celles qui servent pour les canons, sont de fer; celles pour les *mousquets*, *carabines* et *pistolets*, sont de plomb. On appelle *balle ramée*, deux balles attachées ensemble par un fil de fer, et *balle de calibre*, celle qui s'adapte juste à l'embouchure du fusil.

Balles ardentes. Petits globes remplis de composition, qui se lancent à la main ou avec le mortier, sur les travaux des assiégeans, pour éclairer l'endroit où ils opèrent, afin de pouvoir y diriger ses coups.

Ballon, *propre à s'élever et même à voyager dans les régions de l'air.* Machine merveilleuse, dont l'invention est déja ancienne. Peu importe si les procédés que ses inventeurs employèrent pour la lancer et la faire voyager, furent précisément les mêmes, ou s'ils furent différens des procédés employés par les physiciens, que l'immortel *Mongolfier* électrisa en 1783, années suivantes, et électrise encore aujourd'hui, et par *Mongolfier* lui-même. Il s'agit proprement du *ballon aérostate* (Je dis *aérostate*, quoique la cinquième édition du Dictionnaire de l'Académie Française porte *aérostat*. L'Académie des Sciences a décidé pour *aérostate*, et je m'empare de son autorité.), dont l'invention est ancienne. On est tout étonné, quand on lit dans les descriptions et observations sur les *ballons*, (en 2 vol. *in*-8°.) publiées par M. *Faujas de Saint-Fond*, peu d'années avant 1789, que le père *Lana*,

jésuite et savant mathématicien, ne s'occupa du *ballon* que comme d'un songe. Le père *Lana*, au contraire, a traité la matière de la manière la plus sérieuse et la mieux détaillée pour la construction, l'exécution et la direction. Il n'est pas possible de lire le père *Lana*, sans plaisir et sans intérêt pour son *ballon*. Il est vrai que le lecteur est loin, après avoir été ébloui par l'illusion, de s'attendre à sa conclusion, et c'est cette conclusion (autorité qui justifie le jugement du père *Lana*) même que nos physiciens contemporains, échauffés de l'amour de *faire plus*, se seroient bien gardés de faire connoître, en donnant une traduction du traité du père *Lana*, sur les *ballons*, imprimé en 1670, c'est-à-dire cent vingt-trois ans avant l'expérience d'Annonai. Ce que les physiciens de 83, 84, 85 et 86, ne jugèrent point à propos de faire, je l'ai fait, et je vais mettre cette traduction très-incessamment sous les yeux du public; elle sera accompagnée du texte, afin, 1°. qu'il puisse être constaté que je n'aurai rien mis du mien, et 2°. pour que les savans, les physiciens et amateurs puissent tirer et établir de nouvelles conséquences.

Ballons. Globes un peu plus forts que les *balles ardentes*, remplis d'artifice, de cailloux, de gros clous, de pierres, de petites bombes et de poudre à canon; ils servent pour le même usage que les *balles ardentes*, et se lancent avec le mortier.

Ballot. V. *Sac à laine*.

Balteus. V. *Baudrier*.

Baltearius. C'étoit, chez les Romains, celui à qui étoit confié le soin des baudriers dans les arsenaux; il devoit les entretenir, les nétoyer et les orner.

Ban et Arrière-ban. Depuis l'établissement des compagnies d'ordonnance et des troupes réglées, la convocation de l'*arrière-ban* n'a plus eu lieu. La dernière en France, et qui peut être regardée comme une convocation extraordinaire, eut lieu dans le cours de la guerre de 1688, (sous Louis XIV) qui fut terminée par la paix de Ryswick. Lorsqu'il n'y avoit pas de troupes réglées en France, et qu'il y avoit guerre, le souverain faisoit publier le *ban* et l'*arrière-ban*; dès-lors, tous ceux qui tenoient *fiefs* et *arrière-fiefs*, étoient obligés de marcher et d'avoir à leur suite (selon leur qualité) tant d'hommes d'armes ou d'archers.

Banc. C'est, en général, une hauteur d'un fond de mer inégal, qui est quelque-

fois évident et quelquefois caché, ce qui devient plus dangereux pour un vaisseau, parce qu'on n'est pas toujours en pouvoir de l'éviter. Il y a des *bancs* de sable et de terres, et des *bancs* de pierres; ceux-ci sont les rochers qui s'élèvent au-dessus de la surface de la mer.

BANDE. Enseigne militaire qui a précédé la *banderolle*, la *bannière*, le *drapeau* et l'*étendard*.

BANDE, est par fois synonyme à *troupe*. On dit d'une troupe de soldats qui combattent sous le même drapeau, que c'est une *bande*. Lorsqu'on trouve dans l'histoire ces mots, les *vieilles bandes*, cela signifie, les *anciens régimens*, les *troupes aguerries*. (Ce que je trouve dans les Mémoires du fameux connétable et duc de *Montmorency*, page 195, est parfaitement d'accord avec ce que je dis dans cet article. Voici ce qu'on y remarque : « C'étoient tous « soldats choisis de *vieilles* « *bandes* de l'empereur; ils « étoient si adroits, qu'ils « avoient plutôt tiré trois « mousquetades que les nô- « tres une. ») On connoissoit autrefois les *bandes noires*, les *bandes rouges*, etc. comme on connoissoit, il y a peu, *mousquetaires gris*, *mousquetaires blancs*.

BANDEAU. Nom d'une des pièces de la ferrure de l'affût du canon, appliquée sur le *flasque*, à l'endroit de la crosse, dont elle imite le cintre. La largeur et l'épaisseur du *bandeau* sont réglées sur le calibre de la pièce d'artillerie.

BANDER. On dit bander un arc, un fusil, un pistolet, etc. On dit aussi *bander* le cable, pour dire tirer le cable. V. *Cable*.

BANDERET. C'est le nom que l'on donne aux quatre chefs de la milice du canton de *Berne*.

BANDEROLLE. Fort petite enseigne qui étoit terminée en pointe longue. Les anciens guerriers en ornoient le haut de leur lance. Les nations asiatiques aiment beaucoup cet ornement dans leurs marches.

BANDES NOIRES. Voyez *Lansquenets*.

BANDIÈRE. V. *Front de bandière*.

BANDOULIERS. V. *l'article suivant*.

BANDOULIÈRE. Large *baudrier* de cuir passé par-dessus l'épaule droite, et pendant en bas, au-dessous du bras gauche; il servoit aux anciens *mousquetaires* pour soutenir leurs armes à feu et le port de leurs cartouches. *Bandouliers*, désignoit autrefois une sorte de bandits

qui infestoient particulièrement les *Pyrénées*. Ces bandits étoient principalement distingués par cette pièce de fourniture. Les sergens des villes et communes portoient aussi la *bandoulière* aux couleurs et armes de la ville dont ils dépendoient. Les uns portoient les ordres des magistrats, et on les nommoit *valets de ville*, et d'autres étoient chargés de donner la chasse aux fainéans, et on les nommoit *chasse-coquins*.

BANNALISTES. Corps de miliciens qui a paru sous ce nom, dans les armées de l'*Autriche*.

BANNERETS, étoient autrefois des hommes puissans en terres et en vassaux, avec lesquels ils formoient des espèces de compagnies à la guerre. Ce *banneret* avoit le droit de *bannière*. La *bannière* exprimoit le nombre d'hommes d'une compagnie de cavalerie, comme aujourd'hui il s'exprime par le mot *escadron*. On connoissoit le rang ou la puissance d'un *banneret*, par le nombre de ses pendans ou banderolles.

BANNIÈRE, étoit une enseigne sous laquelle marchoient les vassaux des *bannerets*. Les anciens rois de France, quand ils alloient guerroyer, faisoient suivre leur *bannière*, qui étoit fort riche et fort grande; elle étoit attachée au haut d'un grand mât ajusté sur un échafaud, traîné par des bœufs couverts de housses riches et chargées de devises. Dix chevaliers montoient le jour et la nuit la garde sur cet échafaud, qui étoit entouré de trompettes pour animer les soldats. Il en arrivoit de la capture de la grande *bannière*, qui étoit toujours dans le centre de l'armée, comme de la capture de l'étendard de Mahomet, c'est-à-dire que tout étoit perdu. Il est vraisemblable que quand le grand-sultan commande lui-même ses armées, ce n'est point le véritable *étendard* qui le suit, car aucun Turc, ni le grand-sultan lui-même, ne voudroient survivre à cette perte. Chez plusieurs nations du nord, les colonels commandant et les colonels propriétaires d'un régiment ont le droit de mettre une *bannière* sur chacun des côtés du cimier de leur écusson. (Ceci justifie donc que si, pour complaire à ceux qui me conseilloient fortement de supprimer de ce Dictionnaire les mots *blason*, *écusson*, *armoiries*, et autres semblables, j'eusse eu la complaisance de déférer à leur avis, j'eusse été un sot.

Tel qui dédaigne aujourd'hui l'écusson, en seroit peut être bouffi, si un décret lui en accordoit un.)

Banquette. Petite élévation de terre d'un pied et demi, et de trois de largeur, qui se termine en pente pour faciliter la montée aux soldats qui font feu par-dessus le parapet des ouvrages de fortification. On ne pratique pas de *banquette* aux ouvrages passagers de campagne.

Baraques. Lorsque le soldat est obligé de camper pendant l'hiver, il loge sous une petite *baraque* qu'il construit lui-même par le moyen de quatre perches fourchues qu'il fiche en terre, et qui sont traversées par quatre autres. Les pans se bouchent avec des mottes de terre ou gazons, des claies et autres choses qui peuvent les mettre à l'abri des injures du temps : le dessus est couvert de chaume ou de gazon, si on manque de chaume.

Barbacanne. On appelle ainsi les ouvrages avancés d'une place ou d'une citadelle ; c'est proprement le boulevard des portes ou des murailles : elle dénote aussi un fort à l'entrée d'une ville ou d'un pont, avec une double muraille, comme celle que l'on voit à *Rouen*, à l'un des bouts de son pont de bateaux.

Barbarjarii. C'étoit, chez les anciens, ceux qui avoient l'inspection sur la fabrique des armes ; ils étoient obligés de tenir un compte exact de celles qui se fabriquoient, du nombre que l'on envoyoit aux arsenaux pour qu'ils fussent toujours complets, ainsi que de tout le fer qui entroit dans la fabrique.

Barbe. (*tirer le canon en*) C'est tirer par-dessus le parapet, au lieu de pointer par l'ouverture de l'embrasure, de sorte que le coup tiré fait la barbe au parapet, et c'est ce qui s'appelle *tirer à découvert*.

Barbets. Soldats *Piémontais*, fort entreprenans et très-propres aux *coups de main*.

Barbette. Petite élévation de terre que l'on construit dans les endroits où le canon tire au-dessus du parapet, et non à travers les embrasures. Là, où l'on pratique des *barbettes*, le parapet n'a que trois pieds de hauteur, et c'est ordinairement vers l'angle flanqué. On en construit assez ordinairement vers les angles flanquant.

Barce. Canon qui n'est plus d'usage aujourd'hui, et qui étoit autrefois fort com-

mun sur mer. Il est plus court que le *fauconneau*, plus renforcé de métal, et d'un plus grand calibre.

BARDAÏCUS. C'étoit, chez les peuples de l'Illyrie, celui qui jugeoit les soldats : il avoit une casaque de poil et un capuchon.

BARDES, ou BARDI. C'étoient les poètes des anciens Gaulois : ils avoient la commission de transmettre en vers toutes les belles actions des grands hommes de leur nation.

BARDES, anciennes armures défensives pour les chevaux, faites de mailles de fer; et dans l'origine, en cuir. Ces armures couvroient le cou, les épaules et le poitrail du cheval; il avoit les flancs couverts de cuir bouilli.

BARGE. V. *Berge*.

BARGUETTE. Espèce de barque de quarante pieds de long ou environ, fort commode pour le transport des chevaux, des cordages, fascines, mantelets, gabions, etc. dans les passages de rivières.

BARIL *à bourse*. C'est un *baril* dont l'extrémité supérieure est terminée par une bourse de cuir qui se ferme comme une bourse, pour que le canonnier conserve mieux sa poudre à la batterie, et qui contient la poudre fine.

BARILS FOUDROYANS et FLAMBOYANS. *Barils* remplis d'artifice, qu'on fait rouler sur l'ennemi lorsqu'il veut franchir les brèches et monter à l'assaut. On appelle *baril-de-trompes*, celui qui contient un assemblage de plusieurs artifices. Le *baril*, en propre, est un fourreau de toile goudronnée : on le fait partir de dessus de l'eau, après l'y avoir enfoncé jusqu'au collet, par le moyen d'un contre-poids. On peut s'en servir pour inquiéter l'ennemi, lorsqu'il veut établir un pont pour le passage d'une rivière.

BAROMÈTRE. Instrument mathématique, par lequel on connoît la pesanteur de l'air.

BARRE. Amas de sable ou de vase : c'est aussi une chaîne de rochers qui embarrassent et obstruent l'entrée d'un port de mer ou d'une rivière, de sorte que l'on ne peut y pénétrer que quand les eaux sont hautes.

BARRES, désignoit autrefois un exercice d'hommes armés et combattant ensemble avec de courtes épées dans un espace fermé de barreaux ou de barrières qui les séparoit des spectateurs.

BARRICADES. Espèce de retranchement fait à la hâte

avec des tonneaux ou des paniers remplis de terre, d'arbres, de palissades ou de choses semblables, pour mettre une place, un poste ou un passage en état de défense contre l'ennemi. On fait servir ordinairement à cet usage, des pieux ou des poteaux traversés par des bâtons, et ferrés par le bout. On fiche ces pieux ou poteaux dans les paniers, ou tonneaux, avant de les remplir, et lorsqu'ils sont assujétis, on les charge de terre; ils arrêtent la cavalerie comme l'infanterie, en même temps qu'ils bouchent une brèche et protègent la construction d'un retranchement plus considérable et plus solide.

Barrières. Espèces de portes faites dans un passage ou un retranchement, pour en défendre l'entrée et en faciliter la sortie : elles se construisent avec de grands poteaux d'environ quatre à cinq pieds de long, et placés à la distance de dix pieds l'un de l'autre, avec des solives fortement enchassées sur le travers. Dans le milieu est une barre de bois qu'on ferme et ouvre à volonté. Les barrières qui ferment les portes ou ouvertures des retranchemens des lignes de circonvallation, sont à fleau tournant, sur un poteau dont le sommet, taillé en pivot, est planté sur le milieu, où il partage l'ouverture en deux passages égaux. Ce fléau bat contre les deux autres poteaux plantés aux deux extrémités des passages, avec des entailles pattées, auxquelles il s'accroche et se ferme avec une cheville plate.

Barritus, désigne le cri de l'éléphant, mais il désigne plus particulièrement le cri que faisoient les Romains en allant au combat. C'étoit l'usage anciennement de n'en venir aux mains qu'après que les ennemis avoient jeté de part et d'autres des cris qui approchoient du hurlement ; et aujourd'hui encore, lorsqu'un peuple se porte aux dernières extrémités, il fait entendre le mugissement du lion et le sifflement du serpent, pour annoncer sa colère et sa furie ; ce qui prouve que dans ces momens un peuple en furie ne diffère pas de l'animal féroce.

Barzistan. Marché où les Turcs, quand ils sont en guerre, se procurent les armes dont ils ont besoin. Ces marchés s'établissent dans les camps.

Bas de soie. Plaisanterie déplacée, qui signifie mettre un militaire aux fers.

Bascule, sont deux

poutres ou solives, dont une partie s'avance en dehors de la porte, et soutient des chaînes attachées au *pont-levis*, et l'autre partie est en dedans de la porte, et soutient des contre-poids qui mettent la *bascule* en équilibre, en sorte qu'en appuyant sur l'un des bouts, l'autre s'élève : c'est la première partie que l'on nomme *tablier du pont*.

BASE; se dit de l'étendue ou largeur, et, pour parler plus juste, c'est le soutien des différens ouvrages de fortification, militaire et civile, par le bas, ou horizon, comme *base* du *rempart*, *base* du *parapet*, *base* du *revêtement*; *base* d'une *caserne*, d'un *magasin* à poudre; dans ce dernier cas, on dit *fondemens*.

BASILIC. Pièce de canon qui n'est plus d'usage. Son calibre contient 48 liv. de balles; le canon pèse environ 7,200 liv. On ne fond plus de pièces de ce calibre en *France*; mais il s'en trouve encore dans plusieurs arsenaux.

BASSE. Côté extérieur d'un polygone.

BASSE ENCEINTE. Voyez *Fausse braie*.

BASSIERS. Amas de sable dans une rivière, qui empêche la navigation.

BASSIN. Espace bordé de gros murs de maçonnerie, où l'on tient des vaisseaux à flot.

BASSIN. Réservoir d'eau pour entretenir les écluses et canaux de navigation.

BASSINET. Espèce de *heaume* ou *casque*, mais bien plus léger que le *casque*. Le *bassinet* avoit cependant sa visière.

BASSINET. Morceau de fer plat en dedans du corps de la platine, creux en dehors, qui excède d'un demi-pouce le corps de la platine. Ce creux répond directement à la lumière du canon du fusil, et sert à y conserver l'amorce, par le secours de la batterie qui vient y poser à plat.

BASTILLE. Petit château à l'antique et défendu par des tourelles. On appeloit autrefois ainsi de petits forts dont on environnoit une place, pour en faire le siége. C'est ainsi que les *Anglais* firent sous *Charles VII*, roi de *France*, le siége d'*Orléans*.

BASTION. Grande masse de terre communément revêtue de maçonnerie, qui approche de la figure d'un pentagone, (Tous ceux qui ont donné des Dictionnaires du genre de celui-ci, n'ont pas manqué de copier celui qui a dit que le *bastion avoit la forme d'un pentagone*; ce

qui n'est pas exact, puisque tous les cinq côtés de cette figure sont égaux, et que la figure du *bastion*, en y comprenant sa gorge ou ouverture, a bien, il est vrai, cinq côtés, mais qui ne sont point égaux entr'eux, composé de deux faces qui ont depuis quarante à cinquante toises de longueur, et qui forment un angle saillant sur la campagne, et de deux côtés ou flancs, qui ont de vingt à trente toises de longueur; ceux-ci joignent les faces à la courtine. Le cinquième côté, qu'on nomme *gorge*, est toujours du côté de l'enceinte de la place, et a pour l'ordinaire, la longueur des côtés ou flancs. Les bastions, qui ne sont guère en usage que depuis deux cent soixante-dix ans, ont remplacé les tours rondes ou carrées que les anciens plaçoient de distance en distance, pour rendre une place respectable. — Voyez de plus cet article dans la *Journée militaire*, second vol., chap. *Fortification*.

Bastonnade. Punition militaire employée particulièrement parmi les troupes allemandes. Quelques puissances l'ont supprimée. Elle se donne sur les épaules ou sur les fesses; la première est dangereuse. Un empereur chinois (d'après l'avis de son médecin) la fit supprimer sur cette partie. (Voyez l'*Histoire des Révolutions*, par *Duport du Tertre*.) La *bastonnade* est une punition très-ordinaire en Turquie dans le militaire et dans le civil. Les Romains l'employèrent aussi avec une barbarie extrême; car du moment que le tribun avoit touché de son bâton le condamné, les légionnaires fondoient sur celui-ci à coups de bâton et de pierres, et il étoit rare qu'il ne perdît la vie. S'il échappoit, ses amis ni ses parens ne pouvoient plus le recevoir, et il n'avoit plus de patrie. (Les Romains si vantés, furent toujours extrêmes dans le mal comme dans les belles choses.)

Bataille. Action générale et presque toujours précédée de préparatifs et de dispositions. Il ne faut jamais confondre la *bataille* avec le *combat* : c'est une action générale entre deux armées *rangées en bataille*, qui en viennent aux mains dans une campagne assez vaste pour que la plus grande partie puisse combattre. Une *bataille perdue*, est celle dans laquelle on abandonne à son adversaire le *champ de bataille*, les blessés, les morts, et quelquefois l'ar-

tillerie et le bagage. Un grand *combat* de corps à corps est plus meurtrier qu'une *bataille*, et n'entraîne cependant pas la perte de l'artillerie ni du bagage. — Voyez *les Mémoires* de *Feuquières*.

BATAILLON. Nombre d'hommes à pied, assemblés pour agir et combattre ensemble, comme s'ils ne faisoient qu'un seul et même corps; il est formé par la réunion de plusieurs compagnies. Un *bataillon* ne doit pas être composé d'un nombre trop considérable d'hommes, afin qu'il puisse mieux se mouvoir et manœuvrer; mais il ne doit pas être trop foible, parce qu'il ne seroit pas capable d'un effort considérable. (On a peine à concevoir comment l'écrivain qui a fourni cet article à la grande *Encyclopédie de Paris*, a pu donner pour maxime, que le nombre d'hommes d'un bataillon devoit être compensé sur les coutumes des peuples : c'est communiquer ses idées; ce qu'il faut éviter dans un ouvrage de ce genre, quand les idées ne font point parties essentielles de l'article fourni.) Le *bataillon rond* est celui dont les soldats sont rangés circulairement, en formant plusieurs circonférences concentriques. Ce *bataillon* étoit fort en usage chez les Romains. Le fameux maréchal de *Puységur* en faisoit cas. Le *bataillon triangulaire* est un corps de troupes disposé en triangle, et dont les rangs augmentant également, forment une progression arithmétique. Le *bataillon carré* est celui dont les soldats sont arrangés de manière que les rangs soient égaux aux files, en sorte que les quatre côtés qui le composent soient du même nombre d'hommes. Ce dernier est préférable au *triangulaire*, quoique celui-ci présente plus de front, parce qu'il est plus aisé de le faire marcher et manœuvrer.

BATARDEAU. Ouvrage construit en maçonnerie, qui traverse toute la largeur du fossé, du côté, et immédiatement à la pointe de l'angle saillant du bastion, afin de retenir l'eau à une certaine hauteur. Sur le milieu, on laisse une certaine ouverture, qui se ferme avec une vanne, afin que l'eau passe d'un côté et de l'autre, lorsque cela est nécessaire. Le *batardeau* pour les rivières, est une espèce de digue faite d'un double rang de pieux joints par des planches, et dont l'intervalle est rempli de terre; il sert à détourner l'eau.

Bataves. Peuples qui occupoient, avant l'établissement de la république *hollandaise*, une partie du duché de *Gueldre* et de la seigneurie d'*Utrecht*. Le mot *Batave* aujourd'hui est synonyme avec le mot *Hollandais*.

Batavi juniores. C'étoient deux escadrons de cavalerie auxiliaire, qui combattirent sous *Jules-César*, et ensuite sous *Auguste* : ils méritèrent le nom de *præstantissimi equites*.

Batavi seniores. C'étoient les huit cohortes auxiliaires de la quatorzième légion romaine.

Bateau *de cuivre*. Voyez *Ponton*.

Bateaux. Il y en a de diverses sortes et de diverses grandeurs, qui se dirigent les uns à la voile, les autres avec la rame.

Baton de commandement. Marque de dignité, de commandement, ou d'emploi d'un général d'armée, d'un exempt, et autrefois, chez les *Romains*, d'un censeur. Dans les états monarchiques, les généraux revêtus du grade le plus éminent, ont le droit de faire passer deux bâtons de commandement en sautoir derrière l'écusson de leurs armes, dont les extrémités dépassent les quatre angles de l'écusson.

Baton *de Jacob*. V. *Radiomètre*.

Baton *à deux bouts*. C'est un bâton de six pieds environ de longueur, et plus fort que n'est celui de la pique : il est garni de viroles à chacune des extrémités. En pressant un bouton qui se trouve sur le milieu, et en secouant vite le bâton, il sort de chaque extrémité un fer qui est de pur acier et très-aigu. Il y a des nations qui font encore usage de ce bâton avec beaucoup d'adresse, et qui savent si parfaitement faire agir le moulinet, qu'ils peuvent rompre les coups de sabre et saisir le mouvement de celui qui les attaque, pour le blesser de l'un des bouts de son bâton. La vraie dénomination de ce bâton est *bêle*.

Battage. Terme usité pour exprimer la durée du temps que l'on emploie à battre la poudre dans les moulins.

Battement d'épée. Attaque qui se fait en beaucoup de sens différens, en frappant avec son épée celle de son adversaire, pour chercher à avoir prise sur lui ou pour le désarmer.

Batterie. Emplacement couvert d'un épaulement, où l'on distribue des canons ou des mortiers, soit pour inquiéter l'ennemi, soit pour

attaquer une place de guerre. La *batterie de canons* ne contient que du canon, et la *batterie de mortiers* n'est destinée qu'aux mortiers.

BATTERIE à RICOCHETS, est celle destinée à tirer le canon à *ricochet*. On ne donne dans ce cas à la pièce, que la charge de poudre nécessaire pour chasser et porter le boulet vers le commencement des faces des ouvrages attaqués. De cette manière, le boulet continue son trajet en roulant et en bondissant; il fracasse ou démentibule les roues et affûts des canons de l'ennemi, estropie ou tue tous ceux qu'il rencontre dans le passage de son mouvement, et fait plus de désordre dans ce cas, en parcourant son espace mollement, que s'il étoit chassé avec la force qu'on emploie pour faire des brèches. On a soin de placer le canon sur le prolongement des faces des ouvrages attaqués, et de mettre le canon sur sa *semelle*, comme cela se pratique pour tirer à toute volée. Quand le *ricochet* est trop exhaussé, on l'abaisse en employant le *coin de mire*. Ces batteries procurent des avantages sans nombre à l'assiégeant, dans le commencement d'un siége, par les dégâts qu'elles causent à l'ennemi, et en consommant moins de poudre.

BATTERIE en ROUAGE, est celle qu'on destine à démonter les pièces de l'ennemi.

BATTERIE ENTERRÉE, est celle à laquelle le terrain même sert d'épaulement, parce qu'elle y est enterrée. On y fait des coupures en forme d'embrasures régulières.

BATTERIE DIRECTE, est celle qui bat à peu près perpendiculairement les côtés des ouvrages devant lesquels elle est placée.

BATTERIE de REVERS, ou MEURTRIÈRE, est celle qui bat le derrière d'un ouvrage et voit le dos de ceux qui le défendent : elle est nommée *meurtrière*, parce qu'il est difficile de s'en garantir.

BATTERIE en ÉCHARPE, ou de BRICOLE, est celle qui ne fait, pour ainsi dire, qu'effleurer la partie sur laquelle on tire le canon, et dont le boulet se réfléchit dans les environs, à peu près comme le fait une bille de billard qui a frappé la bille obliquement.

BATTERIE d'ENFILADE, est celle qui est construite de manière que l'on découvre de telle sorte les côtés des ouvrages sur le prolongement de leurs branches, que l'on bat le canon de l'en-

nemi en rouage, en ruinant tout ce qui se rencontre dans l'enfilade.

Batteries croisées, ou en chapelet, sont deux batteries éloignées l'une de l'autre, qui se croisent pour battre le même angle ou la même face, en sorte que le second boulet achève de détruire ce que le premier n'a fait qu'ébranler : c'est le moyen de ruiner plus promptement un revêtement.

Batterie de marais. Dans les lieux aquatiques qui n'ont pas assez de consistance, on construit un lit de fascines et de clayonnages, assurés par des piquets, pour y établir des batteries que l'on couvre avec des gabions, etc.

Batterie, (*contre-*) est la *batterie* d'un parti, qui est opposée à celle de son ennemi, à dessein de la démonter.

Batterie de gabions. Ces batteries se construisent en hâte avec plusieurs rangs de *gabions* sur la ligne de l'épaulement, que l'on remplit de terre ; et si l'on manque de *gabions*, on se sert de sacs ou de tonneaux : on a soin d'assujétir les uns ou les autres par des piquets.

Batterie de mortiers. Elle est destinée à l'emplacement des mortiers, pour jeter des bombes sur une place assiégée : elle diffère de la batterie de canon, en ce qu'elle n'a pas d'embrasures ; deux piquets plantés sur la partie supérieure, servent à diriger ; leur plateforme est de niveau, au lieu que celle du canon est un peu exhaussée du côté du terreplein intérieur.

Batterie de pierriers, est construite comme la précédente, mais on ne s'en sert qu'à la troisième parallèle, parce qu'elle porte moins loin.

Batterie d'obus, est à peu près dans la même forme que celle du canon, et sa plate-forme est comme celle du mortier, sans talus, avec une ouverture plus grande du côté de l'intérieur.

Batterie du chemin couvert. Sa construction est longue, difficile, et de plus dangereuse, parce qu'on ne peut l'exécuter que sous le canon de l'ennemi.

Batterie sur le roc. Si l'on a la facilité de faire rapporter des terres, elle se construit avec des gabions, sinon on prend des sacs à laine. On prend toutes les précautions nécessaires pour établir la plate-forme de niveau.

Batterie de fusil. Morceau de fer large d'un pouce, replié en équerre. La partie inférieure sert à couvrir la

la poudre d'amorce qui est dans le bassinet, et la partie supérieure sert, par le moyen du ressort qui précipite la pierre sur elle, à faire sortir le feu qui allume l'amorce. (Beaucoup de ces articles, au nombre de ceux qui suivent au terme *battre*, ont été omis par les personnes qui ont fourni des articles au Dictionnaire raisonné des sciences, ainsi qu'à la graude *Encyclopédie de Paris*, et ainsi sur la totalité des termes, parmi lesquels un grand nombre de termes essentiels, omis même par *Bélidor*; mais ce savant auteur est excusable, parce que ce ne fut point lui qui rédigea son Dictionnaire, dans lequel il n'eût certainement pas inséré un très-grand nombre d'articles fort inutiles, pour en omettre de capitaux.)

Batteurs d'estrade. Cavaliers détachés par ordre du général, pour reconnoître les environs du camp qu'il occupe, et les avenues ou chemins par où l'ennemi pourroit s'avancer pour l'attaquer. Ces troupes doivent se porter en avant avec beaucoup de circonspection, afin qu'elles ne soient pas coupées par l'ennemi, qui pourroit ensuite surprendre le camp; elles doivent aussi fouiller exactement les bois et tous les endroits fourrés des lieux où elles passent, pour s'assurer qu'il n'y a pas de détachemens ennemis en embuscade.

Battre. C'est attaquer une place, un ouvrage, etc. avec beaucoup d'artillerie.

Battre en brèche. C'est ruiner avec le canon, le revêtement ou le rempart de quelqu'ouvrage que ce soit, pour y faire une ouverture capable de faciliter l'assaut.

Battre par camarade. C'est quand plusieurs pièces de canon tirent toutes à la fois sur un même ouvrage, soit d'une même batterie, soit de plusieurs.

Battre en salve. C'est tirer tout à-la-fois les différentes pièces d'une batterie avec lesquelles on bat un ouvrage en brèche.

Battre en écharpe. C'est battre un ouvrage sous un angle au plus de vingt degrés.

Battre de bricole. C'est battre un ouvrage par réflexion; c'est-à-dire faire frapper le boulet à une partie du revêtement, en sorte qu'il puisse se réfléchir et se porter à la partie que l'on veut détruire ou incommoder.

Battre en sape. C'est battre un ouvrage par le pied de son revetement.

Battre la chamade. Voy. *Chamade*.

Battre en **ruine** une **place**; c'est en détruire tous les édifices par le canon, la bombe, et par tous les moyens destructibles.

Battre la **campagne**. C'est faire des courses sur les ennemis, sans avoir de projets déterminés. (C'est de là que l'on dit qu'un esprit bat la campagne quand il ne met pas d'assiette dans son discours.)

Battre la **caisse**. C'est par un certain *battement de caisse* que le tambour fait connoître un ordre, un commandement, un appel, une assemblée, une retraite, une marche, l'action de courir aux armes, de prendre les armes et de les poser, etc.

Bavière. Partie inférieure du casque, qui se baisse comme la visière se monte en haut.

Baudrier. Partie de l'habillement des gens de guerre, qui sert à porter leur épée. Les anciens l'ornoient d'or, d'argent, et ceux qui en avoient les moyens, y ajoutoient des pierres précieuses. Anciennement les militaires qui étoient admis à la table des généraux ou chefs d'armée, quittoient leur baudrier avant de se mettre à table. Cet usage subsiste encore en Allemagne.

Bayonnette. Dague courte et large par le bas, façonnée en forme de lancette en carrelet, ayant au lieu de poignée un manche creux fait de manière à fixer l'arme au bout du mousquet, et de manière qu'elle n'empêche ni de charger, ni de tirer.

Bec de **corbin**. C'étoit autrefois un officier qui accompagnoit les rois de *France* dans les grandes cérémonies; et dans un jour de bataille, il devoit se tenir auprès de sa personne. Il n'y en avoit jamais plus de cent.

Bêche. Outil nécessaire aux troupes à l'armée, et dans les marches, pour remuer les terres et les aplanir.

Beffroi. Les places fortes, et sur-tout celles sur les frontières, ont ordinairement une tour élevée, d'où l'on découvre de loin les mouvemens de l'ennemi. Celui qui observe, sonne aussitôt qu'il aperçoit quelque chose d'extraordinaire. S'il aperçoit de l'infanterie venant vers la place, il arbore un drapeau du côté par où il vient; si c'est de la cavalerie, un étendard; tous deux, s'il aperçoit de l'une et de l'autre. Dès qu'il aperçoit le feu quelque part, il sonne également. Autrefois, c'étoit par le *beffroi* que l'on sonnoit le *couvre-feu* dans toutes les villes fer-

mées : aussitôt l'officier se rendoit aux portes pour les fermer. Le matin on sonnoit le *beffroi* pour les ouvrir. Une fois le *couvre-feu* sonné, il n'étoit plus permis aux habitans de sortir de leur maison. Les anciens avoient des tours de charpente montées sur des roues, qu'ils traînoient avec eux dans les siéges : on plaçoit au haut des soldats pour lancer des traits, et qui tâchoient de découvrir les mouvemens des assiégés.

Begleberg, est le nom d'un vice-roi dépendant du grand-seigneur, et qui reçoit de lui l'investiture de cet emploi. Le *begleberg* communique son nom à une milice qui est commandée par des *beglers*. On compte vingt-huit *beglebergs* ou vice-rois dans les états du grand-seigneur, qui sont tous fort riches.

Behourder, ou Behorder. Cela vouloit dire anciennement un exercice de jeunes gens qui combattoient avec des lances sans pointes et des boucliers, à un certain jour assigné, qui se nommoit *bouhordin*.

Beis. Officier important chez les Turcs, mais au-dessous du bacha.

Bêle. V. *Bâton à deux bouts*.

Bélier. Machine dont les anciens se servoient dans les siéges pour abattre les murs. C'étoit une énorme poutre, dont un des bouts étoit ferré et avoit, en quelque sorte, la forme d'une tête de mouton avec des cornes : on la suspendoit à de grandes pièces de bois, avec de grosses chaînes, et cent hommes étoient occupés à lui donner le branle et à la pousser avec violence contre les murailles pour les rompre. Il y avoit aussi des *béliers* non suspendus, que l'on faisoit mouvoir également contre les murs, dans une tour ambulante de bois, ou bien sous une galerie, à laquelle on donnoit le nom de *tortue*. (*Pline* attribue l'invention de cette machine aux Grecs; *Vitruve* aux Carthaginois : qui a raison des deux ?

Bellone, déesse de la guerre, qu'on représentoit armée d'un casque et d'une cuirasse, les cheveux épars et en désordre, avec une pique à la main et un flambeau, ou une espèce de fouet ensanglanté : elle préparoit le char et les chevaux de *Mars* (son frère), lorsqu'il alloit à la guerre.

Bellum. V. *Féciaux*.

Bénar. Gros chariot à quatre roues, qui sert au transport des pierres pour la construction des princi-

paux ouvrages de fortification.

Bénédiction de drapeaux. Cérémonie pieuse qui étoit aussi ancienne en France et chez toutes les nations chrétiennes, que la religion chrétienne.

Bénéfices-militaires. Plusieurs écrivains, parmi lesquels on remarque *Montesquieu*, ont avancé que les *bénéfices-militaires* se donnoient anciennement à condition d'être toujours prêt à marcher en guerre, et que d'après cela, ces *bénéfices-militaires* étoient des fiefs. Il n'en pouvoit être de la sorte, puisque tout Français, à commencer des premiers temps de la monarchie, étoit inscrit comme soldat, et étoit obligé de marcher à l'âge prescrit. Il est donc plus constant que les *bénéfices-militaires* ne furent accordés que comme des récompenses, soit pour ancienneté de service, soit pour des actes particuliers de bravoure. — Voyez les *Essais de Sainte-Foix*, Grég. de *Tours*, *Mézeray*.

Beneficiarius. On nommoit ainsi, chez les Romains, le soldat promu à un grade plus élevé par la faveur du tribun. On donnoit de même ce nom à ceux qui avoient reçu exemption de service quand ils avoient fini leur temps.

Berge, ou Barge. Bord escarpé d'une rivière, qui préserve la campagne de ses ravages.

Berme. Espace large de cinq à six pieds, au dehors et au pied de l'escarpe des fossés non revêtus. Son usage est de recevoir la terre qui s'éboule du rempart, et d'empêcher qu'en tombant elle ne comble le fossé. On plante assez ordinairement un rang de palissades sur la *berme*, afin d'empêcher l'ennemi de s'y établir aisément. On la fortifie encore d'une haie vive, qui est une excellente défense, si on a soin de la rafraîchir et de l'étêter souvent. Cette haie garantit la palissade; et comme l'ennemi a besoin du canon pour la détruire, elle rend l'entreprise de l'escalade fort difficile.

Bibaux, Pétaux, Tuffes, au rapport de *Montrelet* et de *Froissard*, c'étoient des piétons armés d'une grande pique, qui faisoient le métier de brigand dans les campagnes.

Bicoque. Terme de plaisanterie mis en usage pour désigner une place peu fortifiée et de peu d'importance. Ce terme a passé en vogue depuis la journée de *Bicoque* (en 1522), chà-

teau situé dans le Milanois, de très-peu de défense, dans lequel les impériaux soutinrent cependant avec vigueur, un assaut de l'armée française.

Bigliaticum. On nommoit ainsi, chez les Romains, la paye donnée aux *biglæ* (sentinelles).

Biglæ. V. *Bigliaticum.*

Bise, *vent de nord-est.* Il est sec et froid.

Bivouac, Biouac, Bihouac. Garde qui est sur pied pendant la nuit, lorsqu'on est proche de l'ennemi, pour s'opposer à ses entreprises. Cette garde se fait quelquefois par toute l'armée, lorsque l'ennemi est proche. Lorsque le fameux *Eugène de Savoie* s'approcha des lignes de *Philisbourg*, en 1734, toute l'armée française coucha au *bivouac* pendant plus de quinze jours, pour s'opposer à ses attaques, que la proximité de son camp lui favorisoit de moment à autre. Lorsque les troupes couchent au *bivouac*, elles n'ont pas de tentes. Les soldats sont armés et habillés, afin d'être prêts au premier commandement. *Lever le bivouac*, c'est renvoyer l'armée sous ses tentes. On fait aussi le *bivouac* lorsqu'on assiége une place, pour empêcher les ennemis de faire entrer des secours d'hommes ou de munitions dans la ville, ou pour prévenir les surprises et les attaques du camp. *Bivouac* ou *double-garde*, c'est la même chose.

Blason. Les royaumes, ainsi que les républiques de l'antiquité, eurent leur *blason*; c'est-à-dire qu'ils portoient dans leurs enseignes des marques distinctives et emblématiques, qui désignoient des vertus, et souvent des vertus outrées, qui ne représentoient plus que des passions; il désignoit des origines, des événemens. Le *blason*, enfin, étoit la physionomie de chaque nation, comme il devint ensuite, en se permettant de parler ainsi au figuré, primitivement, la physionomie des familles militaires, et finalement, de toutes les familles nobles. Il est certain que tous les signes représentés par le *blason*, prirent naissance des actions militaires, et qu'ils transmirent (jusques à ces temps où l'obtention d'un écusson blasonné devint une acquisition de pure vénalité) la connoissance, la représentation et le souvenir des actions éclatantes et des héros de l'antiquité ancienne et moderne. Le *blason* est véritablement une science dont la clef méthodique conduit

à la connoissance d'un grand nombre de faits historiques. Voilà, en peu de mots, ce que c'est que le *blason*. La *devise* fait partie du *blason*, qui en est comme l'origine.

Blindage. Lorsque l'assiégeant n'est plus qu'à douze ou quinze toises du chemin couvert, on couvre la partie supérieure de la tranchée, par un *blindage* formé de fascines et de claies recouvertes de terre. Il seroit bon de blinder les dépôts de poudre qu'on place à portée des troupes, soit dans les ouvrages extérieurs, soit dans ceux du corps de la place, pour éviter toute sorte d'accidens. Lorsque l'on en a le temps, et que l'on a des poutres sous la main, on peut construire des *blindages* qui servent en même temps de *poternes*. Ce *blindage* se fait par parties, en joignant ensemble quatre poutres par des lattes du côté de l'intérieur : on assujétit ensuite toutes ces parties en dessous, par des crochets de fer, comme des volets, et l'on peut en tirer parti, comme l'on fait des *poternes*. Lorsque le parapet va en ruine dans une partie, ou que plusieurs sont fortement attaquées, on peut en prolonger la consistance par des *blindages* faits à propos. Les *blindages* d'osier ou de branches d'arbres entrelacées, plantés en terre à la distance de quatre à cinq pieds l'un de l'autre, mettent singulièrement les travailleurs à couvert de l'insulte de l'assiégé, et masquent leur ouvrage. On en fait particulièrement usage à la tête de la tranchée, lorsqu'elle s'étend de front vers le glacis. Ces *blindages* doivent avoir pour le moins cinq pieds.

Blindes. Défenses faites de bois ou de branches entrelacées, qu'on enferme entre deux rangs de pieux, à hauteur d'homme, ou de claies.

Blocus. Lorsque l'on est informé qu'une ville de guerre est foiblement fournie de munitions de bouche, ou que la nature et la situation de la place ne permettent pas les attaques régulières, on se détermine à la bloquer, principalement avec la cavalerie, afin d'obliger ceux qui y sont renfermés, de consommer leurs vivres, sans pouvoir en tirer du dehors, et par-là les contraindre, faute de subsistances, à la capitulation. Si l'assiégeant, bien instruit du manque de vivres dans la place, voit que la capitulation traîne en longueur, alors il entreprend le siége avec la certitude que l'assiégé en viendra à la capitu-

lation. Lorsque l'ennemi, après la perte d'une bataille sanglante, se retire dans une place qu'on sait n'être pas pourvue en suffisance de vivres, on se hâte de le bloquer par des lignes de circonvallation et de contrevallation, et il est présumable que l'on parviendra à affamer en peu de jours cette place. Lorsqu'une place est bien pourvue, c'est une mauvaise opération, et temps perdu en même temps, que de s'occuper du *blocus*.

Bloquer. C'est occuper les passages par où on amène les vivres et autres munitions en tous genres dans une place : c'est aussi en commencer le siége, en occupant les postes où doivent s'établir les principaux quartiers.

Boédromies. Fêtes que les Athéniens célébroient en mémoire d'une victoire.

Boite. Espèce de *boîte* de fer ou de fonte, que l'on charge avec de la poudre et un tampon, que l'on tire dans les réjouissances avant le canon, ou au défaut du canon. C'est aussi le nom que l'on donne au bout de la *hampe des écouvillons* qui servent à nétoyer et à rafraîchir le canon. On appelle encore de la sorte la tête d'un *refouloir*.

Boite. Emboîture de fer ou de fonte, dans laquelle entre chaque bout de l'essieu de l'affût.

Boite à alézer. C'est une *boîte* en cuivre qui renferme un couteau bien acéré, qui, à mesure qu'un cheval tourne une roue placée horizontalement, coupe et rend uni le dedans de l'ame de la pièce que l'on veut mettre à son calibre selon la proportion.

Boite à pierrier. Corps cylindrique et concave fondu, de bronze, ou forgé en fer, avec une hanse et une lumière. On remplit la *boîte* de poudre, on la place ensuite dans le pierrier par la culasse, derrière le reste de la charge, qu'elle chasse en prenant feu.

Bombarde. Pièce d'artillerie dont on se servoit autrefois, qui étoit grosse, courte et fort large d'ouverture. On l'appeloit aussi *basilic*. *Froissart* fait mention d'une *bombarde* qui portoit 300 liv. de balles ; elle avoit cinquante pieds de long, et on se servoit d'une *grue* de charpente pour la charger : il ajoute que les Flamands firent usage de cette pièce au siége d'*Oudenarde*. Le père *Daniel*, dans son *Histoire de la Milice Française*, croit que cette *bombarde* étoit une *baliste* ou une *catapulte*.

Bombardement. C'est l'action complète que l'on exécute en bombardant une *place*, un *fort*, etc. On peut empêcher le *bombardement* en faisant de fréquentes et fortes sorties pour ruiner les batteries et les travaux des assiégeans.

Bombarder. C'est jeter des bombes dans une place que l'on veut détruire ou que l'on veut forcer d'en venir plus promptement à la capitulation.

Bombardier, celui qui exécute les *mortiers* et les *bombes*, ou qui mire et jette les bombes par le moyen des *mortiers*.

Bombe. Gros *boulet* creux que l'on remplit de poudre, et qu'on lance, par le moyen du *mortier*, sur les endroits que l'on veut détruire : elle produit deux funestes effets, celui de ruiner les édifices les plus solides par son poids, et celui de causer beaucoup de désordres par ses éclats, dont les morceaux jaillissent en ricochet, à la ronde. Cette *bombe* se nomme *bombe foudroyante*. La *bombe flamboyante* n'est remplie que d'artifice, et sert à éclairer sur quelque partie.

Bonavogliers. Voyez *Chiorme*.

Bond. Action d'un corps en mouvement, qui rejaillit à la rencontre d'un autre corps qu'il trouve, soit de côté, soit sur l'horizon, soit sur une base qui fixe son mouvement.

Bonnet à prêtre. Pièce de fortification détachée, qui forme à la tête deux angles rentrans et trois saillans : elle diffère de la tenaille double en ce que ses côtés, qu'on nomme aussi *ailes*, au lieu d'être conduits parallèlement, vont en queue d'hironde ; ce qui donne un terrain large du côté de la campagne, et étroit vers la gorge, ou côté de la place.

Bonnette. Fortification très-utile pour la défense de l'*avant-fossé*, et que l'on construit dans le moment où une place est menacée. — Voyez *Flèche*, second vol. de la *Journée militaire*, chapitre *Fortification*.

Border la haie. Mouvement par lequel on dispose plusieurs rangs ou plusieurs files sur une ou plusieurs lignes droites marquées, et l'on dit *border la haie*, parce qu'on se sert véritablement de cette évolution pour disposer une troupe le long d'une haie, d'un retranchement, d'une rue ou d'un chemin quelconque, et pour arrêter le choc de la cavalerie.

Boréal. Vent qui vient du côté du septentrion ou du nord.

Bornoyer. C'est d'un coup d'œil juger par jallons ou piquets, de la droiture d'une ligne pour la construction d'un mur, d'une tranchée, d'un plantage de palissades ou d'arbres, enfin pour lever un terrain à vue d'œil, comme cela se pratique souvent aux armées sans le secours des instrumens; mais il est bien difficile de réussir dans cette dernière opération, si on n'est point familier avec l'art de lever à la planchette.

Bosphore, *détroit, canal.* C'est une longue étendue de mer entre deux terres, par laquelle deux continens se trouvent séparés, et par où un golfe et une mer, ou bien deux mers, peuvent avoir communication. Le *bosphore* de la Thrace n'est plus connu que sous le nom de *détroit de Constantinople*, ou *canal de la Mer Noire.*

Bosse. Bouteille d'un verre assez mince, qui peut contenir plusieurs livres de poudre : on la bouche hermétiquement; on lui attache (au cou) quatre à cinq mèches que l'on allume; on jette ensuite la bouteille, par le moyen d'une corde qui y est aussi attachée, et qui a trois pieds de longueur, sur un équipage, ou autre part où l'on veut mettre le feu et le désordre.

Bouche; se dit de l'ouverture par laquelle une rivière décharge ses eaux dans la mer.

Bouche; se dit de toute arme à feu, de laquelle sort un *boulet* ou une *balle.*

Boucher. On donnoit, il y a quelques siècles, en France, ce nom au général qui avoit fait mordre la poussière à un très-grand nombre d'hommes de l'armée ennemie. On l'appeloit *le grand boucher.*

Boucherie; se dit, en terme de guerre, d'une très-grande défaite, telle qu'à *Rhodes*, *Tolbiac* ou *Zulpich*, *Cannes*, le carnage des *Sarrasins* dans les plaines de *Tours*, *Fontenay*, en 741. — *Morat*, en 1476.

Boucherie *d'une armée.* On fixe pour cette subsistance d'absolue nécessité pour les armées, un lieu assez éloigné du camp, en obligeant les bouchers de faire enterrer les immondices, dans la crainte de l'infection, dont il pourroit naître un air contagieux.

Bouches inutiles. Ce sont, dans une ville assiégée, les personnes qui ne peuvent servir à sa défense, et que l'assiégeant ne laisse point passer, afin de consommer plus promptement les vivres, lorsqu'il est instruit que la place n'en est

pas bien pourvue : c'est l'affaire du commandant de prendre à temps le parti que la prudence ou la nécessité lui suggère.

BOUCHES à FEU. Ce sont toutes les pièces d'artillerie placées en batterie, soit pour attaquer, soit pour défendre.

BOUCHON. Peloton de foin dont on recouvre la poudre en chargeant le canon.

BOUCLIER. C'étoit la principale arme défensive des anciens peuples du *nord*. Il y en avoit de ronds, ovales ou carrés. Les plus communs étoient de bois, d'écorce ou de cuir. Ceux des guerriers de distinction étoient de fer ou de cuivre, peints, gravés, et souvent dorés, et quelquefois revêtus d'une lame d'or ou d'argent. Les anciens *Danois* faisoient le plus grand cas de leur *bouclier ;* ceux qui le perdoient en combattant étoient très-sévèrement punis. Leur forme et leur grandeur varioient beaucoup dans les divers pays. Ceux des *Scandinaves* étoient pour l'ordinaire de la forme ovale, alongés jusqu'à la hauteur du soldat, afin qu'il pût y être en sûreté contre les traits, les flèches et les pierres. On s'en servoit aussi communément pour porter les morts en terre ; pour exciter la frayeur chez l'ennemi, en frappant dessus ; pour former, au besoin, des espèces de couverts ou de tentes, quand on campoit en rase campagne. Dans les batailles navales, il n'étoit pas d'une moindre utilité ; car si la crainte de tomber entre les mains des ennemis, obligeoit quelqu'un à se jeter dans la mer, il pouvoit quelquefois se sauver sur son bouclier : enfin on se faisoit un rempart de ses *boucliers*, en les serrant l'un contre l'autre, en forme de cercle. A la fin de la campagne, on les suspendoit aux murs de sa maison, comme le plus bel ornement dont on pût la décorer. Tous ne pouvoient porter indistinctement un *bouclier peint*, *argenté* ou *doré*, mais il falloit l'avoir mérité par un acte particulier de bravoure. Lorsqu'un jeune homme étoit enrôlé pour la première fois, on lui donnoit un *bouclier blanc* et tout uni, qu'on nommoit *écu d'attente ;* il le portoit ainsi, jusqu'à ce que, par une action d'éclat, il eût obtenu la permission d'y faire peindre ou graver le témoignage glorieux de sa bravoure. C'est de là que, par usurpation, la masse des soldats ne pouvant guère obtenir que le *bouclier blanc*, par suite de la jalousie des grands,

qui se rendoient les *boucliers peints* héréditaires dans leurs familles, l'usage des armoiries devint héréditaire dans le *nord*, comme dans le reste de l'*Europe*. —Voyez l'*Histoire de Danemarck, Introduction, tome premier*, par *P. H. Mallet.*

BOUCLIER d'AUGUSTE. V. *Augustani équites.*

BOULANGERIE de GARNISON. Elle doit être construite à l'écart des magasins à poudre, placée à la commodité du service, sans être éloignée des magasins qui renferment les farines.

BOULANGERIE des ARMÉES. On les établit dans les villages, et quelquefois dans les villes les plus voisines de l'armée ; mais lorsque l'on est forcé de construire des fours à la hâte, il faut s'arranger du lieu le plus favorable, et qui ne soit pas éloigné des fontaines ou d'une rivière.

BOULET. Grosse balle de fer dont on charge le canon, et qui se met sur le fourrage ou tampon qui couvre la poudre. Les *boulets*, de quelque calibre qu'ils soient, doivent être bien ronds, bien ébarbés, afin qu'ils parcourent la pièce avec plus de rapidité, sans l'érafler ni l'écorcher. Ils doivent être sans soufflures, afin qu'ils ne pirouettent point dans leur trajet, et que le vent ne s'y engouffre point. (Les premiers *boulets* dont on s'est servi, étoient de pierre ; et si l'on cherchoit dans certains magasins de maisons de villes, on y en trouveroit sans doute encore.)

BOULET CREUX, renferme dans son intérieur de la poudre, de l'artifice, de la mitraille, des balles de fer et de plomb ; ils ne sont plus d'usage.

BOULET BARRÉ, ou ENCHAINÉ. C'est un *boulet* coupé dans son juste milieu, en deux, renfermant dans l'intérieur une barre ou une chaîne qui s'alonge, au moment du départ de la pièce, et coupe les mâts et les voiles d'un vaisseau. V. *Anges.*

BOULET ROUGE. C'est un boulet qu'on fait rougir pour mettre le feu dans les maisons, édifices et magasins d'une place qu'on attaque. Il ne s'emploie guère qu'avec les pièces de quatre et de huit de calibre, par rapport à la difficulté du service et à l'extrême célérité que celui-ci exige. L'électeur de *Brandebourg* est le premier qui employa les *boulets rouges* au siége de Stralsund, en 1675.

BOULET CREUX. Celui-ci est creux et doublé de plomb, et sert à jeter des nouvelles

dans une ville ou dans un camp.

Boulevard. C'est le terre-plein des fortifications, qui règne intérieurement le long du parapet et au niveau de la *banquette*; et par extension, il se dit des places fortes qui couvrent un pays et en défendent l'entrée aux ennemis.

Bouleverser; se dit d'un terrain mis en désordre par la mine et les fourneaux.

Bouliner dans un camp. C'est voler, rapiner.

Boulons d'affut. Deux branches de fer qui servent à joindre et assurer les flasques d'un affût, et qui en sont les plus longues pièces dont elles forment les côtés.

Bourdon et Bourdonnasse. Arme offensive plus longue que la lance, qui, au rapport de Philippe de *Commines*, étoit creuse.

Bourdonnasse. Voyez *Bourdon*.

Bourguignotte. Armure de tête, de fer poli, dont les *piquiers* se servoient anciennement. Les *Bourguignons* furent les premiers qui en firent usage.

Bourlet. Extrémité d'une pièce d'artillerie du côté de son embouchure.

Bourre; se dit de tout ce que l'on introduit, comme papier, foin, terre glaise, etc. sur la poudre, dans les pièces d'artillerie et autres armes à feu.

Bourrer. C'est refouler la bourre sur la charge de poudre de toutes les armes à feu.

Boussole. Aiguille aimantée qui s'agite constamment sur la pointe d'un petit pivot fort aigu, et cependant émoussé sur sa pointe et bien poli, dans le fond d'une boîte couverte d'un verre, et dont le mouvement conduit toujours sa tête vers le pôle arctique, à la réserve de quelques déclinaisons en certains endroits. Cet instrument est devenu indispensable aux marins pour se reconnoître sur tous les points de la mer, et aux ingénieurs, pour lever les terrains à la planchette, et en former ce que l'on appelle. *cartes topographiques*. Sa figure sert aussi à orienter la situation d'un plan, d'une carte géographique à l'égard des quatre points cardinaux. Ce que l'on nomme tête de l'aiguille est l'extrémité qui représente la pointe d'une flèche; elle se dirige sur un cercle exprimé dans le fond de la boîte, divisé en trois cent soixante degrés : la circonférence de la *boussole* des mariniers est divisée, en outre, en trente-deux degrés, qui marquent les vents. On représente aussi le cours

d'une rivière et d'un fleuve, par la description de cette aiguille sur le milieu. La tète désigne de quel côté la rivière se porte, et la queue ou l'extrémité empennée (garnie de plumes), le côté de la source. La *boussole* est également nécessaire au mineur quand il travaille.

Boute-feu. Long bâton ou hampe de bois, garni par le bout, d'un *serpentin* de fer, autour duquel on entortille la mèche, pour mettre le feu aux pièces d'artillerie.

Boute-selle. C'est battre la caisse, sonner de la trompette d'une manière particulière, pour avertir les cavaliers de seller promptement leurs chevaux.

Bouter à l'eau. C'est faire sortir un bateau hors du port, pour le diriger quelque part.

Bouton de pierrier. Boule de métal qui est à l'extrémité de la culasse du *pierrier*, et qui est percée au milieu.

Bouton de la culasse. Dernière extrémité d'un canon, du côté de la lumière. On appelle de même *bouton* la petite féve qui est à l'autre extrémité du canon et à la même du fusil, pour tirer juste sur un objet.

Bouton de cuiller à canon. Manche de bois tourné, auquel est adaptée une cuiller de cuivre, avec laquelle on retire les gargousses de l'ame du canon.

Bouton de refouloir. L'extrémité de la baguette ou hampe qui sert à refouler la charge jetée dans l'ame du canon, est aussi nommée *bouton*, et qui est tourné en conséquence de l'ouverture de la bouche de l'arme.

Boyaux. Chemin creux, garni d'un parapet du côté de l'endroit attaqué, et conduit en zig-zag, de droite et de gauche, pour arriver aux parallèles. Il faut éviter fort soigneusement de ne jamais marcher directement (dans le travail de la tranchée) à la place, afin d'éviter les enfilades du feu de la place.

Brabançons, Cotereaux ou Routiers. C'étoit anciennement des *aventuriers* ou *bandits du Brabant*, réunis en troupes, qui faisoient à merveille le métier de la guerre; et qui se donnoient à ceux qui les payoient le mieux. On les appeloit *cotereaux* et *routiers*, parce qu'ils étoient sur les élévations et sur les grands chemins.

Brabents. V. *Bravium*.

Brancades. Chaînes des forçats.

Brancard. Litière sur laquelle on transporte les blessés : on a toujours soin d'en

avoir près des tranchées et par-tout où l'ennemi cherche à nuire aux travailleurs.

BRANCE. Épée courbe que l'on appeloit aussi *fauchon*, pendue à un baudrier de cuir qui ceignoit la casaque dont se servoient les anciens François.

BRANCHER. Lorsqu'on surprenoit, en temps de guerre, un soldat, un vagabond au vol, il étoit sur-le-champ attaché par le cou à un arbre.

BRANCHES. Grands côtés ou remparts bordés de leur parapet, qui terminent les ouvrages à corne depuis leur front jusqu'à la gorge.

BRANCHES d'une *pique*, d'un *sponton*, d'une *pertuisane*, sont les deux bouts de fer qui assujétissent l'arme à la hampe.

BRANDONS. Instrument pour mettre le feu.

BRAIE. V. *Fausse-braie.*

BRAQUEMARD. Arme des anciens : c'étoit une épée fort courte et fort large.

BRAQUER. C'est donner au canon, au mortier, la position nécessaire pour le tirer. V. *Pointer.*

BRASSAL. V. *Brassard.*

BRASSARD, BRASSAL. Ancienne armure de fer poli, qui servoit à couvrir le bras dans les combats, lorsque l'on étoit armé de toutes pièces. Voyez *Casque*. Les piquiers *Suisses* en font encore usage.

BRAVACHE. Fanfaron sur le fait de la valeur, ou faux brave.

BRAVADE. Menace d'un fanfaron.

BRAVE, intrépide, qui affronte les périls, et qui s'expose sans crainte à une mort assurée.

BRAVIUM. On nommoit ainsi le prix qu'avoit mérité celui qui avoit remporté la victoire dans les exercices. Le vainqueur alloit le recevoir de la main du président, que l'on nommoit *Brabentæ*.

BRAVOURE. Vertu qui détourne de la considération des dangers de la mort, pour ne pas encourir les railleries qui deviennent le partage des lâches, et pour mériter au contraire les louanges que l'on donne aux hommes vaillans.

BRAYER. V. *Campestre.*

BRÈCHE. Ouverture que l'on fait avec le canon, ou par le moyen de la mine, par la sape, à quelque partie de murailles, ou d'autres ouvrages fortifiés, pour monter à l'assaut ou pour emporter la place de force. On dit *réparer*, *fortifier*, *nétoyer la brèche*, *se loger sur la brèche*, *battre en brèche*, *monter à la brèche.*

BRETÈCHE, signifioit autrefois une forteresse à cré-

naux. Les portaux de villes s'appeloient aussi *bretèches*, parce qu'il y avoit quelques petits forts ou défenses de bois pour défendre le fossé.

Bretteur. Nom que l'on donne familièrement à ces soldats qui sont naturellement hargneux, et qui cherchent toute sorte d'occasions pour faire mettre l'épée à la main à leurs camarades, pour se faire une réputation; mais ils sont ordinairement méprisés. On a souvent vu des officiers jaloux de mériter ce titre; aussi sont-ils vus d'un très-mauvais œil dans la bonne société.

Brette. Épée fort longue et fort étroite, que portoient fort anciennement les *Bretons*.

Brevet du prince. Lettres d'un souverain, qui expriment la commission dont doit s'acquitter tout officier qui les reçoit, depuis le dernier grade subalterne jusqu'au grade le plus élevé.

Bricole; signifioit, chez les anciens, une machine propre à lancer des pierres: c'étoit une espèce de fronde faite de cuir. V. *Fondelfe*.

Brigade. Partie ou division d'un corps de troupes, soit à pied, soit à cheval, sous le commandement d'un *brigadier*.

Brigade d'artillerie, est une certaine division de l'équipage et du train d'artillerie, composée communément de dix pièces d'artillerie et de toutes les différentes munitions nécessaires à leur service.

Brigadier. Officier qui commande un corps de troupes appelé *brigade*: il marche après le maréchal-de-camp; il commande en tout aux colonels, et obéit en tout aux officiers généraux de l'armée.

Brigadier *dans les compagnies de cavalerie*. Bas-officier qui commande sur les cavaliers après le maréchal des logis. Il faut excepter ici les corps qui font partie de la maison du roi; car leurs brigadiers, maréchaux des logis, étoient des officiers brevetés.

Brigand. Tout soldat qui se soustrait à la discipline, qui ne fait que piller et désoler le pays où il fait des courses, est un brigand.

Brigandine. *Haubergeon* ou *cotte de mailles* dont les soldats qui faisoient le métier de voler se servoient autrefois, plutôt pour n'être pas reconnus que pour leur défense.

Bris, veut dire *naufrage*. C'est lorsqu'un vaisseau quelconque, ou simplement un bateau, vient échouer et se briser sur un écueil. Ce

n'étoit point encore assez autrefois pour ceux qui avoient le malheur d'échouer, que d'avoir été exposés à perdre la vie; ceux qui habitoient le parage où ils échouoient, s'emparoient de plein droit de leurs propriétés. Ce ne fut que sous Louis IX, que cessa cette loi injuste dans la Bretagne, encore moyennant une taxe. Les anciens Gaulois furent les instituteurs de cette loi.

Brise-glace. C'est un ou plusieurs rangs de pieux pour préserver un mur ou un ouvrage quelconque, du heurtement des glaces ou de quelques autres matières solides poussées par une inondation; mais il faut observer que lorsqu'on plante plusieurs rangs de pieux, ils doivent être fichés en échiquier.

Brise-mur. V. *Réveil-matin.*

Brisure de la courtine. Prolongement de la ligne de défense qui sert à former le *flanc couvert* ou *orillon*.

Brouette de mineur. *Brouette* montée sur quatre roues : on y attache à chaque extrémité une corde; l'une sert au mineur pour l'attirer à l'entrée de la galerie, et il en prend la terre dont il a besoin; l'autre sert aux deux ouvriers de service, pour la conduire et remplir de nouveau.

Brugne. V. *Hauber.*

Brulot. Vieux bâtiment chargé de matières combustibles, de feux et d'artifice, qu'on lâchoit contre l'ennemi, contre un pont de bois, ou contre une machine qui servoit à lancer des dards enflammés. On s'en sert encore aujourd'hui pour mettre le feu à un vaisseau ennemi. Le temps le plus favorable pour lancer ou lâcher un *brûlot*, est celui d'une forte brume.

Brusquer un siége. C'est s'établir de vive force sur la *contrescarpe*, en commençant l'ouverture de la tranchée par la tête, pour travailler ensuite à rebours.

Buccine, étoit anciennement un instrument militaire, un *cornet* fait de corne, dont on se servoit à l'armée pour avertir les gardes de nuit, et pour faire savoir aux soldats quand ils devoient descendre ou monter la garde. *Varron* nomme cet instrument *cornu*, parce qu'il étoit courbe; et comme le rapporte *Végèce*, fait de corne; mais si on fait attention au mot *buccine*, on y trouvera la même étymologie, et les pâtres des campagnes se servent encore de cette trompe faite d'une corne de bœuf.

Bucentaure. Vaisseau magnifique, mais sans mâts ni voiles, où se rend en grande pompe toute la seigneurie de Venise, tous les ans, le jour de l'Ascension, pour épouser la mer, et le doge y jette en effet un anneau. Avant d'aller à la mer, le pilote doit faire le serment qu'il ramènera à bord le *bucentaure* sain et sauf; aussi choisit-il son moment, et la seigneurie ne s'y oppose pas.

Bucéphalus, fameux et célèbre cheval d'*Alexandre*, qui périt percé de coups de flèches dans une bataille contre les Indiens. *Alexandre* fut tellement affecté de la perte de son cheval, qui avoit été dressé de manière à s'agenouiller quand son maître étoit prêt à s'y placer, qu'il ne s'occupa nullement, après la retraite, des officiers et des soldats qui étoient restés sur le champ de bataille. *Alexandre* fit rendre des honneurs funèbres à ce fameux coursier, lui fit élever un superbe mausolée, et fit bâtir en son honneur une ville qu'il fit nommer *Bucéphalie*. L'empereur *Adrien* en fit à peu près de même pour un cheval qui avoit tout son attachement; il lui fit rendre tous les honneurs pompeux des funérailles, et fit élever une magnifique colonne pour transmettre le souvenir de son coursier chéri. (Maintes dames de nos temps n'imitèrent-elles pas le fanatisme de ces célèbres conquérans en l'honneur de leurs petits chiens, en faveur desquels elles leur assuroient, leur vie durante, une pension alimentaire sur leur testament, tandis qu'elles oublioient de faire mention de leurs fidèles domestiques.)

Buccellatum. Sorte de pain plus léger que le pain ordinaire, que l'on distribuoit aux soldats romains pour plusieurs jours, quand ils devoient marcher. Ce pain étoit fait et cuit de manière à résister à la corruption.

Buccellarios juniores. On nommoit ainsi, chez les Romains, certains soldats d'élite, qui combattoient sous les enseignes du maître de la milice d'orient; ils étoient cuirassés et gantelés, et supérieurement montés. On appeloit *buccellarius* celui qui étoit chargé du pain des soldats : ce nom signifia ensuite écornifleur, parce que les *buccellarii* ne se faisoient pas scrupule d'écorner la portion du soldat. (On pourroit, sans injustice, donner cette dénomination à beaucoup de fournisseurs en chef de nos armées.)

Buccellarii. V. *Buccellarios.*

Buffle. Habillement du cavalier, et faisant partie de ses armes défensives, substitué à la cuirasse : il est fait en forme de juste-au-corps à quatre basques. Les Romains ne se servoient pas d'un tel vêtement complet, mais ils avoient du côté gauche, une peau très-dure. *Polybe*, en parlant de l'ancienne cavalerie légère, composée de chevaliers, dit : *Equites loricas non habebunt, sed in veste succincta pugnabunt.* Tels étoient les chevau-légers de la maison des rois de France.

Buindués. Bouclier des Turcs, et dont les Tartares font usage quand ils se battent entr'eux à coups de sabre. Lorsqu'ils n'en font pas usage, ils l'attachent au cou de leur cheval, et l'assujétissent.

Bulletin. C'est le rapport qu'un général subordonné, ou tout autre commandant, envoie chaque jour, de ses opérations au général en chef, ou à celui qui l'a chargé d'une commission qui a quelque durée.

Burrchus. V. *Lacerne.*

Bustuaire. *Gladiateur* qui se battoit autrefois, chez les *Romains*, auprès du bûcher d'un mort, lors de ses obsèques. Après que les *Romains* furent fatigués de brûler des captifs sur le tombeau des guerriers, ils se contentèrent de l'effusion du sang des *gladiateurs*. (J'ai déja fait remarquer précédemment que les *Romains* étoient extrêmes dans le mal comme dans les belles choses.)

But en blanc. Portée d'une arme à feu, tirée horizontalement.

Butière. Espèce de grande arquebuse où les chevaliers s'assembloient pour tirer au blanc.

Butin. On donne en général ce nom à tout ce qu'on enlève à l'ennemi. On distingue le *butin* du *pillage*. Le *butin* comprend tout ce qui est rapporté en *masse*, pour être ensuite distribué avec ordre aux officiers et soldats, sous les yeux des chefs. Le *pillage* est quelquefois un effet du désordre, qui n'est point par conséquent autorisé, et qui l'est quelquefois, lorsque la dernière résistance a été vaincue ; et dans ce cas, le pillage ne dure que quelques heures, que le général limite : alors, ce que le soldat prend, il le garde pour lui, et n'en devient pas plus riche ; car il vend à vil prix et dissipe l'argent qu'il reçoit de son butin. Ce sont les acheteurs qui profitent,

et il s'en trouve aux armées d'aussi rusés qu'aux bourses et tripots. V. *Désordre*.

C

CABADE. V. *Kabbade*.

CABALE. V. *Faction, conspiration*.

CABANE. V. *Baraque*.

CABASSET. Armure défensive faite de mailles de fer, dont se servoient les anciens soldats piétons pour se garantir la tête.

CABESTAN. Machine pour élever et traîner des pièces d'artillerie, poutres, gros arbres, etc.

CABLE. Très-gros cordage dont l'usage est aussi commun à l'artillerie qu'à la marine, ainsi que dans maintes opérations sur les fleuves et rivières, et autres relatives à l'architecture.

CADET, ou VOLONTAIRE. Jeune homme de dix, douze à quinze ans, qui fait le service de soldat pour mériter le grade d'officier. Les troupes allemandes ont toujours des *cadets* à la suite des compagnies. Ce sont communément des fils d'officiers ou autres jeunes gens qui ont reçu de l'instruction et une belle éducation.

CADUCÉATOR. C'étoit, chez les Grecs et ensuite chez les Romains, un ambassadeur qui alloit annoncer la paix aux peuples avec lesquels ils avoient été en guerre, de même que les *féciaux* alloient la leur déclarer. Le *caducéator* avoit dans ses fonctions un *caducée* ou *baguette de Mercure* à la main. C'étoit un bâton très-orné, entortillé de deux serpens. Le *caducéator* romain, en place de *caducée*, avoit à la main une herbe qu'on nomme *verveine*.

CADUCÉE. Verge qui tire son ornement de deux serpens qui s'entortillent à l'entour, et dont la partie la plus élevée de leur corps forme un arc. Le *caducée*, ainsi que l'olivier, est regardé comme symbole de paix. Les deux ailerons qui le terminent représentent la rapidité de l'éloquence, dont *Mercure* est regardé comme le dieu. V. *Mercure*.

CAFTAN. Arme offensive qui n'est point d'un damas pur dont les visirs et commandans des armées turques honorent et gratifient ceux qui se sont distingués.

CAIC. Bâtiment couvert de peaux d'animaux dont se servent les cosaques pour naviguer sur la Mer Noire. Tous ceux qui le montent doivent être soldats.

CAIMACAN. Dignité particulière en Turquie. Le gouverneur de Constanti-

nople en jouit, ainsi que le lieutenant du grand-visir.

Caisse, est l'instrument militaire sur lequel celui qui la porte (le tambour) fait agir ses deux baguettes, selon les circonstances et le commandement.

Caisse de tranchée, de mine. Brouette qui sert au remuement des terres pour les fortifications et retranchemens. V. *Camion*.

Caisson. Chariot couvert en dos d'âne, pour voiturer les munitions quelconques de l'armée.

Caisson d'artifice. Coffres de planches trés-épaisses, sur deux ou trois pieds de long, et un et demi de large, que l'on remplit de poudre, de bombes chargées, d'artifice, et que l'on enterre sous le glacis, sous les brèches et autres endroits, auxquelles on met le feu, comme aux autres mines avec le *saucisson*, lorsque l'ennemi y est arrivé, ou du moins sur le point d'y arriver. On a substitué les *fougasses* aux *caissons*, parce que l'effet en est plus considérable. Le *caisson* du *mineur* est moins considérable; il n'a que deux ou trois pieds de long, sur un pied ou un pied et demi de largeur : on le remplit de poudre et on y met le feu par un saucisson.

Calatrava. (*Ordre militaire de*) V. *Ordres militaires*. [Une fois pour toutes, les *ordres militaires* ne seront plus cités sous leur lettre initiale : on les trouvera réunis, dans l'ordre alphabétique, à la lettre O, à l'article *Ordres militaires*.]

Calbei. Brasselets ornés que les Romains donnoient le jour de leur triomphe, aux soldats qui s'étoient distingués.

Calchas. Fameux devin qui suivit l'armée des Grecs à Troie, et qui prédit, en Aulide, que le siége dureroit dix ans.

Calibre. Grandeur de l'ouverture d'une arme quelconque à feu. *Calibre* se dit aussi du boulet et de la balle.

Calibrer. C'est prendre la mesure du calibre avec un compas dont les branches sont courbes en dedans. Sur l'une des branches sont gravés et divisés les calibres, tant des pièces que des boulets. Le dehors des pointes sert à *calibrer* les pièces, et le dedans, à *calibrer* les boulets.

Caliga. Bottine ou chaussure du soldat romain, lorsqu'il alloit en guerre.

Caliga speculatoria. *Suétone* dit que l'on nommoit ainsi la troupe de coureurs que l'on envoyoit en avant pour observer les dé-

marches de l'ennemi. Voyez *Speculatores*. On leur donnoit une plus haute paye qu'aux autres soldats, mais on les habilloit mesquinement, par la raison qu'ils avoient plus de dangers à courir, et qu'on les regardoit comme des hommes perdus. On les nommoit aussi *speculatores*.

Caligæ. V. *Clavarium*.

Caliphe. V. *Soldan*.

Calmouques. Milice qui habite les extrémités de la Russie, entre la Sibérie et la mer Caspienne. Cette milice marche quelquefois avec les armées russes, et s'accorde fort bien avec les cosaques : elle est armée d'une lance de cinq à six pieds de long, d'un arc et d'un carquois garni de flèches : elle ne sert jamais qu'à cheval. Quand elle se sert de l'arc, elle a la lance arrêtée dans un étui de cuir près l'étrier, et attaché par une courroie à la selle.

Calo. C'étoit un goujat, un valet dans les armées romaines, portant des massues de bois, et qui ramassoit le vieux bois pour faire bouillir la marmite des soldats au-dessus des simples soldats.

Calotte. La *calotte* de fer, de fer battu ou en cuir façonné, donnée aux cavaliers, dragons, et quelquefois aux fantassins, pour adapter à leur chapeau lors d'une affaire, a été préférée au casque, auquel elle a succédé, par rapport à la pesanteur de cette dernière arme défensive.

Calquer. C'est copier le premier tracé d'un plan de fortification, de campagne ou d'architecture, pour le mettre ensuite au net et en faire le lavis.

Camail. Espèce de *lambrequin* qui couvroit le casque et l'écu des chevaliers.

Camarade. Terme usité entre les soldats qui sont de la même chambrée, ou qui couchent sous la même tente.

Camarades de batterie. Ce sont plusieurs batteries dont les coups sont dirigés sur un seul et même point.

Camelarii, étoient ceux qui étoient chargés du soin des chameaux, dans les armées romaines, et sans doute chez les Perses, les Grecs, etc.

Camille, reine des Volsques, étoit une grande guerrière, et elle soutint longtemps l'armée de *Turnus* contre *Énée*. Personne ne la surpassoit à la course, ni au maniement des armes.

Camion. Espèce de charrette ou *haquet*, traîné par deux hommes pour le transport des boulets, et quelquefois pour fournir la terre au mineur.

Camisade. Attaque brusque et faite par surprise, de nuit ou de grand matin, lorsque l'on est dans la ferme persuasion de trouver l'ennemi livré au sommeil. Pour exécuter ces attaques imprévues, on met sa chemise par-dessus le vêtement, afin de se reconnoître dans la mêlée. Ce nom fut donné aux attaques que les habitans des *Cévènes* récidivèrent d'une manière si cruelle en 1688, pour la défense du calvinisme. Ces habitans retinrent le nom de *camisards*. Lorsque l'on attaque une place avant le jour et à l'imprévue des ennemis, il est nécessaire de convenir d'un signal commun pour que les troupes se reconnoissent.

Camouflet. Donner un *camouflet*, c'est chercher à étouffer le mineur ennemi dans sa galerie, du moment que l'on s'en est assuré.

Camp. C'est l'espace, le terrain occupé par une armée, pour son logement en campagne. Le *camp* est caractérisé par les tentes qui tiennent lieu de maisons. Les grands principes exigent de camper selon l'ordre de la marche, et de marcher selon l'ordre dans lequel on doit combattre. Il doit toujours y avoir devant tous les corps des bataillons et des escadrons, un terrain libre où l'armée puisse se mettre, au premier ordre, en bataille. Il faut des intervalles entre les bataillons, entre les escadrons, qui répondent d'une manière sensible au front du camp. Si on est obligé de camper dans des lieux embarrassés, la première chose dont on doit s'occuper, c'est de rendre le terrain propre à exécuter, avec facilité et sans obstacles, les communications avec les troupes. Voyez le mot *cordeau d'alignement*, dont l'usage indique la manière de fixer l'emplacement des tentes des soldats, officiers, etc.

Camp. (*assiette d'un*) C'est exactement toute la situation topographique d'un camp, quand le général en a fixé les limites.

Camp. (*asseoir un*) C'est ce que l'on appelle faire une ample reconnoissance sur tous les côtés et toutes les avenues qui aboutissent au terrain que l'on se propose d'occuper pour y établir le camp d'une armée, afin de s'assurer qu'elle ne peut être ni surprise, ni tournée par aucun de ses flancs. C'est d'après cette reconnoissance, que le général en chef juge déja (*si le terrain convient*) des endroits qui sont susceptibles d'être plus ou moins retranchés.

Camp retranché. Espace fortifié pour y renfermer une armée ou un corps de troupes, et le mettre à couvert des entreprises de l'ennemi. Il se construit ordinairement dans les environs d'une place, dont le canon peut servir à sa défense. L'objet d'un *camp retranché* est de couvrir et de protéger une place dont la fortification ne permet pas une longue résistance. Les troupes sont campées à cent vingt toises environ du retranchement, et dans tous les temps, à couvert du feu de l'ennemi. Les Romains furent long-temps au-dessous des Grecs dans l'art de fortifier leurs camps; aussi ce fut des Grecs qu'ils apprirent la science des retranchemens. V. l'*Avant-propos*.

Camp volant. Corps d'armée de trois, quatre, cinq, six mille hommes d'infanterie et de cavalerie, qui tiennent continuellement la campagne, et qui font sans cesse divers mouvemens pour harceler l'ennemi, arrêter ses incursions, faire échouer ses entreprises, intercepter ses convois, fatiguer le pays voisin, et se jeter, en cas de besoin, dans une place assiégée qui a besoin de secours.

Camp d'exercice. Camp destiné à l'exercice de tous les devoirs et fonctions militaires.

Camp prétorien. Grande enceinte imitant les casernes d'aujourd'hui, mais plus considérable, qui renfermoit plusieurs habitations pour loger les soldats de la garde des *Romains*.

Campagne. Espace de temps de chaque année que l'on tient les troupes en corps d'armée. Ce terme exprime aussi les années de service d'un militaire : il sert depuis tel temps et a fait tant de campagnes; de la manière dont on fait la guerre aujourd'hui, il n'y a plus de temps fixé pour la durée d'une campagne. Les Turcs se mettent tard en campagne, par la raison qu'il leur faut beaucoup de temps pour réunir leurs milices; qu'ils font prendre le vert à leurs chevaux, et qu'ils traînent après eux des bagages immenses, et ils se retirent également de bonne heure, parce que ni les hommes, ni leurs chevaux, qui sont délicats, ne peuvent supporter la rigueur du froid.

Campagus. Bottine d'airain que les généraux romains portoient à l'armée, et qui devint même en usage en temps de paix : elle étoit d'une matière très-déliée et bien polie, et se lioit sur la jambe avec une courroie qui

se croisoit ; les généraux y ajoutoient des pierreries.

Campement détaché ; c'est un détachement que l'on fait partir d'avance, lorsqu'une armée veut s'emparer d'un terrain où elle se propose de camper.

Campestre. Partie de l'ancien habillement du soldat romain. C'étoit, dit *Tite-Live*, une espèce de *brayer* ou *devanteau*, ceint au-dessus du nombril et pendant jusqu'aux genoux. Les soldats en faisoient usage quand ils alloient aux exercices dans le *champ de Mars*.

Campi ductor. C'étoit, chez les Romains, un officier instruit, chargé de former les soldats dans un camp, ainsi que dans les villes pendant la paix. (D'après *Végèce*, on l'appeloit aussi *campi doctor*. J'ai préféré la première dénomination, parce que celle-ci a trop de rapport avec celle de médecin, dont le poste est aux hôpitaux. V. *Armatura*.

Canal. V. *Bosphore*.

Canaux. Rivières artificielles dont le conduit est creusé et préparé de la main des hommes. Ces *canaux*, en établissant et en abrégeant les communications entre les villes d'un état et entre les villes les plus éloignées, à peu de frais, font la richesse de cet état, et mettent tous les peuples qui en relèvent, dans une aisance continuelle, parce qu'ils donnent, sans décesser, des facilités inattendues pour étendre le commerce. Ce n'est point dans cette richesse seule que consistent les grands avantages des *canaux ;* ils délivrent un état des bras fainéans ; ils donnent l'aliment continuel à ces pauvres familles qui ne peuvent commercer; ils procurent une éducation suivie et une constitution de corps solide aux enfans de ces pauvres familles ; ils éloignent cette mal-propreté et ce méphitisme continuels qui infectent la demeure de ces mêmes familles, par suite de leur misère. Les *canaux* extirpent le brigandage, détruisent la race des brigands, et, en épargnant aux juges la douleur d'envoyer, sans discontinuer, des hommes à l'échafaud, ou pour le moins dans ces bagnes, habitations éternelles des scélérats, en épargnant à un gouvernement des frais immenses ; ils conservent à la société une autre portion d'individus qui échappe au fer assassin ; mais les effets merveilleux des *canaux* ne se bornent pas encore à tous ces avantages ; ils donnent naissance aux manufactures et aux ateliers dans tous les

genres possibles; ils électrisent l'esprit des hommes laborieux et studieux, ainsi que le génie inventeur; ils excitent à l'envi les sciences et les arts; ils en transmettent les productions aux nations les plus lointaines, et nous rapportent en échange des richesses des quatre points du globe; les Égyptiens nous apportèrent du papier, et les Indiens les vers à soie dans le sixième siècle: ce n'est pas tout encore, ils répriment l'indiscipline et la mutinerie de tel soldat dont les bras ne sont plus employés à la défense des frontières, et maintiennent en eux, en leur procurant comme par récompense un salaire lucratif, une activité et une subordination qui peuvent encore devenir nécessaires à l'état. On auroit peine à croire, sans l'appui de l'histoire, qu'avant *Clovis*, premier roi des Français, les sciences étoient plus cultivées dans les Gaules, qu'elles ne le furent depuis ce conquérant jusqu'à *Charlemagne*, et que la langue vulgaire étoit la langue latine. On aura peine à croire que lorsque *Clovis* fit de la ville de *Paris* (qui étoit pour lors à peine un bourg, en comparaison de ce qu'elle est devenue de nos jours) la capitale de la France, elle étoit pour lors très-commerçante; que toutes les nations de l'orient, et les Syriens sur-tout s'y rendoient pour commercer avec les *nautæ parisiaci*. C'est du comble des malheurs que naissent quelquefois les plus grandes ressources. Je jette sur cet article mes idées avec désordre, non pas pour la spéculation des entrepreneurs cupides et voraces, hommes toujours à craindre lorsqu'un gouvernement leur confie des constructions d'une telle importance, dont ils veulent avoir la propriété pendant un demi-siècle, tandis qu'elle doit devenir, dès le jour même de la confection des *canaux*, la propriété de la nation. *Je laisse cette riche matière à d'autres plus dignes que moi, à développer.*

Canarder. C'est tirer avec avantage sur l'ennemi, comme par une guérite, derrière une haie, à travers des palissades, des murs à créneaux.

Canardière. Guérite que l'on construisoit autrefois dans les châteaux, et d'où l'on pouvoit tirer avec sûreté.

Candidati milites. C'étoient, chez les Romains, des soldats qui se faisoient distinguer par leur figure,

la taille, et par leur bravoure dans un combat; ils étoient placés auprès de l'empereur, qui étoit témoin de plus près de leurs exploits; ils étoient habillés de blanc.

Canon. Arme à feu de fonte ou de fer, propre à jeter des boulets de plomb ou de fer. Les parties du *canon* sont la *culasse* avec son *bouton*; les *tourillons* ou *bras*; l'*ame*, qui est la partie intérieure ou concave; au fond de l'*ame* est la *chambre* où est la poudre destinée à la charge; la *lumière*, qui est sur la partie supérieure du côté de la *culasse*, et qui sert à mettre le feu à la poudre qui est dans la *chambre* du canon; les *anses* ou *anneaux* placés vers les *tourillons* du côté de la *culasse*, qui servent à mouvoir le canon avec des cordages; *collet*, *bourlet* et bouche du *canon*. (On ne faisoit point encore usage en France, en 1347, de cette arme terrible contre les hommes; les Français s'en étoient bien servi en 1338 pour l'attaque de quelques châteaux, mais ils rougissoient de l'employer contre leurs semblables. Les Anglais, moins humains sans doute, nous devancèrent et s'en servirent à la célèbre bataille de Créci, qui eut lieu entre les troupes du roi d'Angleterre (*Édouard III*), qui fut si méchant, si perfide, qui donna tant de fil à retordre à *Philippe de Valois*, et aux troupes de ce dernier; et ce fut en majeure partie à la frayeur et à la confusion qu'occasionnèrent les canons dont les Anglais se servoient pour la première fois, et qu'ils avoient postés sur une colline, proche le village de Créci, que les Français durent leur déroute. Cela ne dit pas que les Anglais aient été les inventeurs de cette arme offensive, car l'arsenal de *Bamberg* possédoit en 1323 un canon. Cette ville alors étoit considérable. L'invention de la poudre date de 1330. V. *Poudre à canon*.)

Canon brisé. C'est un canon qui est coupé en deux parties au haut du *tonnerre*, et qui se visse à l'endroit de la coupure. Ce canon est, pour l'ordinaire, carabiné.

Canon carabiné. Ce canon est fait à l'extérieur comme le canon ordinaire; mais dans l'intérieur il est taraudé, dans toute sa longueur, de moulures longitudinales ou circulaires : on doit y faire entrer la balle de force avec une baguette de fer. Ce fusil porte plus loin et plus juste.

Canon chambré. Canon qui n'a pas été bien fondu, et dont on ne peut faire usage sans danger, à cause des concavités défectueuses qui se trouvent dans l'épaisseur du métal; ce qui rend la pièce sujette à crever.

Canon caché. C'est un ou plusieurs canons placés sur une batterie qui n'est point à la vue de l'ennemi: on s'en sert à la défense des brèches, comme les assiégeans s'en servent aussi contre une sortie.

Canon à la suédoise. Canon adopté en France, et ainsi nommé, parce qu'on s'est modelé sur le canon suédois: il est commode pour les longues marches, parce qu'il est léger; il pèse au plus 525 liv., et porte 4 liv. de balles.

Canon. (*double*) V. *Réveil matin.*

Canon rayé. C'est le canon d'un fusil, d'un mousquet, et cannelé en dedans, et dans lequel la balle doit entrer de force. Cette balle sort de même avec plus d'impétuosité, et se dirige en ligne droite, par l'effet de la violence qui la chasse, et elle va plus loin en même temps que la balle du canon ordinaire.

Canonner, signifie battre à coups de canon.

Canonnier; est celui qui, sous le maître-canonnier, sert à charger le canon avec l'aide de ceux qui sont destinés à son service. L'art du *canonnier* est de charger, de pointer et de mettre le feu au *canon* et au *mortier*, avec toute la justesse et promptitude possibles, de le nétoyer et de le rafraîchir.

Canonnière. Tente sous laquelle le soldat et le cavalier logent en campagne: elles contiennent, ainsi que les *cabanes* et *baraques*, sept hommes.

Canonnière de retranchemens. Ouvertures faites sur les côtés des *baraques* ou *cabanes*, pour tirer sur l'ennemi.

Canons, (*dénomination de divers*) dont beaucoup ne sont plus d'usage. Le *basilic*, pesant 720 liv.; le *dragon*, pesant 7,000 liv.; le *dragon-volant*, pesant 7,200 liv.; le *serpentin*, pesant 4,300 liv.; la *coulevrine*, pesant 7,000 liv.; le *passemur*, pesant 4,200 liv.; l'*aspic*, pesant 4,200 liv.; le *pessendeau*, pesant 3,500 liv.; le *pélican*, pesant 2,400 liv.; la *demi-coulevrine*, pesant 3,850 liv.; le *sacre*, pesant 2,800 liv.; le *sacret*, pesant 2,500 liv.; le *faucon*, pesant 2,300 liv.; le *fauconneau*, pesant 1,350 liv.; le *ribadequin*, pesant 700 liv.; *ribadequin*, (autre) pesant

450 liv.; l'*émerillon*, pesant 450 liv.; les *douze apôtres* (canon espagnol). Louis XI fit fondre un canon, à Tours, de 500 liv. de balles; il portoit de la Bastille à Charenton. La *serpentine* de Malaga, qui recevoit 80 liv. de balles, faisoit avorter les femmes par son bruit : en ce cas-là, le canon de Louis XI devoit les faire mourir; enfin la *pimentelle* de *Milan*, et la *diablesse* de *Bolduc*.

Canot. Diminutif d'un très-petit bateau. Il y en a à quatre et cinq personnes, comme il y en a pour une seule. Les Indiens et les Sauvages, qui en font grand usage, les construisent avec de l'écorce d'arbres, et ceux qui ne portent qu'un homme, sont ordinairement d'une seule pièce, sciée d'un arbre d'une belle grosseur.

Cantabres. Soldats d'une très-grande réputation du temps des Romains : en effet, la célébrité des valeureux *cantabres* fut si grande autrefois, qu'un très-grand nombre de provinces d'Espagne tenoient à honneur d'avoir été comprises dans les limites de l'ancienne Cantabrie. *Louis XV* créa un régiment de ce nom en 1745, qui fut ensuite appelé royal *Cantabre*.

Cantabrum. C'étoit, sous les empereurs romains, un étendard qui différoit du *vexillum*, en ce que celui-ci étoit un grand drapeau distingué par la couleur et par une devise, et que le *cantabrum* n'étoit qu'un petit *étendard* qui avoit aussi sa couleur particulière, qui servoit à rallier le soldat.

Cantine. Petit coffre divisé en plusieurs parties, et fait exprès pour transporter des bouteilles de vins et de liqueurs à la suite des armées.

Cantonner. C'est lorsque l'on disperse les troupes pour le quartier d'hiver, afin d'être à l'abri des grandes injures du temps, et de mieux trouver des subsistances. On dispose ordinairement les divisions du *cantonnement* de manière que les troupes soient toujours à la portée de l'endroit où l'on doit camper, et que l'on doit garder, de manière qu'elles puissent être rassemblées au premier besoin.

Cap, ou Pointe. Langue de terre qui s'avance dans la mer. Lorsque le *cap* est dépassé, c'est ce que l'on dit avoir doublé et paré le *cap*.

Capa-aga. Officier d'ancienne date et d'expérience du sérail, qui est chargé de faire faire les exercices aux *ichonoglans*, et qui y met une sévérité des plus dures, pour leur faire contracter

l'habitude de la soumission, afin qu'ils puissent commander un jour.

CAPARAÇON. Couverture ornée dont on couvre la partie de derrière du cheval, pour le garantir de la poussière et de l'humidité. Le chasse-mouche est une espèce de *caparaçon*, avec cette différence qu'il vient joindre au poitrail.

CAPE du BATARDEAU. Toit en dos d'âne qui couvre la partie supérieure du *batardeau* construit dans le fossé à l'angle saillant d'un bastion. On élève sur le milieu de la *cape* une petite tour d'environ six à sept pieds de hauteur, pour empêcher la désertion.

CAPELINE. Espèce de *casque de fer* que portoient encore les cavaliers sous *Jean*, duc de *Bretagne*.

CAPELLETTI. Milice *vénitienne*, composée de soldats *esclavons*, *dalmatiens*, *albaniens* et *morlachiens*, regardés comme l'élite des troupes de l'état de *Venise*, auxquelles on confie la garde des places les plus importantes, et celle du palais et de la place *Saint-Marc*, à *Venise*.

CAPICULY, autrement JANISSAIRES. C'est le premier corps de l'infanterie turque.

CAPITAINE. Officier qui a le commandement d'une compagnie de cavalerie ou d'infanterie. Autrefois, c'étoit un officier plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui, parce qu'il conduisoit quelquefois mille et quatre mille hommes sous son commandement; et c'est par cette raison qu'il est dit souvent dans l'histoire, grand capitaine, au lieu de dire grand général. En disant que les *Eugène*, les *Condé*, les *Turenne*, furent de grands capitaines, on entend dire qu'ils furent de grands généraux. On exige d'un capitaine de savoir mieux le maniement des armes, et de mieux entendre la défense des places qu'un officier de cavalerie, parce que l'officier qui a servi dans l'infanterie, a de préférence la confiance pour la défense d'une place importante. Un capitaine ne peut pas être regardé comme officier subalterne, et c'est à tort que plusieurs écrivains le représentent comme tel dans beaucoup de livres du genre de celui-ci.

CAPITAINE en SECOND, ou CAPITAINE LIEUTENANT, fait le service comme capitaine, mais il n'a le commandement absolu de la compagnie, qu'en l'absence du capitaine en pied, et est tenu de rendre compte à celui-ci à son retour, ou à sa

convalescence parfaite en cas de maladie.

CAPITAINE des PORTES. Officier de confiance dans les places de guerre, dont l'emploi est d'aller prendre tous les matins les clefs chez le gouverneur, pour en faire l'ouverture, accompagné d'un détachement de la garde, et de les reporter le soir après les avoir fermées de même à l'heure prescrite, avec les mêmes formalités.

CAPITAINE GÉNÉRAL. Dans l'ancienne milice française, l'autorité d'un *capitaine général* étoit la même que celle d'un général d'armée. Ce titre fut rétabli en France dans le milieu du dix-septième siècle, mais il ne dura pas long-temps.

CAPITAINE-LIEUTENANT d'une compagnie de cavalerie de la maison militaire du roi : ainsi nommé, parce que le roi en étoit le premier capitaine. Un tel capitaine-lieutenant avoit le rang de premier mestre-de-camp de cavalerie, et commandoit à tous les mestres-de-camp de cavalerie qui n'étoient point de la maison du roi.

CAPITAINE RÉFORMÉ. Officier dont la place et la charge ont été réformées : cela n'empêche pas que son rang ne compte, et qu'il ne puisse être employé dans un autre corps.

CAPITAINE CONDUCTEUR GÉNÉRAL D'ARTILLERIE. Il commande à tous les *capitaines conducteurs* : il surveille tous les équipages, pour qu'ils marchent et soient tenus selon les ordres de l'officier-général de l'artillerie, et qui lui sont transmis par les commandans des équipages de l'artillerie.

CAPITAINE des GUIDES ; est celui qui est chargé du détail des chemins de l'armée : il doit bien posséder la topographie ; il est subordonné au *maréchal des logis* de l'armée ; il est obligé de fournir des guides aux officiers généraux sur leur requisition, et à tous ceux qui escortent des convois ou des partis.

CAPITAINE des CHARROIS ; est pour la direction des *attelages*, *chariots des vivres* et de l'*artillerie* : il a ordinairement cinquante chevaux sous lui ; il faut qu'il entende parfaitement son métier ; sans cela, le service en souffriroit beaucoup de toutes manières.

CAPITAINE GÉNÉRAL des CHARROIS de l'ARTILLERIE. Il faut que celui à qui on confie les fonctions de cette place, soit un homme de grande expérience, et dont la tête soit organisée de manière à embrasser avec ordre et précision tous les détails

qui y ont rapport ; il a le commandement sur tout le charroi de l'artillerie.

Capitaine général des vivres. Ce poste exige une grande intelligence de la part de celui à qui il est confié, car il a sous sa surveillance et direction tous les équipages de l'armée : dans les marches, son emploi est pénible et exige beaucoup de présence d'esprit, pour que la suite des équipages se règle sur la marche et sur les poses quelquefois forcées de la tête ; et quand les équipages sont arrivés, après avoir été parqués, il est chargé d'une grande distribution ; il est subordonné au directeur général des vivres.

Capitaine des mulets. Son emploi est le même que celui de *capitaine des charrois*, avec la différence qu'il a quelquefois cent et cent cinquante mulets sous sa responsabilité : son service devient très-important quand on porte la guerre dans un pays de montagnes, où le transport des caissons devient difficile.

Capitaine des ouvriers. Il commande aux charpentiers, charrons et autres, et dans l'artillerie et le génie, il a l'inspection sur les ouvriers employés par ces corps.

Capitaines conducteurs d'artillerie. Ils ont en détail les mêmes fonctions à remplir dans les armées et dans les places, que le capitaine général.

Capitale. (*ligne*) C'est la ligne tirée depuis la pointe du bastion jusqu'au milieu de la gorge, c'est-à-dire depuis l'angle de la figure jusqu'à l'angle flanqué. Chaque corps d'ouvrage de fortification a sa ligne capitale.

Capitan. *Fanfaron* outré, qui se vante d'actions incroyables de bravoure, quoiqu'il soit en effet poltron. Un *capitan* est, autrement dit en terme plus dur, un *coïon*, et tout militaire qui a laissé prise à la lâcheté sur lui, n'en revient jamais.

Capitole. C'étoit, à Rome, l'édifice le plus imposant et où étoient délibérées les affaires les plus importantes : il y avoit aussi un temple de ce nom, dédié à Jupiter, et c'étoit le premier, c'est-à-dire le plus révéré. Plusieurs villes en France eurent leur capitole, où les magistrats administroient la justice : on les nommoit *capitouls* ; et cette place donnoit, ainsi que celle d'échevin ensuite, dans plusieurs villes privilégiées, la noblesse à ceux qui en étoient revêtus.

Capitoul. V. *Ordres militaires.*

Capitulation. C'est lorsqu'un gouverneur (forcé de se rendre) traite pour la reddition d'une place. Lorsque le commandant demande à capituler, il fait assembler plusieurs tambours sur le rempart, pour y battre la *chamade ;* il fait élever un ou plusieurs drapeaux. A ce signal, les hostilités cessent, et l'on demande une trève, soit pour capituler, soit pour enlever seulement les blessés et les morts. Tout ce qui est porté dans la *capitulation* doit être sacré et inviolable, et tous les termes doivent être écrits dans le sens le plus propre et le plus naturel, et doivent être entendus et exécutés de même; *ils ne doivent être ni grossiers, ni durs, ni malhonnêtes.* Quelquefois une place demande à capituler pour faire passer la garnison dans la citadelle, et s'y défendre de nouveau : alors le commandant demande dans les conditions, que le siége ne se fera pas du côté de la ville.

Caponnière. Ouvrage construit pour défendre directement le passage du fossé des faces des bastions, et donner un passage sûr au soldat pour aller de la place dans les ouvrages extérieurs. Voyez le mot *Caponnière*, chapitre XVII de la *Journée militaire.*

Caporal. Bas-officier d'infanterie, qui pose et lève les sentinelles, fait garder le bon ordre dans le corps de garde, commande une escouade, et reçoit le mot des rondes qui passent auprès de son corps de garde.

Caporal de consigne. C'est le premier caporal de garde : il est chargé de tous les ustensiles de son poste, d'éclairer le capitaine des portes, de mener les soldats en faction, et de recevoir les patrouilles et rondes, hormis celles des officiers supérieurs et d'état-major, qui sont reconnues par l'officier de garde ou sergent, là, où il n'y a pas d'officier.

Caporal de poste. Le caporal de consigne partage avec celui-ci les fonctions d'aller placer les soldats en faction.

Capote de faction. Habillement ample, capuchonné, dont se servent les sentinelles dans les temps rudes.

Captif; se dit des prisonniers que les *Turcs*, *Algériens*, *Maures*, font sur les soldats *européens*, et qu'ils mettent sur-le-champ dans l'esclavage. Les *Romains* conduisoient les prisonniers qu'ils faisoient, en triomphe à *Rome*, à la suite du char du

du vainqueur ; ils étoient chargés de chaînes.

CAPTIVI. Les Romains nommoient ainsi les prisonniers de guerre qu'ils plaçoient chargés de fers près de leurs drapeaux. On coupoit les cheveux aux rois prisonniers ou captifs ; on les envoyoit à Rome pour relever les ornemens du triomphe. (Les grands admirateurs des Romains s'efforceront en vain de chercher de la grandeur dans un pareil procédé, je n'y vois qu'une vanité fort cruelle. Quand *Édouard III*, roi d'Angleterre, entra dans Londres avec *Jean*, roi de France, son prisonnier, il eut l'affectation de ne monter qu'un cheval très-ordinaire, et fit donner à *Jean*, qu'il plaça à sa droite, un cheval blanc très-haut et magnifiquement harnaché et caparaçonné. Le prisonnier étoit, à la vérite, mieux aperçu, mais la décence n'étoit pas violée.)

CAPTURES ou PRISES. Enlèvemens de convois, de bagages, de munitions, faits sur l'ennemi par les partis détachés des camps.

CAPTURES sur les CONTREBANDIERS, *faites par les soldats*. Ces sortes de prises, lorsqu'elles sont faites sans la réquisition et sans assistance de la part des commis, les soldats reçoivent 5 liv. par minot de sel, et 15 liv. par quintal de tabac : de plus, les charrettes, armes et bagages en propre aux *contrebandiers*, leur appartiennent de droit. Lorsqu'ils sont assistés des commis, leur récompense est réglée sur un autre pied.

CARABIN. V. *Argoulet*.

CARABINE. V. *Canon carabiné*.

CARABINIER. Soldat d'élite, premièrement du côté des mœurs, et que l'on choisit parmi les plus habiles tireurs, qui sert quelquefois à pied (mais ce cas est rare), et qui porte la *carabine*, plus longue que le fusil ordinaire et rayée. Aucun corps de *France* n'a surpassé celui des *carabiniers* du côté de la discipline, de la valeur et de la fermeté : *Fontenoy* les a immortalisés à jamais. Les régimens de cavalerie fournissoient, selon leur rang d'ancienneté, les sujets de remplacement dans le corps des carabiniers. Il en étoit de même à l'égard du remplacement des officiers.

CARACOLE. Mouvement qui se fait dans la cavalerie, par le flanc ou la hauteur de l'escadron. Chaque file fait un quart de conversion, en serpentant et en faisant des passades à droite et à gauche dans la campagne,

pour ôter la mire à ceux que l'on insulte. Quand plusieurs escadrons se détachent l'un après l'autre, du corps de la cavalerie, pour aller agacer l'ennemi à coups de pistolet, cela s'appelle *caracoler*.

CARAVANE. Mot turc, qui signifie troupe de voyageurs, de pélerins et de marchands, qui marchent en union avec une escorte de sûreté pour traverser les déserts, commandée par un chef qui se nomme *aga*. La *caravane* a des guides qui ont soin de la faire camper auprès des lieux qui peuvent fournir de l'eau. Quant aux vivres, la *caravane* a soin d'en faire une provision abondante, à laquelle elle fait participer les Arabes lorsqu'ils se présentent en grand nombre; autrement, si l'escorte se sent en force, elle les combat et les étrille quelquefois de la bonne manière. On nomme aussi *caravane* les premières courses que les chevaliers de Malte sont obligés de faire sur mer avant de pouvoir aspirer aux grades et commanderies de l'ordre.

CARCAMOUSSE. V. *Mouton*.

CARCASSE. Bombe de forme oblongue, composée de deux cerceaux de fer passés en croix l'un sur l'autre, avec un culot de même métal. On en remplit le vide avec des bouts de canons, de pistolets chargés de grenades, de mitraille, de divers artifices, et de force poudre grenée : on couvre tout cela d'étoupes bien goudronnées, et par-dessus on applique une toile neuve et forte, à laquelle on fait un trou pour passer l'*ampoulette* ou *fusée*: elle se lance comme la bombe, avec un mortier ou pierrier; elle occasionne un dégât terrible : cependant ce dégât n'excède guère celui occasionné par la bombe, et celle-ci est bien moins coûteuse.

CARCERES. C'étoit le lieu du *cirque* où, au signal donné, les barrières s'ouvroient, et d'où les chevaux et les chars partoient d'un seul trait pour s'élancer à l'arène. V. *Course*.

CARIPIS. Cavaliers qui font partie des armées turques, qui ne sont point esclaves, et qui par leur adresse et leur courage parviennent au rang de la garde du grand-sultan. Ces *caripis* sont au nombre de mille, presque tous *chrétiens*, *renégats* ou *maures*.

CARNAGE. V. *Boucherie*.

CARQUOIS. Étui attaché en bandoulière, de gauche à droite sur le dos, qui renferme une provision de flèches pour les lancer avec l'arc.

Carreaux. Espèce fort ancienne de *flèches*. Voyez *flèche* ou *vireton*. Le *carreau* étoit empenné d'airain en forme carrée, et étoit lancé avec la baliste. La *flèche* étoit empennée de plumes et se lançoit avec l'arc.

Carrière. Grand emplacement destiné à faire des courses de bagne et autres exercices. M. de *Folard* dit que la cavalerie doit prendre *carrière* de soixante pas pour charger l'ennemi.

Carrousel. Anciennement, et même dans le cours du seizième siècle encore, lorsque les rois, les princes donnoient des fêtes à l'occasion de quelque réjonissance publique, il y avoit toujours des courses de chariots dans un grand espace destiné uniquement à ces exercices, et entouré de barrières que l'on nommoit *carrousel*. Tous les chevaliers, vêtus de leur costume chevaleresque, s'y rendoient avec la plus grande magnificence, pour y exécuter des courses et des cavalcades. C'est ce que l'on nomme *tournois*. Voyez ce mot.

Carte. Figure plane qui représente ou un seul objet particulier, ou plusieurs ensemble, avec les dimensions qui leur sont propres. La *carte géographique* représente les villes, les bourgs, les villages, les chemins, et tout ce qui est de l'objet terrestre. La *carte topographique* ne diffère de celle-ci, que parce qu'elle ne comprend que des objets particuliers, mais aussi elle fait mention de tout ce qui les accompagne. La *carte astronomique* est celle qui représente les objets que l'on appelle célestes, et la *carte hydrographique* est celle qui représente la mer, ses îles et ses côtes, etc.

Carte blanche. C'est dire qu'un général peut attaquer l'ennemi comme bon lui semble, sans avoir reçu un nouvel ordre particulier, ou sans en attendre. Les généraux grecs, romains et carthaginois eurent presque toujours *carte blanche*; mais, en même temps, ils devenoient responsables envers la république de leurs mauvais succès, et il étoit bien rare qu'ils ne fussent punis comme criminels, et c'étoit une grâce comme un déshonneur, lorsqu'ils n'étoient que bannis. Les républiques de Gènes et de Venise surtout, présentent les mêmes exemples de cette sévérité, même envers des généraux qui avoient remporté nombre de victoires et rendu les plus grands services à l'état, d'après quoi on peut con-

clure que le général qui accepte *carte blanche*, est pour le moins imprudent, s'il n'est pas un ambitieux.

Cartel. Lettre de défi, ou appel à un combat particulier. Il étoit d'usage autrefois de juger des différends et des procès, par l'issue d'un cartel; c'est-à-dire que le plus adroit ou le plus fort avoit toujours raison. (Voyez *Duel*.) Il désigne encore un *accord* qui se fait entre les nations pour les prisonniers pendant la guerre.

Cartouche. Dans l'art du dessin *géographique* ou *topographique*, c'est un dessin particulier qui s'exécute ordinairement à la plume de corbeau, mais bien plus communément au lavis, à l'encre de la *Chine*. Il se place à l'un des angles inférieurs du plan, toujours à la gauche, s'il n'y en a qu'un, et le moindre toujours à la droite, s'il y en a deux. Ce *cartouche* est composé d'objets relatifs à l'*architecture*. Si on dessine un plan d'*architecture*, en un mot toujours relatif à l'objet du plan, de la carte, il faut faire en sorte de ne point surcharger ses allégories, et de les rendre bien intelligibles par leur distribution. Un *cartouche* bien distribué est l'emblème d'un génie inventif.

Cartouche de soldat; étui rectangle, en bois léger, couvert de cuir et rabattu par un tablier ou bavette aussi en cuir, dans lequel il y a un nombre de trous séparés pour y loger la charge du fusil. Plusieurs corps portent la *cartouche* au-dessous du nombril, et les autres troupes en baudoulière, de droite à gauche, à la hauteur de la hanche. On dit aussi *cartouchier*, et plus communément *giberne*.

Cartouche de congé absolu. Formule de *congés militaires*, sur laquelle sont exprimés les mérites du militaire auquel il est accordé un *congé absolu*, soit pour avoir fini son temps, soit par impossibilité de finir son temps par rapport à des blessures ou infirmités, soit pour d'autres causes qui l'exemptent définitivement de servir.

Cartouche. Il ne faut point confondre la *gargousse* avec la *cartouche*. La *gargousse* est simplement un rouleau de papier, de carton, de parchemin, collé avec la charge de poudre nécessaire pour le canon d'une arme à feu; au lieu que la *cartouche* contient avec la poudre, des balles de plomb, des vieux cloux, de la mitraille, etc. etc. Ceci tient lieu de boulet dans les batailles, sur une brèche ou

sur un retranchement. Les *cartouches* faites avec le *parchemin*, sont les moins dangereuses pour ceux qui servent la pièce.

CARTOUCHE à GRAPPES de RAISIN, est faite avec des balles de plomb jointes ensemble avec une forte poix : on enferme cette *grappe* dans une toile claire qui se déchire à l'instant de l'explosion; elle est du même usage que la précédente.

CASAQUE. Habillement plus ample qu'un juste-au-corps. C'étoit anciennement le vêtement d'ordonnance de tous nos François, et comme cette *casaque* étoit d'une couleur différente pour chaque compagnie, c'étoit par-là que l'on savoit à l'instant à quelle compagnie tenoit le soldat qui avoit commis quelque désordre. A la *casaque* abolie, succéda l'écharpe de couleurs différentes aussi.

CASCADE. Si en creusant une mine on s'enfonce dans la terre à plusieurs reprises, ou si on se relève de même, on appelle cela *cheminer par cascades*.

CASCANES. Certains enfoncemens en forme de puits, qu'on forme dans le terre-plein, proche du rempart, et d'où sort une galeric, conduite sous terre pour éviter les mines de l'ennemi.

CASEMATE. Voûte de maçonnerie pratiquée dans le flanc d'un bastion, pour y mettre du canon à couvert de l'artillerie de l'assiégeant, et pour mieux défendre la face du bastion opposé, en empêchant le passage du fossé.

CASERNE. Corps de logis considérable, à plusieurs côtés et plusieurs pavillons, avec une vaste cour, destiné au logement des soldats, ordinairement construit entre les remparts et les maisons d'une ville de guerre, afin d'être plus à portée de parer une surprise. Les *casernes* d'infanterie doivent être placées séparément des *casernes* de la cavalerie. Ces bâtimens sont construits aux dépens de l'état dans les petites places, et aux dépens des habitans dans une grande. Il faut, autant qu'il est possible, les construire au levant à cause de l'air, et celles de la cavalerie particulièrement à la proximité de l'eau.

CASQUE. Arme défensive pour couvrir la tête et le cou. Depuis les temps les plus reculés, le *casque* ou *cassis* étoit en usage chez les *Scandinaves* et autres peuples du *nord*. Le soldat le portoit de cuir; ceux qui commandoient, d'*airain* ou d'un autre *métal*, en laissant le visage

à découvert ; une aigrette de plumes rouges et blanches, ou de crins de cheval, flottoit dessus : les officiers en avoient un en fer ou en cuivre doré, suivant leur rang ou leurs facultés : il en étoit de même de la *cotte d'armes*, de la *cuirasse*, des *brassards*, *cuissards* et autres parties essentielles de l'*armure*. L'invention en étoit due aux *Scythes* et aux *Celtes*, qui en faisoient cependant fort peu d'usage, par leur indifférence pour les arts, et leur mépris pour la mort. V. *Bouclier*. *Histoire de Danemarck*, par *H. Mallet*. (J'ai préféré cette description à celle que j'ai trouvée dans le *Dictionnaire raisonné des sciences*, parce que je n'y ai pas vu l'origine du *casque* aussi bien définie que dans l'*Histoire de Danemarck*. Au surplus, rien de plus aisé à ceux qui pourroient croire que je ne cherche qu'à dénigrer le travail des écrivains qui ont fourni des articles à ce Dictionnaire et à d'autres ouvrages, que de consulter l'histoire que je cite, et ensuite le *Dictionnaire raisonné des sciences*.)

Cassi-ascher. Grand-prévôt des armées *turques*.

Cassine. Maison entourée d'un fossé, comme cela se pratiquoit autrefois à l'égard des châteaux des seigneurs, qui devient quelquefois favorable à de petits partis qui s'y cachent pour y être à l'abri de la surprise.

Cassis. V. *Casque*, c'est la même chose.

Castille ; se disoit autrefois de l'attaque d'une *tour* ou d'un château. Cette attaque devint aussi un jeu militaire, dans lequel on se servoit de pelottes de neige. En 1546, la division étant survenue dans une de ces attaques qui s'exécutoit à la *Roche-Guyon*, laquelle s'échauffa, et il en coûta la vie au duc d'*Enghien*, cet événement fut le terme des jeux de *castilles*, comme celui qui fut cause de la mort de *Henri III* fut le terme des jeux ou exercices du *tournois*.

Castramétation. C'est l'art de tracer et disposer avantageusement, et avec ordre, l'établissement d'un camp. C'est une partie bien importante de l'*art militaire*, sur laquelle on devroit faire faire des études bien particulières dans une école *ad hoc*. On reconnoîtra sans doute un jour la nécessité d'une semblable école. *Anne de Montmorency*, célèbre par sa mort comme par ses exploits, sauva le royaume de *France* par l'art avec lequel il établit le camp

de son armée proche *Avignon*. En vain l'empereur *Charles V* s'y prit de toute sorte de manières pour le faire sortir de ses retranchemens, et en venir à une attaque décisive. *Montmorency* ne bougea pas, et *Charles-Quint* fut obligé de se retirer sans avoir osé l'attaquer. Le fameux *Maurice*, prince d'*Orange*, excella dans l'art de la *castramétation*, d'après le savant père *Daniel*, qui a fait beaucoup de recherches sur tout ce qui concerne la milice ancienne et moderne. C'est dans les guerres d'*Italie*, sous les rois *Charles VIII* et *Louis XII*, que les généraux françois ont appris à se retrancher d'une manière inaccessible. Quoique les camps romains différassent à beaucoup d'égards aux nôtres, il y a cependant de grandes lumières à extraire des écrits de *Polybe* et de *Végèce*, que nos plus habiles *castramétateurs* n'ont point négligés.

CATACOUSTIQUE. C'est la science de pratiquer dans un lieu quelconque, des échos qui rendent, dans un lieu éloigné qu'on nomme *écoute*, tout ce qui s'est dit.

CATAPHRACTARII. Cavaliers des armées romaines, (Ceux qui se bornent à copier, écrivent tout ce qu'ils lisent, et laissent subsister aux uns ce qui appartient à d'autres ; de même que les Gaulois, les Francs et beaucoup d'autres nations, imitèrent les Romains, de même ceux-ci avoient imité et copié les Grecs et d'autres nations ; mais l'enthousiasme pour les Romains (parce que sans doute ils étoient nos voisins) est si grand, qu'on leur a attribué une infinité de choses dont ils ne furent point les créateurs, mais seulement imitateurs. Ce furent les Perses, ensuite les Grecs et les Latins, qui, les premiers, mirent les *catafractarii* sur pied, qui étoient armés de toutes pièces : ils étoient couverts de fer, eux et leurs chevaux ; pour les chevaux, c'étoit des lames de fer attachées et rangées comme des plumes sur une toile solide ; les lames de fer qui composoient les vêtemens militaires des *cataphractes*, étoient si artistement travaillées et adaptées, que ces vêtemens assemblés conservoient toujours la même grace dans tous les mouvemens, et ne laissoient aucune partie du corps exposé. Les Grecs avoient aussi des *cataphractes* dans leurs troupes. *Anthiocus* en avoit trois mille lorsqu'il marcha contre *Scipion l'asiatique*, et comme les Romains se piquoient de

copier (malgré la haine réciproque) les Grecs; il y a lieu de croire qu'ils imitèrent les Grecs dans cette institution. *Crapellarii* signifie la même chose.

CATAPULTE. Machine dont les anciens se servoient pour jeter de grosses pierres, et souvent des dards garnis de fer, de douze à quinze pieds de long, sur les ennemis. La *baliste* lançoit des pierres d'une grosseur extraordinaire, et quelquefois plusieurs ensemble, dans une *gargousse*, et la *catapulte* lançoit des pierres et des traits tout ensemble, et en très-grand nombre. On a faussement attribué aux Grecs l'invention de la *catapulte*, ainsi que celle de la *baliste*; elle vient des peuples de l'Asie. *Pline* dit, *catapultam Syri invenerunt*. Voyez *Folard*, qui donne la description de cette machine et de beaucoup d'autres, dans son livre de l'*Attaque des places des anciens*.

CATARACTE. V. *Herse*.

CATEJA. Espèce de trait dont se servoient les Teutons et les Gaulois : il étoit fait d'un bois fort pesant, ce qui l'empêchoit d'aller loin, mais il brisoit tout ce qu'il rencontroit.

CATELLA. C'étoit, chez les Romains, une petite chaîne qui se mettoit au cou, et qui faisoit partie des présens militaires.

CATERVA. Dans les armées romaines, on donnoit ce nom à un corps de six mille hommes.

CAVALERIE. Corps de gens de guerre destinés à combattre à cheval. La *cavalerie* est singulièrement utile pour protéger les ailes et le centre d'une armée, pour combattre en plaine, pour les détachemens, pour les escortes, pour former un *blocus*, etc.; mais un trop grand nombre dans une même armée peut devenir nuisible, parce que la trop grande consommation de fourrage pourroit obliger un général de changer de camp ou de position. Voyez *Escadron*. De toutes les nations dont l'histoire fasse mention, c'est celle des *Scythes* chez qui l'usage de la cavalerie est le plus ancien.

CAVALIER. C'est un soldat qui combat à cheval. Un bon *cavalier* est celui qui a un soin particulier de son cheval et de son équipage.

CAVALIER. Les anciens élevoient une terrasse avec du bois et de la terre, contre les murailles, pour lancer du feu et des traits dans une ville dont ils faisoient le siége.

CAVALIER de BASTION ou de COURTINE. C'est une élé-

vation de terre formée sur le dessin du bastion dans le terreplein du rempart, pour y établir des batteries de campagne : on tire quelquefois de grands avantages de ce double bastion.

CAVALIER de TRANCHÉE. Dans l'attaque des places, on construit sur le haut du glacis des *cavaliers* pour découvrir et enfiler tout ce qui se présente. Ces ouvrages sont difficiles à établir; mais aussi lorsqu'on y est parvenu, l'assiégé se retire bien vîte et rend ses sorties plus rares. Voyez la *Journée militaire*, chap. *Fortification*.

CAVALIER. (*bas*) Voyez *Bachelier*.

CAVALIER (*avantages du*) BIEN INSTRUIT AU MANÉGE. Tout ce qui se pratique dans les manéges bien dirigés, est l'image des différentes évolutions de cavalerie qui se répètent dans les armées et dans les batailles. Le *passage* donne une démarche fière et noble au cheval que monte le *cavalier ; la connoissance des talons* lui apprend à serrer les rangs dans l'escadron ; les *voltes*, à entourer diligemment son ennemi; les *passades*, à aller à sa rencontre et à revenir promptement sur lui ; les *pirouettes* et *demi-pirouettes*, à se retourner avec plus de vîtesse dans un combat, et les *airs relevés* lui donnent la légèreté dont il a besoin pour franchir les haies et les fossés.

CAVALQUET. C'est ainsi que l'on nomme un son particulier de la trompette, lorsque la cavalerie approche d'une ville et qu'elle la traverse.

CAVESSON. Instrument de fer qu'on adapte au nez des chevaux pour les dompter, par la contrainte qu'il leur cause en serrant leurs narines.

CAVIN. Terrain creux, propre à couvrir un corps de troupes, ou à favoriser les approches d'une place. Les *cavins* qui se trouvent auprès d'une place assiégée, sont d'un grand avantage aux assiégeans, puisque par leur moyen ils peuvent ouvrir la tranchée, construire des places d'armes, et mettre à couvert la cavalerie du feu de la place. Un commandant de place occupé de ses devoirs, et d'ailleurs instruit, sait faire tourner ces *cavins* au désavantage d'un ennemi, dès qu'il voit la place qu'il commande menacée.

CEINTURE MILITAIRE. Courroie très-large dont les anciens militaires se ceignoient depuis le milieu du corps jusqu'aux hanches : elles étoient (selon les

moyens et priviléges) ornées de plaques d'or et d'argent ouvragés ; les chevaliers y ajoutoient des pierreries : on y attachoit les deux épées de combat, l'*estocade* et le *coustel*, ou *braquemar*, et quelquefois le *bouclier*. Celui qui perdoit (dans un combat) sa ceinture, devenoit l'esclave de celui qui la lui enlevoit, et celui-ci s'en servoit pour le lier. La *ceinture militaire* fut en usage avant *Charlemagne*.

Ceinturon. C'est une ceinture en cuir qui a succédé au *baudrier*, et moins large que celui-ci. On a vu alternativement le *ceinturon* et le *baudrier* remplacés l'un par l'autre ; aujourd'hui, c'est le *baudrier* qui domine, et on peut dire qu'il donne plus de grace au militaire que le *ceinturon*.

Celate. V. *Heaume* et *Salade*.

Celères. C'est ainsi que l'on nommoit trois cents jeunes gens qui accompagnoient *Romulus*, et qui étoient choisis dans chaque *curie*, pour servir à cheval : ils étoient commandés par trois centurions, sous un chef qu'on appeloit *tribun*.

Cent-lances. (*les*) Voy. *Gendarmerie*.

Centenier. V. *Comte*.

Centre d'un cercle. C'est le point du milieu du cercle, situé de manière que toutes les lignes tirées de ce point à la circonférence, sont toutes égales en longueur. Dans le sens général, c'est le point qui coupe un tout, ou une partie en deux parties égales.

Centre d'attaque. Voy. *Attaque du centre*.

Centurie ; étoit, chez les Romains, ce que nous appelons compagnie : elle étoit composée de cent hommes. La première *centurie* d'une légion se nommoit *primipilaire* ; la légion comprenoit quatre *centuries*.

Centurion. C'étoit un officier romain qui commandoit cent soldats. Les tribuns les choisissoient dans tous les ordres des soldats, et il falloit que la valeur fût le motif de leur choix ; ils n'avoient pas le droit d'en choisir parmi les *vélites*. On nommoit toujours deux *centurions*, afin que si celui qui commandoit venoit à être tué, la *centurie* ne se trouvât pas sans chef. Chaque *centurion* se choisissoit deux *sous-centurions*. Le premier *centurion* de toute une légion étoit nommé *primipile* ; il étoit le chef de tous les autres, étoit admis dans le conseil de guerre avec les *tribuns*, et son principal emploi étoit de défendre l'aigle. Quand on se

mettoit en marche, il l'arrachoit de terre et le donnoit au porte-enseigne. Les *centurions*, pour marque de leur dignité, avoient un bâton de sarment de vigne, duquel ils châtioient les soldats quand ils l'avoient mérité. (Les Allemands suivoient aussi cette maxime, mais les soldats n'avoient point l'honneur d'être punis par des *centurions*.

Ceps de césar. *César* voulant attirer l'ennemi après lui, proche *Alexia*, fit pratiquer une avenue dans une forêt qui sembloit ne présenter qu'un chemin fait exprès pour le passage de son armée. L'ennemi donna dans le piége, et poursuivit *César* par cette route. Tous les arbres avoient été sciés pour ainsi dire de niveau, à trois pouces de la terre, mais on avoit fiché des pointes autour de chaque tronc d'arbre, et de telle manière que le pied du soldat devoit s'y accrocher, soit d'une part, soit d'une autre, ou soit à un tronc, soit à un autre, et on avoit eu la précaution de laisser le commencement du chemin bien libre, afin de mieux engager l'ennemi dans la poursuite, et de ne ficher les pointes à une certaine distance encore de ce chemin libre, que du côté opposé, afin que s'il prenoit fantaisie à l'ennemi de rebrousser, il fût de même estropié par les pointes.

Céramicus. Tuilerie, lieu ainsi nommé dans Athènes, qui étoit entouré de murs, où l'on voyoit les tombeaux et les statues de tous les hommes illustres, morts pour le service de la patrie. Des inscriptions rapportoient leurs exploits et leurs louanges. Le *céramicus* étoit une promenade publique. (*Henri III*, roi de France, qui avoit les idées fort lugubres, eût peut-être réalisé le projet qu'il avoit conçu, s'il n'eût point été assassiné : c'étoit de faire percer dans le bois de Boulogne six allées qui devoient aboutir au même centre : on devoit élever sur ce point de réunion un mausolée vaste et de toute magnificence, dans lequel il vouloit que son cœur et celui de tous ses successeurs fussent déposés. Les allées auroient contenu les statues et tombeaux des hommes qui se seroient rendus illustres par des actions dignes d'être transmises à la postérité. Ces tombeaux devoient être séparés l'un de l'autre, par un espace planté d'ifs et de cyprès. Ce projet, en lui-même, n'avoit très-certainement rien de bizarre; il étoit très-auguste.

Henri III n'étoit pas Romain ; s'il l'eût été, nous l'exécuterions peut-être. Ne nous rappetissons-nous pas en ne voulant être que les copistes des autres, tandis que nous avons plus qu'il n'en faut pour nous faire copier ?)

CERCLE ; est une circonférence grande ou moyenne, qui se divise en soixante parties qui se nomment *degré*. Chaque degré se divise en soixante parties, qui se nomment *minutes*. Chaque minute se divise en soixante autres parties qui se nomment *secondes*. Cette division du cercle sert à faire connoître la valeur des angles.

CERCLE MEURTRIER. Machine de fer large et plate, de l'épaisseur d'un pouce, que l'on fait rougir pour jeter sur les assaillans.

CERCLES GOUDRONNÉS. Vieilles mèches ou vieux cordages trempés dans le goudron, et ajustés en forme de cercle, que l'on place dans des réchauds pour éclairer dans une place assiégée.

CERCLES À FEUX. Ce sont deux, trois et quatre cercles liés ensemble avec du fil d'archal, autour desquels on attache des grenades, des canons de pistolets chargés, des petards, des pointes de fer, etc. On couvre le tout d'étoupes et de feux d'artifice ; on fait ensuite rouler ces cercles sur les travaux des assiégeans ; on s'en sert encore pour repousser la montée des brèches ; on les nomme dans ce cas-ci, *couronnes foudroyantes*.

CÉRÉMONIAUX. V. *Chevaliers*.

CERTIFICATS MILITAIRES. Attestation par écrit, délivrée dans toutes sortes de cas par des commandans, commissaires des guerres, trésoriers, officiers chargés de détails, par des officiers de villes ou de communautés, lors de la marche des troupes, pour être ensuite envoyée au ministre de la guerre.

CERVELIÈRE. C'étoit une espèce de *casque*, ou arme défensive de la tête.

CERVELLE. V. *Mine sans cervelle*.

CERVUS. V. *Vallum*.

CESTE. Gros gantelet de cuir, garni de plomb, dont les anciens *athlètes* se servoient dans leurs exercices pour disputer le prix du *pugilat*. Les Grecs avoient quatre sortes de *cestes*. Le premier se nommoit *imantes* ; il étoit fait de cuir de bœuf non corroyé et desséché. Le second *myrmecas* ; il étoit garni de métal. Le troisième *meiliques*, fait de courroies fines et déliées ;

celui-ci laissoit le poignet et les doigts à découvert. Le quatrième *sphœræ*, qui est le gros gantelet dont il est parlé au commencement de l'article.

CESTROSPENDONUS. Trait à lancer, qui prit son nom de la fronde avec laquelle on le laissoit s'échapper; il étoit aigu à chacune des extrémités.

CETRA. Petit bouclier de cuir d'éléphant, fort léger, à l'usage des Africains et des Espagnols.

CHABLEAU. Corde moyenne avec laquelle on tire et fait remonter les bateaux sur les rivières.

CHABLER. C'est attacher dans un atelier un fardeau à un chableau pour l'enlever.

CHAINE. Instrument qui est communément en fer, dont l'étendue contient tant de toises divisées par pieds, qui sert aux ingénieurs et arpenteurs, pour mesurer le terrain dont on veut rapporter l'étendue et les objets qu'il renferme, sur le papier. Pour avoir des opérations justes, il ne faut jamais se servir du cordeau, car il se raccourcit et s'alonge selon la température.

CHAINE du FOURRAGE. C'est mettre par une chaîne de soldats ceux qui sont chargés de fourrager, à l'abri de l'attaque et d'une incursion de l'ennemi, et que ceux qui forment la *chaîne* observent de tous côtés.

CHAINES. Lorsque les Romains alloient en guerre, ils avoient toujours des provisions de *chaînes* qui étoient destinées aux futurs prisonniers; ils en avoient de plusieurs métaux, en fer, en argent, et même quelquefois en or; elles se distribuoient selon le rang et la qualité des prisonniers. Pour rendre la liberté, on n'ouvroit pas la *chaîne*, mais on la coupoit à coups de hache. Chez les Gaulois, la *chaîne* pendue au cou étoit le plus bel ornement de l'homme d'autorité; il ne pouvoit jamais se dispenser de la porter; et dans les combats, elle le distinguoit du simple soldat. La *chaîne* des Gaulois étoit, il faut en convenir, bien préférable à celle des Romains, qui aspiroient à rendre l'univers libre en le soumettant à ses fers.

CHAMADE. Manière de battre une *caisse*, ou espèce de son de *trompette* que donne l'ennemi pour signal d'une proposition à faire à un général d'armée, ou à un commandant de place, soit pour *capituler*, soit pour avoir une *trève* pour retirer ses morts et blessés, soit pour une réclamation quelconque.

CHAMAILLER. C'est se battre contre un ennemi armé de toutes pièces.

CHAMBRE. Canal pratiqué au fond de l'ame du canon, qui correspond à la lumière, afin que celle-ci ne s'endommage point en recevant entièrement le feu de l'*amorce*. Le *mortier* a aussi sa *chambre*. La *chambre cylindrique* a la même largeur par-tout.

CHAMBRE. Espace cubique creusé dans la terre pour contenir une quantité de poudre destinée à faire sauter un ouvrage quelconque. Cet espace peut être de cinq à six pieds cubes : on y met le feu par le moyen du *saucisson*. Il faut observer qu'il ne se trouve ni vides, ni fentes dans l'espace creusé, car tout l'effet de la poudre rejailliroit dans le vide ou dans la fente.

CHAMBRE. Concavité défectueuse qui se trouve quelquefois dans l'épaisseur du métal des pièces d'artillerie, et qui les rend sujettes à crever.

CHAMBRER, ou faire CHAMBRÉE. C'est rassembler dans une même chambre, sous une même tente, dans la même baraque, plusieurs soldats ensemble, pour y manger, dormir et se reposer.

CHAMFRAIN. Armure qui servoit de défense au cheval dans les combats : elle étoit de métal ou de cuir bouilli ; elle lui couvroit la tête par-devant, en forme de masque ajusté. Le *chamfrain* portoit sur le milieu un fer ajusté, rond et assez large, terminé en pointe, pour percer tout ce qui se présentoit. Le *chamfrain* du comte de *Saint-Pol* (1449), au siége de *Harfleur*, sous *Charles VII*, étoit évalué 50 mille écus de la monnoie de ce temps. Celui du comte de *Foix*, à la prise de *Bayonne*, étoit évalué 15 mille écus d'or.

CHAMP DE BATAILLE. C'est le terrain où un combat s'est livré. L'ennemi qui force son adversaire de lui abandonner ce terrain, remporte la victoire.

CHAMP CLOS. C'étoit, dès nos premiers siècles, et fort long-temps après, un lieu autorisé par les lois que les rois firent à ce sujet, et consacré aux combats particuliers entre ceux qui vouloient vider un procès ou une querelle d'honneur. Voy. *Duel*. On nommoit aussi *champ clos* le lieu destiné aux tournois.

CHAMPION. Guerrier qui combat pour le soutien d'une cause, et qui défend celle d'un autre.

CHAMPIONS DE JUSTICE.

Voyez *Ordres de chevalerie militaire*, art. *Angéliques*.

CHANDELIER. Assemblage de deux pièces de bois de forme égale, élevées à chaque extrémité sur une traverse de trois pieds de long, et assurées solidement et perpendiculairement à cette traverse : on remplit ensuite le vide avec des fascines, pour couvrir les travailleurs dans les lieux où ils sont exposés.

CHANTIER. Pièce de bois écarrée qui sert de chevalet pour ranger les barils de poudre, et pour éprouver les canons sans le secours des affûts.

CHAPEAU du MINEUR. V. *Chassis de galerie*.

CHAPELET. Armure de fer formant le *cercle*, avec trois branches du même métal, par le moyen desquelles on attache le noyau du moule d'une pièce d'artillerie avec la chape : on nomme aussi *chapelet* une machine qui sert à épuiser les eaux : on nomme aussi *chapelet* une machine hydraulique destinée à épuiser les eaux dans une fondation et dans tout endroit inondé où l'on veut faire des travaux.

CHAPERON. C'étoit, dans nos derniers siècles, un bonnet garni d'un bourlet ayant une queue pendante en pointe par derrière : on en portoit de différentes étoffes, mi-parti de deux couleurs. Dans le temps de la fameuse ligue terminée à l'avénement de *Henri de Navarre* à la couronne de France, les partis différens se faisoient connoître par les couleurs de leur *chaperon ;* la même chose dans le temps des grands troubles entre les ducs d'Orléans, de Bourgogne et d'Armagnac.

CHAPES. Barils qui sont employés à en couvrir d'autres remplis de poudre, pour empêcher celle-ci de tamiser. On nomme aussi *chape* un enduit de ciment que l'on étend sur la surface des voûtes d'un souterrain ou d'un magasin, afin que l'humidité n'y pénètre pas. On appelle de même *chape* ce qui garantit un moule de canon ou de mortier ; c'est une composition de terre, de fiente de cheval et de bourre, le tout bien amalgamé ensemble.

CHAPITEAU d'une PIÈCE D'ARTILLERIE. Ce sont deux petites planches jointes ensemble, de manière qu'elles forment la figure de la tente, et qui servent à couvrir la lumière du canon.

CHARDON pour monter à l'ASSAUT. Lorsque l'on ne connoissoit point encore l'usage des *crampons*, le soldat, pour ne pas glisser en

montant à l'assaut, ôtoit un soulier et se cramponnoit de l'autre pied : aujourd'hui on se sert d'un *crampon* ou *chardon* de fer qui s'attache par une courroie bouclée, ou par une vis dans le talon de la chaussure. Il semble que la seconde manière ne peut être solide, sur-tout pour un cas où il y a péril.

CHARDONS. Pointes de fer faites en manière de dard, que l'on met au haut d'une grille ou sur le chaperon d'un mur, pour empêcher de passer par-dessus.

CHARGE ; est la quantité de poudre que l'on introduit dans une arme à feu quelconque, pour en chasser le *boulet*, la *balle*, la *bombe*, etc. Les différentes quantités de poudre dont on remplit les chambres des mines d'après l'épaisseur des terres, se nomment de même *charge*.

CHARGEOIR. V. *Lanterne à poudre*.

CHARGER un CANON, un MORTIER, un FUSIL, etc. C'est y mettre la poudre, le boulet, la cartouche, etc.

CHARGER L'ÉPÉE A LA MAIN. Avant l'usage de la baïonnette, le soldat prenoit (par sa fourchette) le mousquet de la main gauche, et chargeoit l'ennemi l'épée à la main ; ce qui devoit être gênant, fatigant et difficile.

CHARGER l'ENNEMI. C'est le presser, le poursuivre, lui barrer les passages, etc. ou bien encore, c'est marcher en front et avec fermeté droit à l'ennemi, en soutenant son premier feu, sans tirer un seul coup de fusil : on est assuré de combattre ensuite avec avantage, parce qu'on a gagné du terrain.

CHARGES MILITAIRES. Tous les emplois à brevet, depuis le maréchal de France jusqu'au dernier officier subalterne, sont des charges militaires. L'emploi d'intendant général des vivres, et tous ceux de ce genre, faisant suite d'une armée et partie de l'état-major de l'armée, ne sont point des *charges militaires*.

CHARIOT à CANON. C'est un *chariot* qui sert uniquement à porter le corps d'une pièce de canon : il consiste en une flèche, deux brancards, deux essieux et quatre roues limonières.

CHARIOTS de GUERRE. On ne connut jamais en France l'usage des *chariots de guerre*. On apprend par l'histoire ancienne, quels ravages et quelles destructions ces *chariots* occasionnoient lorsqu'ils venoient à rompre et à enfoncer une phalange. Quelques-uns de ces

chariots

chariots portoient des tours garnies d'archers qui lançoient une grêle de flèches sur l'ennemi : d'autres *chariots* étoient armés de fers aigus et tranchans, de sorte que quand ces *chariots*, ainsi armés, se faisoient jour à travers l'ennemi, ils occasionnoient un carnage affreux. La phalange avoit beau s'ouvrir pour laisser le passage libre aux *chariots* entre les divisions, ceux-ci côtoyoient et rompoient de nouveau les divisions de toutes parts : cependant les phalangistes, par toutes sortes de manœuvres et par le secours de leurs boucliers, venoient quelquefois à bout de les enlever.

CHARIOTS d'une ARMÉE. Les *chariots* d'une armée peuvent devenir, dans maintes circonstances, d'un très-grand secours à un général habile qui se voit presque surpris par des forces supérieures ; il s'en sert pour couvrir sa marche, soutenir ses colonnes, empêcher les harcellemens ; et dans d'autres cas, il peut couvrir son camp tandis que l'on hâte des retranchemens. Il fait souvent éviter une grande effusion de sang par l'ennemi qui veut s'emparer d'un simple village dont on a obstrué à propos les avenues par des *chariots* bien disposés et bien assujétis ensemble.

CHARPENTIER. Ouvrier très-nécessaire à la suite de chaque régiment et de tous les corps d'une armée. Un mineur ne peut rien opérer s'il n'a plusieurs charpentiers avec lui. Il n'est guères d'opérations militaires en général, où le service du charpentier ne devienne nécessaire; et on a soin de les choisir forts et robustes.

CHARROI. Par ce mot on doit entendre les chariots, charrettes, chevaux, mulets, et généralement toutes choses de ce genre destinées à porter et conduire toutes les munitions de bouche et de guerre pour le service des armées.

CHARRONS. Ouvriers très-nécessaires à la suite d'une armée et de l'artillerie particulièrement.

CHARTAGNE. Retranchement solide, presque toujours dérobé à la vue de l'ennemi, que l'on emploie dans les bois et forêts, pour la défense des passages importans. Voyez la *Journée militaire*, second volume, article *Fortification*.

CHASSE. Charge de poudre grossièrement écrasée, que l'on met au fond d'une cartouche pour mieux chasser et faire partir les artifices dont elle est remplie.

CHASSE-COQUINS. Voyez *Bandoulière*.

CHASSER L'ENNEMI. Voy. *Déposter*.

CHASSIS de GALERIE; ce sont des soliveaux de diverses hauteurs, dont les mineurs se servent pour soutenir les terres à mesure qu'ils avancent dans la *galerie*. Ces soliveaux soutiennent d'autres pièces transversales qui empêchent l'éboulement, et c'est ce que l'on nomme *chapeau du mineur*.

CHAT. Instrument dont on se sert dans l'artillerie pour examiner si les pièces de canon n'ont point de *chambres* ou de défauts. C'est un morceau de fer portant une, deux ou trois griffes fort aiguës et disposées en triangle, monté sur une hampe de bois. Lorsque le *chat* est introduit dans la pièce, si elle renferme la moindre cavité, à l'instant le ressort du *chat* se débande. (Cet instrument qui porte bien sa dénomination, fait honneur à celui qui en fut l'inventeur.)

CHAT. Espèce de tour qui servoit anciennement en France, à porter des soldats pour assiéger les places.

CHATEAU. Lieu fortifié par la nature ou avec l'art, dans une ville, dans un pays dont on veut défendre le passage. Voyez *Citadelle*. Le château n'est plus d'une grande défense aujourd'hui, mais on en conserve encore dans certaines places, comme pouvant, ainsi que la citadelle, servir de réduit ou retraite pour prolonger la capitulation, ou pour en imposer en cas de sédition populaire.

CHATELET, étoit anciennement un petit château ou forteresse, et l'officier qui y commandoit étoit appelé *châtelain*.

CHATIMENS MILITAIRES. Les diverses punitions militaires sont rappelées successivement dans le corps de ce Dictionnaire. Chez les Turcs, les châtimens militaires ne s'exécutent que de nuit. Un janissaire condamné à mort, est remis entre les mains de la justice civile, après avoir été rayé du registre, parce que ce corps prétend être exempt de l'ignominie du supplice.

CHAUDIÈRES de MAGASINS. Elles sont nécessaires dans toutes les places et dans tous les siéges, pour faire bouillir les goudrons pour enduire les tourteaux, fascines et fagots, etc. destinés à nuire à l'ennemi.

CHAUFFAGE MILITAIRE. C'est une fourniture de bois réglée par des ordonnances particulières, pour chauffer

le soldat caserné ou non caserné, pendant toute la durée du froid.

CHAUFFE. Lieu où l'on jette et consume le bois pour la fonte des pièces d'artillerie. La *chauffe* est située à trois pieds plus bas que le fourneau, dont la voûte, une fois qu'elle est échauffée, réduit le métal.

CHAUSSE-TRAPPE. Instrument à quatre pointes de fer disposées en triangle, dont trois portent toujours en terre, et la quatrième se présente en l'air. On sème des *chausse-trappes* sur une brèche, dans les prairies, lorsqu'elles sont bien humectées, dans les endroits marécageux, pour arrêter la cavalerie particulièrement. Les terrains sablonneux favorisent également l'usage des *chausse-trappes*, surtout lors de la chute des feuilles. Il y en a de grandes, de moyennes et des petites : ce sont celles-ci qui conviennent pour les terrains sablonneux. La *chausse-trappe* étoit en usage chez les anciens, et c'est d'eux que nous l'avons copiée.

CHECAYA. Second officier des janissaires, ou lieutenant de l'*aga*.

CHEF. Ce nom est donné depuis le grade militaire le plus élevé jusqu'au dernier, à tout individu chargé d'un commandement particulier, ou d'une inspection particulière en temps de paix comme en celui de guerre : ainsi, le général qui commande en *chef* une armée, l'officier qui commande un corps d'armée, un détachement en *chef*, et le plus ancien soldat d'une chambrée, comme le caporal ou l'anspessade, est *chef*.

CHEF de FILE. Ce sont les hommes qui forment le premier rang d'un peloton, d'une division, d'un bataillon, d'une compagnie, etc.

CHEF d'ESCADRE. Officier supérieur de marine, qui commande aux capitaines de vaisseaux.

CHEF du NOM et ARMES. Lorsqu'une famille illustre avoit plusieurs branches, celui qui représentoit la branche aînée étoit distingué de la sorte, et on doit entendre aussi par famille illustre, les maisons souveraines également. Cette distinction existe encore chez toutes les nations qui ont leurs nobles et gentilshommes, et cette même distinction n'a véritablement pris sa source que de la noblesse acquise par les armes, c'est-à-dire par les services militaires.

CHEMIN COUVERT. On nomme souvent le *chemin couvert*, *contrescarpe*, mais

celle-ci exactement est la ligne qui termine le fossé vers la campagne, et qui règne sur tout le contour des ouvrages extérieurs de la place : sa largeur est de trois à quatre toises; il a son parapet, qui est le glacis, et est palissadé sur toute son étendue. Quand l'assiégeant est parvenu au pied du *chemin couvert*, c'est alors qu'il a de grands et nombreux obstacles à vaincre.

CHEMIN des RONDES. Espace qu'on laisse pour le passage des *rondes*, entre le rempart et la muraille, dans une ville fortifiée. Cela doit s'entendre de tous les ouvrages, ou corps et enceinte de fortifications.

CHEMISE. Muraille de peu d'épaisseur, dont on revêt quelquefois le talus intérieur d'un ouvrage, pour empêcher l'éboulement des terres. Le même mot est d'usage aussi pour désigner le revêtement du rempart.

CHEMISE de COUP de MAIN de SURPRISE. Nombre de chemises d'une toile bien blanchie, dont se précautionne le général qui prémédite un *coup de main*. Cette *chemise* ne doit pas dépasser la ceinture, pour pouvoir la mettre par-dessus l'habit et la giberne. Le général, d'après son idée, l'ordonne, avec les deux manches, avec une seule, ou sans manches. Il doit tenir le secret de son opération jusqu'à l'exécution. Cette ruse doit servir à garantir dans une mêlée le soldat contre son propre camarade.

CHEMISE de MAILLES. Corps de *chemise* fait de plusieurs mailles ou anneaux, de fer, qu'on mettoit anciennement sous l'habit pour servir d'arme défensive. On nommoit aussi cette chemise *gollette :* elle n'étoit d'usage que pour les piétons.

CHE-PAU. V. *Pau.*

CHEVAL de BOIS. C'étoit une espèce de cheval, formé de deux planches clouées sur des treteaux, sur lesquels on mettoit les cavaliers que l'on vouloit punir de quelque faute légère, ainsi que les filles débauchées et de mauvaise vie, qui étoient surprises avec les soldats.

CHEVAL de FRISE. Grosse pièce de bois de quinze à dix-huit pieds de longueur, sur six et huit pouces d'épaisseur, traversée de chevilles longues de cinq à six pieds, et quelquefois ferrées aux extrémités, toujours aiguës, dont on se sert pour garnir le devant des fossés, boucher les brèches, les gués, les passages étroits : on s'en sert également par forme de retranchement, derrière lequel les troupes font feu.

On en construit de moindres, selon les cas.

CHEVALET. Assemblage de plusieurs pièces de bois, qui sert à porter un pont de fascines ou de madriers, pour faire passer une petite rivière à un corps de troupes. Il est aussi de même usage pour communiquer aux ouvrages détachés dans le fossé des places de guerre.

CHEVALERIE ROMAINE. V. *Ecce tibi vindictæ.*

CHEVALET D'ARMES. Aussitôt qu'une armée est prête à camper et à dresser les tentes, le sergent dépêche plusieurs hommes d'une compagnie, munis d'une hache ou d'une serpe, pour aller au bois le plus voisin y faire des fourches et des travers, dont on fait, aussitôt qu'ils sont de retour, des chevalets pour y appuyer les armes, au-dessus desquelles on fait un abri avec des branches et de la paille, pour les garantir de la pluie. Ce *chevalet* est aussi nommé *faisceau d'armes.*

CHEVALIER. Des temps les plus reculés, le titre de *chevalier* étoit très-éminent et de haute considération : le noviciat pour y arriver étoit long et très-pénible ; il falloit, pour l'obtenir, avoir passé par les premiers degrés qui donnoient la noblesse, et être irréprochable du côté des mœurs comme du côté de la bravoure. La réception d'un *chevalier* étoit des plus magnifique et très-auguste ; elle se faisoit avec une pompe tout-à-fait extraordinaire ; elle attiroit même la présence des rois étrangers et des empereurs : les enfans de ceux-ci n'étoient point *chevaliers* nés ; ils n'étoient reçus tels que sous les formalités prescrites à l'égard des écuyers et gentilshommes. Lorsque toutes ces choses commencèrent à décliner, les souverains établirent divers ordres de chevalerie (V. *Ordres de chevalerie militaire.*). Depuis trois siècles environ, il étoit d'usage qu'un cadet de maison noble prît, à la cinquième génération seulement, les titres de *messire* et de *chevalier*, comme anciennement un *chevalier* reçu avec les grandes formalités, étoit appelé *sire* et *monseigneur*, et l'on a vu des cadets de maisons les plus illustres prendre le simple titre de *chevalier* avec le nom d'apanage de leur père. Le *chevalier d'Orléans*, le *chevalier de Lorraine*, etc. V. *Écuyer*, pour la réception d'un *chevalier.*

CHEVALIER D'ARMES. V. *Servant d'armes.*

CHEVALIERS ERRANS ; étoient des preux qui étoient

sans cesse en courses par voies et par chemins, pour chercher bonne aventure et pour porter des défis.

CHEVAUX BIEN DRESSÉS. (*avantages pour la cavalerie des*) V. *Cavalier* (*avantages du*) *bien instruit au manége.*

CHEVAUX de TROUPES LÉGÈRES. Ils doivent être aussi bien conditionnés que ceux de la cavalerie pesante, quoiqu'ils puissent être au-dessous de la taille et de la force de ceux de cette dernière, mais il faut qu'ils soient lestes et légers, parce que l'emploi de ceux qui les montent est de harceler sans cesse l'ennemi, et de le mener battant lorsqu'ils ont l'avantage sur lui, comme pour faire quelquefois une retraite pénible et longue, lorsque l'ennemi est supérieur.

CHEVAU-LÉGERS. C'étoit un corps de cavalerie de deux cents maîtres, qui faisoit partie de la garde des rois de France. On remarque, à la gloire de ce corps, qu'il n'a jamais perdu ses tymbales ni ses étendards. Il dut sa création à *Henri IV*, et sa première composition n'étoit formée que d'*hommes d'armes* navarrois.

CHEVET du MORTIER, est un petit coin de mire qui sert à élever un *mortier* : il se place entre l'affût et le ventre du mortier.

CHEVET du CANON. Billot assez fort pour soutenir la culasse du canon sur son affût.

CHEVETAINE. Tous les gens de cheval et de pied des armées françoises, étoient conduits anciennement par *chevetaines*, (c'est-à-dire *capitaines*) ou *connétables*, qui n'étoient point à vie, mais par commission, pour la durée de la guerre ou du voyage à faire.

CHEVILLE d'AFFUT. Cheville de fer qui arrête tout l'affût du canon en le traversant : celle qui a des boucles de fer se nomme *cheville à oreilles.*

CHEVILLE OUVRIÈRE. Clou à grosse tête et plate, qui assujétit l'avant-train à l'affût d'une pièce d'artillerie.

CHEVILLES de TRAVAUX MILITAIRES. V. *Cloux d'artillerie.*

CHÈVRE. Machine qui sert à élever des pierres, de grosses pièces de bois, et celles de l'artillerie. Les *chevrettes* servent aussi à lever les fardeaux dans les arsenaux, mais elles sont bien moins exhaussées que les *chèvres.*

CHEVROTINE. Balle de plomb de petit calibre, dont il y en a 166 à la livre.

Chiaja-boch. C'est le troisième officier général des janissaires. On peut juger de la puissance de l'aga, qui est le chef des janissaires, par les droits et l'autorité de ce second lieutenant : il est capitaine de la plus riche compagnie, qu'il gouverne despotiquement : il hérite des janissaires qui ne laissent ni enfans, ni parens, et donne à sa volonté, à ses officiers subalternes, les gouvernemens des villes de guerre.

Chiaous. Capitaine d'une compagnie de janissaires : c'est un officier important qui a deux capitaines-lieutenans sous ses ordres.

Chicanes de fossé. Chicanes très-sérieuses et fort sanguinaires qui s'exercent entre les assiégeans, quand ils cherchent à s'emparer du chemin couvert et des fossés, et les assiégés : il faut, de part et d'autre, à travers l'intrépidité et la témerité, beaucoup de sang-froid, d'intelligence, et beaucoup d'invention de la part de ceux qui dirigent et l'attaque et la défense.

Chien de mousquet. V. *Serpentin.*

Chiliarcus. C'étoit ainsi qu'on nommoit à Athènes un capitaine qui avoit commandement sur mille hommes.

Chiorme. Ban de forçats et de *bonavogliers*, qui manient la rame sur une galère.

Chirurgien. Les *chirurgiens majors*, *sous-chirurgiens* et *garçons chirurgiens*, doivent toujours marcher à la queue de leurs escadrons ou bataillons ; et lorsque l'on est dans le cas de monter à l'assaut d'une place prête à être forcée, ils doivent se trouver au petit hôpital disposé pour cela, et avoir avec eux tentes, paillasses, matelas, et toutes choses nécessaires pour les premiers appareils des blessures.

Chlamis. Manteau court qui faisoit partie de l'habit militaire des Grecs : il se mettoit sur la tunique. Les empereurs romains prirent aussi pour habit militaire le *chlamis*, et le nommèrent *paludamentum.*

Chlamys. V. *Lacerne.*

Choc ; se dit de deux corps qui se heurtent réciproquement. On dit aussi en parlant de deux corps ennemis qui n'en sont pas venus à un combat ouvert, qu'il y a eu un *choc* entr'eux.

Chorographie. C'est la description entière d'un pays : il ne faut point confondre ce mot avec *géographie* et *topographie*, le premier étant la description de

la terre, et le second, la description d'un terrain quelconque, et de tout ce qui en dépend.

Cibaria. C'étoit, chez les Romains, ce que nous nommons munitions de bouche. « Quand l'armée romaine, « dit Cicéron, étoit en mar« che, le soldat en portoit « quelquefois pour quinze « jours : » Tite-Live dit pour un mois entier. Les Grecs, qui faisoient, comme les Turcs, leurs campagnes courtes, et qui s'éloignoient rarement, n'avoient pas un grand attirail de munitions à leur suite, ils vivoient à l'armée, du pur nécessaire, et rentroient tous les hivers chez eux.

Cibus castrensis. C'étoit la nourriture que prenoient les soldats romains dans le camp, qui consistoit dans du lard, des légumes et du fromage; leur boisson étoit l'oxicrat, c'est-à-dire composée d'eau et d'un peu de vinaigre. Il n'étoit pas permis à un soldat de manger avant d'en avoir reçu l'ordre.

Cidaris. C'est le turban ou bonnet des rois de Perse, d'Arménie, de Pont et d'Égypte.

Cilibœ. Table ronde sur laquelle les soldats grecs et romains posoient leur bouclier lorsqu'ils revenoient de quelqu'expédition.

Cilices. Gros draps tissus de crin de cheval et de poil de chèvre, piqués et remplis de bourre ou d'herbes marines entre deux. Les anciens tendoient et suspendoient ces *cilices* devant les parapets, les fossés et sur les brèches, pour arrêter les flèches et les traits lancés avec les *balistes* ou *catapultes*.

Cilicia, ou Cilice. Habillement de poil de chèvre dont se servoient anciennement les soldats. Ce furent les Ciliciens qui l'imaginèrent. Quand il est bien fait, il doit être impénétrable à la pluie.

Cimeterre. Arme offensive à l'usage des Turcs. C'est un coutelas assez grand, recourbé, d'une trempe excellente, qui ne coupe que d'un côté.

Cimier. Les chevaliers des temps les plus reculés mettoient un *cimier* sur leur casque, pour en augmenter l'ornement; ce qui le rendoit fort incommode par la pesanteur, ce qui fit que le *cimier* fut supprimé par les chevaliers qui suivirent, et qui se contentèrent de le remplacer par de petites figures allégoriques.

Cinctus; se disoit d'un soldat romain qui étoit censé

comme lié pour porter les armes et pour combattre. On lui donnoit en même temps le *cingulum* (ceinturon) ; et lorsqu'on l'en privoit, c'étoit le comble de l'ignominie.

CINGULUM. V. *Cinctus*.

CINQUAIN, ancien ordre de bataille, composé de cinq bataillons ou de cinq escadrons : on les détache en *avant-garde*, *bataille* et *arrière-garde*. Quand ils arrivent au champ de bataille, on les range sur une même ligne, faisant même front. Pour les mettre en état de combattre, on fait avancer les seconds bataillons des ailes pour l'*avant-garde*; les deux bataillons ou escadrons des ailes pour la *bataille*, et celui du milieu pour l'*arrière-garde*.

CIRCITOR. Officier romain qui faisoit la ronde après avoir pris l'ordre d'un tribun, pour visiter les postes et s'assurer si les sentinelles ne s'étoient point endormies, n'avoient point quitté leur poste.

CIRCONFÉRENCE. C'est une ligne courbe formant un cercle, ou du moins un grand espace circulaire.

CIRCONVALLATIO. Voy. *Circonvallation*. Quand les Grecs et les Romains se proposoient d'assiéger une ville, ils pratiquoient un large fossé sur toute sa circonférence, et le palissadoient pour empêcher les secours et les sorties.

CIRCONVALLATION. Une armée dispersée pour un siége, commence par tracer son camp hors de la portée du canon de l'ennemi, et tout autour de la place, afin de pouvoir se défendre contre les entreprises de l'assiégé, et l'empêcher de recevoir des secours; elle fortifie ensuite son enceinte par un fossé large et profond, accompagné d'un parapet de terre, flanqué, de distance en distance, par des redans qui forment des angles saillans, et par des redoutes et places d'armes : ainsi la *circonvallation* diffère de la *contrevallation*, en ce que celle-ci regarde la place assiégée, et la première regarde la campagne. On observe d'occuper le terrain le plus avantageux des environs de la place, soit qu'il soit un peu rapproché ou un peu éloigné, mais en évitant toutefois qu'aucune partie du camp se trouve exposée au canon de la place, et les commandemens qui pourroient incommoder ou la ligne ou le dedans des camps; s'avantager des hauteurs, des ravins, des ruisseaux, des escarpemens. Quand on présume que le

siége sera de quelque durée, et que les environs fournissent le bois qu'il convient d'employer, on peut fraiser les lignes. On peut beaucoup retarder la marche de l'ennemi, par un avant-fossé de douze à quinze pieds de largeur, sur six à sept de profondeur, et à treize toises du fossé de la ligne. Lorsque l'on est bien déterminé à se défendre derrière la ligne, il est certain que l'on peut avoir de grands avantages sur l'ennemi, parce qu'on peut lui tuer beaucoup de monde, soit lorsqu'il veut combler le fossé, soit lorsqu'il veut en sortir sans le combler; mais il faut tenir ferme derrière son parapet, car si au premier succès de l'ennemi on lâche prise, si la terreur s'en mêle, l'ennemi en profitera et fera carnage. Le mieux est, lorsque l'ennemi doit venir attaquer les lignes, et que les forces sont trop dispersées, de les réunir et d'aller au-devant de lui et le combattre. (Je rapporte dans le second vol. de la *Journée militaire*, et avec détail, les succès obtenus par de grands généraux dans de semblables circonstances. Les préceptes n'ont de valeur que quand ils sont appuyés par des exemples imposans.)

CIRCUIT, ou ENCEINTE; c'est la muraille de clôture qui environne un terrain quelconque.

CIRQUE. C'étoit, chez les Romains, un édifice circulaire très-solide et très-vaste, destiné pour les jeux publics, et particulièrement pour les courses de chevaux et de chariots : les gladiateurs, comme les bêtes féroces, combattoient dans cette partie que l'on nommoit *arène*. Plusieurs nations suivirent l'exemple des Romains, et eurent des cirques : on voit encore les ruines de celui de Nîmes, qui étoit très-vaste. *Pépin*, dit le *Bref*, prenoit plaisir au combat des lions contre les taureaux. *Philippe de Valois* avoit une espèce de *cirque*, mais qui n'étoit qu'une grange bâtie de murs bien solides, pour y faire combattre des lions, des taureaux et des ours. Cette grange étoit située dans la rue *Froidmanteau*, que l'on appelle par corruption *Fromenteau*. Il y eut ensuite, à l'hôtel *Saint-Paul*, la tour des lions. *Henri III* ayant fait un mauvais songe, fit tuer à coups d'arquebuse les animaux féroces qu'il avoit coutume de faire combattre contre des dogues. Voyez l'*Étoile* et les *Essais* de *Sainte-Foi*. Ce dernier fait une réflexion judicieuse en parlant de ces combats,

en disant qu'ils étoient nécessaires aux Romains pour échauffer leur courage, tandis que les François sont braves sans avoir besoin de ces combats.

CISEAUX du MINEUR. Instrument dont le mineur se sert pour faire sauter les terres des côtés, et pour ne point se faire entendre, il frappe de la main.

CITADELLE. Lieu particulier à l'extérieur d'une place, fortifié du côté de la ville et de la campagne, dans lequel on soutient un second siége lorsque l'ennemi est devenu maître de la place, et qui sert en même temps à tenir les habitans en respect, lorsqu'ils menacent de rebellion ou de trahison. — Voyez le second vol. de la *Journée militaire*.

CITERIA. Petites figures qu'on faisoit parler comme des marionnettes, que l'on portoit devant un général romain, le jour de son triomphe. Ces marionnettes lâchoient toute sorte de propos ridicules, pour exciter la risée du peuple aux dépens des captifs. (C'étoit ce que nous pourrions dire, en termes de marionnettes, *insulter l'âne jusqu'à la bride.* O Romains! tant et tant vantés, vous! quelquefois bien grands et souvent bien petits, les Francs furent toujours généreux quand ils virent leurs ennemis vaincus!)

CITERNE; elle est d'une grande ressource dans une place de guerre: on y amasse de l'eau de pluie pour boire, dans les cas où la sécheresse peut altérer les sources des fontaines.

CITOYEN, *dans l'ancienne Rome*. V. *Cives* (*pleno jure*).

CIVES (*pleno jure*). C'étoient, chez les Romains, les citoyens attachés à une tribu, et qui pouvoient parvenir à toutes les charges de la république. Les *affranchis*, ni les *étrangers*, quoiqu'agrégés à une tribu, *ne purent jamais parvenir aux charges*, et on nommoit ceux-ci *cives ingenui*. Voy. *Légion*.

CIVES INGENUI. V. *Cives* (*pleno jure*).

CIVIÈRE d'ARTILLERIE. Petit brancard que deux hommes portent à deux bras, et qui sont fort nécessaires aux batteries de mortiers.

CIVITATES FŒDERATÆ. C'étoient des villes, qui, d'après les lois de l'alliance qu'elles avoient contractée avec le peuple romain, devoient, quand elles en étoient requises, malgré qu'elles fussent gouvernées par leurs propres magistrats, fournir un contingent de troupes auxiliaires.

Claie. Espèce de rectangle formé par un assemblage de menues branches entrelacées : elles servent dans les siéges, au defaut de blindes, pour couvrir un logement, une sape, un passage de fossé : on les couvre de terre pour se garantir des feux d'artifice. On se sert avec beaucoup d'avantage des *claies poissées*, pour former des chaussées dans les endroits marécageux, quand on en a extrait les eaux par des saignées.

Clayonnages. C'est l'emploi de plusieurs *claies* pour couvrir la charpente d'une galerie, pour le passage du fossé, et pour garantir dans les sappes lorsque le feu des assiégés est dangereux.

Clarigatio. C'est ainsi que l'on nommoit la demande faite par les feciaux, au nom du peuple romain, à la nation qui avoit usurpé quelque bien. V. *Feciaux*.

Classicum, ou trompette. Quand on vouloit donner aux Romains le signal du combat, un seul homme, par l'ordre et en présence du général, sonnoit de la trompette. Plusieurs hommes, sur un lieu élevé, répondoient ensuite au signal, également par le son de leurs trompettes, et à ce second signal les trompettes de toutes les cohortes sonnoient à la fois.

Classis procincta. C'est ainsi que l'on nommoit, chez les Romains, une armée rangée en bataille et prête à combattre.

Clavarium. C'étoit une gratification que l'on faisoit aux soldats romains pour acheter la chaussure que l'on appeloit *caligæ*, et qui étoit garnie de cloux.

Clef de mousquet, de carabine, de pistolet. Instrument de fer qui n'a qu'un trou carré, et qui est fait en manivelle pour bander le ressort d'une arme.

Clefs d'une ville de guerre. Ce sont les *clefs* de toutes les portes d'une place forte, qu'un officier est chargé de porter tous les soirs, après la clôture des portes, chez le gouverneur ou chez celui qui commande en son absence. Les magasins qui renferment les pièces d'artillerie sont fermés sous trois *clefs* ; l'une est portée chez le commandant de la place ; la seconde, chez le commissaire d'artillerie, et la troisième reste entre les mains du garde-magasin.

Clibanarii. V. *Cataphractes* ; c'est la même chose.

Clich. Sabre à l'usage des Turcs ; il est courbe et fort large. Les Turcs ont un

autre sabre tranchant d'un seul côté, dont le dos est garni d'un fer solide : ils nomment celui-ci *gadaru* ; sa forme est moins courbe que celle du *clich*. Ils ont un troisième sabre, droit, tranchant des deux côtés, arrondi et fort taillant par le bout, qu'ils nomment *palas*.

CLIDE, ou JAUCLIDE, étoit, chez les anciens, un long bois (sans doute un fort madrier) retenu par un contre-poids qui, quand il étoit desserré, lâchoit un grand faix de pierres dans les forteresses assiégées : ces machines étoient en usage sous *Charlemagne*.

CLIENTS. Gentilshommes qui servoient dans les armées françoises, sous le *pennon* d'un chevalier, sous la *bannière* d'un banneret, ou sous celle de l'*advoué* de quelqu'abbaye, dont ils étoient vassaux.

CLOCHE SUJETTE à la TAXE MILITAIRE. Du moment qu'une place a souffert le canon de l'assiégé, et qu'elle est prise, les habitans sont obligés de racheter par argent les cloches des églises et divers ustensiles de cuivre et d'autres métaux. Ce tribut revient au chef de l'artillerie, qui en dispose ainsi qu'il le juge à propos, entre les commandans et officiers qui ont servi sous ses ordres ; du moins cela avoit lieu autrefois.

CLOUS d'ARTILLERIE et de TRAVAUX MILITAIRES. Il en faut de bien des espèces, de différentes longueurs et grosseurs, de diverses formes, dont les dénominations et usages sont inutiles à rapporter dans un livre tel que celui-ci, puisqu'elles ne seroient point retenues par ceux qui ne sont point du métier, et ceux qui en sont, les connoissent par l'étude et par l'usage, outre qu'ils ont recours, avec bien plus de sûreté, dans les livres élémentaires de leur arme ou profession. Pour les chevalets et palissades que l'on est dans le cas d'employer aux armées et dans les siéges, on se sert de chevilles à tête ronde, et il en faut de toutes grandeurs et de toutes grosseurs.

CLYPEUS. V. *Bouclier*.

COCARDE MILITAIRE. La cocarde de ruban a succédé à l'*écharpe* chez toutes les nations : il n'y a pas encore long-temps que les Hollandois continuoient de porter l'écharpe en bandoulière, et les Autrichiens par-dessus le ceinturon. On connoît par la couleur ou par les couleurs de la cocarde de quelle nation est un soldat. Dans la primeur de cette

marque de distinction, on y mettoit une sorte de luxe qui faisoit lever la tête au militaire, comme le coq, dont la tête est chargée d'une belle crête, lève la sienne. La plume, le héron et la crinière font un très-bel effet. En parlant de l'écharpe en bandoulière, elle mettoit dans le cas d'être saisi bien aisément dans une mêlée ou dans une fuite.

CŒNA TRIUMPHALIS. Lorsqu'un général victorieux faisoit son entrée triomphale, il étoit d'usage qu'il donnât un festin au peuple romain.

COFFRE. Logement creusé dans un fossé sec de quinze à vingt pieds de large, et de six à huit pieds de profondeur, couvert de soliveaux dont l'élévation de deux pieds au-dessus du plan du fossé sert de parapet. On pratique des embrasures pour y faire jouer des pièces d'artillerie qui défendent la place du bastion opposé, et empêchent le passage du fossé. Le *coffre* n'est d'usage que pour les assiégés. La *caponnière* rend le même service, et proscrit, pour ainsi dire, l'emploi du *coffre*. On appelle aussi *coffre*, la *chambre* ou *fourneau* de la mine.

COFFRE à FEU. C'est un ou plusieurs *coffres*, que l'on remplit de feux d'artifice et de matières combustibles, que l'on cache dans les lieux par où l'on soupçonne que l'ennemi enverra quelques soldats pour tenter une entreprise : on y met le feu par le moyen d'une traînée de poudre, ou du saucisson.

COHORS EQUITATA. C'étoit une cohorte composée de cavalerie romaine.

COHORS PEDITATA. C'étoit une cohorte composée de fantassins romains.

COHORTE. C'étoit une division d'une légion romaine.

COIN d'ARTILLEUR. *Coin* dont on se sert pour élever la culasse du canon et pour le pointer : il a sur ses côtés une entaille, afin de pouvoir le pousser ou le retirer plus aisément.

COIN de MANŒUVRE MILITAIRE. Certaine disposition dont les anciens faisoient usage avec leurs troupes sur le front d'une armée, pour enfoncer et rompre la ligne des ennemis. Cette disposition consistoit à donner à un corps beaucoup de profondeur et fort peu de front; et c'est ce qui s'appeloit faire *la tête de porc*. Ce titre fut primitivement donné à un officier qui commandoit une colonne.

COLGIAT. C'est un gan-

telet que portent les Turcs à la guerre. Le *colgiat* leur couvre le bras jusqu'au coude, et en défendant la main, il leur sert encore à parer les coups dirigés vers la tête.

COLLET de CANON. C'est la partie la plus amoindrie dans un canon, entre le boulet et l'astragale.

COLONEL. Officier qui commande en chef un régiment de *cavalerie* ou d'*infanterie*. Le *lieutenant-colonel* commande en chef en l'absence du *colonel*, et est subordonné, comme les autres officiers, à celui-ci, lorsque celui-ci est présent, comme il doit lui rendre compte à son retour.

COLONEL GÉNÉRAL de l'INFANTERIE FRANÇOISE. Ce titre prit naissance sous *François Ier*, et fut érigé en charge de la couronne sous *Henri III* : elle fut ensuite supprimée, parce qu'elle donnoit trop de prérogatives et trop de pouvoir à celui qui en étoit revêtu : elle fut toutefois rétablie sous *Louis Quinze*, en 1711, en faveur de *Louis Ier*, duc de Chartres.

COLONEL GÉNÉRAL de l'INFANTERIE des SUISSES et GRISONS. Cette charge ne relevoit point de la couronne, mais elle étoit presque toujours donnée à un prince : elle prit naissance en titre d'office sous *Charles IX*, en faveur du fils du connétable de *Montmorency*, tué à la bataille de Saint-Denis. Toutes les troupes suisses et grisons étoient subordonnées au colonel-général ; il nommoit aux places de colonels et de capitaines ; les souverains reprirent ensuite ce droit de nomination, mais il conserva celui de nommer et présenter au roi les officiers de la nation, pour être compris dans la promotion des officiers généraux et beaucoup d'autres prérogatives, telle que celle d'avoir une compagnie en propre, qu'on nommoit la *compagnie générale*, et qui avoit le drapeau blanc.

COLONEL GÉNÉRAL de la CAVALERIE LÉGÈRE et ÉTRANGÈRE. Cette charge fut créée en titre d'office sous *Charles IX*, mais elle avoit déja été connue en 1449, sous le titre de *capitaine général de la cavalerie albanoise*. Il y avoit, sous *Louis XIII*, deux colonels généraux, l'un de la cavalerie françoise, l'autre de la cavalerie allemande. Malgré que ces officiers généraux fussent en jouissance de grands honneurs et de grandes prérogatives, les généraux de la cavalerie romaine

étoient encore plus importans, car ils avoient sur la milice la même autorité que les rois et les dictateurs. Les empereurs les traitoient, dans leurs constitutions, de seigneurs très-hauts, très-éminens, très-magnifiques et très-illustres ; ils avoient une autorité presqu'absolue sur tous les gens de guerre.

COLONEL GÉNÉRAL des DRAGONS. Cette charge fut créée sous *Louis XIV* : elle fut, comme celles qui précèdent, favorisée d'une attribution de grands honneurs et de prérogatives particulières.

COLONEL d'INFANTERIE. De premier officier des armées qu'étoit autrefois le *colonel d'infanterie*, il passa au quatrième rang des hauts officiers : ils nommoient aux places d'officiers, et ils perdirent également ce droit : ils prenoient le titre et avoient la qualité de mestre-de-camp, comme les chefs de régimens de cavalerie, et par un réglement de *Louis XIV*, ils ne purent plus prendre que celui de colonel d'infanterie.

COLONEL de TROUPES LÉGÈRES. Cet officier doit avoir et de l'intelligence et de l'expérience dans l'art de la petite guerre, car étant presque toujours responsable du corps qui lui est confié, et forcé de prendre sa position en avant sur le pays ennemi, il est par conséquent plus exposé à être enlevé, ou du moins battu.

COLONELLE. (*compagnie*) C'est la première compagnie d'un régiment.

COLONNE. Corps de troupes rangées sur beaucoup de *hauteur* et peu de *front*, qui marchent d'un même mouvement, en laissant assez d'intervalle entre les rangs et les files, pour éviter la confusion. *Colonnes* se dit des troupes placées l'une derrière l'autre, et destinées à se suivre, pour former ou conserver un *ordre de bataille* : alors il ne faut pas dire, *file de troupes*. Il y a plus ou moins de *colonnes*, selon la disposition du terrain, et il n'est pas toujours nécessaire qu'elles occupent le même chemin pour se réunir au point convenu. J'invite les officiers déja instruits par l'expériene, qui est loin de suffire quand on ne possède pas la théorie, de consulter l'*Art de la guerre par règles et par principes*, du maréchal de *Puységur*, et les *Œuvres* du chevalier de *Folard*. Il n'est pas possible de retenir tout ce que ces habiles militaires prescrivent, mais l'officier jaloux de faire des progrès dans l'art militaire, peut tirer de grands avantages

avantages de l'étude de leurs ouvrages. C'est par cette raison que je me déclare l'ennemi des *Encyclopédies*, et sur-tout d'une *Encyclopédie militaire.*

COMBAT; se dit en général d'une querelle ou d'un différend, d'une usurpation ou d'une insulte qui se décide par la voie des armes. Il faut distinguer le *combat* de la *bataille.* Voyez le mot *Bataille.* En général, le *combat* est une action ou générale d'une armée contre une autre armée, ou particulière d'un corps contre un autre corps. On s'engage (entre deux ennemis) au combat par toutes sortes de ruses et de feintes.

COMBINAISON. On peut regarder la *combinaison* comme faisant partie de la science militaire. Un général qui a une entreprise dans la tête, doit, avant de la risquer à l'exécution, bien combiner dans ses esprits toutes les idées qui peuvent conduire au succès, et souvent il ne doit pas toujours se reposer sur sa solution : quand ses idées sont bien assises, il doit les exposer aux généraux qui sont sous ses ordres, et qui doivent concourir à l'exécution.

COMBLEAU. Cordage qui sert à charger et à décharger les pièces d'artillerie, à les monter sur leur affût, et à lever d'autres gros fardeaux par le moyen d'une grue.

COMBLEMENT des FOSSÉS. Lorsque l'assiégeant est parvenu à se rendre maître du chemin couvert, il s'occupe par tous les moyens possibles, du comblement des fossés, en y établissant des galeries qui mettent les ouvriers à couvert, afin de pouvoir conduire avec sûreté le mineur à ses opérations, et à s'y retrancher en même temps, pour se garantir des sorties des assiégés et de leurs insultes.

COMES DOMESTICORUM, EQUITUM ET PEDITUM. Colonels des archers de la garde du corps des empereurs romains. Ces archers étoient tous des hommes d'élite de l'Arménie. Leur nombre étoit de sept mille cinq cents.

COMMANDANT. Officier militaire qui a autorité sur une armée, sur un corps de troupes, et tant sur les officiers que sur les soldats. Dans le sens particulier, il signifie *commandant d'un poste*, d'un *bataillon*, d'une *place*, d'une *citadelle*, d'un *château*, d'un *fort*, d'une *division*, d'une *brigade*, d'une *compagnie*, etc. Tout ce qui est commandé par le *commandant en chef* des écoles d'artillerie pour le service

des écoles de l'artillerie, est exécuté sur-le-champ. Il en est de même de tout commandant, selon l'étendue ou les limites de son autorité.

COMMANDEMENT. Action de celui qui commande; chose commandée; droit de commander et de se faire obéir. Les mouvemens d'un bataillon qui fait l'exercice, s'exécutent par les paroles que prononce le major ou l'officier qui commande.

COMMANDEMENT. Éminence ou élévation qui a la vue sur quelque poste ou sur une place forte. Il y a trois sortes de *commandemens*. Le premier est le *commandement de front*, qui est une hauteur opposée à la face du poste, et qu'elle bat par le *front*. Le second, le *commandement de revers*, qui peut battre un poste ou une place *par derrière*. Le troisième, le *commandement de courtine*; hauteur qui peut battre d'un seul coup toute la longueur d'une *ligne droite*. Il faut que la hauteur s'élève de neuf pieds sur le terrain qu'il domine, pour faire *commandement*: alors il est simple; de dix-huit il est double; de vingt-sept il est triple, et ainsi de suite.

COMMANDEMENT (*ordre de*) entre les OFFICIERS de CAVALERIE et d'INFANTERIE. Dans une place de guerre et toute ville fermée, les officiers d'infanterie ont le commandement sur ceux de cavalerie; mais dans un pays ouvert, les officiers d'infanterie sont commandés par les officiers de cavalerie.

COMMANDERIES. Bénéfices affectés aux ordres militaires. V. *Commandeur*.

COMMANDEUR; est, pour divers ordres de chevalerie, le titre que prend un chevalier profès, du moment qu'il a prononcé des vœux qui l'assujétissent au célibat, sans qu'il cesse pour cela d'être militaire. Il y a cependant en Espagne des ordres de chevalerie qui n'exigent point le célibat de la part des commandeurs.

COMMANIPULARIS. C'étoit un soldat romain qui ne pouvoit coucher que sous la tente de sa centurie, et combattre que sous l'étendard de cette centurie.

COMMEATUS. C'étoit un congé, une permission accordée par un tribun ou sous-tribun, à un soldat romain, de s'absenter de l'armée pour un temps fixe. Cette dénomination étoit également donnée aux provisions de bouche des soldats.

COMMENTARIENSIS. C'étoit, chez les Romains, le géolier de la prison des soldats, et qui gardoit en même

temps le rôle de ceux qui avoient été de faction. (Plusieurs ont désigné le *commentariensis* comme le distributeur des vivres; c'est une erreur.)

COMMICES. Assemblées qui se faisoient chez les Romains, quand le sénat avoit fermé une décision pour une levée de troupes, pour l'enrôlement des citoyens propres à composer des légions. Toutes les tribus ou curies qui comprenoient le total du peuple, formoient ces *commices*. Les Romains se soumettoient sans murmurer à cette manière d'enrôler, parce que, par une loi générale, nul homme ne pouvoit briguer aucune charge importante, soit de guerre, soit de magistrature, s'il n'avoit servi aux armées pendant le nombre d'années prescrit par la loi. Les premiers François devoient également le service militaire, mais ils ne le devoient point par l'usage comme les Romains; ils le devoient comme possesseurs de terres que l'état leur avoit concédées à cette condition, de sorte que les Romains n'étoient récompensés qu'après avoir rempli les années prescrites de service, tandis que les premiers François étoient déja récompensés avant de servir; mais il y a à remarquer en même temps, que les Romains servoient aux dépens de l'état, et que les premiers François servoient et entretenoient toute leur suite aux leurs.

COMMINGE. Espèce de mortier plus gros que les mortiers ordinaires, et qui jette des bombes dont le poids va jusqu'à 500 livres. Cette arme offensive n'est connue que depuis 1734. Le comte de *Bellisle* en fit usage au siége de *Traerbach*. Cette pièce a conservé le nom de son inventeur.

COMMIS GÉNÉRAL du PARC des VIVRES. Il exerce ses fonctions sous les ordres du directeur général des vivres; son emploi exige beaucoup de capacité et de zèle, et beaucoup de probité; ses relations sont fort étendues; il doit toujours camper dans le centre des bagages, pour pouvoir avoir l'œil à tout, et pour être moins interrompu; car, sans ces raisons, il pouvoit avoir sa tente au quartier du roi ou du général en chef.

COMMIS GÉNÉRAL des TRAVAUX du PARC des VIVRES. Cet emploi est encore du nombre de ceux qui sont pénibles à remplir dans la partie munitionnaire. Il ne doit être confié qu'à un homme expérimenté, sage et ferme,

sans être pour cela dur, car il a autorité (sous les ordres du directeur général) sur tout ce qui dépend des travaux.

COMMIS des ENTREPRENEURS pour la FOURNITURE des LITS. Ils ont le droit de visiter et examiner les lits et tout ce qui en dépend, et de refuser ce qui est défectueux.

COMMIS du TRÉSORIER de l'EXTRAORDINAIRE des GUERRES. Ils délivrent les certificats aux troupes qui sortent d'un logement; ils étoient justiciables de la connétablie.

COMMISSAIRE GÉNÉRAL de la CAVALERIE LÉGÈRE. C'étoit le troisième officier général de tous les régimens de cavalerie; il avoit un régiment qui lui étoit affecté sous le nom de régiment du *commissaire général.*

COMMISSAIRE GÉNÉRAL des GUERRES. Cette charge, créée en 1637, n'a subsisté qu'un instant, parce qu'elle donnoit trop d'autorité et trop de priviléges à celui qui en étoit revêtu.

COMMISSAIRE ORDONNATEUR des GUERRES. Commission relevée au-dessus de celle de commissaire ordinaire et de commissaire provincial des guerres : c'est ordinairement une récompense et un avancement accordés en considération des services rendus par les uns ou par les autres des commissaires des guerres, soit aux armées, soit dans l'intérieur de l'état. Le *commissaire ordonnateur* est chargé des premiers objets, et de plus d'objets que les autres commissaires.

COMMISSAIRE DES GUERRES. Officiers qui doivent assister aux revues, qui sont chargés de la conduite, police, discipline des troupes, et de leur faire observer les décrets militaires. A l'armée, ils ont le détail des hôpitaux, du pain, de la viande, etc. etc. Ils font les inventaires des munitions de bouche; ils sont chargés de la conduite des convois, etc. etc. La création des *commissaires ordinaires des guerres* est très-ancienne, car il en est fait mention sous le roi *Jean Ier*, en 1355. On les appela d'abord *conducteurs des gens de guerre,* et ils ont conservé ce titre long-temps sous *Louis XIII.* On les voit encore ainsi nommés sur leur commission. Ceux qui n'étoient point gentilshommes avoient le droit de prendre la qualité d'écuyer, de jouir de tous les priviléges de la noblesse, et d'acquérir des fiefs nobles.

COMMISSAIRE PROVIN-

CIAL des GUERRES. Les *commissaires provinciaux des guerres* ne datent que de 1655; ils furent supprimés et rétablis en 1704, sous *Louis XIV*, avec les mêmes priviléges, droits, attributions et autorités pour le service des villes de guerre, que les commissaires ordinaires des guerres, pour le service des marches et armées.

COMMISSAIRE GÉNÉRAL des VIVRES. Il a sous lui plusieurs autres *commissaires* qui doivent savoir le nombre d'hommes que chacun d'eux aura à substanter, afin de faire choix d'un lieu propre à faire venir les munitions, former des magasins pour la durée de la campagne, et se procurer des boulangers et ouvriers en conséquence.

COMMISSION MILITAIRE. Brevet, pouvoir expédié par le ministre de la guerre, au nom du souverain, et scellé du grand sceau, par lequel celui à qui il est accordé peut exercer la charge militaire dont il a obtenu l'agrément, et prend son rang du jour de la date de la commission.

COMMISSION MILITAIRE. Tribunal établi momentanément, pour examiner et juger des délits graves contre un ou contre plusieurs individus. Ce tribunal est composé d'un nombre d'officiers de tous grades, et même (dans certains cas, de bas-officiers;) le jugement qu'il prononce est sans appel, à moins que le souverain ne suspende la commission, ou ne fasse grâce ou commutation de peine. Il est des cas où la *commission militaire* étant établie de nécessité et de rigueur, on en fixe la durée, et pour d'autres, aussi long-temps que les informations l'exigent pour pouvoir prononcer le jugement; alors le jugement prononcé est signé par tous ceux qui ont assisté à la commission: celle-ci cesse dès ce moment.

COMMUNICATION dans l'ATTAQUE d'une PLACE. Les assiégeans ne négligent jamais de joindre les ouvrages par une ou plusieurs communications qui vont répondre à la *place d'armes*: c'est un fossé de six à sept pieds de profondeur, sur dix à douze de largeur. Tous les ouvrages qu'ils construisent dans les parallèles, sur le glacis et sur la contrescarpe, communiquent de l'un à l'autre. Un camp fortifié doit avoir également différens chemins de communication, qui vont aboutir aux lieux et ouvrages principaux.

Compagnie. C'est un certain nombre de gens de guerre, sous l'inspection et conduite d'un chef appelé *capitaine.* Une *compagnie d'ordonnance* étoit, dans l'origine, composée de quinze compagnies de *gens d'armes*, de *cent hommes d'armes* chacune. Autrefois le mot *enseigne* désignoit la compagnie d'infanterie, et le mot *cornette* la compagnie de cavalerie.

Compagnie aux gardes. C'étoient les compagnies d'infanterie qui composoient le régiment des Gardes-Françoises, faisant partie de la maison du roi, pour la garde extérieure ; et l'on dit capitaine aux gardes, lieutenant aux gardes, etc.

Compagnie écossoise. V. *Gendarmerie*, ou *Gardes du corps*.

Compagnies d'ordonnance. C'étoient des compagnies qui n'entroient jamais en corps de régimens, tels que les *gendarmes*, les *chevau-légers*, les *mousquetaires*.

Compagnies des gardes. Les quatre compagnies des gardes à cheval faisoient partie de la maison du roi, pour la garde intérieure : ainsi on dit pour ce corps, capitaine des gardes, lieutenant des gardes, etc. Il en est de même pour les gardes suisses.

Compagnies franches. Ces compagnies n'étoient point en corps de régimens : elles avoient chacune un chef qui en étoit le commandant ; elles étoient ordinairement composées de dragons, de hussards et de fantassins. On appeloit tous ceux qui servoient dans ces corps, *partisans :* elles étoient employées à faire des incursions chez l'ennemi, et elles dévastoient, le mieux et le plus qu'elles pouvoient, le pays. Tel officier qui a servi pendant la durée de quelques campagnes, comme partisan, se fera difficilement ensuite au service des troupes réglées. Ce sont des espèces de volontaires pirates, qui ne connoissent que la subordination qui leur est propre. Quand ces troupes ont des chefs hardis, braves et intelligens, ils rendent de grands services aux armées.

Compagnie du guet à pied. V. *Maréchaussée.*

Compagnie du lieutenant criminel de robe-courte. V. *Maréchaussée.*

Compagnie d'ordonnance à cheval. V. *Maréchaussée.*

Compartiment du mineur. V. *Compassement de feux.*

Compas. Instrument de mathématiques, servant à

prendre les mesures sur une échelle topographique, pour placer ou prendre les distances sur un plan de géographie, d'architecture civile ou militaire. Dans ces mots architecture militaire, on comprend tous ouvrages et dessins relatifs à la science de l'ingénieur.

COMPAS DE PROPORTION. Instrument de mathématiques, qui donne la facilité de diviser à l'instant des lignes sur un plan.

COMPASSEMENT DE FEUX. Manière d'espacer les fourneaux des mines, et de disposer les saucissons pour communiquer le feu aux fourneaux en même temps.

COMPÉTENCE MILITAIRE. En ce qui concerne les affaires et délits militaires (hors les cas prévôtaux), les officiers des troupes connoissent et ont droit d'instruire les procès, de juger de tous crimes et délits commis d'officier à officier, de soldat à soldat, si toutefois il n'y a pas d'individus du civil intéressés et compris; et si les juges civils ont été forcés de faire arrêter des militaires, les commandans peuvent les réclamer, et en cas de refus, se pourvoir auprès du souverain par le ministre.

COMPLET. Selon les diverses ordonnances militaires, c'est une compagnie, soit de cavalerie, soit d'infanterie, portée au nombre fixé par l'ordonnance.

COMPTEPAS. Instrument qui sert à mesurer le chemin que l'on a fait, soit à pied, soit à cheval, ou en voiture.

COMTE. Les titres de *comte*, de *duc*, de *vicaire*, de *centenier* ou *thungin*, avant *Charles-le-Chauve*, n'étoient point des titres héréditaires dans les familles; ils administroient les finances et la justice dans les provinces; ils étoient en même temps magistrats et militaires; ils convoquoient le *ban* et *arrière-ban* (V. *Ban*), assembloient et conduisoient les troupes au rendez-vous général. Lorsqu'ils jugeoient une cause, ils devoient avoir le *bouclier* passé au bras.

COMTE DU PALAIS. Voyez *Majordome*.

CONCLAMATIO. C'étoit, chez les Grecs, chez les Romains et chez beaucoup d'autres nations, le cri spontané que faisoient tous les soldats d'une armée, aussitôt qu'ils entendoient le troisième signal du combat.

CONCLUSIONS d'une PROCÉDURE MILITAIRE. Dans toutes les procédures militaires, c'est un officier instruit du code des délits militaires, qui questionne le criminel ou délinquant. Chez

quelques nations, cet officier se nomme *auditeur;* en France, il remplissoit la fonction de procureur du roi. Quand la procédure est parfaite, il donne ses conclusions dans les termes prescrits par le code, après quoi les officiers étant les membres qui composent le conseil de guerre, opinent, et on fait rentrer le prisonnier pour lui lire son jugement.

CONCORDAT MILITAIRE. Traité fait entre officiers d'un même corps, pour faire un fonds à celui qui le quitte. Cet accord, cependant, n'étoit que toléré pour des cas et des circonstances particulières auxquelles les chefs sembloient consentir sans y donner hautement ni nominativement leur approbation.

CONCORDE, ou la PAIX. C'étoit une divinité que les Romains adoroient; ils lui avoient élevé un temple magnifique.

CONCQUE. Pièce d'artillerie dont l'ame est plus large vers la bouche que vers la culasse. On entend aussi par ce terme, une coquille dont les anciens se servoient à l'armée en place de trompette.

CONDUITE d'une TROUPE. Une *troupe* qui marche a toujours un officier qui la commande, indépendamment des autres officiers qui peuvent l'accompagner; il se règle de façon qu'il puisse toujours arriver avant la nuit (hors les cas d'expéditions nocturnes); il empêche la *troupe* de marcher dans les vignes, dans les prés, dans les grains, et d'y laisser paître les chevaux dans le moment d'une pose; il est responsable du dégât, si sa *troupe* en commet, et toutes plaintes sont reçues, écoutées et satisfaites à cet égard.

CONFÉDÉRATION. Union de plusieurs puissances pour soutenir une cause commune, ou pour remettre un souverain dépossédé dans ses droits, et souvent pour déposséder un souverain. On a jugé à propos aujourd'hui de substituer à ce mot celui de *coalition;* mais celui de *confédération* doit certainement conserver la préférence.

CONISTERIUM. C'étoit, dans le *Gymnase*, un lieu préparé où les lutteurs alloient se couvrir de poussière après s'être frottés d'huile, pour avoir plus de prise sur le corps de leur adversaire.

CONGÉ. Permission accordée à un officier ou soldat de s'absenter du corps, de l'armée, ou de quitter tout-à-fait le service. Dans

ce dernier cas, il est délivré au soldat une cartouche de *congé absolu*, qui est revêtu de toutes les signatures nécessaires pour le bon ordre du service, et pour la tranquillité de celui qui l'obtient.

CONIQUE; se dit d'une pièce d'artillerie dont l'ame est plus large vers la bouche que vers la culasse.

CONNÉTABLE, ou CONNESTABLE. Dans l'origine de ce titre, le *connétable* (qui a succédé au grand sénéchal de France) étoit considéré comme l'un des premiers domestiques de nos rois (grand écuyer). Depuis, il devint premier officier de la couronne, chef et conducteur des armes; premier sergent du roi pour exécuter ses ordres et commandemens; mettre la main sur les grands, les faire prisonniers et les représenter en justice. Cet emploi devint de plus en plus si éminent, que les maréchaux de France n'étoient que les lieutenans du connétable. Cette charge fut abolie sous le règne de *Louis XIII*. *Anne de Montmorency*, qui perdit la tête sur un échafaud, fut le dernier qui remplit cette charge.

CONNÉTABLIE de FRANCE. C'étoit un corps particulier soumis aux ordres des seigneurs maréchaux de France, composé de quarante-huit gardes à cheval, portant hoqueton pour le service du roi, d'un prévôt général, de quatre lieutenans et de quatre exempts.

CONNOISSANCE du PAYS. Elle s'acquiert par le secours de la géographie, des cartes militaires, des mémoires des généraux, et bien mieux encore par les voyages. *Gustave Adolphe*, lorsqu'il voulut porter la guerre en Allemagne, voyagea, travesti en marchand. Le maréchal de *Catinat* se travestit en charbonnier pour entrer dans Luxembourg et y reconnoître l'état de la place.

CONQUÉRANT. Capitaine qui a subjugué plusieurs villes, un pays entier, par la force des armes. *Tamerlan*, *Mahomet II*, *Alexandre*, furent des *conquérans*, et en même temps des brigands. Le vrai *conquérant* allie la justice avec la vaillance, et celui-là est rare à connoître.

CONQUÊTE. Acquisition d'une place, d'une province, d'un état entier, par la supériorité des armes, et qui réduit le vaincu à se soumettre au vainqueur.

CONQUISITORES. C'étoient, chez les Romains, des commissaires chargés, par leurs fonctions, de la

levée des troupes dans les villes et dans les campagnes, et qui étoient obligés en même temps de faire la recherche de ceux qui vouloient se soustraire à cette levée.

CONSEIL de GUERRE; est tenu par le général en chef et par les officiers généraux de l'armée qu'il commande, soit pour délibérer entr'eux sur le parti qu'il faut prendre dans une rencontre difficile, soit pour l'offensive ou la défensive, ou autrement, soit pour quelqu'acte de justice militaire, soit pour accepter, régler, stipuler ou refuser les articles d'une capitulation proposée, pour faire des réglemens pour la police et la discipline des troupes, ou enfin pour juger quelque délit militaire. Il est des cas où l'on nomme simplement une commission militaire, qui n'en forme pas moins un *conseil de guerre*, mais où la présence des généraux, ni même des officiers supérieurs n'est pas nécessaire; le genre de délit et le grade du délinquant prescrivent les formalités.

CONSEIL de GUERRE SECRET. Conseil secret que le souverain tient avec ses ministres pour délibérer sur une guerre défensive, offensive ou fédérative.

CONSERVES. V. *Contre-garde*. C'est la même chose et la dénomination la mieux connue.

CONSIGNE. Mot du guet donné au soldat de faction, qui l'instruit de ce qu'il doit faire, et qu'il communique à celui qui le relève. Le soldat de faction doit de plus rendre à la sentinelle qui le relève, ce qu'il a observé pendant qu'il étoit à son poste. On nomme aussi *consigne* celui qui est placé à chaque porte, pour questionner les étrangers qui entrent dans la ville, prendre leurs noms et les endroits où ils se proposent de loger, les conduire à l'officier de garde, qui les envoie, sous escorte, au commandant de la place, qui décide pour lors si le fusilier qui les accompagne peut les laisser aller à leur destination.

CONSIGNÉ; c'est un individu qui ne peut dépasser le poste ou sortir de la maison où un ordre supérieur l'a consigné.

CONSPIRATION. Une *conspiration* déterminée est difficile à parer quand le secret des moyens reste bien caché. Il faut beaucoup d'adresse, de souplesse d'esprit et de génie pour l'amener à son terme. On voit malheureusement des conspirations réussir, mais sans succès le plus souvent pour les chefs,

et avec moins de succès encore pour les agens du conspirateur, qui ne s'inquiète guère du salut des hommes qu'il a liés à son parti par l'argent et par les promesses. Le conspirateur, dans les moyens qu'il met en œuvre, a toujours deux portes ouvertes, l'une pour son salut, et l'autre pour la perte de ses agens, dont le plus grand nombre n'est même pas dans son secret; et quelqu'assuré qu'il se croie d'abord de la prudence et de la grande discrétion du petit nombre qu'il est forcé d'y faire entrer, son secret n'est pas plutôt livré, qu'il est déja dévoré par les noires et vives inquiétudes : de là, il prend souvent de nouvelles mesures qui deviennent contraires à l'exécution de ses abominables desseins. Il est une certaine classe d'hommes dont l'élément est de conspirer sans cesse contre le repos du genre humain. Remplis de rage en eux-mêmes d'avoir échoué une première fois, ils jurent par les Euménides, que la seconde entreprise les vengera du premier affront, et leur tragique histoire finit par ces mots, *quàm multi, quàm cæci omnes !* Je terminerai cet article par conseiller, non pas à ceux qui ont le germe de la conspiration dans le cœur, mais à ceux qui y ont bien au contraire encore la candeur et l'innocence, de lire avec réflexion l'*Histoire des révolutions* et *conjurations*, ils y verront que sur cent conspirateurs en chef, quatre-vingt-dix-neuf n'échappent pas au sort qu'ils ont mérité; que les uns périssent par la main du bourreau, les autres par la main des peuples; que d'autres s'arrachent eux-mêmes à la vie, et que ceux qui sont assez heureux pour se frayer une retraite dans l'obscurité, finissent leurs jours dans les remords et les déchiremens les plus affreux, parce qu'ils sont accablés du mépris de tout ce qui les environne. Je suis très-convaincu que tel qui suivra mon conseil, me saura gré de le lui avoir donné; il verra dans cette histoire, un *Cromwel* qui eut tout pour lui, et qui n'osa, pendant les dernières années de sa vie, coucher deux nuits de suite dans la même chambre; il y verra un *Walstein* qui, à mon gré, fut la perle des conspirateurs, parce qu'il avoit toutes les qualités nécessaires pour jouer un aussi grand rôle, recevant, au milieu d'un soupé magnifique, de la main d'un de ses aides-de-camp, un coup de poignard dans le cœur.

Conspiration contre le souverain, contre l'état, contre les gouverneurs et commandans, contre les places et pays. Tous les chefs et complices d'une telle conspiration, sont punis du dernier supplice.

Consul. C'étoit, dans l'ancienne Rome, un magistrat qui avoit l'autorité souveraine pendant un an. Les *consuls* furent établis après le renversement de la royauté, l'an 244 de Rome, lorsque le peuple voulut se gouverner par lui-même. Ils furent d'abord appelés *préteurs*. Il y avoit toujours deux *consuls* de nommés en même temps, mais un seul avoit le droit de faire porter les faisceaux devant lui lorsqu'il sortoit; il avoit tous les honneurs de la royauté. Les deux *consuls*, cependant, jouissoient, chacun à leur tour, du droit d'exercer la suprême magistrature, et le plus âgé, ou qui avoit le plus d'enfans, commençoit l'exercice du premier mois.

Consul major, étoit le *consul* en exercice, que les licteurs précédoient avec leurs faisceaux et leurs haches, pour écarter le peuple sur son passage.

Consul suffectus. *Consul* postiche que les empereurs nommoient pour donner plus de relief à leur dignité; ils en avoient jusqu'à vingt-cinq à leur suite. (Ces *consuls* étoient des nobles sans noblesse, mais leur nom étoit écrit dans les fastes consulaires, comme de nos temps s'inscrivoit le nom d'un anobli par la pécune, dans les fastes héraldiques.)

Contigu. Deux espaces ou solides sont dit *contigus*, lorsqu'ils sont placés immédiatement l'un auprès de l'autre.

Continent. Grande étendue de terre, qui n'est divisée par aucune mer.

Contingent. Quote-part des souverains et princes qui forment une ligue ou confédération entr'eux. Dans les guerres de l'empire, chaque prince et état, et tous les membres du corps germanique, doivent fournir leur contingent.

Contour. Ce sont les limites d'un pays, d'une place, d'un camp, d'un plan, d'un dessin; il est le fondement de chacune de ces choses.

Contr'approches. Lignes ou tranchées des assiégés, pour reconnoître celles des assiégeans. On ne doit les pousser qu'autant qu'il est nécessaire pour parvenir à découvrir ce qui se passe dans les tranchées et dans les parallèles. On se sert assez, dans ces cas,

de tonneaux et de fascines goudronnés pour y mettre le feu, si les assiégeans venoient à la rencontre. On emploie la nuit à ces travaux, pour chagriner l'assiégeant de jour.

CONTRAVENTION MILITAIRE. Tout officier commandant, de quelque grade qu'il soit, est responsable des torts et contraventions commis par la troupe qui est sous ses ordres; c'est lui qui est tenu de payer les dommages; et s'il donne lui-même l'exemple de *contravention*, il est doublement coupable; non-seulement il est tenu de payer les dommages, mais il doit être puni.

CONTREBANDE. Il est très-sévèrement défendu à tout militaire, de quelque corps et de quelque grade qu'il soit, de faire la contrebande; et s'il la fait, il y a des peines rigoureuses infligées contre les coupables de ce délit. Des munitions de guerre surprises dans un transport non ordonné, tandis qu'une nation est en guerre contre une autre, sont saisies comme *contrebande*.

CONTRE-BATTERIE; est une batterie dirigée sur une autre batterie pour la démonter.

CONTRE-FINESSE, ou CONTRE RUSE; est une ruse par laquelle on prévient l'effet d'une autre ruse. Cela s'appelle encore *contre mine*.

CONTRE-FORT; est une avance dans le rempart, qui prend racine au revêtement, qui est de la même matière, et qui aide le revêtement à soutenir la poussée du rempart. On en construit de dix-huit en dix-huit pieds.

CONTRE-GARDE. Ouvrage composé de deux faces, qui forment un angle saillant vis-à-vis l'angle flanqué du bastion. — Voyez *Contre-garde*, second volume de la *Journée militaire*.

CONTRE-LIGNE. V. *Contrevallation*.

CONTRE-MARCHE; c'est lorsqu'une armée, un régiment, un détachement, exécutent une marche opposée à celle qu'ils vouloient faire d'abord; c'est ce que l'on appelle dans le vrai sens, *contre-marche*. On appelle aussi *contre-marche* le changement des ailes ou de la face d'un bataillon, par laquelle les hommes qui étoient à la tête, passent à la queue.

CONTRE-MINE. Voûte souterraine qui règne tout du long sous une muraille, large de trois pieds, et haute de six, avec plusieurs ouvertures de distance à distance, pour empêcher l'effet des

mines, si l'ennemi en pratiquoit sous la muraille pour la renverser. On préfère aujourd'hui un puits, un rameau, une galerie que l'on fait exprès, pour aller à la rencontre de l'ennemi, quand on sait à peu près où il travaille.

CONTRE-MINES. V. *Chameaux*.

CONTRE-MOT. Seconde consigne qui se donne dans le temps des alarmes.

CONTRE-MUR. Mur extérieur bâti autour d'un mur principal d'une ville.

CONTRE-QUEUE D'HIRONDE. (Il en est qui disent *aronde* pour *hironde*. Hironde est le vrai terme, car l'ouvrage imite la queue d'hirondelle.) Pièce détachée faite en tenaille simple, plus large du côté de la gorge que du côté de la campagne. Ses ailes sont bien moins défendues par le corps de la place que celles de la *queue d'hironde*, dont la gorge est, au contraire, plus étroite.

CONTRE-RONDE. Ronde particulière faite par des officiers, pour savoir si une ronde commandée a été faite exactement.

CONTRE-RUSE. V. *Contre-finesse*.

CONTRESCARPE. C'est le penchant ou le talus du fossé opposé à la place, lorsque les pans du fossé sont revêtus; ils ne vont point toujours en pente, et ils n'en portent pas moins la dénomination de *contrescarpe*. On ne peut se dire logé sur la *contrescarpe*, que lorsque l'on est tout-à-fait maître de ce talus ou revêtement; et sous le mot *contrescarpe*, on entend le glacis, le chemin couvert et le talus du fossé opposé au corps de la place.

CONTRE-TEMPS. C'est lorsque deux champions se battant à l'épée, s'alongent en même temps et se portent le coup fourré, dangereux pour l'un comme pour l'autre.

CONTRE-TRANCHÉES. Ce sont des tranchées faites contre les assiégeans, avec leur parapet; elles doivent communiquer avec plusieurs endroits de la place, afin de pouvoir s'y retirer promptement en rompant ou en fermant les communications : sans cela, ce seroit perdre du temps à un travail que l'on seroit obligé de détruire et de combler à mesure que l'on arriveroit à la troisième parallèle.

CONTREVALLATION. Fossé et retranchement devant une place assiégée, entre la ville et le camp des assiégeans, pour arrêter les sorties. Cette ligne sert à couvrir l'armée

qui assiége, contre les entreprises de la garnison : elle diffère donc de la ligne de *circonvallation*, en ce que celle-ci sert à se garantir des ennemis du dehors, et celle de *contrevallation*, des ennemis de la place. Au surplus, celle-ci n'a guère lieu que lorsque l'on a affaire à une forte garnison.

CONTRIBUTIONS MILITAIRES. Taxe que payent les places et quelquefois les pays frontières, pour se racheter du pillage, du dégât et des insultes de l'ennemi. Il en est de deux sortes; celles qui s'exigent pour les subsistances et commodités, et celles qui s'exigent en argent. Un général équitable, avant d'exiger les contributions en denrées et commodités, comme ouvriers, voitures, chevaux, etc. en fait dresser l'assiette sur les facultés réciproques des habitans du pays, afin de ne pas exiger des uns ce qu'ils n'ont pas, et des autres plus qu'ils ne peuvent. Si les états des contributions perçues étoient bien exactement dressés, et si l'on en envoyoit les doubles au ministre de la guerre, les peuples ne seroient point foulés comme ils le sont; mais malheureusement il n'en est pas ainsi, parce que cela ne feroit point le compte des munitionnaires, ni de beaucoup d'autres qui dédaiguent les munitionnaires; et dans le cas dont il s'agit, ils sont aussi à dédaigner qu'eux.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL de l'ARTILLERIE. C'est une place importante de responsabilité dans la partie militaire. Le *contrôleur général* a un nombre de commis payés par l'état pour gérer sous lui, sous ses ordres et quelquefois en son nom; ils assistent aux diverses épreuves des poudres et pièces, et peuvent prendre et demander connoissance des marchés faits en leur absence par l'officier principal de l'artillerie.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL de DÉPENSES de l'ARTILLERIE. Il tient les registres de la recette et de la dépense en deniers, qui se fait par le trésorier général de l'artillerie, ainsi que de la recette et consommation des pièces, munitions et achats.

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL des VIVRES d'une ARMÉE. Si cet individu, qui est subordonné au *directeur général* des vivres, remplissoit à la lettre les détails immenses prescrits à son emploi par les entrepreneurs qui le choisissent, il lui seroit impossible de trouver un jour de repos pendant toute la durée d'une campagne.

Contrôleurs des guerres. Les fonctions d'un *contrôleur des guerres* sont de tenir registre et contrôle des montres et revues des troupes.

Contrôleurs d'artillerie. Ils contrôlent dans les places de guerre toutes les dépenses et marchés qui concernent l'artillerie, et peuvent rebuter (malgré les marchés arrêtés) tout ce qui leur paroît, avec connoissance de cause, défectueux. Ils ont une clef des magasins, et ont droit de se faire donner par les *gardes-magasin* inventaire général de tout ce qui s'y trouve, afin de rendre raison au contrôleur général et aux commandans d'artillerie.

Contrôleur des hôpitaux militaires. Dès qu'un malade ou blessé entre à l'hôpital, il l'inscrit sur un registre coté et paraphé par un commissaire des guerres, en énonçant le nom de guerre du blessé, son nom de famille, le lieu de sa naissance et la ville la plus voisine de ce lieu. Il fait ensuite deux états de son argent et de ses effets, dont l'un sert d'étiquette au paquet, et l'autre est remis au malade. En cas de mort, on rend compte au major du corps à qui appartenoit l'individu ; mais la plupart du temps, les entrepreneurs sont les héritiers, car passé l'an et jour, on ne peut plus rien réclamer d'eux.

Contre-ordre dans les détachemens. Lorsque les troupes commandées (quoiqu'en marche) sont contremandées, le service des détachemens est censé fait, et ils vont rejoindre leurs corps.

Contubernales magistratuum. C'étoient des jeunes gens destinés aux emplois civils et militaires, que les magistrats, dans le temps de l'ancienne Rome, conduisoient avec eux dans leur département, pour être formés sous leurs yeux et dans leur maison. On appeloit de même *contubernales* dix soldats qui vivoient dans une même chambre ou sous une même tente.

Contumax. Un soldat déserteur est condamné par *contumax*, s'il vient à être arrêté ou à se représenter de lui-même, le jugement prononcé contre lui devient nul, et on instruit son procès de nouveau.

Conventions entre souverains pour restitution des déserteurs. Par ces sortes de *conventions*, les déserteurs de toutes armes sont arrêtés, s'ils se réfugient chez une puissance qui est en accord avec celle dont ils ont quitté les drapeaux.

On

On en donne avis au commandant le plus voisin, qui doit envoyer chercher les déserteurs aux frais du corps, et payer ceux de la nourriture pendant le temps de la détention.

CONVENTIONS SECRÈTES entre les OFFICIERS d'un CORPS. V. *Concordat.* On fait aussi des *conventions secrètes* dans un traité de paix arrêté et conclu réciproquement entre les parties qui ont reçu les pouvoirs de traiter ; alors ces *conventions* demeurent cachées et secrètes aussi longtemps que ce qui a été convenu entre les parties traitantes et contractantes, n'est point mis à exécution.

CONVERSION. Mouvement subit des troupes qui manœuvrent ou qui combattent, qui se fait vers la droite ou vers la gauche. Il y a deux sortes de *conversions* ; l'une dans laquelle le pivot qui soutient est à l'aile, et l'autre est au centre.

CONVIVIUM MILITARE. Le repas des soldats romains étoit un objet particulier de la discipline militaire, dont les généraux même s'occupoient. Les soldats ne pouvoient manger seuls, mais par troupes, afin d'entretenir l'union entr'eux.

CONVOI. Secours quelconque, consistant en troupes, munitions de bouche et de guerre, argent, etc. escorté par un corps de troupes allant au camp ou dans une place, et relatif à la conséquence du *convoi*, car il est des cas où l'escorte doit être commandée par un général.

COPIÆ MILITARES. Corps d'armée institué particulièrement par *Auguste*, pour la défense de l'empire. Il étoit divisé en trois classes. La première, nommé *copiæ classicæ*, étoit destinée à défendre les mers et les fleuves des incursions des pirates, et à favoriser la navigation. La seconde, *copiæ provinciales*, défendoit les frontières et campoit ou séjournoit dans les villes frontières, selon le besoin. La troisième, *copiæ urbanæ*, restoit à Rome pour la garde de la capitale et de l'empereur, mais seulement au besoin pour ce dernier.

COPIÆ PROVINCIALES. V. *Copiæ militares.*

COPIÆ URBANÆ. V. *Copiæ militares.*

COQUILLES à BOULETS. Moule dont on se sert pour faire les boulets : ce sont deux *coquilles* égales qui se joignent et sont serrées ensemble.

CORBEAU. Pont mobile qui s'attachoit par des cro-

chets solides à un mât de navire, et dont les Romains se servoient dans un combat naval, en le laissant tomber sur un vaisseau ennemi, pour s'y précipiter. Les anciens, lorsqu'ils défendoient les murailles de leurs villes, avoient de ces *corbeaux à lacs-courans*, avec lesquels ils essayoient d'accrocher la tête du *bélier* que l'ennemi faisoit jouer pour effondrer les murailles. Les Grecs avoient des *corbeaux* à griffes, qui étoient ceux des Romains ; le *corbeau* démolisseur qui accrochoit et tiroit à bas les pierres d'une muraille ; le *corbeau* à tenailles, qui accrochoit et attiroit le bélier ; le *corbeau* à faux (des Tyriens), attaché à des vergues pour couper les cables au bout desquels étoit attaché le bélier.

CORBEILLES. Espèce de gabions, mais moindres que ceux-ci, que l'on remplit de terre et que l'on place sur le parapet d'un retranchement, pour faire feu sur l'ennemi sans être vu.

CORDE À FEU. Mèche de corde, propre à conserver long-temps une petite quantité de feu, et allumer au besoin.

CORDEAU de CAMPEMENT. Long *cordeau* divisé de distance en distance égales, par un morceau de drap de couleur vive, pour être mieux aperçu ; il sert à marquer et aligner, de l'aile gauche à l'aile droite, le front de bandière du camp de chaque bataillon, compagnie par compagnie : on aligne ensuite de même les faisceaux d'armes sur une même ligne, à dix pas ou trente pieds du front. On répète la même chose pour l'alignement du fond du camp ; on place ensuite les tentes qui occupent trois pas ou neuf pieds, avec même distance de vide entre chaque tente. A dix pas sur le fond du camp, sont les cuisines de chaque compagnie. Derrière celles-ci et à dix pas, le terrain des tambours et vivandiers ; à vingt pas de ce terrain, celles des officiers subalternes, et de vingt pas en vingt pas, celles du major et capitaine, et celles du colonel et lieutenant-colonel.

CORDEAU de MESURE. V. *Chaîne d'ingénieur.*

CORDE GÉOMÉTRIQUE. Ligne droite qui, sans couper le centre, coupe la circonférence en deux parties inégales.

CORDERIE. Attelier commode pour y fabriquer les cordeaux et cables d'artillerie.

CORDON. Rang de pierres de taille arrondies, saillant

en dehors, au niveau du terreplein du rempart, et au pied extérieur du parapet. Aux remparts revêtus de gazon, on substitue en place de la pierre de taille, un rang de pieux enfoncés horizontalement, ou un peu inclinés vers le fossé. Voyez *Fraise*.

CORIM. V. *Hasta militaris*.

CORNE. V. *Ouvrage à corne*.

CORNE À AMORCER. Corne de bœuf remplie de poudre fine pour amorcer le canon.

CORNES de BÉLIER. *Flancs bas*, qui tiennent lieu de tenailles pour la défense du *fossé*. V. *Ouvrage à corne*.

CORNET d'OUIE. Cornet en fer battu, dont les officiers qui font les rondes se servent pour écouter pardessus les parapets ce qui se passe dans les fossés, et même au-delà du chemin couvert : on peut même s'en servir la nuit pour mieux recevoir le *mot du guet*.

CORNETTE. Officier qui porte l'étendard dans une compagnie de cavalerie et de dragons. Son poste, dans une action, est à la tête de l'escadron, et dans les marches, entre le huitième et le quatrième rang. Les mousquetaires avoient des *cornettes* et des *enseignes*, et les gens d'armes des *guidons*.

CORNETTE BLANCHE. Sous *Charles IX*, *Henri III* et *Henri IV*, c'étoit l'*étendard royal*; sous *Charles VIII*, *cornette royale*. L'*étendard* ou *pennon royal*, ainsi que la *cornette royale*, n'étoient développés que quand les rois alloient commander les armées. Les plus grands seigneurs servoient sous la *cornette blanche royale*, ne recevoient d'ordres que du roi, campoient au quartier royal. Le *porte-étendard royal* devoit rester mort ou vif sur le champ de bataille : s'il étoit fait prisonnier, le roi payoit sa rançon. Tous les soirs, l'*étendard* étoit placé à la ruelle du lit du roi. Cet *étendard*, ou *cornette blanche royale*, étoit simple et sans mélange de couleurs ni de fleurs de lys.

CORNETTE (*porte-*) BLANCHE. C'étoit, sous les derniers règnes, une charge de la maison du roi, dépendante du grand maître-d'hôtel, qui recevoit les provisions du pourvu. Le *porte-cornette blanche* de la cavalerie légère, ne dépendoit point du grand maître-d'hôtel : il prenoit son *visa* du colonel général de la cavalerie légère.

CORNICEN. Dans les temps où la trompette et la tim-

balle étoient encore inconnues aux Romains, un *cornicen* tiroit des sons d'une corne de bœuf sauvage, qui étoit garnie en argent ; le son avoit une force aiguë, et transmettoit le commandement fort loin. (Cet instrument, qui ne paroîtra pas une invention fort merveilleuse aux yeux de quelques-uns, ne venoit pas même des Romains, qui ne dédaignèrent pas de l'emprunter des Phrygiens, chez lesquels un Phrygien nommé *Marsyas* l'imagina, et sans se douter peut-être qu'un cornet de bouquin lui donneroit l'immortalité.)

Corniculum. Espèce de cornes de fer ou d'airain, ajoutées au casque comme ornement militaire, qui étoit accordé aux soldats romains qui avoient donné des preuves particulières de bravoure.

Cornu. V. *Buccine*.

Cornua exercitus. C'étoit ce que les Romains appeloient *cornes d'une armée*, et que nous nommons aile droite et aile gauche ; mais selon Polybe, *cornua exercitûs*, ne s'entendoient que des troupes auxiliaires qui étoient partagées en deux pour occuper les deux extrémités de l'armée romaine. On distinguoit chacune de ces deux divisions par *dextrum cornu* et par *sinistrum cornu*. (Il n'étoit certainement point nécessaire que l'armée en elle-même eût à sa suite des troupes auxiliaires pour se servir de la dénomination d'*aile droite* et d'*aile gauche* ; car cette armée n'eût-elle été composée que de soldats romains, elle n'en auroit pas moins eu son *dextrum cornu* et son *sinistrum cornu* : ainsi toutes ces amplifications que certains écrivains ont faites sur ces *cornes*, sont bien superflues.)

Corona triumphalis. Il y avoit chez les Romains deux couronnes triomphales pour le général qui avoit remporté une victoire signalée. La première étoit donnée par l'armée, et dans l'origine elle ne fut que de simple laurier ; on la fit ensuite d'or, imitant les feuilles de laurier. La seconde étoit nommée *corona provincialis*, qui fut de simple laurier dans l'origine, et ensuite d'or et de *grand poids*. *Plutarque* nous apprend que le triomphateur recevoit un grand nombre de couronnes provinciales. (Il me semble que ces dernières couronnes faisoient un très-bel effet dans la chambre de parade du triomphateur, mais il me semble aussi que la simple

couronne de laurier devoit plus magnifiquement orner le chef d'un grand général : tous ne seront pas de mon avis ; j'en suis fâché, j'écris comme je pense.)

CORONA PROVINCIALIS. V. *Corona triumphalis.*

CORPS-DE-GARDE. Logement au rez-de-chaussée, pour mettre à couvert les soldats destinés à garder un poste : il devroit toujours être voûté, pour éviter l'incendie. On appelle *corps-de-garde* un petit détachement de soldats pour faire une garde particulière, dont on tire des sentinelles pour les poster par-tout où il est besoin. Il y a des *corps-de-garde* qui sont quelquefois découverts, destinés à y mettre des hommes qui sont de temps en temps relevés par d'autres, pour veiller tour-à-tour à la conservation d'un poste considérable. On nomme *corps-de-garde* ce qui désigne et le poste et les hommes qui l'occupent. Dans les camps, il y a des corps-de-garde avancés de cavalerie et d'infanterie, pour assurer les quartiers et avenues : chaque quartier a un grand et petit corps-de-garde.

CORPS d'une PLACE. C'est ce qui forme l'enceinte d'une place, comme les *courtines* et les *bastions.*

CORPS de RÉSERVE. Partie considérable d'une armée détachée à une grande distance en arrière de la seconde ligne, afin de donner du secours là où il est besoin.

CORPS GÉOMÉTRIQUE ; signifie longueur, largeur et profondeur.

CORPS. (*Les six vieux*) Par ce mot on entendoit les régimens de *Picardie*, *Piémont*, *Champagne*, *Navarre*, *Normandie* et la *Marine*, parce qu'ils étoient de la plus ancienne création de régimens, et qu'ils avoient les prérogatives d'honneurs et de commandement sur tous les autres régimens d'infanterie, sans en excepter les six petits *vieux corps*, dont *Bourbonnois*, d'*Auvergne* et du *Roi*, infanterie, étoient du nombre.

CORRESPONDANCE DÉFENDUE. Il est interdit, sous peine de la vie en cas de désobéissance, à tout militaire de quelque grade qu'il soit, et à toute personne qui dépend d'une armée, de correspondre, en temps de guerre, avec l'ennemi, sans la permission du général qui commande, ou du commandant, si c'est dans une place.

CORRIDOR. On nommoit ainsi autrefois le chemin couvert. V. *Glacis.*

CORSAIRE. C'est celui qui

court les mers sans commission, avec un vaisseau armé en guerre, pour voler et piller les vaisseaux marchands. *Polybe* nous apprend que les Romains, sous les premiers consuls, couroient les mers pour le mal comme pour le bien. Dans ces temps-là, les Romains avoient besoin de faire ce métier pour s'enrichir, car ils furent aussi peu de chose dans leur origine, que les Vénitiens dans la leur. (Les François furent grands dans leur origine : pourquoi donc se sont-ils tant donné d'efforts depuis cinquante ans pour n'imiter que les Romains ? Il est aisé de répondre à ce pourquoi ; c'est que les François apprennent l'histoire des autres nations, et premièrement l'histoire romaine, avant d'apprendre celle de leurs pères. Ma réflexion m'en rappelle une absolument conforme, de *Sainte-Foi*, écrivain si estimable par ses recherches fatigantes et bien précieuses, et dont toutes les personnes qui aiment l'exactitude et la précision dans les faits historiques, font le plus grand pas. Voici comment s'excrime *Sainte-Foi*, pag. 286 de son troisième volume. « Notre histoire (dit l'écri« vain cité) nous présente « sans cesse les plus grands « exemples d'humanité, de « désintéressement, de cou« rage et d'un empressement « général de courir à la gloi« re. Pourquoi dans les col« léges ne nous pas citer ces « exemples ? Les belles ac« tions des Grecs et des Ro« mains ne frappent que no« tre esprit et n'excitent que « notre admiration ; celles « de notre nation imprime« roient dans notre ame un « sentiment plus vif, l'*ému« lation*. » A quoi je me permettrai d'ajouter, qu'en voulant meubler la tête de nos enfans de la brillante et fastueuse histoire des Grecs, des Athéniens, des Carthaginois, des Romains, etc., il leur en reste à peine la médiocre superficie à l'âge où ils commencent à se devoir à l'état. Je suis très-loin de me déclarer l'ennemi d'une lecture aussi utile et aussi instructive, mais il seroit infiniment mieux d'endoctriner nos enfans avec les faits qui concernent spécialement leur patrie, avant de les endoctriner de ce qui s'est passé chez les autres ; et d'ailleurs, l'étude indispensable des auteurs grecs et latins ne devient-elle pas suffisante pour l'âge dont je parle ?)

CORSELET. Cotte de mailles en forme de tunique, qui descendoit depuis le cou

jusqu'au milieu du corps : elle étoit faite de petits anneaux ou mailles de fil de fer. Voyez *Maille* et *Hallecret*.

CORTEAU. Machine de guerre des anciens. (Je n'ai rien découvert sur l'usage de cette machine.)

CORVÉES. V. *Détachemens non-armés*.

CORVINARII. C'étoient anciennement des soldats qui combattoient sur des chariots fort grands, armés de faux sur leurs côtés.

COSAQUES. Nom d'un peuple guerrier qui habite les parties les plus méridionales de la Moscovie, et surtout celle qu'on appelle *petite Russie*. Les *cosaques* ont l'agilité de la chèvre dans leurs courses ; ils se servent plus de la lance que de toutes autres armes ; ils sont toujours à cheval et bien montés.

COSMOGRAPHIE. Science qui enseigne la structure, la forme, la disposition et les rapports de toutes les parties de l'univers, ainsi que la manière de les rapporter sur un plan : elle consiste en deux parties, qui sont l'*astronomie* et la *géographie*.

COTER. C'est marquer sur les plans et profils des ouvrages de fortification, les mesures en toises, en pieds, en pouces et en lignes : on nomme pour lors *cote*, les chiffres que l'on figure aux pièces de fortification pour les distinguer ; ainsi, lorsque l'on parle d'une réparation à faire sur le bastion, l'ingénieur sait dans l'instant à quelle exposition il est situé.

COTTE D'ARMES. Habillement militaire des anciens Gaulois, qui varia souvent par les différentes hauteurs qu'on lui donnoit, tantôt jusqu'à terre par-devant et par-derrière, et échancrée sur les côtés, tantôt jusqu'au-dessus du genou, et tantôt jusqu'au genou. Par la suite, les seuls *hérauts d'armes* et les *gardes de la manche* ont pu les porter, comme cela se voyoit encore de nos jours. Les Gaulois, riches, faisoient paroître leur magnificence par leur *cotte d'armes* ; ils les portoient de drap d'or et d'argent, de riches fourrures d'hermines, de martres zibelines, de gris, de vert, et autres pannes de diverses couleurs. Les agrafes étoient d'or, d'argent, et enrichies de pierreries. Voy. *Casque*. Dans les commencemens, il n'y avoit que les princes, grands seigneurs et chevaliers qui pussent porter la *cotte d'armes*. Le privilége s'étendit ensuite jusqu'aux fils des grands

seigneurs. Ces guerriers distingués offroient une grande magnificence lorsqu'ils se rendoient aux armées, et lorsqu'ils paroissoient dans les tournois. Lors de l'institution des armoiries, on reconnoissoit les princes et les chevaliers par leurs armes et par les principales pièces de leurs armes, qui étoient brodées sur leur *cotte*.

Cotte de mailles. C'étoit une jaquette d'acier, couverte d'annelets ou de mailles serrées et entrelacées, que les gendarmes romains portoient pour se garantir des flèches, des dards et des coups de pique et d'épée; ils la nommoient *hamatus thorax*. Les chevau-légers, sous *Louis XI*, portoient des brassards et des gantelets de mailles. Les Turcs, lorsqu'ils font la guerre, sont dans l'habitude de porter pour arme défensive une *cotte de mailles* piquée, qu'ils mettent comme une chemise piquée, par-dessus une camisole. Cette *cotte* est couverte d'une toile sur laquelle sont figurés quelques mots de l'alcoran.

Cottereaux. Voleurs, pillards et aventuriers, qui pilloient les paysans, les églises et les monastères, que *Philippe-Auguste*, roi de France, réduisit en 1163, dans le Berri, mais avec beaucoup de peine. Ils n'avoient pour arme principale qu'un très-grand couteau, d'où on les appela *cottereaux* et *écorcheurs*.

Coude d'une rivière. C'est une sinuosité qui va en serpentant, et que l'on nomme *coude*, là où elle est très-sensible, en prenant tout-à-coup sur la droite ou sur la gauche.

Coudée. Longueur qui compte pour mesure, et qui se prend depuis le pliant du bras jusqu'à l'extrémité du doigt du milieu de la main: c'est la plus ancienne des mesures; les Hébreux, les Babyloniens, les Grecs, les Romains s'en servoient. La plus longue *coudée* géométrique étoit de deux pieds deux pouces de roi; la moyenne, d'un pied dix pouces, et la plus petite, d'un pied cinq pouces.

Couillard. V. *Clide*.

Couler une pièce; c'est faire entrer le métal fondu dans un moule destiné à produire une pièce d'artillerie.

Coulevrenier. Soldat d'une milice du quinzième siècle. Le *coulevrenier* avoit *haubergeon à manches*, *gourgerin* et *salade*, et placard d'airain devant, avec dague et epée tranchante.

Coulevrine. Pièce d'artillerie plus longue que les canons ordinaires; elle a dix

pieds six pouces environ. La fameuse *coulevrine* de *Nanci* a vingt-deux pieds, et chasse un boulet de 18 liv. On ne fait pas usage de cette pièce, parce qu'elle porte moins loin que le canon : elle est actuellement à Dunkerque.

COUP de MAIN. V. *Petite guerre.*

COUP PERDU. Coup de canon tiré de manière que la bouche est élevée au-dessus de la ligne horizontale, et qu'il n'est pas pointé (le canon) directement à un but.

COUP-D'ŒIL MILITAIRE. Art de connoître la nature et les diverses situations d'un pays où l'on porte la guerre, par lequel on distingue les avantages et désavantages des postes que l'on veut occuper, ou que l'on croit pouvoir être utiles ou inutiles à l'ennemi. Le juste *coup-d'œil* est quelquefois un présent de la nature, mais il est aussi le fruit de l'étude, de l'application et d'une extrême passion de bien faire ; c'est ce qu'on peut appeler, après cela, *jugement secret.* La chasse est un grand maître pour l'acquisition d'un *coup-d'œil* juste. Plusieurs grands capitaines du seizième et dix-septième siècles possédèrent la justesse du *coup-d'œil*, et *Louis XV* l'avoit peut-être plus parfaitement encore que *Philopœmen*, l'un des plus grands capitaines grecs.

COUPELLE. Espèce de pelle en fer blanc ou en cuivre, nécessaire aux canonniers pour manier la poudre et pour fournir ou emplir les gargousses.

COUPURES. Séparations faites dans les ouvrages attaqués, pour en disputer le terrain, pied à pied, à l'ennemi.

COUR MUNICIPALE. Voy. *Décurie.*

COURAGE. Des soldats peuvent être fort braves, sans avoir pour cela, dans toutes les occasions, le courage nécessaire pour manifester leur bravoure. Un général qui veut à *propos* tout perdre ou tout gagner, sait toujours inspirer le courage à ses troupes (si elles sont bien disciplinées ; sans cela, *néant*) : c'est ce que surent faire à merveille, dans maintes occasions, les fameux *Turenne* et *Maurice de Nassau*, qui eurent souvent à combattre des ennemis supérieurs. *Fernand Cortez*, qui n'avoit que cinq cents hommes et vingt cavaliers pour faire la conquête du Mexique, voyant sa troupe (qu'il nomme armée) alarmée du grand nombre d'Indiens qui se rassembloient, fit mettre le feu à sa flotte.

Il fut vainqueur ; mais il faut tout dire, il avoit affaire à des sauvages, qui prirent les vingt cavaliers pour des monstres marins, et le feu des fusils et de l'artillerie, pour la foudre descendue sur terre. Toutes les ruses possibles s'emploient pour relever et inspirer le courage. Un général en nombre inférieur de troupes, et qui ne peut éviter le combat, fait publier que l'ennemi ne fera point de quartier, et qu'il en est instruit par ses espions.

COURÇON. Pièce de fer longue et forte, que l'on couche sur le long des moules des pièces, et qui sert à les joindre et serrer.

COUREURS. Cavaliers détachés pour battre l'*estrade* et reconnoître l'ennemi. On nomme aussi (par insulte, *coureurs*,) ceux qui s'écartent dans les marches pour aller en maraude.

COURIERS MUETS. V. *Hémérescopi*, *Hémérédromi* et *Télégraphe*.

COURIERS des VIVRES. Ce sont des hommes choisis *ad hoc*, plus entendus et plus diligens que les commis *haut-le-pied*, qui portent les ordres et les paquets de conséquence dans les places et à la direction générale des vivres.

COURONNE. (*ouvrage à*) C'est celui des ouvrages des dehors et pièces detachées qui occupe le plus de terrain ; il a une gorge spacieuse, deux longues ailes qui sont terminées du côté de la campagne par deux demi-bastions unis par une courtine. On construit des ouvrages à *couronne*, pour employer et conserver quelque terrain conséquent, pour se rendre maitre d'une hauteur, et quelquefois pour la défendre, pour couvrir la tête d'un camp retranché.

COURONNES FOUDROYANTES. V. *Cercles à feux*.

COURONNES GUERRIÈRES. Les Romains distribuoient six couronnes : chacune de ces six couronnes étoit décernée sur le plus ou moins de degrés des faits militaires éclatans. La première étoit la *triomphale ;* elle étoit décernée aux généraux qui avoient mérité les honneurs du triomphe; elle ne fut d'abord que de laurier ; on la fit ensuite d'or massif ; elle devint ensuite un tribut de la part des vaincus envers les vainqueurs : ce fut de cette manière que le prix de la couronne *triomphale* dégénéra. La seconde étoit l'*ovale*, elle étoit de myrte ; on la décernoit aux généraux qui n'avoient que des esclaves ou des ennemis faciles à vaincre. *Crassus*,

après avoir battu *Granicus* et *Spartacus*, qui avoient donné les plus vives inquiétudes aux Romains (qui rougissoient d'en convenir, en ne décernant que la couronne ovale à leur libérateur), refusa la couronne, et par arrêt du sénat, il eut celle de laurier. La troisième étoit la couronne *obsidiale*, décernée à un général qui avoit fait lever un siége. La quatrième étoit la couronne *civique*; elle étoit de feuilles de chêne; elle étoit décernée à quiconque avoit sauvé la vie à un citoyen. La cinquième étoit la couronne *murale*, et étoit décernée à celui qui avoit atteint le premier le haut de la muraille de la ville assiégée, et elle représentoit des crénaux de mur. La sixième étoit la couronne des *camps*, et faite comme la précédente; elle étoit décernée à celui qui étoit entré le premier dans les retranchemens ennemis. Ces deux dernières couronnes étoient d'or.

Course. Les jeunes gens qui se destinent à la profession des armes, ne peuvent trop, sans cependant employer les efforts superflus qui pourroient leur nuire ou les estropier par des chutes brusques, s'exercer à tous les genres de courses à pied et à cheval, quand ils en ont les facultés. Rien n'est plus propre à les rendre forts, vigoureux, actifs, vigilans, durs à eux-mêmes, et capables d'être employés avec avantage dans certaines circonstances. Voyez *Chasse*, ou plutôt *Diane*. (La description de la *course des chars* dans le cirque des Grecs, m'a paru si curieuse, que je ne puis m'empêcher de la transmettre ici, d'après le grand Dictionnaire de *Samuel Pitiscus*. On tiroit au sort la place que les chars devoient occuper devant la barrière, et au signal donné par le président, qui déployoit un linge ou morceau d'étoffe, les chars partoient et couroient vers la droite du *cirque*, afin de tourner à gauche autour de la borne. Celui qui, le premier, avoit achevé sept fois cette *course*, étoit le vainqueur; et, pour y réussir, il falloit que la vîtesse des chevaux fût secondée par l'adresse du conducteur, car en approchant trop près de la borne, on risquoit de s'y briser, et en s'en éloignant trop, on pouvoit être coupé par un concurrent qui auroit su profiter de cet intervalle. Les sept tours autour de la borne s'appeloient *missus*, et pour les marquer à chaque tour, on enlevoit un

des sept dauphins ou œufs de bois qui étoient placés sur la pointe de la borne. Lorsque les sept tours étoient achevés, le vainqueur sautoit sur la borne; il étoit proclamé, et il recevoit le prix qui souvent étoit considérable, et en argent comptant. Chez les Grecs, la course des chars étoit la plus distinguée et la plus noble; les rois et les princes y venoient disputer le prix et combattre en personne, ou ils y envoyoient leurs chars et leurs écuyers. Les villes même et les républiques en envoyoient aussi. Ces chars étoient préparés avec une dépense infinie; il y en avoit de deux et de quatre chevaux rangés de front; ils étoient faits en forme de coquille, montés sur deux roues avec un timon très-court, et plus ou moins ornés, selon la qualité des personnes. Immédiatement devant la lice, il y avoit une grande place où se rendoient les chars avec leurs divers attelages, et où les combattans attendoient le signal. Le terrain s'appeloit *barrière;* celle d'Olympe étoit la plus belle qu'il y eût dans toute la Grèce : c'étoit une vaste enceinte de quatre cents pieds de long, qui représentoit une proue de vaisseau, environnée de loges ou remises voûtées, pour les chevaux et pour les chars, et au-devant desquelles, et d'un bout à l'autre, régnoit un gros cable qui contenoit les chevaux et les chars dans leurs loges, selon que le sort les y avoit rangés. A l'endroit où cette barrière joignoit le portique d'*Agnaptus*, elle s'élargissoit sur les côtés, et se rétrécissoit vers la lice, ce qui formoit une espèce d'éperon. Là étoit placé un dauphin de bronze soutenu d'une verge de fer: au milieu de la place il y avoit un autel sur lequel étoit placé un aigle de bronze qui avoit les ailes déployées, et qui s'élevoit tout-à-coup par le moyen d'un ressort, lorsque tout étoit prêt : alors le dauphin s'abaissoit aussi par un autre ressort, jusque dessous terre, afin de rendre plus libre l'endroit de la lice. Au signal, on lâchoit le cable, et les combattans s'avançoient avec leurs chevaux et leurs chars, et se rangeoient auprès de l'éperon, où on avoit soin de les apparier. A l'extrémité de la lice, à l'endroit où étoient les bornes, il y avoit un autel de figure ronde, consacré à un génie qu'on appeloit *Tarascipus* (V. ce mot), parce qu'il étoit la terreur des chevaux, qu'il effarouchoit de manière qu'ils ne

connoissoient plus ni la voix, ni la main de celui qui les conduisoit, et renversoient souvent et le char et l'écuyer. La borne faisoit la fin de la carrière et le terme de la course. Cette borne étoit un gros tronc de chêne ou de pin, élevé de la terre d'une coudée environ, et soutenu aux deux côtés par deux pierres blanches et polies.

COURTINE. Partie de la muraille ou du rempart, comprise entre deux bastions, dont elle joint les flancs par lesquels elle est défendue.

COUSSINET. Autrefois le soldat portoit un *coussinet* sous sa bandoulière, à l'endroit où reposoit le mousquet.

COUSSINET. V. *Coin d'artilleur* et *fourchette*.

COUSTILLE. Arme offensive dont se servoient quelques soldats au quinzième siècle et vers le temps de *Charles VII*, plus longue que l'épée ordinaire, et tranchante depuis la garde jusqu'à la pointe, fort menue et à trois faces ou pans.

COUSTILLER. Ainsi appelé, parce qu'il étoit armé d'un *coustille* ou long poignard. Le *coustiller* étoit le valet qui étoit à la suite de l'*homme d'armes*, indépendamment du page.

COUTELAS. Espèce d'épée d'acier fin, fort tranchante, large et courte.

COUTILLE. V. *Coustille*.

COUVERT. Lieu mis en sûreté : un ouvrage défendu par un autre ouvrage est couvert ; le grand chemin des rondes est couvert par le glacis qui lui sert de parapet; un camp est couvert par une rivière, par un marais, par un bois, d'une colline, etc., une porte de place par le ravelin.

COUVERTURE d'un CAMP, d'un LOGEMENT. V. *Couvert*.

COUVRE-FACES. Voyez *Contre-gardes*.

COUVRE-FEU, ou CLOCHE du BEFFROI. V. *Beffroi*.

COUVRIR. En campagne, c'est mettre quelques corps en avant pour se défendre de l'ennemi, ou lui faire un obstacle pour l'empêcher de passer. Dans les *villes*, on se couvre par les parapets, les remparts, les murailles; dans les *campemens*, par un rideau, une rivière, un ruisseau, un bois; dans un *siége*, par les gabions, les mantelets, les épaulemens. Une *place forte* couvre tout un pays. Prendre des mesures pour empêcher l'ennemi de s'apercevoir de ce que l'on a dessein de faire, lui cacher sa marche, cela s'appelle aussi *couvrir*.

CRAMPONS. Machines de

fer que l'on distribuoit aux soldats destinés à l'escalade, et qu'ils attachent à leurs souliers avec une courroie solide en cuir, pour se cramponner au mur de la place. On appelle aussi *crampon* un morceau de fer dont on armoit les extrémités des échelles à l'escalade des places.

CRANEQUINIER. C'étoit autrefois un *arbalétrier* qui faisoit le service à pied et à cheval ; son arbalete étoit légère : elle fut premièrement de bois, ensuite de corne, et enfin de fer ; elle se tendoit avec un bandage de fer (appelé *cranequin*) qui s'attachoit à la ceinture. Les ducs de Bourgogne en avoient ordinairement six cents à leur suite. On l'appeloit aussi *cranequier*.

CRATES. Machines de guerre à l'usage des anciens, dont ils se servoient pour couvrir les travailleurs à mesure qu'ils approchoient des murs d'une ville assiégée. V. *Pluteus*.

CRAVATES. Corps de cavalerie étrangère, dont la vraie dénomination devroit être *croate*, puisque les soldats qui le composent sont de la *Croatie*. Ils font à l'armée le même service que les *hussards* et les *pandours*, etc. Leurs chevaux sont très-lestes et vont d'une vîtesse extrême. Ils portent, comme les *Hongrois*, la grande culotte.

CRÉDIT. Il est d'usage quand une troupe arrive dans une place pour y demeurer, de prévenir les citoyens de ne faire aucun credit aux soldats.

CRÉMAILLÈRE. On appelle ainsi la ligne fortifiée de la *circonvallation*, de la *contrevallation*, ou d'un camp, ou d'une place, parce que les ouvrages qui y sont construits, représentent dans leur ensemble une *crémaillère*.

CRÉNEAUX. Ouvertures pratiquées dans les murs de différens ouvrages de fortification, ou dans les appuis des ouvrages que l'on veut défendre, pour y passer le fusil et tirer sur l'ennemi. Le *créneau* est pour le fusil ce qu'est l'embrasure pour le canon. Le *créneau* se nomme aussi *meurtrière*. Son ouverture en dehors n'est que de trois pouces sur douze à quinze de hauteur ; et huit à dix pouces de largeur dans l'intérieur.

CRÊTE. Aigrette, panache, houpe qu'on mettoit sur le casque. On regardoit anciennement ces *aigrettes*, que la cavalerie portoit plus élevées que l'infanterie, comme un objet de luxe ou d'ornement, et de terreur

pour l'ennemi : elles furent d'abord de crins de cheval; *Hérodote* en donne l'invention aux Éthiopiens : on employa ensuite les plumes d'oiseaux, et on préféroit celles de couleur rouge à cause de sa ressemblance avec le sang. Quelquefois les anciens mettoient jusqu'à trois aigrettes à un casque : c'étoit peut-être pour distinguer les grades, comme en Turquie les doubles et triples queues.

CRÊTE du CHEMIN COUVERT, et pour mieux dire du GLACIS. C'est la partie la plus élevée du *glacis*, et qui touche à la palissade ; ainsi *haut du glacis* et *crête du glacis* sont la même chose. On nomme de même *crête*, une butte dans les approches d'une place, et qui peut devenir utile à l'ennemi qui en veut faire le siége; mais il y a des moyens de précaution pour la rendre inutile.

CRI D'ARMES, ou CRI DE GUERRE. On appeloit ainsi, chez les premiers François et chez les autres peuples de l'Europe, certaines paroles choisies pour animer les soldats au combat, ou pour se faire connoître dans les batailles et dans les tournois. En termes de blason, c'est un ou plusieurs mots placés au haut du cimier en forme de devise : on en mettoit autrefois sur les bannières; celle des rois de France portoit ces mots : *Mont-joie Saint-Denis*.

CRIC. Machine très-forte et de grande utilité, pour élever les poids les plus considérables.

CRIMES et DÉLITS MILITAIRES. La désobéissance envers son premier chef et envers tous les chefs, après celui-ci, dont on doit exécuter et respecter les ordres; raisonner ou proférer des termes injurieux envers les mêmes; s'endormir en faction; voler dans la chambrée; vendre ses hardes et équipages; la désertion; la trahison; complicité dans une trahison, dans une conspiration, dans un complot; le manque d'exactitude dans le service; débaucher un soldat; dégrader ou tolérer la dégradation des palissades ou de quelque partie fortifiée; marauder; faire connoître un ordre reçu à un étranger; résister à la force armée; rompre les arrêts, la prison; présenter une fausse route, un faux passe-port, un faux congé; faire la contrebande; marcher au-delà de la distance fixée vers le pays étranger; sortir d'un camp, ou y rentrer par un faux passage; ne pas donner avis (quoique non complice) des attentats

contre le service ; prendre ou exiger par force des denrées et s'en emparer ; quitter son poste ; conseiller la désertion ou la désobéissance ; sortir sans permission de la caserne ; ne point rentrer à l'heure ; prêter main-forte à un déserteur ou à celui qui veut opprimer ; incendier, insulter un factionnaire ; quitter ses drapeaux, ou ne pas s'y rendre dans un moment d'alarme ; s'écarter de son corps dans une marche ; la négligence marquée dans ses devoirs et dans la chambrée ; la mutinerie, l'ivrognerie, tels sont à peu près tous les *crimes* et *délits* capitaux militaires qui sont toujours jugés et punis d'après le code des lois militaires. Les *crimes* et *délits* commis envers les citoyens, soit par un officier, soit par un soldat, sont des crimes civils, et sont jugés par les juges civils, mais ceux-ci ne peuvent instruire le procès, ni poursuivre le jugement, sans y appeler le major ou aide-major, ou même le commandant du corps à qui appartient l'individu.

CRINIÈRE. Partie d'un caparaçon qui couvre le cou des chevaux. On nomme aussi *crinière* une touffe de crin de cheval et frisé, attachée au cimier du casque des dragons, et flottant jusqu'au bas du casque, sur le côté, comme une guirlande.

CRIQUES. Espèce de fossés que l'on creuse de tous les sens, aux environs d'une place que l'on veut inonder, afin d'en rendre l'abord ou difficile, ou inaccessible. Ces *criques* se pratiquent dans les endroits plus élevés que le niveau des eaux, et on occupe ceux dont l'ennemi pourroit profiter, par des redoutes qui le battent de revers lorsqu'il travaille à la tranchée.

CRISTA. C'étoit anciennement, comme aujourd'hui encore, l'aigrette, le panache, la houpe que l'on mettoit sur le casque. On fit de tout temps usage de l'aigrette chez tous les peuples. L'infanterie la porte moins élevée et moins belle que la cavalerie. Les premières dont les Ethiopiens firent usage, d'après le rapport d'*Hérodote*, furent de crin, et ils furent les premiers qui en firent usage pour jeter la frayeur chez l'ennemi.

CROATES. V. *Cravates*.

CROC, ou CROCHET de SAPE. Perche armée d'un crochet en fer, pour arranger les gabions et les fascines.

CROCHETS de TRANCHÉE. Espèce de place d'armes à l'endroit des retours des zigzags, qui servent de communications

munications entre les parallèles, et qui les lient toutes trois l'une à l'autre : on en fait aussi ailleurs pour empêcher que les boyaux ne soient enfilés.

Croisades. Ligues qui se formèrent pendant près de sept siècles, entre les princes souverains catholiques, pour aller conquérir la Palestine, autrement dite la Terre-Sainte. Chaque prince chrétien croisé étoit à la tête de son armée; chaque guerrier portoit une croix sur son vêtement. Les croisades donnèrent naissance à différens ordres de chevalerie, qui devinrent ensuite des ordres souverains et puissans.

Croquant. Nom d'une faction qui fit beaucoup de ravages vers la fin du seizième siècle, dans plusieurs provinces au-delà de la Loire. En 1593, les paysans du Périgord, du Limousin, du Poitou, se rassemblèrent et se donnèrent des chefs et des officiers, refusèrent de payer les impôts, coururent la campagne, et ne firent aucun quartier aux gentilshommes qui leur tombèrent sous la main. Ils furent nommés *croquans*, parce qu'ils faisoient bonne chair partout où ils alloient.

Croquis. Esquisse faite à la hâte d'un dessin quelconque, et qui ne sert souvent qu'à jeter ses idées, pour les étendre ensuite.

Cruches à feu. On les remplit de grenades sans mèches, et les vides entre les grenades sont également remplis de poudre : on bouche ces *cruches* ou *pots de terre à deux anses*, avec une peau de mouton assujétie au cou; on attache ensuite une mèche à chacune de leurs anses; lorsqu'elles sont allumées, on jette ces pots sur les ennemis, lorsqu'ils veulent monter à l'assaut; ils ne sont pas plutôt brisés, que le feu des mèches se communique aux grenades et à la poudre.

Crupellaires. Hommes nobles chez les anciens Gaulois, tout *fervestis*, c'est-à-dire couverts de fer; ils étoient gens de pied; ils furent, par une ordonnance de *Charles VII*, roi de France, nommés *hommes d'armes*, et tenus à avoir chacun quatre chevaux.

Crupellarii. V. *Cataphractarii.*

Cube. Corps solide régulier, composé de six faces carrées et égales, et dont tous les angles sont égaux également. En multipliant un *cube*, d'abord par sa racine, et ensuite par son produit, on obtient, soit en pieds, soit en toises, toute

la quantité qui y est renfermée.

CUILLER à CANON. Feuille de cuivre arrondie et ouverte au tiers. Il en est de différentes grosseurs ; elles servent à retirer la gargousse du canon.

CUIRASSE. Principale partie de l'armure, faite de fer fort battu, qui couvre le corps devant et derrière, depuis les épaules jusqu'aux reins. Voyez *Casque*. La *cotte d'armes* se mettoit pardessus la *cuirasse*, lorsque la première étoit d'usage. Les *cuirasses* des anciens étoient faites de mailles ou chaînons qu'on appeloit *samata*. Voyez *Halle cret*. On en faisoit aussi d'écailles et de lames de fer. Les *cuirasses* ordinaires ne couvroient que la poitrine. Comme les armures des citoyens distingués étoient toujours enrichies d'or, d'argent, avec différentes figures emblématiques, hors du combat et des grandes cérémonies, elles étoient toujours couvertes. *Histoire de Danemarck*, par *H. Mallet*. Cette armure n'étoit point encore en usage parmi les François des premiers règnes. Les soldats de la milice romaine portoient des *gardes-cœur* faits d'un cuir épais qui n'avoit pas encore été repassé : on leur en donna ensuite d'airain. Les chefs se servoient de cuirs dorés qui les garantissoient de tous côtés.

CUIRASSIER. Cavalier armé de *cuirasse*. C'est la puissance autrichienne qui passe pour avoir les plus beaux corps de *cuirassiers*.

CUISINE. Trous que les soldats font à la queue du camp, pour y faire la soupe, etc.

CUISSARDS. Arme défensive qui s'attachoit au bas du ventre de la cuirasse, pour garantir les cuisses.

CUL de CHAUDRON. Fond arrondi de l'entonnoir, ou de l'excavation d'une mine, lorsqu'elle a fait son effet.

CULASSE. Partie de canon opposée à la volée, c'est-à-dire la lumière, la dernière plate-bande et le bouton.

CULATE. C'est la partie qui est au-delà de la lumière ou du noyau du canon, et qui aboutit à un gros bouton de métal.

CULCITÆ. Matelas en usage de toute antiquité. Les premiers ne furent que d'herbe, ensuite de plume, et enfin de laine. A mesure que les Romains se relâchèrent de la sévérité de leur premier régime, ils voulurent avoir des matelas à leur suite, à l'armée, malgré les défenses à ce sujet. *Scipion*, au siége de

Numance, voyant que les défenses étoient inutiles, donna lui-même l'exemple de la soumission, il défendit qu'on lui préparât un lit, et ne reposa plus que sur une botte de foin. (Quand un général, tel que *Scipion*, donnoit un aussi bel exemple de soumission, il falloit bien que les douillets s'accoutumassent à la dure; mais cela ne veut pas dire qu'un chef d'armée doive coucher sur la dure; il doit seulement y avoir couché, mais il a besoin de gagner plutôt qu'un autre le sommeil, parce que ce sommeil est quelquefois fréquemment interrompu pendant une nuit, et que ses esprits fatigués par les travaux de la veille, doivent se reposer pour reprendre les travaux du lendemain.)

CUNETTE. V. *Cuvette.*

CUNICULUS. V. *Tranchée.*

CURA. Déesse qui ne doit jamais quitter les côtés d'un général qui commande, c'est-à-dire que ce général doit être toute attention et toute vigilance.

CURRUS FULGATUS. Char armé de faux, dont les anciens se servoient à la guerre, et dont l'invention, d'après le rapport de *Diodore*, remonte à l'antiquité la plus reculée. *Ninus* s'en servit contre les Bactriens; les anciens en firent usage contre les Israélites.

CURRUS TRIUMPHALIS. C'étoit le char sur lequel étoit placé le triomphateur, lorsqu'il faisoit son entrée triomphale dans Rome; il étoit attelé de quatre chevaux que le triomphateur dirigeoit lui-même, ayant la tête ceinte de la couronne qui lui avoit été décernée dans le camp par l'armée. Avant les *César*, le char étoit simplement doré: sous les empereurs, il étoit d'or massif; on y appliquoit comme ornement quelques lames d'ivoire, mais, dans le fait, ce n'étoit que pour mieux faire ressortir le sang que l'on avoit soin de jeter sur les roues, afin que la victoire remportée fît plus d'impression sur l'esprit du peuple. On attela aussi ce char de lions, et ensuite d'éléphans.

CUSTODE. V. *Chaperon*, qui couvre le fourreau des pistolets du cavalier.

CUSTODIA MILITARIS. La garde d'un prisonnier militaire se pratiquoit à Rome et dans les provinces, de la manière dont il va suivre. Le coupable avoit une chaîne attachée à la main droite, et à cette chaîne étoit également attachée la main gauche de celui qui le gardoit.

Quelquefois, pour plus de sûreté, le criminel étoit confié à la garde de deux soldats liés avec lui. La chaîne étoit assez longue pour que les gardes et le criminel pussent marcher en liberté. (Il faut croire qu'il n'y avoit que fort peu de criminels alors, car s'il en eût été autrement, la liberté des soldats eût été un enchaînement perpétuel; en deux mots, cette *custodia militaris* tenoit un peu de l'extravagance.

Custos lateris sacri. C'étoit, chez les Romains, ce que nous appelions de nos jours capitaine des gardes du roi, qui répondoit de sa personne. Le préfet du prétoire répondoit de la personne du prince.

Cuvette. Fossé de la largeur de quatre toises environ, creusé dans le milieu du fossé sec, dans lequel on procure un cours d'eau si le terrain n'en fournit point par la fouille : il sert à mieux disputer à l'ennemi le passage du grand fossé.

Cymbale. V. *Cymbalum*.

Cymbalum. Instrument de musique fait en forme d'assiette creuse, et plate par ses bords qui sont larges; c'est ce que nous appelons *cymbales*. Le *cymbalum* des anciens étoit en bronze ou en airain. L'invention vient des peuples de l'Asie : c'est pour ainsi dire le principal instrument de la musique militaire des Turcs. Nos *cymbales* et celles des troupes allemandes, sont de cuivre; il faut autant d'exercice pour en tirer des sons justes, que pour tous les autres instrumens. Le bruit des *cymbales* à travers les autres instrumens militaires, a quelque chose d'imposant, sur-tout dans les marches.

D

Dague. Gros poignard dont on se servoit autrefois dans les combats singuliers. Cette arme étoit en usage chez les Romains, et ils l'appeloient *parazonium*, parce qu'il étoit suspendu à leur ceinture.

Damas. Sabre d'un acier fort fin et bien trempé : il est extrêmement tranchant; il tire sa dénomination de *Damas* en Syrie, parce que les premiers y furent faits. (Un véritable *damas* est fort rare : ceux que le grand-seigneur fait distribuer comme marque d'honneur et de distinction, sont pour la plupart d'un mérite médiocre quant à la qualité et la trempe de l'acier; ce ne sont que des *damas* du second ordre,

comme le vin de *Toquey* dont les empereurs d'Allemagne font un présent à certaines personnes qu'elles veulent honorer, n'est souvent qu'un vin de Toquey du second ordre.)

DAMASQUINÉ; se dit d'un poignard, d'un sabre, d'une épée, d'un fusil, de pistolets, du bouclier, du casque, de la lance, qui ont des ornemens travaillés en or ou en argent.

DAME ou DEMOISELLE. Pièce de bois ayant des bras que l'on tient à deux mains pour battre et refouler la terre, le gazon ou le fourrage qui se mettent dans le *mortier*. On nomme de même une partie de terre tout à fait isolée, entre les fourneaux des mines qui ont joué.

DAME. Du temps des anciens chevaliers, les *dames* contribuoient beaucoup à leur inspirer l'amour de la gloire; il n'y avoit pas un seul chevalier qui n'eût le chiffre de celle à qui il rapportoit toutes ses actions, sur son casque, sur son bouclier, sur la hampe de sa lance, sur l'armure de son cheval.

DAMES. Anciennement dans les tournois et jeux de carrousel, la première course avoit toujours lieu en l'honneur des *dames*, et ne comptoit pour rien avec celles qu'il falloit remplir pour gagner le prix.

DANGERS pour les TROUPES de TERRE. Ce sont les défilés inconnus, ainsi que certains passages sur un pays que l'on n'a pas eu le temps de reconnoître; les ponts mal assurés par stratagèmes de l'ennemi; les rochers; les détroits de rivières; un bois, une forêt; une embuscade; une hauteur en rideau qui cache des troupes; les marais, les terres sablonneuses; les faux avis; les traîtres; le découragement; le manque de solde, de vivres; les traitemens trop durs; l'indiscipline; le mauvais exemple donné par les officiers; la négligence; le trop de sécurité; les mauvaises mœurs; le pillage toléré à contre-temps; toutes ces choses sont des dangers qui exposent successivement les troupes, mais qu'un général sage, prudent, habile et chéri, sait parer et éviter.

DANSE MILITAIRE. La jeunesse grecque s'exerçoit particulièrement à cette *danse*, pour se distraire des ennuis du siége de Troie: elle étoit propre à former les attitudes du corps; elle s'exécutoit avec l'*épée*, le *javelot* et le *bouclier*, pour y figurer avec distinction;

il falloit nécessairement de l'habitude.

DARD. *Épieu* armé à l'une de ses extrémités d'une pointe de fer, et propre à être lancé avec la main. Les Maures et les Polonois s'en servent encore, sans parler des sauvages, qui semblent avoir adopté toutes les anciennes armes offensives des Gaulois.

DARD à FEU. Javelot entouré d'artifice, qu'on lance sur les vaisseaux et sur les endroits que l'on veut incendier.

DARDER. Jeter avec la main un *dard* ou toute autre arme pointue.

DARDEUR. Il y avoit anciennement des compagnies de *dardeurs*.

DARSE. C'est la partie intérieure d'un port, fermée avec une chaîne : c'est là où l'on met les galères et autres petits bâtimens en station et à l'abri.

DAUPHIN. Machine de guerre des anciens, dont ils se servoient pour percer et couler à fond les galères. C'étoit une masse de plomb ou de fer, lancée avec une si grande impétuosité, qu'elle produisoit son effet. Il est fait mention de cette machine dans la bataille navale que les Athéniens, commandés par *Nicias*, perdirent contre les Syracusains. (Il y a tout lieu de penser que cette dénomination n'est point celle donnée primitivement à cette machine : c'est à tort que maints écrivains de nos temps ont francisé beaucoup de termes de cette nature, et de manière quelquefois à ne pouvoir faire des recherches fructueuses.)

DAUPHINS des CANONS, sont des *dauphins* en relief figurés sur les torillons des canons.

DÉBANDADE. Cela se disoit autrefois d'un corps d'armée qui marchoit sans ordre, sans discipline, avec confusion, en occupant une grande étendue de terrain.

DÉBANDEMENT. Cela arrive souvent dans les corps les mieux disciplinés, et même dans toute une armée. Un événement extraordinaire peut occasionner tout-à-coup un *débandement*. Cela arrive aussi dans les exercices, quand les rangs, les lignes ne sont point parfaitement alignés.

DÉBAUCHEUR de SOLDATS ; celui qui est convaincu d'avoir débauché un homme d'un autre corps pour l'attirer dans le sien, est puni comme ayant commis un crime militaire : ce crime est puni de mort.

DÉBILLER. C'est détacher

les chevaux destinés à traîner les bateaux sur les rivières.

DÉBLAYER un CAMP. C'est le vider et le nétoyer.

DÉBLAYER les TERRES d'un FOSSÉ. C'est écarter vîte les terres dont on ne se sert point pour construire un parapet.

DÉBORDEMENT. On appeloit anciennement de ce nom l'irruption d'un peuple barbare qui se transportoit de loin, pour venir fondre sur un pays qui lui étoit fort étranger.

DÉBORDER une TROUPE, une ARMÉE. C'est lorsqu'une ligne de troupes a plus d'étendue par le front que la ligne qui lui est opposée. Un général qui est débordé, s'attache à découvrir si c'est la force ou le stratagême qui produit cet effet chez son adversaire.

DÉBOUCHEMENT, PASSAGE d'une ARMÉE, d'un LIEU FORT RESSERRÉ dans un LIEU PLUS OUVERT. Il est bien intéressant de faire reconnoître le terrain où l'on veut passer, avant de hasarder de déboucher; car un corps, une armée qui seroient attaqués au *débouchement*, courroient de grands dangers.

DÉBOUCHER. C'est sortir des passages étroits et des défilés.

DÉBOUCHER. C'est percer d'une parallèle par la sappe ou par zig-zags à une autre parallèle, pour avancer les travaux du côté de la place.

DÉBOURRER. C'est ôter la bourre d'un canon, d'un fusil.

DÉBRIS d'une ARMÉE. C'est le reste d'une armée mise entièrement en déroute.

DÉBUSQUER un POSTE. C'est forcer un corps quelconque d'hommes d'abandonner un poste avantageux qu'il occupe pour épier les actions de son adversaire, et plus souvent encore pour arrêter ses entreprises.

DÉCAGONE. Figure qui a dix angles et dix côtés égaux, susceptible de l'élévation de dix bastions.

DÉCAMPER. C'est quitter un camp pour aller en occuper un autre. Il est toujours dangereux de *décamper* à la vue de l'ennemi, parce qu'il peut tomber sur l'*arrière-garde* et la mettre en désordre. Un général, quelqu'habile qu'il soit, qui auroit la témérité de *décamper* à la vue de l'ennemi, courroit toujours risque d'être attaqué avec grand désavantage pour lui, s'il n'avoit et le terrain et la supériorité d'hommes de son côté. (L'histoire nous présente cependant des exemples de quelques retraites

exécutées sans ces deux avantages; ils sont rares : j'en cite un dans le second volume de la *Journée militaire*, qui fit le plus grand honneur au général françois qui l'exécuta.) Cette exécution exige beaucoup de prudence et de sagesse, comme beaucoup de célérité, et c'est presque toujours de nuit qu'elle a lieu. Un général ne peut trop étudier cette matière, par la lecture des *Journaux militaires* et des *Mémoires* de *Feuquières*, de *Folard*, de *Puységur*, de *Montécuculli* et d'autres. Les guerres présentes fourniront un jour aussi des marches et des retraites bien exécutées.

DÉCANUS. C'étoit, chez les Romains, un homme de guerre qui en commandoit dix autres.

DÉCEMVIRI. Vers l'an 291 de l'ancienne Rome, le peuple se voyant oppressé par les consuls, à qui la passion ou la fantaisie tenoient lieu de lois dans tous leurs jugemens, obtint à la fin d'envoyer des députés dans la Grèce, pour avoir une copie des lois des Athéniens, que *Solon* et *Bracon* avoient faites, et de celles que d'autres législateurs avoient données à d'autres peuples. Ces députés partirent en 295, et revinrent en 302. On supprima les consuls, et on créa dix magistrats qui furent nommés *décemviri*, et qui furent chargés de faire une compilation des lois apportées de la Grèce, et d'en former de convenables à l'esprit de la nation et de la république. Telle fut l'origine des douze tables des lois romaines, qui pendant fort long-temps composèrent tout le droit romain dans tous les pays soumis à la domination de Rome. Les dix magistrats qui avoient été chargés de faire le triage des lois qu'ils avoient rapportées, ne s'oublièrent pas lorsqu'il fut question de faire nommer aux premières places dans le nouveau gouvernement; ils briguèrent les voix et les firent briguer par leurs créatures, et parvinrent à ce qu'ils desiroient. On créa un *décemvirat;* ils furent nommés *décemvirs*, avec une autorité semblable à celle des consuls et des rois. Leur règne ne fut pas de longue durée, car il ne subsista que deux ans. Ces magistrats suprêmes s'étant persuadés que le peuple romain devoit leur avoir trop d'obligations de leur être allé chercher des lois au lointain, s'avisèrent d'user de tyrannie, et voulurent convertir leur pouvoir en propriété personnelle et inamo-

vible : le peuple se fâcha et emprisonna inamoviblement ceux qui ne purent prendre la fuite. (Il résulta donc de ce qui précède, qu'une infinité de lois qui nous furent transmises dans ces temps où les Gaules vivoient sous la domination des Romains, nous furent bien données, si l'on veut, par les Romains ; mais nous ne leur dûmes l'origine que d'un très-petit nombre, puisque sur douze tables de lois qui faisoient tout leur code, dix tenoient leur création des Athéniens et d'autres nations éloignées.)

DÉCHARGE. On dit la sentinelle a fait sa décharge, pour exprimer qu'elle a tiré son coup : *décharge* d'un peloton, d'une compagnie, d'un bataillon, du régiment; *décharge générale*, c'est lorsque les soldats qui composent chacune de ces dénominations, tirent tous d'un seul commandement.

DÉCHARGE d'ARMES sur un MORT. Honneur funèbre et militaire, qui est décerné à tout soldat ou tout officier mort en garnison, et qui a fait la guerre. Cette décharge est exécutée dès l'instant que le mort est couvert de terre, par un plus ou moindre nombre d'hommes, selon le grade du défunt.

DÉCHARGEURS du PARC d'ARTILLERIE. Ce sont des aides des gardes du parc et des équipages d'artillerie ; ils tiennent un état des munitions qui sont à la suite des équipages, de celles qui se remplacent et de celles qui se consomment, pour en rendre compte aux gardes du parc.

DÉCHIRER la CARTOUCHE avec les DENTS. C'est un des commandemens de l'exercice avec le fusil.

DÉCIMATIO. Supplice qui prit naissance chez les Romains, immédiatement après l'expulsion des rois. Quand des légions entières avoient manqué à leur devoir, les soldats qui les composoient tiroient au sort, et le dixième étoit condamné à mort. Quand il n'y avoit qu'un certain nombre de coupables, le tribun, en présence du général et de l'armée, mettoit leur nom dans un casque, dont il en tiroit cinq, dix, vingt, en proportion du nombre, et le sort fatal étoit prononcé. Une émeute dans le camp, une conduite lâche dans le combat, étoient les délits que l'on punissoit de la sorte.

DÉCIMER. C'étoit, chez les Romains, faire mourir la dixième partie d'une troupe qui avoit mérité ce châtiment pour révolte ou pour cas de trahison : on

faisoit tirer les soldats dix par dix, et celui sur lequel le sort tomboit, étoit condamné à la mort. En 1675, la garnison de *Trèves* s'étant révoltée contre le maréchal de *Créqui* qui y commandoit, et s'étant rendue malgré lui, on employa la décimation à l'égard des révoltés.

Déclaration de guerre. Chez les Grecs et les Romains, les *hérauts* ou *féciaux* se transportoient sur les frontières du peuple auquel on déclaroit la guerre, et, la tête couverte d'un voile de lin, ils exposoient à haute voix, les griefs qu'on avoit contre lui; ils demandoient une réparation complète. Si au bout de trente jours la réparation n'étoit pas exécutée, les *hérauts* se présentoient une seconde fois pour faire la *déclaration de guerre*. Aujourd'hui, et même depuis long-temps, on peut dire que la guerre se déclare avec moins de cérémonies, de formalités et de délicatesse.

Déclicq. Machine qui sert, comme le *mouton*, à enfoncer des pieux.

Décoiffer. C'est ôter le couvercle qu'on avoit mis sur l'amorce qui conduit au saucisson d'une mine.

Décompte. C'est ce qu'on paye aux officiers, de même qu'aux soldats, sur la retenue de leur paye.

Déconfire; se disoit anciennement d'une armée complètement battue et vaincue.

Découcher. Dans une ville de guerre ou toute autre ville non fermée qui serviroit de garnison, il n'est pas plus permis à l'officier qu'au soldat de découcher sans une permission des officiers supérieurs, et ceux-ci ne peuvent découcher sans en prévenir ceux qui commandent après eux.

Découdre; se dit de deux adversaires qui veulent en *découdre*, et on doit entendre par-là, en venir aux mains.

Décourager. Le soldat ne se décourage point par la tenue d'une bonne discipline, parce qu'il voit que tous ses camarades et les officiers eux-mêmes y sont soumis, mais il se décourage par les mauvais traitemens: c'est par cette raison qu'il ne faut jamais avancer au grade de sergent un subalterne qui est brusque, grossier et emporté par caractère.

Découverte. C'est découvrir ou aller découvrir l'ennemi dans le pays où l'on porte la guerre. Dans les places de guerre, on envoie aussi à la découverte

sur l'espace d'une lieue environ. On amène au major de la place ceux qui paroissent être des espions ou soupçonnés de mauvaises intentions. Aux armées, les gardes de cavalerie ne prennent leur poste de jour qu'après avoir *découvert* devant elles.

DÉCRIRE UN PAYS. C'est donner une idée générale et quelquefois particulière d'un *pays*, d'une *bataille*, ce qui exige de la précision et de l'exactitude de celui qui fait la description, soit de bouche, soit par écrit. Cet art ou science n'est pas le talent le moins difficile à acquérir.

DECUMANA PORTA. C'étoit l'entrée principale du camp romain, et qui conduisoit au quartier de la dixième légion.

DÉCURIE. C'étoit, chez les Romains, une troupe composée de dix hommes, commandée par un officier. (Plusieurs écrivains, dans des ouvrages semblables à celui-ci, disent *décurie*, ou *cour municipale*; il semble que cette dernière dénomination exigeoit du moins une petite explication.)

DÉCURION. Il y avoit, chez les Romains, plusieurs classes de *decurions*; les uns pour la levée des impôts, dont l'emploi étoit considérable; les autres pour les armées, dont l'emploi étoit moins considérable, puisqu'ils ne commandoient que sur dix hommes, et que le *décurion* étoit subordonné au *centurion*, qui avoit le commandement sur cent soldats.

DEDITIO, OU REDDITION D'UNE PLACE. Du temps des Romains, ceux qui avoient la commission de livrer une ville aux assiégeans, se présentoient au camp des vainqueurs avec des habits négligés, rendoient leurs armes, et mettoient un bouclier sur leur tête.

DÉFAITE. Perte d'une bataille faite par une armée. Une armée est *vaincue* quand elle perd le champ de bataille : elle est *battue* quand elle perd avec un échec considérable, c'est-à-dire en laissant beaucoup de morts, de blessés et de prisonniers. La *défaite* ne se dit jamais que d'une *armée*, et nullement d'un *détachement*; mais dans ce dernier cas, on dit qu'il a été vaincu.

DÉFENDANT, est synonyme à *flanquant*; le *flanc* défend la *courtine* et la *face* opposée du *bastion*; la *demi-lune* défend l'*ouvrage à corne*, ou l'*ouvrage couronné*; le *chemin couvert* défend les *approches du glacis*; dans un retranchement, un redent défend l'espace qui

l'unit à un autre redent; une place d'armes défend les approches de quatre côtés.

Défense. C'est la résistance que fait une garnison aux attaques de l'ennemi : être en *défense*, c'est être en état de se défendre et de résister à tout. La *défense* est soumise à des règles générales et à des règles particulières. Les premières se puisent dans les livres élémentaires et dans les bons auteurs ; les secondes s'y puisent encore, mais elles s'acquièrent aussi par l'expérience, et on en fait usage dans les conjonctures.

Défenses; se dit de tout ouvrage qui sert à préserver une place, un retranchement et les hommes qui les défendent. La *défense de flanc* est, dans tous les cas, préférable à la *défense de front*, par la raison que l'on découvre beaucoup moins de cette dernière. Cette partie de l'*art militaire* étoit beaucoup plus parfaite chez les anciens que chez les modernes. Avant l'invention de la poudre, on voyoit des villes médiocres soutenir un siége de deux ans. L'usage du canon et de la poudre semblent mettre aujourd'hui tous les efforts de l'art en défaut.

Défensive. Guerre entreprise pour se défendre contre une puissance qui se propose de conquérir, d'usurper ou de détruire. (J'ai transcrit littéralement cet article, comme beaucoup d'autres, du *Dictionnaire raisonné des sciences* et de l'*Encyclopédie de Paris*, mais cela ne m'empêche pas de dire que sa définition n'est pas juste ; car une *guerre défensive* n'est pas une *guerre entreprise :* en peu de mots, c'est prendre des mesures défensives et se tenir sur la défensive contre un ennemi quelconque dont on se défie.)

Défi d'armes; *cartel* ou *provocation au combat*, qui étoit fort en usage dans les siècles précédens, de particuliers à particuliers, pour soutenir la réputation de bravoure de leur nation. Les Grecs et les Romains étoient dans l'usage de défier leurs adversaires avant de les attaquer à forces ouvertes.

Défi. (*accepter le*) Voy. *Gantelet.*

Défilé. C'est un pays couvert, montagneux, marécageux, où les troupes ne peuvent passer qu'à la file. Il est toujours dangereux d'engager sa troupe ou son armée dans un *défilé*, si l'on n'a pas calculé sur un intervalle capable de mettre l'une ou l'autre à l'abri de la sur-

prise de l'ennemi. Le général qui a pu décamper à l'insçu de son adversaire, et qui ne lui laisse qu'un défilé pour le poursuivre, a un grand avantage sur lui, puisqu'il est assuré qu'il ne s'y exposera pas.

DÉFILER. Toutes les fois qu'une troupe marche sur un moindre front que celui sur lequel elle étoit en bataille, cette manœuvre s'appelle *défiler*, et elle est d'un usage capital pour traverser un passage étroit : on fait défiler une troupe pour l'examiner avec plus d'attention, c'est-à-dire en détail.

DÉGAGER un SOLDAT. C'est lui donner son congé absolu, ou pour avoir rempli ses années de service, ou par rapport à ses infirmités, ou en recevant une certaiue somme pour se faire remplacer.

DÉGAT. Tous les maux que l'on peut causer à l'ennemi en ravageant ses biens et ses domaines pendant tout le cours d'une guerre. Le fameux connétable *Bertrand du Guesclin* recommanda à tous les capitaines qui avoient servi sous ses ordres pendant quarante ans, de ne jamais oublier que les femmes, les enfans et le pauvre peuple, n'étoient pas leurs ennemis. Le précepte étoit sublime, mais les hommes justes sont si rares !

DÉGORGEOIR. Petite broche de fer, qui sert à sonder la lumière du canon et à la nétoyer pour y mettre l'amorce.

DÉGOURDI. On dit proverbialement d'un soldat qui est bien au fait de son service, que c'est un *homme dégourdi*, comme on dit d'un soldat qui est encore neuf et lourd, qu'il faut le *dégourdir*, c'est-à-dire le façonner.

DÉGRADATION. Peine infamante militaire. V. *Crimes et délits militaires, et foimentie.*

DÉGRADATION sur les OUVRAGES, par le FEU de l'ENNEMI. V. *Ouvrages dégradés.*

DÉGRADATION MILITAIRE. V. *Dégrader.*

DÉGRADER un OFFICIER ou un SOLDAT. L'officier ou le soldat condamné à perdre la vie sur un échafaud, est dégradé de ses armes et de tous ses attributs militaires, à la tête de son corps, avant d'être livré aux mains de l'exécuteur de la justice civile. Ce déshonneur s'inflige aussi sans qu'il soit nécessaire que celui qui l'a encouru ait été condamné à perdre la vie sur l'échafaud : du moins à l'égard de l'officier. V. *Foi-mentie.*

DEGRÉ. Arc de cercle

qui se divise en soixante parties qui sont des minutes. V. *Cercle*.

DEGRÉ de LATITUDE. C'est une portion de terre entre deux parallèles.

DEGRÉ de LONGITUDE. C'est une portion de terre entre deux méridiens.

DÉGUISEMENT de NOM et de QUALITÉ. Il est défendu aux officiers et soldats partisans de se déguiser quand ils sont détachés. Comme il y a des punitions rigoureuses et afflictives envers le soldat qui s'engage sous un faux signalement, ou qui prend un nom emprunté et un faux lieu de naissance pour couvrir sa désertion d'un autre corps.

DÉHARNACHER ou DÉHARNACHEMENT. C'est lorsque le cavalier ôte à son cheval tout ce qui sert à son harnachement et à son armure.

DEHORS. Pièces détachées, ouvrages et travaux avancés, qui servent de défense au corps de la place, du côté de la campagne. Voyez le second volume de la *Journée militaire*, *ouvrages détachés*.

DELATOR. DÉLATEUR. Ce genre d'hommes odieux fut très-commun à Rome du temps des empereurs, qui les encourageoient à cet infâme métier, (ainsi que l'exprime *Tacite*), par l'appât des récompenses, qui, à la vérité, avoient été fixées par des lois en faveur des accusateurs : *Caligula* leur accordoit la huitième partie des biens de l'accusé. L'appui des lois devint un instrument dont les délateurs se firent une ressource pour gagner leur vie, et ne consultant plus que leur avidité, ils se firent un jeu et une routine de dénoncer les plus honnêtes gens, de sorte qu'il n'y avoit plus ni repos, ni sécurité pour personne. Vinrent enfin les bons empereurs *Tite* et *Trajan*, qui sévirent contre ce fléau public, et firent livrer les délateurs aux derniers supplices.

DÉLITS MILITAIRES. V. *Crimes et délits militaires*.

DELLIS, SOLDATS HARDIS. Elite d'hommes de l'Albanie, qui suivent volontairement les armées du grand-seigneur, et sans paye : il n'est pas de soldats parmi aucunes nations, qui surpassent ceux-ci en témérité. Ils ne peuvent être reçus dans cette milice, s'ils ne sont de belle taille, robustes et d'une physionomie martiale, que la grandeur de la moustache rend encore plus imposante. Avant d'être incorporés, ils doivent être éprouvés pour faire preuve de leur vaillance. Leur habillement seul

est fait pour intimider. Les *Sanjacs* et les *Beyglerbeys* choisissent leur gardes parmi ces mêmes hommes, à cause de leur bravoure et de leur fidélité. Leurs armes ordinaires sont le sabre, la lance, la hache d'armes; ils se servent quelquefois du pistolet, mais ils préfèrent les armes tranchantes aux armes à feu, parce qu'ils trouvent plus de gloire à acquérir par l'usage des premières.

Délogement; se dit de gens de guerre logés par étape. Il se dit aussi d'un camp. V. *Décamper*.

Déloger. Voyez *Décamper*, qui est le vrai mot.

Démagogie. Se dit en général de tous ceux qui prétendent dominer dans une faction populaire.

Démagogue. C'est une espèce d'illuminé, qui se met à la tête d'une faction populaire.

Démantelement. Voyez *Démanteler*.

Démanteler. C'est détruire les fortifications d'une ville qui s'est mise en rébellion, ou que l'on veut abandonner, afin que l'ennemi ne puisse s'en prévaloir. Il n'est pas plus permis de démanteler une place que l'on tient comme otage, que d'ôter la vie à des hommes que l'on a reçu comme otages.

Démarcation. C'est la ligne qui sert à marquer les limites des possessions de différentes puissances.

Démenti. Un jeune militaire doit savoir, dès qu'il embrasse la profession des armes, que ce mot ne sort jamais impunément de la bouche vis-à-vis d'un homme, et de tout soldat d'honneur; bref, il ne faut pas qu'il lui échappe dans aucune circonstance, parce que chez les nations policées, un *démenti* est une très-grande insulte; entre les militaires, il est regardé comme le plus grand outrage, et la satisfaction pour cet outrage ne se liquide pas aussi aisément que chez les Romains, qui en étoient quittes en disant à l'outragé: *Nolle factum esse*. V. *ce terme*.

Demi-bastion. *Bastion* coupé par sa capitale, et dont on ne voit que le *flanc*, la *face*, et la *demi-gorge*; c'est une pièce de fortification que l'on emploie dans les ouvrages à *corne*, à *couronne* et à queue d'*hironde*.

Demi-canon. Celui d'*Espagne* est une pièce de dix pieds onze pouces et demi de longueur, et de 24 livres de balles, qui pèse 5,100 livres. Celui de *France*, est long de dix pieds dix pouces, et de 16 livres de balles, qui pèse 4,100 livres.

Demi-cercle, ou rap-

PORTEUR. Instrument de mathématiques, qui a la forme d'un *demi-cercle;* il est divisé par degrés au nombre de 180.

DEMI-DIAMÈTRE. Ligne droite tirée d'un cercle à sa circonférence.

DEMI-FILE. C'est le rang du bataillon qui suit le *serre demi-file*, et qui commence la dernière moitié du bataillon.

DEMI-GORGE. Prolongement de la courtine, depuis l'angle du flanc, ou le flanc jusqu'à la rencontre de la capitale du bastion. *Gorge* signifie dans ce sens, entrée pour tous les ouvrages qui ne sont pas composés de bastions.

DEMI-LUNE ou RAVELIN. Ouvrage presque triangulaire, qu'on construit vis-à-vis les courtines; et qui est composé de deux faces formant un *angle saillant* sur la campagne, et deux *demi-gorges* sur la contrescarpe de la place. La *demi-lune* sert à couvrir la *courtine*, les *flancs* et les portes des villes, qui se construisent ordinairement sur le milieu de la courtine, comme étant le point le moins accessible et le mieux défendu.

DEMI-LUNES DÉTACHÉES. Ces ouvrages sont construits comme des bastions plats et élevés selon la nécessité, toujours réglée sur l'élévation ou l'enfoncement du chemin couvert.

DEMI-PARABOLE. Ligne courbe, mais moins que celle de la parabole. V. *Parabole.*

DEMI-PARALLÈLES, ou PLACES D'ARMES. Parties de tranchées conduites parallèlement au front de la place, entre la seconde et troisième *parallèles*, afin de pouvoir protéger de plus près la tête des *sapes*, jusqu'à ce que la troisième *parallèle* soit achevée. Leur largeur et profondeur est la même que celles des *parallèles ;* leur longueur est de quarante à cinquante toises : elles sont de nécessité lorsque l'on a affaire à une garnison nombreuse et entreprenante.

DEMI-PIQUE. C'est une longue *javeline* ou *sponton.* V. *Sponton.*

DEMI-REVÊTEMENT. Revêtement de maçonnerie qui soutient les terres du rempart, depuis le fond du fossé jusques et un pied au-dessus du niveau de la campagne. Le *demi-revêtement* coûte beaucoup moins que le *revêtement entier*, et il réunit aussi tous les avantages que les autres peuvent procurer.

DEMI-TOUR À DROITE, À GAUCHE. Commandement dont on fait usage pour faire changer de front à un bataillon, à une compagnie, à

à une demi-compagnie, à un peloton, à une garde montante ou descendante, soit à *droite*, soit à *gauche*.

DÉMISSION. C'est un acte par lequel on se démet, en s'adressant à ses supérieurs, de la place dont on exerçoit les fonctions.

DÉMOCRATE. V. *Gouvernement*.

DÉMOCRATIQUE. V. *Gouvernement*.

DEMOISELLE. V. *Dame*.

DÉMOLIR une PLACE. C'est en détruire et ruiner les fortifications, pour mettre la place hors d'état de se défendre.

DÉMONTER. C'est ôter à un cavalier sa monture. *Démonter* un canon, c'est fixer le feu contre une même batterie, pour démonter les canons de leur affût.

DÉMUNIR. C'est ôter à une place ses munitions.

DÉNOMBREMENT. C'est faire le compte d'hommes qui composent une armée, non par bataillons et par compagnies, mais par milliers de fantassins et de cavaliers, pour en connoître les forces.

DENTS; *(armé jusqu'aux)* se dit d'un homme qui est armé comme s'il devoit combattre contre dix.

DÉPART d'un RÉGIMENT, d'un CORPS, des BLESSÉS, des MALADES, des ÉCLOPÉS, des BAGAGES, etc. Il seroit superflu de s'étendre sur ces articles qui se conçoivent d'eux-mêmes, comme quelques autres encore que l'on passe dans ce Dictionnaire, parce qu'il y a des réglemens invariables pour l'exécution de choses semblables, qui se transmettent d'un commandant à un autre commandant, jusqu'au moindre grade, de sorte que tous savent par routine et par les ordres particuliers ou extraordinaires, ce qu'ils ont à faire, soit au départ d'une place ou d'un camp, soit à l'arrivée dans une place ou dans un camp.

DÉPARTEMENT, en parlant des quartiers qu'on distribue aux troupes, on dit qu'on a envoyé le *département* des quartiers.

DÉPENSES SECRÈTES. Outre les dépenses que le souverain est obligé de faire pour l'entretien complet de ses armées, il laisse en outre la faculté à un général en chef de faire des *dépenses secrètes* et au point qu'il veut, parce que le souverain est convaincu que ces dépenses ont leurs avantages pour le bien de l'état; et si le général n'avoit cette faculté, ou s'il étoit obligé de rendre compte par articles, il est des dépenses dont il s'abstiendroit, et ses opéra-

tions seroient gênées. Les détails sont pour aider sa mémoire, et il porte le tout en ce seul article : Pour *dépenses secrètes*, tant.

DÉPÉRIR. On dit d'une armée qu'elle dépérit, quand elle est affligée par une maladie pestilentielle ou épidémique; qu'on ne lui donne pas les vivres en suffisance, qu'on ne la cantonne pas dans un temps trop rigoureux et quand elle est en proie à d'autres fléaux de cette espèce.

DÉPEUPLER. C'est quand dans une guerre à toute outrance, on force les habitans d'un pays par le massacre, le pillage général, l'incendie, et tous les désastres possibles, de chercher une retraite au lointain.

DÉPLOIEMENT ; se dit d'un corps de troupes, d'une armée qui fait subitement un mouvement général au commandement du chef, pour prendre une position imposante au moment d'une bataille.

DÉPLOYER. C'est l'action par laquelle on tire un étendard, un drapeau de son fourreau, pour en armer celui qui a la charge de le défendre. On ne marche aux ennemis qu'avec les drapeaux et enseignes déployés.

DÉPORTATION. Bannissement dans un endroit fixé, d'où celui qui est condamné à cette peine, ne peut sortir sans en encourir une plus forte. Cette punition doit son origine à la fameuse bataille de Cannes, dans laquelle les Romains furent entièrement défaits par Annibal, qui commandoit les Carthaginois. Le sénat de Rome, irrité de cet affront, condamna tous les soldats qui avoient fui, à être déportés dans la Sicile, et à y rester aussi long-temps que les Carthaginois ne seroient point chassés de l'Italie.

DÉPOSTER. C'est chasser, forcer l'ennemi de quitter un poste qu'il occupe.

DÉPÔT. C'est un endroit marqué à la queue de la tranchée et hors de la portée du canon d'une place assiégée, où s'assemblent les détachemens commandés pour aller se rendre maîtres de quelqu'ouvrage, et souvent on y dépose des munitions et ustensiles, lorsqu'on a vent de quelque sortie importante.

DÉPOUILLE. On comprend dans ce mot tout ce qu'on prend sur l'ennemi pendant la guerre. Chez les Grecs, on partageoit les *dépouilles* à toute l'armée également, excepté la portion du général, qui étoit plus forte. Chez les Romains, les *dépouilles* appartenoient

à la république, et les particuliers n'y avoient aucun droit. Ceux des généraux les plus estimés par leur probité, les portoient toujours au trésor public : cependant il arrivoit quelquefois que le général distribuoit le *pillage* aux soldats, pour les encourager ou pour les récompenser, mais cela ne se faisoit qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection. (S'il faut s'en rapporter à la véridique histoire, on pourroit croire qu'il n'en fut pas toujours ainsi ; mais il est certain qu'il devroit toujours en être de même.)

DÉPOUILLE du FONDEUR. C'est retirer du moule un morceau de bois couvert de terre et de natte qui a servi à former le canon, pour nétoyer ces corps étrangers qui occupoient la place que le noyau de fer et de métal doivent remplir.

DÉROBER une MARCHE. C'est lorsqu'un général a fait une *marche* par une espèce de surprise sur son ennemi, c'est-à-dire à l'insçu de celui-ci. Ce succès peut causer les suites les plus funestes à celui à qui on dérobe la marche. (Cette action politique de guerre exige un peu plus que les talens d'un novice.)

DÉROUTE. C'est lorsqu'une armée a essuyé plus que la *défaite*, c'est-à-dire qu'elle a été obligée de fuir en désordre, et au point d'avoir été entièrement dissipée. Lorsqu'une armée qui est forcée de se retirer, conserve son *ordre de bataille*, que les bataillons et escadrons marchent en bon ordre, l'abandon que l'armée fait pour lors du *champ de bataille*, s'appelle *retraite*. La déroute d'une armée ou d'un corps peut être regardée comme un événement très-funeste, car il faut abandonner un grand nombre de blessés qui demeurent au pouvoir de l'ennemi, et bien pis encore, la désertion se manifeste quelquefois sur tous les points, car le soldat maltraité la veille par son officier ou par son sergent, ne croit pas trouver une meilleure occasion pour se venger. *Annibal* mit les Romains quatre fois en déroute.

DÉSARÇONNER. C'est mettre un cavalier hors des arçons.

DÉSARMEMENT. Lorsque l'on conclut une *paix*, il est d'usage de désarmer de tous côtés : il se dit aussi d'un état qui licencie des troupes.

DÉSARMER un CANON. C'est en ôter le boulet.

DÉSASSIÉGER. C'est faire lever le siége d'une ville.

(Ce mot est vieux , il n'est plus d'usage ; il ne se trouve pas dans le *Dictionnaire de l'Académie Françoise* ; mais il est terme militaire ; il fut d'usage, cela suffit pour que sa place ne lui soit pas disputée.)

Désavantage ; se dit de l'infanterie qui a eu rase campagne un corps considérable de cavalerie contre elle. Il se dit aussi d'un poste, d'une position, de l'issue d'un combat.

Descendre la garde. C'est quitter le poste que l'on a gardé pendant les vingt-quatre heures, pour le céder à la troupe qui vient pour faire le même service. La garde descendante ne quitte le poste qu'après que celui qui la commande s'est abouché (pour remplir les formalités ordinaires et les formalités de circonstances) avec celui qui commande la troupe montante.

Descendre une rivière. C'est naviguer selon son cours.

Descendre la tranchée. C'est céder, après les vingt-quatre heures de service dans la tranchée, les postes aux troupes qui viennent relever.

Descente de troupes. C'est mettre le pied sur un terrain ennemi pour s'en emparer.

Descente du fossé. C'est, dans la guerre des siéges, l'ouverture que l'assiégeant pratique par la mine ou autrement, sur la contrescarpe, pour s'établir par une *descente* dans le *fossé*. Lorsque le *fossé* est sec et profond, la *descente souterraine* se pratique toujours d'après les règles de l'art. Quant à la *descente à ciel ouvert*, elle a toujours lieu lorsque le fossé est rempli d'eau. Voyez le second vol. de la *Journée militaire* ; ces deux genres de descentes y sont détaillés.

Descliquer. Ce mot exprime l'action par laquelle les anciens lançoient des pierres chez les assiégeans. Le coup que l'on recevoit étoit si vigoureux, que celui qui étoit atteint étoit à l'instant terrassé.

Désemparer. C'est lever un siége, laisser toutes les issues d'une place de guerre libres. Il se dit également des habitans d'une ville qui prennent la fuite à l'arrivée des ennemis.

Désenclouer. C'est ôter le clou d'un canon qui a été encloué par l'ennemi. Il se dit aussi d'un chemin qui est fort embarrassé.

Désenrôler. C'est donner à un soldat un congé absolu.

Déserteur. Soldat enrôlé, qui quitte le service

sans congé, ou qui s'enrôle dans un autre régiment. Dans les garnisons et dans les camps, il y a une limite fixée que le soldat ne peut dépasser sans encourir le crime de désertion. En accueillant les déserteurs de l'ennemi à son service, c'est frayer le chemin de la désertion à ses propres soldats. Les lois des Romains contre les déserteurs étoient sages, quoique sévères en temps de paix. Celui qui s'écartoit du gros de la troupe à une distance d'où il ne pouvoit plus entendre la trompette, perdoit son rang et étoit réduit à un grade inférieur. En temps de guerre, il étoit puni de mort.

DÉSERTION. V. *Crimes* et *Délits militaires.*

DÉSHONNEUR. Un jeune militaire doit regarder d'avance le *déshonneur* comme le tombeau de sa gloire, de sa fortune, de son bonheur, de sa tranquillité et de l'estime publique. Les mots *sans reproche* étoient autrefois quelque chose de fort précieux pour les militaires; il falloit remplir bien des conditions pour en mériter l'application et les distinctions qui en étoient la suite. Aujourd'hui on croit tout bonnement, et beaucoup de militaires en sont persuadés, que les mots *sans reproche* n'existent que dans la réputation d'avoir guerroyé avec courage et intrépidité : cela est très-beau d'un côté, mais ces militaires n'en sont pas moins dans une très-grande erreur. Ce que l'on fait contre les règles de l'*honneur* hors des siéges et des combats, est ce que j'appelle aussi *déshonneur*.

DÉSOBÉISSANCE. J'engage tous les militaires, jeunes et vieux, présens et à venir, à prendre connoissance dans l'*Histoire de France*, t. 57, par *Garnier*, de la guerre d'Italie : ils y trouveront un trait de *désobéissance* commise par un simple soldat dans le moment d'une expédition très-conséquente, à la tête de laquelle étoit le maréchal de *Brissac*. Le trait, qui est trop long à rapporter ici, deviendra, j'en suis assuré, le sujet d'un drame que l'on pourra appliquer au profit des militaires hors d'état de servir. J'ai été plus d'une fois surpris qu'un *Rotrou*, qu'un *Racine*, un *Corneille*, un *Crébillon*, un *Voltaire* enfin, n'aient point saisi un aussi beau sujet. Quel égarement d'esprit, que d'aller toujours chercher dans les régions lointaines et dans la fable, des sujets frappans, quand on peut les trouver dans l'histoire de sa nation même! Je

le répète, ce trait est superbe, magnifique et riche à mettre sur la scène : on y verra tous les préparatifs de la part de deux adversaires également redoutables, pour une action qui doit devenir pour l'un ou pour l'autre de la plus haute conséquence par le résultat ; on y verra une élite de braves, choisis pour l'exécution; on y verra une victoire complète remportée par suite de la *désobéissance* d'un simple soldat ; on y verra un chef d'armée récompenser lui-même tous ceux qui ont fait éclater leur bravoure dans l'action; on y verra ce même chef témoigner son regret sur la perte du brave dont il a aperçu la *désobéissance*; on entendra tous les cris de ses camarades qui assurent qu'il est plein de vie. Le maréchal ordonne qu'il paroisse. Le brave, qui avoit reconnu sa faute, se cachoit. Il paroît. C'est ici où le maréchal est intéressant à être écouté. Un conseil de guerre est ordonné : les officiers, les soldats murmurent. Rien n'arrête, rien ne suspend la fermeté de *Brissac*. Le soldat est condamné à perdre la vie; tout est préparé pour l'exécution de l'arrêt. Toute l'armée est dans le plus morne silence, mais la sentence étoit juste. Quel dénouement tout-à-coup vient répandre la joie dans tous les cœurs et sur tous les visages! *Brissac* n'est plus un juge, *Brissac* pardonne, *Brissac* embrasse le coupable, *Brissac* détache son propre collier et l'attache au cou du pardonné, le met dans le nombre de ses gardes, et ordonne qu'on lui donne le plus beau cheval de ses écuries. Je demande si un tel sujet est digne d'être mis en scène. *François !* lisez et apprenez votre histoire, vous y trouverez de quoi satisfaire votre amour-propre et votre juste vanité ; cela ne vous empêchera pas d'aller ensuite visiter la Grèce et l'ancienne Rome, et d'aller plus loin encore.

Désoler. C'est ravager, dévaster un pays par les concussions, le fer et la flamme.

Désordre. Il dépend toujours d'un général d'armée que ses troupes, lorsqu'elles entrent dans une place conquise, ne commettent aucun *désordre*. (Le maréchal de *Saxe* ayant fait la conquête de Prague en 1741, donna les ordres les plus précis et les plus sévères en même temps, avant d'y entrer, pour qu'aucun désordre ne fût commis. Ces ordres furent remplis avec une si grande ponctualité, que la plus grande partie des ha-

bitans n'apprit que le lendemain son changement de domination. Les magistrats, par reconnoissance, vinrent en corps présenter au maréchal, sur un magnifique plat d'or, un diamant de 40,000 écus, dont le chaton renfermoit une inscription gravée et relative à l'action, et firent distribuer des largesses aux officiers et aux soldats françois. Voilà une manière noble de faire la guerre; elle assure l'immortalité aux vainqueurs, et les fait en même temps aimer et estimer. De tels vainqueurs savourent jusqu'au dernier soupir un souvenir délicieux que les vainqueurs qui ne s'occupent qu'à remplir leurs poches, ne peuvent ni connoître, ni goûter. La discipline du célèbre *Charles XII*, roi de Suède, étoit si sévère, que les villes prises d'assaut après trois sommations, ne pouvoient être pillées sans une permission à son de trompe, et le pillage se faisoit avec tant d'ordre, qu'au second signal donné il étoit suspendu.

Désordres. Les commandans sont, dans tous les cas possibles, responsables des désordres commis par les troupes qu'ils commandent, soit dans les marches, soit dans les lieux où elles ont leurs logemens.

Despote. V. *Gouvernement*.

Despotisme. V. *Gouvernement*.

Despotique. V. *Gouvernement*.

Despo-despotique. Voy. *Gouvernement*.

Desseins. Cacher ses *desseins* à l'ennemi, pénétrer ceux de celui-ci, l'empêcher de les exécuter est une des études les plus difficiles de l'art militaire. Les feintes à propos sont souvent d'une grande ressource à un général habile.

Dessin topographique. C'est la représentation d'un terrain quelconque avec les travaux que l'on prémédite, soit à vue d'oiseau, soit en perspective.

Destin. Tous les jeunes militaires tiennent dans leur main l'urne qui renferme leur sort heureux ou malheureux, et il dépend toujours d'eux d'éviter le dernier. V. *Pierre philosophale*.

Détachement. C'est un corps particulier de gens de guerre qu'on envoie, ou pour s'emparer de quelque poste, ou pour former quelqu'entreprise sur l'ennemi; ils sont plus ou moins considérables, suivant l'objet que le général se propose : on envoie des détachemens en avant pour avoir des nouvelles de l'ennemi, et pour

visiter les lieux par où l'armée doit passer. Un détachement doit être composé de troupes légères ou de hussards; il fouille les villages qui sont sur la route de l'armée, pour s'assurer s'il n'y a pas d'embuscades. L'officier qui commande le détachement, doit prendre les plus grandes précautions pour n'être ni enlevé, ni coupé; il n'avance qu'avec circonspection, et en assurant toujours la retraite à sa troupe. Quand il se trouve embarrassé sur sa route, il prend de force des guides, qu'il ne laisse aller que quand il est assuré qu'ils l'ont bien servi, mais il doit les bien payer.

DÉTACHEMENS NON ARMÉS, ou GARDES dites de FATIGUES, de CORVÉES, etc. se font par rang de service, mais sans armes.

DÉTACHER. C'est tirer plusieurs soldats de différentes compagnies, accompagnés d'un officier qui les commande pour aller en expédition.

DÉTAIL. Le détail d'une armée ou d'un corps de troupes, comprend tout ce qui appartient aux régimens et à la discipline qu'on doit y observer; il y a pour les détails d'une armée sous le général en chef, un état-major composé du maréchal général de l'armée, d'autres officiers généraux et supérieurs, et d'un nombre d'aides-de-camp de divers grades, et tous ces officiers doivent être fort instruits. Les *majors* sont chargés du détail de leur régiment; les *capitaines*, du détail de leur compagnie : il y a ensuite le détail du service des *commissaires des guerres*, et celui des hôpitaux. Voyez l'ouvrage de *Chennevière*, intitulé, *Détails militaires*. Ce livre renferme d'excellens préceptes.

DÉTAIL DE FORTIFICATION. C'est le devis et dénombrement exact des matériaux et façons des ouvrages.

DÉTENTE. Petite pièce de fer ou d'acier, qui sert au ressort des armes à feu, et dont la *détente* fait partir le coup.

DÉTENTION. Les commandans de places, de forts et de châteaux, peuvent y faire arrêter prisonniers les officiers qui tombent en des fautes graves, mais ils doivent sur-le-champ en donner avis au ministre de la guerre, et ils n'ont ce droit que sur les officiers de leur garnison. Les commandans de régimens peuvent détenir, pendant tout le temps qu'ils croient nécessaire, les officiers, pour cause de dettes,

de désobéissance et de libertinage.

DÉTONATION. C'est l'inflammation subite et violente, accompagnée du bruit, telle que celle de la poudre à tirer et du nitre.

DÉTRAQUER. C'est lorsqu'on confie un cheval bien dressé, qui a de bonnes allures, à un écuyer maladroit et brusque, qui *détraque* toute la *bonne allure* du cheval, et en fait une rosse si on le lui confie souvent. Beaucoup de jeunes gens croient être écuyers, parce qu'ils savent bien faire relever la tête de leur coursier, en tirant, et souvent brusquement, la bride à eux, et lui donner force coups d'éperons; leurs talons font ce manége continuel, comme des marionnettes à ressort; ils arrivent à la station tout en nage, descendent avec précipitation, livrent la bête à un rustre ou à leur valet, et ne s'inquiètent pas seulement du pauvre animal. Quels écuyers!

DÉTRIPLER les FILES. C'est en faire sortir quelqu'un quand elles sont par trois.

DÉTROIT. Canal ou bras de mer qui sépare deux continens ou terres fermes, en sorte que d'une mer on passe dans une autre.

DEUIL MILITAIRE. La nation françoise ne se fait pas, comme les autres nations, un point capital du *deuil militaire*; une pompe funèbre, un crèpe au bras de l'officier pendant la durée de la cérémonie, voilà à quoi se réduit à peu près toute l'expression de la tristesse de tous les corps militaires, sur une perte importante. Il n'en est pas de même en Angleterre, où les militaires donnent une durée bien caractérisée à leurs deuils. Il n'en est pas de même en Autriche, où, à l'occasion d'une perte sensible, tous les drapeaux et étendards d'une armée entière, sont ornés d'un crèpe pendant une certaine durée de temps. Il n'en est pas de même, enfin, en Prusse, en Russie, en Suède, dans le Danemarck; un *deuil militaire* est, pour ces nations, un objet de pompe funèbre toujours manifestée sur le degré de la perte qu'elles font, et avec une durée relative.

DEVANTEAU. V. *Campestre*.

DÉVASTATEURS. On a donné ce nom, et avec raison sans doute, aux Espagnols, quand ils allèrent faire la conquête du Nouveau-Monde, et ce nom doit être celui des soldats qui vont conquérir en *dévasta-*

teurs, et non en soldats disciplinés, et qui le seroient, sans doute, si leurs chefs n'étoient point eux-mêmes *dévastateurs*.

DÉVASTER. V. *Désoler*.

DEVIS D'ARCHITECTURE MILITAIRE et D'ARCHITECTURE CIVILE. C'est, pour le premier, le plan raisonné et détaillé des fortifications d'une place, des retranchemens d'une grande armée, et pour le second, le plan de certains édifices, tels que casernes, magasins, arsenaux, hôpitaux, ateliers, etc.

DEVISE. Une *devise* ne semble pas être grand'chose aux yeux d'un esprit glacé, et qui a sans doute le cœur de même; mais elle dit beaucoup aux yeux de celui qui a le génie et l'esprit animés pour les belles actions, qui a un cœur sensible pour le beau sexe non-seulement, mais encore pour tout le sexe en général, qui sait l'aimer avec délicatesse, l'estimer comme il doit l'être, et d'après cela le respecter. C'est aux jeunes militaires, par conséquent, que je consacre ce petit préambule, parce que la conclusion que je prétends établir du titre de cet article, a un rapport direct avec la profession des armes. *Un mot, oui, un seul mot peut souvent échauffer et nourrir le courage et la bravoure d'un jeune militaire*, l'empêcher de commettre la moindre lâcheté : ce mot qu'il applique à toutes ses actions secrètes, n'est connu que de lui, lorsqu'il est une énigme pour tout le monde; ce mot est le nom, l'anagramme du nom de son amante, l'image de toute sa personne; c'est l'ombre de cette même amante qui le suit par-tout, qui s'attache à toutes ses actions; c'est un aimant qui le fixe constamment sur le chemin de l'honneur; et tel qui n'est mu que par l'ambition des honneurs et des dignités suprêmes, par une ambition dévorante qui est loin de procurer ce délicieux plaisir qu'éprouvoit le bon et magnanime *Henri IV*, par l'union des lettres H et G, se crée intérieurement un mot, une devise, qui lui sert d'aimant pour parvenir à ses fins.

L'origine des *devises* tient à celle du blason, fait partie liée de son historique. Nous remontons par l'étude des *devises*, aux expéditions militaires de l'antiquité la plus reculée. Les étendards, les bannières, les pannons, les cottes d'armes, les boucliers de nos anciens nous décèlent un trait historique dans un chiffre secret, ou dans une *devise* composée de quelques

mots. Les *paraboles* furent les *devises* des Hébreux ; les *hiéroglyphes* furent celles des Égyptiens. Les Grecs, les Athéniens, les Carthaginois, les Romains, et toutes les nations européennes enfin, eurent des *devises* expliquées, des emblèmes et des chiffres parlans, et je crois dire juste, en assurant que les institutions militaires donnèrent lieu aux institutions civiles. J'ai donc cru qu'il ne devenoit pas indifférent de m'appesantir un peu sur un article aussi intéressant. Je produis un certain nombre de *devises ;* et comme j'ai remarqué en examinant les ouvrages des savans de la France et de l'Italie, qui traitèrent de cette matière par des recherches profondes et étendues, que les plus abrégées étoient les plus intelligibles et en même temps les plus éloquentes, c'est à ce choix que j'ai cru aussi devoir me borner, parce qu'il m'a paru d'autant plus convenable à mon objet ; de sorte que tout militaire qui aura un peu de latinité, en fera facilement l'application aux personnes et aux circonstances, et quelquefois à lui-même. Un petit orgueil secret est *une véritable modestie*, comme une modestie outrée *est un véritable orgueil.* Ce que je dis ici, me dispense par conséquent d'en fournir l'explication. Une *devise* en deux ou trois mots frappe, fait sensation et s'incruste dans l'esprit comme un beau vers d'*Horace*, de *Virgile*, d'*Ovide*, de *Corneille*, de *Racine*, de *Boileau*, de *Voltaire*, etc. Il n'en est pas de même des *devises* métaphoriques, composées de six, de sept, de huit, et quelquefois de dix mots. Je terminerai cet article par une *devise* très-ingénieuse et bien expressive, de laquelle le P. *Menestrier* même n'a point parlé dans son précieux Recueil (en deux volumes *in*-8°.) de *Devises*, que l'empereur d'Allemagne *Frédéric II* portoit brodée en lettres d'or sur tous ses vêtemens, faisoit appliquer et ouvrager sur tous les meubles de ses appartemens ; et ce qu'il y eut de bien extraordinaire, c'est que durant tout le règne de cet empereur, personne ne connut le sens emblématique de la représentation des lettres qui composent cette *devise.*

Nec pluribus impar. Cette *devise*, dont toute l'Europe connoît l'application, attira beaucoup d'envieux à monsieur d'*Ouvrier* qui l'imagina. Je croirois assez que la *devise, solus,* qui suivit celle-ci, étoit aussi susceptible

d'exciter l'envie contre son auteur. Il en est d'une *devise* ingénieuse comme de la clef d'un secret; du moment que cette clef est connue, tous les présomptueux s'écrient : Ah! n'est-ce que cela! Je continue sans explication, car cela conduiroit hors des limites de l'abrégé. *Nihil quæsiveris extrà, nihil suprà, nihil infrà. Vincit ab ortu. Ut videtur non videntur. Vincendo perdona;* cette *devise* qui est sublime, est italienne. *Vim viribus. Nec quiesco, nec lascor. Exhilarat. Altior utilior. Ubi tu ego. Maturate fugam. Affulget et fugat. Non vi, sed virtute. Vigilant dùm magna quiescunt. Nullum immune. Micat inter omnes. Vesperè et manè. Terror amans. Lumine proficit. Aut Cæsar, aut nihil. Crescam ut prosim. Clarior opposita. Lumen eunti. Lumine non turbine.* C'est une véritable tache pour le guerrier parvenu à un grade éminent, auquel on peut faire l'application de la *devise* qui suit, *externo lumine crescit. Citissimâ explet. Aspice, crescam. Quid ampliùs optet. Nundùm natus nitet. Viam faciet, aut inveniet. Juvat ipse labor. Felicibus auspiciis. Nunquàm deficiet. Sat est. Spes unica fessis*, voilà la *devise* qui s'applique aujourd'hui à la France. *Non licet in omnibus adire. Terret fera regna. Agnoscite fraudem. Muneris hoc tui. Idem in omnibus. Quà præit ille sequor. Rapit omnia secùm. Quò altior minor. Aut cedunt, aut ruunt. In duriora magis. Et fragore ferit. Quo feret aura. Reddit innoxia. Feriunt summos. Ab obice major. Exp'abit aut obruet. Omnium metus. Quis tendere contrà. Semper sursùm. Frangit inaccessa. Vim impetus auget. Ex morte immortalitas. Servire tonanti. Possum, nec fulmina possunt. Crescens in fulmina. Non inferiora secutus. Audentior. Crescunt vires animique videndo. In arduis. Sit vos servare triumphus. Sub umbra alarum tuarum. Quò jussa Jovis. Non pavet ad strepitus. Notumque Deo cui mil'tet. Audebit. Unguibus et rostro alisque armatus in hostem. Et vigil et pugnax. Fugat impavidum. Si moror, morior. Et in latentes. Non dormit qui custodit.* Je termine ce petit calepin de *devises*, toutes analogues à la profession des armes, par celle de l'empereur *Frédéric II*, qui étoit renfermée dans les cinq voyelles A, E, I, O, U, et dont voici l'interprétation que j'ai trouvée dans l'histoire du Bas Em-

pire : *Austriæ est imperare orbi universo*. Je suis cependant fort porté à croire que le mot *Austriæ* a été substitué avec malice au mot *aquilæ*, ce qui rend l'allégorie dans toute sa justesse, en lui ôtant le ridicule qu'elle présente avec le mot *Austriæ*, et je pense que les personnes sensées partageront mon sentiment.

Devoir militaire. Tout officier, tout soldat qui manque à un seul de ses *devoirs militaires*, est digne de punition. Voyez la *Journée militaire*. Tous les devoirs qu'un militaire d'honneur a à remplir, soit pour le service de l'état, soit pour lui-même dans la société, y sont indiqués avec précision et sans réticence.

Devovere. Chez les Romains, c'étoit la coutume de dévouer les armées ennemies et les villes assiégées aux dieux infernaux. Le dictateur, ou le général, avoit seul le pouvoir de dévouer. Lorsque celui qui dévouoit l'ennemi aux enfers prenoit la terre à témoin de l'acte qu'il faisoit, il la touchoit de la main ; si au contraire il s'adressoit à Jupiter, il élevoit les mains au ciel.

Dextra. Chez les Romains, et même parmi les nations barbares, on se donnoit, de part et d'autre, la main droite, pour renouveler une alliance. On étoit dans l'usage d'envoyer aux légions assemblées deux figures de mains droites, en signe de paix et d'hospitalité. Ce signe étoit exprimé sur les étendards militaires.

Dey. C'est le chef du gouvernement de Tunis, vassal du grand-seigneur.

Diaconnains. V. *Dragon*.

Diadème. Bandeau royal, ornement symbolique dont se servirent les rois de tous temps. Ce bandeau étoit blanc et faisoit plusieurs tours sur la tête. Celui qui auroit été surpris avec ce bandeau sur la tête, auroit été à l'instant puni de mort. *Arrien* rapporte qu'*Alexandre* ayant laissé tomber le sien dans la mer, un matelot s'y précipita pour l'en retirer. L'ayant placé sur sa tête, afin d'avoir les mains libres pour nager, il reçut la mort pour sa récompense. (Ce trait historique est vrai ou non ; mais ce qui ne peut être douteux, d'après maints historiens, c'est qu'*Alexandre* fit périr *Parménion*, excellent général et son ami très-intime, pour avoir refusé de le reconnoître pour un dieu, et d'avoir ajouté à son refus, qu'il plaignoit

l'humanité d'avoir un dieu terrestre pour souverain.)

Diagonale. Ligne qui traverse un *parallélogramme*, ou toute autre figure *quadrilatère*, et qui va du sommet inférieur d'un angle, au sommet supérieur de celui qui lui est opposé.

Diamètre. C'est une ligne prise d'un point de la circonférence et qui, en traversant le centre de cette circonférence, s'arrête au point opposé du premier.

Diamètre d'un canon. C'est l'étendue de l'ouverture d'un canon, prise en ligne perpendiculaire en dedans, ou en croix d'un bord à l'autre et sur l'intérieur de la bouche.

Diane. Certaine manière de battre la caisse (La grande *Encyclopédie de Paris* et le *Dictionnaire raisonné des sciences* portent *de battre le tambour*. Cela ne fait pas foi de l'ignorance des coopérateurs, mais du moins de leur trop peu d'attention.) au point du jour, et avant l'ouverture des portes. Tandis qu'on bat la *diane*, on fait prendre les armes à toutes les compagnies de garde, qui se tiennent en haie le fusil au pied jusqu'après l'ouverture des portes. La garde de cavalerie se rend sur la place, et rentre après l'ouverture des portes, s'il n'y a rien de nouveau.

Diane. Déesse de la chasse, qui mérita par sa sagesse d'être aussi la déesse de la chasteté : elle ne souffroit pas que les nymphes qui étoient à sa suite, commissent la moindre indécence : tout ceci doit être symbolique pour les jeunes militaires; ils doivent dans leurs plaisirs imiter la décence de cette déesse, ainsi que son zèle pour la chasse; rien n'est plus propre à leur faire acquérir la justesse du coup d'œil, la manière de s'orienter, et à les rendre alertes, agiles et propres à la fatigue.

Dictateur. Lorsque les *Romains* eurent chassé leurs rois, ils se virent obligés, dans les périls extrêmes de la république, et lorsqu'elle étoit agitée par des séditions dangereuses, de créer un *dictateur* qui se trouvoit pour lors revêtu de la souveraine puissance, ayant dans *Rome*, comme dans les armées, droit de vie et de mort sur les généraux et sur tous les citoyens, sans exception, même de disposer, comme bon lui sembloit, de leurs biens, sans avoir l'avis du peuple. Il nommoit le général de cavalerie, et celui-ci, sans cesse à ses ordres, le suivoit comme un capitaine

des gardes; il pouvoit lever des troupes, déclarer la guerre et faire la paix, sans être obligé de rendre compte de sa conduite : nul roi, ni empereur, n'avoit jamais eu autant de pouvoir qu'un *dictateur*. Malgré cela sa dignité et son pouvoir n'étoient point complets; il ne pouvoit paroître à cheval à l'armée, sans en avoir obtenu la permission du sénat et du peuple. [*Le monde*, *chère Agnès*, (nous dit *Molière*) *est une chose étrange*. Un *dictateur* avoit le pouvoir de disposer de la vie et des biens des citoyens, et ne pouvoit paroître à cheval au camp, sans en avoir obtenu de ces mêmes citoyens la permission.]

Dies prælIares, étoient les jours auxquels il étoit permis d'attaquer l'ennemi, après lui avoir accordé trente jours pour réparer ses torts envers le peuple Romain.

Différends entre les officiers d'une place. S'il arrive des différends entre les officiers de l'état-major d'une place, et les officiers de la garnison, s'ils ne se trouvent pas décidés par le code des lois militaires, les officiers sont tenus, de part et d'autre, à se soumettre à la décision provisoire des gouverneurs ou commandans.

Digue. C'est une levée qui diffère de l'*écluse*, en ce qu'elle ne sert ordinairement qu'à arrêter ou empêcher le cours et l'entrée des eaux par de fortes murailles, ou par des ouvrages de charpente et de clayonnages, souvent remplis entre deux de massifs de terre, de blocailles de pierre, ou de cailloux. Quand on veut établir un poste sur une *digue*, il faut avoir l'attention de le fortifier de tous côtés; sans cette précaution elle pourroit devenir inutile.

Dii conscripti. C'étoient chez les Romains les héros placés au nombre des dieux.

Dilapidation. Un jeune militaire doit éviter les dépenses folles et désordonnées, afin que s'il vient un jour à parvenir aux emplois élevés, il ne dilapide point avec l'argent qui appartient à l'état et non à ses caprices, ni à ses plaisirs.

Dimachæ. Soldats Grecs qui combattoient à pied et à cheval, comme le font nos dragons.

Dimension. C'est considérer dans un objet quelconque sa longueur ou hauteur, sa largeur ou épaisseur, et sa profondeur. On appelle également *dimensions* les précautions qu'un général d'armée, un gouverneur ou commandant de place, et tous autres chefs

chargés d'un commandement à part et important, prennent, pour bien attaquer, bien se défendre, et bien faire exécuter leurs ordres. La conception d'un grand projet exige également les *dimensions* de l'esprit et du jugement, pour bien réunir et bien ordonner ses idées.

Directeur des fortifications. C'est un officier très-expérimenté, entendant bien la guerre, et l'un des plus anciens, ou du moins, des meilleurs ingénieurs. Il doit entendre parfaitement les fins pour lesquelles on fortifie de certains endroits, c'est-à-dire les circonstances qui peuvent rendre les forteresses de conséquence pour l'état; toutes les situations susceptibles d'être fortifiées, avec leurs bonnes ou mauvaises qualités; toutes les méthodes de fortifications; la qualité de toutes les différentes sortes de matériaux pour l'exécution, et les conditions à observer dans la main-d'œuvre, pour faire des ouvrages solides; toutes les manières dont on peut attaquer une place; la manière de garder les places; de les conserver et défendre contre toutes sortes d'attaques; la manière de les munir en vivres, en hommes et en munitions nécessaires pour leur défense, pour la défense des citoyens, et pour celle de la place: sans ces connoissances, il est impossible qu'un officier exerce les fonctions de *directeur des fortifications*, ou bien il commettra des fautes qui compromettront la vie des hommes, les finances de l'état, ou le compromettant lui-même.

Directeur général des écoles d'artillerie. Il doit visiter chaque année toutes les écoles et bataillons d'artillerie qui sont dans son département; faire la revue de ces derniers; examiner, s'il lui plaît, les officiers et soldats; et se faire rendre compte de la capacité des uns et des autres, ainsi que de leur conduite.

Directeur général des hôpitaux. Il est facile de penser que ses soins doivent être fort étendus et toujours actifs sur une inspection aussi intéressante et importante, et que cet emploi exige non-seulement beaucoup de sensibilité et d'humanité de la part de celui à qui il est confié, mais encore une grande probité, beaucoup de fermeté et une sévérité invariable contre les abus.

Directeur général des vivres. Les entrepreneurs et fournisseurs des vivres

vivres ont dans chaque armée un commis principal qui a le titre de directeur, ou de directeur général, qui doit être un homme très-laborieux, très-actif, très-vigilant, et d'une grande capacité pour surveiller tous les commis qui sont sous sa direction, pour empêcher et arrêter les abus, et pour que les troupes soient servies à point nommé, en tout ce qui est nécessaire à leur subsistance; et comme les directions sont partagées selon le genre des subsistances, les devoirs sont les mêmes pour tous les directeurs.

Directeurs généraux d'infanterie et de cavalerie. Il y eut quatre emplois semblables créés sous *Louis* XIV, dont deux pour la cavalerie et deux pour l'infanterie, qui ne subsistèrent pas long-temps: leurs pouvoirs étoient fort étendus, subordonnoient singulièrement les inspecteurs généraux, et établissoient des relations directes et particulières avec les ministres.

Diribitorium. Batiment magnifique où les soldats Romains alloient recevoir leur paye.

Discipline militaire. Elle consiste dans les reglemens et les décrets pour le service militaire, tant à la garnison, ou au quartier, qu'en campagne. Sans la *discipline*, une armée ne seroit formee que d'un amas de volontaires, avides seulement du pillage et du désordre. C'est elle qui réunit les soldats sous les ordres des officiers, auxquels ils doivent une obéissance aveugle pour tout ce qui concerne le service, comme tous les officiers la doivent à celui qui a un grade supérieur, et auquel ils sont subordonnés pour le service. « Ce n'est « point, est-il dit dans l'*Ins-* «*titution militaire,* » tant « la multitude des soldats, « qui rend une armée for- « midable, que la facilité de « les rendre souples, do- « ciles et fermes en même « temps, et de ne faire de « tant de membres différens « qu'un corps animé du « même esprit. Telles étoient « ces petites armées des « *Grecs*, qui avoient à com- « battre des millions de « *Perses.* » En effet, c'est à la *discipline militaire*, que les *Grecs* ont dû leurs victoires sur les *Perses*, et les *Romains* leurs conquêtes. « Quel- « que habile dit *Folard,* » et « quelque hardi, que soit un « general à entreprendre de « grandes actions, s'il man- « que à faire observer la *dis-* « *cipline* par les troupes qu'il « commande, ces grandes « qualités lui deviendront

« inutiles, et elles le préci-
« piteront dans les plus gran-
« des infortunes. Il ne faut
« qu'un temps très-court,
« dit *Homère*, pour jeter le
« soldat dans l'oubli et le mé-
« pris de la discipline et des
« lois, et ce qu'il y a de plus
« fâcheux, c'est qu'on ne
« sauroit les rétablir, que par
« la terreur des châtimens,
« ce qui n'est pas peu dif-
« ficile. » (La *discipline* est le bras droit d'un général en chef; l'*argent* est son bouclier : sans ces deux choses, il vaudroit mieux être tambour ou fifre, que chef d'une armée.)

Discoboles. *Athlètes* qui faisoient profession de l'exercice du *disque*, et qui en disputoient le prix dans les jeux des *Grecs*. On regardoit la portée d'un *disque* poussé par une main robuste, comme une mesure suffisamment connue, et l'on désignoit par-là, une distance, comme parmi nous, la portée du *mousquet*, du *canon*, en indique une.

Discorde. C'étoit une méchante déesse que Jupiter chassa du ciel, parce qu'elle brouilloit sans cesse les dieux entr'eux. Elle est représentée coiffée de serpens, tenant une torche ardente d'une main, une couleuvre et un dard de l'autre; son teint est couleur d'olive; ses yeux sont toujours égarés; sa bouche est écumante et ses mains ensanglantées. Depuis qu'elle fut expulsée du ciel, elle crut ne pouvoir choisir sur la terre un autre séjour que celui des cours, et elle voyage sans cesse de l'une à l'autre, pour animer et brouiller tous les potentats; dans le cours de ses excursions furibondes, elle brouille également les mortels entr'eux : toutes ces choses sont encore symboliques pour les jeunes militaires; ils doivent s'évertuer à acquérir la douceur, car la plus petite discorde entre quelques individus d'un corps, peut devenir une discorde sérieuse pour tout ce corps, et cette même discorde peut devenir fort funeste dans une ville de guerre, car les officiers et les soldats sont toujours intéressés à se concilier l'attachement et l'estime des habitans dont ils peuvent avoir le plus grand besoin dans l'occasion d'un siége qui a quelque durée.

Discrétion. (*se rendre à*) C'est se rendre à la merci du vainqueur, avec la confiance qu'il n'abusera pas de sa victoire.

Disposition d'une armée. C'est la disposition, ou l'arrangement que donne un général à l'armée qu'il commande. « La meilleure dis-

position d'une armée, dit « *Végèce*, n'est pas tant celle « qui nous met en état de « battre l'ennemi, que celle « qui l'affame et le ruine à « la longue. » D'*Ablancourt* nous rapporte dans ses *Commentaires de César*, que c'étoit aussi le sentiment de ce fameux *Romain*, et dans la guerre d'*Afranius*, ayant coupé les vivres à l'armée ennemie, étant pressé par ses soldats pour les combattre, il répondit : « qu'il « ne vouloit pas hasarder de « braves gens, ni se mettre « au pouvoir de la fortune, « parce qu'il n'étoit pas « moins du devoir d'un ca- « *pitaine*, de vaincre son « ennemi par adresse, que « par la force. » (Ce seroit un vœu à former pour l'humanité, que tous les généraux, sans exception, eussent sans cesse un aussi beau précepte dans leur souvenir.)

Disposition. On dit disposer une troupe, un corps, une armée, la bataille.

Dispositions de guerre. C'est la décision arrêtée après une ample discussion dans le conseil du souverain, et en la présence du chef de l'état, de déclarer la guerre à un autre souverain, ou de la porter quelque part sans prévenir : c'est la réunion ordonnée des officiers supérieurs et des troupes sur tels et tels points, pour former une ou plusieurs armées; c'est l'ordre expédié à tous les gouverneurs et commandans des places frontières, de se tenir sur le *qui vive;* ce sont enfin, les mesures assurées pour que l'argent, ainsi que les munitions de bouche et de guerre, ne manquent point.

Disque. Palet de pierre, de plomb, ou d'autre métal, ayant un pied de long sur huit pouces de large (ce palet devoit avoir beaucoup d'épaisseur, car il étoit si pesant, que les athlètes ne le lançoient qu'avec de grands efforts), dont les *Grecs* et les *Romains* faisoient usage dans leurs exercices, et qui leur servoit d'amusement dans les solennités publiques. Celui qui le jetoit ou plus haut ou plus loin, remportoit le prix. C'est aussi le nom d'un *bouclier rond*, que l'on consacroit à la mémoire de quelque héros, et que l'on suspendoit dans le temple des dieux, pour servir de trophée. On en voyoit un d'argent dans le cabinet des antiques (de Paris) qui fut trouvé dans le *Rhône*, (en quel temps ?)

Distance. C'est dans l'ordre de bataille, l'espace ou intervalle qu'on laisse entre les corps de troupes dont l'armée est composée,

ou qui sont rangés en ordre de bataille, ou en ligne : il est impossible que des troupes qui combattent, se soutiennent, et qu'elles agissent, lorsquelles tombent en masse, parce que le désordre s'en mêle bientôt, et l'ennemi, souvent moins en force (qui le remarque), devient plus entreprenant. (Des troupes bien mises au fait de l'exercice en temps de paix, tomberont rarement dans ce dangereux inconvénient, dans le moment d'une affaire générale.)

Disputer le terrain. C'est lorsque les deux adversaires se disputent la propriété et la conquête d'un *terrain* pied à pied. Aucune circonstance de la guerre n'offre mieux l'application de ce terme, que l'attaque de la contrescarpe, ou la montée dans une place par une brèche.

Divan. C'est chez les Turcs, le conseil de guerre de l'infanterie *capiculy*, qui se tient (indépendamment de celui qui a lieu au conseil suprême du grand-seigneur avec tous les généraux) en particulier dans le palais du *Zanizeragazy*, et où l'on traite des opérations militaires de ce corps et de ce qui regarde la discipline, les récompenses et les châtimens : aucunes troupes de l'Europe ne font la guerre avec autant de commodités pour le soldat que celles des Turcs; aucunes ne sont aussi bien vêtues, aucunes ne savent vivre par habitude que celles des Turcs, mais elles ne pâtissent pas, tant les précautions sont étendues; aucunes ne font comme celles-ci, des campagnes limitées, et aucunes n'ont une discipline plus sévère et plus rigoureusement observée, ne subissent des châtimens aussi cruels, et des récompenses aussi grandes, que les troupes turques.

Diversion. (*faire*) C'est tenter, lorsqu'un général croit pouvoir le faire sans compromettre son armée, diverses attaques sur des points éloignés, pour obliger l'ennemi de partager ses forces, et attaquer ensuite avec impétuosité et plus de succès, le gros de son armée.

Divisions. Différentes parties dans lesquelles une armée ou un corps de troupes est partagé. Les *divisions* ordinaires sont les bataillons et escadrons. Ces *divisions* sont nécessaires dans une armée, pour la faire marcher, pour la faire camper, ou mettre en ordre de bataille.

Dolman. Robe de drap thessalonique, dont le grand-seigneur fait présent aux ja-

nissaires au premier jour de leur ramazan ou carême.

Dolon. Long bâton de bois renfermant un fer aigu qu'on lance à volonté.

Donativum. Présent en espèces sonnantes que les empereurs romains à leur avénement à l'empire, ou à l'occasion d'une victoire, faisoient aux soldats pour gagner leur amitié.

Dondaine. Instrument avec lequel les anciens guerriers jetoient des pierres rondes et des cailloux sur l'ennemi.

Donjon. C'est la partie la plus élevée d'un château bâti à l'antique, qui sert comme de guérite ou de place d'observation. C'est aussi une espèce de *petit fort* renfermé dans un autre, qui sert de dernière retraite à ceux qui défendent celui-ci. On ne trouve plus guère de *donjons* que dans les *vieux châteaux* et dans les *fortifications anciennes*.

Donner. C'est aller à la charge contre l'ennemi, aussitôt que le signal du combat est donné. On dit donc, les troupes *donnèrent tête baissée* et enfoncèrent les ennemis.

Dons militaires. On nommoit ainsi les présens faits aux soldats romains qui avoient donné des preuves marquées de bravoure. C'étoient des colliers, des couronnes, une pique sans fer, des bracelets, des drapeaux unis ou brodés, des petites chaînes, des agrafes en or ou en argent.

Doryphori. C'est ainsi que l'on appeloit les gardes du corps des empereurs romains. Leur arme consistoit en une pique. Il falloit, pour être reçu, prêter un serment particulier. Ces gardes étoient très-considérés, et parvenoient aux places militaires les plus élevées.

Doublement. C'est l'augmentation des files et des rangs d'un bataillon.

Doublement de garde. V. *Bivouac*.

Doubler les files. C'est faire entrer chaque *file* de la droite dans celle qui est immédiatement à sa gauche, ou chaque *file* de la gauche dans celle qui est immédiatement à sa droite.

Doubler les rangs. C'est faire entrer les soldats du second *rang* dans le premier; ceux du quatrième dans le second; ceux du sixième dans le quatrième, et ainsi de suite, si les troupes sont rangées sur six ou huit *rangs*.

Douille. Canal de fer (formant le demi T sur le bas de son ouverture) tenant au manche de la baïonnette, et qui s'adapte exté-

rieurement à la bouche du canon du fusil. On nomme aussi *douille* l'ouverture de fer qui reçoit la hampe sur laquelle est monté le tire-bourre.

Drabants. Compagnie de deux cents hommes d'un choix tout-à-fait particulier, dont *Charles IX*, roi de Suède, étoit capitaine. C'étoient des hommes d'un grand air et d'un grand courage. *Charles XII* défaisoit avec cent cinquante *drabants* jusqu'à deux mille *Moscovites*.

Draconnaire. V. *Drago*.

Drago. Espèce de serpent figuré sur les enseignes romaines. Celui qui portoit une telle enseigne étoit appelé *draconaire*. Les Daces, et avant ceux-ci, les Indiens faisoient usage de cette enseigne, que les Romains adoptèrent d'après eux.

Dragon. Cavalier qui combat à cheval et quelquefois à pied : c'est une infanterie portée à cheval, et le *dragon* est réputé du corps de l'infanterie. Les *dragons* sont ordinairement postés à la tête du camp, et vont les premiers à la charge ; ils ont, comme dans l'*infanterie*, un *colonel*, et des *cornettes* comme dans la *cavalerie*. A l'armée, ils sont quelquefois mêlés avec la cavalerie, et obéissent au commandement de cette dernière. *Dragon*, chez les *Perses*, les *Daces*, les *Parthes*, et même chez les *Romains*, étoit une *enseigne militaire*, et on nommoit *draconnaires* ceux qui la portoient.

Dragon volant. Nom qu'on donnoit autrefois à une pièce de canon de 32 et de 40 liv. de balles.

Dragonnade. Nom donné par les calvinistes, à l'horrible exécution exercée contre eux en *France* en 1684.

Dragonne. C'est un cordon plat de la largeur d'un bon pouce, en or ou en argent, terminé par un gland dont sort une frange épaisse, aussi en or et en argent, qui sert d'ornement à l'épée d'un officier et d'un bas-officier. La dragonne du premier est mélangée de soie et or, ou de soie et argent, selon son grade. La *dragonne* est principalement en usage parmi les troupes allemandes, et est la marque qui fait connoître l'officier quand il n'est pas sous les armes ou de service, parce qu'il n'est permis qu'à ce dernier de la porter en or ou en argent, selon la couleur adoptée par la nation. En Autriche, elle est en or avec un liseré de soie noire, qui désigne le deuil de Jérusalem.

Drapeau. *Signe* ou *ensei-*

gne militaire, sous laquelle les soldats s'assemblent pour combattre et pour les autres fonctions militaires. L'*enseigne*, chez les Romains, n'étoit d'abord qu'une *botte de foin ;* on la fit ensuite de *drap*. Quand les Turcs marchent en guerre, ils ont des drapeaux et des enseignes par milliers ; ils en mettent jusques sur les chariots et charrettes de convois et d'équipages, parce qu'ils croient par-là inspirer plus de frayeur.

DRILLE ; signifioit autrefois soldat : on dit d'après cela, d'un soldat qui a vieilli dans le service, qui y est routiné, que c'est un *bon drille*. Dans un autre sens figuré, il se prend aussi pour *libertin ;* mais c'est, dans cette acception, le ton qui fait la musique.

DROITE. (*à*) Commandement de l'exercice. Voy. *Demi-tour à droite.*

DROITE et GAUCHE d'une RIVIÈRE. La *droite* ou la *gauche* d'une rivière se prend selon qu'on la descend ; c'est-à-dire qu'en la descendant selon son cours, tous les édifices et lieux que l'on voit sur sa *droite*, sont la *droite* de la rivière, et ceux que l'on aperçoit sur la rive opposée, sont la *gauche* de la rivière.

DROITS des GOUVERNEURS, COMMANDANS et ÉTAT-MAJOR des PLACES, *sur les prises qu'un parti de leur garnison a faites sur l'ennemi*. Il est inutile de rien détailler ici sur ces *droits*, parce que ces officiers importans ont des réglemens prescrits et qu'ils n'ignorent jamais.

DROITS des GOUVERNEURS et des COMMANDANS des PLACES sur les TROUPES de leurs GARNISONS et sur les HABITANS. Même observation qu'à l'article ci-dessus, et pour tous les articles possibles exprimant droits de compétence, de préséance, de commandemens, de priviléges, de prérogatives à titre d'ancienneté ou autrement de la part d'un corps sur un autre, ou à l'égard des commissaires ordonnateurs, des commissaires ordinaires et des états majors des places, des prévôts aux armées, etc., parce qu'outre que ces détails conduiroient trop loin dans un ouvrage tel que celui-ci, ils seroient bien au contraire superflus, attendu qu'ils ne pourroient avoir le caractère de l'exactitude. Chacun de ces objets a ses réglemens particuliers qui sont entre les mains de ceux qu'ils concernent : aussi ceux qui s'étendent longuement dans un ouvrage tel que celui-ci sur des matières

semblables, grossissent très-inutilement les volumes, et donnent en pure perte du petit deuil, c'est-à-dire du blanc et du noir; ce seroit vouloir entreprendre la partie administrative, ce qui exige un travail à part et particulier, pour lequel chaque partie administrantedoit fournir les matériaux qui la concernent à celui qui le rédigeroit.

Droiture de l'orillon. Ligne opposée à la brisure de la *courtine*, qui concourt avec elle à la formation du flanc retiré.

Drungarius. C'étoit, chez les Romains, un capitaine avec le titre d'officier supérieur, qui commandoit mille soldats.

Drunge. Corps de troupes qui faisoit partie des armées romaines, et qui étoit composé de mille à quatre mille hommes.

Drungus. C'étoit, chez les Romains, un camp volant, composé d'une troupe particulière de soldats qui combattoient très - serrés l'un contre l'autre.

Duc. V. *Comte*, *marquis*.

Duc de la nation. Sous la seconde race des rois de France, c'étoit un *duc* qui conduisoit les armées; et aussi long-temps que duroit son commandement, il étoit appelé *duc de la nation*. Ce fut ainsi que *Robert-le-Fort* devint duc des François.

Ducenarius. C'étoit, chez les Romains, un officier qui commandoit deux cents hommes.

Duchis-bascy. Chez les Turcs, c'est le capitaine des fondeurs, et qui est chargé de fournir tous les matériaux nécessaires.

Duel. Combat singulier entre deux ou plusieurs personnes. Il ne dépend pas toujours de nous d'éviter le *duel*, mais il dépend de nous de ne pas devenir agresseurs. (Cet article très-curieux se réduit à ce peu de mots dans les ouvrages les plus étendus de ce genre. Ces défauts ou lacunes, je me plais à le répéter, doivent être attribués à la paresse, et non à l'ignorance des coopérateurs, et ces défauts et lacunes se rencontreront toujours plus ou moins dans un ouvrage auquel vingt mains aux ordres d'un libraire auront fourni les matériaux.) Le *duel*, dès les commencemens de la monarchie et pendant le plus grand nombre de nos siècles, fut un acte licite, ordonné même par nos rois, demandé et sollicité par les évêques, ou ordonné par ces mêmes évêques qui avoient une cour *ad hoc* dans l'intérieur de leur cloître, ornée

et préparée pour chaque combat, aux frais des champions, tandis que les mêmes prélats excommunioient les rois et les familles pour un mariage contracté au septième degré de parenté. Le pape *Eugène III*, consulté sur les combats, répondit, par une bulle, qu'il falloit se soumettre à l'ancien usage. Le Saint-Esprit depuis longtemps, on doit le croire ainsi, avoit cessé d'éclairer les pontifes, successeurs de saint Pierre. Sous *Louis VI*, le *duel* fut accordé entre les *serfs* ou *hommes de corps*. Ceux-ci combattoient avec des bâtons, ayant un bouclier au bras gauche pour parer les coups. *Philippe-le-Bel*, en autorisant le *duel*, ordonna que les *lices* seroient de quatre-vingts pas de long sur quarante de large ; que le *duel* ne seroit cependant accordé que sur des indices contre l'accusé. Au jour désigné, les deux combattans partoient de leur maison à cheval, la visière levée, faisant porter devant eux glaive, hache, épée, et autres armes raisonnables pour attaquer et se défendre ; ils marchoient doucement, ayant à leur main l'image du saint en qui ils avoient confiance et dévotion. Les deux champions arrivés dans le champ clos, l'appelant ayant la main sur le crucifix, juroit sur sa foi de baptême, sur sa vie, son ame et son honneur, qu'il croyoit avoir bonne et juste querelle, et que d'ailleurs il n'avoit sur lui, sur son cheval, ni en ses armes, herbes, charmes, paroles, prières, conjurations, pactes ou incantations dont il voulut se servir. L'appelé, ensuite, prononçoit le même serment. Le corps du vaincu, s'il étoit tué, étoit livré au maréchal du camp, jusqu'à ce que le roi eût déclaré s'il vouloit lui pardonner ou en faire justice, en le faisant attacher au gibet par les pieds. Le vaincu, s'il étoit vivant, avoit les aiguillettes coupées, étoit ensuite désarmé et déshabillé, et tout son harnois étoit jeté çà et là par le camp, et restoit couché à terre jusqu'à ce qu'il plût au roi en faire justice, en confisquant (les frais et dommages payés au vainqueur) ses biens, ou lui pardonner. Voilà le précis exact d'une ordonnance rendue par *Louis VI* sur le *duel* (V. *Castelnau*. *Essais de Sainte-Foi*. *Mœurs des Germains*.), autorisé sans interruption jusqu'à *Henri II*, qui fut si touché de la perte de la *Châtaigneraye*, tué dans un *duel*, dans la cour du château de Saint-

Germain-en-Laie, le 10 juillet 1547, par *Jarnac*, qu'il jura solennellement d'abolir ces sortes de combats, et celui-ci fut en effet le dernier autorisé. On fit voir à *Henri IV*, par plus de sept mille lettres de grâce expédiées à la chancellerie, qu'il y avoit eu au moins sept ou huit mille gentilshommes tués en *duel* depuis dix-sept à dix-huit ans, de sorte que les *duels* étoient plus rares dans les temps qu'ils étoient autorisés, qu'aux temps où ils cessèrent de l'être ; mais divers auteurs observent à ce sujet, qu'aussi long-temps que la noblesse ne fut point accordée à l'argent, c'est-à-dire qu'elle ne fut point vénale, les gentilshommes étoient plus circonspects, parce qu'ils n'étoient guidés que par l'honneur, et qu'ensuite l'aspect du cérémonial observé, et le serment exigé inspiroient une sorte de frayeur qui ne servoit pas peu à maintenir les caractères fougueux. On sait que *Louis XIV* fut, de tous nos rois, celui qui rendit les édits les plus sévères contre les *duellistes*. On sent bien que les édits ni les ordonnances ne peuvent tout-à-fait extirper ce germe de faux point d'honneur dans maints cas, de pure fureur dans d'autres, et souvent d'un très mauvais caractère ; mais on ne peut non plus trop faire sentir à ceux qui débutent dans la carrière des armes, qu'ils doivent leur sang tout entier à leur patrie, et qu'ils se rendent criminels envers cette patrie, en s'égorgeant réciproquement.

Duelliste, est celui qui fait profession de se battre, et qui a coutume d'y provoquer les autres. Le duel n'est qu'un faux *palladium* de l'honneur ; car tel qui fera à merveille le métier de spadassin tous les jours, sera peut-être un parfait escroc au jeu, et peut-être fort peu merveilleux dans le fort d'un combat général.

Dukigi-bachi. C'est, chez les Turcs, le second officier d'artillerie.

Dunes. (*les*) Collines de sable qui bordent quelques côtes de l'Océan, et lui servent de digue pour garantir le pays voisin des inondations.

Dux, signifia premièrement, chez les Romains, la même chose qu'*imperator*. Leur pouvoir avoit été d'abord, et le titre même, la propriété des consuls et des préteurs. Quand les empereurs eurent transféré le siége de leur empire à Constantinople, ils mirent dans chaque garnison des villes frontières un *dux*. Pour

marque distinctive de sa dignité, le *dux* avoit un collier; dans le combat, il avoit un habit particulier, et avant de se rendre à l'armée, il donnoit aux soldats le spectacle d'un combat de gladiateurs, ou d'une grande chasse, pour les familiariser avec le sang et le carnage. (Hélas! le soldat n'a nullement besoin, pour accoutumer ses yeux au sang et au carnage, de voir répandre, à titre de récréation, le sang de son semblable, car il n'est plus maître de lui dans la chaleur du combat!) .

Dynastæ. Les *dinastes* étoient, chez les Romains, des officiers importans auxquels on confioit le gouvernement des provinces et des villes de la première classe.

Dynastie. On trouve ce mot assez fréquemment dans l'Histoire des Monarchies et Empires de l'Orient; il désigne une suite de princes qui régnèrent successivement. Quand une autre famille succède à la famille qui vient de cesser de régner, c'est une nouvelle *dynastie* qui commence. La maison de *Nassau-Orange* commença une nouvelle *dynastie* de rois d'Angleterre en 1688.

E

Eaux (*prévoyance pour les*) d'une armée. Ceux qui sont chargés de l'emplacement d'un camp, savent que ce n'est que par force que l'on fait usage des eaux de puits, parce qu'elles ne sont pas toujours saines, qu'elles sont trop vives, souvent relâchantes, et que l'on peut corrompre les puits, ou qu'ils peuvent être facilement desséchés; c'est pourquoi ils cherchent toujours le voisinage des ruisseaux particulièrement, et des rivières; mais les eaux des ruisseaux sont préférables, pourvu qu'on n'en trouble pas le cours et qu'on n'y jette rien d'immonde.

Ebauche. C'est ce que l'on appelle les premiers traits, la première esquisse d'un plan.

Ecce tibi vindictæ; mots solennels que prononçoit le préteur romain lorsqu'il donnoit au licteur la baguette pour en frapper la tête de l'esclave qui obtenoit l'affranchissement. Du moment que la baguette avoit touché la tête de l'esclave, son ancien maître lui faisoit faire une pironette, ce qui vouloit dire que l'affranchi étoit libre d'aller où il vou-

loit. Un affranchi passoit ordinairement dans la classe des scribes, et c'étoit de ces scribes qu'on tiroit les *chevaliers romains.* (Ainsi l'école de la chevalerie françoise étoit bien plus honorable que l'école de la chevalerie romaine. Il est tant de choses dans lesquelles les François eurent toujours l'avantage, et qu'ils semblent ignorer ; mais il faut tout dire, si le nombre des *chevaliers romains* devint successivement si considérable, c'est par la raison qu'ils recherchoient des créatures dans la classe des *affranchis;* ce qui ne contribua pas peu à nourrir la morgue et la fierté des *chevaliers scribes.*)

Echange des prisonniers. C'est la convention entre deux puissances qui sont en guerre l'une contre l'autre, par laquelle ils se rendent mutuellement le même nombre de prisonniers faits sur l'une et sur l'autre pendant le cours d'une campagne.

Echarpe. Avant l'usage des habits uniformes, la couleur de l'*écharpe* faisoit connoître (comme aujourd'hui la cocarde) les nations et les troupes; on la portoit comme le baudrier ; elle étoit ordinairement en soie. Dans les temps des ligues et des troubles, les partis étoient distingués par la couleur de l'*écharpe.* Il n'y a pas trente ans que les officiers hollandois portoient encore l'*écharpe* aurore ; les officiers autrichiens de même; celle de ceux-ci étoit en or et noire, avec deux glands ou franges de même ; on voyoit fort peu de soie ; ils la portoient, lorsqu'ils étoient de service, en ceinture de deux mains de hauteur. Pour un deuil militaire, ils portoient un crêpe en baudrier. Les officiers aux Gardes-Françoises portoient autrefois une écharpe en argent en ceinture.

Echarpe. (*tirer en*) C'est battre un corps ou un ouvrage d'une manière oblique, par bricole, de travers ou de côté.

Echarpé; celui qui a reçu une très-grande blessure d'un coup d'arme blanche. On dit dans une description de guerre et dans le discours, tel corps, tel régiment a été *écharpé*, pour dire qu'il en est resté fort peu d'hommes.

Echarper. C'est donner un coup d'épée, un coup de sabre de travers.

Echauffourée. Ce mot est vieux. Il se disoit anciennement de la rencontre imprévue de deux troupes qui se livroient le combat.

Echauguette. Loge de

sentinelle, en bois ou en maçonnerie, pour garantir le *factionnaire* des injures de l'air.

Echec. On dit tenir une place en *échec*, une armée en *échec*; c'est les tenir en crainte, les empêcher d'agir.

Echelle. En terme de marine, c'est un port de mer, un lieu de trafic. On nomme *Echelles du Levant*, les villes maritimes de l'empire ottoman, où les nations européennes font le commerce, et y ont des consuls, des facteurs, des commissionnaires.

Echelle. On ne peut bien faire un plan topographique, sans s'occuper préliminairement d'une mesure que l'on divise en toises, pieds, pouces, et quelquefois en lignes. C'est cette mesure qu'on nomme *échelle*, sur laquelle on prend ses dimensions de hauteurs, de largeurs, de profondeurs et de distances.

Echelles. Le président *Fauchet*, dans son livre II de *la Milice et Armes*, nous apprend que l'on entendoit par ce mot des compagnies de gens de cheval; ainsi *échelles* signifioient, dans les anciens temps, ce que signifie de nos jours *escadron*. Ces *échelles* étoient néanmoins mêlées de gros *varlets* et *sergens*, *archers*, *rondelliers*, *piquiers*, *arbalestriers*, tous gens servant à pied. Chaque *échelle* avoit son enseigne au blason et au cri de son capitaine. Les relations de la bataille de Bovines en font mention.

Echelles d'escalade. Ce sont des échelles de huit à dix pieds de hauteur, et de moindres mesures encore, qui s'enchâssent l'une au bout de l'autre avec facilité, selon la hauteur des murs à escalader. Les extrémités inférieures de la première échelle sont garnies d'un fer très-aigu pour entrer dans la terre; les extrémités supérieures sont garnies de feutre pour pouvoir les appliquer sans bruit.

Echevin. Quoique ce terme ne soit pas un terme relatif à l'art militaire, l'effet qui résultoit de ce titre accordé uniquement aux mérites, aux bonnes mœurs et à la haute réputation de probité, et souvent aux connoissances savantes de celui qui l'obtenoit, conduisoit ses descendans à la profession des armes et aux hautes dignités. C'étoit le premier échelon de noblesse dans la personne d'un père de famille. Cette manière d'anoblir faisoit honneur au souverain, comme elle étoit infiniment honorable pour

l'anobli, qui recevoit, à la vérité, des lettres de noblesse, mais qui possédoit déja en lui l'essence des véritables sentimens de noblesse, par ses mérites personnels et par les mérites et la réputation de son père et de ses aïeux. Cette noblesse avoit mille fois plus de valeur que celle acquise *à deniers comptans*. La maison de N...., qui étoit parvenue, depuis à peu près trois siècles, à réunir entre les membres de sa famille les plus hautes charges et les premières dignités dans l'église, dans l'épée et de la cour, rougissoit de devoir l'origine de sa noblesse à un capitoul de Toulouse. L'usage étoit, dans cette ville, de faire peindre sur vélin, dans un registre particulier, le portrait de chaque capitoul. Les magistrats de cette ville croyant flatter l'amour-propre d'un N...., à qui ils ouvrirent ce registre honorable, furent fort surpris d'entendre la proposition d'une grosse somme, s'ils vouloient consentir à la suppression du portrait de son sixième aïeul, dans ce même registre. Les magistrats, indignés, refusèrent la somme, et fermèrent à l'instant le registre. La maison *Amelot,* qui prenoit la même route que la maison de N...., dans les grandes dignités et dans les hauts emplois, étoit loin de rougir de devoir sa noblesse à un échevin de Paris. On appeloit cette noblesse la *noblesse de la cloche :* elle étoit pure ; on pouvoit la sonner.

ÉCLAIRCIR. On *éclaircit* un bataillon, un escadron, un corps, et on dit du canon, qu'il a fort *éclairci les rangs*.

ÉCLIPTIQUE. V. *Zodiaque*.

ÉCLOPÉS. C'est ainsi que l'on nomme à la guerre les soldats et les cavaliers incommodés qui suivent l'armée.

ÉCLUSE. Une *écluse de chasse* sert à faire entrer l'eau de la mer ou d'une rivière dans les fossés d'une place. L'*écluse de fuite* est celle par laquelle l'eau s'écoule pour dessécher le fossé: on s'en sert très-utilement pour nétoyer et approfondir un canal, ou les fossés d'une place.

ÉCOLES D'ARTILLERIE. Ces écoles sont également des *écoles militaires* où l'on y enseigne, comme dans celles-ci, tout ce qui est de la profession des armes, mais où les jeunes gens et officiers non-seulement, mais encore les soldats, apprennent toutes les manœuvres, construction et sciences de l'artillerie.

Ecoles du génie. On ne peut être reçu officier dans le corps du génie, comme dans celui de l'artillerie, sans avoir fait ses cours dans une des écoles du génie, et subi un examen général sur tout ce qui concerne les mathématiques, l'art de dessiner, tracer à vue d'oiseau, en profil et en perspective, des plans d'architecture militaire et civile, des plans d'attaque et de défense, etc.

Ecoles militaires. C'est un établissement destiné, par sa création, à y recevoir les enfans devenus les enfans de l'état en perdant leur père au service de la patrie, sans laisser après eux de fortune capable de les faire élever et instruire comme des enfans d'officiers. Les jeunes gens qui y sont admis, y apprennent les premiers principes de la guerre et tous les exercices relatifs à la profession des armes; le dessin, les mathématiques, etc., les langues, la morale et l'obéissance. Il n'y a pas une nation qui n'ait une ou plusieurs *écoles militaires*, dans le nombre desquelles on en distingue plusieurs où les jeunes gens y reçoivent l'instruction en toutes sciences et arts relatifs dans toute l'extension possible.

Ecoutes. Petites galeries pratiquées de distance en distance, en avant du glacis des fortifications d'une place, répondant toutes à une galerie située parallèlement au chemin couvert : on s'en sert pour aller au-devant du mineur ennemi, et pour l'interrompre dans ses travaux.

Ecouvillon; espèce de brosse qui sert à nétoyer et à rafraîchir l'intérieur d'une pièce d'artillerie.

Ecouvillonner. C'est nétoyer ou rafraîchir le canon.

Ecrèter. C'est attaquer, ruiner un mur, un ouvrage, une palissade par le haut, pour s'en rendre plus facilement maîtres.

Ecrire en chiffres. Manière tout-à-fait particulière d'écrire avec des chiffres, lettres ou signes de convention, des choses de la plus haute importance, et qui doivent être secrètes. Le télégraphe que nous voyons aujourd'hui, est un exemple de l'écriture en chiffres, fort en usage autrefois chez les Perses, les Grecs, les Egyptiens, les Tyriens et les Romains.

Ecroué. (*soldat*) Un soldat mis en détention par ses officiers, ne peut, en vertu d'aucun jugement ni arrêt de la justice civile, être écroué, ni transféré.

Ecu de campagne; certaine somme allouée au ca-

valier pour l'ustensile des cent cinquante jours de quartier d'hiver.

Ecu. Bouclier plus grand que le bouclier ordinaire, et plus long que large, de sorte qu'il couvroit un homme presque tout entier. Les *Lacédémoniens* s'en servoient pour rapporter dessus ceux qui avoient été tués. Au rapport de *Végèce*, l'*écu* de chaque soldat étoit marqué d'un signe particulier qui servoit à faire reconnoître de quelle compagnie il étoit. Les premiers *écus* étoient en bois couvert de nerfs de bœuf, ensuite d'une toile collée, enfin de cuir, et garnis en fer sur la circonférence et sur le centre; le reste étoit orné de signes et d'animaux.

Ecu d'attente. V. *Bannière.*

Ecumeur de mer. Voy. *Corsaire.*

Ecusson. V. *Blason.*

Ecuyer. Dans ces temps où la qualité d'*écuyer* ne s'acquéroit ni par l'argent, ni comme on le vit de nos temps à l'égard de maints individus, par des emplois de cuisine, dans ces temps, veux-je dire, où la bravoure et une suite d'actions valeureuses conduisoient à obtenir ce titre et à obtenir ensuite celui de *chevalier*, l'*écuyer* admis se présentoit pour être reçu : on le menoit au palais du roi; avant d'y entrer, il étoit accueilli avec de grands honneurs par les premiers officiers de la cour. Deux chevaliers couverts de leur armure éclatante et complète, s'emparoient de sa personne et ne pouvoient plus le quitter; ils le conduisoient dans une salle de bain, richement décorée. Après l'avoir instruit de tout ce qu'il avoit à faire, on lui arrangeoit les cheveux en rond, et ensuite la barbe. Tandis qu'on le préparoit, le chambellan de la cour se rendoit à cette même salle, suivi d'un nombre de *gentils* et *sages chevaliers*, et de *ménestriers*, qui dansoient en chantant des couplets analogues à la cérémonie. Les ménestriers restoient à la porte; le chambellan frappoit et on la lui ouvroit, il entroit avec les chevaliers : aussitôt on dépouilloit l'*écuyer* de ses vêtemens pour entrer dans le bain, après quoi un chevalier s'agenouilloit devant la cuve, en disant à l'*écuyer : Sire, à grand honneur est pour vous ce bain*, lui donnoit quelques leçons de chevalerie, versoit sur ses épaules de l'eau du bain, et tous les autres chevaliers en faisoient de même. On le faisoit ensuite sortir de la cuve, et

et quand il étoit ressuyé, il étoit revêtu de l'habit de soie vermeille (cramoisi), fourré de menu vair, la robe traînante avec le manteau. Il étoit conduit ensuite dans la salle du festin, où les ménestriers se rendoient aussi. Les formalités de la réception imposoient le jeûne à l'*écuyer*. Après le festin, il devoit passer la nuit en prières dans la chapelle de la cour. Plusieurs chevaliers se relevoient, afin qu'il ne fût point seul. Le lendemain, le roi en personne, ayant les ornemens royaux, et suivi de toute sa cour, se rendoit à l'église. Après la messe, qui étoit célébrée avec la plus grande pompe, l'*écuyer* étoit conduit par le chambellan, suivi des chevaliers, auprès du roi, et s'agenouilloit devant lui. Le roi lui donnoit l'accolade, lui ceignoit le baudrier, et le *grand écuyer* lui chaussoit les éperons dorés. [Ce cérémonial militaire, qui s'éclipsa comme beaucoup d'autres institutions semblables, n'est point encore hors du souvenir, car *Charles VI* fit de la sorte ses enfans (*Louis* et *Charles d'Anjou*) chevaliers. *Philippe-le-Bel*, en 1313, fit recevoir chevaliers ses trois fils, avec toutes les anciennes cérémonies. Voyez *le Glossaire de Ducange*, t. II. Le noviciat de l'*écuyer* consistoit à accompagner les chevaliers aux armées, et il leur devoit soumission. Il servoit à pied et à cheval les chevaliers de même. Il ne pouvoit avoir ni or, ni argent sur ses habits. L'*écuyer*, de quelque haute naissance qu'il fût, étoit assis sur un siége plus bas que celui du chevalier et en arrière ; il ne mangeoit que par cas fortuit à la table du chevalier, et jamais dans les cérémonies.)

Ecuyers d'Auguste. V. *Augustani equites.*

Effectif ; se dit du nombre juste d'hommes dont une compagnie, un escadron, un bataillon, un corps, un détachement, sont composés : l'armée étoit de trente, quarante, cinquante mille hommes *effectifs*.

Efféminé. L'abus des plaisirs, la mollesse extrême, l'oisiveté, l'amour des voluptés, tout luxe qui n'appartient point à la décoration du soldat et de l'officier, la friandise, c'est-à-dire la recherche des vins et des mets délicieux, toutes ces choses *efféminent* le courage et la valeur du militaire : elles produisirent successivement la chute des Romains, parce que le relâchement devint universel dans les corps civil, politique et

militaire, et fit disparoître peu à peu cette discipline qui les avoit conduits au plus haut degré de splendeur; mais les richesses qu'ils avoient acquises ne pouvoient faire oublier comment ils les avoient acquises, et les grands maux qu'ils avoient fait éprouver à tous les peuples qu'ils avoient soumis : tout au contraire, ces mêmes peuples surent bien profiter de leur relâchement et de leur oisiveté voluptueuse, et les soumirent à leur tour; de sorte que les derniers soldats romains, avec leurs aigles, leurs couronnes, leurs bracelets, leurs colliers, leurs chaînes, leurs agrafes d'or massif, étoient moins grands que les *aventuriers* et premiers soldats de *Romulus*, avec leur *botte de foin* au bout d'une pique.

Effort du canon. Il dépend de la manière dont il est chargé, et de celle dont il est tiré.

Egregii. On nommoit ainsi dans l'ancienne Rome ceux qui obtenoient, en vertu de leurs services militaires, le gouvernement d'une province.

Egueulé. Une pièce de canon est *égueulée*, lorsque le service qu'elle a rendu a changé la forme de sa bouche, le boulet alors perd de sa direction.

Élémens. Se dit des principes d'un art, d'une science. Ainsi le soldat qui prend les premières leçons de l'exercice militaire, en apprend les *élémens*.

Éléphans. Les *Orientaux* employèrent ces animaux dans leurs armées : les *Persans*, les *Indiens* n'alloient jamais au combat sans en avoir beaucoup à leur suite; il étoit difficile de les blesser. Ils écrasoient sous leurs pieds tout ce qui s'opposoit à eux : ils portoient des tours sur leur dos, d'où les soldats armés faisoient pleuvoir des traits, des flèches, des pierres et des javelots sur l'ennemi. Ils étoient dressés à saisir les hommes avec leur trompe, et à les jeter dans la tour qu'ils portoient. En rompant les rangs, ils mettoient les chevaux en fuite. Les premiers efforts de ces animaux furent terribles, parce qu'on ne s'y attendoit pas; mais lorsqu'on eut pris une certaine habitude du péril, comme on a pris insensiblement celle des armes à feu, on leur résista avec le feu, avec des poutres aiguës plantées en *menace* devant les rangs; on leur coupa les pieds avec des haches, leur trompe avec des espèces de

faux, et on leur enfonçoit de longues piques sous la queue, parce que la peau y est moins épaisse; enfin on opposa *éléphans* contre *éléphans*, et le combat devint terrible entre ces animaux, comme entre les hommes. Les *Romains* qui en virent pour la première fois dans l'armée de *Pyrhus*, les prirent pour des bœufs de *Lucanie*. et une défaite totale fut le fruit de leur ignorance. Ils opposèrent pour la première fois cette défense à *Philippe*, avec les *éléphans* qu'ils enlevèrent aux *Carthaginois*. Lorsque *César* alloit de nuit à la rencontre des ennemis, il se faisoit éclairer par quarante *éléphans* qui marchoient en avant et sur les côtés, portant des flambeaux sur leurs tours. Lorsque *Pompée* fit son entrée glorieuse dans Rome, son char étoit traîné par des *éléphans*. Lorsqu'une légion romaine avoit terrassé des *éléphans* dans l'armée ennemie, elle avoit le droit d'avoir un *éléphant* figuré sur ses enseignes.

ÉLÉVATION. En matière de plans et de dessins de fortifications ou d'architecture, c'est la représentation d'un ouvrage tel qu'on le voit en construction.

ÉLÉVATION. C'est l'élévation plus ou moins sensible que l'on peut donner au canon pour le mettre en mire. Plus le canon s'élève de l'horizon, plus le coup en est foible, et plus il est abaissé (de manière que le boulet parcourt l'espace sans rien rencontrer), plus il prend de force.

ÉLOIGNEMENT PERMIS AU SOLDAT. Dans tous les lieux de garnison, il y a une distance fixée, dont le soldat peut quelquefois profiter avec la permission de ses supérieurs, pour dissipation et amusement avec un ou deux camarades; s'il dépasse l'endroit fixé et qu'il soit arrêté, il est censé déserteur, et conduit en prison.

EMANSOR. C'étoit chez les Romains un soldat qui s'étoit éloigné du camp sans permission, mais non avec l'envie de déserter, et comme il revenoit de lui-même joindre la légion, il n'étoit point regardé comme le *désertor* que l'on ramenoit de force, et malgré que son absence eût été de plusieurs jours, s'il alléguoit de bonnes raisons, il reprenoit sans difficulté son rang. (Cette loi étoit très-sage; il seroit à desirer qu'elle eût été suivie de nos temps récens encore, on eût sans doute conservé bien des hommes qui ne désertèrent souvent que par un caprice d'humeur, et qui

fussent revenus à leurs drapeaux, au trois ou quatrième jour de leur désertion, par le seul mouvement du repentir, s'ils eussent eu l'espoir du pardon.)

Embarquement de troupes pour une expédition contre une puissance ennemie, ou pour aller relever d'autres troupes au-delà du continent. On choisit toujours les temps les plus favorables pour cet *embarquement*, afin que les convois ne soient point contrariés par les tempêtes, et qu'ils soient toujours à la suite des vaisseaux.

Embarras. V. *Chevaux de frise.*

Embaucheur. Mot trivial qui désigne *recruteur*. Voyez ce mot; c'est enrôler un homme par adresse.

Emblée. On dit prendre, emporter une place d'*emblée*. C'est quand on fait la conquête du premier effort. Voy. *Attaque brusque.*

Emboîtement. Entrelacement que font les soldats d'un bataillon, lorsqu'on veut le faire tirer, pour que les fusils des soldats du troisième rang dépassent un peu le premier, alors les soldats n'occupent guère qu'un pied dans la file; ainsi l'objet de l'*emboîtement* est de faire en sorte, que le feu des soldats du dernier rang, ne puisse causer aucun accident à ceux du premier.

Emboîture. Boîte de fer ou de fonte qui s'encastre dans le moyeu, et par où passe la fusée de l'essieu; il y a quatre emboîtures à l'affût de canon.

Embolon. Disposition de troupes chez les anciens, sur peu de *front* et beaucoup de hauteur; mais il faut remarquer que ce front que les *Grecs* ne formoient tel qu'après avoir reconnu la disposition de l'ordre de bataille de leurs ennemis, avoit la figure d'un angle saillant sur le centre. Telle étoit la vraie disposition de l'*embolon* des Grecs, qui étoient toujours maîtres, par cet arrangement, d'avoir un grand front. Voy. aussi *Coin* de *manœuvre militaire.*

Embouchure. C'est l'endroit de la mer où une rivière, un fleuve se perdent. Un fleuve, une rivière se perdent aussi dans un autre fleuve, dans une autre rivière et dans un lac.

Embouchure du canon. C'est l'extrémité extérieure de la pièce par où l'on introduit la poudre, le boulet et le fourrage.

Embrasseur. Morceau de fer qui embrasse, comme avec deux mains, les torillons d'une pièce de canon, lorsqu'on l'élève dans le châs-

sis de l'alézoir pour augmenter son calibre.

Embrasure. Ouverture pratiquée dans le parapet d'un ouvrage, et dans l'épaulement d'une batterie de canon, pour y passer la bouche et la volée de la pièce: elle est ouverte de neuf pieds du côté de la campagne, et de deux pieds et demi, du côté de l'extérieur. Sa hauteur du côté intérieur du parapet, est de deux pieds et demi ou trois pieds, un peu en talus du côté de l'ennemi, afin de mieux découvrir le terrain et de mieux faire jouer la pièce.

Embrocher. Ce terme est bas. C'est passer une épée au travers du corps de quelqu'un.

Embuscade. Troupes de gens armés, cachés dans un bois, un ravin, un fossé, etc. pour surprendre d'autres troupes, qui doivent passer dans le même lieu. On voit dans tous les Mémoires des hommes d'expérience qui ont traité de la guerre, ce qu'un officier intelligent, qui conduit un détachement, doit faire pour éviter de tomber dans l'*embuscade*.

Emerillon, petite pièce de canon qui ne passe guère une livre de balle.

Emeriti. Les soldats Romains qui avoient accompli leur temps de service, étoient nommés ainsi, et pour lors ils sollicitoient les suffrages pour avoir leur congé absolu.

Emeritum. C'est ainsi qu'on nommoit la récompense militaire accordée à ceux qui avoient rempli leur temps. On leur donnoit ordinairement deux ou trois arpens de terre sur les pays conquis. *Auguste* ayant reconnu que cette distribution causoit un très-grand préjudice au public, l'arrêta, en ordonnant que la récompense du soldat *émérite*, s'il étoit prétorien, seroit de cinq mille dragmes, et celle des autres soldats, de trois mille.

Emeute. C'est un tumulte séditieux dans un corps militaire, dans une caserne qui est toujours la suite d'une discipline négligée, quoiqu'elle puisse tirer sa source de l'injustice et des mauvais traitemens.

Eminence. Elévation qui commande quelquefois sur une circonférence de terrain, et qui donne à un ennemi la facilité de chagriner et d'insulter son adversaire dans son camp; et c'est par cette raison, que le général qui asseoit le camp de son armée, a soin de se rendre maître des hauteurs et ravins.

Emiralem. Gonfalonier, général des *Turcs*, ou garde de tous les étendards: il marche immédiatement de-

vant le grand-seigneur, quand celui-ci va à la guerre.

Emissaire. V. *Espion.*

Emolumens. Tout général d'honneur, tout homme en place doit savoir se contenter de ses émolumens. Tout ce qu'il prend ou tire au-delà du tiers et du quart, il en fait tort à l'état et aux peuples : c'est à l'état à lui allouer des récompenses extraordinaires, elles sont de toute justice, et si cela se pratiquoit, un état en seroit plus riche, les peuples seroient moins surchargés, les mérites paroîtroient mieux, parce que l'honneur seroit plus électrisé, mais une si belle chose ne peut être produite que par une discipline universelle.

Emousser. Se dit d'un angle de bataillon, dont on retranche les pointes, pour se procurer plus de défense; par ce moyen, un bataillon carré présente huit côtés, au lieu de quatre.

Empan. Voyez *Ampan.* (C'est *Empan* et non *Ampan* qu'il faut dire, j'ai erré sur d'autres.)

Emparer. On dit s'emparer d'une éminence, d'un fort, d'une redoute, d'une place. Les ennemis s'emparèrent ou se sont emparés de telle place.

Empatement. Pente que l'on donne aux élévations de terre, ou de murailles, afin que les unes et les autres se soutiennent mieux; c'est proprement un talus.

Empiler. Arrangement des bombes et des boulets, suivant leurs différens calibres, de sorte que dans un coup d'œil on en suppute la quantité que renferme chaque séparation.

Emporter. V. *Emblée.*

Enceinte. C'est la circonférence qui borne une ville entourée de murs, d'une place fortifiée, d'un camp. On nomme aussi *enceinte* l'espèce de cercle que forment les troupes pour protéger un fourrage contre les chicanes et entreprises de l'ennemi, s'il en est voisin. Les premières enceintes des lieux habités par un certain nombre d'hommes, n'étoient défendues que par une chaîne de troncs d'arbres surchargés de terre et de pierres : l'injustice et la méchanceté des hommes donnèrent lieu aux murailles, ensuite aux tours, aux fossés, et successivement les moyens de défense s'imaginèrent et s'accrurent sur l'injustice et sur la méchanceté des hommes.

Enclouer. C'est boucher la lumière d'une pièce d'artillerie, avec un clou d'acier de forme carrée, que l'on y fait entrer de force,

de manière qu'il la remplisse exactement; lorsque l'on ne peut plus l'enfoncer plus avant, on donne un coup de marteau sur le côté, afin de le casser net, pour que l'ennemi ne puisse l'accrocher avec les tenailles et l'arracher. Le clou cassera aisément lorsque l'on aura eu la précaution de le tremper dans le suif, et quand on en a le temps, on introduit le refouloir dans l'ame de la pièce, pour courber la pointe du *clou*. On *encloue* ses propres canons, lorsque l'on est forcé de les abandonner, comme on les *encloue* à l'ennemi, pour qu'il ne puisse s'en servir. On empêche encore le service d'une pièce d'artillerie, lorsqu'elle n'est point chargée, en prenant un boulet de calibre que l'on enveloppe de feutre, que l'on fait entrer de force, et il n'y a guère de remède contre cet *enclouage*, mais l'exécution est bien moins expéditive que la première. On remédie à l'*enclouage du clou d'acier*, en mettant une charge de poudre bien comprimée par le tampon qui y conduit une mèche imbibée d'une composition d'artifice, dont l'autre extrémité sort du canon et à laquelle on met le feu : si le clou n'est pas rivé, ou rebroussé en dedans, il peut partir par l'explosion simple de la charge. Si cette manière ne réussit pas, il faut nécessairement percer une seconde lumière, et l'on met un grain dans la première. Pour faire crever le canon de l'ennemi, on prend un coin de fer un peu long et fort aigu par le bas; on l'enveloppe d'une toile, afin qu'il ne fasse pas de bruit en l'y coulant, on choisit une nuit bien obscure pour l'introduire; pendant cette opération périlleuse, l'assiégé fait une ou plusieurs décharges à poudre afin de tromper l'ennemi. Si celui-ci n'a rien aperçu, nécessairement la pièce doit crever lorsqu'il la tire, par l'effort du boulet sur le coin.

ENCOURAGEMENT. La louange est une monnoie absolument nécessaire pour encourager le soldat et l'officier, car sans les bras de l'un et de l'autre, un général n'en mériteroit jamais. Il seroit beau que, comme dans ces anciens temps de chevalerie, l'usage revînt qu'une épouse, qu'une amante donnât, la première à son époux, la seconde à son amant, une *cocarde* faite de sa main, qu'elle l'attachât à son chapeau, à son casque, au moment où il se sépareroit d'elle pour aller combattre les ennemis de la patrie, en lui

disant ces mots, la première : *Vole à la gloire, mais rapporte moi cette* COCARDE, *et tu retrouveras en moi une épouse fidelle* ; la seconde : *Vole à la gloire, mais rapporte-moi cette cocarde, et ma main sera le prix de ta bravoure.*

ENCULASSER. C'est mettre la culasse au canon d'une arme à feu.

ENDÉCAGONE. C'est un polygone à onze côtés égaux. (On ne trouve point ce terme dans le Dictionnaire de l'Academie françoise, ni sous la lettre O.)

ENDORMI. (Soldat, ou factionnaire.) V. *Crimes et délits militaires.*

ENFANS PERDUS. Soldats résolus et de bonne volonté, que l'on détache des compagnies, qui marchent toujours à la tête des troupes, commandés pour un coup de vigueur, et qui, par conséquent, essuient toujours le premier feu. Dans les temps les plus reculés on se servoit d'hommes résolus qui alloient harceler et tracasser l'ennemi, même dans le moment où les deux adversaires se disposoient à en venir aux mains.

ENFERMER. On dit l'ennemi s'est laissé *enfermer* entre deux montagnes, entre deux rivières. Le gouverneur qui prévoit qu'il sera attaqué, s'*enferme* dans sa place.

ENFILADE. Ce sont des tranchées ou autres lignes droites mal dirigées, c'est-à-dire de manière à être enfilées par le canon de la place, et qui se trouvent par-là sans défense ; c'est d'après le même principe qu'il faut chercher à dresser ses batteries de façon à pouvoir enfiler la ligne de *contre-approche.*

ENFILER. C'est battre, ruiner et nétoyer toute l'étendue d'une ligne droite.

ENFONCER. Se dit d'un bataillon, d'un escadron, des lignes, que l'on perce, que l'on rompt, que l'on renverse par un effort. On *enfonce* une armée par la manœuvre du *coin.* V. ce mot.

ENFREINDRE. Se dit d'une puissance, d'un chef d'armée qui ne tient pas les conditions d'un traité ; alors il les *enfreint.*

ENGAGEMENT. Se dit d'un général qui, ne se sentant pas en forces, se détourne de l'ennemi afin d'éviter un *engagement*, c'est-à-dire le combat.

ENGAGEMENT. Acte sous seing-privé, par lequel on s'engage à porter les armes pendant tant de temps : si on quitte son corps avant le terme révolu de son engagement, ou si on le quitte pour entrer dans un autre,

alors on est réputé *déserteur*.

ENGRBER. C'est arranger les barils de poudre dans un magasin.

ENGIN. Machine dont on se sert dans les magasins et ateliers d'artillerie, pour enlever les pièces et fardeaux, comme on le fait avec les chèvres, grues, etc.

EN JOUE. Commandement de l'exercice.

ENLEVEMENS de QUARTIERS, de POSTES, de GARDES, de FOURRAGES, de CONVOIS de BAGAGES. Toutes ces espèces d'*enlevemens* se font ordinairement par le moyen des troupes légères et des partisans qui vont continuellement à la découverte et à l'escarmouche; quand on a vent ou avis d'un convoi conséquent, attendu par l'armée ennemie, ou par le commandant d'une place de guerre, on n'envoie pas de simples détachemens, mais un corps en conséquence, et quelquefois commandé par un général, en ayant soin d'envoyer reconnoître auparavant, par des escarmoucheurs, toutes les avenues et issues.

ENLEVER. On dit *enlever* une place, une province à l'ennemi; et la même chose, quand celui à qui on ôteroit l'une ou l'autre, ne seroit pas l'ennemi de celui qui se permet de l'*enlever*.

ENNÉAGONE. C'est un *polygone*, susceptible de la construction de neuf bastions.

ENNEMI. Il est d'usage de se servir de ce mot dans toutes les opérations possibles de la guerre, du moment qu'elles sont dirigées contre celui que l'on attaque, que l'on combat, que l'on assiége: quand les motifs d'une guerre entreprise sont légitimes, la dénomination devient reciproque.

ENRÉGIMENTER. C'est former de plusieurs compagnies un régiment.

ENROCHEMENT. Quand on a projeté d'établir un ouvrage sur un lieu favorable par sa position, mais marécageux ou aquatique, et qu'il n'y a pas moyen d'en écarter ou éloigner les eaux, on prend le parti de former une solidité, par une grande quantité de pierres et de cailloux, si on en a à la portée pour couvrir les vides entre les pierres; on met ensuite un surtout de madriers solides et bien équarrés que l'on assujétit l'un à l'autre par des crampons; on peut après cela construire avec sécurité ce que l'on a projeté.

ENRÔLEMENT par ARGENT. Usage qui blesse la délicatesse, la politique, la liberté et les lois de l'humanité, parce que dans un gouvernement bien policé, les be-

soins et les dangers de la patrie devroient seuls provoquer l'*enrôlement* des individus, pour la servir ou la défendre. Les *Romains* formoient leurs *enrôlemens* avec beaucoup de précautions et de formalités. Il n'étoit pas permis à tous les citoyens de porter les armes, et pour être *enrôlé* au service de la république, il falloit avoir certaines qualités, dont les occasions importantes, pressées et extraordinaires, pouvoient seules dispenser. (Je laisse subsister cet article tel que je l'ai trouvé dans le Dictionnaire raisonné des sciences. On peut voir au mot *Conquisitores*, les formalités que les Romains suivoient; on verra encore que celui qui a fourni cet article, n'avoit pas bien lu l'Histoire Romaine; car en même temps qu'un jeune homme recevoit à l'âge de seize ans la robe virile, il étoit inscrit comme soldat, alloit faire ses exercices au champ de Mars: si l'écrivain a voulu parler des esclaves, il avoit raison, ceux-ci ne bougeoient des écuries, des cours, des bains et des latrines.)

Enseigne. Signe militaire sous lequel se rangent les soldats, selon les différens corps, ou différens partis dont ils sont. *Drapeau* ou *enseigne* est la même chose; c'est le signe sous lequel l'infanterie se rallie. Les signes de *ralliement* dans la première antiquité, étoient des choses fort communes; des *branches de verdure*, des *oiseaux en plumes*, des *têtes d'animaux*, des *poignées de foin* au haut d'une grande perche; à tous ces signes grossiers succéda l'*aigle romaine* dont *Marius* fut l'instituteur. Le *labarum* qui étoit au-dessous, étoit un morceau d'étoffe, de plus ou moins de grandeur, dont la couleur distinguoit la centurie à qui l'aigle appartenoit. *Enseigne*, désigne aussi le premier grade d'officier après le *sous-lieutenant*; lorsque l'enseigne de la colonelle est tué, c'est le dernier capitaine du régiment qui porte le drapeau. Lors de la convocation du *ban* ou de l'*arrière-ban*, *bannière* ou *gonfanon*, étoit le mot choisi pour exprimer le signe de *ralliement*. Elle étoit de la même forme que la *bannière d'église*, celle de la cavalerie étoit moins grande que celle de l'infanterie.

Ensemble. C'est l'exacte exécution des mêmes mouvemens, de la même manière et dans les mêmes temps; c'est l'union de tous les hommes d'un bataillon, l'accord de plusieurs bataillons, escadrons, compagnies de ca-

valerie qui doivent agir, comme s'ils étoient mus par un seul et même mouvement qui devroit agir sur chacun d'eux séparément, et à la même seconde; pour cela il faut exécuter l'ordre, sur les deux ailes et sur le centre, ne marcher ni plus vîte, ni plus lentement; de cet *ensemble* bien observé, dépendent les plus grands succès, et les soldats ne peuvent l'acquérir que par le plus grand exercice.

ENTER. Voyez *Anter*.

ENTONNOIR. C'est une incavation, ou espèce de trou en *entonnoir renversé*, que les mines font en *sautant*. On nomme *entonnoir* l'ustensile qui sert à couler la poudre dans la lumière des pièces d'artillerie.

ENTRÉE D'HONNEUR DES GOUVERNEURS ET LIEUTENANS GÉNÉRAUX DES PROVINCES. Ils ont le droit de faire une seule fois seulement leur entrée d'honneur dans les places, citadelles, châteaux et forts qui se trouvent être dépendans de leur commandement.

ENTREPÔTS MILITAIRES. Magasins à part dans une place de guerre, pour y recevoir des grains et autres munitions de bouche et de guerre, et dont la destination est fixée pour une armée, ou pour d'autres places dont les issues sont observées par l'ennemi.

ENTREPRENEURS. Ce sont des artistes d'une part, et des espèces de financiers d'une autre, qui se chargent, à la *folle enchère*, de l'entreprise des constructions d'ouvrages de fortifications, de casernes, magasins, etc. de la fourniture de tous les vivres et fourrages d'une armée, des lits et autres fournitures pour tous les hôpitaux. Il faut nécessairement avoir les yeux d'Argus, sur tout ce qui s'appelle entrepreneurs et fournisseurs.

ENTREPRISE. Résolution prise dans un conseil de guerre, d'après l'avis de ceux qui y assistent, et souvent d'après l'avis seul du chef de l'armée, de combattre, d'aller chercher l'ennemi, de faire un siége, etc. Lorsque la résolution seule du chef décide de l'exécution de l'entreprise, il faut que les officiers, qui ne seroient pas du même avis, se gardent bien de laisser pénétrer avant l'exécution, leur opinion contraire par le soldat, car autrement, ce seroit lui inspirer la crainte et même la rebellion. Cette conduite prudente est de la première importance, et en s'y conformant, si l'entreprise n'a pas de succès, la faute retombera sur le chef seul, et dans ce

cas, il faut encore que ceux qui avoient mieux pressenti, aient la prudence, la circonspection de savoir se taire, afin de ne pas discréditer un chef, qui peut n'avoir été que malheureux.

ENTRETIEN ou NOURRITURE des TROUPES. La meilleure manière pour le bon ordre, pour la santé et la bourse du soldat, c'est de lui faire faire son ordinaire, comme cela se pratique partout, par chambrée; il se trouve bien et sainement nourri, parce qu'il est surveillé par le sergent et les officiers d'inspection. A l'armée, les troupes ont le même avantage, par la distribution régulière du pain et de la viande.

ENTRETIEN des ARMES. Les soldats de toutes armes sont obligés d'entretenir leurs armes, en les nétoyant et polissant régulièrement, et de faire eux-mêmes toutes les menues réparations qu'elles peuvent exiger. En général on juge du soldat par la bonne tenue de son armure et de son habillement.

ENVELOPPE; élévation de terre, que l'on fait quelquefois dans le fossé et quelquefois au-delà, en façon d'un simple parapet, mais aussi avec des demi-lunes, des cornes, des redens, dont on protège quelque partie foible d'un retranchement que l'on ne peut étendre en avant.

ENVELOPPER. On dit *envelopper* l'ennemi de toutes parts; c'est pour le mettre dans l'embarras, ou pour fondre sur lui. *Envelopper* une place, un village, une hauteur où l'ennemi s'est réfugié.

ENVIRONNER une PLACE. C'est lorsque les ennemis *environnent* une place, mais cela ne veut pas tant dire qu'*envelopper*, parce que dans cette action on ne laisse plus d'issues libres à la place, et que dans la première, il peut encore lui en rester, puisqu'elle n'est quelquefois *environnée* qu'à une certaine distance.

EPAULE du BASTION, est la partie du *bastion* où la *face* et le *flanc* se joignent ensemble; ces deux parties forment l'*angle*, qu'on nomme *épaule du bastion*.

EPAULEMENT. Parapet qui sert à couvrir une batterie du feu de l'ennemi; on donne de même ce nom à une élévation de terre, que l'on construit dans les siéges, dans les endroits exposés à quelque commandement de la place, pour mettre la cavalerie à couvert du canon de l'ennemi. On appelle *épaulement* tous les ouvrages destinés à garantir les travailleurs.

Epauler. (*s'*) On dit *épauler* son camp d'une colline, d'un rideau, d'un bois, d'un marais, d'un fleuve, d'une rivière, c'est-à-dire s'en couvrir pour n'être pas attaqué de ce côté-là.

Epaulette. C'est un tissu d'or ou d'argent, large d'environ deux pouces, terminé par une frange de même, plus ou moins riche, selon le grade de l'officier qui la porte sur le plat de l'épaule, la frange tombant sur le commencement du bras. Les soldats la portent en laine de la couleur du bouton.

Epaulière, partie de l'armure d'un cavalier, qui couvre et défend l'épaule.

Epée, *arme offensive* que l'on portoit autrefois sur le côté, et qui se porte aujourd'hui en bandoulière : cette arme est en usage chez presque toutes les nations. Les premières épées étoient larges, fortes, courbes, et d'une bonne trempe, afin qu'elles ne se cassassent point sur les casques et autres armures défensives. Les anciennes étoient d'un acier si fin, qu'elles coupoient un homme en deux; mais il seroit bon de ne pas perdre de vue qu'avant la découverte de la poudre, les hommes étoient infiniment plus forts et plus robustes. Telles étoient les épées des *Scandinaves*, des *Cymbres*, des *Celtes*, les anciens braves, ou héros de ces peuples. Les unes étoient courtes, les autres longues, et d'autres étoient sans pointe, et ils les ornoient de différens caractères mystérieux, en y ajoutant un nom qui inspiroit l'effroi. L'épée des cavaliers espagnols surpasse en bonté toutes les épées des autres nations; elle est forte de pointe, étroite, plus longue que notre épée ordinaire; elle ne plie point; elle est fort tranchante; sa trempe est supérieure; elle ne casse jamais; sa garde est forte et bien faite. *Charles XII*, roi de Suède, avoit donné des épées semblables à toute sa cavalerie. Le chevalier de *Folard* fait un grand éloge de cette épée.

Eperon. Espèce d'étoile en fer ou en acier, dont la pointe des rayons est aiguë, colleté par une double branche sur le haut du talon de la botte. Il est nécessaire à tout homme qui monte à cheval; mais il faut être fort avare de l'usage de cet aiguillon, sinon il en arrivera ce qu'il arrive avec l'enfant que l'on familiarise aux coups.

Eperons; solides de maçonnerie que l'on joint au revêtement, afin de le main-

tenir contre la poussée des terres du rempart. Voyez *Contre-fort*. On nomme aussi *éperon* une pointe de pierre qui garantit une pile de pont en fendant l'eau.

Éperons. C'étoit autrefois la pièce la plus distinctive et une des plus honorables pour la réception d'un chevalier. Le fils d'un roi, avant de l'obtenir, devoit l'avoir mérité par sa conduite dans une bataille. (Dans la journée de Créci, un officier étant venu avertir le roi (*Edouard*) d'Angleterre, que le prince de *Galles* étoit très-pressé par les François, et qu'il falloit lui envoyer promptement un secours, le roi demanda si son fils étoit *prisonnier* ou *blessé*. L'officier lui ayant répondu que le prince de *Galles* n'étoit ni pris, ni blessé : *en ce cas-là,* lui répliqua *Edouard, retournez vers ceux qui vous envoient, et qu'ils ne me fassent requérir pour chose qui leur advienne; il faut que l'enfant gagne ses éperons*. Les chevaliers portoient les *éperons* dorés du jour de leur réception; les écuyers les portoient argentés ou d'argent massif. Lorsque l'un ou l'autre étoit dégradé, on lui coupoit d'abord les *éperons*.

Ephatis. C'étoit un gant de pourpre, dont l'usage n'étoit permis chez les Romains qu'aux seuls guerriers, et à leurs comédiens, sur le théâtre, quand ils remplissoient des rôles guerriers.

Epibatæ. Matelots romains, qui dans le besoin faisoient le service de soldat.

Epier l'ennemi. Les habiles généraux savent toujours trouver les moyens pour être instruits d'une partie de ce qui se passe chez leur adversaire, et quelquefois tout. Heureux le général qui en écrit plus lui-même qu'il n'en fait écrire par son secrétaire!

Epieu. Arme en forme de hallebarde, qui est garnie par un bout, d'un fer large et pointu. La *hampe* avoit quatre ou cinq pieds de long.

Epingar. Petite pièce de canon qui ne passe pas une livre de balles.

Epinglette. Aiguille de fer qui sert à percer les gargousses lorsqu'on les a chassées dans l'ame du canon, afin de pouvoir les amorcer.

Epinicia. Chant triomphal chez les Grecs et chez les Romains, sur lequel on prononçoit des vers à l'occasion d'une victoire remportée. (Beaucoup de ces termes latins que nous rencontrons dans l'histoire, sont regardés comme propriété des anciens peuples d'au-delà

des monts, parce qu'on nous y a ainsi habitués, mais il est très-certain qu'ils étoient aussi la propriété des anciens Gaulois.)

Epis. Jetées composées de fascinages et de pierres, pratiquées sur le bord d'une rivière pour empêcher ou arrêter les dégâts de l'eau.

Eponyme. V. *Archontes*.

Epouvanté. (*pays*) Il est impossible que les habitans d'un pays ne prennent subitement l'*épouvante*, quand une armée marche sur leur pays.

Epreuve. Moyens que l'on emploie pour s'assurer de la bonté des pièces de canon, des mortiers, fusils, etc., et de celle de la poudre.

Eprouvette. Machine propre à faire juger la bonté de la poudre. D'après les expériences les plus consommées sous le règne de *Louis XIV*, il a été décidé que le boulet de 60 livres, chassé d'un mortier avec trois onces de poudre, qui s'arrêteroit à une distance moindre de cinquante toises, ne seroit point reçue dans les arsenaux.

Eptagone. Polygone à sept côtés égaux.

Epuises volantes. Moulins fort simples, dont on se sert pour élever et épuiser les eaux, afin de faciliter les travaux pour les fondemens des ouvrages que l'on veut assurer sur un terrain aquatique.

Epulæ militares. Il étoit d'usage, chez les Romains, lorsqu'un général étoit salué *imperator*, ou qu'un officier étoit élevé à un grade supérieur, de donner un festin aux soldats, pour gagner leur faveur. Les généraux en faisoient de même avant de livrer bataille, pour les animer et les encourager, comme après la bataille ils leur donnoient un autre festin pour réparer leurs forces. (Le même usage, dans le second cas, me paroîtroit très-bien vu, même en y admettant les prisonniers; mais je verrois bien des inconvéniens dans le premier cas.)

Equerre. Instrument fait de bois ou de métal, qui sert à tracer et à mesurer des angles droits, et à se procurer sur-le-champ une ligne perpendiculaire sur une ligne horizontale. Cet instrument est fort nécessaire au mineur.

Equi triumphales. Chevaux blancs au nombre de quatre, qui étoient attelés de front au char du triomphateur, lorsqu'il faisoit son entrée à Rome.

Equinoxe. C'est le temps auquel le soleil parcourt la ligne équinoxiale; ce qui

arrive le 21 mars et le 21 septembre de chaque année.

Equipages d'une armée. V. *Bagage*.

Equipages d'artillerie, sont chevaux, mulets, charrettes chargées d'affûts, d'avant-trains; armes, pièces, boulets, mortiers, bombes, grenades, poudre, plomb, matières combustibles, mèches, fusées, outils en tous genres, cables, cordes, cordages, etc. etc., dont on règle la quantité sur les armées et sur l'importance des siéges.

Equiria. On nommoit ainsi, chez les Romains, une course de chevaux qui avoit lieu deux fois l'année, avec beaucoup de pompe, dans le champ de Mars.

Equiries. Dans l'ancienne Rome, on nommoit ainsi des courses de chevaux qui se faisoient en l'honneur du dieu Mars, dans le champ qui portoit son nom.

Equitation. Ce furent les Thessaliens qui, au rapport de *Diodore de Sicile*, domptèrent les premiers les chevaux, au point de les rendre souples pour les usages domestiques. Ce fut à eux que les Athéniens et les Grecs, chez qui l'*équitation* fut très-cultivée, furent redevables des premières notions de cet art; et les derniers, sur-tout, y firent les plus grands progrès, non seulement du côté de la manière de les dresser, de les soigner, de les panser, de les harnacher, mais du côté encore de la découverte des remèdes propres à leurs maladies et à leurs infirmités.

Pisticus nous apprend que *Romulus*, fondateur de Rome, après avoir partagé le peuple romain en trois tribus, choisit dans chacune cent jeunes gens *des plus distingués par leurs richesses, par leur naissance et par leurs hautes qualités*, pour servir à cheval et former sa garde. Cela s'appelle un peu broder les choses et leur donner un éclat merveilleux et relevé qu'elles ne pouvoient avoir à l'époque et long-temps après l'époque citée par *Pisticus*, puisque *Romulus*, au rapport de *Denis d'Halicarnasse*, n'étoit qu'un chef d'aventuriers qui s'étoient détachés de la Grèce, et peut-être d'autres parts, pour faire des courses vagabondes. *Romulus* ayant trouvé, lors de son invasion dans le *Latium*, une petite étendue de terrain à sa convenance, y fixa sa colonie, et apporta tous ses soins, après avoir contracté alliance avec les Latins (qui n'étoient cependant pas fort communicatifs), à agrandir son domaine,

maine, qui ne fut, pendant l'espace de deux cents ans, qu'un état fort circonscrit, et malgré la fable, merveilleusement imaginée pour donner une extraction divine à *Romulus*, il n'en est pas moins vrai que le même *Romulus*, prétendu descendant d'*Énée*, ne fut autre qu'un chef d'aventuriers, et que ces mêmes aventuriers ne pouvoient être *ni des hommes riches, ni des hommes de haute naissance et doués de hautes qualités*. L'enseigne sous laquelle ils marchoient, étoit *une botte de foin au bout d'un bâton*, et que tout leur lit, jusqu'au principe de leurs succès chez les autres peuples, *fut un lit de paille ou de feuilles sèches*. Nous naissons tous, tant que nous sommes sur tous les points de l'univers, avec un germe de bonheur ou de malheur. *Romulus* avoit reçu celui du premier; il avoit du caractère, du génie sans doute, et on peut même dire de lui qu'il fut plus grand homme que ses successeurs et que tous les successeurs de ceux-ci. (Voyez les mots *Milice* et *Mollesse*.) *Romulus* devint le propre auteur de sa souveraineté, circonscrite cependant, et il étoit sans doute loin de penser que les descendans de sa colonie feroient un jour trembler l'univers, tantôt par leurs hauts faits, et tantôt par les plus grands crimes. Ah! je me plais à le répéter, l'origine des François est mille fois plus brillante que ne fut celle de ces orgueilleux et en même temps si cruels Romains, qui voulurent rendre libres toutes les nations du monde entier, pour les assujétir à leur puissance, en les enchaînant à leurs chars; et si quelqu'un pouvoit me savoir mauvais gré de ne pas être leur panégyriste, j'aurois à répondre que j'admire à part leurs hauts faits et leurs grands travaux, mais que j'admire avec bien plus de fondement les François qui furent dans tous les temps nobles, généreux, braves, valeureux et compatissans, et si je leur rappelle avec tant de véhémence leur origine, c'est pour qu'ils cessent de chercher des modèles à suivre au-delà des monts. Comment *Pisticus* pouvoit-il avancer, que les trois cents jeunes gens dont il est question dans le commencement de cet article, fussent doués *de hautes qualités* (ce qui laisse supposer des connoissances), puisqu'il convient lui-même que ce ne fut que trois cents ans après la fondation de Rome, que les descendans de la colonie,

conduite par *Romulus* dans le *Latium*, commencèrent (à l'aide d'un commerce contracté avec les Grecs) à connoître les nombres par le moyen des lettres, et que des clous fichés à un mur faisoient toute leur science dans l'art de compter ; que, ne connoissant pas de lois et n'en ayant pas, ils envoyèrent non-seulement dans la Grèce, mais autre part encore, recueillir un code de lois (Voyez *Decemviri*) auxquelles les successeurs des descendans de cette colonie nous assujétirent, dont plusieurs étoient encore suivies il y a peu, avec la persuasion, de la part de beaucoup de personnes, qu'elles avoient pris naissance chez les Romains. Les habitans du *Latium* tinrent leur langue des Grecs ; les Grecs eux-mêmes empruntèrent les lettres et les lois des *Phéniciens*, comme ceux-ci les empruntèrent des *Egyptiens*. De qui ces derniers tinrent-ils leur grand savoir? C'est ce que cette fameuse bibliothèque d'*Alexandrie*, qui renfermoit sept cent mille rouleaux (vol.) étiquetés en lettres d'or, nous eût vraisemblablement appris, si elle n'eût été brûlée en 642, par les ordres du calife *Omar*. L'ignorance des premiers Romains et des premiers Grecs, ne pourra jamais faire honte, dans mon esprit, à ceux qui suivirent et les uns et les autres. La république des lettres sera long-temps encore tributaire des anciennes républiques grecques; je ne prétends que placer les Romains au rang qui leur appartient, afin que nous sachions reprendre le nôtre. J'ai déja indiqué aux jeunes militaires françois la manière pour mieux connoître les mérites de leur origine et de la nation françoise en général. Ils ne doivent tenir compte, dans leurs réflexions, des grands crimes qu'ils rencontreront dans notre histoire, que pour approfondir la source et les causes de la plupart; mais aussi combien sera grand le nombre des vertus et des hauts faits qui appartiennent aux François exclusivement ! Ceux enfin qui ne mépriseront pas ce conseil, seront forcés de convenir que si l'on peut, au figuré, ajouter quelque foi à l'histoire du *Phénix*, *que les François plus d'une fois reprirent la vie de leurs cendres*. Le vrai François fixe le malheur avec la fermeté de l'aigle, lorsque celui-ci fixe le soleil; *mais l'aigle périt*, les Romains en sont la preuve, et *le phénix ne meurt jamais*.

EQUITES. V. *Légion.*

EQUITES AUGUSTANI. V. *Augustani.*

EQUITES PRÆTORIANI. V. *Prætoriani.*

EQUITES SINGULARES. Cavaliers levés par l'ordre d'*Auguste*, pour former une garde particulière auprès de sa personne. On les nommoit *equites singulares*, parce qu'ils devoient être choisis dans l'élite même des troupes romaines.

EQUUS PUBLICUS. C'étoit le cheval que le censeur donnoit au chevalier romain, et pour la nourriture duquel le même censeur assignoit une somme. Le chevalier romain qui commettoit une action indigne, étoit privé de son cheval.

ERECTORES OVORUM. On nommoit ainsi dans la Grèce ceux qui, dans les jeux du cirque, étoient chargés de compter les tours que faisoient les chars. V. *Course.*

ERISIMA. V. *Eperon de maçonnerie.*

ESCADRE. Ce mot représente le nombre de vaisseaux de guerre, de frégates et de galères qui combattent sous un même chef.

ESCADRON. Assemblage de gens à cheval destinés pour combattre. Les plus grands capitaines ont toujours fait un cas particulier de la cavalerie. Les services qu'ils en ont tirés, le grand nombre de succès décisifs, dus principalement à ce corps dans les occasions les plus importantes dont l'histoire ancienne et moderne fournit les détails et les preuves, le témoignage unanime des auteurs regardés comme maîtres dans l'*art de la guerre*, démontrent indubitablement que la cavalerie est non-seulement utile, mais d'une nécessité absolue dans les armées. C'est avec une bonne cavalerie, disoit *Turenne, que l'on travaille l'armée de son ennemi par détail.*

ESCADRONNER. C'est lorsque deux troupes de cavalerie manœuvrent et *escadronnent* ensemble pour ne former qu'un *escadron.*

ESCALADE. Attaque brusque que l'on dirige sur une place forte, ou sur tout ouvrage que l'on veut surprendre, en franchissant les murs et les remparts avec des échelles. Avant l'usage de la poudre, la méthode de l'*escalade* étoit bien plus fréquente. (Ce n'est point l'usage de la poudre qui l'a rendue moins fréquente; ce sont les ouvrages extérieurs du polygone, dont on a senti la nécessité.)

ESCALE. Machine faite en forme de brancard, mais dont la longueur doit être en

proportion du fossé dont on se sert pour appliquer le petard aux portes d'une place.

ESCARMOUCHE. Espèce de combat sans ordre, ou de rencontre qui a lieu en présence de deux armées, entre de petits corps de troupes qui se détachent exprès de la masse, et qui engagent un combat général ou particulier, et au moment où l'on s'y attend le moins. Souvent un général fait naître des combats d'*escarmouche*, pour amuser l'ennemi et lui cacher quelques dispositions particulières de l'armée ; mais ce général doit cependant prendre des précautions pour faire soutenir, en cas de besoin, l'*escarmouche*.

ESCARMOUCHEUR. Cavalier qui va *escarmoucher*, faire le coup de pistolet, défier l'ennemi.

ESCARPE. V. *Pied de muraille.*

ESCARPÉ ; se dit d'un rocher, d'une montagne dont la montée est dure et inaccessible, sans des expédiens quelquefois fort difficiles et fort dangereux dans leur exécution.

ESCARPEMENT ; se dit, en fortification, d'un fossé dont le mur est construit en pente.

ESCAUPILLES. Espèces de couvertures piquées, taillées en forme de casaques. Cette armure fut suggérée par la nécessité, lorsque les Espagnols, sous la conduite de *Fernand Cortez* (allant envahir le pays mexicain), manquoient de fer et de laiton pour se faire des cottes de mailles propres à les garantir contre les flèches des Indiens, et l'expérience de ces casaques leur démontra qu'un peu de coton piqué mollement entre deux toiles, produisoit encore un meilleur effet que le tricot de laiton.

ESCOPERCHE. Machine qui sert à lever des fardeaux.

ESCOPETTE. Espèce de *pique* de trois pieds et demi, dont se servoient les *carabins*. L'*escopette* est aussi une arme à feu, faite en forme de petite arquebuse, qu'on porte en bandoulière. La cavalerie françoise s'en servoit encore sous *Louis XIII* : elle portoit à cinq cents pas.

ESCOPETTERIE. C'est une salve, une décharge de plusieurs *escopettes*, carabines, fusils et mousquets, en même temps.

ESCORTE. Lorsque l'on envoie un détachement pour escorter un convoi, il est quelquefois encore nécessaire de faire escorter à une certaine distance le détachement qui est la véritable

escorte. On fait *escorter* quelqu'un pour sa sûreté, comme on fait *escorter* aussi quelqu'un que l'on envoie dans un château, en prison, ou hors des frontières.

ESCOUADE. Mot usité pour l'infanterie seulement, et qui désigne un petit nombre de soldats fantassins, comme le mot *brigade* désigne la même chose pour la cavalerie. L'*escouade brisée* est celle qui est composée de soldats de plusieurs régimens.

ESCRIME; l'art de se défendre ou de se servir de l'épée, du sabre, pour se garantir des coups de son ennemi, ou pour le blesser.

ESKY, (*bas*) est celui qui porte le drapeau chez les Turcs : c'est ordinairement le soldat le plus ancien d'une compagnie.

ESLAINDRE. V. *Clide*.

ESPACES. Intervalles réglés pour la séparation des bataillons, des compagnies et des tentes dans un camp; dans les rangs et dans les files de soldats pour la manœuvre; dans les marches et dans les actions engagées.

ESPADON. Grande et large épée qu'on tient à deux mains. Son usage ne convient que sur une brèche et derrière une palissade.

ESPION. C'est une personne que l'on paye pour examiner les actions, les mouvemens d'une armée ou d'une garnison. Comme il n'y a pas de grâce pour un *espion*, que cependant on ne peut s'en passer, et qu'il se trouve des hommes assez téméraires pour en exercer le métier, il ne faut jamais épargner les récompenses ni les moyens de se les attacher; c'est la seule manière d'éviter les surprises; et si un général n'avoit pas d'argent, il devroit sacrifier sa vaisselle, ses bijoux et ceux des gens qui composent sa maison. Voyez le second volume de la *Journée militaire*, dans lequel on y rapporte plusieurs beaux exemples de cette nature. Il est des cas où l'on peut contraindre l'*espion* de son adversaire de faire passer à celui-ci un faux avis; ce qui est arrivé plusieurs fois : alors il seroit possible d'éviter l'effet d'un faux avis quelconque, en convenant avec ses *espions*, que dans le cas d'une contrainte semblable, ils fissent un trait de plume ou un point à une place convenue de la lettre, qui désigneroit la fausseté de l'avis.

ESPIONNAGE. Métier infame, perfide à celui chez qui il s'exerce, perfide également à celui qui l'exerce, inutile quelquefois à celui

qui le fait exercer, et en dernière analyse, infamie nécessaire aux conquérans pour arriver plus vîte à leurs fins.

Esplanade. Glacis ou terre-plein qui règne entre la citadelle et la ville.

Esponton. Espèce d'arme, demi-pique dont on se sert encore sur les vaisseaux quand on vient à l'abordage. C'étoit autrefois l'arme d'un officier d'infanterie.

Espringarde, et non pas Espringale. Voyez le président *Fauchet*. Instrument offensif de guerre pour lancer des pierres comme avec la *frondelle* ou la *fronde*. (Le Dictionnaire de l'Académie Françoise dit *Espringale*. Comme c'est un terme ancien, j'ai cru devoir suivre *Monstrelet*, *Fauchet* et *Froissart*.)

Esquicher. (*s'*) C'est un parti qui rencontre deux autres partis qui en sont aux prises l'un avec l'autre, et qui évite prudemment de se mêler du combat, en filant de côté, comme s'il ne s'apercevoit de rien.

Esses. Chevilles de fer qui ont la forme de la lettre S, qui tiennent les roues de l'affût du canon à l'essieu.

Essieu. Pièce de bois solide, qui, traversant l'affût par-dessous la sole, entre par chaque bout dans la roue, et est arrêtée par une S.

Essuyer le premier feu; c'est rester de pied ferme et sans tirer, exposé au feu du canon et de la mousqueterie.

Essuyez la pierre. C'est un commandement de l'exercice.

Est. L'un des quatre points cardinaux de l'horizon, c'est-à-dire l'orient, le levant, opposé au point que l'on nomme *couchant*.

Establies. Nom que l'on donnoit anciennement aux troupes qui gardoient les places et châteaux, qui fut ensuite remplacé par celui de garnison.

Estacade, digue construite avec des pilots dans la mer, dans un fleuve, dans une rivière ou endroit marécageux, pour empêcher l'entrée des troupes et des secours.

Estafilade. Se dit d'un coup d'arme blanche que l'on a reçu sur le visage.

Estoc. C'est ainsi qu'on exprime souvent la pointe d'un sabre ou d'une épée: c'est aussi la pointe ou le fer d'une autre arme. Voyez *Hastaire*.

Estoc et de taille. (*d'*) C'est frapper sur l'ennemi d'un bras vigoureux, et de tout sens avec son arme.

Estocade. Longue épée

(nommée par dérision *brette* et *flamberge*), qui servoit dans les combats singuliers.

ESTRADE. *Battre l'estrade.* C'est battre la campagne avec de la cavalerie, pour apporter des nouvelles de l'ennemi.

ESTRADIOT. Gens de guerre, fort valeureux, qui, comme les Arabes et les Turcs, manioient supérieurement leurs chevaux : ils se rendirent fort redoutables dans cette partie de l'Italie, que l'on nomme *Monts Appenins :* plus durs à euxmèmes que ne le sont les Turcs, ils tenoient campagne toute l'année; leur arme favorite étoit la *zagaye*. Voy. ce mot.

ESTRAMAÇON. Sorte d'épée que l'on portoit autrefois, et on disoit de quelqu'un qui avoit reçu une blessure de l'*estramaçon*, qu'il avoit été *estramaçonné*.

ESTRAPASSER. C'est fatiguer un cheval au-delà de ce que ses forces peuvent supporter.

ÉTABLISSEMENT. Il consiste dans l'occupement d'une position avantageuse, dans laquelle on puisse demeurer et être conservé par un corps de troupes qui abonde en subsistances.

ETAPE. Ce sont les provisions de bouche et de fourrages, que l'on distribue aux troupes, quand elles passent d'une province à une autre, et dans les différentes marches qu'elles sont obligées de faire.

ETAPIER; est celui qui fait un marché pour fournir aux troupes qui passent d'un lieu à un autre, les vivres et le fourrage nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs chevaux.

ÉTAT MAJOR. *L'état major général à l'armée*, est la réunion de plusieurs officiers chargés de veiller à tout ce qui concerne le service de l'armée, sa marche, son campement, ses logemens, sa subsistance, sa police et sa discipline. Chaque corps de cavalerie, ou d'infanterie, a aussi son *état major*, les places de guerre de même.

ÉTAT ANARCHIQUE, est le plus à plaindre de tous les *états*, car c'est celui qui n'a plus ni chef, ni gouvernement pour le régir. Ce malheur est souvent arrivé dans les états purement démocratiques.

ÉTAT de la GUERRE. C'est la disposition et les arrangemens nécessaires concertés entre le gouvernement, le général en chef et les officiers qu'il doit consulter pour faire la guerre avantageusement. C'est proprement le plan de conduite qu'on

doit suivre, relativement à la nature et au nombre de troupes qu'on peut mettre en campagne, et la spéculation raisonnée des forces des ennemis qu'on a à combattre, et des talens des généraux qui doivent les commander.

ETÉ. Quartier d'été, c'est-à-dire, que lorsque les chaleurs sont excessives, il arrive que les armées restent en présence l'une de l'autre pendant un certain temps, sans rien entreprendre.

ÉTENDARD. Chiffon de soie envergé au bout d'une pique, ou lance à l'usage de la cavalerie, comme le *drapeau* est à l'usage de l'infanterie. L'étendard a souvent varié dans sa forme, il a succédé à la bannière : on dit suivre les *étendards* de quelqu'un, se ranger sous les *étendards*, combattre sous les *étendards* d'un prince ; abandonner les *étendards* de celui à qui on doit son sang.

ÉTENDUE. C'est la surface de tout un terrain, qui comprend sa longueur, sa largeur, ses parties spirales, angulaires : c'est aussi la profondeur d'un corps.

ETOILE. Petit fort qui a quatre, cinq, six angles saillans, et autant de rentrans, et dont tous les côtés, par conséquent, se flanquent réciproquement, et obliquement les uns les autres, par un feu croisé. Cet ouvrage peut être construit à propos comme dehors au-devant de l'endroit foible d'un retranchement que l'on n'a pu pousser en avant sur cette partie.

ETOUPILLE. Espèce de mèche composée de trois fils de coton du plus fin, bien imbibé dans l'eau-de-vie, ou de pulverin, ou de poudre écrasée. On s'en sert pour tirer le canon, en l'introduisant dans la lumière, ou en laissant deux pouces traîner sur la pièce; cette manière est commode lorsqu'il fait un grand vent.

ETRANGERS (*réglement militaire relatif aux*) qui ARRIVENT aux PORTES d'une VILLE de GUERRE. Il est d'usage pour toutes places de guerre, que les étrangers n'y puissent pénétrer, sans avoir été auparavant questionnés à la première barrière, sur leurs noms, l'endroit d'où ils viennent, où ils vont, et l'endroit où ils vont loger. Le factionnaire les envoie à l'officier de garde, et celui-ci les fait conduire chez le gouverneur ou commandant, qui les laisse ensuite aller si leurs papiers sont en règle, sinon il les fait consigner ou arrêter. Les habitans et aubergistes sont obligés de porter, le même

jour, les noms des étrangers qu'ils logent.

Etrapade. Et non pas estrapade. V. *Fauchet*, *Froissard*, *Monstrelet*. C'étoit anciennement une punition militaire. On lioit les mains au criminel derrière le dos, après quoi on l'élevoit, par un cordage, jusqu'au faîte d'une pièce de bois fort élevée, d'où on le laissoit tomber à terre, de manière qu'il avoit les bras disloqués. La punition se récidivoit assez ordinairement trois fois de suite. (Ce supplice peut faire pendant avec la *falace* des Algériens. La nature a produit, sur tous les points de la terre, des hommes qui employèrent les méprisables ressources de leur génie pour inventer des supplices *curieux*. Je n'exagère pas en avançant que l'on formeroit six volumes in-folio de la collection de ces supplices. On en formeroit un de ceux pour la question que les généreux Romains faisoient subir à leurs esclaves.)

Etresillons ou arc-boutant. Ce sont des pièces de bois que l'on met entre des ais ou dosses, à peu près parallèlement au niveau du terrain, pour empêcher dans les mines l'éboulement des terres.

Etropes d'affut. Herse avec des crosses passées par la dernière extrémité du fond de l'affût d'un canon, où l'on accroche les palans.

Evacuation. C'est évacuer, sortir d'une place, par suite d'un traité entre les puissances belligérantes ou neutres, ou par un ordre suprême, d'après une nécessité démontrée.

Evasement d'une embrasure. C'est le côté de l'embrasure qui regarde le rempart.

Evasement d'une bouche à feu. A force de faire usage d'une pièce par le boulet, par la balle, la bouche du canon s'évase, c'est-à-dire, s'élargit en amincissant le bord.

Evasion. C'est l'art de sortir avec précipitation d'une place, ou d'un pays, pour éviter une défaite, ou lorsque l'on y est contraint par des circonstances urgentes et impérieuses.

Event. Ouverture ou fente plus ou moins sensible et apparente à l'œil, qui se trouve dans les pièces de canon et autres armes à feu, après l'épreuve qui en a été faite avec la poudre : on s'en aperçoit par la sortie de la fumée, ou par une espèce de sueur à l'endroit du défaut. Ces pièces dont on brise les anses, sont mises au rebut.

Eventer une mine. C'est rendre une *mine* inutile en la découvrant.

Eversion. C'est la ruine, le renversement d'un état, occasionné par une longue guerre, ou par des troubles et des séditions continuels.

Evocati. On nommoit ainsi chez les Romains, les soldats qui avoient accompli le temps du service : ils pouvoient cependant être rappelés au besoin, quand ils ne reprenoient pas volontairement les armes pour continuer un autre terme, qu'il dépendoit d'eux de finir entièrement ou non. Ils étoient pour lors traités avec considération dans le camp, étoient exemptés des corvées, et ils portoient pour distinction un collier de métal.

Evocation. C'étoit chez les Romains une manière de lever des troupes, laquelle consistoit. à envoyer dans divers endroits des *conquisitores*, avec commission d'enrôler des hommes. V. *Conquisitores*.

Evolutions. Différens mouvemens qu'on fait exécuter aux troupes, pour les former ou mettre en bataille, pour les faire manœuvrer et marcher de tous sens et de tous côtés; les rompre, les partager en plusieurs parties, ensuite les réunir, les replacer sur les lignes qu'elles occupoient, et enfin, pour leur donner la disposition la plus avantageuse pour combattre, suivant les circonstances dans lesquelles elles peuvent se trouver. Il est bien important que les troupes soient exercées aux évolutions, sans cela une troupe de gens de guerre ne seroit qu'une masse confuse, dont toutes les parties s'embarrasseroient réciproquement. Il en est, dit *Polybe*, d'après *Démetrius de Phalere*, duquel il s'appuie, *d'une armée comme d'un édifice, qui n'est solide, qu'autant que l'on a soigneusement travaillé en détail toutes les parties qui concourent à son ensemble, de même une armée n'est forte, qu'autant que chaque compagnie, chaque soldat a été instruit avec soin de tout ce qu'il doit faire.*

Examilion. Fameuse muraille de deux lieues de longueur, qu'un empereur Grec fit élever sur l'isthme de Corinthe, qu'*Amurat II* fit démolir, et que les Vénitiens firent rétablir en 1463, en quinze jours de temps, (sans doute que cette muraille avoit fort peu d'épaisseur et de largeur, et qu'on avoit employé une armée entière aux travaux.)

Exarchus. C'étoit un

préfet que les empereurs d'Orient avoient coutume d'envoyer en Italie, dont la résidence étoit toujours à Ravennes.

EXAUCTORATIO. C'étoit chez les Romains une sorte de congé qui différoit de celui qu'on appeloit *Missio*. Le premier s'obtenoit après seize années de service, et le second, après vingt seulement. Par celui-ci, le soldat étoit entièrement dégagé et obtenoit les récompenses militaires, parce qu'il étoit considéré comme *vexillarius*, c'est-à-dire *vétérant*.

EXCAVATION. C'est le trou que la poudre de la mine creuse par l'éboulement des terres.

EXCULCATOR. C'étoit chez les Romains un soldat d'infanterie armé à la légère, qui lançoit des traits, et que l'on nommoit primitivement *ferentarius :* ces soldats dédaignoient l'usage de la pique, de la hache et du bouclier même, qu'ils regardoient comme un embarras.

EXÉCUTION MILITAIRE. C'est faire subir à un soldat la peine, la punition ou le supplice qu'il a mérité pour un crime ou délit quelconque.

EXÉCUTION MILITAIRE SUR PAYS ENNEMI. Ravage qui s'exerce sur le pays dont les habitans refusent de se soumettre à ce que l'on exige d'eux.

EXEMPT DES GARDES-DU-CORPS. C'étoit un officier de la maison militaire du roi, qui avoit rang de capitaine de cavalerie. Il y en avoit douze dans chacune des quatre compagnies des gardes.

EXEMPT DE LA MARÉCHAUSSÉE. C'étoit un officier subalterne des cavaliers de la *maréchaussée*, dont la commission étoit cependant expédiée par le ministre de la guerre, et scellée du grand sceau. Ils étoient aux ordres des prévôts généraux.

EXERCICE. Tout ce que l'on fait pratiquer aux soldats pour les rendre plus propres au service militaire. L'*exercice* consiste non-seulement dans les évolutions et dans le maniement des armes, mais encore dans toutes choses qui peuvent endurcir le soldat, le rendre plus fort et plus en état de supporter les fatigues de la guerre. Si les Romains étoient si forts et si vigoureux, si capables de grandes entreprises, c'est parce qu'ils étoient employés, en temps de paix, à tous les exercices les plus pénibles. Les capitaines, les généraux n'en étoient pas dispensés. Si l'on faisoit quelque découverte dont l'effet fût encore plus

meurtrier et aussi prompt, puisqu'on ne peut dire plus, que celui de la poudre, les hommes dégénéreroient peut-être encore. (L'*exercice* avec les armes avoit été fort négligé avant *Louis XIV*, qui le remit en vigueur en faisant suivre l'exemple des Hollandois, qui en faisoient alors une des premières bases du service. Les campagnes aguerrissent le soldat, mais un temps de paix l'instruit encore mieux du détail de tous ses devoirs, et il faut sur-tout ne pas le laisser dans l'inaction, sinon son corps s'amollit, et ses mœurs se corrompent.)

Exercitatio. Les Romains, pour ne pas laisser dégénérer les soldats dans l'inaction et l'oisiveté, nourrissoient leurs forces et leur valeur par de fréquens exercices militaires, et par des corvées pour l'exécution de quelqu'entreprise utile à l'état. Dans les camps même, lorsqu'on ne marchoit pas à l'ennemi, on les exerçoit à certains jours, et on leur faisoit creuser des fossés sur des terrains choisis, pour entretenir leurs forces et les habituer à la fatigue. (Cette maxime étoit excellente sous toute sorte d'aspects, et nous devrions bien la suivre, en temps de paix sur-tout.)

Exostre. Pont à coulisse, dont les anciens se servoient, par le secours de leurs tours mobiles, pour gagner le mur de la ville qu'ils assiégeoient. Aussitôt que le pont touchoit au mur, les soldats s'élançoient avec précipitation, pour joindre le rempart.

Exploit. Action de guerre signalée et mémorable.

Explorateur. C'est celui qui est envoyé à la découverte d'un pays, pour en connoître l'étendue, la situation et tous les avantages qu'il renferme. *Explorateur* se dit aussi de ceux que l'on envoie dans les cours pour y subtiliser les sentimens et les manières de penser.

Exposer. (*s'*) On dit *s'exposer* au feu de l'ennemi, au feu de la place, à tous les dangers. C'est un intrépide, un soldat qui ne craint rien.

Expunctus; se disoit d'un soldat romain cassé ou réformé, et dès ce moment le scribe effaçoit son nom des tablettes, comme ne devant plus recevoir de paye.

Exsitium. Lorsque le sénat romain condamnoit quelqu'un à la punition de l'exil, il prononçoit d'abord cette loi, *aquæ et ignis interdictio;* dès lors le condamné ne pouvant plus trouver ni feu, ni eau, étoit forcé de se soumettre au bannissement : il avoit cependant la liberté

de fixer lui-même le lieu de son exil. Quand on prévenoit la sentence, on ne perdoit ni son rang, ni sa qualité; mais si on laissoit prononcer la sentence, alors l'exilé étoit flétri, et perdoit par conséquent sa place.

EXTRAORDINAIRE de la GUERRE. C'est un fonds que l'on fait pour payer la dépense *extraordinaire* de la guerre.

EXTRAORDINARII. Soldats d'élite que les Romains choisissoient dans l'infanterie comme dans la cavalerie de leurs alliés. Les consuls tiroient leur garde de ces hommes choisis.

EXTRÉMITÉ. Quand une place assiégée est dénuée de munitions de vivres et de défense, on dit qu'elle est à la dernière *extrémité*, qu'elle ne peut plus tenir vingt-quatre heures.

F

FABLE. Divinité allégorique, fille du Sommeil et de la Nuit, qui épousa le Mensonge, afin de mieux contrefaire l'Histoire. On la représente magnifiquement habillée, mais ayant un masque sur le visage. Les jeunes militaires doivent, au sens contraire de cette perfide divinité, être les fils de la Vigilance et du Jour, se faire une étude de ne jamais rien dire ni écrire contre la Vérité, et de n'avoir jamais un visage à deux faces.

FACE du BATAILLON. V. *Front d'une armée.*

FACE. (*faire*) On dit, une armée étoit campée, ayant son aile gauche appuyée sur un bois, son aile droite sur un ruisseau, sur une rivière, sur le pied d'une hauteur dont elle avoit pris possession, et son centre faisant *face* à une grande plaine du côté de l'ennemi, et ainsi *vice et versâ.* V. *Front de bataillon.*

FACE d'une PLACE. C'est la même chose que *front d'une place*, c'est un de ses côtés, composé d'une courtine et de deux demi-bastions.

FACES d'un OUVRAGE de FORTIFICATION, sont en général les deux côtés d'un ouvrage quelconque, qui forment un angle saillant du côté de l'ennemi.

FACTION. C'est le temps qu'un soldat demeure en *sentinelle*. Être en *faction*, signifie être en sentinelle; ainsi *factionnaire* ou *sentinelle*, c'est la même chose. On dit aussi *premier factionnaire*, pour désigner le plus ancien capitaine dans un régiment d'infanterie. Il

se dit encore (*factionnaire*) du soldat qui a le détail du service.

FACTION. Ce mot, considéré comme terme de politique, signifie une cabale qui s'est ourdie dans un etat, dans la cour d'un potentat, dans une partie du peuple, dans un corps civil, dans une compagnie, dans un régiment, et souvent dans une armée entière; souvent encore entre plusieurs puissances, pour en détruire une autre. Quand l'esprit de *faction* s'immisce dans un corps civil, il est toujours possible de l'étouffer; mais quand il s'immisce dans les corps militaires, l'état, pour lors, est en danger. Le chef qui sait se faire aimer, respecter et craindre des officiers comme du soldat, ne redoutera jamais les *factions*.

FACTION des SEIZE. Voy. *Francs-bourgeois*.

FACTIONNAIRE FRAPPÉ ou INSULTÉ. V. *Frapper une sentinelle*.

FAGOT de SAPE. On s'en sert à défaut de sacs à terre, pour boucher les vides qui se trouvent entre les gabions, dans le travail de la sape; ils ont tout au plus trois pieds de longueur, sur un pied et demi de diamètre.

FAGOT ou PASSE-VOLANT, sont ceux qui ne sont pas réellement soldats, qui ne font pas de service et ne reçoivent pas de paye, mais que des commissaires font paroître adroitement aux revues, pour rendre les compagnies complètes et mettre la paye de ces *passe-volans* en poche; ce qui s'appelle *filouter l'état*.

FAGOTS GOUDRONNÉS. Morceaux de bois et branches goudronnés, liés ensemble, que l'on jette dans les fossés quand on y a mis le feu, pour voir ce qui s'y passe.

FAIRE la RONDE. Voyez *Ronde*.

FAISCEAU d'ARMES. Fusils dressés la crosse en bas, rangés en cercle autour d'un piquet principal, auquel sont attachées des traverses crénelées pour arrêter le bout du fusil. On les garantit de la pluie, en les couvrant d'un *manteau d'armes*. Lorsque l'infanterie est campée, chaque compagnie a son *faisceau d'armes* sur un même alignement, à cinq toises en avant du *front de bandière*. On nomme de même *faisceau* les piquets où sont fichés les drapeaux et étendards.

FALACQUE. Bastonnade donnée comme châtiment militaire, sous la plante des pieds, aux janissaires et autres soldats turcs.

FALAISES. Bords de la mer formés de montagnes et de rochers escarpés et fort élevés.

FALERIQUE, et non pas FALARIQUE. (Voyez *Froissard, Fauchet, Monstrelet.*) Espèce de dard composé d'artifice, que les anciens lançoient avec l'arc contre les tours des assiégés, pour y mettre le feu ; mais la véritable *falarique* étoit une poutre chargée de feux d'artifice, maintenus par des pointes qui menaçoient de tous côtés, et qu'on lançoit contre les tours avec la *catapulte* ou la *baliste*. Voyez *Baliste*.

FALOTS. Pots de fer remplis de vieilles mèches goudronnées, que l'on emmanche au bout d'une longue perche, et qu'on dispose de distance en distance, sur les lignes d'un camp, lorsque l'on craint d'être attaqué pendant la nuit. Dans les places de guerre, aussitôt que l'heure de la clôture des portes a sonné, le caporal de consigne à chaque porte sort du corps-de-garde avec le *falot*, pour éclairer le capitaine des portes, et conserve le *falot* allumé pour recevoir les rondes et patrouilles.

FANAL. C'est une grosse lanterne allumée sur la poupe du vaisseau amiral. C'est sur ce *fanal* que se dirigent les autres vaisseaux qui suivent.

FANAUX. Ce sont des feux allumés sur de hautes tours à l'entrée des ports. On nomme *feux* ceux qui éclairent les camps dans certains cas, ou pour en imposer à l'ennemi, ou pour découvrir ses mouvemens nocturnes, ou pour lui dresser quelque piége.

FANFARE. Sorte d'air militaire, pour l'ordinaire court et brillant, qui s'exécute par des trompettes, et qu'on imite par d'autres instrumens. La *fanfare* à deux dessus de trompettes, accompagnées de timballes, a quelque chose de gai et de bien martial. De toutes les troupes de l'Europe, les *allemandes* sont celles qui ont les meilleurs instrumens militaires.

FANFARON, est celui qui affecte une bravoure qu'il n'a point. Un vrai *fanfaron* sait qu'il est un lâche. On tolère, on admire même dans celui qui a devers soi de grandes actions, un ton qu'on ne souffre pas dans un homme qui n'a encore rien fait qui garantisse ce qu'il avance, ou qui justifie les promesses qu'il a faites. (Règle générale, il faut se défier de ces fiers à bras, de ces *Alexandre*, qui se vantent d'avance de vaincre et

de remporter victoire sur victoire, car ce sont précisément ces mêmes prétendus braves qui, dans le moment d'une action, lâchent le pied et prennent la fuite, répandent l'alarme par-tout; ce sont ces mêmes fiers à bras qui, le plus souvent, mettent un peloton en déroute, ensuite une compagnie; bref, la déroute se communique à un régiment entier qui prend la fuite sans savoir pourquoi. Qu'on écoute ces lâches lorsqu'ils ne sont plus sous les yeux des témoins, ils se vantent avec impudence d'avoir contribué par leurs *hauts faits* à telle victoire.)

Fanfaronnade. Voyez *Fanfaron.*

Fanfaronnerie. Voyez *Fanfaron.*

Fanion. Espèce d'*étendard* qui sert à la conduite des menus bagages de cavalerie et d'infanterie. La banderolle du *fanion* est d'un pied carré, et doit désigner les régimens auquel il appartient. On se sert aussi du *fanion* pour marquer les points de vue dans les manœuvres.

Fanon. Diminutif de *gonfanon.* C'étoit une bannière moins considérable que celle des barons.

Fantassin. Soldat qui marche et combat à pied.

Fasces laureati. C'étoient des faisceaux différens de ceux que les dictateurs, les consuls et les préteurs faisoient porter devant eux quand ils sortoient. Les *fasces laureati* étoient une récompense accordée à un général, après avoir remporté une victoire, et qu'il pouvoit, quoiqu'il n'exerçât aucune magistrature, faire porter devant lui.

Fascinage. Nom donné à la construction de tous les ouvrages faits par le moyen des fascines, des piquets, et quelquefois entremêlés de pierres, de cailloux, de gravier.

Fascines. Fagots de six pieds de longueur sur deux de circonférence, dont on fait grand usage dans les siéges, pour établir des logemens, construire des épaulemens aux batteries de canons et de mortiers; pour tous ces cas on les fait de menus branchages, et pour former le passage d'un fossé plein d'eau. On peut les faire de moyennes branches, comme pour les saucissons. Les *fascines goudronnées* sont trempées dans la poix, le goudron, ou dans d'autres matières combustibles et faciles à s'allumer, et sont beaucoup plus courtes que les fascines d'épaulement: on les jette tout embrasées sur

sur les travaux de l'ennemi. Trois ou quatre jours avant l'ouverture de la tranchée, lorsque les troupes ont achevé de se camper et de se munir de fourrages, on commande à chaque bataillon et à chaque escadron de faire un certain nombre de *fascines*.

FASCINUS. Divinité tutélaire de l'enfance, à qui les jeunes militaires doivent sacrifier les sentimens de faux amour-propre, afin d'être préservés des prestiges de l'orgueil dans leurs succès militaires.

FASTES. C'est la dénomination que les Romains donnoient à des tables de marbre, sur lesquelles ils consacroient les exploits et les triomphes de leurs grands hommes.

FATALISTE. C'est un homme qui usurpe le titre de *philosophe*, en n'admettant dans ses esprits, et quelquefois dans ses écrits, d'autre cause de l'univers, et dans l'univers, que la *fatalité* ou le *destin*. Un homme d'état qui est *fataliste*, est un être très-dangereux pour l'état. L'homme privé *fataliste* est un être fort dangereux pour la société.

FAUCHON. Espèce d'épée courbe dont on se servoit autrefois, elle étoit faite en *faucille*. On lui donnoit aussi le nom de *brance*.

FAUCON. Espèce de canon qui a trois pouces de diamètre, et qui porte une livre et demie de balle.

FAUCONNEAU. Petit canon dont la longueur varie, ainsi que le calibre : il y en a depuis un quart de livre, jusqu'à quatre livres de balles, qui pèsent depuis cent cinquante livres, jusques à huit cents livres; sa longueur est d'environ sept pieds. Lorsque les embrasures sont ruinées, on ne peut plus continuer le service du gros canon dans les siéges; mais il est toujours possible de se servir de petites pièces, comme le *fauconneau*, qu'on transporte aisément sur des affûts à rouage ou à roulettes, que deux hommes peuvent traîner aisément sur le rempart. Les coups de ces pièces sont incertains, parce qu'on ne peut les disposer comme l'on veut; mais quoiqu'ils portent au hasard, ils n'inquiètent pas moins l'assiégeant en faisant çà et là du dégât.

FAUSSE ATTAQUE. C'est lorsque dans un siége on attaque plusieurs endroits à la fois, afin de diviser les forces de l'assiégé, pour qu'elles ne se portent pas à la véritable, et il arrive quelquefois

qu'une fausse attaque devienne la véritable. Voyez *Feinte*.

Fausse braie. Seconde enceinte au bord du fossé, consistant dans un espace de quatre ou cinq toises au niveau de la campagne, entre le bord du fossé et le côté extérieur du rempart, couvert par un parapet construit de la même manière que celui de la place: la *fausse braie* n'est plus guère en usage aujourd'hui : on s'en servoit pour ajouter à la défense du fossé: les *tenailles* en face de la courtine, auxquelles elle est réduite, en tiennent lieu.

Fauteau. Sorte de bélier dont se servoient les anciens pour enfoncer les portes et abattre les murs.

Fauteur. C'est un homme qui favorise des rebelles.

Faux. Arme offensive dont la lame fort large, courbe et diminuant en pointe, forme l'équerre avec son manche. Dans l'usage commun, c'est l'instrument dont se servent les faucheurs pour couper le foin : mais de tout temps, et même en remontant à la haute antiquité, on employa la faux comme arme offensive dans les batailles et dans les siéges : des chars armés de faux, suivoient les armées et faisoient un dégât terrible quand ils rompoient les phalanges de l'ennemi. La *faux* est toujours regardée comme arme de guerre, et nous nous en servons encore aujourd'hui pour la défense des brèches.

Faux brave. Voy. *Fanfaron*.

Faux feux. C'est lorsque l'amorce d'une arme à feu se consume sans faire partir la charge.

Faux feux. Signaux convenus, que l'on fait avec des pincées de poudre.

Faux soldats. V. *Fagot* ou *Passe-volant*.

Faveur. La Faveur est une divinité allégorique, fille de l'Esprit et de la Fortune; elle est généreuse à l'excès envers les uns, et avare envers les autres. Cela n'est point étonnant, puisqu'elle est ailée et qu'elle a continuellement un bandeau sur les yeux, et qu'elle marche sans cesse, ayant un pied sur une roue et l'autre en l'air; et comme les militaires marchent de même, il est rare que les prodigalités de cette déesse en favorisent un grand nombre; je veux conclure par cette allégorie, que ceux qui se trouvent à propos pour obtenir une petite part à ses dons répandus au hasard, doivent savoir les conserver par la prudence et par une conduite sage et exemplaire dans l'exercice de leurs fonctions.

Féal. V. *Feudataire.*

Féciales. C'étoient des prêtres Romains. Voy. leurs fonctions au mot *féciaux.*

Féciaux. Lorsque la guerre cessa d'être résolue dans l'assemblée du peuple, les Romains créèrent un collége de *féciaux*, qui étoit chargé d'examiner si la guerre qu'ils se proposoient de déclarer étoit légitime, et lorsqu'elle étoit jugée telle, quatre *féciaux*, couronnés de verveine, se rendoient vers le peuple dont on exigeoit réparation pour la demander, en prenant à témoin les dieux vengeurs des traités. Si la réparation n'étoit pas faite sur-le-champ, on donnoit trente jours pour délibérer; le terme expiré, celui des *féciaux* qu'on appeloit *pater patratus*, retournoit vers l'ennemi, et lui déclaroit la guerre de la part du peuple romain. Cette déclaration étoit complète aussitôt que le *fécial* avoit lancé sur la frontière du pays ennemi, une javeline teinte de sang, ferrée ou brûlée par le bout. Les Grecs, dont les Romains furent les imitateurs dans cette formalité comme dans beaucoup d'autres choses, furent de tous temps dans l'usage de déclarer la guerre à leurs voisins, par la voie des hérauts publics, qui étoient toujours des personnes de distinction, et de plus, très-considérées. (L'histoire ne nous atteste pas trop bien, si les Romains observèrent toujours cette belle et prudente mesure, quand il leur prit la fantaisie de vouloir subjuguer tous leurs voisins, ensuite tous les voisins de ces voisins, après cela, les voisins de ceux-ci, en un mot, tout l'univers!

Fédératif. C'est l'union, l'alliance de plusieurs états ou puissances politiques, consacrées par des traités qui lient plus ou moins leurs intérêts ensemble.

Fédération. Voyez *Fédératif.*

Feinte. Jeu couvert et perfide de la part de celui qui se bat à l'épée contre un autre, en le frappant dans un autre endroit que celui contre lequel son adversaire ajuste sa défense. Un général d'armée emploie souvent la *feinte* contre son adversaire, on peut même dire que c'est un des points difficiles de la science militaire, quand le général tient sa *feinte* secrète, même dans l'exécution.

Feltre, arme défensive. C'étoit une espèce de cuirasse faite de laine foulée et imbibée dans le vinaigre, pour arrêter l'effet des armes tranchantes. Les Romains en faisoient usage.

Fer a cheval. Ouvrage

à peu près de figure ronde ou ovale, formé d'un rempart et d'un parapet, que l'on construit quelquefois dans les environs d'une place de guerre, pour en empêcher l'accès à l'ennemi.

Ferentarius. Voy. *Excalcator*.

Feri. Mot d'un cri par lequel les soldats romains s'animoient mutuellement au combat.

Férir. (*sans coup*) On disoit anciennement, en parlant d'une victoire remportée sans en être venu aux mains, *que la victoire avoit été gagnée, remportée* sans coup férir.

Ferme. (*attendre de pied*) On dit attendre l'ennemi de *pied ferme*, c'est-à-dire que l'on est résolu à le bien recevoir.

Ferme. (*combattre de pied*) C'est soutenir les attaques de l'ennemi, sans s'ébranler et sans reculer.

Fermeture des portes. Dans une place de guerre, l'officier de garde aux portes, fait battre la caisse sur le rempart une heure avant la fermeture des portes, pour avertir ceux qui ont à se retirer de la ville, de sortir, ainsi que ceux qui sont sur les dehors, qui doivent rentrer: on baisse la barrière aux postes avancés, en ne laissant que le guichet de libre, et on redouble d'attention et de vigilance: dès que la cloche du beffroi se fait entendre, les portes sont fermées avec les formalités d'usage.

Fermez le bassinet. C'est un commandement de l'exercice.

Ferrailleur. C'est celui qui fait de gaîté de cœur le métier de se battre contre ses camarades, et qui cherche à en faire naître les occasions; c'est un infame métier qui attire la mésestime sur celui qui en fait profession. Un *ferrailleur* insulte un jeune militaire *pour lui tâter*, comme on dit, *le pouls*; mais ce n'est point vis-à-vis d'un pareil homme qu'un jeune militaire doit faire preuve de bravoure; il doit l'éviter, et les officiers sages doivent l'en prévenir. On connoît aisément, sans qu'il soit besoin de *tâteurs experts*, si un jeune homme a le germe de la bravoure dans le cœur; car s'il est alerte, s'il remplit tous ses devoirs avec zèle, exactitude et empressement, je réponds de ce jeune homme, il sera brave dans l'occasion.

Ferrata. V. *Javelot*.

Ferrète. C'est ainsi que l'on nommoit autrefois une épée.

Ferté, qui signifie *fermeté*, est un nom que l'on

donnoit anciennement à tout lieu fortifié, et qui signifioit *forteresse*.

FERVESTI. V. *Crupellaire*.

FESCENNINI VERSUS. Vers libres et *obscènes* qui furent l'origine de la poésie chez les anciens Romains. Les jeunes gens les chantoient en l'honneur des nouveaux mariés. (Nos anciens *francs* étoient furieusement éloignés de suivre une semblable morale, et leur respect pour les femmes étoit si profond, que celui qui se seroit permis une seule parole capable de les faire rougir, étoit sur-le-champ banni de la société. Une calomnie contre une femme, étoit considérée comme un crime, et son auteur, puni avec la plus grande sévérité. Or, il ne faut plus regarder comme dérision la dénomination de *gentil* et *sage chevalier*. Cet article, qui semble d'abord être étranger au corps de ce Dictionnaire, ne me paroît pas devoir l'être aux jeunes militaires, aussi c'est aux jeunes militaires qu'il s'adresse.)

FEU, exprime les coups tirés avec les armes quelconques à feu : cependant à prendre l'expression à la lettre, *feu*, ou *faire feu*, ne se dit guère que du fusil, de la carabine, du mousqueton, du pistolet. On distingue plusieurs sortes de *feux*, *feu* par *rang*, *feu* par *peloton*, *demi-peloton*, par *compagnie*, *demi-compagnie*, par *bataillon*, *demi-bataillon*, etc. *Feu roulant de rempart*, sont les *salves* pour les réjouissances.

FEU. Ce mot désigne un des commandemens de l'exercice.

FEU. On dit soutenir le *feu*, s'exposer au *feu*, essuyer le *feu* de la place, le *feu* des rangs ennemis; *feu* croisé, *feu* roulant, *feu* très-vif, *feu* lent ou *feu* long.

FEU FICHANT. C'est le feu qui part du flanc d'un bastion, et va atteindre la face du bastion voisin.

FEU VIOLET. (*faire*) C'est un homme dont on attend de très-grandes choses d'après tous les apprêts qu'on lui voit faire, et qui finit par démentir toutes les espérances.

FEU d'ARTIFICE. Mélange de matières combustibles, dont la composition principale est de soufre, de salpêtre et de charbon.

FEU RASANT. C'est celui dont les coups sont tirés parallèlement à l'horizon et à peu de hauteur.

FEUDATAIRE, ou VASSAL, est celui qui doit foi et hommage pour un fief mouvant de la couronne, au prince ou

seigneur entre les mains duquel il prête le serment d'*homme fidèle*, et comme *féal* dudit seigneur. Plusieurs rois d'Angleterre (comme ducs de Normandie), les princes de Lorraine, les comtes de Flandre, et autres souverains, furent *feudataires* de la couronne de France.

Feux. Feux qu'on allume dans un camp ou sur les parapets des ouvrages d'une place de guerre pendant la nuit. V. *Fanaux*.

Feux grégeois. C'est un feu d'artifice, d'autant plus dangereux, qu'il conserve sa flamme jusques dans l'eau où sa violence accroît encore : on ne peut l'éteindre qu'avec le vinaigre mêlé d'urine et de sable, ou avec des cuirs verts. Ce furent les Grecs qui les premiers en firent usage ; mais, au rapport de divers historiens, il fut imaginé en Syrie.

Fibula vestiaria. C'étoit une boucle ou une agrafe d'or ou d'argent, qu'un général donnoit comme récompense aux soldats qui avoient fait quelqu'acte de bravoure.

Fiches. Grands bâtons, piquets ou hallebardes, dont on se sert pour marquer les alignemens du camp. Le vrai nom de cet instrument est *jalon*.

Fief. (*origine du*) Voy. *Marquis*.

Fier à bras. V. *Fanfaron*.

Fifre. Espèce de flûte traversière, mais plus petite et qui ne se démonte pas, dont le son est fort aigu. Celui qui en joue, porte le nom de *fifre*, et il accompagne celui qui bat la caisse dans les marches et les manœuvres. Les Suisses en apportèrent l'usage en France ; mais les anciens avoient aussi un instrument à peu près semblable quand ils alloient en expéditions.

Figure, *polygone intérieur*, ou plan d'une place fortifiée. Quand les côtés et les angles sont égaux, on l'appelle *figure régulière* ; dans le cas contraire, elle se nomme *irrégulière*.

File. Soldats placés l'un derrière l'autre, sur une même ligne droite, et faisant face du même côté. Le premier soldat de la *file* est appelé *chef de file*, et le dernier *serre-file*. *File* se dit pour la cavalerie comme pour l'infanterie.

Fiscales. V. *Gladiator andabata*.

Flambeaux. Espèces de *brandons de feu*, faits de pin ou de sapin, pour mettre le feu au canon.

Flanc. Ce terme s'applique au côté droit ou gauche

d'une compagnie, d'un escadron, d'un bataillon, d'un régiment, d'un corps, d'une armée entière. On couvre les *flancs* de l'infanterie par des ailes de cavalerie, ou par quelqu'ouvrage qui empêche l'ennemi de tomber dessus. Il faut, en général, que les *flancs* d'une troupe ou d'une armée en bataille soient à l'abri des coups de l'ennemi. On nomme *flanc*, la ligne tirée de l'extrémité supérieure de la face d'un ouvrage, vers son intérieur. Le *flanc* d'un bastion commence à l'extrémité de la courtine, et aboutit à l'extrémité supérieure de la face : c'est ce qu'on appelle l'*angle rentrant*. L'angle de l'épaule a ordinairement trente toises. Le *flanc simple* ou *plat* est le *flanc* ordinaire du bastion en ligne droite.

FLANC CONCAVE, est un *flanc* couvert qui forme une ligne courbe, dont la convexité est tournée en dedans du bastion. *Flanc couvert*, est celui dont une partie rentre en dedans du bastion, laquelle est couverte par l'autre partie, vers l'épaule arrondie ou en épaulement. Son avantage est d'être moins exposé et de conserver quelques pièces de canon vers l'épaulement, qui servent à la défense du fossé et du pied de la brèche.

FLANCS BAS, ou PLACE BASSE. Espèces de *flancs* que les anciens ingénieurs construisoient parallèlement au *flanc* couvert de leurs places, au pied de son revêtement. Ils étoient bons à la défense du fossé, parce que leur feu étoit rasant, qu'ils apportoient beaucoup d'obstacles au passage du fossé, et qu'ils offroient peu de prise à l'ennemi.

FLANQUER. C'est construire un ouvrage de fortification, de telle sorte qu'il ne tire pas sa principale défense du front, mais qu'il n'ait aucune partie qui ne puisse être défendue, ou sur laquelle on ne puisse tirer de front ou de côté. Une muraille, un revêtement qui est vu depuis le haut jusqu'au niveau, de plusieurs lieux, du corps dont il fait partie, est *flanqué*, et peut être par conséquent défendu. La courtine est la partie la plus forte de la place, parce qu'elle est flanquée et vue de tous les ouvrages; sans cela elle seroit la partie la plus foible.

FLASQUES, sont deux forts madriers assemblés par des entre-toises, qui composent l'affût d'une pièce de canon ou d'un mortier, entre lesquels l'un ou l'autre est placé quand on veut s'en

servir en campagne, ou dans une place.

Fléau. Balance énorme dont on se sert dans les magasins d'artillerie, et même dans les boulangeries, pour peser des pièces et munitions, jusqu'au poids de six mille livres sur l'un des plateaux.

Fléau de portes. Barre de fer, ou madrier d'un bois bien solide, qui croise, du côté de la place, les deux portes quand elles sont fermées; ce qui peut empêcher qu'elles ne soient enfoncées.

Flèche. Arme offensive, composée d'une verge et d'un fer fort aigu, qui se lance avec un arc ou une arbalète. On nomme aussi la *flèche* carreau, parce que le fer en est carré. Le *carreau* est quelquefois empenné d'airain au lieu de plumes. Il y a une autre espèce de *flèche* qu'on nomme *vireton*, parce qu'elle viroit, c'est-à-dire qu'elle tournoit en l'air par le moyen des ailerons ou pennons qui devoient être bien ajustés pour l'équilibre, comme dans un volant. Dans un assaut donné à *Melun* en 1420 (sous *Charles VI*), par les *Allemands* de l'armée d'Angleterre, où ceux-ci furent repoussés, il est dit : « mais en remontant « (les fossés), les *arbalé-* « *triers* de la ville les ser- « voient de *viretons* par le « dos, qui entroient jusqu'au « *pennon*. » De toutes les anciennes armes offensives, la *flèche* est celle dont on fait encore le plus d'usage chez beaucoup de nations, particulièrement dans l'Asie. Les Turcs s'en servent encore, et les Tartares la manient avec une adresse supérieure.

Flèche. Petit ouvrage composé de deux faces ou de deux côtés, qu'on élève dans un temps de siége, à l'extrémité des angles saillans et rentrans du glacis : il sert à en défendre l'approche.

Flèche ardente, sont de certains goudrons artificiels, qu'on jette de loin ou de près, dans les ouvrages des ennemis, pour y mettre le feu promptement.

Flèche de pont-levis. Pièces de bois assemblées dans la bascule du *pont-levis*, à laquelle sont attachées deux chaînes qui enlèvent le tablier du pont.

Flèches pour le petard. On nomme ainsi des pièces de bois attachées l'une à l'autre par des anneaux de fer, dont la dernière est armée de fortes pointes de fer, et à laquelle est attaché le petard qui doit faire sauter ou briser les portes d'une place : on pousse ces flèches

sur des roues que l'on pousse comme les ponts volans.

Fleuret. Épée dont la lame est carrée et émoussée, ayant le bout terminé en bouton et enveloppé de cuir, qui sert à escrimer, à tirer des armes, à tenir son épée avec grâce.

Flibustiers. Corsaires ou aventuriers de l'*Amérique*, qui font leurs courses sur mer sur des *flibots*. *Flibuster*, c'est aller à la rapine.

Flore. Déesse de la jeunesse. V. *Jeux floraux*.

Flottement. Mouvement d'ondulation que font assez souvent les différentes parties du front d'une troupe en marchant. Le *flottement* est un défaut d'exercice de la part de ceux qui l'occasionnent, et il est tellement dangereux, que lorsqu'une armée marche en bataille, elle peut être battue et mise en déroute, puisqu'il est vrai que son centre, ses ailes peuvent être rompus par un flottement qui ne seroit pas promptement réparé. Le coup-d'œil d'un général habile remarque promptement le *flottement* de son armée, et souvent l'approche de l'ennemi ne donne plus le loisir de porter remède.

Flux et reflux. Lorsque la mer s'enfle et se gonfle de manière qu'elle inonde les côtes basses, c'est ce qu'on nomme *flux*; lorsqu'elle se retire et s'abaisse le long des côtes, cela s'appelle *reflux*. Ce mouvement de la mer, pour le *flux* comme pour le *reflux*, dure communément pendant six heures.

Foible d'une place. (*le*) La première chose dont un général, qui se propose le siége d'une place, s'occupe, c'est de s'assurer de son côté *foible*, car il en existe toujours un; et quand même la place seroit fortifiée sur un polygone très-régulier, le terrain extérieur ne pouvant l'être de même, c'est d'après ce terrain même qu'il faut conjecturer du côté foible. Par le même raisonnement, le commandant de la place, qui doit connoître le côté foible, doit prendre ses précautions.

Foiblesse d'une place de guerre. (*la*) Tout ingénieur sait en quoi elle consiste. Le général qui se propose le siége d'une place, doit en connoître auparavant le fort et le foible, par le plan de la place et par le sentiment de l'ingénieur.

Folles (*pièces*) d'artillerie. Ce sont les pièces qui n'ont pas l'ame bien droite, ce qui empêche le

boulet d'aller juste où on le dirige.

FONCTIONS MILITAIRES. Depuis le tambour jusqu'au général en chef, chaque individu a ses fonctions particulières; aucun de ces individus n'ignore celles qui lui sont personnelles; nul ne peut y manquer non plus sans se rendre coupable d'un délit, et quelquefois d'un crime, et il connoît la punition, le châtiment et le dernier jugement (la mort) qu'il encourt : il est donc inutile de répéter ici, comme beaucoup l'ont fait, ce qui se trouve d'ailleurs distribué dans le corps de ce livre.

FONDELFE. Instrument qui, ainsi que la fronde à la main, lâchoit des pierres et des cailloux : on la nommoit de même *bricolle*, quand on s'en servoit en guerre, par rapport à la réverbération et saut que les pierres rondes faisoient en heurtant les murailles. On auroit voulu pouvoir donner l'instruction sur la manière dont la *fondelfe* étoit faite, comme on l'a donnée sur la fronde. Voyez ce mot.

FONDERIE. C'est le lieu où l'on fond toutes les pièces d'artillerie.

FONDEUR D'ARTILLERIE. C'est celui qui fond les pièces; il doit posséder au plus haut degré l'art de sa profession, dont une partie principale est la composition de la matière qui doit servir à la fonte, composée de rosette, de laiton et de cuivre pour le canon, etc.

FONDRIÈRE. Ouvertures dans la superficie de la terre, occasionnées par des affaissemens, par des tremblemens de terre, par les ravages de l'eau ou du feu : ou bien c'est un terrain marécageux, sous lequel les eaux croupissent faute d'écoulement, se dessèchent pendant les chaleurs, se gèlent pendant les froids : c'est une espèce de fléau pour une place, si elle a un tel terrain dans son voisinage.

FONTE. Se dit d'une certaine composition de métaux, dans laquelle le cuivre domine, qui sert aux canons, mortiers et pièces de fonte.

FORAGE. C'est l'action de percer les armes à feu.

FORBAN. *Corsaire*, *pirate*, *écumeur* de mer, qui attaque et vole indistinctement amis et ennemis.

FORCE d'une ARMÉE. (La première). V. *Argent*.

FORCE, à FORCE OUVERTE. (*prendre une place de*) C'est emporter une place d'assaut.

FORCER. C'est emporter par effort une place, un fort, un ouvrage détaché, un chemin couvert, un poste bien

gardé, un retranchement en entier, etc.

Foret. Outil d'acier avec lequel on perce la lumière du canon. On nomme de même un outil fort large, à l'usage du mineur, lorsqu'il veut établir des fourneaux dans le roc.

Forfante et forfanterie. Voy. *Fanfaron.*

Former. Soins que l'on prend pour accoutumer le soldat à la discipline, le plier à l'obéissance, et lui inspirer l'esprit de son état. Lorsqu'il s'agit de l'exercice militaire, du maniement des armes, des manœuvres, des évolutions, on se sert du mot *dresser*. On dresse le soldat au pas ordinaire pour acquérir le pas réglé; au pas réglé, pour marcher avec célérité quand il faut attaquer, brusquer; au pas de côté et au pas oblique, pour remédier au flottement, au danger d'exposer un flanc, pour occuper plus d'étendue, ou porter une aile en avant.

Fort. Terrain circonscrit, c'est-à dire de peu d'étendue, fortifié d'abord par la nature et ensuite par l'art. Un *fort* n'est occupé que par des hommes de guerre. C'est une espèce de *citadelle*, destinée à garder un passage important. Il sert à occuper une hauteur sur laquelle l'ennemi pourroit s'établir avantageusement, à couvrir des écluses, des têtes de chaussées. Tel est le fort de *Scarpe* à *Douai*. Celui de *Nieulay* à *Calais*, de *Saint-François* à *Aire*.

Fort de campagne. Espèce de *grande redoute* dont les côtés se flanquent réciproquement, et qui ne se construit que pendant la guerre. On s'en sert pour couvrir ou garder des postes, ou des passages importans. On lui donne un fossé de dix à douze pieds de profondeur, sur quinze ou dix-huit de largeur. Un parapet de huit à neuf pieds d'épaisseur, sur sept de hauteur, avec une banquette comme aux autres ouvrages, et si on en a le loisir, un chemin couvert et des palissades: il ne faut pas oublier un chemin de communication bien assuré et bien défendu, pour battre en retraite en cas de besoin.

Forteresse. Nom que l'on donne, en général, à tous les lieux fortifiés par la nature ou par l'art. Mais en général aussi, quelles que fussent les forces que la nature pourroit donner à telle place, à tel château, elles seroient souvent vaines si la main et la science de l'ingénieur n'y ajoutoient.

Fortification. Elle se divise en régulière et en ir-

régulière, naturelle ou artificielle, durable ou passagère. La *fortification régulière* seroit toujours la meilleure, si le terrain se trouvoit invariablement favorable pour l'exécution, parce que toutes les parties se trouvant égales entr'elles, elles peuvent mieux être défendues l'une par l'autre. La *fortification irrégulière* est plus en usage par rapport à l'irrégularité des terrains, et forcément ses parties ne peuvent être égales entre-elles, mais comme on y applique toujours les règles de la fortification régulière, elles n'en sont pas moins bonnes. La *fortification naturelle* est celle dont la situation en rend l'accès difficile, ou inaccessible à l'ennemi; le sommet d'une montagne, des rochers escarpés, des marais, sont des *fortifications naturelles*. La *fortification artificielle*, est celle dans laquelle on emploie le secours de l'art. La *fortification durable* est celle d'une place forte. La *fortification passagère* est celle d'un camp. La *fortification offensive* a pour objet toutes les précaution nécessaires pour attaquer l'ennemi avec avantage, et c'est proprement la guerre des siéges. La *fortification défensive* a pour objet de prendre toutes les précautions capables d'opposer une forte résistance aux entreprises de l'ennemi, et dans ce cas elle est également *offensive*.

FORTIFIER en DEDANS ou en DEHORS. On dit qu'on fortifie en *dedans*, lorsque le côté du polygone sert de côté extérieur, c'est-à-dire que les bastions sont pour lors *en dedans*, et fortifier *en dehors*, c'est le cas contraire; et pour s'expliquer plus intelligiblement vis-à-vis de l'officier qui ignore ce que c'est qu'un polygone, lorsque les angles saillans d'un bastion regardent l'ennemi ou la campagne, cela s'appelle fortifier en *dedans*, et dans le cas contraire, c'est fortifier en *dehors*.

FORTIN. Petit fort fait à la hâte pour défendre un passage ou un poste important à conserver. On lui donne trois ou quatre bastions, quelquefois on le construit en étoile, avec un fossé et des palissades; souvent ce n'est qu'une redoute, mais si elle est construite avec solidité, et qu'elle soit sur une hauteur d'un accès difficile, elle fait pour l'instant le service d'un fort.

FOSSÉ. Profondeur pratiquée au pied extérieur du rempart des forteresses, et en général, de tous les ouvrages de fortification durable ou

passagère. La ligne qui termine le fossé du côté de la campagne, se nomme *contrescarpe* dans les ouvrages durables; il est ordinairement revètu de maçonnerie vers ce côté, afin que les terres ne s'éboulent point dans le *fossé*. Lorsque le rempart de la place est revêtu, son talus extérieur est continué jusqu'au fond du *fossé*. Quand il ne l'est point, le talus extérieur se termine au bord du *fossé*, au niveau de la campagne, alors on laisse entre le pied du rempart et le *fossé* un chemin de dix à douze pieds, qu'on nomme *berme* ou *relais*; il sert à soutenir les terres du rempart, pour qu'elles ne s'éboulent point dans le *fossé*. Les meilleurs *fossés* sont les secs, et les plus sains pour une ville de guerre : ils donnent plus de facilité pour faire des sorties et s'y retrancher en cas de besoin. D'ailleurs, on peut, quand on le veut, les remplir d'eau par le moyen des écluses, comme à *Landau*, *Valenciennes* et dans plusieurs autres places. Je fais assez connoître les avantages et désavantages des *fossés secs* et des *fossés remplis d'eau* dans le second volume de la Journée Militaire, *chapitres de l'attaque et de la défense des places*.

Foudre de guerre; se dit d'un général qui a remporté de nombreuses victoires, et qui a donné des preuves d'une valeur extraordinaire.

Fougasse ou fougade. Petite mine dont le fourneau n'est enfoncé que de sept à huit pieds dans la terre, large de huit à dix, que l'on pratique sous le glacis, pour faire sauter l'ennemi lorsqu'il approche de la contrescarpe : ces chicanes meurtrières répétées à propos, nuisent beaucoup aux assiégeans.

Fouiller. C'est faire une recherche exacte et scrupuleuse dans une ville, dans un village, dans une ferme, dans un bois, pour examiner (avant qu'une armée, ou un détachement de troupes n'avance) s'il n'y a pas d'ennemis cachés. Un commandant de troupes, prudent, ne s'engage jamais dans aucun lieu couvert, sans l'avoir fait reconnoître auparavant.

Fouloir. Instrument dont les canonniers se servent pour nétoyer une pièce de canon aussitôt qu'elle a fait feu. Le *fouloir* ayant un bouton à l'autre extrémité de la hampe, le canonnier s'en sert aussi à refouler la charge de pou-

dre qu'un autre a mise dans l'ame.

FOURCHETTES à MOUSQUET et COUSSINETS. Ils servent pour aider sur un rempart, à supporter le mousquet, qui à la longue, fatigueroit le soldat par sa pesanteur.

FOURNEAU. Lieu où l'on chauffe le métal dans une fonderie de pièces d'artillerie, pour le faire couler dans la fosse où est le moule.

FOURNEAU de MINES. Chambre que le mineur pratique à l'extrémité de la galerie d'une mine, pour y renfermer toute la poudre dont il a besoin pour son opération. La quantité de poudre est toujours réglée sur l'étendue du terrain que l'on veut faire sauter.

FOURNIMENT. Poire à poudre en corne, ou de cuir bouilli, que le canonnier porte en écharpe: elle est remplie de poudre fine pour amorcer les pièces, elle s'ouvre et se ferme par un ressort. Les cavaliers et dragons en portent aussi en bandoulière: pour l'infanterie, v. *Giberne* ou *cartouche*.

FOURNIR. C'est pourvoir. Ainsi on dit *fournir* une place, une armée de vivres. On dit aussi de quelqu'un qui a reçu un profond coup d'épée; qu'il a été *fourni* d'un coup d'épée, ou qu'un tel lui a *fourni* un vigoureux coup d'épée.

FOURNITURES GÉNÉRALES pour les ARMÉES, pour les PLACES de GUERRE, pour les HÔPITAUX, pour les ÉTAPES, etc. Il est encore inutile d'entrer ici dans les détails particuliers de chacune de ces *fournitures*, sans lesquelles les armées et les garnisons ne pourroient exister; les attirails en sont si immenses, que quand même leur détail pourroit entrer dans la rédaction d'un livre tel que celui-ci, il deviendroit encore superflu, puisqu'il fournit un article à des traités séparés pour chaque genre de fournitures. Les directeurs et commis généraux de chaque département ont leurs réglemens, tant à l'égard des choses, qu'à l'égard des individus qui leur sont subordonnés, et quand ces directeurs et commis généraux sont des hommes de tête et habiles en même temps, rien ne périclite dans les marchés, dans les armées, ni dans les places.

FOURRAGE. On entend sous cette dénomination tout ce qui sert à la nourriture des chevaux d'une armée, soit en garnison, soit en campagne. On trouve dans ce Dictionnaire divers ar-

ticles qui instruisent de ce qu'il faut faire pour aller au *fourrage* avec sûreté.

Fourrage d'artillerie. C'est l'herbe, le foin que l'on introduit dans la pièce pour servir de bourre.

Fourrager, peut se dire d'un pays que l'ennemi dévaste, désole, pille et ruine.

Fourrageurs. Ce sont les hommes de service par compagnies et par escadrons de cavalerie, pour aller faire fourrage.

Fourreaux d'épée, de sabres, de pistolets, sont des étuis de bois et garnis, pour conserver les armes.

Fourré. (*pays*) C'est un pays rempli de bois, de haies, de buissons, de ruisseaux, etc. Un général qui est forcé de traverser un pays *fourré*, doit bien faire reconnoître avant de hasarder la marche, et doit encore faire reconnoître à mesure qu'il avance.

Fourrée. (*paix*) C'est une *paix*, une réconciliation feinte et faite à la hâte, à dessein de se tromper mutuellement.

Fourrés; (*coups*) se dit de coups reçus et portés de la part des deux adversaires en même temps.

Fourrier. Bas-officier d'une compagnie, chargé par le *quartier-maître* de marquer les logis dans une marche. Dans la cavalerie, on le nomme *maréchal des logis*. Ils doivent avoir une belle écriture, parce qu'ils sont chargés de faire le rôle de dénombrement des hommes par chaque compagnie.

Fourrier de campement, est chargé, avec un soldat, de planter solidement et bien à-plomb, le faisceau d'armes.

Fourrier de l'armée. Il est aux ordres du maréchal-général des logis de l'armée, et doit marquer les logemens des officiers généraux et autres, selon leur rang et selon les différentes divisions d'une armée.

Fours de boulangerie pour une armée. Quand un habile directeur général des vivres prend bien ses dimensions, et qu'il met des ouvriers à proportion de la fourniture de pain qu'il doit faire, il peut, en trente heures de temps, avoir ses fours construits, recuits, et la première fourniture placée dans chaque four.

Foutouer. C'étoit, chez les anciens, l'action vive qui faisoit agir le *mouton* ou *bélier*, pour abattre les murailles dans les siéges.

Foyer. C'est le centre du fourneau ou du coffre qui comprend la poudre dont une mine est chargée.

Foy-mentie. Ancienne-

ment, lorsqu'un général, un gouverneur, un commandant se rendoit honteusement, on le dégradoit de noblesse, et voici de quelle manière. On l'armoit de pied en cap, ensuite on le faisoit monter sur un échafaud, où douze prêtres, assis et en surplis, entonnoient les vigiles des morts aussitôt qu'on lui avoit lu la sentence qui le déclaroit *foy-mentie, traître, déloyal* et *vilain*. A la fin de chaque pseaume, les prêtres faisoient une pause, pendant laquelle le héraut-d'armes dépouilloit le *foy-mentie* d'une pièce de son armure, en criant : ceci est le *casque*, ceci est le *bouclier* du *foy-mentie*, etc. Le dernier pseaume psalmodié, on versoit sur sa tête un bassin rempli d'eau chaude : on le descendoit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passoit aux aisselles ; on le mettoit sur une claie ; on le couvroit d'un drap mortuaire, et on le portoit à l'église, où les prêtres terminoient la cérémonie d'infamie, en chantant autour de lui le pseaume *Deus laudem meam ne tacueris*, qui renferme des imprécations contre les traîtres ; après quoi on laissoit aller le *vilain. Pierre de Béloy ; André Favin ; le vrai théâtre d'honneur ; essais de Sainte-Foi.* (Les gens qui n'ont ni foi, ni aucune sorte de religion, je ne dirai pas dans le cœur, mais même à l'extérieur, ne manqueront pas de jeter du ridicule sur cette dégradation dans laquelle on faisoit intervenir les cérémonies de l'église. Je laisse là tout ce que nos anciens et toutes les nations du monde entier firent lorsque le paganisme dominoit, et je dis, que loin qu'une telle dégradation présentât quelque chose de ridicule, elle offroit au contraire un tableau bien expressif de la pureté des sentimens d'honneur qui animoient les guerriers de ces temps. On ne punissoit pas de mort celui à qui on la feroit subir aujourd'hui, mais son supplice étoit plus exemplaire, et on lui donnoit mille fois pour une la mort; et il étoit tellement considéré comme mort, qu'on l'enterroit de son vivant.)

FRAISE. Palissade couchée, dont la pointe menace le fossé. On la plante ordinairement dans l'épaisseur des terres des ouvrages non revêtus, un peu au-dessous du parapet. Quand on en a le loisir, on en fiche dans les retranchemens d'un camp, et toujours horizontalement, pour empêcher l'approche de l'escalade.

Fraiser un bataillon. C'est l'entourer de piquets, pour empêcher la cavalerie de le forcer. On remplit aujourd'hui le même objet, en faisant mettre la baïonnette au bout du fusil, aux soldats qui composent le *bataillon*, et principalement aux rangs qui en forment la bordure.

Fraiser un retranchement. C'est le palissader horizontalement, c'est-à-dire en menace.

Framea. Sorte de javelot dont se servoient les Germains. V. *Hastaire.*

Franc-aleu. Coutume suivie sous nos premiers rois de France, d'après laquelle il étoit permis à tout homme libre et sans seigneur, de vivre sous le prince ou seigneur qu'il choisissoit. On en voit la preuve sous le règne de *Louis Ier*, en 817.

Franc-bourgeois. Nom de faction parmi les *ligueurs d'Orléans*, dans le temps de la *ligue* ou *fronde*, et qui répondoit à la faction des seize de Paris. Il y avoit encore à *Orléans* une autre faction du nom de *zélés*, choisis parmi les principaux *bourgeois*, ainsi que les premiers.

Franc-taupin, étoit autrefois un soldat dont l'emploi étoit de creuser la terre, de travailler aux tranchées, aux mines, etc.

Franches compagnies. Corps de troupes qui ne forment point de régimens : elles ont chacune un chef, qui en est le commandant ou capitaine; elles sont composées de cavalerie et d'infanterie : on s'en sert pour donner de l'inquiétude à l'ennemi, pénétrer dans son camp, y causer du dégât, ou pour établir les contributions. Ceux qui les commandent se nomment ordinairement *partisans*.

Francisque. Arme offensive dont les piétons se servoient sous le règne de *Clotaire*, outre l'arc, la lance, la javeline : elle étoit faite en façon de hache double, ayant le manche court, afin de mieux la lancer sur les ennemis, fendre leurs écus et les désarmer, et comme elle étoit pesante, elle ne pouvoit manquer de faire effet quand elle étoit lancée avec roideur.

Francs-archers. Autrefois le premier corps réglé de l'infanterie françoise, composé de quatre compagnies de quatre mille hommes chacune. Cette milice fut établie par *Charles VII*, qui, pour avoir toujours une troupe sur pied, ordonna que chaque paroisse fournît un des meilleurs hommes

qu'il y auroit, pour aller servir en campagne, en qualité d'*archer*, avec l'*arc* et la *flèche* : on les appeloit aussi *francs-taupins*.

Frapper une sentinelle, une vedette. Crime et délit militaire, n'importe par qui il soit commis; depuis le premier jusqu'au dernier grade, il doit être jugé par un conseil de guerre; et si le crime a été commis par un individu appartenant à l'état civil, il est consigné d'abord dans la prison militaire, sans pouvoir être réclamé par la justice civile. Le ministre de la guerre instruit, porte la plainte au souverain, qui ordonne ensuite le procès dans les formes.

Frater. C'est ainsi que l'on nommoit autrefois dans les troupes les chirurgiens des régimens, subordonnés aux chirurgiens majors.

Frégate. Vaisseau du second ordre, léger à la voile, et qui, pour l'ordinaire, n'a que deux ponts.

Frettes. Cercles de fer dont on garnit les pieux par la tête, afin qu'ils résistent mieux aux coups du mouton.

Fronde. On nommoit ainsi, dans le milieu du dix-septième siècle (sous le règne de *Louis XIII*), une faction qui s'opposoit à toutes les démarches et actions de la cour et du cardinal de *Richelieu*, premier ministre. Ceux qui étoient les agens et complices de cette faction, étoient appelés *frondeurs*.

Fronde, arme offensive. V. *Frondeur*.

Fronder. C'est jeter, lancer des pierres avec une *fronde*.

Frondeur. Chez les anciens, et même en France, en 1572, parmi les paysans du Languedoc, les *frondeurs* faisoient un corps à part de troupes, dont l'emploi étoit de lancer des pierres sur l'ennemi, avec la *fronde*. La *fronde* étoit une arme de corde, dont l'une des extrémités tenoit par un nœud coulant au doigt du milieu de la main droite; l'autre extrémité terminée par un nœud, s'arrêtoit entre le pouce et le doigt qui le suit; sur le milieu de cette corde il y avoit une espèce de petite poche large de quatre pouces, longue de six, pour assujétir le caillou ou la balle que l'on vouloit lancer sur l'ennemi. Les *frondeurs* faisoient partie de la milice des Romains : on en vit aussi en France sous le règne de *Philippe Ier*. (Je crois que c'est par erreur que l'on attribue aux Phéniciens l'invention de la *fronde*, car *Pisticus* nous apprend que les habi-

tans des îles Baliares, à qui on l'attribue, excelloient dans cet exercice, et que les familles se nourrissoient du gibier que leurs petits enfans étoient obligés d'aller tuer avec cette arme. Si le fait est vrai, il falloit que ces enfans eussent une adresse que l'imagination ne peut concevoir.)

FRONT de FORTIFICATION. C'est un côté de l'enceinte d'une place, composé d'une courtine et de deux demi-bastions. Lorsque les lignes de circonvallation et de contrevallation ont des ouvrages détachés pour augmenter leur défense, c'est la ligne entière qui devient le *front de fortification*.

FRONT d'une ARMÉE, d'un BATAILLON ou d'un ESCADRON. C'est la partie qui regarde l'ennemi, ou bien l'étendue qu'occupe la première ligne d'une armée, le premier rang d'un bataillon, d'un escadron.

FRONT de BANDIÈRE d'un CAMP. C'est la ligne qui sert à en déterminer l'étendue, et sur laquelle sont placés les drapeaux et les étendards des troupes qui occupent le camp.

FRONTEAU de MIRE. Morceau de bois de quatre pouces d'épaisseur, d'un pied de haut, et de deux pieds et demi de long, ou environ, dont on se sert pour pointer le canon.

FRONTIÈRE, limites, confins, ou extrémités d'un état souverain ou d'une partie de cet état. Tout officier, tout soldat surpris à une très-petite distance au-delà des limites de la frontière, est censé (s'il n'a aucune permission dans les formes) déserter ses drapeaux.

FRUMENTARII. Diverses significations ont été appliquées à cette dénomination. Les uns disent que c'étoient, du temps des Romains, des officiers d'expérience, attachés à la cour des empereurs, pour les instruire de l'art militaire, et que chaque légion avoit de semblables instituteurs. D'autres prétendent que les *frumentarii* étoient des espions qui rendoient compte aux empereurs de tout ce qu'ils pouvoient découvrir. L'application qui me paroît la plus juste, est celle-ci, que les *frumentarii* étoient ce que nous appelons dans nos armées, *fournisseurs des vivres*, qui avoient l'emploi de fournir aux soldats romains leur ration de blé dans les marchés et dans les camps; car il faut remarquer qu'ils n'avoient ni fours, ni moulins, ni boulangeries à leur suite. Les Grecs et les Romains broyoient le

blé dans l'aire avec des cailloux, dont ils faisoient une bouillie ou un gâteau cuit sous la cendre. Cette signification me paroît d'autant plus juste, que ceux qui avoient à Rome la garde des greniers publics, étoient nommés *frumentarii.* (Si notre manière de fournir le pain au soldat est plus commode pour lui, il est certain aussi que la farine dont on le nourrit est loin d'être aussi pure, et par conséquent aussi saine.)

Fuite. Mouvement rétrograde, précipité, par lequel le soldat cherche à se dérober aux périls d'un combat. La fermeté des officiers peut arrêter et dissiper la frayeur des soldats qui fuient, et les ramener au combat; mais si un officier donne malheureusement luimême l'exemple, le mal devient sans remède. Si un corps entier fuit, on appelle cela *déroute.*

Fuite. On dit, le salut de l'ennemi fut dans la *fuite;* sa retraite fut une *fuite.*

Fulminante. (*légion*) Les Romains eurent une légion qui porta ce nom; elle étoit composée de soldats chrétiens; elle rendit de grands services à l'empereur *Marc-Aurèle*, dans son expédition contre les Sarmatei, les Quades et les Marcomans.

Funeratium. C'étoit ce que l'on dépensoit chez les Romains pour les funérailles. On sait que les Romains étoient au suprême degré adonnés au luxe dans tous les genres possibles, et qu'ils n'avoient pas assez d'esclaves pour les servir. *Pisticus* raconte que les funérailles que *Néron* fit faire à *Poppea, lui coûtèrent plus de parfums que l'Arabie n'en peut fournir dans un an. Suétone* dit, que les funérailles du même *Néron* coûtèrent cent mille sesterces; c'étoit trop de cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf pour un tel monstre. J'ai lu, autant que je puis me le rappeler, dans l'histoire des *Révolutions*, qu'à l'occasion d'une fête brillante qui se donna à Pékin, l'impératrice qui régnoit fit creuser un canal d'une fort grande étendue, qu'elle fit remplir de pure essence d'eau de roses, et que le soir toute la cour se promena au milieu des plus magnifiques illuminations, avec des bateaux d'une richesse étonnante, sur ce canal artificiel. Si le fait est vrai, ce luxe surpassoit encore celui de *Néron* pour *Poppea.*

Funus triumphale.

Chez les Romains, les funérailles d'un général avoient beaucoup d'accord avec le jour de son triomphe : on y étaloit absolument tout ce qui ornoit l'entrée triomphale; les présens qu'il avoit reçus des rois alliés, les images des villes conquises, la figure du mort couronnée de laurier, etc.

Fureur. On représente cette divinité allégorique sous la figure d'un homme chargé de chaînes, assis sur un monceau d'armes, faisant des efforts pour briser ses fers, afin d'avoir la liberté d'exercer ses désordres furieux. Les jeunes militaires doivent quelquefois se représenter cette figure hideuse et dégoûtante par ses grincemens, ses contorsions et son écume, afin de se convaincre que dans les occasions où la vengeance militaire peut être permise, ils ne doivent jamais l'exercer comme des hommes qui se trouvent débarrassés de leurs fers, mais comme des hommes auxquels la vengeance autorisée laisse encore le pouvoir de devenir généreux.

Fusée de bombes. Cylindre de bois, creux, ayant à l'extérieur la forme d'un cône tronqué, dans lequel on met la composition qui convient à la bombe qu'on veut lancer. Les *fusées de grenades* sont les diminutifs de celles-ci, que l'on remplit de même d'une composition qui embrase la grenade au moment qu'elle tombe. La *fusée* pour les *brûlots* est un canon de bois rempli de poudre : son usage est pour les coffres à feu.

Fusil. Arme à feu qui a succédé à l'*arquebuse* et au *mousquet*, montée de même sur un fût de bois de noyer, de frêne ou d'érable. Le premier corps en France qui ait été régulièrement armé de fusils, fut le régiment de Royal Artillerie, qu'on nomma, lors de la création (en 1671), régiment de fusiliers.

Fusil sur l'épaule. C'est un commandement de l'exercice.

Fusilier. Soldat armé d'un *fusil* qu'il peut porter en baudoulière.

Fusiller. C'est tuer un homme condamné par une commission militaire, à coups de fusils.

Fut. Bois sur lequel on monte toutes les armes portatives à feu.

Fustibales. Machine propre à lancer des traits et des pierres, dont se servoient les anciens pour défendre leurs murailles contre les entreprises de l'ennemi.

Fuyards. On donne ce

nom aux troupes qui, après un combat désavantageux, quittent le champ de bataille en désordre, et se jettent en foule de tous côtés, en se précipitant dans une rivière, dans un marais, dans un bois, et dont ils se tirent quelquefois plus difficilement d'affaire, que s'ils eussent fait face à l'ennemi ; aussi, si celui-ci les poursuit, il ne les reçoit point à composition, mais il les sabre et les hache avec d'autant plus de facilité, que pour l'ordinaire le *fuyard* jette ses armes pour être plus léger, et il n'y a pas grand mérite à occire un *fuyard*. Il peut arriver cependant qu'il devienne nécessaire de laisser poursuivre les *fuyards*, pour empêcher qu'ils ne soient ralliés à une certaine distance ; mais cette poursuite doit avoir des bornes qu'un général, aimé et craint de ses troupes, sait toujours arrêter, et il est très-prudent de le faire, attendu que ceux qui poursuivent, peuvent fort bien devenir dupes eux-mêmes de leur valeur indiscrète, et que la désertion peut encore être la suite de l'imprudence du général. De toute manière, il est bien plus généreux d'épargner celui qui met bas les armes, de se contenter de le faire prisonnier, ou de le laisser fuir sans armes, si l'on craint qu'il ne fasse embarras. On donne aussi cette dénomination au citoyen qui se cache lorsque le gouvernement le met en réquisition pour servir la patrie de ses bras.

G

GABARES. Bateaux plats et larges, à voiles et à rames : on en fait grand usage sur la rivière de Loire.

GABION, grand panier de forme cylindrique, sans fond, d'environ deux pieds et demi de hauteur, sur le même diamètre, que l'on fait avec des menues branches d'arbres entrelacées sur des piquets ; on pose les *gabions*, aussi serrés qu'il est possible, sur un alignement quelconque, et on les remplit de terre aussitôt qu'ils sont placés. On les nomme *gabions de sape*, ceux de *batterie* ont cinq à six pieds de diamètre sur huit de hauteur. On emploie ordinairement à la construction des *gabions*, les *sapeurs* et les *mineurs*.

GABION FARCI. C'est un gros *gabion* qu'on remplit de différentes choses, qui empêchent qu'il ne puisse être percé, ou traversé par une balle de fusil ; on s'en sert dans les sapes au lieu de

mantelet, pour couvrir le premier sapeur. On lui donne cinq à six pieds de hauteur sur quatre de diamètre. Lorsque la terre est difficile à remuer, pour aller plus vîte, on emplit des *gabions* d'une autre terre, pour couvrir des batteries sur le rez-de-chaussée, ou pour servir de parapet à des lignes ou à des logemens.

Gabionnade. Retranchement fait à la hâte avec des gabions, pour faciliter la retraite à une troupe forcée d'abandonner un retranchement qu'elle ne peut plus défendre.

Gabionner. C'est se couvrir de *gabions*, pour se garantir (en travaillant) des coups de l'ennemi. Il faut nécessairement que celui qui commande les travailleurs, ait sans cesse l'œil à ce que les *gabions* soient placés et fichés avec promptitude, car la nonchalance peut devenir funeste à ceux qui sont occupés à la tranchée.

Gadara. Sabre turc, peu courbé, large, ayant le côté opposé au retranchement. Voyez *Clich.*

Gage. On appeloit anciennement *gage* du combat, ou *gage* de bataille, le gantelet ou gant que l'on jetoit par manière de défi à celui contre qui on vouloit combattre.

Gage. On dit figurément et familièrement de ceux qui ont été faits prisonniers, ou qui sont restés sur le champ de bataille, qu'ils sont demeurés pour les *gages* de ceux qui ont été préservés.

Galea. C'étoit un casque différent du casque ordinaire, qui étoit, au rapport d'*Isidore*, de peau, et que l'on appeloit quelquefois *cassis*, mais celui-ci étoit de métal. L'invention du chaperon ou *galea* est attribuée aux Lacédémoniens qui vidoient la tête des loups, des chiens et d'autres animaux pour s'en faire un masque et se donner un air plus terrible. *Végèce* dit que les soldats lacédémoniens étoient toujours suivis par des *galearii*, qui portoient leurs casques. (Si nous voyions de nos jours une grande revue de ces soldats lacédémoniens, ne produiroit-elle pas un magnifique coup d'œil pour le beau sexe !)

Galearii. Voy. *Galea.*

Galère. Bâtiment de bas bord, à voiles et à rames.

Galerie. Petite allée de charpente, qu'on construit pour passer un fossé, qui est couvert de madriers, ou de grosses planches chargées de terre et de gazon, ou de peaux de bœufs. Les côtés de la *galerie* doivent être à l'épreuve du mousquet.

Galeries magistrales, sont celles qui enveloppent les parties contre-minées d'une fortification.

Galeries secrètes. Ce sont les passages pratiqués sous terre, pour parvenir jusques sous l'ouvrage que l'on projète de faire sauter. Il peut fort bien se faire que le mineur de l'assiègeant arrive précisément au mineur de l'assiégé; celui qui s'en aperçoit le premier attache vite le petard, se retire après avoir mis le feu à la fusée, le petard parti, la fumée étouffe ceux qui se trouvent dans la *galerie*.

Galeries d'écoute. Petites *galeries* construites à gauche et à droite d'une *galerie de contre-mine*, de distance en distance. On pratique un petit espace, pour y placer un homme qui prète l'oreille à ce qui se fait dans les environs du lieu où il est placé, afin d'en donner avis.

Galeries de communication, sont souterraines et donnent la facilité aux assiégés de communiquer du corps de la place ou de la contrescarpe, aux ouvrages détachés, sans être aperçus. Les Grecs et les Romains, auxquels on prétend tout attribuer, ne furent point du tout les premiers qui inventèrent les *galeries* souterraines pour l'attaque et la défense des places, ils ne furent que les copistes des Juifs, comme ils furent leurs copistes pour beaucoup d'autres choses; et pour s'en convaincre, il suffit de lire l'histoire de *Joseph*, que le chevalier de *Folard* a grande attention de citer.

Galiotes. Petite galère propre à aller en courses. Tous les matelots y sont soldats; elles sont fort utiles aux siéges des places situées dans des endroits marécageux, et pour aider à la construction des ponts.

Galiotes à bombes. Vaisseaux très-fort de bois, à plates varongues, qui servent à porter des mortiers : elles sont de l'invention du chevalier de *Renaud*. Les Algériens qui osèrent déclarer la guerre à la France sous *Louis XIV*, en éprouvèrent les premiers les effets, et ils doivent encore s'en ressouvenir.

Galloglasses. Nom d'un corps de cavalerie irlandoise.

Gambeson. Espèce de cotte d'armes, qui se portoit autrefois sous la cuirasse : elle étoit de laine piquée entre deux toiles. On l'appeloit aussi *Gamboisée*.

Gamboisée. Voyez *Gambeson*.

Gamelle. Jatte ou pot de terre dans laquelle on met le potage destiné pour plu-

sieurs soldats d'une chambrée, qui est portée par les camarades de la même chambrée, à ceux qui sont de service dans les corps-de-garde.

GANTELET. Armure faite de mailles de fer, que les anciens hommes de cheval prenoient pour combattre : prêter le *gantelet*, c'est accepter le défi.

GARÇON MAJOR. Officier choisi entre les lieutenans pour aider les aides majors dans leurs fonctions.

GARDE. Certain nombre de soldats, d'infanterie ou de cavalerie, destinés à la garde d'une porte, d'une place d'armes, d'un avant-poste, d'une armée etc. Une GARDE AVANCÉE est un corps de cavalerie ou de fantassins, qui marchent à la tête d'une armée, pour avertir de l'approche de l'ennemi.

GARDE du CAMP. C'est dans l'infanterie une garde de quinze hommes, plus ou moins, par bataillon, qui se portent à peu près à soixante pas en avant de son centre sur la première ligne du camp, et à même distance en arrière du centre de chaque bataillon de la seconde ligne.

GARDE. (*grande*) Dans toutes les villes de guerre, aux armées et dans tous les lieux où réside le souverain et le chef d'une armée, c'est le premier de tous les *corps-de-garde* et le plus considérable : c'est ordinairement un capitaine qui le commande, ayant avec lui un sous-lieutenant et un enseigne.

GARDE. En terme d'escrime, cela veut dire, une maniere de tenir le corps et l'épée ou le fleuret, tellement que l'on soit à couvert du coup que l'adversaire veut porter, et que l'on puisse aisément le frapper, ou lui porter une botte. On dit, la *garde* haute, la *garde* basse, la *garde* à l'épée seule, la *garde* à l'épée et au poignard, la *garde* sur le pied gauche; se mettre en *garde*, se tenir en *garde*, être en *garde*, être hors de *garde*, monter, démonter une *garde*, fausser la *garde*, *garde* à coquille, *garde* à branches, enfoncer l'épée jusqu'à la *garde*.

GARDE-CÔTE. Milice préposée pour garder le pays qui est sur la côte de la mer.

GARDE-CŒUR. Voy. *Cuirasse*.

GARDE (*la petite*) du CORPS du ROI. V. *Gentilshommes de la garde du roi*, dits au *bec à corbin*.

GARDE. (*grande*) Corps de cavalerie, composé de plusieurs escadrons détachés à la tête d'un camp, pour résister quelque temps

à l'ennemi, tandis que l'armée se met en ordre pour combattre.

GARDE AVANCÉE ou GARDE FOLLE. C'est un corps de quinze ou vingt maîtres, posté au-delà de la *grande garde*, pour avertir des approches de l'ennemi.

GARDE de PIQUET. C'est celle qui est faite par les officiers et les soldats de *piquet*. Voy. *Piquet*. C'est une *garde* de *fatigue*, comme toutes les autres gardes qui se font par tour entre les officiers et les soldats.

GARDE d'HONNEUR. Garde accordée en temps de guerre aux officiers généraux et aux officiers qui commandent en chef. Cependant, à le prendre plus à la lettre, la vraie *garde* d'*honneur* est celle où il y a le plus de dangers à courir; et dans l'autre cas, les mots *garde* d'*honneur* tombent proprement sur les généraux.

GARDES des PREMIERS ROIS de la MONARCHIE FRANÇOISE. Voy. *Ostiarii*.

GARDES de la MANCHE. On appeloit ainsi deux *gardes* de la première compagnie des *gardes*-du-corps des rois de France, qui étoient, en certaines occasions, debout aux deux côtés du roi, vêtus de hoquetons et armés d'une pertuisane.

GARDES BLANCS. C'étoit sous les empereurs romains une milice composée des hommes les plus grands et les mieux faits qui pouvoient se trouver dans les légions.

GARDES-du-CORPS. Cavaliers destinés à la garde de la personne du roi, qui précédoient et prenoient rang sur tous les gendarmes et chevau-légers du souverain. La première création des *gardes-du-corps* date de 1425, sous *Charles VII*: il n'y en eut d'abord qu'une compagnie qui étoit composée d'Ecossois. Les *gardes*-du-*corps* n'étoient subordonnés qu'au roi, et à leurs chefs.

GARDES FRANÇOISES. Ce corps, qui fut créé pour faire aussi partie de la garde des rois, doit son origine à *Charles IX*, en 1563, création qui produisit à son origine, des troubles dans l'infanterie, qui furent cependant appaisés en subordonnant ce régiment au colonel général, comme tous les autres.

GARDE du PAVILLON AMIRAL. C'est une compagnie de gentilshommes dont les fonctions sont de servir sur mer et dans les ports, près de la personne de l'amiral de France. Il ne faut point les confondre avec les *gardes de la marine*, qui sont de même des gentilshommes.

GARDES SUISSES. Ce ré-

giment a commencé à être compris parmi les corps de la garde des rois en 1616, mais il fut créé sous le titre de simple régiment sous *Louis XI*, en 1478. Leur service étoit en tout le même que celui des *gardes françoises* (avec la différence du pas qui appartenoit à ceux-ci). Les *gardes suisses* étoient subordonnés à un colonel général particulier, qui, comme celui des *gardes françoises* n'étoit subordonné qu'au roi.

GARDES (*cent*) SUISSES du ROI. C'est à tort que l'on a voulu disputer à ces gardes le titre de *gardes militaires*, puisque *Louis XI*, par reconnoissance pour les grands services que la nation helvétique lui avoit rendus, fit sa garde particulière de ces cent hallebardiers à l'armée; ils portoient des fusils, excepté ceux qui étoient du guet chez le roi. Leur habillement, pour les jours de cérémonie, étoit fort noble. Leur armement étoit la hallebarde et une épée longue, à grande poignée. Cette compagnie avoit le pas sur le régiment des Gardes suisses.

GARDES de la PORTE. La création de cette compagnie est réputée presqu'aussi ancienne que la monarchie; elle étoit de cinquante hommes, commandés par un capitaine et quatre lieutenans: le premier prêtoit aussi serment entre les mains du roi. Les lieutenans, comme le capitaine, portoient le bâton d'ébène garni d'ivoire aux deux bouts. Ils ne faisoient le service que de jour, à la principale porte du logis du roi; ils étoient relevés par les gardes du corps, pour les douze heures de la nuit.

GARDES de la PRÉVÔTÉ de l'HÔTEL du ROI. Les capitaines de cette compagnie étoient les plus anciens juges royaux ordinaires de la France; ils furent établis sous *Philippe III*, en 1271, et *Charles VI* leur donna le titre de *prévôt de l'hôtel du roi*, en 1421. Cette compagnie étoit par-tout, de la suite du roi et de la cour.

GARDES de FATIGUE. Voy. *Détachemens non armés*.

GARDES de la MARINE. C'étoient de jeunes gentilshommes choisis pour servir sur mer, et qui étoient brevetés du roi; ils commençoient par apprendre le service en soulageant les officiers, et devenoient ensuite officiers.

GARDES-CÔTES. Vaisseaux de guerre qui croisent sur les côtes, pour assurer le commerce contre les insultes des corsaires.

GARDES-FEUX. Caisses

qui renferment les gargouches.

GARDES-MAGASINS. Commis chargés de tenir l'état de ce qui entre et sort des magasins. Le *garde-parc* remplit les mêmes fonctions, avec la différence qu'il est ambulant.

GARDIENNERIE. Chambre de canonniers.

GARES. Lieux disposés sur les rivières qui ont le canal étroit, et où on retire les bâteaux, pour laisser un passage libre à ceux qui montent et descendent.

GARGOUCHE ou GARGOUSSE. Voy. *Cartouche*.

GARNIR. On garnit une place de guerre, en l'approvisionnant de munitions de bouche et d'artillerie.

GARNISON. Corps de soldats qu'on met dans une place ou forteresse quelconque, pour la défendre contre les ennemis, pour tenir des habitans dont on se défie, en respect, ou pour subsister pendant le quartier d'hiver : pour la défense d'une place, on ne peut guère compter moins de cinq à six cents hommes par bastion. On donne un dixième de cavalerie sur le total d'infanterie.

GARROT, signifioit autrefois un trait d'arbalète.

GASTADOURS ou PIONNIERS. Soldats à pied, ainsi nommés parce qu'ils piquoient, gâtoient, détruisoient et abattoient tout : on peut les assimiler aux pions qui font l'esplanade, aux chevaliers ou jeu des échecs.

GAUCHE. (*à*) Commandement de l'exercice. Voy. *Demi-tour à droite*.

GAUCHE à GAUCHE. Commandement de l'exercice.

GAUCHE. (*pièce*) C'est une pièce mal équarrie, et que l'on met au rebut.

GAVE. Ce nom précédant un autre nom de ville ou de bourg, désigne, chez les Basques et chez les Béarnois, un courant d'eau, comme, par exemple, le *Gave de Pau*, etc.

GAZON. Tranches de terre d'un pied environ en carré, couvertes d'herbe fraîche, dont on se sert pour garnir le parapet des ouvrages en terre, ce qui empêche l'éboulement, et donne en même temps de la solidité au parapet; on en couvre également le parapet des ouvrages construits en maçonnerie; ce *gazon* forme de plus un coup d'œil très-agréable sur tout l'ensemble des fortifications.

GEBEGIS. On nomme ainsi ceux qui fabriquent les armes chez les Turcs.

GÉLIBACH. C'est l'intendant des armes et armuriers

chez les Turcs : il n'est subordonné qu'au *toppi-bachi*, qui est le grand-maître de l'artillerie.

Gendarme. C'étoit autrefois un cavalier armé de toutes pièces, c'est-à-dire qui avoit pour armes défensives le casque, la cuirasse, les brassards, cuissards, gantelets et autres armures nécessaires pour couvrir toutes les parties du corps. Le cheval du *gendarme* avoit également la tête, le poitrail et les flancs, tout couverts d'armes défensives. Les cavaliers armés de cette manière, étoient d'abord appelés *hommes d'armes*, et étoient tous écuyers.

Gendarmerie. C'étoit le premier corps de la cavalerie françoise, après la maison du roi : il s'est, dans tous les temps, magnifiquement distingué par sa valeur et son intrépidité. *Charles-Quint* ayant écrit à *François Ier*, pour l'engager à lui prêter cette illustre troupe pour l'aider à repousser les Turcs, le monarque françois lui fit réponse qu'*elle ne combattoit jamais que quand elle avoit son roi à sa tete*. Ce fut le roi *Charles VII* qui commença la création régulière de ce corps, dont les hommes choisis furent nommés *hommes d'armes d'ordonnances du roi*. Chaque *homme d'armes* devoit être gentilhomme et avoir à sa suite trois archers, un coustelier et un page. Tous les officiers (comme encore aujourd'hui) étoient des seigneurs de distinction. Ce corps de *gendarmerie* diminua et augmenta successivement selon les règnes ; et depuis celui de *Louis XIV*, il fut porté à seize compagnies, ayant chacune sa dénomination, comme compagnie des *gendarmes de Flandre du roi ;* des *gendarmes et chevau-légers de la reine*, etc. Lorsque la compagnie écossoise des *gardes du roi* fut créée, les sujets furent tirés de la gendarmerie qui avoit un grand nombre d'Ecossois qui avoient été amenés en France par le comte d'Hamilton, et la gendarmerie avoit aussi une compagnie qui se nommoit *Ecossoise*, qui est celle que *Charles VII* créa en 1422, et qu'on nommoit les *cent lances*. Le major rendoit compte directement au roi, et ensuite au ministre de la guerre. Quand ce corps étoit sous les armes, il formoit un coup d'œil magnifique, par la tenue des gendarmes et la variété des étendards.

Gendarmes. *Henri IV* voulant former, à son avénement au trône, une compagnie d'*hommes d'armes de*

ses ordonnances, fit choisir les sujets qui devoient la composer, parmi les plus valeureux *gendarmes*, pour en faire son escadron royal, et pour combattre lui-même à leur tête. *Louis XIII*, son fils, s'en fit capitaine, et les cavaliers reprirent leur première dénomination de *gendarmes*. Ce fut en 1611 que cette compagnie d'*hommes d'armes des ordonnances du roi*, ou *gendarmes*, fut unie aux troupes qui faisoient partie de la garde des rois. La compagnie est de deux cents hommes ; un simple *gendarme* recevoit tous les jours l'ordre du roi même. Dans les voyages, ils suivoient le roi après les gardes du corps.

Général d'armée, chef ou commandant de l'armée. Chez les Grecs, il étoit nommé *polémarque*. A Athènes, on le choisissoit parmi les *archontes* ; à Rome, parmi les *consuls*, *proconsuls* ou *préteurs*. Le général romain portoit à l'armée la *cotte d'armes* teinte en pourpre, et lorsqu'il rentroit à Rome, il la quittoit. Pour ce qui concerne les devoirs d'un *général d'armée*, et les qualités et vertus qu'il doit posséder pour commander avec succès, et mériter l'attachement et l'estime des troupes qu'il commande, voyez *Végèce*, le *Commentaire sur Polybe*, du chevalier de *Folard*, les *Réflexions militaires de Santa Cruz*. Je hasarderai d'indiquer ma *Journée militaire* et mes *Considérations militaires*, publiées en 1776, réimprimées en 1777 et en 1791, puisque cet ouvrage a été bien reçu des hommes de l'art. Je dirai ici, en peu de mots, que, pour être un bon *général d'armée*, il faut une capacité immense, parce que ses fonctions et ses devoirs sont considérables, et que ses vertus doivent être, autant que ses talens, sa boussole, parce qu'il a quelquefois plus à craindre des vices de l'intérieur de l'armée qu'il commande, que des ennemis qu'il a à combattre. Un *général d'armée* doit sans cesse être comme cette divinité allégorique qui préside au moment le plus favorable pour réussir dans une entreprise : il doit, comme cette jeune femme, qu'on nomme *Occasion*, avoir toujours un pied en l'air, et l'autre sur une roue, tenant d'une main un rasoir, et de l'autre un voile.

Général major, ou général de bataille. Ce grade, qui correspond à celui de maréchal de camp en France, n'est connu et en titre que chez les nations

du nord. Celui de *brigadier* n'est en usage que parmi les troupes russes, angloises, suédoises et hollandoises.

GÉNÉRAL des GALÈRES. Emploi important en France, qui donnoit à celui qui en étoit revêtu, une jurisdiction, une police navale et un arsenal de construction, indépendant de l'amirauté de France; il ne reconnoissoit de supérieur sur mer que l'amiral.

GÉNÉRALAT. C'est la dignité du général.

GÉNÉRALE, marche particulière, ou certaine manière de battre la caisse, pour avertir les troupes de se tenir prêtes à marcher ou à combattre.

GÉNÉRALISSIME. Titre que l'on donne à un général qui commande plusieurs armées qui ont des chefs particuliers, c'est-à-dire lorsqu'une armée est composée de plusieurs nations alliées; alors, du consentement de toutes les puissances alliées, le *généralissime* commande à tous les chefs. En 1735, le maréchal de *Villars* étoit *généralissime* de l'armée des trois couronnes en *Italie*. On donne aussi ce titre à un général qu'on veut mettre (sans alliance ou confédération avec d'autres puissances) au-dessus des autres généraux ou commandans des armées. *Walstein*, *Montécuculli*, *Eugène*, *Daun*, furent *généralissimes* des troupes impériales. Le *généralissime* enfin, est au-dessus (par ses fonctions) de tous les officiers généraux.

GÉNIE. Divinité allégorique qu'on représente comme donnant le mouvement à toutes choses. Le fond de l'allégorie est très-juste; mais les jeunes militaires ne doivent aucunement ajouter foi au sentiment commun, que l'homme naît avec deux Génies qui l'accompagnent par-tout, dont l'un le porte au bien, et l'autre au mal; ils n'en doivent jamais voir qu'un, et c'est celui qui, sans varier, porte au bien.

GÉNIE. Science des ingénieurs; il signifie également le *corps des ingénieurs*, c'est-à-dire des officiers chargés des opérations de la fortification, de l'attaque et de la défense des places. C'est au maréchal de *Vauban* que l'on est redevable de l'établissement du *corps des ingénieurs*. *Pagan*, *de Ville*, *Errard* de Bar-le-Duc, *Clerville*, *Cœhorn*, *Vauban* par-dessus tout, ont brillé dans la science de la fortification, et en ont été les véritables créateurs. Il faut étudier aussi *Frézier*, *Maigret*, *Clairac*, auteur d'un livre

qui a pour titre l'*Ingénieur de campagne*.

GENOUILLÈRE. Armure faite de mailles, dont se servoient les anciens *hommes de cheval*, lorsqu'ils alloient au combat.

GENOUILLÈRE. Partie basse de l'embrasure d'une batterie, nommée ainsi, parce qu'elle se trouve à peu près à la hauteur du genou : elle se trouve immédiatement sous la volée de la pièce.

GENTILHOMME À DRAPEAU. Chaque compagnie des *gardes françoises* avoit un officier en second qui se nommoit ainsi, et faisoit le même service que les enseignes ; il avoit rang après eux.

GENTILSHOMMES de la GARDE du ROI, *dits* au BEC A CORBIN. Cette compagnie fut, de tous temps, une garde qui se fit honneur auprès de la personne des rois : nul ne pouvoit être reçu que sur une production de titres très-anciens de noblesse. Ce fut *Louis XI* qui l'institua en 1414, pour garder sa personne : elle étoit composée de cent lanciers qui devoient avoir chacun deux archers à leur suite. Lorsqu'ils furent dispensés d'avoir des archers à leur suite, on forma de ceux-ci la *petite garde du corps du roi*. *Charles VIII* créa une seconde compagnie de ces *gentilshommes* en 1497, que *Louis XII* confirma, ainsi que ses successeurs. *Henri III* ordonna qu'il y en auroit toujours cinquante de garde par quartier auprès de sa personne : ils portoient encore alors des haches, ce qui a fait ajouter à leur dénomination *bec à corbin*. *Louis XIII* supprima les deux compagnies, et *Louis XIV*, son fils, les rétablit. On n'en laissa subsister qu'une ensuite, composée de deux cents gardes.

GENTILSHOMMES PENSIONNAIRES. V. *Pensionnaires*.

GÉOGRAPHIE. Science fort abstraite, plus difficile que beaucoup ne se le persuadent, et fort nécessaire ; indispensable aux généraux particulièrement, et à tout officier qui prétend à l'avancement dans les emplois militaires : elle se divise en deux parties, la *géographie simple*, qui est la description de la terre, et la *géographie hydrographique*, qui est la description des eaux courantes.

GÉOMÉTRIE. Science qui a sur toutes les autres une influence secondaire qui conduit à les posséder ou à les enseigner avec perfection ; indispensable à un militaire qui

qui veut se distinguer dans le *génie*. Pour bien saisir cette science, il faut de la justesse dans l'esprit, de la mémoire, un jugement sain, de la profondeur dans les idées, de l'invention, de la force et de la sagacité. *Newton*, *Descartes*, d'*Alembert*, furent de grands géomètres et fort difficiles à atteindre. (On s'efforce de faire, des jeunes gens de quatorze et de quinze ans, des *géomètres profonds*, et on a fort grand tort, car le goût pour cette science, si difficile à concevoir, n'est nullement de cet âge.)

Gérit. Dard long de deux pieds et demi, à l'usage des Turcs, lorsqu'ils vont à la guerre. Il a deux pieds et demi de longueur.

Gesa. V. *Javelot.*

Gese. V. *Gessates.*

Gessates, étoient des Gaulois qui se louoient (ainsi que les Suisses le font encore) hors de leur pays, pour aller guerroyer, tantôt contre l'un, tantôt contre l'autre : ils étoient armés d'une épée longue et large, et d'une gèse (dont les Romains et les Grecs firent aussi usage) qui étoit un dard long d'une coudée, fabriqué carrément, qui se terminoit par une pointe plate, large, ronde à l'extrémité, et malgré cela fort tranchante et fort aiguë. Au rapport de plusieurs historiens, les *Gessates* étoient des chevaliers qui alloient chercher aventure, ou chercher un de leurs voisins à qui on faisoit querelle, pour le défendre; ils faisoient alors des levées d'hommes.

Gestes. Belles, grandes et mémorables actions des princes et des généraux.

Gibelin. Nom d'une faction en Italie, opposée à celle des *Guelphes*, qui prit naissance dans le milieu du treizième siècle, par des démelés entre l'empereur *Frédéric II* et le pape *Grégoire IX*.

Giberne.. Partie de l'équipement du *grenadier*. Celle du *simple fusilier* n'est qu'une *demi-giberne*. La *giberne* du grenadier sert à mettre les grenades, indépendamment du fourniment.

Gindi, cavaliers Turcs, extrêmement adroits, qui courent au galop les deux pieds sur leur cheval, qui exercent des tours de force et d'adresse singuliers, ramassent leur lance en courant, se laissent tomber exprès pour se faire poursuivre, et se retrouvent sur-le-champ en selle.

Gionuli agassi. V. *Gionulis.*

Gionulis. Volontaires Turcs qui forment un corps

de cavalerie aux ordres des visirs, commandés par un colonel particulier, qu'on nomme *gionuli agasi*; ils sont intrépides et s'exposent à tous les dangers.

Girouette. Tout le monde sait qu'il n'étoit anciennement, et dans ces derniers siècles encore, permis qu'aux nobles d'orner le dessus de leur maison et de leurs colombiers de *girouettes*, mais tout le monde ne sait peut-être pas que dans l'origine de ces mêmes *girouettes*, *il falloit qu'un noble eût monté des premiers sur la brèche d'une ville assiégée, avoir planté son pennon ou sa bannière sur le rempart, pour obtenir la prérogative* d'orner le dessus de sa maison et de ses colombiers d'une *girouette.*

Gistes. Pièces de bois dont on se sert pour la construction des batteries, soit du canon ou du mortier; ils supportent les madriers sur lesquels la pièce est assurée.

Glacis. Parapet du *chemin couvert*, dont la hauteur, qui est de six à sept pieds, se perd dans la campagne, par une pente insensible. On garnit ordinairement d'un rang de palissades tout le pourtour de ce parapet. Il n'en coûteroit point tant, si on le garnissoit d'une haie vive qui seroit encore de plus forte résistance. V. *Haie vive.*

Gladiateurs, étoient des hommes qui, pour le plaisir du peuple, combattoient dans une arène, de gré ou de force, contre d'autres hommes ou contre des bêtes féroces; ils avoient pour armes une épée et une massue plombée. Celui qui étoit blessé par lâcheté, étoit toujours sacrifié par le peuple. Ces spectacles étoient annoncés par des affiches, avec les noms des combattans. *Spartacus* le *gladiateur* fut un homme de courage à toute épreuve; il parvint à former un corps de *gladiateurs* qui firent de grands ravages dans l'*Italie*, et remporta de nombreux avantages sur les préteurs romains. Lorsque les Grecs se lassèrent d'immoler les prisonniers qu'ils avoient faits sur le tombeau de ceux qui avoient été tués pendant la guerre, ils obligèrent les prisonniers de guerre à se battre, les uns contre les autres, sur ces mêmes tombeaux, jusqu'à extinction de vie. (On le prendra mal, ou le prendra bien, cela m'est égal, et je dis que le culte de l'évangile, mais de l'évangile uniquement, vaut cent mille fois mieux que le culte des idoles, auquel les philosophes s'efforcent de

nous reconduire. Le charmant empereur *Néron* obligea un jour six cents chevaliers romains, et quatre cents sénateurs, à se battre dans une arène les uns contre les autres, pour lui donner un spectacle d'effusion de sang humain; et comment un pareil ordre pouvoit-il se concilier avec ce décret qui déclaroit les *gladiateurs* infames? V. *Mirmillones.*)

GLADIATOR ANDABATA. C'étoit, chez les Grecs et chez les Romains, un *gladiateur* qui combattoit à cheval et les yeux bandés. On comptoit, chez les Romains, dix-huit *espèces* de *gladiateurs*, dont une, qui étoit entretenue aux dépens des princes, pour leurs *plaisirs* et pour les *plaisirs* du peuple, n'étoit nourrie qu'avec de l'orge. Les *gladiateurs* de cette espèce privilégiée, étoient nommés *fiscales*.

GLADIUS. Voyez *Epée*, *glaive*.

GLAIS MILITAIRE. Honneur funèbre qui se manifeste par une décharge de canons, quand l'armée a perdu un général. *Glais*, signifie aussi le convoi militaire d'un souverain; alors il comprend les troupes qui entourent et suivent le cadavre, les instrumens, caisses et tymballes, couverts de crêpes, des trompettes à sourdine, des hautbois à ton plaintif, etc.

GLAIVE. C'étoit une épée large, courte et fort tranchante, des anciens chevaliers, et qui faisoit partie des armes qu'ils faisoient porter devant eux, lorsqu'ils se rendoient en champ clos pour un combat particulier, c'est-à-dire pour un duel. En général, cette dénomination étoit donnée fort anciennement à toute arme tranchante : aujourd'hui, on n'entend plus par le mot *glaive* que l'arme de la justice.

GLOBE de COMPRESSION. Quand le fourneau d'une mine est établi dans une terre homogène, la poudre dont il est chargé venant à s'enflammer, elle agit à la ronde, ce qui presse et meurtrit la terre jusqu'à une certaine distance.

GLOBES. Ballons d'artifices dont on se sert pour porter le feu chez l'ennemi.

GLOIRE. Si ce mot étoit bien connu de tous les militaires, officiers comme soldats, et de tous les souverains, sur-tout, les guerres seroient moins longues et moins désastreuses. S'il étoit possible que les entrepreneurs et fournisseurs pour les armées le connussent, les peuples seroient moins à plaindre. Les fournisseurs

et entrepreneurs offrent le contraire des petits enfans ; quand on lâche à ceux-ci les lisières, ils tombent ; quand on les lâche, par l'acceptation des *pots de vin*, aux premiers, ils marchent d'un pas assuré à la fortune.

GOBISSON. Vêtement long jusques sur les cuisses, et contre-pointé, que portoient à la guerre les anciens *hommes de cheval*. Sur ce *gobisson* venoit la chemise de mailles, qui alloit jusqu'au-dessous des genoux. V. *Jacquer*.

GODENHOC. V. *Sarisse*.

GŒSUM. Trait à lancer que les Romains empruntèrent des Gaulois.

GOLFE. On nomme ainsi une partie de la mer qui entre dans les terres et qui en est entourée jusqu'aux deux côtés de l'embouchure. On appelle mers les *golfes* qui sont d'une étendue considérable. Il y a quatre sortes de *golfes*, les *golfes propres*, les *golfes impropres*, les *golfes médiats* et les *golfes immédiats*. Les premiers sont séparés de l'Océan par des bornes naturelles, et n'ont de communication avec la mer que par quelque détroit ; telle est la mer Méditerranée. Les seconds sont plus ouverts du côté de la mer, dont ils font partie ; tel est le *Golfe* de Lyon. Le troisième est celui qui est séparé de l'Océan par un autre *golfe*, et le quatrième est celui qui communique immédiatement à l'Océan sans le concours d'un autre *golfe* entr'eux, comme la mer Baltique, la mer Rouge, etc. Le *golfe*, en général, diffère de la baie en ce qu'il est plus grand.

GOLLETTE. V. *Chemise de mailles*.

GONDOLE. Petite barque plate et longue, qui marche à la rame seulement. Les Vénitiens en font un très-grand usage sur le golfe Adriatique ; ils en ont qui ont jusqu'à trente-deux pieds de longueur sur quatre seulement de largeur dans le centre ; elles présentent un bec de cinq à six pieds de hauteur à chaque extrémité ; elles n'ont que deux hommes pour la manœuvre. La *gondole* est aussi d'usage sur les canaux.

GONFANON. Enseigne, étendard, bannière. Les barons françois avoient anciennement un *gonfanon* ou bannière, qui faisoit reconnoître, quand ils marchoient aux armées, leur baronnie. Du temps de saint *Louis*, la *bannière* étoit plantée sur une plate-forme qui surmontoit un char d'une énorme grandeur, flanqué par des défenses pra-

tiquées avec de forts madriers. Trente à quarante chevaliers étoient placés sur cette plate-forme pour défendre le *gonfanonier* qui étoit de poste au *gonfanon*.

GONFANONIER. V. *Gonfanon*.

GONNE, ou GONNETTE. Cotte longue sans manches, en soie, pendante jusqu'au gras de la jambe, blasonnée des armes de celui qui la portoit par-dessus toute son armure : on l'appeloit aussi *grise-gonnelle*, parce que *Geoffroy*, comte d'Anjou, la portoit toujours volontiers de cette couleur.

GONNELLE. V. *Gonne*.

GORGE; se dit de l'entrée du bastion, de la demi-lune, ou autres ouvrages extérieurs. Cette partie n'a jamais de parapet, parce que, faisant face à la place, l'ennemi s'en serviroit contre elle, lorsqu'il se seroit rendu maître d'un ouvrage quelconque. On nomme également *gorge* l'ouverture qui ne laisse qu'un passage étroit entre deux chaînes de montagnes, et qui donne entrée sur le pays qui est au-delà : il est du plus grand danger pour une troupe, pour une armée, de s'engager dans un semblable passage, sans avoir acquis la certitude qu'elle peut le faire librement.

GORGE. (*demi-*) V. *Demi-gorge*.

GOUDRAN. Petite fascine trempée dans de la poix noire, cire neuve et colofane, servant à incendier les galeries et les traverses.

GOUDRON. Matière grasse, épaisse et combustible, dont on enduit les petits fagots qu'on nomme goudrons, qui servent à incendier les ouvrages, ainsi que les fascines que l'on jette sur une brèche et dans les fossés.

GOUDRONS. V. *Goudran*.

GOUJATS. V. *Piquichim*.

GOURDIN. Bâton d'un bois dur, plat et large de deux doigts, dont on se sert pour châtier les forçats.

GOUVERNANCE. C'étoit une juridiction établie en quelques villes des Pays-Bas, à la tête de laquelle étoit le gouverneur de la place.

GOUVERNANTE; se dit d'une femme qui a le gouvernement d'une province ou d'une ville.

GOUVERNEMENT. On nommoit ainsi l'hôtel où résidoit le gouverneur et le commandant d'une province, parce que tous les ordres relatifs au service et à ses fonctions s'y expédioient.

GOUVERNEMENT. En histoire et en politique, on entend par ce mot la forme de constitution suivie par une

nation quelconque, la manière dont cette nation est gouvernée, soit qu'elle soit constituée d'après des lois monarchiques, soit d'après des lois républicaines, soit d'après les lois d'un monarque despote, tel que le grand-seigneur et autres princes très-puissans de l'Asie, de l'Indostan, etc. On distingue donc sur toute la surface du globe terrestre, plusieurs sortes de gouvernemens dont l'excellence ne dépend pas des hommes qui sont gouvernés, mais bien des hommes qui gouvernent.

GOUVERNEMENT ANÉANTI. V. *Etat anarchique*.

GOUVERNEMENT ARISTOCRATIQUE, est celui sous lequel le pouvoir souverain est uniquement exercé par un certain nombre de personnes considérables.

GOUVERNEMENT ARISTOCRA-DÉMOCRATIQUE, est un gouvernement républicain dont la constitution est mixte, c'est-à-dire qu'il est *aristocratique* quand l'autorité réside dans les mains seules de la noblesse ou des principaux seigneurs, et *aristocra-démocratique*, quand l'autorité est partagée entre les principaux seigneurs et le peuple. Voyez, pour celui-ci, l'*histoire de Gènes*, de *Pise*, de *Florence*, de *Raguse* et d'*Hollande*; et pour le premier, l'*histoire de Venise*.

GOUVERNEMENT ARISTOCRA-MONARCHIQUE, est celui sous lequel une nation est soumise à l'autorité des nobles et d'un souverain élu par ces nobles, et souvent par l'intrigue et la cabale des autres puissances souveraines. Voyez l'*histoire de Pologne*.

GOUVERNEMENT ARISTOCRA-DÉMOCRA-MONARCHIQUE, est celui sous lequel une nation est soumise à un chef souverain qui ne peut rien dans les actes constitutionnels et de législation, sans le concours des nobles et du peuple. Voyez l'*histoire d'Angleterre* des temps actuels.

GOUVERNEMENT DÉMOCRATIQUE, est celui sous lequel l'autorité réside uniquement entre les mains du peuple. Voyez l'*histoire de Genève*.

GOUVERNEMENT DESPOTIQUE OU ARBITRAIRE, est celui sous lequel une nation est soumise, dans toutes les circonstances, à l'*arbitraire* et à la volonté absolue du souverain. Voyez l'*histoire des peuples de la Barbarie*, *de la Syrie*, *de l'Asie*, et *de tout l'Orient*.

GOUVERNEMENT doublement DESPOTIQUE, est celui des peuples de la Servie, où

ils sont soumis à l'*arbitraire* des gouverneurs, quoique ceux-ci soient soumis au pouvoir et à l'autorité du grand-seigneur.

GOUVERNEMENT ECCLÉSIASTIQUE, est celui sous lequel une nation reconnoît dans son souverain deux puissances, qui sont l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle. Voyez l'*histoire des Papes*.

GOUVERNEMENT de l'EMPIRE, est composé des électeurs, princes, évêques et cercles de l'Empire, ayant l'empereur d'Allemagne pour chef, et pour constitution la *bulle d'or*, qui prescrit des limites au chef de l'Empire et aux membres qui composent le corps germanique.

GOUVERNEMENT MILITAIRE, est celui sous lequel les lois fondamentales et constitutionnelles d'un état se trouvent momentanément suspendues sur toute la surface, ou simplement sur une partie de cet état, par des causes forcées. Voy. l'*histoire universelle*.

GOUVERNEMENT MONARCHIQUE, est celui sous lequel une nation obéit à un seul chef, et ne reconnoît que ce chef pour souverain.

GOUVERNEMENT HELVÉTIQUE ou SUISSE, est un *gouvernement* qui n'a aucun caractère applicable, parce qu'il a toujours été assujéti à une collision de religions, d'intérêts, de prétentions et de droits opposés, et qui s'est conservé, jusqu'à nos jours, par une sorte de confusion divine.

GOUVERNEMENT OCHLOCRATIQUE. V. *Ochlocratie*.

GOUVERNEMENT OLIGARCHIQUE, est celui qui donne toute l'autorité à un très-petit nombre de personnes.

GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN, est celui dont l'autorité est entre les mains de plusieurs.

GOUVERNEMENT des VILLES LIBRES; se dit de toutes les villes qui vivent sous la protection du chef de l'Empire et de la constitution (*la bulle d'or*) de l'Empire même, mais qui ont leur gouvernement particulier, leurs lois particulières et l'autorité particulière et directe sur les peuples de leur territoire; et ce sont ces mêmes *villes libres* qui font en partie la force principale de l'Empire germanique : elles sont soumises à un contingent pour les besoins urgens du corps germanique, et fixés par la *bulle d'or*, et c'est ce contingent qui fait le nerf de leur liberté.

GOUVERNEMENS MILITAIRES. L'institution en est ancienne. *Hugues Capet* les créa en 987, au nombre de

dix-huit. La France s'étant agrandie, ils furent portés à trente-neuf; ils étoient toujours confiés à des officiers généraux des deux plus hauts grades. Les lieutenans de roi, les états-majors, les corps de cavalerie et d'infanterie, étoient subordonnés, dans tous les départemens, au gouvernement militaire, dont le chef (dans chaque gouvernement) avoit une garde de cavalerie et d'hallebardiers militaires, attachés à son service particulier, tant pour sa garde, lorsqu'il étoit à son gouvernement, que pour l'escorter quand il sortoit.

Gouverneur d'une place de guerre. C'est le premier officier de la place, dont les fonctions s'étendent à l'infini, lorsqu'il est jaloux de bien remplir ses devoirs et d'éviter des disgrâces et des mortifications à ceux qui lui sont subordonnés dans le service : c'est sur lui que reposent la sûreté et le salut des habitans de la place où il commande. Outre les qualités militaires et les connoissances en tactique, qu'un gouverneur de place doit posséder, il faut qu'il soit singulièrement actif, très-vigilant, extrêmement affable, ferme et très-désintéressé.

Gouvions. Chevilles de fer, longues et fortes, dont on peut faire bon usage dans certains cas aux armées, pour affermir des assemblages de charpente.

Grades militaires. On entend par ces mots, tous les échelons qui conduisent depuis le *grade* le plus inférieur jusqu'au *grade* le plus éminent, etc. celui qui se dévoue à la profession des armes.

Græs costasis. C'étoit, dans l'ancienne Rome, un lieu consacré à recevoir les ambassadeurs des nations étrangères, et où ceux-ci devoient rester jusqu'à ce qu'ils fussent introduits dans le sénat, où ils attendoient la réponse de ce tribunal, sur l'exposé de leur commission.

Grain. Nouveau métal que l'on coule dans la lumière défectueuse d'une pièce d'artillerie, pour en faire une autre ensuite.

Grain d'orge. Outil dont se sert le mineur pour sonder dessus et au-dessous de lui, s'il n'y a pas de mines à craindre de la part de l'ennemi.

Grainoir. Espèce de crible par lequel on fait passer la poudre encore un peu humide, pour lui donner sa forme.

Grand boucher. (*le*) V. *Boucher*.

Grand-maître de l'artillerie. C'étoit autrefois le chef suprême de l'artillerie. V. *Artillerie.*

Grand-maître des arbalétriers. C'étoit anciennement un officier général, qui avoit la surintendance sur tous les officiers des machines de guerre, avant l'invention de l'artillerie. Cette charge étoit fort éminente, ainsi que celle de grand-maître de l'artillerie.

Grand prieur de Malte. V. *Langues.*

Grande garde. V. *Garde (grande).*

Graphomètre. Instrument de mathématiques, sans lequel on ne peut rapporter dans la plus juste exactitude un terrain, ainsi que tout ce qui le meuble, sur le papier.

Gratifications. Dans l'origine de la grande illustration des Grecs et des Romains, on mettoit en réserve dans une caisse particulière, les *gratifications* que les troupes avoient méritées à la suite d'une bataille, d'un siége : on leur donnoit une connoissance scrupuleuse de l'état de cette caisse, par une publication; à la fin de la campagne, les *gratifications* étoient distribuées. Cette maxime, à *renouveler des Grecs*, seroit bien belle à suivre, *pourvu toutefois* QUE L'ON TINT UN COMPTE EXACT, et son exécution feroit, sans contredit, plus de plaisir aux soldats qui se sont bien battus, qu'un décret qui leur promet des milliards sur les brumes des rivières.

Grattoir. Instrument qui sert à nétoyer l'ame et la chambre d'un mortier, ainsi que le boulet du mortier à éprouver le canon.

Graveurs. On en emploie un certain nombre pour réparer les pièces d'artillerie, et comme ils sont aux frais du fondeur, celui-ci choisit les plus habiles, parce qu'il y va de son intérêt.

Greffier militaire. Dans toutes les places de guerre, il y a un greffier dont on se sert pour les écritures des procès jugés par le conseil de guerre. Lorsqu'un corps ou un régiment a sa prévôté, c'est le greffier de cette prévôté qui fait les écritures.

Grégarius, étoit un simple soldat des armées romaines, et qui n'avoit pas de *calo* pour le servir dans ses besoins à l'armée. Voyez *Calo.*

Grégeois. (*feux*) Voyez *Feux grégeois.*

Grêle de mousquetades. C'est une grande quantité de *mousquetades* qui se

succèdent rapidement. On dit, les coups de mousquets tomboient, pleuvoient dru et menu comme *grêle* dans la tranchée.

GRENADE. Petite boule de fer creuse, de deux pouces et demi de diamètre, qu'on charge de quatre à cinq onces de poudre, et qu'on donne ordinairement aux grenadiers, pour jeter à la main sur l'ennemi, après avoir mis le feu à la fusée, qui est comme celle de la bombe et de même composition. Il y en a qui ne se jettent point, mais qui se roulent à la main dans les fossés, pour inquiéter l'ennemi lorsqu'il tente le passage : celles-ci ont jusqu'à six pouces de diamètre. Lorsque le feu prend à la poudre de la *grenade*, son effort la brise, la rompt en éclats, qui tuent et estropient.

GRENADIÈRE ou GIBERNE, sert à renfermer les grenades, et se porte comme le fourniment.

GRENADIERS. Soldats d'élite, choisis parmi les soldats les plus grands, les plus forts, les mieux disciplinés, de la meilleure conduite, que l'on employoit pour des coups de main hardis, et qui aspiroient à ce grade comme à une belle récompense. Lorsque le grenadier marche à quelqu'entreprise dans un siége, il a des grenades dans sa gibecière, pour les jeter à la main. On appelle *grenadiers auxiliaires* ceux qui, dans un siége, sont commandés séparément des troupes de tranchée, et qui se postent dans les lieux les plus exposés, pour tomber brusquement sur ceux qui se présentent pour inquiéter les travailleurs ou ruiner la tranchée.

GRENADIERS À CHEVAL. Tous les hommes qui composoient cette compagnie, devoient être choisis dans l'élite des grenadiers de tous les régimens; ils faisoient le service à cheval et à pied, selon les cas; ils combattoient à la tête des troupes à cheval de la maison du roi; lorsque le roi marchoit, ils se portoient où les chemins étoient difficultueux, et les rendoient faciles; ils portoient toujours avec eux, à l'arçon de leur cheval, un outil fort et bien tranchant. Cette compagnie fut créée en 1676, par *Louis XIV*.

GRENADIERS DE FRANCE. Ce corps, qui étoit de quatre brigades, fut créé en 1749, et composé de compagnies de grenadiers des régimens et bataillons réformés à la paix d'Aix-la-Chapelle. A mesure que l'on avoit besoin d'hommes, ils se recrutoient par les régi-

mens des grenadiers royaux.

Grenadiers postiches, sont des soldats tirés de plusieurs compagnies, pour figurer, quand il est besoin, en place des grenadiers qui peuvent manquer dans une compagnie, et qui retournent à leurs compagnies après.

Grénage. C'est l'art de mettre la poudre en grains, par le moyen du grainoir.

Grève. C'étoit anciennement une partie d'armure défensive de fer, faite en forme de bottine, et qui ne garantissoit que le devant de la jambe.

Griffe. Crochet de fer qui sert au mineur à ôter les pierres de liaison lorsqu'il travaille à la mine.

Grisegonnelle. Voyez *Sénéchal.*

Grisegonnelle. Voyez *Gonne.*

Groma. Perche d'environ vingt pieds, qui servoit aux Romains, pour mesurer l'étendue d'un camp, pour la distribution des tentes.

Gros. Petit corps de troupes, soit en cavalerie, soit en infanterie. On dit un *gros* de cavalerie, etc. *gros d'une armée*, est la plus grande partie d'une armée.

Grue. Instrument de supplice dont on se servoit dans les corps-de-garde des villes de guerre,

Grue. Machine considérable, qui sert à élever des fardeaux énormes. Le *gruau* est également une machine considérable avec laquelle on élève de grosses pierres, des poutres et autres fardeaux; mais on se sert du treuil et de léviers qui le font agir en place de roue dont on se sert pour la *grue*. Il y a une autre *grue* qui se manie avec une roue qui sert à embarquer et débarquer les canons sur mer.

Guastadours. Ce sont les pionniers des Turcs, commandés pour le remuement des terres, tant pour les travaux et la défense d'un camp, que pour les tranchées d'un siége; ces *guastadours* sont ordinairement des Arméniens ou des Grecs qu'on fait aller à coups de nerfs de bœufs; voilà des Grecs bien ravalés : triste chose ou triste existence que celle de la nature humaine! Ces Grecs dont on a tant parlé, ces Romains dont on a tant parlé, et tant d'autres qui étoit si vains, on n'en parle plus. Chaque nation a son tour.

Gué. C'est l'endroit d'une rivière, d'un fleuve, d'un marais, etc. qui peut le plus favorablement faciliter le passage, soit à l'infanterie, soit à la cavalerie; on peut rendre un gué impraticable en fort peu de temps, en

jetant à l'endroit du gué, des poutres clouées, des arbres des chariots, et aussi a-t-on soin, avant de risquer le passage, de le faire sonder par des cavaliers. On peut bien venir à bout de débarrasser un gué obstrué, mais il faut pouvoir faire un feu d'enfer sur l'ennemi pour protéger les travailleurs.

GUELFES. Nom d'une faction qui désola pendant les douze, treize et quatorzième siècles l'Italie. La faction qui lui étoit opposée, étoit celle des *Gibelins*. Celle-ci étoit pour les empereurs d'Allemagne, et la première prenoit le parti des pontifes romains.

GUÉRITE. Voyez *échauguette*.

GUÉRITE. Petite tour de maçonnerie, ou de charpente, placée aux angles saillans des ouvrages de fortification, d'où l'on découvre ce qui se passe dans le fossé, et sur la campagne.

GUERRE. Différend entre des souverains, ou des états, qui se décide par la voie des armes. Le grand art de la guerre devroit consister à sacrifier le moins d'hommes possible, et à faire vivre ses armées aux dépens de l'ennemi.

GUERRE OFFENSIVE. Est celle d'un ennemi qui attaque sans en avoir prévenu celui chez qui il fait irruption.

GUERRE DÉFENSIVE. C'est l'action par laquelle on se défend contre un ennemi qui attaque subitement et qu'on n'attendoit pas: elle peut se dire aussi d'une armée qui est sur la *défensive* et qui attend.

GUERRE entre PUISSANCES ÉGALES. C'est lorsqu'une puissance déclare la guerre à une autre puissance, et que celle-ci l'accepte.

GUERRE CIVILE. Celle-ci est un fléau terrible pour un état et pour les peuples qui le composent, puisque c'est une partie de ces mêmes peuples qui combat contre l'autre. Alors les pères, les frères, les parens, etc. ne se connoissent plus.

GUERRE. (*petite*) C'est une science particulière que de savoir bien conduire la *petite guerre*; un général habile en tire un très-grand parti en risquant fort peu de monde; il détruit par parcelles l'armée de son adversaire et lui enlève ses provisions. Dans les pays coupés et de montagnes, la *petite guerre* se fait par l'infanterie, et par la cavalerie dans la plaine. La *guerre de montagnes* est extrêmement difficile et avanturcuse; il faut une grande connoissance du pays, des guides fidèles, et force ruses.

GUERRE (*envoyer des détachemens à la*). C'est tâter les postes avancés de l'armée ennemie.

GUERRE (*faire la*) à l'ŒIL. C'est lorsqu'un général épie et fait épier tout ce qui se passe dans le voisinage du poste qu'il occupe, pour profiter des fautes de son adversaire.

GUERROYER. C'est en style familer, faire la guerre.

GUERROYEUR. Voyez *Guerroyer*.

GUERRES du ROI. Anciennement on faisoit distinction entre les forces de l'état et celles du roi; on appeloit *guerre* du *roi*, celle qu'il avoit avec les grands ou petits vassaux, et pour laquelle il ne pouvoit convoquer que les hommes de ses terres et les vassaux-liges de ses seigneuries. De sorte qu'il arrivoit fort souvent qu'un roi avoit moins de forces à sa disposition, que des seigneurs particuliers: *Louis le gros* eut trois années de guerre à soutenir pour soumettre *Bouchard de Montmorency*, auquel s'étoient réunis trois autres seigneurs.

GUET. Corps-de-garde placé sur un passage, ou compagnie de gardes destinés à patrouiller. On nomme *guet* le nombre de gardes fixé pour demeurer près la personne du roi pendant la nuit.

GUET de la MER. Garde que les habitans des paroisses ou communes sont obligés de faire sur les côtes, ou dans les villes, châteaux et places fortes situés sur la mer: on fait le signal de jour par la fumée, et de nuit par des feux.

GUICHET. Petite porte haute de trois pieds et demi sur deux de largeur tout au plus, pratiquée aux grandes portes des villes de guerre; la retraite battue, on ne peut plus passer que par le guichet et jusqu'à telle heure.

GUICHET de PORTES d'ÉCLUSE. Ouverture pratiquée dans une grande porte d'écluse, qui se ferme par une vanne, qu'on lève par le moyen d'un cric, pour laisser passer une quantité d'eau.

GUIDES. Ce sont les yeux d'une armée, comme les yeux le sont du corps; il faut savoir les bien choisir, se les attacher par l'intérêt et les récompenses, comme on feroit des espions. L'emploi de *capitaine des guides* exige pénétration et intelligence. On est quelquefois forcé de prendre, au hasard, des personnes du pays; si on doute de leur fidélité, on leur fait donner des otages.

GUIDON. On peut enten-

dre par ce mot l'*étendard*, ou l'officier qui le porte. La cavalerie et les chevau-légers ont des étendards, et la gendarmerie des *guidons*.

GUIDON. Petit bouton placé sur l'extrémité supérieure du canon, du mousquet, pour servir de mire.

GUINDAS. Toutes les machines dont on se sert pour élever des fardeaux par le moyen d'une roue et de son essieu, sont nommées indifféremment *guindas*.

GUINDER. C'est l'action par laquelle on attire et élève les fardeaux.

GUISARME. Arme offensive dont on se servoit anciennement en *France*: c'étoit une hache à deux tranchans. On nommoit de même la *voulque*, espèce de pieu ferré et bien aigu, long comme une hallebarde, avec laquelle on faisoit la chasse du sanglier.

GUISARMIERS. On nommoit ainsi des piétons, qui faisoient partie des Francs-archers, parce qu'ils avoient pour arme offensive la *guisarme*.

GUITRES. Nom d'une faction qui prit naissance à *Guitres*, bourg de la Guyenne, en 1548, à l'occasion des vexations affreuses exercées par ceux qui recueilloient les droits de gabelle. Les chefs de cette faction, qui fit grand bruit dans le temps, exerçant tous les ravages possibles dans la Guyenne, l'Angoumois et la Saintonge, se nommoient *galafre*, bourgeois de Biauzac, *Talemagne* et *Puy-Moreau*. Il y eut beaucoup de sang répandu dans cette circonstance: de telles époques ne peuvent jamais être trop souvent rappelées aux hommes d'état qui tiennent la balance des impôts que les peuples doivent supporter; les hommes d'état doivent être invariablement les pères des peuples, et jamais leurs bourreaux.

GYMNASE. Lieu où les anciens *Grecs* s'exerçoient à la *lutte*, à lancer le *disque*, et à toutes sortes d'exercices capables de leur rendre les muscles souples et de les fortifier.

GYMNASIARCHA. Voyez *Gymnasium*.

GYMNASIUM, étoit, dans l'ancienne Rome, un quartier à part où l'on s'exerçoit à la lutte, au disque, au pugilat, etc.; le *gymnasiarcha* étoit celui qui présidoit aux exercices.

GYMNASTIQUE MILITAIRE. C'est l'art d'exercer les corps à l'adresse et à la fatigue.

GYNÉCOCRATIE. Etat où les femmes peuvent gouverner.

H

Habillement, équipement, armement. Ces trois dénominations expriment, collectivement, les divers effets uniformes, qui servent à *habiller, équiper* et *armer* les *cavaliers, hussards, dragons* et *fantassins*, etc. Tout ce qui compose l'équipage du soldat, étant d'un usage indispensable et de nécessité physique, on doit avoir grande attention à ce qu'il soit exactement au complet; mais on ne doit pas en avoir moins à empêcher qu'il ne se charge de nippes et d'effets superflus, qui, dans les marches, accablent par leur poids les hommes et les chevaux. Cette précaution fait essentiellement partie du service et de la discipline militaires.

Hache d'armes. Espèce de *hache* dont on se servoit autrefois dans les combats, pour rompre les armes défensives des *hommes d'armes*. Voy. Francisque. La *hache d'armes* étoit toute de fer, et même le manche, fort tranchante d'un côté, avec un marteau à l'opposite. La *hache d'armes* pour aller à l'abordage des vaisseaux, est tranchante d'un côté et pointue de l'autre. Les Turcs quand ils font la guerre, ont toujours une hache à côté de la selle de leur cheval.

Hachée. C'étoit une peine que l'on imposoit autrefois aux gens de guerre, et elle étoit infamante; elle consistoit à porter une selle ou un chien sur son cou, pendant un temps prescrit.

Hachoir de cavalier. Depuis la grande utilité reconnue de la paille hachée pour les chevaux, il fut ordonné qu'il seroit distribué un nombre de *hachoirs* à chaque corps de cavalerie. Ces *hachoirs* sont transportés sur des charrettes, mais à part, quoiqu'à la suite des bagages de l'armée.

Haidamacs. Voyez *Cosaques*.

Haie. Disposition de soldats sur une ligne droite, ou sur un seul rang, et souvent sur plusieurs.

Haie morte. C'est une *haie* qui est faite d'épines et d'autres bois morts entrelacés.

Haie vive. C'est une sorte de muraille que l'on forme autour d'un ouvrage de durée; elle est composée de plants différens qui produisent des épines; comme les branches de ces plants sont naturellement torses, elles s'entrelacent naturellement aussi, et comme le bois en est très-fort, la *haie* forme

une défensive solide et de durée ; il faut avoir soin de la bien rogner les deux premières années, cela rend les troncs plus forts, la *haie* plus épaisse, et fait mieux prolonger ses racines dans la terre. Une telle *haie* est plus à l'abri de l'effet du boulet que la palissade, car celle-ci s'ébranle, au lieu que l'effort du boulet s'amortit contre la *haie*.

HALLEBARDE ou ARME DANOISE. Arme offensive, composée d'un bâton de cinq pieds, qui a un fer plat, taillant des deux côtés, fort et aigu, formant par le bas un crochet qui se termine en croissant. Cette arme étoit fort commune autrefois dans les armées, où il y avoit des compagnies d'*hallebardiers*. Les *Danois* en firent usage les premiers, ensuite les *Ecossois*, les *Anglois*, les *Suisses*, et les *François* furent les derniers qui l'adoptèrent.

HALLECRET. *Corcelet* de lames de fer, que les soldats piétons portoient encore sous *François* premier; tous les vieux soldats s'en servoient aussi en 1641. Les premiers dont on fit usage, étoient faits de cuir ; on les nommoit aussi c*orcelet*, ensuite *cuirasse*.

HALTE. Commandement de l'exercice pour faire arrêter subitement les soldats dans la manœuvre. C'est aussi une pause que fait un corps de troupes dans sa marche, pour se mettre de nouveau en ordre, ou pour prendre du repos, ou pour faciliter la marche dans un passage étroit, quelquefois aussi pour faire rejoindre les traîneurs.

HAMATUS THORAX. Voy. *Cotte de mailles*.

HAMPE, et non pas HANTE. Manche d'une hallebarde, il se dit de tout morceau de bois d'une certaine longueur, qui sert à y attacher un fer, tranchant ou autre. On dit la *hampe d'écouvillon*, de *cuiller* de *refouloir*.

HANGARD. Long appentis que l'on construit dans les arsenaux et ateliers de construction, sous lequel on met à couvert les affûts et pièces de bois de construction.

HANGIAR, et non pas HANIARE. Poignard turc, que les *Janissaires* et les *Blignons* portent à *Constantinople*, à travers leur écharpe.

HANSE TEUTONIQUE. Société de marchands et de plusieurs villes libres de l'Allemagne et du nord, qui, en formant une alliance, se communiquèrent réciproquement leurs priviléges : cette alliance, dans son origine, fut formée entre les villes

villes de Lubeck, de Brunswick, de Dantzick et de Cologne, et successivement soixante-dix-sept autres villes s'y joignirent; de-là, on nomma ces villes, *villes anséatiques* et c'est *hanséatiques* qu'il faut dire et écrire. Il seroit bien à desirer que l'on conservât, dans toutes les langues où l'on fait entrer une dénomination représentative, la véritable étymologie du nom de la chose dont on veut parler. Il m'est arrivé, dans le cours de mes recherches, de rencontrer un même terme répétaillé dix fois sous autant d'explications toutes différentes, comme il m'est arrivé de rencontrer à la suite d'un terme, dans le corps de son explication, vingt et trente termes séparément techniques, dont il n'est point fait mention à la lettre où on doit les chercher; en me fixant pour certains termes, à l'autorité de nos plus anciens écrivains, tels que *Marca*, *Daniel*, *Pasquier*, *Grégoire de Tours*, *Mézeray*, *Monstrelet*, *Froissard*, *Fauchet* et autres, j'ai évité des répétitions en faisant des renvois, et j'ai, autant qu'il m'a été possible, cherché à distribuer à chaque lettre le bien qui lui appartenoit.

HANTE, et non pas HAMPE. C'étoit anciennement une pique bien travaillée, à laquelle étoit attachée un *gonfanon*, ou une *bannière*.

HAQUET ou HAUT le PIED. Chariots destinés au transport des bateaux de cuivre pour la construction des pontons.

HAQUET. Voyez *Camion*.

HARANES. Espèce de milice hongroise, dont une partie sert à pied, et l'autre à cheval.

HARANGUE MILITAIRE. La coutume de haranguer les soldats au moment d'une action importante, est de la plus grande ancienneté, elle date bien avant les Romains, qui, par parenthèse, en faisoient de fort longues, que les historiens rendirent encore plus longues.

HARAUX. (*donner le*) Manière d'enlever les chevaux de la cavalerie, lorsqu'ils sont en pâture, ou au fourrage.

HARCELER l'ENNEMI. C'est l'inquiéter, le chicaner, l'attaquer dans ses postes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et quelquefois sur plusieurs à la fois; c'est enlever ses vedettes, lui couper, lui prendre les vivres, et le forcer quelquefois de livrer bataille ou de se retirer. Ce sont ordinairement les troupes légères qui exécutent ces chicanes qui exigent du talent, de

l'expérience et une bonne tête de la part de ceux qui les conduisent.

HARDACIUM. Voy. *Hourdeys*.

HARGNEUX. Le proverbe renouvelé des *Grecs*, que je vais rappeler, est des plus trivial ; tout trivial qu'il soit, je le place sous les yeux des jeunes militaires. TOUT CHIEN HARGNEUX A LES OREILLES TIRÉES.

HARNOIS; se disoit autrefois de l'armure complète d'un cavalier pesamment armé; à présent ce mot n'est plus d'usage que dans le sens figuré; on dit d'un brave officier qui a beaucoup d'années de service, *qu'il a blanchi sous le harnois*.

HARPE. Pont levis, ainsi nommé par sa ressemblance avec la *harpe*, instrument de mélodie. Ce pont servoit aux anciens, dans les siéges, pour arriver au rempart des tours.

HASARD de la GUERRE. Se dit d'un soldat qui a fait plusieurs campagnes. Il a essuyé les grands *hasards*, il a été nourri parmi les *hasards*.

HAST. Voyez *Lance*.

HASTA MILITARIS. Espèce de *pique* : mais ce terme étoit usité pour toute arme qui avoit un long manche ; il y en avoit de deux sortes, toutes deux à hampe garnie à son extrémité d'un fer pointu, mais l'une à hampe courte ou manche, et l'autre à hampe longue : on pointoit avec la première, quand on en venoit aux mains avec l'ennemi ; on lançoit la seconde, quand on en étoit encore éloigné. Les cavaliers et les fantassins, les généraux d'armées et autres officiers de distinction, et même les rois des anciennes milices, la portoient. Cette arme, qui se nomme aussi *lance*, est de l'invention des Etruriens, qui lui donnoient la dénomination de *corim*, parce qu'ils appeloient leurs rois *Coritos*, et que cette arme étoit le second attribut de la royauté en Etrurie.

HASTA AMENTATA. C'étoit un javelot lourd et pesant, que les anciens attachoient avec une courroie, pour le lancer avec plus de force et atteindre avec plus de promptitude et de vigueur.

HASTA CELIBARIS. C'étoit une pique avec laquelle un beau-père séparoit la chevelure de sa bru le jour de ses noces, pour lui présager qu'elle donneroit des hommes forts et courageux.

HASTA CRUENTA. C'étoit une pique de couleur rouge, que les Romains plantoient sur le lieu le plus élevé du camp, quand on devoit li-

vrer au pillage un ville prise d'assaut.

Hasta fecialis. C'étoit le javelot teint de sang que lançoit le *patratus*, avec les prières accoutumées, lorsqu'il déclaroit la guerre à une nation au nom du peuple romain. V. *Féciaux.*

Hasta pura. C'étoit une pique sans fer ni métal, dont les Romains gratifioient celui qui avoit vaincu pour la première fois.

Hastati ou hastaires. Soldats de légions romaines, qui furent substitués aux *vélites* (Les *vélites* ne furent point supprimés, mais ils n'eurent plus que la pique.), quand on eut accordé le droit de bourgeoisie romaine à toute l'*Italie.* Les *hastaires* formoient une infanterie formidable, composée de *frondeurs* et de *gens de traits*, qui lançoient le dard et le javelot avec la main. La manière dont ils étoient armés, donne une idée de leur force; ils avoient en tête un casque d'airain ou d'acier poli, le corps revêtu d'une cotte de mailles ou d'une cuirasse, soit de cuivre, soit de fer, faite par écailles comme celles du poisson, et si artistement travaillée, qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps. Les cuisses étoient couvertes de même, et les bras, jusqu'au coude; le devant des jambes étoit défendu par une espèce de bottine de cuir très-fort: de plus, ils avoient un bouclier de quatre pieds de haut, sur deux et demi de large, couvert d'une grosse toile collée, avec un cuir de veau par-dessus. Le milieu étoit en bosse et revêtu de fer, ainsi que le bord dans toute sa circonférence. L'arme offensive étoit une épée *espagnole*, tranchante des deux côtés, la pointe forte et roide, pour frapper d'*estoc* et de *taille*: ils portoient cette épée au côté droit, pendue à un bandrier, et un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, et l'autre un dard, qu'on appeloit *hasta*, qui ne coupoit que par la pointe, et se lançoient l'un et l'autre avec la main.

Haubergeon. V. *Cotte de mailles* et *haubert.*

Haubert. Cotte de mailles à manches et gorgerin, qui tenoit lieu de haussecol, brassart et cuissarts. Le *haubergeon,* ancienne arme défensive, étoit le diminutif du *haubert.*

Haubitz. V. *Obus.*

Haussecol. Diminutif, ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter, lorsqu'ils

étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Les premiers *haussecols* étoient en fer, et garnissoient le derrière des épaules comme le devant.

Hautbois. Instrument de musique champêtre et guerrier.

Haut le pied. (*commis*) Ce sont des individus attachés aux vivres, sans l'être par aucun emploi fixe, qui sont détachés sur divers points, suivant le besoin et leur capacité. Ce terme a encore une autre signification. V. *Haquet*.

Haute marée. C'est un grand accroissement de la marée, qui a lieu de douze en douze heures, qui est plus considérable à la nouvelle et pleine lune, et plus encore aux approches des solstices et des équinoxes.

Haute-paye. Il n'y a plus aujourd'hui qu'un genre de *haute-paye* fixé pour les bas-officiers des régimens de cavalerie et d'infanterie, les grenadiers et les tambours, et pour différentes classes dans les compagnies d'artillerie, de mineurs ou d'ouvriers.

Hauteur. On nomme ainsi le nombre de soldats dont chaque file est composée dans un bataillon ou dans un escadron.

Hauteurs. Eminences qui se trouvent autour d'une forteresse, et où l'ennemi ne manque pas de prendre poste. V. *Eminence*.

Havre. Port de mer fermé par une jetée de terres et de pierres, et par une chaîne. Le *havre de barre* est un port qui est sec pendant un certain intervalle, et où les vaisseaux ne peuvent entrer que par le flot ou la haute marée.

Havresac. Petit sac dont chaque soldat est muni lorsqu'il marche, et dans lequel il met son petit équipage, ainsi que le pain et la viande qu'il reçoit par étape.

Heaume. Voyez *Casque*. Cette armure, qui sert, depuis plusieurs siècles, d'ornement et de timbre sur les écus armoriés, est une marque de noblesse et des fiefs nobles, et qui en fait voir tous les différens degrés, selon les ouvertures de la visière. Dans les tournois, le *heaume* étoit accordé pour prix, à celui qui avoit le mieux fait du côté des tenans, comme première arme défensive, de même que l'épée étoit le prix accordé à celui qui avoit le mieux fait du côté des assaillans, comme première arme défensive. On crioit autrefois *au heaume*, comme on crie aujourd'hui *aux armes*.

Heiduc. V. *Heyduc*.

Hélène. Les jeunes gens, dans leur noviciat militaire, sont dans le cas de rencontrer plus d'une *Hélène* en leur chemin, c'est-à-dire de ces beautés qui font leur triomphe du sacrifice des rivaux qui se disputent la possession d'un cœur insensible et sans délicatesse. Ce n'est jamais à ces beautés qu'ils doivent offrir leurs sentimens; premièrement, parce qu'elles en sont indignes, et secondement, parce qu'ils sont redevables de l'effusion de leur sang envers la patrie uniquement, ou à la défense d'un père, d'un frère, d'un ami attaqué par des brigands.

Helepolis ou Hélépole. Machine des anciens, qui servoit à battre les murs d'une ville assiégée. C'étoit une tour de bois, composée de plusieurs étages, qui avoit quelquefois des ponts qu'on abattoit sur les murailles des villes et sur les brèches, pour y faire passer les soldats dont elle étoit remplie. Le faîte de cette tour ambulante, qui, au rapport de *Diodore de Sicile*, avoit en carré quatre cent cinq coudées sur quatre-vingt-dix de hauteur, étoit couvert de terre et de peaux fraîches, pour la garantir du feu des assiégés.

Helix. C'étoit une machine de l'invention d'*Archimède*, par le moyen de laquelle on pouvoit mettre sans effort un vaisseau chargé en mer.

Hellanodices. Je vais produire cet article en entier, d'après *Pisticus*, parce que tout son contenu a des rapports bien directs avec ce qui concerne l'origine des tournois et des chevaliers. Les *hellanodices* étoient des juges qui présidoient aux jeux chez les Grecs, autrement nommés *agonothètes*. Ils écrivoient sur un registre le nom et le pays des athlètes qui se présentoient pour combattre, et c'étoit-là une des premières opérations. A l'ouverture des jeux, un hérant proclamoit ces noms à haute voix, et dénombroit ceux qui devoient disputer dans chaque combat. Il n'étoit point nécessaire d'être présent pour se faire inscrire; il devenoit suffisant de faire parvenir son nom aux *hellanodices*. Ces juges s'attachoient sur-tout à s'enquérir de la naissance, des mœurs et de la condition des athlètes. Après cet examen et un petit discours qu'il leur faisoit pour les exhorter à ne rien dissimuler là-dessus, un hérant mettoit la main sur la tête de l'athlète, le promenoit par tout le stade, et demandoit à haute voix si on savoit quelque chose

sur son sujet, et s'il étoit irréprochable dans ses mœurs, s'il n'étoit pas noirci de quelque déshonneur, ou infecté de quelque vice dans sa naissance. L'écrivain qui a traduit *Pisticus*, reste court; je suis forcé d'en faire de même: l'article méritoit bien d'être mené à sa fin; et par ce que l'on vient de lire, on conviendra que les formalités usitées par nos anciens chevaliers, étoient bien conformes aux formalités observées par les Grecs.

Helvétique. V. *Gouvernement.*

Hemeredromi. *Héméroscope* détaché d'un poste éloigné de la place menacée d'un siége, pour venir instruire le poste voisin, masqué par des éminences, des découvertes que les *héméroscopes* de son poste ont faites sur les ennemis; et si ce poste voisin se trouve encore trop éloigné de la ville, on détache un autre *héméroscope*, qui devient pour lors *hémérodrome*, et celui-ci va porter son instruction au poste voisin, et ainsi de suite, jusqu'à ce que la découverte soit parvenue aux *héméroscopes* de la place.

Hemeroscopi. On nommoit ainsi, chez les Grecs, (mais l'invention de ces espèces de couriers vient des Perses, d'après le rapport d'*Hérodote*) ceux que l'on détachoit sur les éminences à une certaine distance d'une ville menacée de siége, pour observer les mouvemens des ennemis: on en postoit aussi sur les tours les plus élevées de la ville; et ceux-ci, par le moyen des signaux que les *héméroscopes* de l'extérieur donnoient, comprenoient le genre de découverte que ces derniers avoient faite, et cela, par le sens que l'on donnoit à tel et tel signal.

Hémisphère. On nomme ainsi la moitié du globe, divisé par un cercle qui répond juste à son centre. L'équateur divise le globe en deux *hémisphères*, dont l'un est septentrional, et l'autre méridional, arctique et antarctique.

Hendécagone. C'est une figure qui a onze côtés égaux, et dont tous les angles sont égaux, et qui est par conséquent susceptible de la construction d'onze bastions réguliers. Il faut dire *ondecagone*.

Heptagone. Polygone qui a sept côtés égaux, susceptibles de la fortification de sept bastions réguliers; sa figure convient fort à la construction d'une citadelle.

Héraut. C'étoit anciennement un personnage important par les différentes fonctions attachées à sa place.

Sa personne étoit sacrée comme celle d'un ambassadeur; il avertissoit les capitaines pour le combat, et se plaçoit ordinairement sur le lieu le plus élevé, dans les approches du champ de bataille, pour distinguer ceux qui combattoient le mieux, afin de pouvoir en faire le rapport : il étoit juge au partage du butin; il assignoit les récompenses, sommoit les villes de se rendre, et marchoit, lorsqu'il y avoit capitulation, devant le gouverneur, pour garantir sa personne; il avoit charge de dresser et composer les armoiries, d'examiner les généalogies et les preuves de noblesse; il étoit surintendant des armes, et conservateur des honneurs de la guerre. Le *héraut* avoit le pouvoir de priver des armoiries ceux qui méritoient d'être dégradés pour cause de lâcheté ou de trahison; de censurer les vices et la conduite des nobles, et de les expulser des joutes et des tournois; de surveiller les abus et les usurpations en tout ce qui concernoit les distinctions des nobles et des chevaliers. Quelque ridicule que puissent jeter l'ignorance et une mauvaise éducation sur de tels officiers, il n'en est pas moins certain que leur institution étoit salutaire pour le bon ordre, pour le maintien de l'honneur, de la bravoure et des mœurs pures. Il falloit avoir rempli pendant sept ans les fonctions de *poursuivant d'armes*, pour pouvoir devenir *héraut*. V. *Déclaration de guerre*.

HERCOTECTONIQUE. C'est une partie de l'architecture militaire, qui comprend la défense et la munition.

HÉRISSON. Longue et grosse poutre armée de tous côtés de fortes pointes de fer, maintenues par de fortes chaînes assujéties sur le haut d'une brèche, avec laquelle on barre le passage à l'ennemi, lorsqu'il donne l'assaut à une place.

HÉRISSON FOUDROYANT. C'est un baril hérissé de pointes par le dehors. Voyez *Baril foudroyant*. On fait également des *hérissons foudroyans* propres à être jetés à la main sur les assaillans.

HERM-HARPOCRATES. Demi-dieu qui a des ailes aux talons comme *Mercure*, et le doigt posé sur la bouche comme *Harpocrates*. Cette allégorie exprime aux jeunes militaires qu'ils doivent en toutes choses (dans le service) exécuter les ordres de leurs supérieurs avec célérité, et sans se permettre le moindre murmure, si *tel ordre* leur déplaisoit.

Herman-polny. Voyez *Herman-vielki.*

Herman-vielki. C'est, en Pologne, le grand général, et le second général se nomme *herman-polny*. Ce titre est aussi celui du général des Cosaques, qui en reçoit l'investiture du souverain des Russies.

Héroes. C'est ainsi que l'on nommoit, chez les Romains, les hommes illustres qui, après s'être distingués par les plus beaux exploits, étoient mis, après leur mort, au rang des *demi-dieux*, dont on plaçoit ensuite la statue dans le cirque.

Héros. Ce mot désigne un homme qui a fixé la renommée sur lui par de hauts faits et par des vertus, dans le civil comme dans le militaire. On accorde fort lestement ce titre à un conquérant; mais si ce conquérant n'a point en partage les vertus éminentes, comme la bravoure et les grands talens, il est fort loin du titre de *héros*. Ce sont toutes les vertus réunies qui font ce titre. Les anciens nommoient leurs *héros* des *demi-dieux*, mais il y a encore loin d'un *demi-dieu* à un *véritable héros*. La flatterie est le creuset d'où sortent les *demi-dieux*, et la sagesse même vient difficilement à bout de former un *véritable héros*. *Conquérant* et *héros* ne sont point du tout synonymes, quoique le premier titre soit magnifique et difficile à mériter.

Herse. Grillage qu'on laisse tomber en face de l'ouverture des portes, lorsque ces dernières ont été rompues par le petard : on lui a substitué l'*orgue*, dont le service est plus avantageux dans cette circonstance. Voy. *Orgue*. On connoît aussi la *herse* sous la dénomination de *sarrazine* ou *cataracte*. Quand elle est sans *traverses*, c'est une *orgue*.

Hersillons. Planches remplies de pointes de cloux qui saillissent des deux côtés, et que l'on jette sur les brèches.

Hétériennes. V. *Megghétériarque*.

Heurtequins, sont deux morceaux de fer battu, approchant du heurtoir, que l'on place sur l'essieu d'affût, à l'extrémité de la fusée et à son plus gros bout en dedans.

Heurtoir de soutien. Morceau de fer battu en forme de grosse cheville à tête percée, qui s'enfonce dans l'épaisseur du flasque d'un bois d'affût à canon, et qui soutient la surbande de fer qui couvre le tourillon de la pièce.

Hexagone. Polygone qui

a six côtés égaux, susceptibles de la construction de six bastions réguliers.

Hexaphorum. C'étoit, chez les Romains, une litière fort ornée. *Les gens qui se piquoient de luxe et de délicatesse, s'y faisoient porter par six esclaves, pour faire leurs visites.* Les moins riches *ne se faisoient porter que par quatre esclaves.* Ces esclaves étoient *des hommes* qu'on flagelloit avec des cordes garnies de plomb, quand ils avoient manqué un peu gravement à leur service; et pour les fautes légères, on se contentoit de les attacher à un poteau du vestibule, pour leur appliquer des coups de courroie sur les épaules nues. Malheur à l'esclave *déserteur!* S'il étoit ramené à son maître, celui-ci avoit le droit de le faire mourir. Un Romain qui avoit commis un assassinat, n'étoit condamné qu'à l'exil; c'étoit la même chose chez les Grecs.

Heyduc, soldat hongrois à pied, armé d'un long sabre et d'une petite hache; de même que les seigneurs, ministres, hommes d'état et le souverain, en France, avoient à leur porte des Suisses à leur livrée, et richement habillés; la cour de Vienne, tous les princes et hommes d'état, ont des *heyducs* de la plus riche taille, et magnifiquement habillés, qui marchent sur les côtés de leurs voitures.

Hie. V. *Demoiselle, mouton.*

Hiéroglyphes. Figures d'hommes, d'animaux, d'oiseaux, de plantes, et autres signes par lesquels les Egyptiens non-seulement, mais d'autres nations encore, exprimoient sur leurs aiguilles, obélisques, pyramides, tombeaux, etc. des sentences, des maximes de religion et de morale. Les prêtres égyptiens renfermoient dans ces signes hiéroglyphiques, leurs secrets politiques. Ces prêtres étoient appelés *hiérogrammates.*

Hiérogrammates. Voy. *Hiéroglyphes.*

Hiéronicæ. C'étoit, chez les Romains, le nom que l'on donnoit aux vainqueurs dans les combats sacrés, et auxquels on rendoit de grands honneurs.

Hippium. V. *Hippodromus.*

Hippodromus. C'étoit, chez les Athéniens, le lieu où l'on disputoit le prix accordé à celui qui étoit victorieux dans la course des chevaux. La partie qui étoit foulée par les pieds des chevaux, se nommoit *hippium.*

Hipporcha. C'étoit, chez les Athéniens, un officier

important qui avoit le commandement de toute la cavalerie.

Hironde. (*queue d'*) Sorte d'ouvrage à corne, dont les deux extrémités se terminent par un angle saillant sur chacune, avec un angle rentrant sur le milieu.

Hiver. (*quartier d'*) Lieu différent qu'une armée occupe pendant l'hiver.

Hockien. V. *Houckien.*

Hockebos, et non pas Hochebos. C'est ainsi que les Picards nomment la *pique*, la *sarrisse*, qui est la dénomination macedonienne, pour désigner cette arme offensive, nommée *godenhoc* par les Flamands. On nomme ceux qui la manient *hockebos*.

Homme d'armes. V. *Gendarme.* Voyez aussi *Crupellaire* et *Huissier d'armes.*

Homme de corps. Voyez *Serf.*

Homme fidèle. Voyez *Feudataire.*

Hommes de cheval. Dans une description militaire, quand il s'agit de la cavalerie, on dit cinquante, cent, deux cents, deux mille, etc. *hommes de cheval.*

Hommes de pied. Dans une description militaire, on dit, quand il s'agit de l'infanterie, cinquante, cent, deux cents, deux mille, etc. *hommes de pied.*

Honneurs militaires. L'usage, depuis l'origine des troupes, n'a jamais varié sur les *honneurs militaires*; il a été pratiqué chez toutes les nations connues, comme il y est encore pratiqué. Chacune de ces nations a des réglemens fixés pour les *honneurs militaires* que l'on doit rendre, à commencer (soit dans les camps, soit dans les places de guerre) par la Divinité, ensuite aux souverains, princes du sang, chefs d'armées, officiers généraux, gouverneurs, commandans, officiers supérieurs, subalternes, lorsqu'ils exercent leurs fonctions, comme il leur en est décerné après leur mort.

Ho-pau. V. *Pau.*

Hôpital. *Hôpital* établi pour recevoir les soldats et officiers malades ou blessés. Lorsque les armées sont en campagne, il y a un grand *hôpital* à leur suite, et de plus des *hôpitaux ambulans* placés à la portée des corps qui tentent quelqu'entreprise périlleuse. Dans l'intérieur d'un état, par-tout où il y a garnison, il y a un ou plusieurs *hôpitaux* militaires. Les soins qu'exigent la direction des *hôpitaux*, et sur-tout à l'armée, sont incalculables; c'est une autre branche de finances sur

laquelle les hommes cupides peuvent exercer mille friponneries, en hâtant de plus la perte des hommes.

Horde. On entend par ce mot, qui est un terme de mépris, une bande de Tartares réunis, sans avoir d'habitation fixe, qui ne se plaisent qu'à mener une vie errante et vagabonde; ils campent par-tout où ils trouvent de quoi nourrir leurs troupeaux, qu'ils font toujours marcher avec eux.

Hordearium. C'étoit l'argent qu'on donnoit à un cavalier romain pour la nourriture de son cheval.

Hordeum. A Eleusis, ville de l'Attique, on donnoit par récompense, au vainqueur qui avoit été couronné dans les jeux publics, une portion d'orge (*hordeum*). Dans l'ancienne Rome, on nourrissoit les chevaux avec l'orge; et lorsque les soldats commettoient quelque faute, on ne leur donnoit pour nourriture que de l'orge.

Horizon. C'est un cercle qui coupe la moitié du globe en deux, en séparant la partie visible d'avec celle qui est invisible à nos yeux, et c'est la plate-forme de celle-ci qui est nommée *horizon*, auquel le ciel semble servir de couvercle sur son centre et sur toutes les extrémités de sa vaste et incommensurable circonférence.

Horizontal, qui est parallèle ou de niveau à l'*horizon*, et jamais incliné.

Hospodar. Dignité dont le grand-seigneur honore et investit le souverain de la Valachie, et qui dépend de cet empereur, dont il est tributaire.

Hostia. Il y avoit chez les Romains deux sortes de victimes qu'on immoloit. La première étoit celle des bêtes à laine, qui pouvoit être offerte aux prêtres par toute sorte de personnes. La seconde étoit celle des bêtes de gros bétail, et il n'y avoit que ceux qui avoient vaincu l'ennemi, qui pussent jouir du droit de l'immoler; c'est-à-dire qu'avant d'aller au combat, on offroit aux prêtres, des moutons et des petits cochons de dix jours, qu'ils rejetoient s'ils n'étoient pas sains et gras, et au retour du combat, on leur offroit des bœufs, qu'ils rejetoient de même s'ils n'étoient pas sains et bien gras, et s'ils avoient été sous le joug. La réprobation de ces prêtres étoit fondée en ce que les victimes devoient devenir agréables aux dieux.

Hostilité. Toute guerre a son but, fondé sur une manifestation de desseins violens de la part d'un

peuple, sur des usurpations ou conventions ouvertement violées de la part de ce peuple, ou sur le refus de réparations qu'on a droit d'exiger. Toutes *hostilités* qui ne tendent point à ce but, sont illicites, et par conséquent blâmables. Empoisonner les eaux ou les armes, tuer celui qui est désarmé ou qui peut l'être, dévaster les campagnes, massacrer de sang-froid les otages ou les prisonniers, passer au fil de l'épée des vieillards, des femmes et des enfans, ce sont des actions qui déshonorent toujours un vainqueur.

HOSTIRE. Ce mot signifioit fort anciennement, rendre égal, de niveau, aligner : il a pris depuis une signification bien différente.

HOSTIS. Sous les Romains, les ennemis faits prisonniers étoient traités de diverses manières. Un auteur dit complaisamment, que c'étoit ordinairement d'après le caractère de celui qui avoit vaincu ; mais d'après ce que j'ai lu et étudié du caractère des Romains, je serois plus porté à croire que c'étoit d'après leur prédilection ou leur haine envers telle et telle nation. Les Romains, dit *Pisticus*, traitoient les prisonniers ennemis avec assez de douceur ; *et non contens de leur accorder la vie*, ils leur rendoient quelquefois la liberté, et leur donnoient souvent le droit de bourgeoisie ; ce qu'ils firent à l'égard des *Toscans*, des *Volsques*, des *Sabins*, des *Herniques*. Ceux-ci étoient sans doute les peuples susceptibles à leurs yeux de prédilection. Dans d'autres pays on rasoit les prisonniers pour les rendre ridicules ; *on les fouloit aux pieds, on leur coupoit la tête, que l'on mettoit au bout d'une pique*. On rendoit assez communément les corps morts des ennemis à leurs parens, pour les ensevelir, et les vainqueurs eux-mêmes se chargeoient de ce soin. C'est ce que firent les Romains à l'égard des *Gaulois Sénonois*. On a vu autre part les différentes manières des Romains à l'égard des rois, des généraux et prisonniers ennemis qui servoient d'ornement aux entrées triomphales des généraux, et de risée en même temps au peuple romain. (*François !* vous valez plus que les Romains. Soyez *François*, et toujours *François !*)

HÔTEL des INVALIDES. Établissement très-vaste et somptueux, fondé par *Louis XIV*, et d'une manière digne de sa magnificence, dans lequel quinze mille invalides,

tant officiers que soldats, sont entretenus, pour le reste de leurs jours, aux dépens de l'état, sans compter les autres mesures prises par le même roi, dans toutes les villes et places de guerre, en faveur d'autres invalides encore capables de faire quelque service. Cet édifice et le pied sur lequel sont entretenus tous les individus qui y ont mérité l'entrée, soit par leurs blessures, leurs infirmités, soit par de longues années de service, suffisent pour immortaliser à jamais le monarque fondateur qui sut joindre la reconnoissance à la justice qu'il devoit à des hommes qui se sacrifioient généreusement pour leur patrie. L'église de ce magnifique édifice est connue chez les nations étrangères, plus que chez les François mêmes. Tous les voyageurs du plus haut, comme du rang le plus inférieur, n'auroient point quitté Paris, sans aller admirer l'*hôtel des Invalides*, et ensuite son église, pour y admirer également les superbes peintures de son dôme, et la richesse des ornemens qui relevoient toutes les sculptures; et ce que ces mêmes voyageurs admiroient avec une sensation qui ne peut se rendre, c'étoit la posture humble et que rien ne pouvoit distraire, de ces invalides religieux, agenouillés depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, devant le souverain des rois, auquel ils adressoient les prières les plus ferventes pour la conservation des jours de leur auguste maître.

HOTTES d'OSIER pour les TRANCHÉES. Ces *hottes*, fort utiles dans les siéges, surtout pour le remuement et transport des terres à tous les travaux de tranchées, etc., n'ont que dix-huit à vingt pouces de hauteur, sur quatorze de largeur par le haut, et cinq à six seulement par le bas : elles s'attachent au haut des épaules, par des bretelles.

HOUCKIEN ou HOECKIEN. Nom d'une faction qui s'éleva dans les Pays-Bas, en 1551, opposée à celle des *kabeljauw*. Cette dernière dénomination est le nom d'un poisson qui dévore les autres, et la première celle d'un *hameçon*. Celle-ci prétendoit prendre ses ennemis comme on prend le poisson.

HOUGUINES. Pièces de fer qui couvroient les cuisses, les jambes, les bras des anciens guerriers.

HOULLIER. V. *Picoreur des armées*.

HOUPPE. Petites touffes en laine, en soie, que les

soldats allemands portent en dedans et sur le bord de leur chapeau, à chacune des pointes qui répondent aux épaules. Les officiers la portent en or ou en argent.

HOURDEYS. C'étoit, chez les anciens, une claie dont on se servoit pour couvrir les murs d'une ville, afin d'empêcher l'effet des machines de guerre : il y avoit aussi une machine de guerre que l'on employoit dans les sièges, que l'on nommoit de même *hourdeys*, et en latin *hardacium*.

HOUSARDER. C'est combattre avec les *hussards*, ou selon leur méthode.

HUISSIER d'ARMES. C'étoit anciennement un officier militaire de la maison des rois de France, que l'on nommoit *sergent d'armes*. Ceux à qui étoit particulièrement propre la dénomination d'*huissier d'armes*, portoient la masse devant le roi, quand il sortoit. Ces mêmes huissiers devinrent depuis *huissiers de la chambre*. Les sergens d'armes gardoient la chambre du roi pendant la nuit : on les appela ensuite *archers de garde*; et en ceux-ci commença la création des *gardes du roi*.

HUISSIER de la CHAMBRE du ROI. V. *Huissier d'armes*.

HUISSIERS du PALAIS des premiers ROIS de FRANCE. V. *Ostiarii*.

HUSSARDS. Espèce de milice à cheval, connue autrefois dans la Hongrie seule, montés sur de petits chevaux agiles et infatigables. Cette milice a toujours été fort redoutable pour la cavalerie turque : elle fait (depuis bien des années) partie de la cavalerie légère chez la plupart des nations.

HUTTE. Petit logement fait à la hâte avec du bois, de la terre et de la paille, lorsque le soldat ne peut séjourner sous la tente.

HYDROGRAPHIE. C'est la science la plus nécessaire à ceux qui veulent faire leur état de la navigation.

I

ICARIUS. Ce n'est point du tout une chose surprenante de voir certains jeunes gens prétendre en savoir davantage que leurs anciens; cela s'est vu dans tous les temps, mais depuis une quarantaine d'années sur tout, le plant veut dominer sur le tronc, et dans le temps où nous sommes arrivés, le plant se sépare du tronc, prétend faire bande à part, et ne veut point être sujet à la greffe. L'oranger bien soigné présente une certaine

majesté et des grâces à l'infini pendant une très-longue carrière. Le plant qui s'obstine à ne vouloir pas être greffé, n'a qu'une courte durée, ne donne ni fleurs, ni fruits, par conséquent, et n'attire point les regards sur lui : il est condamné de plus à traîner sa chétive existence dans les infirmités que sa présomption lui a attirées. L'exemple du présomptueux *Icare* me fournit la leçon que mon âge et mon expérience me permettent de présenter aux jeunes militaires; tant pis pour ceux qui la dédaigneront, elle ne s'effacera pas de la page, et le temps qui est le père de la vérité, la leur fera retrouver un jour, pour la transmettre à leurs enfans. *Icare*, pour n'avoir point suivi le sage conseil de *Bidale* son père, fut victime de son orgueilleuse présomption. Tous les jeunes militaires et tous les jeunes gens, sans exception, qui mépriseront les leçons de l'âge et du savoir, qui seront sourds à la voix de leurs parens et de leurs supérieurs, subiront le sort d'*Icare*.

ICOGLAN. C'est un page du grand-seigneur. Les *icoglans* sont toujours choisis parmi les enfans les mieux faits des tribus.

ICOGLANS. Par une politique particulière de la cour Ottomane, elle a un corps militaire sous ce nom, formé d'esclaves chrétiens, qu'elle cherche à s'affectionner par de bons traitemens; elle y réussit si bien, qu'il n'est point rare de voir un *icoglan* parvenir au grade de *spahiler agasi*, qui signifie colonel général de la cavalerie, qui est le poste le plus considérable après celui de grand-visir, de muphti et de bostangi.

ICONOGRAPHIE. C'est ce que l'on appelle voir, à vue d'oiseau, toute la superficie horizontale de tous les ouvrages d'un plan de fortification, par le tracé des lignes, des angles et des épaisseurs, et non pas en perspective, ni par les profils.

IGNES. (*invalidos*) Voy. *ignis*.

IGNIS. Au rapport de *Tacite*, le mot feu, exprimoit chez les anciens une garde, une sentinelle, et lorsque la garde étoit peu nombreuse, ils disoient *invalidos ignes*.

IGNIS EXPLORATORIUS. C'étoit l'usage chez les anciens, lorsqu'ils faisoient la guerre, d'avoir des feux sur des élévations à certaines distances de leurs camps, qui ne s'allumoient pas sur tous les points à la fois, mais selon les circonstances. Pen-

dant le jour ils s'avertissoient avec de la fumée.

Ignominie. Les Romains infligeoient l'*ignominie* sur les soldats en faute de diverses manières, en leur donnant en place de froment, de l'orge; en les privant de la paye entière; en leur ordonnant de franchir un retranchement par le saut; en les exposant en public avec une ceinture détachée et dans une posture efféminée; en les faisant, enfin, passer d'un grade supérieur à un grade inférieur. (Des punitions semblables étoient humaines et mille fois plus exemplaires, que celle de la bastonnade et de lapidation, que les mêmes Romains infligeoient également, jusqu'à ce que mort s'ensuivît à leurs soldats.

Imagini feri. Voyez *Imaginarii.*

Imaginarii. C'étoit chez les Romains des soldats qui portoient aux armées le portrait de l'empereur en médaillon au haut d'une pique. On prenoit toujours un soldat distingué et il y en avoit dans chaque légion.

Imantes. Voyez *Ceste.*

Immunes militia. Il y avoit chez les Romains deux classes de soldats susceptibles de ne pouvoir être employés aux travaux (corvées) militaires. D'abord ceux qu'on nommoit *evocati*, (vétérans) parce qu'ils ne reprenoient les armes que par inclination pour leur commandant; on ne pouvoit les contraindre aux travaux du camp; ensuite ceux qui en étoient exempts par la faveur spéciale des généraux; on les appeloit *beneficiarii*; mais l'avarice des *centurions* à qui on avoit permis d'accorder de ces sortes d'exemptions, fit bientôt un objet de vile spéculation de cette même faveur, car insensiblement ils ne l'accordèrent qu'à ceux qui avoient de l'argent, encore n'y avoit-il de privilégiés que ceux qui payoient le plus, ce qui porta un coup terrible à cette discipline qui rendoit les Romains si formidables. (Il ne paroîtra pas étonnant que ce vice se soit insinué dans l'ame des *centurions*, mais il paroîtra étonnant, que ceux qui avoient l'autorité sur eux l'aient toléré!)

Imperator. Sous le règne des empereurs même, il étoit d'usage de donner, dans les premiers transports de joie, le titre d'*imperator* au général qui avoit vaincu d'une manière signalée; il falloit cependant, pour mériter cette dénomination, que dix mille soldats ennemis fussent restés sur le champ de bataille.

Imprenable. (*place*) On dit

dit d'une place ou forteresse qui est forte par la nature de sa situation et par les accessoires qui rendent son approche difficile, c'est-à-dire par des ouvrages de fortification, qu'elle est *imprenable;* cela n'est pas exact : telle place est à la vérité difficile à prendre et à surprendre, quand la trahison ne s'en mêle pas; mais la vérité est qu'il n'est pas de places, quelque fortes qu'elles soient, qui ne puissent être conquises : il est vrai encore, que les plus habiles généraux, secondés par les plus habiles ingénieurs et par l'artillerie la plus foudroyante et la mieux servie, sont quelquefois contraints de lever un siége après de longs et pénibles travaux, mais cela ne prouve rien contre mon assertion, et il ne faut fort souvent qu'un événement de peu de conséquence pour faire lever le siége le plus avancé.

INATTAQUABLE. Un titre, un droit sont du nombre des choses *inattaquables*, mais on ne peut dire la même chose d'un poste, il peut être *inattaquable* par le défaut des choses physiques qu'il faudroit à celui qui voudroit l'attaquer pour s'en saisir, mais les moyens de l'attaque n'en subsistent pas moins.

INCITATUS. Ainsi étoit nommé ce coursier que *Caligula*, empereur romain aimoit si éperdument : ce cheval avoit une écurie toute en marbre à lui seul, le râtelier étoit d'ivoire. *Caligula* prenoit plaisir à le couvrir lui-même d'un tapis de pourpre, il ornoit son cou d'un collier de pierres précieuses ; enfin ce demi-dieu fit recevoir son cheval CONSUL. *Dion*, nous apprend que l'empereur invitoit ce *consul* à souper, lui faisoit servir de l'orge dorée, et lui versoit du vin dans une coupe d'or. (Les palefreniers qui avoient l'honneur de servir ce *consul* à quatre jambes, devoient être sans doute des hommes importans. *Pisticus* ne nous en dit rien.)

INCOMMODER L'ENNEMI. C'est s'emparer sur lui d'un poste, d'un fort, d'une place, dont il a besoin de la protection.

INCORPORATION; se dit d'un régiment, d'un corps dont on supprime le nom en faisant passer les officiers et les soldats dans un autre régiment, ou dans un autre corps.

INCORPORER. Voyez *Incorporation.*

INCURSION. C'est une course que l'on se permet sur un pays, sans qu'il soit pays ennemi, pour en exiger des contributions, le piller et le ravager.

Indices. Un habile général ne calcule, ni n'agit jamais sur de simples notions; mais la grande habitude du commandement, la grande expérience dans le service des armées et des siéges, ne lui permettent pas de négliger des *indices* qu'il aperçoit chez son adversaire, et qui le règlent avec une sorte de certitude dans ses opérations; il a donc soin d'étudier et d'épier son ennemi jour et nuit, jusques dans les moindres mouvemens et les moindres actions qu'il peut apercevoir, ou qu'il fait guetter avec soin dans le camp ennemi.

Indiscipline. Voyez *Désobéissance* et *Désordre*.

Indompté. On dit d'un homme intrépide, que c'est un *courage indompté*.

Induciæ. C'étoit chez les Romains une trève, une suspension d'armes, pendant la durée de laquelle aucun acte d'hostilité n'étoit point permis, quoique la guerre subsistât toujours.

Inébranlable. Un général d'armée qui veut vivre avec sécurité au milieu de ses occupations immenses, et y faire vivre tous ceux qui lui sont subordonnés, doit être *inébranlable* du côté de la tenue de la discipline.

Inexorable. Voyez *Inébranlable.*

Infamie. Dans tous les temps possibles on a attaché le déshonneur et l'infamie à la personne de tout militaire, depuis le grade le plus subalterne, et à plus forte raison jusqu'au grade le plus élevé, qui commet une action lâche, qui abandonne son poste, son bouclier, son drapeau, qui prend la fuite, met les armes bas à la face de l'ennemi, en abandonnant ses camarades, qui se cache, qui se dispense, par subterfuges, du service; enfin, chez toutes les nations anciennes et modernes, la tache d'infamie a été jetée sur tout individu qui fit preuve de lâcheté, même sur des corps entiers, que l'on étoit souvent obligé de licencier; et si on ne le faisoit pas, ils ne jouissoient d'aucune considération auprès des autres corps, ce qui devenoit une infamie couverte, mais qui se perpétuoit sur les corps qui l'avoient encourue; et qui ne pouvoit s'effacer que par des prodiges de valeur et d'intrépidité de la part de ces mêmes corps dans une autre occasion; mais aussi, il ne faut pas s'y tromper, une fuite qui n'est que la suite d'une retraite forcée, n'est ni une fuite, ni une bassesse, c'est une mesure de prudence.

Infester; se dit d'un en-

nemi qui met le désastre dans un pays par les courses qu'il y réitère. Le pays est *infesté* d'ennemis; les ennemis *infestent* le pays.

INFLEXIBLE. Voyez *Inébranlable*.

INFRACTEUR. Voyez *Infraction*.

INFRACTION. Faire une *infraction* au traité convenu entre deux généraux ennemis, ou entre deux souverains, et signé par eux, *est un crime*. C'est, à la lettre, une nouvelle déclaration de guerre de la part de celui qui viole la foi du traité.

INFANTERIE. Troupe qui combat à pied, et regardée, quoiqu'elle ait besoin du concours de la cavalerie pour la rendre plus formidable, comme la partie la plus importante, et la plus considérable des armées en *Europe*, parce qu'elle combat dans toutes sortes de terrains, elle seule, pour ainsi dire, défend et prend les villes; dans les batailles, elle a encore un avantage sur la cavalerie, qui ne peut agir que dans les endroits ouverts et spacieux. Les villes, les plaines, les montagnes, les lieux étroits sont propres à l'*infanterie*; mais il n'en est pas moins vrai que la cavalerie soutient l'*infanterie* dans toutes sortes de circonstances, et particulièrement dans la plaine; ainsi une arme est soutenue par une autre arme, dans le désavantage de l'une ou de l'autre. On lit dans l'histoire, que le mot *infanterie* est dû à l'action héroïque d'une infante d'Espagne, qui, ayant appris que le roi son père avoit été complètement défait dans une bataille contre les Maures, se mit à la tête d'une grande élite de piétons, alla combattre les ennemis de son père, et remporta à son tour une victoire complète. *Si non e vero e bene trovato.*

INGÉNIEUR. Officier chargé de la fortification, de l'attaque et de la défense des places, et des différens travaux nécessaires pour fortifier les camps et les postes qu'on veut rendre inaccessibles à la guerre. Voy. *Génie*. Outre le grand nombre de qualités qui entrent directement dans la science du génie, et sans lesquelles un officier ingénieur seroit emprunté dans ses fonctions, il doit s'attacher particulièrement à la géographie, à l'histoire et à la physique. Ce n'est qu'à un certain âge que l'on devient bon *ingénieur*, et beaucoup d'officiers quittent cette profession au moment où ils alloient seulement devenir *ingénieurs*.

INHUMAIN. Un général

doit être inflexible, inexorable, quant à ce qui regarde la discipline; mais c'est précisément par ces deux qualités qu'il ne deviendra jamais *inhumain*, et que ni le soldat, ni l'officier qui seront sous ses ordres, ne pourront le devenir.

Inhumanité. (*Comment un général peut se garantir et se garantit contre l'*) V. *Inhumain.*

Injure. Depuis le dernier jusqu'au grade le plus élevé, nul militaire n'est à l'abri de l'*injure;* mais depuis le grade le plus inférieur jusqu'au grade le plus éminent, *tout militaire est en pouvoir de ne pas commettre une offense.* Il est tel caractère ombrageux, dont les esprits sont toujours disposés à prendre une légère plaisanterie pour une *offense grave*, motif de plus pour que les jeunes militaires s'*accoutument à être circonspects dans leurs discours, dans leurs propos et dans leurs plaisanteries.* Mais je ne veux parler ici que de l'*injure* considérée comme *apostrophe offensante.* Je fais observer, sous le mot *duel*, la circonstance unique où l'effusion du sang devient une loi pour tout *militaire d'honneur*, et hors cette circonstance, l'effusion du sang par suite d'une querelle, d'une rixe particulière entre individus, devient un crime d'état, parce que cette effusion est *un vol manifeste, commis sur une famille particulière, et sur la société en masse.* En second lieu, le sang versé ne peut effacer l'*injure* sur la personne de celui qui n'a point mérité l'offense, et moins encore sur la personne de celui *qui doit dans pareil cas se taire;* dans le premier cas, l'*injurié* n'est point *déshonoré de fait*, le déshonneur retombe au contraire sur celui qui s'est permis l'offense; troisièmement, l'honneur de celui qui a offensé celui qui ne méritoit pas de l'être, est-il garanti, recouvré parce que, plus adroit, plus fort que son adversaire, il l'a jeté sur le carreau? Non certainement; et celui qu'une action basse, infame, a exposé à recevoir une apostrophe, une *injure*, sera-t-il moins déshonoré, parce qu'il aura fait mordre la poussière à l'offensé? Non certainement; et dans les deux cas, voilà des êtres précieux enlevés à deux familles; dans les deux cas, voilà des individus dont les mérites et les services fussent peut-être devenus importans à l'état et à la société universelle, qui sont ravis à l'un et à l'autre. Je ne pense pas que mon rai-

sonnement puisse être pris de mauvais œil, parce que je le crois réfléchi sur la base de l'honneur; mais comment, m'objectera celui qui ne pèse point les intérêts de l'état, ni les intérêts d'une famille, supporter une *injure*, une *offense?* comment sera-t-elle effacée? Je répondrois à cette objection, qui est très-juste à mes yeux, que si celui qui a eu le malheur d'offenser un *homme d'honneur*, se porte, sans y avoir été contraint, *à une réparation publique*, non-seulement l'*injurié* doit être satisfait, parce que sa juste récrimination doit être désarmée par *cet acte public*, mais que par ce même *acte public* le déshonneur dont s'est couvert celui qui a eu le malheur d'offenser, se trouve effacé de dessus sa personne, et que dans le second cas enfin, une telle réparation ne feroit qu'ajouter à l'*infamie* de celui qui s'en seroit couvert par une action déshonorante, et déshonoreroit celui qui la feroit. En derniere analyse, je crois que la grandeur d'ame seroit plus manifeste par une *réparation publique*, que non pas par un égorgement que les lois divines et humaines condamnent, et cela est si vrai, que ceux qui ne considèrent ni les lois divines, ni les lois humaines, cherchent l'obscurité pour s'égorger.

INSIGNIA. Marques des grands honneurs chez les Romains. Les ornemens du *consul*, étoient la *trabée*, le *lacticlave*, le *bâton d'ivoire*, les *souliers dorés* et la *chaise curule*. Les marques de dignité du *préfet* de prétoire, étoient, outre les ornemens du consul, le *glaive*, une table couverte d'un *tapis d'écarlate* avec une *frange d'or* autour, sur la table un *livre fermé* dont la couverture étoit ornée de l'*image* du prince, et sur chacun des côtés un *flambeau d'or* portant des bougies allumées : c'étoit le livre que les empereurs donnoient à ces magistrats, lorqu'ils partoient pour se rendre à leur gouvernement; il renfermoit les devoirs de leur charge.

INSPECTEUR. Officier général chargé de faire la revue des troupes, d'examiner les compagnies en totalité et en détail, pour connoître le défaut des hommes ou de la troupe. Tous les corps des différentes armes ont leurs inspecteurs généraux, ayant chacun à remplir des fonctions relatives à l'arme qu'ils inspectent.

INSPECTION des GARDES et DÉTACHEMENS. C'est le devoir des sergens et des ca-

poraux (avant la visite des officiers de service), d'examiner, homme par homme, si la troupe qui doit monter la garde, ou aller en détachement, est parfaitement en règle du côté de son vêtement depuis les pieds jusqu'à la tête, comme du côté de son armure.

INSTRUMENT de MATHÉMATIQUES. Ils diffèrent des outils, en ce qu'ils servent à régler sur le papier et sur le terrain, ce que les outils doivent mettre en exécution pratique.

INSTRUMENS de MUSIQUE MILITAIRE, sont la caisse, les timbales, les trompettes, grandes et moyennes, le fifre, le hautbois, les clarinettes, les tymbales turques, mais mieux dénommées sous le nom de *zils*, qui sont deux bassins creux d'airain que l'on frappe avec cadence l'un contre l'autre. La *musique militaire* des turcs est vraiment militaire, imposante et agréable à l'oreille, si tous les instrumens sont réunis, sans cela elle est fort dure.

INSUBORDINATION. Voy. *Désobéissance* et *Désordre*.

INSULTE. (*mettre hors d'*) C'est prendre de toutes les manières ses précautions, soit dans une place de guerre, soit dans un camp, pour que l'ennemi ne les attaque pas impunément.

INSULTER. C'est attaquer hautement un poste, en s'y rendant sans aucune précaution, c'est-à-dire à découvert, sans faire usage de la tranchée ni de la sape. C'est vouloir emporter brusquement ce que l'on ne gagne que pied à pied en suivant les règles : il y a différens cas, et différentes circonstances qui autorisent ces sortes d'attaques brusques, qui ne donnent pas à l'ennemi le temps de se retourner, ni même de faire usage de ses moyens défensifs.

INSURGENS ; sont les vassaux de Hongrie, convoqués par le ban et arrière-ban, qui marchent, dans des cas extraordinaires, sous la conduite de leurs *palatins* de Hongrie pour la défense des frontières. On nomme aussi *insurgens*, des peuples qui se lèvent tout-à-coup en masse pour se soustraire au joug qu'une nation étrangère veut leur faire subir ; c'est ce que nous avons vu de nos temps dans la guerre de l'Amérique. On ne peut donner ce nom à des peuples qui se lèvent en masse contre la première autorité qui gouverne, parce que cette action est une véritable rebellion.

INSURRECTION. Voyez la fin de l'article *Insurgens*.

INTELLIGENCE ou TRA-

HISON. C'est quand on informe l'ennemi de ce qui se passe dans un camp, dans une place, ou de ce que l'on doit tenter et entreprendre contre lui. La plupart des surprises et des attaques par escalades, bris de portes, des irruptions dans un camp au milieu du sommeil, ont lieu par l'intelligence avec les traitres et les espions, et il est bien plus difficile de se garantir contre la trahison que contre l'espionnage. Qu'un espion expose sa vie pour gagner de l'argent, rien de surprenant en cela, il a une ame digne du métier qu'il fait; mais qu'un gouverneur, qu'un officier général, ou tout autre officier ose de sang-froid écouter ou proposer des ouvertures de trahison contre son prince et contre sa patrie, c'est une monstruosité incompréhensible. L'histoire ancienne et moderne, et l'histoire de nos temps actuels nous présentent des exemples de cette horrible monstruosité. Quand on veut bien penser qu'un poste peut être enlevé et massacré par la seule intelligence d'un sergent ou d'un caporal avec le factionnaire que l'un ou l'autre place, cela fait sentir les précautions sans nombre dont il faut faire usage pour se garantir de l'intelligence intérieure comme de l'intelligence extérieure.

INTENDANT de l'ARMÉE. C'étoit un inspecteur important, qui devoit avoir, avec beaucoup de connoissances et joindre à une bonne tête, des talens actifs, pour se trouver, au moindre besoin, par tout où les individus qui sont à la tête des vivres, éprouvent quelques obstacles: il étoit de plus, chargé de faire exécuter sur tout ce qui concerne les vivres, les ordres qui lui étoient transmis par le ministre de la guerre, au nom de l'autorité suprême, il étoit subordonné au chef de l'armée.

INTERVALLE. Espace qu'on laisse ordinairement entre les troupes placées en ligne, ou à côté l'une de l'autre. Si les troupes sont en bataille, l'espace d'un bataillon, ou d'un escadron à un autre, se nomme *intervalle*. L'espace du camp à la ligne, se nomme aussi *intervalle*.

INTRÉPIDITÉ. C'est, dit le chevalier de *Folard*, *un mépris déterminé de la mort*, (on pourroit dire de la vie); *une ivresse de courage qui emporte le jugement; un emportement fougueux qui aveugle sur tous les genres de périls*, et je crois que l'on pourroit cependant ajouter

un élan sans mesure vers la gloire.

Invalide. Tout militaire qui a acquis, ou par des blessures graves qui le rendent incapable de servir, ou des infirmités qui le mettent dans le même cas, l'âge de la *vétérance*, ou le nomme *invalide ;* dans le premier cas, il est défrayé de tout pour le reste de ses jours par l'état, dans le second cas, de même, si ses infirmités proviennent des campagnes qu'il a faites et de ses longues années de service, avec la différence que si elles ne sont pas assez graves pour l'empêcher de faire le service dans une place, dans une citadelle, dans un château, etc. il y est employé aussi long-temps qu'il ne peut être compris dans la classe absolument *invalide*.

Invasion. C'est entrer brusquement sur un pays avec lequel on n'est point en guerre, pour s'en emparer. C'est ce qu'on appelle *hostilité*.

Investir. C'est se rendre maître de tous les passages, avenues, grands chemins, qui peuvent y conduire, en attendant que l'armée, et tout ce qui doit être employé à un siége, soit arrivé. La cavalerie ordinairement est chargée de cette opération. C'est toujours de nuit que l'on commence l'*investissement*, et on ne se montre d'abord devant la place, que par détachemens, qui ont soin d'enlever tout ce qui se trouve dehors : ces détachemens doivent être soutenus par quelques escadrons qui ne se portent en avant qu'autant qu'il est nécessaire. On pose des gardes ordinaires qui font tête à la place, et d'autres plus fortes, sur les côtés par où les secours pourroient venir : dès le jour même que la place est ainsi *investie*, l'armée se met en mouvement pour arriver avec l'artillerie et tout ce qui est nécessaire au siége. V. la *Journée militaire*, *Attaque des places*, et les articles *Circonvallation* et *Contrevallation*.

Investissement. Voyez l'article ci-dessus.

Invulnérables aux armées. Voy. *Mont Pagnotte*.

Io-triumphe. Cri de joie que poussoient les soldats romains, lorsque, couronnés de lauriers, ils accompagnoient le vainqueur allant au capitole sur le char triomphal.

Irenarque. C'étoit chez les Grecs ce que nous appelons *prévôt de maréchaussée*. Ses fonctions étoient de maintenir la paix, la tranquillité et la sûreté dans les provinces. Dans les villes, ils

étoient regardés comme des préfets. Les empereurs *Théodose* et *Honorius* supprimèrent ces officiers, parce qu'en abusant de leurs fonctions ils troubloient l'ordre public au lieu de le maintenir.

IRRUPTION. C'est l'entrée subite et imprévue des ennemis dans un pays, ordinairement accompagnée de dégât et de ravage. On empêche toujours une *irruption* en ne négligeant pas les frontières d'un état.

ISSUES. On dit les *issues* d'une place, d'un camp, d'un retranchement. Il est des cas où il faut en empêcher l'accès; d'autres, où il faut le faciliter.

ISTHME. C'est une langue de terre entre deux mers. Le plus fameux de tous, est l'*isthme* de Corinthe, entre la mer d'Ionie et la mer Egée.

ITINÉRAIRE. C'est l'ordre et la disposition des marches d'un corps de troupes ou d'une armée, qui indique la route à tenir pour arriver à un camp ou rendez-vous quelconque.

IXION. Tout jeune homme qui aura la témérité de chercher à corrompre l'épouse ou la fille de son protecteur, doit s'attendre à subir, tôt ou tard, par les déchiremens de sa conscience, par les malheurs qui pourront suivre son affreuse ingratitude, le supplice d'*Ixion*, que *Jupiter*, qui l'avoit protégé, précipita du ciel dans les enfers, pour avoir eu l'audace de vouloir corrompre *Junon*, en le condamnant à être attaché, par les *Euménides*, avec des serpens, à une roue qui devoit tourner sans discontinuer.

J

JAA-BACHI, capitaine de soldats d'infanterie chez les Turcs. C'est ordinairement un *jaa-bachi* qui se rend dans les provinces du grand-seigneur, pour y lever les enfans de tribus qui doivent porter les armes.

JACQUERIE. Nom d'une faction qui s'éleva en France durant la prison de *Jean*, roi de France, et la régence du dauphin son fils. Cette faction eut pour principe les mauvais traitemens de la noblesse à l'égard des paysans, qui, pour se soustraire à ses vexations, se mirent en révolte et résolurent d'en faire une boucherie. La *Picardie*, l'*Artois* et la *Brie*, éprouvèrent principalement les fureurs de cette faction, composée de plus de quinze mille déterminés. *Gaston-Phébus*, comte de *Foix*, les défit en 1356. Le régent en défit

aussi plusieurs bandes, et le roi de *Navarre* prit *Guillaume Caillet*, l'un de leurs principaux chefs. *Jacques Bonhomme* étoit le premier chef des paysans. On nommoit ceux qui étoient de cette faction, *jacquiers*; tous les *traîneurs d'épée* et *coupe-jarrets* de *Paris*, s'étoient réunis à la *jacquerie*.

Jacques. Espèce de juste-au-corps garni de laisches, c'est-à-dire de minces lames ou plaques de fer, entre la doublure et l'étoffe, que portoient encore les *soldats piétons*, sous *Jean* de *Bretagne*, en 1525. On appeloit aussi ce juste-au-corps *gambesson*.

Jacquiers. V. *Jacquerie*.

Jaculum. V. *Javelot*.

Jalet. V. *Galet*.

Jalon. V. *Fiches*.

Jalons. Perches qu'on fiche en terre de distance en distance réglée, pour l'alignement de toutes les lignes qui entrent dans la formation d'un camp.

Jalousie. (*effets funestes de la*) Voyez le mot *Trahison*.

Jambière. Pièce de fer qui servoit à garnir les jambes des guerriers sous *Charles VII*.

Janaci. Jeunes militaires de la Turquie, ainsi appelés à cause de leur penchant pour la profession des armes.

Janclide. V. *Clide*.

Janissaires. Ce mot signifie *nouvelle milice*. C'est un corps qui est d'autant plus redoutable, qu'il s'élève aujourd'hui à un nombre de près de soixante mille hommes, tous gens d'élite, sévèrement disciplinés, et commandés par des officiers de beaucoup d'expérience; il doit son institution au sultan *Amurat Ier*, et sa première création fut composée d'un grand nombre d'esclaves faits en Europe par le même sultan. Malgré la grande sévérité avec laquelle ce corps est gouverné, la grande discipline que les odas (chef d'une compagnie) font régner dans l'exercice de leurs fonctions, on doute si le grand-seigneur auroit le pouvoir de le licencier, et plus d'une fois le corps des *janissaires* a forcé le souverain le plus despote de l'univers, de se tenir renfermé dans le sérail. Cependant leur puissance a été enchaînée depuis qu'ils déposèrent de leur plein pouvoir, et égorgèrent ensuite le sultan *Ibrahim*.

Janissar-agasi. C'est le commandant en chef et colonel général du corps des janissaires; c'est le premier aga (officier supérieur) de tous les agas de l'infan-

terie turque; il étoit pris autrefois dans le corps des janissaires; mais cette élection étant toujours accompagnée d'une brigue séditieuse, il est choisi parmi les ichoglans.

JAQUEMAR. V. *Quintaine.*

JAQUETTE D'ACIER. Voy. *Cotte de mailles.*

JASERAN. Ce mot signifioit autrefois *Jacques de mailles, cotte de mailles.* On disoit un homme, un cheval couvert de *jaserans.*

JAVELINE. Demi-pique dont les anciens se servoient avec beaucoup d'adresse: elle avoit cinq pieds et demi de long, et son fer avoit trois faces aboutissantes en pointe. Cette arme est encore en usage parmi les cavaliers *arabes*, des royaumes de *Fez* et de *Maroc.* Lorsque le cavalier s'en sert, il porte son coup de toute la longueur de son arme, en se levant droit sur les étriers; il le porte avec une telle roideur, qu'il perce un homme d'outre en outre. Les *hussards impériaux* ont une espèce de *javeline* qu'ils nomment *broche*, et quelquefois *palache;* ils s'en servent avec beaucoup d'adresse, en s'élevant sur leurs étriers, en baissant la tête, comme pour entrer avec rapidité dans un taillis, et en tenant le *palache* appuyé sur la cuisse droite. Les hussards prussiens qui portoient un bonnet noir avec une tête de mort en laine blanche, et qu'on nommoit, sous *Frédéric II, sans pardon*, se servoient aussi de cette arme.

JAVELOT. Espèce de *dard* qui se lançoit par la force du bras, sans le secours de l'art: il avoit deux coudées de long et un doigt de diamètre; la pointe étoit longue d'une grande palme; on ne pouvoit la renvoyer, parce qu'elle s'émoussoit au premier coup. Les *vélites*, ou troupes légères des Romains, se servoient particulièrement du *javelot.* Les Goths et les François, à leur imitation, en firent aussi usage. (Les Romains ne furent point les seuls qui firent usage de cette arme avant les Goths et les François; les Grecs et toutes les nations de l'orient s'en servirent avant les Romains.)

JEANATES. Soldats qui gardoient, sous les empereurs grecs, les dehors du palais.

JENIZER-EFFENDI. C'est, chez les Turcs, un prévôt des armées: il donne aussi audience aux soldats, et juge leurs différends; mais il est des cas importans où il ne fait qu'entendre, et ren-

voie à l'aga pour le jugement.

JET. Arme propre à lancer des corps avec force, comme la *fronde*, l'*arc*, l'*arbalète*, etc.

JET des BOMBES. Art ou science de tirer les *bombes* avec méthode, pour les faire tomber sur les lieux déterminés.

JETÉE. C'est le mur d'un quai, d'un mole de port; ce sont de grosses pierres, des caissons remplis de matériaux, que l'on jette dans une rivière pour garantir de l'impétuosité des vagues, et quelquefois pour faciliter la construction des bâtardeaux.

JEUX FLORAUX. Jeux ou spectacles que les Romains instituèrent en l'honneur de *Flore*, déesse de la jeunesse; mais ces jeux et ces spectacles étoient loin d'avoir quelque chose de commun avec les exercices littéraires de la célèbre académie connue à Toulouse sous la dénomination de *jeux floraux*. Les *jeux floraux* des Romains n'offroient que la turpitude et l'infamie.

JEUX OLYMPIQUES. Voy. *Courses*.

JONCTION de CORPS MILITAIRES. C'est lorsqu'un ou plusieurs petits corps qui étoient séparés, sont réunis pour n'en former qu'un, ce qui compose alors une petite armée; la même chose lorsqu'une armée quitte une position éloignée pour aller se réunir à une autre armée, soit pour lui prêter main-forte, soit pour former un seul campement; alors les deux armées n'en font plus qu'une.

JOUER. On dit faire jouer la mine, le fourneau, le canon, pour dire mettre le feu à la mine, etc.

JOUER des COUTEAUX. En style bas, c'est se battre l'épée à la main.

JOUES d'une EMBRASURE. Ce sont les deux côtés de l'épaulement, qui forment l'ouverture de l'*embrasure*, depuis sa partie supérieure jusqu'à la genouillère.

JOUILLERÈRES. V. *Bajoyers*.

JOUR. (*être de*) A l'armée et dans les places de guerre dans le temps d'un siége, les officiers généraux font chacun, selon les fonctions de leur grade, vingt-quatre heures de service, et ceux qui sont de service sont les officiers de *jour*.

JOURNAL MILITAIRE. Un général d'armée et un gouverneur de place, dans un temps de siége, doivent tenir un *journal* exact, et sans négliger un seul jour, de toutes leurs opérations et ordres donnés, non-seulement, mais des opérations égale-

ment de tous ceux qui sont sous leurs ordres et qui fournissent eux-mêmes leur *journal* au chef de l'armée ou au gouverneur, qui connoissent par-là l'état régulier de leurs forces ou de leur diminution, l'état des besoins; mais le *journal* personnel du chef d'une armée qui fait le siége d'une place, et le *journal* personnel du gouverneur qui la défend, comprennent inclusivement tout ce qui a été fait jour par jour de vingt-quatre heures, par l'un et par l'autre, pour l'attaque et pour la défense, et comprennent de même les résultats.

Journée faisant époque. On dit la *journée* de *Cerisolles*, de *Pavie*, de *Guastalla*, de *Fontenoy*, de *Fleurus*, etc. pour dire la fameuse bataille de *Cerisolles*, etc.

Joute. Sorte de combats de pur exercice et d'adresse. Il y a *joute* d'homme à homme qui combattent à cheval avec la lance et toute l'armure défensive guerrière. *Joute* sur une rivière, un canal, un port de mer, entre les matelots les plus adroits : celle-ci a encore lieu. Il y a *joute* d'animaux féroces contre animaux féroces.

Jouter. C'est l'action de combattre dans une *joute*. On dit *jouter à lances brisées*, *à fer émoulu*. Dans le premier cas, c'est lorsque les deux champions se servent d'une lance à demi sciée près du bout, en sorte qu'elle ne peut facilement se briser. Dans le second cas, c'est lorsqu'ils se servent d'une lance fort pointue, et qu'ils combattent à toute outrance.

Joyeuse. C'est ainsi que l'on nommoit l'épée de *Charlemagne*.

Jugemens militaires. La connoissance de tous crimes commis de soldat à soldat, appartient au conseil de guerre, et les prévôts n'en connoissent que dans les lieux où il n'y a point d'état major, et dans ceux où les corps, dont ne seroient point les accusés, ne s'y trouveroient pas en quartier; la connoissance du crime de subordination ne leur appartient non plus que dans les cas où les accusés ne seroient pas pour le moment au service. Les prévôts ont leur code et ne s'en écartent pas. Quant aux *jugemens militaires* prononcés par un conseil militaire, ils passent toujours à l'avis le plus doux de la majorité des juges, si toutefois il n'y a pas trois genres prononcés de punitions, dont les deux plus sévères auroient égalité

de voix ; alors ce seroit le moins sévère de ces deux jugemens qui seroit suivi. Les *jugemens* en dernier ressort, doivent être rendus par sept juges, au moindre nombre. S'il s'en trouvoit huit, dix, ce nombre pair deviendroit plus favorable au criminel.

JUGES des EXEMPTS. Voy. *Missi dominici.*

JUGES MILITAIRES. Les régimens suisses ont un juge par chaque compagnie, qui a l'œil sur les petits désordres et sur les fautes légères des soldats, et un grand juge par régiment, à qui le capitaine remet le rapport du juge de sa compagnie. S'il s'agit de quelque faute grave ou d'un crime, ce dernier fait ensuite son rapport au colonel du régiment.

JUGUM. Pièce de bois qui sert à l'attelage des bœufs. L'usage des Romains étoit de faire passer sous le *joug* les ennemis qu'ils avoient vaincus; ce qui étoit regardé comme le comble de l'infamie. Ils plaçoient en terre deux pieux, sur lesquels ils en plaçoient un troisième en travers, sous lequel le soldat vaincu devoit présenter le cou. (Ces ennemis vaincus n'étoient pas des *bœufs*, mais des *hommes.*)

JUVENTUS, ou FLORE. V. *Jeux floraux.*

K

KABBADE. C'est ainsi que l'on appelle l'habillement militaire des Grecs modernes, au rapport du père *Goar.* C'est proprement le *sagum* des Romains.

KABEL-JAUW. Nom d'une faction des Pays-Bas, opposée à celle des *Houckiens.* Voyez *Houckien.*

KALAI. Ce mot signifie, chez les Turcs, *forteresse*, et ils l'emploient particulièrement lorsqu'ils fortifient leurs *palanques.*

KALMOUQUES. V. *Calmouques.*

KAM. Prince électif (dans une même famille) pour commander avec toutes sortes de pleins pouvoirs, quoique dépendant du grand-seigneur aux petits Tartares.

KARKI-MESRAC. Sorte de lance à l'usage des Turcs de l'Asie et de la cavalerie *crepiculy* et *seratculy.*

KAYMEKAN. V. *Seymeny-Bassy.*

KECHERKECHI, sont les gardes du roi de Perse : ils sont armés d'un mousquet d'un fort gros calibre.

KERNES. Nom d'une milice d'Irlande, qui n'avoit pour armes qu'une épée et un dard.

Kist. Espèce de javelot dont les Turcs se servent dans leurs courses guerrières. Les agas en portent trois dans une bourse, à la gauche de leur selle.

Kortchi-bachi. C'étoit autrefois l'officier le plus important du royaume de Perse, dont il est devenu le second ; il commande les *kortchis*, qui forment le premier corps de cavalerie en Perse, et à qui est confiée la garde des frontières. Quand le *kortchi-bachi* va commander les armées, le roi doit lui faire un grand état, lui donner une partie de ses gardes, et une vaisselle d'or.

Kortchis. V. *Kortchi-bachi.*

Kouler-agasi. Voyez *Kouls.*

Kouls. C'est, en Perse, le troisième corps de troupes des cinq qui forment la maison du roi : ils sont tous gens de qualité, et sortent de ce corps pour arriver aux plus grandes charges : on en fait monter le nombre à quatre mille. On nomme *kouler-agasi* le chef qui les commande. C'est un officier important.

Kullur. Gouverneur d'une ville de guerre en Turquie. C'est ordinairement un officier favorisé par le chiaja-boch, qui obtient ce poste. V. *Chiaja-boch.*

Kurtchi-bachi. Voyez *Kurtchi.*

Kurtchis. Corps de dix-huit mille hommes de cavalerie persanne ; il est composé de toute la noblesse du royaume, qui se dit postérité des conquérans turcs d'origine, qui mirent *Ismaël-Sophi* sur le trône ; ils portent un turban rouge à douze plis, qui leur fut donné par *Ismaël*, instituteur de ce corps. Les douze plis sont pour rappeler aux *kurtchis* leur attachement à la religion et à la famille royale, et la couleur du turban, une haine inviolable aux Ottomans. L'officier qui commande ce corps, est le premier en dignité à la cour et dans le royaume, et on l'appelle *kurtchi-bachi.*

L

Labarum. V. *Enseigne.*

Labourer un rempart. C'est lorsque l'on veut protéger le trou du mineur, faire aboutir d'une manière oblique plusieurs batteries de canons, chargés à boulets creux, et battant ou tirant sur un même centre, pour abymer le rempart.

Labyrinthe. Personne n'ignore que la fable nous représente le *labyrinthe* de

Crète, de Lemnos, et celui d'Égypte, comme un lieu ou clos qui étoit rempli de bois divisés par des allées symétriques, bizarrement conduites et coupées, et par des bâtimens disposés de telle sorte, qu'une fois que l'on y étoit entré, il n'y avoit plus moyen de recouvrer sa liberté. Je présente cette allégorie aux jeunes militaires, à laquelle je donne pour pendant toutes les passions dangereuses par lesquelles ils peuvent se perdre, s'ils ne se font pas une étude sérieuse de les combattre dès leur début dans la profession des armes.

Lac. Amas considérable d'eaux douces ou salées, enfermées dans les terres, et qui ne se communiquent à la mer que par des rivières ou des canaux souterrains. Il y en a d'une très-grande étendue. Celui de Constance est de quinze lieues, sur quatre de largeur; celui de Milan, treize, sur trois; celui de Genève ou Laman, seize, sur cinq : il décroit en hiver quelquefois de dix pieds, et ne se gèle jamais. Le plus grand *lac* qu'on connoisse, est le *lac supérieur* de l'Amérique Septentrionale, au Canada; il est de deux cents lieues d'étendue, de quatre-vingts de largeur et cinq cents de circuit.

Lacay ou Laquet. C'est le nom d'une ancienne milice étrangère, dont il est fait mention dans les comptes des trésoriers du duc de Bretagne, dans le cours du quinzième siècle.

Lacerne. C'étoit le nom d'un des vêtemens des anciens, qui fut propre d'abord aux gens de guerre uniquement; c'étoit un manteau qui s'attachoit avec une agrafe par-dessus la tunique, et qui étoit fort court. Quand d'autres que les guerriers s'en approprièrent aussi l'usage, ces derniers, pour lors, le firent fort ample et fort long, pour se garantir des frimats. Les Romains, qui méprisèrent d'abord ce vêtement, jusqu'au point d'y attacher de la honte, finirent par y prendre goût, par en adopter l'usage, et le regardèrent comme très-utile, tant il est vrai que les modes prennent de force, et que la honte même des plus orgueilleux et des plus vains, cède toujours à l'utilité. La *lacerne* devint un habit pour les sénateurs et les chevaliers, même en temps de paix, jusqu'aux règnes des empereurs *Gratien*, *Valentinien* et *Théodose*, qui les défendirent.

Lacheté. V. *Infamie*. Tout général qui abandonne son armée aux dangers, pour s'enfuir

s'enfuir, est le plus lâche des hommes ; c'est ce que furent *Euripidas*, chef des Eléens ; *Persée*, roi de Macédoine ; *Marc-Antoine*, quoique grand capitaine ; *Gimon*, amiral de la flotte d'Athènes ; *Andronic-l'Ange*, sous l'empereur *Manuel Comnène* ; *Witikind*, chef des Saxons ; *Alphonse*, roi de Naples ; *Agathoclès*, roi de Syracuse, qui avoit la renommée d'un grand capitaine, et qui abandonna son armée dans l'Afrique. L'histoire ancienne peut fournir un plus grand dénombrement de lâches qualifiés. L'histoire moderne peut également fournir un pendant à ce dénombrement.

Lacunette. C'est ainsi que l'on désignoit autrefois un petit fossé pratiqué dans un plus grand, qu'on nomme aujourd'hui *cunette*. Voy. *Cunette* ou *Cuvette*.

Lagunes. Ce sont des parties de mer près les terres, qui ont peu de profondeur, et qui forment des espèces de marais.

Lai. (*frère*) C'étoit la dénomination que l'on donnoit à un soldat invalide, que les abbayes religieuses d'hommes étoient obligées de recevoir chez elles pour lui donner retraite jusqu'à la fin de ses jours. Les moines consentoient à en recevoir un ou deux, pas davantage. Ces restes vivans de la gloire militaire menoient une triste condition chez ces moines gras et dodus : on leur faisoit gagner leur existence par les travaux des basse-cours et des dortoirs. Il fallut un *Louis XIV*, pour donner aux défenseurs de la patrie la retraite honorable due à leurs longs et pénibles services.

Laïc. Malgré l'autorité respectable du Dictionnaire de l'Académie Françoise, on peut dire qu'un *laïc* est quelquefois religieux ; car un chevalier de Malte, qui a prononcé des vœux, est un religieux militaire, quoique *laïc* en même temps.

Laïs. Il en est de belles, de jolies, d'aimables, de très-affables, de charmantes, de très-séduisantes ; elles se partagent en deux classes ; celles de la première n'accordent l'entrée de leur palais qu'à prix d'argent ; celles de la seconde, auxquelles il ne manque souvent que le grand luxe, la grande toilette et les parfums de l'Arabie, des premières pour l'emporter sur elles, offrent l'entrée de leur triste réduit à très-vil prix. Si les jeunes militaires veulent m'en croire encore, ils éviteront de se laisser entraîner, soit dans les palais, soit dans les tristes

réduits, car dans les premiers ils y épuiseroient leur bourse et fortune, et ce *petit inconvénient* pourroit les conduire fort loin, mais non pas sur la voie de l'*honneur*, du *travail* et de l'*exactitude* dans leurs fonctions. Je pourrois en dire plus....., mais le dieu *motus* m'arrête; et dans les seconds, ils pourroient y rencontrer la ruine de leur santé, qui est dans tous les temps précieuse à l'état, car tandis qu'ils seroient entre les mains des disciples de *saint Côme* et de *saint Damien*, leurs fonctions militaires dormiroient.

LAISCHES. Lames ou plaques de fer, fort minces, qu'on mettoit entre l'étoffe et la doublure des vètemens des anciens *soldats piétons*.

LAMBOURDE. Pièces de bois que l'on met le long d'un mur ou d'une poutre, sur des corbeaux, pour soutenir le bout des solives, lorsqu'elles ne peuvent porter sur le mur ou sur la poutre. On se sert du mot *lambourde* pour exprimer les liens de fortes branches torses, avec lesquels on assujétit les arbres croisés qui forment l'*abatis*. Voyez ce mot.

LAMBREQUINS. C'étoient, dans les temps où on faisoit usage du casque, des rubans de diverses couleurs qui servoient à arrêter le chaperon sur ce casque; en les entortillant autour du cimier, ce qui formoit, par les nœuds, un ornement que l'on a conservé sur les armoiries: quand le chevalier vouloit reprendre haleine, il ôtoit son casque et n'étoit plus couvert que du chaperon, et pour lors les *lambrequins* voltigeoient sur ses épaules: on nomme aussi les *lambrequins valets*.

LAMPION À PARAPET. Vaisseau de fer dans lequel on met du goudron et de la poix pour brûler et éclairer pendant la nuit, dans le temps d'un siége, sur le parapet de la ligne magistrale de la place.

LANCE. Arme offensive que portoient anciennement les *cavaliers* et *gendarmes*. C'étoit une espèce de demi-pique; il y en avoit cependant de fort longues, mais celles-ci ne servoient qu'aux piétons. On ne disoit pas donner un coup de *lance*, mais on disoit donner un coup de *frêne*, parce que cette arme étoit faite de ce bois, n'étant point sujet à rompre dans le combat. La *lance* fut long-temps l'arme des chevaliers et des hommes d'armes. Les Espagnols en faisoient encore usage sous *Louis XIII*.

LANCE. On appelle de ce

nom un instrument propre à recevoir la charge du canon et à la conduire au fond de l'ame. On appelle aussi *lance* une verge de fer qui se place au travers du tuyau de terre d'une bombe et qui la suspend en l'air, quand on la coule et lorsqu'elle est fondue.

LANCE À FEU PUANT. C'est lorsque le mineur travaillant à son fourneau, entend et distingue un bruit sourd; après avoir fait un trou avec la sonde, et tiré plusieurs coups de pistolet, il enfonce une *lance à feu puant*, bouche hermétiquement le trou de son côté; la fumée qui pénètre de l'autre côté des terres, empoisonne tellement l'air qu'il est impossible aux contre-mineurs d'en approcher de plusieurs jours.

LANCE À FEU. C'est ainsi qu'on nomme une espèce de chandelle composée d'artifice, dont on se sert pour mettre le feu aux autres artifices; on s'en sert aussi au-dessus des murailles pour empêcher l'escalade, mais elle est plus forte.

LANCE. (*les divers maniemens de la*) En parlant des divers emplois, descriptions et maniement de la *lance*, on dit la flèche, les ailes, la poignée, le tronçon de la *lance*; tenir la *lance* en arrêt; atteinte de la *lance*, c'est lorsque sa pointe a frappé le bord extérieur de la bague; enfiler la bague avec la *lance*; *lance* de combat; *lance* à fer émoulu; *lance* de joute, *lance* de tournois; coucher la *lance*; *lance de carrousel*; baisser la *lance*; rompre la *lance*; abattre d'un coup de *lance*; bris de *lance* par les champions; aller l'un à l'autre *lances* baissées; vol en éclats de la *lance*; beau coup de *lance*; combattre avec la *lance* et l'écu.

LANCE-SPEZZATE. C'étoit autrefois un gendarme démonté, que l'on plaçoit dans l'infanterie avec quelqu'avantage. Les papes ont encore dans leur garde des *lance-spezzates*, qui sont des officiers réformés.

LANDES. Ce sont des terres stériles et couvertes de bruyères.

LANDGRAVIAT. Voy. *Duc*.

LANGUES. L'ordre des chevaliers de Malte, autrefois de Saint-Jean de Jérusalem, est composé de huit nations qu'on nomme *langues*; qui étoient pour la France, les *langues* de *France*, de *Provence*, d'*Auvergne* et de *Champagne*; pour l'Espagne, les *langues* d'*Arragon* et de *Castille*; les *langues* d'*Italie*, d'*Allemagne* et d'*Angleterre*:

celle-ci n'existe plus. Le chef de chaque *langue* est un chevalier, qui a passé ou qui est censé avoir passé par tous les grades distingués de l'ordre militaire de Malte, qu'on nomme *grand prieur*.

LANSQUENETS. Corps d'infanterie allemande ; ils étoient autrefois employés dans celle de *France*. On les nommoit aussi *bandes noires* (sans doute à cause de leur habillement) ; ils firent des prodiges de valeur à la bataille de *Marignan*, gagnée par *François Ier*, roi de *France*, en 1515, sur les *Suisses*.

LANTERNE. Instrument qui sert à charger le canon. Voy. *Cuiller*.

LANTERNE SOURDE. On s'en sert pour faire les rondes sur le rempart, et dans les ouvrages extérieurs, dans les marches : cependant une *lanterne* avec des verres bien nétoyés et portés à six pouces de la terre, éclaire mieux et trahit moins.

LANTERNE À MITRAILLES. Bois rond et concave en forme de boîte, que l'on remplit de mitrailles, dont on fait la charge d'un canon quand on veut faire une décharge de près sur l'ennemi.

LANTERNE de GARGOUSSE, ou PORTE-GARGOUSSE. C'est un étui de bois dans lequel on met les *gargousses* pour les porter en haut. Il faut deux *lanternes* à *gargousses* par chaque pièce de canon.

LAPIDATION. Punition militaire exercée envers les soldats romains. On en faisoit usage envers les traîtres, mais pour des fautes moins graves encore.

LAQUEATORES. On nommoit ainsi certains gladiateurs qui cherchoient à prendre le pied de leurs adversaires par un nœud coulant.

LAQUET. Voyez *Lacay*.

LARDER. On dit de quelqu'un qui a reçu plusieurs coups d'épée, qu'il a été *lardé* de coups d'épée.

LATERCULUM. C'étoit chez les Romains le catalogue général de tous les soldats dans toute l'étendue de l'empire.

LATICLARIA TUNICA. C'étoit le vêtement des *senateurs* qu'on désigne par le mot *laticlave*. Il consistoit en une robe brochée de pourpre. Les consuls et les préteurs la portoient de couleur de pourpre, brochée d'or.

LATITUDE. C'est la distance d'un lieu à l'équateur, qui se compte sur les degrés du méridien : elle est nommée aussi élévation du pôle sur l'horizon, parce que la distance de l'equateur au point vertical d'un lieu, est toujours égale à l'élévation

du pôle sur l'horizon de ce lieu. On distingue deux *latitudes*, celle septentrionale, qui se prend allant vers le pôle septentrional, et celle méridionale, en allant au pôle méridional. On appelle degré de *latitude*, l'espace compris entre deux cercles parallèles à l'équateur; le degré est toujours de vingt-cinq lieues de France sur les cartes. Quand on dit simplement *latitude* d'un lieu, cela s'entend de la *latitude* septentrionale.

Latrines. Endroits pratiqués sur les derrières d'un camp, pour que les hommes de chaque bataillon puissent soulager leurs besoins. On les fait profondes avec un appui et une feuillée qui les cache.

Latro. Ce mot qui signifie voleur, avoit une autre interprétation chez les anciens; c'étoit un homme qui se faisoit soldat pour de l'argent.

Latrocinari. C'étoit chez les anciens, porter les armes pour de l'argent.

Lavis. L'art de distinguer, sur les plans d'architecture civile et militaire et de géographie, toutes les différentes parties des ouvrages. Les matières principales qui servent généralement au lavis, sont l'*encre de la Chine*, le *carmin*, la *gomme gutte*, le *verd de vessie*, le *verd d'eau*, le *verd de prés*, le *bistre* ou couleur de terre, et le *bleu*, qu'on nomme *indigo*.

Lazaret. Nom que l'on donne à un édifice bâti près de plusieurs villes maritimes de la Méditerranée, pour y recevoir les équipages qui viennent des lieux que l'on soupçonne être attaqués de la peste.

Lecture. Je me permets de le répéter aux jeunes militaires, et je les y engage avec l'assurance du succès le plus grand pour eux. Ils doivent s'attacher à la lecture avec une sorte de constance; commencer par lire l'histoire de leur nation, ne pas se contenter de s'en instruire d'après un seul auteur, mais d'après deux pour le moins. Ils acquerront de cette manière une clef pour bien comprendre l'histoire des autres nations, et avant de connoître tous les avantages que présentent celles-ci dans leur étendue, quelle qu'elle soit, ils connoîtront les avantages renfermés dans chacune des divisions de la leur; c'est de cette manière qu'ils apprendront à s'attacher à leur patrie. En parlant maintenant de l'histoire universelle, c'est-à-dire de toutes les nations, ils y rencontreront maints et maints traits frap-

pans et intéressans, capables de les fortifier dans leur métier, et dont le souvenir, rappelé par une conjoncture analogue, pourra servir à les guider, ou à les contenir, ou à les animer. Je ne recommande pas une lecture outrée, par la raison qu'elle deviendroit tout-à-fait contraire aux avantages que l'on doit en retirer; qu'elle feroit, au lieu de le nourrir, perdre le goût pour la lecture, qu'il faut ménager pour acquérir des instructions dans des ouvrages étrangers à l'histoire, outre qu'une lecture forcée abâtardit la mémoire, la détruit. Je raisonne d'après l'expérience, car pour avoir trop lu, et pour avoir lu avec une sorte de fureur, j'ai peu retenu; mais aussi, si j'ai peu retenu, j'ai appris à discerner et à juger. Je conseille aux jeunes militaires quarante à cinquante pages par jour; je leur impose une petite tâche; mais en la remplissant avec exactitude, et aussi souvent qu'il est possible au réveil, au bout d'un an ils auront lu cinquante volumes, et si, pendant un terme de dix ans, un officier a rempli cette tâche journalière, il ne sera pas un ignorant, et c'est alors qu'il lira deux cents ou trois cents pages par jour au lieu de cinquante. Le choix des livres, sur-tout, décide des avantages que l'on peut retirer de cette dissipation: bref, celui qui ne lit pas, *ne saura jamais supporter les événemens fâcheux.*

Legati imperatorum. C'étoient les lieutenans que les empereurs romains envoyoient dans les provinces avec une autorité absolue pour les représenter.

Legati proconsulum. C'étoient chez les Romains des lieutenans ou vicaires d'un gouverneur dans une province, qui en avoit pour le moins trois et plus, s'il étoit un gouverneur de haute dignité.

Legatio libera. C'étoit chez les Romains, pour les soldats, une permission que le sénat leur accordoit pour aller vaquer à leurs affaires dans les provinces; et pour leur attirer de la considération, on leur donnoit, sur la permission de congé, qu'on nommoit ainsi *legatio libera*, le titre *lieutenant*, c'est-à-dire, de *locum tenens*.

Légion. Les seuls citoyens romains pouvoient être enrôlés dans une légion; seuls ils avoient part aux récompenses bénéficiaires distribuées aux soldats; ils avoient tout pouvoir sur leurs enfans; ils avoient le droit d'adoption et celui de

porter la toge, ce qui étoit encore une marque distinctive du citoyen romain; ils pouvoient hériter d'un citoyen romain, mais non les étrangers.

Légionnaire. Voy. *Légion.*

Légion. C'étoit chez les Romains un corps de troupes d'infanterie ou de cavalerie, dont le nombre d'hommes n'étoit jamais fixé. Celle d'infanterie étoit toujours de beaucoup plus considérable que celle de la cavalerie. Sous la république Romaine, les légions étoient commandées par les *consuls*, sous les empereurs, par un *préfet*. Le soldat de la *légion* d'*infanterie*, étoit appelé *légionnaire*, et celui de la *cavalerie*, equites. Dans les commencemens de l'établissement des Romains, ils se virent quelquefois obligés d'enrôler dans les *légions* les affranchis, les esclaves, les enfans, les vieillards, les artisans et les pauvres. Voy. *Pisticus*. Les phalanges grecques n'étoient autre chose que des *légions*, avec la différence que ces phalanges étoient très-serrées, et que les *légions* romaines étoient fort écartées l'une de l'autre. *François Ier*, roi de France, institua aussi des *légions* jusqu'au nombre de sept, qui furent de Picardie, de Normandie, de Bretagne, de Languedoc, de Guienne, de Bourgogne, de Champagne et Nivernois, (ces trois forment une seule) de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne. Chaque province nommoit les capitaines; le roi nommoit aux emplois de capitaines généraux, et ceux-ci aux autres emplois.

Lembarii. On appeloit ainsi chez les Romains les soldats qui avoient la garde des fleuves et des mers; ils faisoient leur service sur des bateaux.

Lesse. Machine de défense, couverte de peaux fraîches que l'on faisoit avancer avec des roues. Les Grecs s'en servoient pour défendre un passage, ils tiroient parti de cette machine de plusieurs manières, car quelquefois ils l'élevoient par des poulies pour se garantir des feux de l'ennemi. Ainsi, à le bien prendre, cette *lesse* étoit pour les Grecs le mantelet qui préserve nos travailleurs dans la tranchée.

Lest. Pierres, sable ou autres matières pesantes, dont on charge le fond d'un vaisseau, pour faire entrer celui-ci dans l'eau au degré convenable pour qu'il garde l'équilibre.

Levant. C'est le côté de l'horizon d'où le soleil com-

mence à pointer ses rayons; ce qu'on appelle *lever du soleil.* Lorsqu'il s'agit des correspondances commerciales, on entend par le mot *levant*, une partie des côtes d'Afrique, le long de la Méditerranée, et toute la Turquie asiatique.

Levée de troupes. C'est l'action d'enrôler des hommes choisis du côté de la taille, de la force, de l'âge, du moral et du physique, pour en former de bons soldats. Dans les premiers âges, tout homme en état de porter les armes, étoit enrôlé de fait, et il n'en pouvoit être autrement, car dans les premiers âges, la guerre commença de famille à famille, et les pères avoient plein pouvoir sur leurs enfans. V. *Commices.*

Lever un siége. C'est décamper furtivement de devant une *place assiégée*, lorsque l'on n'a pas les moyens de réduire la place, soit d'une manière, soit d'une autre, ou que l'on craint d'être attaqué par des forces supérieures.

Lever un plan. C'est prendre de toutes faces la position d'un corps solide, et les dimensions superficielles avec tous les instrumens nécessaires, pour former sur le papier le plan de toutes ces choses, d'après une échelle divisée par toises, pieds, pouces et lignes, qui représentent en petit toutes les mesures en grand du terrain et des différens objets qu'il renferme.

Lévier. Instrument de bois ou de fer, par le moyen duquel un petit nombre d'hommes peut soulever un fardeau énorme. C'est la première de toutes les machines propres à enlever des fardeaux; car les roues, le cabestan, les poulies, le tour, n'agissent que par le secours du lévier.

Levis. (*pont*) Partie du pont par lequel on entre dans la place, et qui se lève et baisse à volonté.

Lex appuleia agraria. On appeloit ainsi une loi rendue par *Appuleius Saturnus*, qui accordoit aux soldats de *Marius* cent arpens de terre en Afrique.

Lex cornelia. Loi romaine imaginée par *Sylla*, par laquelle les terres des proscrits étoient adjugées aux soldats.

Lex flavia. C'étoit une de ces lois agraires que les magistrats proposoient de temps en temps pour faire leur cour au peuple. La loi *flavienne* que le tribun *L. Flavius* créa, avoit pour but de retirer les terres achetées par les riches, pour

être ensuite partagées entre les soldats et le peuple.

Lex sempronia agraria. Loi rendue par *Tiberius Sempronius*, l'an 320 de l'établissement des Romains, pour le partage des terres.

Lice. Champ clos où les anciens combattoient à outrance, ou simplement pour un sujet de galanterie. C'est aussi une simple carrière, ceinte d'une barrière, pour courir la *bague* ou disputer un prix de *course* à pied ou à cheval. Dans ce sens, la barrière est la lice même. La *lice*, fort souvent, n'étoit fermée que d'un côté. Les *lices closes* étoient celles qui étoient entourées de barrières et fermées des deux côtés; alors les spectateurs devoient se tenir au-dehors.

Licenciement. Action de réforme parmi des corps de troupes, pour congédier les individus, ou les incorporer dans d'autres régimens. Le *licenciement* des équipages des vivres se fait immédiatement par l'ordre du général en chef, à la fin d'une guerre, et même à celle d'une campagne.

Lices closes. V. *Lice*.

Lictores. Officiers romains de la création de *Romulus*, institués à l'exemple des étrangers qui avoient des *licteurs* attachés au service des grands magistrats, excepté à celui des consuls. C'étoient, dit *Tite-Live*, des gens choisis dans la lie du peuple; ils avoient la fonction d'écarter ceux qui gênoient le passage des magistrats. Il n'y a pas quarante ans encore que toutes les petites villes de la France avoient de cette sorte de *licteurs*, qui faisoient faire passage aux officiers de ville dans les cérémonies publiques. V. *Bandoulière* ou *Chasse-coquins*, *valets de ville*. Les *licteurs* romains portoient des haches dans des faisceaux de verges, disposés de manière à être déliés pour fouetter les criminels ou pour leur trancher la tête.

Lieutenance. V. *Lieutenant*.

Lieutenant. Second officier dans une compagnie qui n'a pas un *capitaine lieutenant*. Dans ce cas, il n'est que le troisième.

Lieutenant général. Officier général subordonné au maréchal ou au commandant en chef d'une armée. Un *lieutenant général* du royaume n'est autre chose qu'un *lieutenant général* en second, puisqu'il représente la personne du prince; il en est de même d'un maréchal qui commande une armée, d'un généralissime.

Lieutenant colonel.

C'est le second officier d'un régiment, soit de cavalerie, soit d'infanterie.

LIGE. (*homme*) C'étoit celui qui étoit tenu envers son seigneur, d'une obligation plus étroite que le vassal.

LIGNE ÉQUINOXIALE. C'est un grand cercle que le soleil décrit d'orient en occident, vers les 21 mars et 21 septembre, dans une partie du ciel, et qui est également éloignée des deux pôles : c'est ce que l'on nomme proprement la ligne d'où l'on compte les latitudes.

LIGNE foible d'une MINE. C'est celle qui part du centre de la chambre d'une mine, et va rencontrer perpendiculairement la superficie extérieure la plus prochaine.

LIGNE RASANTE. C'est friser avec la balle, tirée du flanc, la face du bastion opposé.

LIGNE FICHANTE. C'est piquer sur le milieu de la courtine, avec la balle tirée du flanc.

LIGNE MAGISTRALE. C'est, dans la fortification, la principale ligne du plan ; c'est la première opération, et c'est de cette ligne que l'on compte, en allant au centre, la largeur du parapet, celle de la banquette, du terreplein, du rempart, du talus et du chemin des rondes, et ainsi dans tous les ouvrages détachés.

LIGNES d'une ARMÉE ou d'un ordre de BATAILLE. Le nombre n'en peut jamais être fixé, parce que la différence des pays et des terrains où l'on doit combattre, et la disposition des ennemis, peuvent seules les déterminer, ou y apporter de grands changemens. La *ligne* qui approche le plus de l'ennemi, est appelée *première ligne ;* celle qui précède celle-ci, *seconde ligne*, et ainsi de suite. On laisse entre les bataillons un intervalle égal au front qu'ils occupent. On observe la même chose pour les escadrons, au moyen de quoi chaque troupe peut se mouvoir facilement, et exécuter les différens mouvemens qui lui sont prescrits par le chef. Les bataillons et escadrons de la *seconde ligne* occupent les intervalles, vis-à-vis de la *première ligne*, qui sont vides, afin de pouvoir secourir aisément, ou procurer le passage aux troupes de la *première ligne*. Si elles sont battues ou mises en déroute, pour lors celles-ci gagnent le dessus de la *dernière ligne*, et se rallient. L'intervalle raisonnable que l'on donne entre la *première* et la *seconde ligne*, pour éviter à celle-ci le feu de l'en-

nemi, doit être de trois cents pas pour le moins. On suppose ici que le chef de l'*armée* peut donner un très-grand front à la *première ligne*, car, sans cela, on diminueroit les intervalles, et l'on fera même, s'il le faut, combattre les troupes à *lignes pleines*, c'est-à-dire sans intervalles; mais aussi, si l'effort de cette *ligne* ne réussit pas, elle se trouve forcée de plier, sans pouvoir se reformer derrière un autre corps de troupes qui la protège.

LIGNES FORTIFIÉES. C'est une fortification passagère, construite sur le front d'une armée, pour la garantir des surprises ou des insultes de l'ennemi. *Feuquières*, *Condé*, dit le *grand*, *Turenne*, *Créqui*, *Eugène*, furent toujours contraires à ces *lignes*, parce qu'ils prétendoient que c'étoient les bornes de la science d'un général qui ne savoit pas choisir un bon poste. J'ai vu cependant qu'ils en firent eux-mêmes usage, et j'ajouterai qu'un excellent et habile général n'a pas toujours le terrain à son choix. Il est certain, cependant, que ces *lignes* entraînent souvent à de grandes dépenses et en pure perte, comme j'en cite maints exemples dans la *Journée militaire*. Le maréchal de *Saxe* n'en parloit que pour les condamner. « Je « crois, disoit ce grand hom- « me de guerre, toujours en- « tendre parler des monta- « gnes de la Chine, quand « j'entends parler de *lignes*; « les bonnes sont celles que « la nature a faites, et les « bons retranchemens sont « les bonnes dispositions et « les bonnes troupes. » *Feuquières* et *Luxembourg*, généraux d'un haut mérite, étoient contre les *lignes*; ils prétendoient qu'elles offroient un aliment de sécurité au général qui n'étoit pas d'ailleurs vigilant. Cependant, malgré le sentiment de tant de grands généraux qui ne sont point les partisans des *lignes*, je pense qu'elles deviennent d'un grand secours à un général qui n'a qu'une petite armée à opposer à une grande, et j'appuie mon opinion d'un exemple puissant, en prouvant que le grand *Eugène* lui-même ne condamna pas toujours ces ouvrages.

LIGNES D'APPROCHE. V. *Approches*.

LIGNES de CONTR'APPROCHE. V. *Contr'approche*.

LIGNES de CIRCONVALLATION. V. *Circonvallation*.

LIGNES de CONTREVALLATION. V. *Contrevallation*.

LIGNES PARALLÈLES. V. *Parallèles*.

Lignes de communication. V. *Communication.*

Lignes. Plusieurs rangs d'hommes, soit d'infanterie ou de cavalerie, distribués sur une étendue quelconque; des régimens rangés en bataille, à la suite l'un de l'autre, sur une même ligne. Une armée disposée en ordre de bataille, est composée, pour l'ordinaire, de deux *lignes*, sans y comprendre celle qui forme le corps de réserve. Celle-ci est à trois cents pas, et quelquefois plus de la seconde *ligne.* On appelle *lignes pleines* dans un ordre de bataille, lorsque les bataillons et les escadrons se touchent sans laisser de vides entre eux.

Lignes de défense. *Lignes* que l'on suppose tirées de l'angle du flanc d'un bastion à l'angle flanqué du bastion opposé. On dit de même de tous les ouvrages qui se défendent réciproquement.

Ligue. C'est une réunion de plusieurs puissances, pour attaquer une autre puissance, ou pour se défendre. Dans le premier cas, c'est une *ligue offensive;* dans le second, une *ligue défensive.* On donna le nom de *ligue* à l'union des princes, seigneurs, et de quelques villes de la France, qui eut lieu vers la fin du seizième siècle, pour défendre la religion catholique contre les huguenots.

Liguer. V. *Ligue.*

Ligueur. On appeloit ainsi ceux qui, du temps de *Henri III* et de *Henri IV*, se montrèrent contre les entreprises des huguenots. Le duc de *Mayenne* étoit chef des *ligueurs.*

Linteau. Forte barre de bois, composée de plusieurs pièces clouées horizontalement à un pied et demi de la palissade, contre tous les pieux qui en forment l'ensemble.

Lit de rivière. C'est le canal ou l'espace dans lequel coule une rivière entre les deux marées; c'est aussi un courant rapide qui se trouve en certains lieux de la mer.

Lit de camp. Lit fabriqué en fer et portatif, muni d'un seul matelas et d'une couverture, dont l'officier se sert en campagne.

Logement. C'est, dans l'attaque des places, une espèce de tranchée que l'on fait à découvert dans un ouvrage dont on vient de chasser l'ennemi, afin de s'y maintenir dans ses attaques, et de se couvrir du feu des ouvrages voisins qui le défendent. On emploie les gabions, les sacs à terre et les fascines.

LOGEMENT d'un HOMME de GUERRE. Logement que la ville ou bourg qui n'a pas de casernes, sont tenus de fournir aux militaires qui y séjournent. Les logemens doivent toujours se trouver préparés avant l'arrivée des troupes.

LOIS de la GUERRE. Maximes convenues entre deux puissances qui ont les armes à la main l'une contre l'autre, et dont elles sont convenues, pour être observées de part et d'autre pendant la durée d'une guerre.

LONG BOIS. V. *Long à la guerre*.

LONG à la GUERRE, ou LONG BOIS. C'est laisser beaucoup d'ouverture entre les rangs. Cela se dit aussi d'une longue marche occasionnée par des détours pour éviter le danger des défilés.

LONGER une RIVIÈRE. C'est aller sur une rivière, soit en la montant, soit en la descendant, mais on ne peut le faire qu'en s'emparant successivement des postes et des ponts.

LONGIMÉTRIE. C'est l'art de mesurer les longueurs accessibles comme les longueurs inaccessibles.

LONGITUDE. C'est la distance du méridien d'un lieu au premier méridien, qui se compte par les degrés de l'équateur, c'est-à-dire en allant d'occident en orient, ou d'orient en occident; c'est, autrement dit, l'espace entre deux méridiens, qui est plus ou moins grand à mesure que l'on approche ou qu'on s'éloigne des pôles. Les degrés de *longitude* sont marqués sur les cartes, par les chiffres qui sont au haut et au bas de la carte en la regardant de son vrai sens. V. *Méridien*.

LONGS CÔTÉS. Ce sont les côtés qui s'étendent dans une place fortifiée irrégulièrement, depuis quatre-vingts toises indéterminément. Ces côtés, pour lors, sont rassurés par un bastion plat sur leur milieu, et souvent de distance en distance; cela dépend du terrain et du besoin de défense.

LORICA. V. *Vallum*.

LOUP. Machine de guerre des anciens. V. *Corteau*.

LUCTA. C'étoit un jeu ou un exercice qui avoit lieu chez les Romains, non-seulement dans des lieux publics, mais dans les maisons même; il consistoit dans le combat entre deux hommes qui employoient tous leurs efforts pour qu'il y en eût un de renversé à terre. Les Grecs avoient trois sortes de *luttes*. Dans la première, on combattoit deux à deux de pied ferme. Dans la seconde, on se battoit en se roulant

sur le sable. Dans la troisième, on se battoit avec l'extrémité des mains ; on joignoit les doigts, on se les tordoit, et celui qui crioit le premier, étoit vaincu. *Ulysse*, *Irus*, *Ajax* et les rois d'*Itaque*, s'amusoient de ces jeux.

Luctator, ou Lutteur. V. *Lucta.*

Ludi funebres. Jeux funèbres que l'on donnoit, chez les Romains, en l'honneur des personnes de distinction, après leur mort, pour satisfaire à leurs mânes et appaiser la colère des dieux. Dans le principe de ces funérailles, on immoloit des prisonniers auprès du bûcher de ceux qui avoient perdu la vie en combattant, comme pour les venger : on se contenta ensuite du sang des gladiateurs, par l'idée que l'on avoit dans ces temps, que la colère des dieux ne pouvoit s'appaiser que par l'effusion du sang. (Il faut remarquer que les *gladiateurs* étoient regardés comme infames, et déclarés tels par le sénat, et que ceux qui avoient l'administration des maisons où on entretenoit les *gladiateurs*, étoient des hommes importans, et dont la commission étoit très-honorable.)

Ludi votivi. Jeux que les généraux faisoient célébrer lorsqu'ils se disposoient à se rendre aux armées, ou qu'ils faisoient vœu de célébrer lorsqu'ils auroient échappé à un danger imminent.

Lumière. Trou pratiqué proche la culasse du canon, et qui communique avec son ame, par où l'on met l'amorce, et ensuite le feu, et ainsi de toutes les pièces d'artillerie et armes à feu.

Lunettes. Espèces de demi-lunes, composées de deux faces, formant un angle saillant sur la campagne.

Lutte. V. *Lucta.*

Lutteur. V. *Lucta.*

Lycaniens. Milice originaire de l'Esclavonie. Voy. *Pandoures*, *Warasdins.*

Lycée. Avant que le *lycée* ne devînt, chez les Grecs, une école publique de philosophie, il étoit consacré aux exercices du corps.

M

Machicoulis, ou Massecoulis. Galeries saillantes au-delà du nud d'un mur, qu'on voit encore dans les anciennes forteresses et sur le haut des vieilles tours. C'étoit de là que l'on jetoit sur l'ennemi des pierres, de l'huile bouillante, etc.

Machinateur. V. *Machiner.*

Machine. C'est en général un assemblage de plusieurs pièces composant un tout, qui sert à divers usages, et qui produit ses effets par l'adresse des hommes et les mouvemens de leurs bras. L'usage des machines est de toute antiquité, car nous voyons dans le Deutéronome, que *Moïse* ordonna aux Israélites de couper tous les arbres qui ne portoient pas de fruits, pour en faire des *machines* de guerre. Chez les Grecs et les Romains, il y avoit un corps d'ouvriers qui n'étoit occupé qu'à la construction des *machines* de guerre. On nommoit celui qui dirigeoit et commandoit ce corps, *præfectus fabrum*.

Machine infernale. Machine inventée en 1585, par l'ingénieur *Jambelli*, pour faire sauter les ponts sur les rivières et sur les fleuves. C'est un bateau de la première grandeur, sur lequel on met jusqu'à quatre cents carcasses remplies de grenades, de boulets de canon, de chaînes de fer, et qui est chargé en outre de différens artifices, auxquels on met le feu par le moyen d'un saucisson, lorsque le bâtiment est à portée du pont qu'on veut faire sauter. On trouve dans le *Dictionnaire raisonné des sciences*, une description fort curieuse, et fort instructive en même temps, sur cette *machine infernale*, dont *Jambelli* fit usage en 1585, au siége d'*Anvers*; mais elle est infiniment coûteuse, puisque cet ingénieur employa d'un seul article vingt milliers de poudre.

Machiner. Ce mot tient à la trahison, à la cabale, aux conjurations, à la conspiration; c'est enfin tramer, projeter quelque mauvais dessein contre quelqu'un, des menées sourdes pour sa perte : en général, les esprits remuans sont des machinateurs, et finissent toujours par être victimes de leurs complots.

Machines militaires des anciens. Il y en avoit de trois espèces. Les premières, comme le *scorpion*, la *baliste*, la *catapulte*, qui servoient à lancer des flèches, à jeter de grosses pierres et des javelots. Le *bélier* servoit à faire des brèches dans les tours, dans les murs, etc. Les troisièmes étoient des *tours de bois*, mobiles, qui couvroient les troupes lorsqu'elles approchoient des murailles.

Machiniste. On entend parler ici de celui qui invente des machines propres à augmenter les forces de l'homme : il doit posséder

les mathématiques, afin de pouvoir calculer les puissances agissantes et les puissances résistantes, qui empêcheroient l'effet de la machine qu'il invente. Les machinistes des anciens excelloient dans cet art, d'où il faut conclure qu'ils avoient des théorèmes bien certains.

Machronticos. Longue muraille, telle que celle de la ville d'*Athènes* au *Pirée*; telle que celle de la *Thrace*, bâtie par *Justinien*, ayant des moles aux deux extrémités, avec une galerie voûtée, et une garnison pour garantir l'*isthme* des incursions des ennemis.

Madriers. Planches fort épaisses, dont l'usage est fort capital dans l'artillerie et dans la guerre des siéges : il est bon d'en avoir de toutes grandeurs et de toutes épaisseurs, de larges et de moins larges : elles sont employées aux plate-formes des batteries du canon et du mortier; à soutenir les terres dans les galeries et dans les chambres, lorsqu'on travaille à des mines ou à d'autres ouvrages; à former des blindages contre la palissade et autour des magasins : on s'en sert aussi pour établir des embuscades aux constructions de ponts de passage.

Magasin à poudre. Edifice construit pour serrer la poudre et la mettre à l'abri de tous les accidens : ils doivent être voûtés à l'épreuve du canon : on les place ordinairement dans le milieu des bastions vides, et quelquefois le long de la courtine, lorsque l'on veut conserver tout l'espace d'un bastion pour y faire, en cas de besoin, des retranchemens.

Magasins généraux de guerre. Tout édifice, toute enceinte murée qui sert à renfermer des ateliers, des munitions de guerre, d'armes et de bouche, est nommé *magasin*, et plusieurs de ces *magasins* ont des officiers de tous grades pour les inspecter, ou des directeurs et gardes-magasins de différens grades pour les surveiller.

Magister equitum. Général de la cavalerie romaine, qui commandoit les troupes à cheval avec la même autorité que le dictateur commandoit à tout le peuple. Il étoit néanmoins soumis à tous les ordres du dictateur dont il étoit le lieutenant. Il avoit, à peu de chose près, les mêmes marques distinctives que le préteur, et étoit toujours accompagné de six licteurs, lorsqu'il sortoit.

Magister militiæ. Lorsque *Constantin* le grand ôta aux

aux préfets du prétoire le commandement des armées. Il substitua des *maîtres de la milice* qui restoient comme lieutenans aux armées quand les généraux la quittoient en vertu d'un ordre.

MAGNANIME. Quand un général d'armée, dans tout le cours de ses conquêtes, a pu mériter que l'on dise de lui, qu'il a été *juste*, *bienfaisant*, et *humain*, alors il est un *conquérant magnanime*, c'est un *héros*.

MAHEUTRE. Ce mot vouloit dire anciennement *soldat de la ligne*.

MAILLE. Voyez *Cotte de mailles*.

MAILLOTIN. Voy. *Mails*.

MAILS ou MAILLETS. Espèce de longs marteaux, dont on se servoit autrefois dans les combats. Cette arme meurtrière étoit encore en usage en 1351, et il en est fait mention dans le combat des trente, si fameux en Bretagne, entre *Charles* de *Blois*, le roi de *France*, le comte de *Monfort* et le roi d'*Angleterre* : au commencement du règne de *Charles VI*, roi de *France*, le peuple alla enlever tous les *maillets* de l'arsenal. Ils pesoient jusqu'à vingt ou vingt-cinq liv., de là vint la dénomination de *Maillotin*, parmi le peuple de ce temps.

MAIN ARMÉE. On dit entrer à *main armée* dans un pays, c'est une invasion, une incursion exécutée par des hommes de guerre.

MAIN. (*avoir les armes bien belles à la*) Cela se dit d'un militaire qui a des graces à faire des armes, à manier le fleuret, l'epée.

MAIN. (*mettre l'épée à la*) C'est tirer l'épée de son fourreau, soit pour commander le service, quand une troupe est sous les armes, soit pour menacer, soit pour se battre, soit pour se défendre.

MAIN-BASSE (*faire*) C'est passer tout au fil de l'épée, ne point faire de quartier.

MAINS. (*en venir aux*) C'est commencer à se battre.

MAIRE du PALAIS. C'étoit dans les premiers temps de la monarchie françoise la première et la plus haute dignité du royaume : celui qui en étoit revêtu, avoit commandement sur tous les officiers de la cour : il étoit la véritable signification du mot *maire* : *Maître du palais*, comme chez les empereurs romains. L'importance de cette dignité s'accrût encore sous le règne de *Clotaire II*, leur puissance ne fit que prendre toujours plus de force sous les successeurs de ce monarque, et tellement que le roi *Pepin* jugea à propos de réunir la place de *maire*, ou de *maître du palais*

à la royauté, en réduisant les fonctions de ce grand officier à celles de l'institution primitive : cela n'empêcha point que les *maires* du *palais*, en profitant de la décadence et de la nonchalance des rois de la deuxième race, n'usurpassent de nouveau la plus haute autorité sur la personne et sur les affaires des souverains, ce qui leur devint facile en s'emparant du maniement universel sur toutes choses ; ils se subordonnèrent les ducs et comtes qui étoient les gouverneurs des provinces ; ils se firent appeler ensuite *duc* des *ducs* de *France*; c'étoit le titre de *Hugues* CAPET, quand il monta sur le trône. Enfin, les rois de la troisième race sapèrent la trop haute et trop grande autorité des *maîtres* du *palais*, et partagèrent ses fonctions entre quatre grands officiers, qui furent le *connétable* qui eut le commandement des armées; le *chancelier* qui eut l'administration de la justice; le *grand trésorier* qui eut le maniement des finances, et le *sénéchal*, appelé depuis le *grand maître*, qui eut la surintendance de la maison du roi, charge qui correspond à celle de *major-dome*. Voy. ce mot.

MAISON du ROI. Ce fut *Louis XIV* qui, le premier attacha le titre de *maison du roi* aux troupes ou corps séparés qui étoient chargés de la garde de la personne du souverain, tant à l'extérieur que dans l'intérieur des lieux où il résidoit, ainsi qu'aux armées lorsqu'il marchoit à leur tête. Les corps et régimens qui formoient la *maison du roi*, étoient les *gardes du corps*; les *gendarmes*, les *chevau-légers*, les *mousquetaires*, la *gendarmerie*, les *grenadiers à cheval*, le régiment des *gardes françoises* et celui des *gardes suisses*, enfin, les *cent suisses* avec titre de *gardes du corps*. Voy. ces différentes dénominations.

MAISON MEURTRIÈRE. Voyez *Casemate*.

MAITRE. En France on nomme *maître* tout soldat de cavalerie pesante. Chez les Romains c'étoit le titre de divers officiers importans, et même du dictateur que l'on nommoit *maître* du peuple; c'étoit le colonel général de la cavalerie, et dans les armées il commandoit après le dictateur, parce que ce dernier excluoit tous les généraux lorsqu'il commandoit : les Romains eurent aussi des *maîtres* d'infanterie.

MAITRE des ARMES. C'étoit sous les empereurs Grecs un officier au-dessus du *maître* de la milice, et

qui contrôloit en tout ce qui concernoit l'inspection des armes.

Maitre de la milice. Officier le plus élevé en grade chez les Romains, comme l'étoit autrefois en France le connétable, il avoit pouvoir de régler tout ce qui regardoit les soldats de toutes armes, et de les faire punir. Il n'y eut d'abord qu'un *maître de la milice*; le nombre en fut porté jusqu'à cinq, et un sixième dont le service étoit à la cour des empereurs, que l'on appeloit *præsentalis* : à la suite, pour ajouter encore un plus haut degré d'honneur sur celui qui étoit revêtu de cet emploi, il lui fut permis de prendre la qualité de *comte*, et enfin celui d'*illustre* qui étoit le *nec plus ultrà* de l'élévation romaine sur toutes les classes de dignités, et de ce moment le préfet ne fut plus compté dans le nombre des officiers militaires, il ne fut plus considéré que comme officier civil, de judicature et de finance.

Majestas. Dans ces temps où le peuple romain avoit le pouvoir de faire les lois, de créer les magistrats, qu'il étoit l'arbitre de la paix et de la guerre, on lui donnoit le titre de majesté.

Major. Nom donné à plusieurs officiers dont les devoirs sont différens : il faut, dans celui qui en exerce les fonctions, des talens particuliers pour le service, beaucoup de fermeté, d'exactitude et de zèle. Dans un régiment, c'est sur le *major* que roulent les détails du service, comme sur un *major général* à l'armée, tous les détails de l'infanterie. Les fonctions de celui-ci, le jour d'une bataille, ou dans un siége, sont fort étendues ; ce qui peut être dit au sujet d'une arme, peut être dit au sujet d'une autre arme, dans les places et dans les camps.

Majordome. On appelle ainsi aujourd'hui un officier chargé du détail des vivres sur les galères : anciennement, c'étoit le titre d'un officier important à la cour des rois et des princes, ainsi que dans le bas empire Grec, où il faisoit les fonctions d'intendant ; on l'appeloit *mega domesticus* ; en France, en Neustrie, en Austrasie, en Bourgogne, en Angleterre, il représentoit le maître-d'hôtel, le grand maître du palais ; il y eut des *majordomes* qui furent chargés de toutes les affaires de l'état, tant à l'extérieur que dans l'intérieur, et tant de celles de la paix que de celles de la guerre : le *majordome* fut aussi appelé préfet du palais de la cour ;

comte du palais et préfet du prétoire : *Charles Martel* est appelé *majordome* par plusieurs historiens anciens : ce titre fut ensuite changé en celui de sénéchal ; c'est ce que l'on voit dans la personne de *Thibaud*, comte de Blois, qui est appelé tantôt *major-dome*, et tantôt sénéchal.

MALANDRINS. Voy. *Tard-venus*.

MALLÉOLES. Flèches ardentes dont les anciens se servoient, ou faisceaux de roseaux soufrés, liés ensemble avec du fer, et dont l'extrémité se terminoit en dard : ils les lançoient sur les travaux de l'ennemi pour y mettre le feu. Il y en avoit qu'il étoit impossible d'éteindre autrement qu'avec une très-grande quantité de sable.

MAMMELIÈRE. C'étoit la partie de l'armure qui couvroit la poitrine et les mamelles. Il en est parlé dans un compte d'*Etienne* de *Lafontaine*, argentier du roi, en 1352.

MAMMELUS. Esclaves turcs et circassiens que *Mélicsaheh* acheta des Tartares au nombre de mille, qu'il fit élever et dresser à la guerre, et il en éleva ensuite plusieurs aux plus hauts emplois : ces *mammelus* irrités du traité que le sultan *Moadam* avoit fait avec *Louis* IX (en 1250), sans leur consentement, égorgèrent leur souverain, et nommèrent l'un d'entr'eux à sa place. D'*Herbelot* fait remonter la célébrité de ces mêmes *mammelus* à l'an 860.

MANCHE, est une longueur de mer entre deux terres : il est des endroits particulièrement désignés sous cette dénomination, tels que la *manche* britannique et la *manche* de bristol.

MANCHES (*du bataillon* ;) se dit de différentes divisions du bataillon. Ce terme est ancien, et il est désigné aujourd'hui par ailes.

MANDARINS. Ce terme désigne la noblesse chinoise de laquelle il y a neuf classes, et à laquelle on ne parvient que par les études qu'exige chaque classe pour arriver à cette noblesse, qui n'est point héréditaire : la classe pour la judicature est la première, celle des études militaires est la seconde.

MANDRIN. Espèce de moule, ou petit cylindre de bois, dont on se sert pour former les cartouches propres au fusil.

MANGAN. Ancienne machine de guerre, mais purement secondaire, puisqu'elle servoit à donner l'action aux plus fortes machines, telles que la catapulte et la baliste : il falloit que son effort fût

bien puissant, puisque, par son moyen, on pouvoit lancer une pierre de 360 livres de pesanteur. Elle servoit à la défense et à l'attaque. Elle étoit également connue sous les noms de *tormentum* et de *petraria*. La dénomination de *tormentum* vient sans doute de ce que, quand on surprenoit des traîtres et des espions, on les lançoit chez l'ennemi par le moyen du *mangan*. L'histoire fait mention que l'on conserve un *mangan* à *Basle*.

MANGONNEAU. Vieux mot qui se disoit autrefois des traits, des pierres qui se jetoient dans les villes assiégées, par le moyen des *balistes* et des *catapultes* avant qu'on fît usage de la poudre.

MANGONNELLE. Voyez *Mangonneau*.

MANIEMENT des ARMES. C'est l'exercice que l'on enseigne aux officiers et soldats de toutes armes, pour leur donner et faire contracter les dispositions du corps convenables pour manier adroitement et promptement les armes, et bien exécuter les différens mouvemens de la manœuvre.

MANIFESTES; sont des publications qui précèdent ordinairement de puissance contre puissance, une déclaration de guerre, ou qui contiennent les griefs d'une puissance contre une autre, et qu'elle rend publics pour en demander réparation, et souvent encore pour intéresser d'autres puissances à son parti ou à sa cause, pour exiger la réparation avec plus d'autorité et plus de succès. Les anciens n'entreprenoient jamais la guerre que de cette manière, et leurs manifestes étoient publiés par leurs hérauts avec cérémonie et pompe. Les Romains donnoient le nom de *féciaux* à ces hérauts.

MANIPULE. Corps d'infanterie romaine, qui du temps de *Romulus* formoit la dixième partie d'une légion. Dans une légion composée de six mille hommes, la *manipule* étoit de deux cents hommes, c'est-à-dire deux centuries qui étoient commandées par un *centurion* et un lieutenant de *centurion*. On nommoit le chef d'une *manipule*, *manipulaire*; mais ce qui faisoit donner le nom de *manipule* à cette division, c'étoit une enseigne qui la distinguoit par une couleur différente de l'enseigne principale de chaque légion, qui étoit un aigle massif, tandis que l'enseigne ou *manipule* n'étoit qu'un morceau d'étoffe de soie. (On verra au mot *milice*, que j'ai rédigé en consultant plus d'un livre, que

cet article que j'ai transcrit du *Dict. raisonné des sciences*, n'est pas juste, et que toutes ces choses n'existoient pas encore du temps de *Romulus*, et ne pouvoient exister, puisque ce ne fut que quelque temps après son apparition dans le pays des Latins, qu'il parvint à réunir trois mille hommes, et qu'alors sa *manipule* de soie n'étoit qu'une simple *botte de foin*, et non pas l'*aigle massif*, qui ne vint que long-temps après, ainsi que la *légion*, dont on a devancé ou antidaté la naissance.

MANIPULE PYROTECHNIQUE. C'est une quantité de petards de fer ou de cuivre, qu'on peut jeter à la main sur l'ennemi.

MANŒUVRE de GUERRE. C'est donner et apprendre en même temps aux troupes l'art de bien marcher, de bien exécuter les évolutions, et de se soutenir l'une par l'autre, tant de la part de la cavalerie que de celle de l'infanterie. Les Romains, qui nommoient la *manœuvre de guerre*, *promenade*, ne se contentoient pas d'exercer l'infanterie et la cavalerie en rase campagne, en leur faisant faire de longues courses trois et quatre fois le mois; ils les menoient aussi dans des endroits difficiles et inégaux, afin de les accoutumer à la montée et à la descente.

MANŒUVRE D'ARTILLERIE; se dit du mouvement que se donnent plusieurs hommes pour élever des pièces d'artillerie, pour les placer sur leur affût avec le secours des machines, ou pour les démonter; il se dit aussi des leçons données à tous ceux qui doivent faire mouvoir, placer, diriger, faire agir, marcher, conduire, commander et surveiller.

MANŒUVRER, OU FAIRE MANŒUVRER; se dit de celui qui apprend et de celui qui enseigne les différentes évolutions de la tactique militaire. Quand une troupe a bien agi, on dit qu'elle a bien manœuvré; et d'un général, qu'il a bien manœuvré à tel passage, à une défense, à une attaque.

MANŒUVRIER; se dit d'un officier, et même d'une armée ou d'une troupe qui est habile à bien exécuter des évolutions de tactique.

MANSIONES ALBANÆ. On appeloit ainsi le camp qui étoit occupé par les soldats qui avoient la garde du *mont Cœlius*. Quand le champ de Mars étoit inondé, on célébroit les jeux équestres sur une partie du *mont Cœlius*, qu'on nommoit *martialis mons*.

Mansiones saliorum. Les Saliens étoient dans l'usage de promener leurs boucliers par la ville, à un certain jour de fête, et passant ensuite la nuit qui suivoit la fête à faire bonne chère, ils déposoient leurs boucliers dans des maisons qu'on appeloit *mansiones*.

Manteau d'armes. Espèce de *manteau* de toile de coutil, fait en cône, dont on couvre les *faisceaux d'armes* pour garantir les fusils de la pluie : on les garantit aussi avec de la paille soutenue par des branches d'arbres avec leur feuillage.

Manteau d'honneur. C'étoit dans ces temps où l'ancienne chevalerie étoit en estime parfaite, la première et la plus noble décoration du chevalier lorsqu'il n'étoit point armé. Ce *manteau* étoit d'écarlate, long, ample et traînant; il étoit doublé d'hermine ou d'une autre fourrure précieuse. Le chevalier recevoit, le jour de sa réception, ce *manteau* de la main du roi. Dans les temps où les tournois étoient en usage, les chevaliers se mettoient, avant que le combat ne fût commencé, à couvert sous des pavillons armoriés de leur écusson, et ornés de fourrures. Il n'y a pas encore bien long-temps que les fourrures et *manteaux* d'hermine des présidens à mortier et des ducs, étoient précisément la représentation de ces mêmes tentes.

Mantelet. Parapet mobile et ambulant, fait avec des planches ou des madriers de trois pouces d'épaisseur, haut d'environ six pieds, monté sur deux fortes roulettes. Le premier sapeur pousse devant lui ce *mantelet*, par le moyen d'un timon, pour se garantir du feu de mousqueterie de la place : on les couvre ordinairement d'une chemise de fer blanc : on lui a substitué le *gabion farci*, qui est moins sûr, mais plus commode à faire mouvoir. Chez les anciens, et sous *Charles le Simple* encore, on appeloit le *mantelet*, *plutée*.

Manubaliste. C'est une *arbalète*. V. ce mot.

Manubiæ. Chez les Romains on appeloit ainsi le prix ou l'argent qui revenoit des dépouilles des ennemis. Cet argent appartenoit au général, qui en faisoit usage pour l'embellissement de sa maison.

Marais. Une place forte entourée de *marais*, est toujours d'un difficile accès. Si le pays est plat, on emploie le desséchement, en détournant les eaux par un écoulement que l'on doit rechercher soigneusement. S'il y

a impossibilité, il faut prendre le parti d'aborder la place par les *chaussées*, en les élargissant autant qu'il est possible, et en pratiquant des espaces pour des batteries. Le temps le plus favorable à cette entreprise, est le commencement de l'automne, parce que le terrain peut être desséché en partie par les chaleurs de l'été. Il y a des *marais* praticables dans des temps défavorables. Dans toutes occasions, il faut gagner quelques habitans des environs, bien instruits, et les récompenser de même.

MARAUDE. Pillage que les soldats, qui sortent sans ordre d'un camp, vont faire dans les environs. La *maraude* est toujours préjudiciable dans les armées, parce qu'elle empêche les habitans des environs du camp d'y apporter leurs denrées, par la crainte d'être pillés en chemin, outre que les *maraudeurs* peuvent être victimes de leur piraterie, parce qu'ils s'exposent à être assommés des paysans qui veulent défendre leurs propriétés. (Et il falloit ajouter que la *maraude* est une action illicite, qu'elle n'est guère commise que par des soldats désobéissans, que cela leur inspire le goût de piller plus qu'un chou quand ils le peuvent; bref, la *maraude* doit être mise au nombre des délits militaires.)

MARAUDEUR. C'est le soldat qui s'échappe armé ou non armé du camp, pour aller piller : il est puni de mort (ou du moins il la mérite).

MARCHE. Commandement de l'exercice.

MARCHE FORCÉE. C'est une marche dans laquelle on fait faire à une troupe et même à une armée, en un certain espace de temps, plus de chemin qu'elle n'a coutume d'en faire pendant la durée du même intervalle. Une *marche forcée* est, la plupart du temps, un mouvement habile que l'on fait sur l'ennemi qui prémédite de jouer un mauvais tour, ou pour lui en jouer un.

MARCHER. C'est se porter vers l'endroit fixé par l'officier qui commande, de manière que le pas soit tellement réglé, que les rangs, ou un seul rang, forment invariablement une ligne droite.

MARCHER en COLONNE RENVERSÉE. C'est *marcher* la droite de l'armée faisant la gauche, ou la gauche faisant la droite. Comme le mot *marche* n'est plus guère usité, il faut entendre aile d'un bataillon, d'une compagnie, d'un corps, etc. Les *marches* se règlent sur les lieux

que l'on a à traverser, à franchir, à craindre, tels que ceux ouverts, serrés, escarpés, propres aux embuscades, unis, montagneux, avec un seul ou plusieurs chemins, un terrain ferme, mou, sablonneux, rempli de haies, de bois, de rivières, de ruisseaux, de marais, etc. Lorsque la *marche* d'une armée devient difficile, la *marche* des équipages d'artillerie, de munitions, des bagages, du trésor, devient naturellement plus difficile encore; mais un général habile ne s'aventure pas sans avoir pris et réglé toutes les précautions dans le conseil avec les généraux.

MARCHES. C'est, dans les armées, une des parties les plus importantes à la charge du général d'armée : elles font la science principale du maréchal général des logis. Voyez *Maréchal général des logis*, page 330. On *marche* par *manche*, *demi-manche*, *quart* de *manche* ou *quart* de *rang* de *manche*. Voyez *Divisions* et *Evolutions*.

MARÉCHAL. C'est dans l'ordre de Malte la seconde dignité : elle étoit, il y a peu encore, attachée à la langue d'*Auvergne*. On nomme celui qui en est revêtu, *chef* ou *pilier*; il commande militairement (à la réserve des grand-croix et lieutenans de ceux-ci) à tous les chevaliers non profès et profès. En temps de guerre, il confie le grand étendard au chevalier qu'il en juge digne; il nomme le maître écuyer, et quand il se trouve sur mer, il commande non-seulement le général des galères, mais encore le grand amiral.

MARÉCHAL de CAMP. Officier général de l'armée, dont le grade étoit, en France, immédiatement au-dessus de celui de *brigadier*, et subordonné à celui de lieutenant général. C'est un des officiers de l'armée qui a le plus de détails, lorsqu'il veut s'appliquer à bien remplir les devoirs de son emploi. C'est sur le *maréchal de camp* que roule le détail des campemens et des fourrages. Il doit être en bonne union avec le *maréchal général des logis* et les *majors généraux*. (J'ai laissé subsister une partie de cet article au présent, par la raison que ce grade supérieur existe chez d'autres puissances.)

MARÉCHAL du CAMP. V. *Duel*.

MARÉCHAL du CAMP. C'étoit, sous nos anciens rois, un officier commis pour présider, dans le champ clos,

au combat qui devoit se livrer entre deux champions qui avoient obtenu permission du *duel*. V. *Duel*.

MARÉCHAL de FRANCE. De nos jours encore, c'étoit le premier officier militaire dont le titre étoit très-éminent, auquel on ne parvenoit qu'après bien des années de services dans les grades supérieurs qui lui étoient subordonnés, et dans les autres grades subordonnés à ceux-ci. Un prince du sang pouvoit bien avoir le commandement d'une armée, mais il ne pouvoit jamais la commander avec le titre de *maréchal de France*. Ce titre est également la première dignité militaire chez toutes les puissances souveraines de l'Europe : elle fut créée en France sous le roi *Philippe-Auguste ;* mais dans l'origine, elle ne fut point à vie : elle devint ensuite dignité permanente à la personne, et comme charge de la couronne. Le *maréchal de France* avoit pour marque de sa dignité deux bâtons de commandement d'azur, semés de fleurs-de-lys d'or, passés en sautoir au revers du blason de ses armes, dont les extrémités débordoient les quatre angles de l'écu.

MARÉCHAL GÉNÉRAL des CAMPS et ARMÉES du ROI. Ce titre fut ajouté à la dignité de maréchal de France, par *Louis XIV*, comme une marque particulière de considération envers quelques maréchaux de France. On n'en a vu que cinq qui reçurent cette faveur ou surcroît d'honneur. Ce furent les maréchaux de *Biron*, de *Lesdiguières*, de *Turenne*, de *Villars* et de *Saxe*.

MARÉCHAL GÉNÉRAL des LOGIS d'une ARMÉE. L'officier chargé de cet emploi important, doit avoir une connoissance parfaite du pays où l'on fait la guerre ; il ne doit rien négliger pour l'acquérir, et ce n'est qu'à force d'usage et d'attention, qu'il est possible d'en bien remplir les fonctions, *parce qu'il s'agit*, dit le savant maréchal de *Puységur*, *de mettre en œuvre dans un pays tout ce qui est praticable pour faire marcher, camper et poster avantageusement des armées, les faire combattre ou les faire retirer en sûreté*.

MARÉCHAL des LOGIS, dans une compagnie de cavalerie et de dragons, c'est un bas-officier qui a, sans être officier, beaucoup de rapports avec le capitaine, et qui a sous lui un *brigadier* et *sous-brigadier*, compris dans les cavaliers et dragons, et qui ont cependant quelque commandement sur

ceux-ci. L'artillerie a un *maréchal des logis* aux armées. Quoique la direction des vivres ne fasse point partie des corps militaires, elle a néanmoins un commis principal qui remplit les fonctions de *maréchal des logis*.

MARÉCHAUSSÉE. Corps de cavalerie qui étoit composé de trente-une compagnies qui veilloient à la sécurité des chemins. Ce corps dut son institution à *Philippe Ier*, et a toujours été regardé comme gendarmerie. Outre les trente-une compagnies dont il étoit composé, il y en avoit trois autres qui en faisoient partie, chacune sous un titre particulier. La première étoit celle de la connétablie, gendarmerie *maréchaussée* de France; la seconde, celle du prévôt général de l'Isle de France, et la troisième étoit celle du prévôt général des monnoies; mais indépendamment de ces trente-quatre compagnies, il y avoit, dans les principales villes de la France, des corps de troupes formés d'hommes qui servoient pour le maintien de l'ordre. Il en fut créé trois pour Paris; le premier étoit la compagnie du lieutenant-criminel de robe-courte, que *Charles IX* mit du corps de la gendarmerie; le second, la compagnie d'ordonnance du guet à cheval, et le troisième, la compagnie du guet à pied, sous-divisée en deux compagnies.

MARÉE. V. *Flux et reflux*.

MARIN. Ce nom est donné à un homme de mer, et celui de *marinier* à un *matelot*.

MARITIME. (*art* ou *science*) C'est, pour le service sur les mers, le synonyme d'*art* ou *science militaire* pour le service de terre.

MARRON. Pièce de cuivre de la grandeur d'un écu, qui marque les heures auxquelles les officiers doivent commencer leurs rondes. Chaque pièce est étiquetée d'une heure différente.

MARQUIS. On donnoit, sous nos premiers rois, ce nom à ceux à qui étoit confiée la garde des frontières: il désignoit une charge militaire, et pour lors ce titre n'étoit affecté qu'à la personne de celui qui avoit la commission. Vers la fin du règne de *Charles le Chauve*, les *ducs*, les *comtes* et les *marquis* profitèrent des troubles qui agitoient le royaume, pour convertir ces titres et ces commissions en dignités héréditaires dans leurs familles; ils se firent seigneurs, propriétaires des provinces et des villes dont

l'administration leur avoit été confiée ; ils formèrent une ligue entr'eux pour se soutenir dans leur usurpation ; ils exigèrent ensuite le serment de fidélité de tous ceux qui vivoient sur le territoire de leur usurpation. C'est à cette époque que les meilleurs historiens fixent celle de ce qu'on appela depuis *fief*. Tous ces seigneurs ayant été à leur tour soumis par les rois, à mesure que leur pouvoir s'étendit, ces *marquis*, ces comtes et ces ducs perdirent leur souveraineté, mais ils conservèrent un titre qui continua d'être héréditaire dans la branche aînée des familles, mais en cessant tout à fait d'être un titre militaire.

Marquise. C'est une tente de grosse et forte toile, qui sert à garantir une tente de prix des injures du temps. Nulle nation n'apporte autant de faste et de luxe dans ses tentes que la nation turque : celles du grand-sultan, quand il marche à la tête des armées, du grand-visir et d'autres chefs, sont des palais magnifiques ambulans. Les tentes des Perses et des Chinois sont également riches et très-vastes.

Mars. Dieu de la guerre, étoit frère de *Bellone*. (V. ce mot.) Il est toujours représenté armé de pied en cap, ayant un coq auprès de lui, pour désigner la vigilance dont ce dieu étoit toujours animé.

Marteau d'armes. Arme dont se servent les *Polonois*. Cette arme est plate d'un côté, et tranchante comme une hache ; de l'autre, elle imite le marteau.

Marteaux. Sorte de flèches ardentes dont se servoient les anciens dans les siéges, et qui mettoient le feu par-tout où elles pouvoient s'attacher ; elles perçoient les peaux crues, les matelas, les couvertures, dont les assiégés revêtissoient le haut des murailles pour les garantir ; de même les assiégés se servoient des *marteaux* contre les assiégeans, lorsqu'ils pratiquoient leurs galeries et leurs ponts pour passer les fossés.

Martialis mons. Voyez *Mansiones albanæ*.

Martinet. Marteau énorme qui, au rapport de *Végèce*, servoit à enfoncer les portes des villes qu'on assiégeoit.

Martiobarbules. Ancienne arme des Romains. C'étoit aussi le nom d'une milice qui formoit un corps de douze mille hommes, et qui lançoit les flèches avec une vigueur et une adresse singulières.

Mascaret. Reflux vio-

lent de la mer dans la rivière de Dordogne, où elle remonte avec une très-grande impétuosité. Il en est de même de ce que l'on appelle *barre* sur la rivière de Seine. En général, le nom de *mascaret* est donné à la première pointe du flot qui fait remonter le courant des rivières vers leurs sources.

Masoles. Milice de *Croatie*, qui est obligée de se tenir prête à marcher dès l'instant que les Turcs menacent le pays d'une invasion. Les soldats n'ont pas de paye, mais ils ont en place un espace de terrain dont ils jouissent toujours. Les officiers ont une paye.

Masquer. Lorsqu'une armée est en marche, on envoie, quand elle doit passer devant une ville ennemie, des troupes qui masquent les portes et avenues, qui y restent jusqu'à ce que l'armée ait défilé sans être inquiétée. On suit encore cette maxime, lorsqu'il est question d'investir une place dont on veut faire le siége : on *masque* un passage en postant des troupes près d'un endroit que l'ennemi ne peut éviter lorsqu'il exécute une marche.

Masse. Sur la paye accordée par le souverain à chaque homme, depuis le sergent jusqu'aux tambours et fifres, il est fait une retenue pour leur habillement, linge, etc.

Massecoulis. V. *Machicoulis*.

Masse d'armes. Arme d'*hast* dont on se servoit autrefois à la guerre. C'étoit un manche très-fort, armé d'une tête de fer fort massive. On choisissoit des hommes vigoureux pour manier cette arme, contre laquelle l'armure devenoit impuissante.

Massue. Arme dont se servoient les anciens peuples du nord : elle avoit à peu près cinq pieds et demi de longueur, d'un bois solide et pesant. L'extrémité meurtrière avoit cinq pouces de diamètre sur la longueur de quinze pouces, garnie de pointes solides et aiguisées. Il y en avoit de fort courtes, et au lieu d'être armées d'une tête de fer, elles l'étoient d'une boule de fer rivée, à trois chaînons solides.

Matadors. Brigands qui s'élevèrent en corps en 1714 dans la *Catalogne*, et dont le but étoit de massacrer tous ceux de leurs concitoyens qui ne reconnoîtroient pas l'archiduc d'*Autriche* pour roi d'*Espagne*.

Mathématiques. Ce mot signifie toutes sortes de sciences, mais il est particulièrement employé à dé-

signer celles qui regardent les nombres, les quantités, et tout ce qui fait partie de la géométrie spéculative, théorique et pratique.

MATRAS. Gros trait, ou *dard* sans pointe, plus gros et plus long que la *flèche*, armé d'un gros fer arrondi. On s'en servoit anciennement pour fracasser le bouclier, la cuirasse et les os de celui contre lequel on le tiroit, mais on ne le lançoit qu'avec une grosse *arbalète*, bandée à ressorts.

MAURI. Peuples de la Mauritanie, qui excelloient dans l'art de lancer des flèches; ils étoient contraints à cet exercice, par rapport à la grande quantité de lions dont leur pays étoit rempli. Les Romains employèrent de ces Maures dans leur cavalerie.

MAXIMES. Ce sont, dans la fortification, les règles ou les préceptes qui servent à la disposition et à l'arrangement des ouvrages qui lui appartiennent. On peut également appliquer ce mot à des leçons théoriques militaires. *Polyen*, tactitien grec, dans son livre des *Ruses de guerre*, a fourni un livre de *maximes*.

MÉCANIQUE. Science qui a pour objet l'accroissement des forces mouvantes par le moyen des machines, telles que le lévier, la roue, etc. et beaucoup d'autres instrumens.

MÈCHE. Corde faite exprès, afin qu'elle brûle lentement, dont l'usage, quand elle est allumée, sert à mettre le feu au canon, aux artifices, aux brûlots, etc.

MEGA DOMESTICUS. Voy. *Majordome.*

MEGG. Arme dont les Turcs font usage quand ils poursuivent l'ennemi à cheval, afin de le percer à quelque distance. C'est une espèce de broche d'un fer de bonne trempe, qui a son fourreau comme une épée.

MEGGHETÉRIARQUE. C'est à la cour du grand sultan le nom du premier officier des cohortes palatines, qui se nommoient aussi *hétériennes*, qui signifie alliés, parce que ces cohortes étoient composées de soldats levés chez les peuples alliés.

MEILIQUES. V. *Ceste.*

MÊLÉE. C'est lorsque deux armées, qui en sont venues aux mains après un combat régulier, se battent d'homme à homme sur certains espaces; alors l'action devient un carnage de part et d'autre.

MÉMORABLE. C'est un grand événement de guerre, qui ne peut être étouffé parmi d'autres événemens également faits pour en consacrer la mémoire. V. *J. mil.*

MENACE. (*palissader en*) V. *Fraiser*.

MERCURE. On pourroit donner aux jeunes militaires ce dieu du second ordre pour patron, par rapport à son agilité qui lui avoit mérité le brevet de messager des dieux. Il avoit un peu de penchant pour les voleurs de grand chemin, et les protégeoit; cela ne fait pas tout-à-fait son éloge : malgré cela, les Gaulois avoient une singulière vénération pour lui, et le regardoient comme le dieu des arts. Je n'indique que l'emblème de la célérité, si nécessaire, si essentielle aux jeunes militaires, et nullement l'autre partie à imiter.

MÉRIDIEN. Cercle imaginé et fixé différemment par diverses nations sur le globe terrestre, pour compter la longitude et connoître combien un parage ou un lieu quelconque est plus ou moins oriental qu'un autre. Ce cercle est le premier méridien.

MERLON. Vide qui se trouve entre les deux joues d'une embrasure de batterie, depuis le haut de ces deux joues jusqu'à la genouillère. Ce vide ou ouverture, a extérieurement dix-huit pieds, et onze du côté de la place.

MESTRE DE CAMP; chef d'un régiment de cavalerie. Le *mestre de camp général* est le second officier supérieur de la cavalerie; et il remplit les fonctions de colonel général en l'absence de celui-ci.

MESURES À POUDRE. Ce sont des mesures de diverses grandeurs, faites en fer blanc, dont se servent les canonniers lorsqu'ils doivent charger les pièces.

METATORES. C'étoient des officiers qui, lorsque les armées romaines étoient en marche, les devançoient pour tracer la place du camp, et à chaque légion et à chaque centurion, son quartier. C'étoient ce que nous appelons des maréchaux-des-logis; ils plantoient un étendard sur le centre où devoit être la tente du général de l'armée, marquoient ensuite l'emplacement des différentes divisions, avec un signe distinctif, desorte que quand l'armée étoit arrivée, chaque division alloit occuper son poste selon l'ordre de la marche.

METTRE AUX ARRÊTS. C'est consigner un officier dans sa demeure, pour quelque faute. Il ne peut quitter les *arrêts* que par l'ordre du commandant qui les lui a ordonnés.

MEURTRIÈRES. Ouvertures faites dans des murailles, entre des palissades, par les-

quelles on tire des coups de mousquet sur l'ennemi.

MIDI. C'est l'ûn des quatre points cardinaux ; il est à l'opposite du septentrion ; on le cherche toujours au bas de la carte.

MILICE ; se dit des différens corps des gens de guerre et de tout ce qui appartient à la composition d'hommes militaires; mais il se disoit plus particulièrement des habitans d'un pays, d'une ville, qui s'armoient soudainement pour leur propre défense; et dans ce sens, les milices étoient quelquefois opposées aux troupes réglées ; mais on a donné ensuite particulièrement cette dénomination aux jeunes gens qui devenoient militaires par le sort ; alors ils étoient appelés *miliciens :* ils étoient ordinairement licenciés après une guerre. Voici la manière dont se tiroit la *milice* chez les Romains. Les consuls ou le dictateur assignoient un jour pour l'enrôlement. L'étendard étoit en même temps arboré au plus haut lieu du capitole, qui fut pendant long-temps le chef-lieu de l'enrôlement, à moins que l'on ne craignit quelqu'opposition de la part des tribuns du peuple ; et dans ces cas, l'enrôlement avoit lieu dans le champ de Mars, sur lequel le pouvoir de ces magistrats ne s'étendoit pas. Tous les jeunes gens qui avoient atteint l'âge de dix-sept ans, étoient obligés de s'y rendre, à peine d'une amende. Passé l'âge de quarante-six ans, on n'étoit plus sujet à la *milice*, et le soldat parvenu à cet âge, quittoit le service. Les officiers qui faisoient les levées, choisissoient les soldats; de-là est venue la dénomination *légion;* mais dans un besoin extraordinaire il n'y avoit plus de choix, et, les estropiés exceptés, tous devoient marcher. Ceux qui refusoient de donner leur nom pour être enrôlés, on leur donnoit le fouet, on confisquoit leurs biens, et ils étoient mis au rang des esclaves. Voici ce que les premiers soldats romains étoient obligés de porter quand ils alloient à la guerre : outre leurs armes, qui étoient fort pesantes, chaque soldat avoit une espèce de hotte sur le dos, dans laquelle il y avoit une scie, une serpe, une hache, une pioche, une faucille, une *chaîne*, des longes de cuir aussi, qui servoient de *chaînes*, et du pain pour trois jours ; aussi les soldats de ces premiers temps étoient bien plus forts, bien plus robustes, et soutenoient mieux les fatigues que ces soldats

soldats romains devenus douillets et délicats par leur opulence, et qui avoient des troupeaux d'esclaves à leur suite, pour les servir à la guerre. Dans les derniers temps, ce n'étoit point le cavalier romain qui pansoit son cheval, ce soin étoit abandonné aux esclaves. *Dans un temps*, dit Pisticus, *où la république fournissoit du froment gratis aux soldats, elle en donnoit quatre boisseaux par mois au fantassin, et douze au cavalier, à cause de ses esclaves.* Dans les premiers temps, le soldat romain faisoit la guerre à ses dépens. Voyez le mot *Latro ;* ce fut la première dénomination donnée au soldat. Les forces des Romains, dans les premiers ans de leur établissement, consistoient en trois mille hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie. *Romulus* incorporoit à mesure les peuples qu'il subjuguoit. A sa mort, on pouvoit compter vingt mille hommes. Ce fut de la sorte que les Romains avancèrent, et ce n'étoit, il faut en convenir, point mal l'entendre. L'an 260 de la république romaine on comptoit seulement dix légions de quatre mille hommes chacune ; les progrès de *Romulus*, d'après ce nombre et celui cité à l'époque de sa mort, avoient donc été plus conséquens que ceux de ses successeurs. Sous le *triumvirat* d'*Auguste*, de *Lépide* et de *Marc-Antoine*, on comptoit soixante-six légions de six mille hommes chacune, ce qui faisoit près de quatre cent mille hommes. Sous l'empereur *Adrien*, la *milice romaine* étoit composée de deux cent mille hommes de pied de troupes romaines, de deux cent mille de troupes auxiliaires, de cinquante mille chevaux, de trois cents éléphans, et deux mille chariots armés, le tout entretenu en temps de paix comme en temps de guerre. Tels furent les commencemens et les plus hauts progrès de la *milice romaine*. Otons les éléphans, notre artillerie remplace avec usure les deux mille chariots armés, et nous trouverons que les forces de la *France seule* surpassent celles des Romains à leur plus haut degré de grandeur.

MILITAIRE. On appelle ainsi tout homme qui porte les armes pour le salut, la défense et la conservation de sa patrie. Chez les Romains, la *discipline militaire* consistoit principalement dans les services, les exercices et les lois de la guerre. (Il est des sciences qui s'épuisent,

mais la science militaire ne s'épuise pas, car chaque siècle fournit de nouvelles inventions pour mieux attaquer et mieux se défendre, et en trois mots, pour s'égorger plus promptement.)

Milites adscriptitii. C'étoient, chez les Romains, des soldats sans fonctions, qui suivoient les armées pour remplacer les soldats tués et ceux qui mouroient de maladie; mais pour qu'ils ne fussent pas absolument dans l'oisiveté, on les armoit de frondes pour inquiéter l'ennemi, et ils formoient l'avant-garde.

Milites caussarii. C'étoient, chez les Romains, les soldats congédiés pour cause de maladie.

Milites consummati. Soldats romains qui avoient fini leur temps. On les nommoit aussi *emerites*.

Milites mercenarii. Soldats auxiliaires que les Romains payoient pour marcher à la guerre.

Milites provinciales. C'étoient les soldats des légions romaines, qui n'étoient composées que de citoyens romains. Les soldats auxiliaires se prenoient chez les peuples alliés de l'Italie; et quand ceux-ci furent considérés comme citoyens, les Romains enrôlèrent chez d'autres peuples des soldats pour de l'argent: avant que la Barbarie fût soumise à leur joug, ils en tiroient beaucoup de cette contrée.

Milites stationarii. C'étoient des corps de troupes romaines, placés dans certains endroits pour empêcher les brigandages, les troubles, les séditions, et traduire les coupables devant les magistrats.

Milites subitarii. Soldats romains levés à la hâte et sans choix, sur-tout quand on avoit une guerre dangereuse à soutenir; et dans ce cas, on prenoit jeunes et vieux.

Milites urbani. Soldats romains ordinaires, qui restoient pour la garde de la ville (mais sans aucune distinction), quand il y avoit guerre subite. Sous les empereurs, ces mêmes soldats devinrent les janissaires de Rome, car leur corps devint si distingué, qu'il ne le cédoit qu'aux prétoriens: il avoit son camp dans la ville, qu'on nommoit *castra urbana;* il étoit en très-grande faveur auprès des empereurs, et avoit une grande part aux legs que ceux-ci faisoient par leurs testamens. Les soldats de ce corps avoient la moitié de la paye des prétoriens, jouissoient de beaucoup de privilèges, obtenoient leur congé

plutôt que les autres, et n'étoient commandés que par le préfet de Rome.

MINE. Galerie souterraine, large de trois à quatre pieds, et haute de six, que l'on conduit sous les endroits que l'on veut faire sauter : au bout de cette galerie, on pratique une chambre dans laquelle on dépose toute la poudre nécessaire pour le dégât que l'on projette : cette chambre est plus basse de deux ou trois pieds que la mine, et elle est désignée sous le nom de fourneau. La mine simple n'a qu'une chambre, et forme la figure suivante Γ. Si elle en a deux elle forme la figure d'un T; si elle en a trois, c'est une mine tréflée; si elle en a quatre, on la désigne sur les plans par un double T, et ainsi de suite. Les Turcs ont une science tout-à-fait différente de celle des autres nations pour l'établissement de leurs mines.

MINE sans CERVELLE. C'est lorsque le mineur travaille dans une terre ingrate, c'est-à-dire, qui ne se soutient ni par les cotés, ni par le ciel de la galerie, et qu'il est forcé d'avoir recours à des expédiens pour obvier à ce défaut.

MINERVE. Déesse de la sagesse, de la guerre et des arts; elle est regardée comme déesse de la paix. On la représente avec le casque en tête, l'égide au bras, tenant à la main une lance et une branche d'olivier, ayant auprès d'elle une chouette, et divers instrumens de mathématiques.

MINEUR. Ouvrier qui travaille à la mine, et qui doit être dirigé par un officier qui ait des connoissances parfaites sur tout ce qui concerne l'exécution des mines, sur toutes sortes de terrains.

MINISTRE de la GUERRE; homme d'état dont les fonctions sont très-importantes et très-étendues vis-à-vis du souverain qui lui confie le département de la guerre, et vis-à-vis de tous les chefs et de tous les corps qui composent les garnisons et les armées. Un *ministre de la guerre*, bien connu par ses talens militaires et par un grand esprit d'ordre et de justice est souvent le lien harmonique de tous les corps, et devient un homme inappréciable pour le souverain et pour l'état.

MIQUELETS. Espèce de *fantassins* qui habitent les *Pyrénées*, armés de pistolets de ceinture, d'une carabine à rouet, et d'une dague au côté. Ils sont quelquefois fort redoutables aux voyageurs. Les *Espagnols* s'en servent comme d'une

très-bonne milice, pour la guerre de montagnes, parce que dès l'enfance ils sont accoutumés à grimper sur les rochers, et ce n'est que dans ce cas qu'on peut en tirer bon parti.

MIRE. Marque sur la longueur d'une arme à feu, et qui sert de guide à l'œil pour ajuster son coup.

MISÉRICORDE. Nom d'un petit poignard dont les anciens chevaliers étoient armés, et duquel ils donnoient le coup de grâce à l'adversaire qu'ils avoient renversé, s'il ne crioit le mot *miséricorde*.

MISRAK. Sabre turc. Voy. *Spahis*.

MISSI DOMINICI; appelés ensuite JUGES des EXEMPTS. C'étoient sous le règne de *Louis-le-gros*, roi de France, des commissaires qui éclairoient de près la conduite des ducs et des comtes.

MISSIO. Voy. *Exauctoratio*.

MISSIO. C'étoit chez les Romains, le renvoi, le congé, l'exemption du service militaire après vingt années de service dans l'infanterie, et dix dans la cavalerie.

MISSIO INJUSTA. Congé du soldat chez les Romains, qui étoit donné par deux causes différentes. Par la première, il suffisoit d'être favorisé par un général pour l'obtenir; le second congé étoit le diffamant, par lequel on chassoit un soldat en le déclarant incapable de servir. (Dans ce second cas, je ne vois pas pourquoi on disoit *missio injusta*.)

MISSUS. On appeloit ainsi les sept tours que les concurrens à la récompense accordée à celui qui remportoit la victoire dans les *courses de char* chez les Grecs, devoient faire autour d'une borne. Voyez *Course*.

MITRAILLE. Vieux et menus morceaux de fer dont on charge les canons ou les pierriers: une seule décharge d'un canon chargé à mitraille, suffit pour abattre la plus grande révolte ou insurrection.

MOINE. Demi-feuille de papier, pliée en deux ou en quatre, avec laquelle on couvre la traînée de poudre qui doit mettre le feu au saucisson.

MOINEAU. Lorsqu'une courtine est trop longue, pour être bien défendue par les bastions qui la terminent, on construit sur son milieu un autre bastion dont l'élevation domine simplement au-dessus du parapet, et d'une étendue moindre que celle des bastions ordinaires sur ses côtés. Quelquefois il est construit en demi-lune, c'est-à-dire qu'il n'a que

les deux faces, qui forment l'angle saillant sur la campagne: pour lors on lui donne un fossé, ou on l'élève davantage à cause de son éloignement. *Louis XI* se défiant en 1478, de ses propres sujets, en fit construire quatre en fer à son château de Plessis lès-Tours, dans lesquels on plaçoit, nuit et jour, quarante arbalétriers, avec ordre de tirer sur tout venant qui en approcheroit de nuit.

MOIS DE CAMPAGNE. C'est une durée de quarante-cinq jours.

MOIS ROMAINS. C'est ainsi que l'on nomme le subside, ou plutôt le contingent prescrit que les empereurs d'Allemagne lèvent sur les sujets de l'Empire, dans des nécessités pressantes et qui intéressent tous les princes et états de l'empire: ce contingent s'exécute de deux manières ensemble; 1°. en argent, 2°. en troupes composées de cavalerie et d'infanterie.

MOLE DE PORT. Jetée de grosses pierres dans la mer, pour en former une digue contre l'impétuosité des vagues, qui pourroit nuire aux vaisseaux dans un port, et pour empêcher l'accès aux vaisseaux ennemis: c'est une muraille circulaire ou angulaire, construite pour le même usage.

MONARCHIQUE. Voyez *Gouvernement*.

MONNOIE OBSIDIONALE. *Monnoie* qui est de bas aloi, formée ou frappée pendant un long siége, afin de suppléer à la vraie *monnoie* qui manque, pour signe d'une valeur intrinsèque qui manque. (Cet expédient est une triste ressource, et c'est avec fondement que je fais sentir au mot *Désordre*, que les corps sont bien intéressés à vivre en concorde entr'eux et avec leurs concitoyens.)

MONOMACHIE. C'étoit chez les Grecs d'abord, et chez toutes les nations ensuite, un combat singulier d'homme à homme. *Monomachie* est synonyme avec *Duel*.

MONSON; est un vent qui règne en certains parages, de l'Orient sur-tout, cinq à six mois sans varier, et qui disparoît pendant le même intervalle.

MONT-JOIE-SAINT-DENIS. Cri d'armes et cri de guerre connu sous le règne des premiers rois françois. Il y a un si grand nombre de relations et de traditions sur l'origine de ce cri de guerre, et si différentes l'une de l'autre, et si tirées par les cheveux pour assurer la véritable cause de son institution, que le plus court est de n'en point parler: ce cri commença sous *Louis le gros*, et cessa entiè-

rement sous *Henri IV*. On peut voir d'ailleurs les mots *enseigne* et *oriflamme*.

MONT-PAGNOTTE. C'est aux armées un poste élevé et à l'abri de tous dangers, où tous les curieux se rendent pour être spectateurs d'une bataille ou tragédie réelle : de là le *mont-pagnote* est appelé le *poste des invulnérables*.

MONTAGNES, (*guerre de*) Cette guerre est hérissée d'épines et de difficultés ; elle exige d'être conduite par un homme d'une expérience consommée, qui doit avoir lui-même des hommes consommés pour remplir ses premiers ordres.

MONTER ; se dit d'un officier qui est promu à un grade au-dessus de celui dont il remplissoit les fonctions. Il est *monté* à la lieutenance, etc.

MONTER UN CAVALIER. C'est fournir à un cavalier un cheval et tout ce qui s'ensuit.

MONTER LA TRANCHÉE. C'est *monter* la garde dans la *tranchée*.

MONTER à l'ASSAUT. Voy. *Assaut*.

MONTER LA GARDE à la TRANCHÉE, à la BRÈCHE, signifie être de garde dans les *tranchées*, aller à la *brèche*.

MONTER UN CANON, UN MORTIER, c'est le mettre sur son affût, ou en élever la bouche.

MONTRE OU REVUE. C'est assembler les troupes, pour en faire la *revue* et examiner si elles sont complètes et en bon état.

MONUMENS. Les premiers *monumens* pour conserver le souvenir d'un grand événement, d'une bataille gagnée, d'un souverain, d'un chef d'armée ou de famille, etc. n'étoient autre chose que des monceaux de terre, de pierres entassées sur un terrain libre : ensuite vinrent les *monumens* plus solides, auxquels on attacha des lettres, des caractères et des signes hiéroglyphiques. La Suède et les deux Gothies étoient tellement couvertes de ces sortes de *monumens*, que Cicéron dit que les Suédois et les Goths marchoient sur l'histoire ; aujourd'hui toutes les nations y marchent encore : vinrent enfin, après ces monumens grotesques mais respectables, les mausolées, les obélisques, les pyramides, les statues, les portiques et les tombeaux.

MONUMENTUM. Dans le sens circonscrit, ce mot doit être pris pour *sepulchrum*. Les *tombeaux* étoient en grande vénération, non-seulement chez les anciens de toutes les nations, comme ils furent aussi en grande

vénération chez les François jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Les *tombeaux* n'étoient, chez nos anciens, qu'un petit édifice construit de briques ou de pierres; mais celui qui se seroit permis de le détruire ou de lui porter insulte, eût été puni comme pour un grand crime. Quand les succès eurent procuré des richesses aux Grecs, ils firent singulièrement éclater leur magnificence dans la construction des *tombeaux*, qui furent pour lors placés dans des souterrains, ou *caveaux*. Les Grecs imitèrent en cela les *Egyptiens*.

MORDRE la POUSSIÈRE; c'est être tué dans un combat.

MORION. Armure de tête, qui étoit autrefois en usage pour l'infanterie. Voy. *Salade*. *Morion* étoit aussi chez quelques nations, un châtiment militaire, qui s'exécutoit dans les corps-de-garde, en donnant au soldat, sur les fesses, quelques coups avec la crosse du mousquet, ou avec la hallebarde: à ce châtiment a sans doute succédé celui de la bastonnade, qui s'est éteint aussi, du moins chez beaucoup de nations.

MORT-D'EAU. C'est le temps où la mer monte peu; ce qui arrive à deux époques, entre la nouvelle et pleine, et entre la pleine et nouvelle lune.

MORTES-PAYES. C'est l'entretien des troupes pour la garde ordinaire des places de guerre, c'est-à-dire, des villes et citadelles où il n'y a pour garnison ordinaire que des *mortes-payes*.

MORTIER. Gros canon bien plus court que le canon ordinaire, dont le calibre est fort grand; on s'en sert pour jeter les bombes en l'air, des carcasses, des grenades, des pierres, de la mitraille, etc.; il est monté sur un affût sans roues. Il y en a de six, de douze et de dix-huit pouces de diamètre à leur bouche. Les premières bombes, lancées avec le mortier, furent employées au siége de *Waelhtendoock* en 1588. *Malthus*, ingénieur *anglois*, introduisit le premier l'usage des bombes en *France* dans l'attaque des places, au premier siége de *Lamothe*, en 1634.

MORTIER PIERRIER. Voy. *Pierrier*.

MORTIER PERDREAU, ou à PERDREAUX. *Mortier* accompagné de plusieurs autres *petits mortiers* pratiqués dans l'épaisseur de son métal, dont les lumières répondent à une autre, percée dans l'épaisseur du *gros mortier*. Ces *petits mortiers*

sont propres à tirer des grenades, et la bombe qui part du *gros mortier*, est comme la perdrix accompagnée de ses *perdreaux*.

MORTIER à la COEHORN. petit mortier destiné uniquement à jeter des grenades. Il porte le nom du célèbre ingénieur qui en a le premier fait usage.

MOT du GUET. Mot qui est donné par le général d'armée, ou commandant d'une place, pour servir aux soldats à se reconnoître pendant la nuit, à ne point tomber dans des embuscades, à découvrir les espions, à ne pas être surpris, etc.

MOT de RALLIEMENT. C'est, tant dans les places de guerre qu'aux armées, un autre *mot* donné aux troupes, qui leur sert dans une attaque, dans une sortie, dans une surprise, etc. A la bataille de Malplaquet, le commandant d'un bataillon du régiment de Navarre, donna à ses soldats, pour mot de ralliement, celui de *Notre-Dame de frappe-fort*, Notre-Dame étoit la patrone du régiment : le mot fit effet sur le courage des soldats; tant il est vrai que la plaisanterie ne quitte jamais le caractère françois, même dans les circonstances les plus effrayantes.

MOTIONS MILITAIRES. Le terme évolutions militaires a succedé à *motions militaires*, comme étant plus significatif.

MOULE. C'est un corps creux composé de terre, de fiente de cheval, et de bourre, bien recuit au feu, et dans lequel on verse le métal fondu, destiné à faire les canons, les mortiers, les boulets, les bombes, etc.

MOULINET. C'est un tour traversé par deux léviers, et qui s'applique aux engins, gruaux, grues, cabestans et autres machines qui servent à soulever et élever des fardeaux et à tirer les cordages.

MOULINS. Dans toutes les places de guerre il y a des moulins à eau et à vent; mais comme ceux à eau peuvent devenir inutiles par une sécheresse, et que ceux à vent peuvent être brisés par les mortiers de l'ennemi, on a soin de s'y pourvoir de moulins à bras, qui servent de même dans un camp, en les attachant à un arbre.

MOURGON, est le nom de celui qui fait le plongeon dans la mer, pour y chercher ce qui tombe des galères.

MOUSQUET. Ancienne arme à feu, dont on faisoit usage avant les fusils; elle étoit montée également sur un fût, et se portoit sur l'é-

paule ; son calibre étoit de vingt balles à la livre, sa portée de cent vingt à cent cinquante toises. On se servoit d'une mèche pour y mettre le feu. Cette arme est encore en usage dans les siéges.

MOUSQUET BISCAYEN, est un *mousquet* renforcé, plus long, et d'un calibre plus considérable que le précédent : on s'en sert avec avantage, pour éloigner l'ennemi des ouvrages de la place, et pour inquiéter ceux qui viennent reconnoître.

MOUSQUETADE. Décharge de mousqueterie. Essuyer une *Mousquetade*.

MOUSQUETAIRES. C'étoit un corps de la maison du roi, composé de deux compagnies, qui servoient dans les armées à pied et à cheval. *Louis XIII* avoit créé la première compagnie en 1622, et *Louis XIV* la seconde. Tous les *mousquetaires* étoient des gentilshommes.

MOUSQUETERIE. C'est en général toute troupe armée d'un *mousquet*, et la décharge de cette troupe.

MOUSQUETON. Arme à feu, plus courte et plus légère que le fusil ordinaire, en usage parmi la cavalerie et les troupes légères. Les *mousquetons* ont quatre pieds de longueur : le *mousqueton* est poli et très-net en dedans ; ceux des gardes du corps étoient damasquinés en or, à porte-vis avec des batteries tournantes.

MOUSTACHE. Barbe qu'on laisse croître entre le nez et la lèvre supérieure, qui donne un air martial à certaines troupes, telles que celles des hussards, croates et pandoures.

MOUTON, BÉLIER. Machine énorme de bois dont se servoient les anciens dans les siéges pour abattre les murailles, dont on fait usage aujourd'hui, pour enfoncer des pièces de bois aiguës par le pied dans la terre et former les *pilotis*. Sous *Charles le simple* on le nommoit *carcamousse*.

MOUVEMENT. Evolutions, marches et différentes manœuvres des troupes, soit pour s'approcher ou s'éloigner de l'ennemi, soit pour faire ou pour changer quelques dispositions particulières dans l'arrangement d'un camp, ou dans un ordre de bataille. (La science du *mouvement des troupes* est une des principales parties de la science du général qui commande, et s'il la possède bien, il peut souvent vaincre son ennemi sans combat : savoir soustraire ses mouvemens à son adversaire, est un grand art.)

MOYENNE. On donnoit

autrefois ce nom à une pièce de canon, connue aujourd'hui sous le calibre de quatre livres, qui pèse environ treize cents livres, qui a dix pouces de longueur. Une ville *moyenne* est celle où une citadelle devient inutile pour contenir les habitans.

MOYENS, terme du génie. On appelle de ce nom les côtés d'un corps de fortification qui s'étendent depuis quatre-vingts jusqu'à cent vingt toises, et ces côtés sont toujours couverts de bastions sur leurs angles : les grands côtés sont communément plus à la fortification régulière, qu'à l'irrégulière qui a plus particulièrement les moyens et petits côtés.

MULAGIS. Cavaliers turcs, tous hommes bien choisis, qui ne forment pas un corps considérable, et qui sont au service personnel du *Beglersberg*. Voyez ce mot.

MUNIFICES. C'étoient chez les Romains des soldats à toutes mains, qui ne jouissoient d'aucune exemption, même en faisant le service militaire; ils portoient dans les camps le bois, l'eau, et remplissoient toute sorte d'offices ignobles.

MUNIR une PLACE; c'est la fournir de tout ce qui lui est nécessaire du côté des provisions de bouche et munitions d'artillerie, lorsqu'elle est menacée d'être assiégée.

MUNITIONS. Provisions de guerre en tout ce qui concerne les armes, outils, instrumens, machines, vivres et fourrages. Une des principales munitions de bouche, est le pain. Lorsqu'une armée est en marche, une provision de plusieurs jours incommode certainement le soldat; il peut même en manquer. On obvieroit à ce mal, en leur distribuant, dans ces cas, du biscuit en place de pain, et du biscuit pour huit jours les incommoderoit moins que du pain pour trois.

MUNITIONNAIRE, est un homme qui entend parfaitement les affaires de calcul et de gestion pour la fourniture des vivres et fourrages; (un tel homme, quand il se contente de ses gains, qui sont toujours considérables, est un homme précieux pour l'état, mais malheureusement il faut plus d'un *munitionnaire*, malheureusement encore, il est des *munitionnaires douteux*, qui emploient des commis *douteux* et même ignorans, et tous ces individus douteux deviennent funestes aux armées, au souverain et à l'état. Quand un directeur général des vivres connoît de tels hommes, il devroit leur

payer leur voyage au quadruple et les chasser sur-le-champ comme des pestiférés, et il rendroit service à l'état, par le licenciement de tels êtres, qui n'attendent même pas quelquefois la fin d'une guerre, pour étaler leur luxe et la somptuosité de leur table.)

Munus. Chez les Romains, quand on étoit au moment de brûler un corps, les amis du défunt qui avoient suivi la pompe funèbre, jetoient dans le bûcher les habits, les armes du défunt; ils regardoient cela comme le dernier présent; quelquefois ils y jetoient de l'or, de l'argent. Aux funérailles de *Jules-César*, tous les soldats jetèrent leurs armes sur le bûcher.

Muraille de revêtement, est celle qui environne une place fortifiée.

Muraille de la Chine. Fortification de l'empire *Chinois*, qui n'a pas empêché les *tartares mant-cheoux* de le subjuguer. Cette *muraille*, élevée depuis mille neuf cent trente-un ans, subsiste encore dans un contour de cinq cents lieues, s'élève sur des montagnes, descend dans des précipices, et a presque par-tout vingt de nos pieds de largeur, sur plus de trente de hauteur.

Mural. V. *Couronne.*

Muratores. C'étoient ceux qui, dans les jeux du cirque, avoient la commission d'empêcher que les chars ne prissent point élan avant le temps, ou hors de leur rang, et de faire observer l'intervalle entre chacun des sept tours à parcourir. V. *Course.*

Musculus. V. *Tortue.* *César* fit usage de cette galerie pour s'avancer jusqu'aux murs de Marseille quand il en fit le siége. Avec le secours de cette galerie, on parvenoit à combler le fossé avec des pierres, de la terre et des fascines.

Museum. C'est un lieu destiné aux entretiens des savans; c'est le temple des Muses. Le *museum* d'Alexandrie eût passé pour une huitième merveille. Quand les Romains eurent fait la conquête de l'Egypte, ils y entretinrent le *museum* avec une grande magnificence, et y envoyoient des savans dont toute l'occupation étoit de s'appliquer aux lettres.

Mutiner. (*se*) Ce sont des soldats mécontens qui se portent à la sédition. Quelque droit qu'ils puissent avoir, il faut, avant toutes choses, les contenir promptement, s'emparer de la personne de ceux qui sont les instigateurs de la *mutinerie*, et ne les relâcher que quand tout a été examiné et

terminé. (Pour empêcher les soldats de se *mutiner*, il faut, dans toutes les circonstances, être juste envers eux; et quand on ne peut les contenter à l'instant sur une chose de droit, il faut leur en faire la promesse formelle et la leur tenir. Une caserne en *mutinerie* peut y entraîner tous les habitans d'une ville; c'est pourquoi il faut donner aux soldats casernés des officiers fermes et rigides: ces deux qualités n'excluent pas la bonté, ni l'affabilité.)

Mutinerie. V. *Mutiner*.

Myrmeas. V. *Ceste*.

Myrmillones. Gladiateurs gaulois, qui portoient sur leur casque la figure d'un poisson. On les faisoit combattre contre d'autres gladiateurs appelés *Thraces*, qui avoient un petit bouclier rond avec un poignard recourbé. Lorsque le *rétiaire* combattoit contre le *myrmillon*, on chantoit ces paroles, *non te peto, piscem peto; quid me fugis, Galle?*

N

Nababs. Princes indiens, supérieurs aux nobles, qui tiennent leur pouvoir du grand Mogol, sur le civil et sur le militaire, mais qui est fort étendu, car ils font battre monnoie et font lever des troupes pour leur propre défense.

Nadir. Point du ciel qui est directement opposé au point vertical qu'on appelle *zénith*.

Nager. Les Grecs et les Romains, qui n'attachoient pas le même honneur à la guerre sur mer qu'à celle de terre, accoutumoient cependant, dès le plus bas âge, leurs enfans à apprendre à *nager*, et cet art étoit un des exercices pratiqués dans le champ de Mars. Nos physiciens modernes, au lieu d'employer toutes les ressources de leur science et les efforts de leur génie à trouver les moyens, *qu'ils n'obtiendront jamais*, de se diriger dans les airs, s'illustreroient bien mieux, s'ils préféroient de s'occuper de la perfection de l'art de *nager*, dont on peut tirer les plus grands avantages aux armées, et en général dans maintes circonstances de la vie. Je ne prétends cependant pas engager par cette réflexion, les jeunes gens à puiser cet art dans la manière ordinaire de se baigner; je m'en garderai bien, parce que cette manière renferme trop de risques et de dangers pour leur vie; mais on pourroit établir une école de natation, et faire venir

des maîtres de la Suisse, qui possède des hommes qui excellent dans cet art. L'île de *Ré* étant assiégée, en 1627, par les *Anglois*, *Thoiras*, qui en étoit gouverneur, envoya trois *nageurs* au duc d'*Angoulême*, pour l'instruire de sa situation critique. Le trajet étoit de plus de deux lieues de mer. Un des *nageurs* fut pris par les *Anglois*; le second se noya au retour, et le troisième exécuta si heureusement sa commission, qu'il rapporta la réponse du duc. *Mithridate* faisant le siége de *Cyzique*, *Lucullle* envoya aux habitans de cette ville ses ordres, par la voie d'un *nageur*, qui réussit parfaitement dans sa commission.

NAIRES. Ce sont les nobles de l'Inde, et ce titre est particulièrement donné à ceux qui suivent la profession des armes.

NAUFRAGE. C'est le bris, le fracassement et la perte d'un vaisseau.

NAUMACHIA. C'étoit, dans l'ancienne Rome, l'arsenal de la marine, où l'on déposoit tout ce qui servoit à équiper les galères quand elles alloient partir pour quelqu'expédition. On donnoit aussi ce nom à un édifice dans lequel il y avoit des canaux sur lesquels on livroit des combats.

NAVAGE; se disoit autrefois d'une flotte.

NAVAL, ce qui concerne la navigation ou les vaisseaux. On dit combat *naval*, victoire *navale*, armement *naval*, forces *navales*, armée *navale*.

NAVARCHUS. C'étoit, chez les Romains, l'officier qui avoit le commandement d'un vaisseau, et qui régloit toutes choses dans le combat.

NAVES PLICATILES. C'étoient des pontons que les Romains et les Grecs construisoient avec des peaux et des cercles qui se démontoient à volonté.

NAVIGATION. C'est la science de la marine.

NAVIS PRÆTORIA. C'étoit ce que nous appelons vaisseau amiral; il portoit le préteur romain, ainsi que l'enseigne sur laquelle les autres vaisseaux se dirigeoient.

NÉGOCIATEUR. C'est un personnage très-instruit, chargé d'une affaire de conséquence auprès d'un souverain étranger.

NÉGOCIATION. V. *Négociateur*.

NERF. V. *Argent*.

NERVUS. Je citerai, en passant, la définition appliquée, chez les Romains, à

ce terme, pour donner une idée de leur sensibilité, ou de leur raffinement dans certains supplices. J'ai déja parlé de leurs manières douces envers leurs esclaves. Le *nervus* étoit un lien de bois qu'on serroit aux pieds, aux mains et au cou de celui qui étoit condamné à ce genre de supplice. Il y avoit cinq trous par lesquels on passoit les cinq membres du condamné, et le *nervus* rapprochoit tellement les cinq membres ensemble, que la tête se trouvoit entre les genoux. Les Romains avoient encore un autre supplice dans lequel on va voir jusqu'où leur cruauté poussoit le raffinement dans les tourmens et châtimens qu'ils infligeoient sur leurs semblables : je me trompe; les Romains ne regardèrent jamais leurs esclaves, les prisonniers faits sur une nation, comme leurs semblables, ni même leurs affranchis. Je citerai donc encore, en passant, le genre de supplice qui va suivre. Ils garrottoient, face contre face, un vivant sur un mort, et le laissoient ainsi jusqu'à ce que mort s'ensuivît; ensuite de quoi ils jetoient cette fascine de chair humaine dans le Tibre. Voici encore quelques petits supplices usités chez les Romains, qui me tombent après coup sous la main, et que je vais rapporter pour donner à ceux qui les admirent, une haute idée de leur excellent naturel. On vendoit certains criminels pour être mis en servitude; d'autres étoient décapités, après leur avoir fait *essuyer la honte* par la flagellation; d'autres étoient étranglés dans les prisons; d'autres étoient précipités d'un endroit de la prison, appelé *robur*, ou bien ils étoient jetés au bas de la roche tarpéïenne. Ah! pour le coup, voici du modéré : d'autres étoient garrottés à un pieu, pour être déchirés par les bêtes féroces; et d'autres enfin étoient brûlés tout vifs; *et*, ajoute Pisticus, *ces deux derniers supplices furent fort en usage sous les empereurs.* Quelqu'un de mauvaise humeur de mon peu d'enthousiasme pour ces Romains si grands, si vains, si bas et si cruels, s'écriera : *Ne réveille pas le chat qui dort!* A quoi je réponds, que je suis loin de vouloir *réveiller le chat qui dort;* qu'il faut bien au contraire *le laisser dormir;* qu'il n'y a que ce seul moyen pour parvenir à effacer des taches récentes, faire recouvrer à la nation Françoise ce que sa masse n'a point encore perdu du côté du caractère, du côté des vertus, et

enfin du côté de la véritable générosité, et que cette forte masse ne peut, ni ne pourra jamais perdre; et si l'humeur me rejette au seizième siècle, j'ajouterai encore, avec certitude de gain de cause, que la *Saint-Barthelemi* n'appartient point aux *François*, ni à l'infortuné *Charles IX*, mais qu'elle appartint toute entière à Rome, à Florence, à l'Italie et à l'Espagne.

Nétoyer la tranchée. Afin de prolonger la défense d'une place, les assiégés font le plus de sorties qu'ils peuvent. Au moyen de ces sorties, ils commettent tout le dégât possible, en mettant les travailleurs en fuite, en comblant et en rasant leurs travaux, en enclouant les canons qu'ils trouvent, en rompant leurs affûts pour les mettre hors de service. D'un autre côté, on dit *nétoyer* une *courtine*, un *rempart*, le *chemin couvert*. Voy. *Enfiler de revers*.

Neutralité. Etat de la puissance qui se tient neutre, indifférente à l'égard de plusieurs états souverains qui sont en guerre. Il n'est point permis à celui qui observe la neutralité, de favoriser le passage des troupes à aucun des partis qui sont en guerre, quand même ce seroit à un parti allié.

Niveau. Instrument qui sert à faire connoître la hauteur d'un lieu à l'égard d'un autre. Pour les travaux de fortification, on se sert communément du *niveau d'eau*. *Niveau* se dit aussi de la situation absolument applanie d'un terrain qui ne penche d'aucun côté.

Nivellement. L'objet du *nivellement* est de savoir précisément combien un endroit est élevé ou abaissé audessus ou au-dessous de la superficie de la terre.

Nobiles. Les Romains ne connoissant point l'usage du blason pour la distinction des familles nobles, se servoient du droit des images; c'est-à-dire que les familles nobles faisoient paroître les degrés de leur illustration, par l'exposition des portraits de leurs ancêtres qui avoient rempli des charges curules : ils exposoient ces portraits ou bustes sur de petites colonnes, dans les cours, dans les salles de leurs maisons.

Nobilissimus. C'étoit, sous les empereurs romains, le plus haut titre de noblesse. Celui qui l'obtenoit, portoit la robe de pourpre ornée d'une frange d'or. Les plus grandes prérogatives étoient attachées à ce titre. Le *nobilissimus* étoit assis avant le préfet du prétoire.

Noblesse. Chez les Romains et chez les Grecs, il y avoit de grands priviléges pour les nobles. Chez les premiers, on ne reconnoissoit pour nobles que ceux qui avoient les statues de leurs ancètres dans leurs cours et dans leurs salles; ils étoient reconnus par un croissant qu'ils portoient sur leur chaussure; les Grecs, par une sauterelle sur leur chaussure. Les Athéniens faisoient grand cas de la noblesse. Il n'est, pour ainsi dire, pas de nation qui n'ait son corps de nobles, jouissant de plus ou moins de dignités et de prérogatives, de plus ou moins de considération. Les sauvages mèmes eurent leurs nobles, en ont encore, et rendent des honneurs et des hommages tout particuliers à leurs chefs ou rois, comme les premiers des nobles. La noblesse, chez toutes les puissances de l'Europe, remonte à la plus haute antiquité, et on peut dire, avec fondement, que c'est la noblesse qui a fondé tous les états. En Angleterre, on ne reconnoît pour nobles que ceux qui ont le titre de duc, de marquis, de comte, de vicomte et de baron. En France, les premiers degrés qui formèrent l'institution de la noblesse, étoient tous honorables, parce qu'il falloit les mériter par des actions guerrières et remarquables. Depuis deux cents ans, ces premiers degrés devinrent moins honorables dans la personne de ceux qui étoient anoblis, parce que ces premiers degrés furent un objet de marchandise.

Nœud d'épaule. Voyez *Aiguillette.*

Nœud de charrue. Ce nœud est en usage dans l'artillerie, et est employé par les capitaines de charoi, quand ils passent des cordages dans les rouages, pour relever les pièces versées.

Noli te factum esse. On s'acquittoit à moins de frais, chez les Romains, d'une insulte faite à quelqu'un, que chez nous et chez toutes les autres nations. Celui qui avoit insulté, disoit à l'insulté ces mots, *noli te factum esse*, et la satisfaction étoit complète et suffisante; mais si celui qui avoit reçu un outrage n'exigeoit pas cette satisfaction, il passoit pour un homme lâche qui n'osoit demander vengeance. Nos preux chevaliers n'eussent certainement pas reçu un *noli te factum esse* pour satisfaction d'un outrage. Nos François des derniers siècles, pas plus, et nos François d'aujourd'hui ne lui feroient pas plus d'accueil; d'après

d'après quoi je conclus toujours, que les François valent plus que les Romains, et qu'ils ont grand tort de vouloir les prendre pour modèles.

Nom de guerre, est un nom postiche qu'un soldat prend en s'enrôlant, comme *Tranche-Montagne, Brise-Fer, la Terreur.*

Nomades. Sorte de peuples de la Mésopotamie, coureurs, brigands, qui n'habitent jamais que les champs, sous des tentes, et ainsi que les Tartares, vivent de vols et de pillage.

Nomenclator. V. *Suffrages.*

Nomen dare. C'étoit, chez les Romains, l'action du soldat qui, lorsqu'il étoit appelé par le consul assis sur sa chaise curule pour la levée des troupes, comparoissoit et donnoit son nom pour être inscrit sur le rôle d'une légion.

Nord. C'est la partie la plus septentrionale du monde, à l'égard d'un autre pays.

Notæ. Manière abrégée d'écrire, qui étoit usitée sous les empereurs romains. Un signe ou note valoit un mot. Cette invention est attribuée à *Tyron*, affranchi de *Cicéron*. On écrivoit aussi vîte qu'on parloit, et on pouvoit même suivre les discours les plus rapides. C'est ce que nous pratiquons aujourd'hui sous la dénomination de *tachigraphie*. Personne, jusqu'à présent, n'a fourni le moyen de se procurer (écrite à l'encre) la copie d'une lettre, d'un écrit, d'un ordre donné, en même temps que l'original. Je l'ai trouvé il y a dix ans, ce moyen; peut-être a-t-il déja existé; mais je puis dire aussi que je ne l'ai trouvé dans aucun livre ancien, ni moderne : je l'ai mis en exécution avec une réussite complète, et jusqu'à présent je l'ai gardé dans ma tête, *pour raisons à moi connues.*

Noyau. C'est une longue pièce de fer, d'un diamètre, égal par-tout, couverte d'une pâte composée de plusieurs ingrédiens, et bien recuite au feu, que l'on introduit dans le milieu du moule de toute pièce d'artillerie, afin que le métal se répande très-également sur tout le contour intérieur du moule. C'est le vide entre le bord intérieur du moule et la superficie du *noyau*, qui forme l'épaisseur de la pièce. *Noyau* se dit aussi de l'ame ou du vide de l'intérieur du canon, depuis le diamètre de la bouche jusqu'à la culasse.

Numéros. On nomme ainsi les plaques [illegible]ndes de

cuivre ou de fer, qui servent aux caporaux à tirer la garde de chez le major de la place.

O

Obélisque. V. *Monument.*

Oblique; se dit d'une chose qui penche, d'un mur qui n'est pas élevé à-plomb, qui va de biais, qui est incliné. Au figuré, on peut dire qu'un général se sert de *moyens obliques,* détournés, pour réussir dans quelqu'opération ou expédition militaire, et cela est permis; mais s'il se sert de moyens *obliques* pour augmenter sa fortune, pour tromper l'autorité à laquelle il est subordonné, c'est une *infamie*, non-seulement de la part d'un général, mais de celle encore de tout autre officier.

Obliquement. V. *Oblique.*

Oblong. Figure qui est plus longue que large.

Obsides. Otages ou gages que se donnent réciproquement les princes et états qui traitent ensemble. Chez les Romains, les otages qui n'avoient point engagé leur parole, pouvoient profiter du moment qu'ils trouvoient favorable, pour recouvrer leur liberté et s'enfuir; mais quand, pour être moins surveillés ils avoient engagé leur foi, il n'en étoit pas de même. Les villes qui les avoient envoyés, devoient les restituer. Voici sur quoi étoit fondée la fuite permise; c'est que les villes consentoient bien que l'ennemi fût en droit de ravir la liberté aux otages, mais elles n'exigeoient pas qu'ils se sacrifiassent eux-mêmes.

Obsidionale. V. *Couronne.*

Obtus. C'est un angle qui a plus de quatre-vingt-dix degrés, c'est-à-dire un angle irrégulier.

Obus, Haubitz ou **Obusier.** Mortier de huit pouces de diamètre, plus alongé que les mortiers ordinaires, et qui se monte sur un affût à rouage, comme le canon. Son usage est pour tirer des bombes horizontalement ou à ricochets. C'est avec l'*obus* que l'on peut balayer avec succès le chemin couvert, en le manœuvrant pour tirer les bombes à ricochets sur le prolongement des branches. Les *Anglois* et les *Hollandois* les inventèrent. Les premiers que l'on vit en France, furent pris à la bataille de *Nerwinde*, que le maréchal de *Luxembourg* gagna sur les alliés en 1693.

Oc. Flèche dont les *Turcs* font usage.

Occasion. V. *Général d'armée.*

Occident, est l'endroit où le soleil se couche quand il est parvenu à l'équateur, à l'opposite de l'*orient*, et marqué sur la carte à la gauche de celui qui la regarde.

Occupare sorte. Dans les courses du cirque, chez les Grecs et chez les Romains, on tiroit au sort la place que devoient occuper les chars devant la barrière, car il y avoit des places plus avantageuses les unes que les autres, et d'où il y avoit moins d'espace à parcourir pour arriver au but; de sorte que le conducteur du char qui avoit reçu la marque portant ces mots, *primum ostium*, avoit plus d'espérance que celui qui obtenoit le *secundum ostium*, et que le *quartum ostium*; par conséquent il n'y avoit purement que la maladresse ou un événement imprévu qui pût empêcher celui qui avoit obtenu la première place de remporter le prix, puisqu'il étoit plus près de la borne que ses trois concurrens.

Océan. Ce mot ne signifie autre chose que la *mer*, mais on l'applique spécialement à la mer qui entoure notre continent; et en parlant des *mers* qui enveloppent le Nouveau-Monde, on dit *mer*.

Ochlocratie; se disoit autrefois du gouvernement de la classe indigente du peuple, que l'on désignoit par la dénomination de *bas-peuple*, qu'il faut interpréter comme *mutin*, puisqu'en effet ceux qui n'ont pas reçu une certaine éducation, ou qui ont refusé d'en profiter, sont toujours enclins à la mutinerie; et parmi ces derniers on rencontre trop souvent des individus nés de citoyens distingués qui méritent bien de passer sous le gouvernement *ochlocratique*, de même que l'on rencontre dans la classe indigente du peuple des individus qui ne méritent point d'être confondus parmi ce que l'on appeloit *bas-peuple*; aussi le gouvernement *ochlocratique* ne psoiet-il point sur eux.

Ocrea. C'étoit la botte ou bottine des soldats romains: elle fut d'abord de cuir, ensuite de cuivre, puis de fer. V. *Clavarium*. *Végèce* dit que les simples soldats ne portoient l'*ocrea* qu'à la jambe droite, parce qu'elle étoit plus exposée que la gauche. (On ne conçoit guères pourquoi la jambe droite étoit plus exposée que la gauche: en ce cas-là, si nos soldats fantassins fai-

soient usage de la *bottine* de fer, ils devroient donc la porter, dans certaines circonstances, à la jambe gauche, et avoir un *cuissard* à la cuisse droite.)

OCTOGONE. Figure qui a huit côtés et huit angles. La figure est régulière quand les huit côtés sont égaux, parce que ses angles le sont aussi, et pour lors elle devient susceptible de la construction de huit bastions. Il en est de même de tout polygone qui a un nombre plus ou moins considérable de côtés.

ODA-BASCY. Capitaine chargé de l'inspection des canonniers à Constantinople.

ODAS ; signifie compagnie en langue turque.

ODEN. C'étoit le dieu de la guerre des anciens Suédois et Goths. On trouve dans l'*histoire de Danemarck*, par M. *Mallet*, une savante dissertation sur ce mot.

ODOMÈTRE. C'est un instrument par le moyen duquel on peut savoir le chemin que l'on a fait, soit à pied, à cheval, soit en voiture.

ŒCONOMUS PALATII. Voy. *Majordome*.

ŒIL DE PONT. Ouverture ronde ou ovale, pratiquée au-dessus des piles et dans les reins des arches d'un *pont*, d'abord pour rendre l'ouvrage moins matériel, et pour briser en même temps les grosses eaux, par leur passage dans l'*œil*.

OFFENSE. V. *Injure*.

OFFENSIVE. Guerre faite pour forcer un autre état à rendre à une nation ce qu'elle prétend avoir été usurpé sur elle, ou pour obtenir une réparation authentique d'un dommage causé injustement, d'une offense ou d'une insulte.

OFFICIER. Homme de guerre, employé à la conduite des troupes pour les commander et maintenir parmi elles l'ordre et la discipline. Le nom d'*officier* n'appartient qu'à l'individu qui reçoit son brevet ou sa commission du souverain, depuis l'enseigne jusqu'au général.

OFFICIERS. (*bas*) Dans les compagnies de cavalerie et de dragons, ce sont les *maréchaux-des-logis* ; dans l'infanterie, ce sont les *sergens*.

OLIFANT. Petit cor dont les *paladins* et *chevaliers errans* sonnoient pour appeler et défier l'ennemi.

OLIGARCHIE. V. *Gouvernement*.

OLIGARCHIQUE. V. *Gouvernement*.

OMBRE. (*sécher à l'*) Les

fondeurs de pièces d'artillerie font sécher sans feu la terre fine, qu'on nomme *porée*, et qu'ils mettent sur les moules des pièces, avant de faire la chape. Ils appellent cela, *sécher à l'ombre.*

OMBRES sur un PLAN. Un plan qui représente une place fortifiée, soit à vue d'oiseau, soit par ses profils, soit en perspective. Une attaque, un siége, etc. n'est agréable à l'œil, et n'est même bien saisi sur-le-champ, qu'autant que les jours et les ombres de chaque objet sont détaillés et exprimés avec autant d'exactitude que de netteté et de soin, et qu'il ne se rencontre ni erreurs de jours, ni erreurs d'ombres.

ONAGRE. Sorte de *baliste* des anciens, avec laquelle ils lançoient des pierres. La violence de cette machine causoit des dégâts affreux, parce que l'on se servoit des plus gros nerfs possibles. La pierre lancée écrasoit non-seulement les hommes, mais les chevaux même. Les anciens avoient autant, et peut-être plus de machines pour lancer des pierres, que nous n'avons de pièces d'artillerie pour lancer des balles, des boulets, de la mitraille, etc. et nous en avons beaucoup.

ONDÉCAGONE. Figure qui a onze côtés et onze angles droits lorsqu'elle est régulière, et sur laquelle on peut tracer onze bastions.

OPÉRATIONS de GUERRE. Dans ce terme, on comprend les projets, les plans, les décisions, la résolution, le secret, la célérité, la marche, le campement, l'attaque, la défense, les combats, la retraite, etc. etc.

OPÉRATIONS de GUERRE. V. *Conseil de guerre.*

OPERÆ CAMPESTRES. C'étoient, chez les Romains, une classe d'intrigans cupides, qui trottoient, sans discontinuer, sur tout l'espace du champ de Mars, pour négocier des suffrages en faveur des candidats, et pour leur indiquer ceux qu'il leur étoit important de gagner pour les obtenir. (*Pisticus* ne fait point mention si du temps des Romains les candidats et aspirans aux places grimpoient les greniers pour solliciter les ouvriers qui les habitoient, de porter leurs noms à la boîte des scrutins.)

OPIMES. (*dépouilles*) On appeloit ainsi anciennement, chez les Romains, les *dépouilles* que remportoit un général d'armée, qui avoit tué de sa main le général ennemi.

OPINATORES. C'étoient, chez les Romains, des officiers au-dessus du centurion,

qui étoient chargés du soin de veiller sur l'exécution des marchés arrêtés pour la fourniture des vivres de l'armée.

Opiniatre ; peut se dire d'un commandant ou gouverneur qui s'obstine à se défendre contre une force trop puissante, dans une très-mauvaise place, parce qu'il expose alors mal à propos et inconsidérément la vie de ses troupes et des habitans, et que l'assiégeant, qui voit qu'on lui présente des obstacles dans une conquête qui ne peut lui échapper, en devient plus furieux, et ne tient compte d'une bravoure mal entendue ; mais il faut bien remarquer aussi que je n'entends parler que d'une place *qui n'est pas en état* de supporter même les premières attaques d'une force imposante.

Oppresseur. *Oppresseur* et *tyran* sont synonymes ; cependant *oppresseur* se dit particulièrement d'un prince, d'un gouvernement, d'un général d'armée, qui accable les peuples d'impôts qui sont absolument au-dessus de leurs facultés.

Opprimer. V. *Oppresseur*.

Oppugnatio. Attaque des places chez les Grecs et chez les Romains. Cette attaque dépendoit du genre de fortification. Quand la place n'avoit pas de fossés, et que les murailles n'étoient point fort exhaussées, on tentoit l'escalade par le moyen de la tortue. Cette escalade s'exécutoit de différentes manières et en différentes occasions. On faisoit avancer les soldats par petits détachemens, jusqu'au pied des murailles, en se serrant et se couvrant la tête de leur bouclier ; de telle sorte que les premiers rangs se tenant droits, et les derniers à genoux, les boucliers formoient ensemble un toit en pente, ce qui faisoit que tout ce qui étoit jeté du haut des murs, glissoit sans faire de mal aux troupes qui étoient dessous. (Cela pouvoit préserver, mais il est difficile de croire que le poids d'une pierre énorme n'occasionnât pas de fortes contusions.) Sur ce toit de boucliers, on faisoit monter d'autres soldats qui formoient un toit semblable au premier, et employoient leurs efforts pour écarter, avec des javelines, ceux qui paroissoient sur les murs, et y monter en se soulevant l'un sur l'autre. (La manière dont *Pisticus* rend ces choses, présente bien des difficultés.) Si les murailles étoient trop hautes pour l'escalade, en faisant aller la tortue, ou

avoit reçours à des échelles plus hautes que les murailles. Si une place étoit fortifiée de manière à ne pas craindre l'escalade, on tiroit autour, des lignes de circonvallation, et même de contrevallation, pour peu que l'on eût sujet d'appréhender d'être surpris sur le derrière. On élevoit ensuite des cavaliers (ces cavaliers étoient des butées de terre) à la hauteur des murailles et le plus près possible : on plaçoit sur ces élévations toutes les machines propres à jeter et lancer des pierres et des traits : on se servoit, dans le même cas, de tours de bois roulantes que l'on approchoit des remparts, sur lesquelles on plaçoit des soldats qui lançoient sur les assiégés des pierres et des traits, tandis que l'on s'occupoit de combler les fossés, après quoi on approchoit les béliers pour faire brèche.

Optio. V. *Accenses*.

Orage. Si un général d'armée peut rendre de grands services à l'état qui lui a confié le sort de ses armes, par sa bravoure et ses grands talens militaires, il peut lui en rendre de très-signalés encore, sans l'effusion du sang, en détournant, par sa sagesse et sa prudence, un *orage* dont l'état qu'il sert peut être menacé.

Ordinaire du soldat. Ce sont les repas du matin et du soir, que le soldat prend par chambrée, et qu'il ne peut prendre hors de la chambrée, que pour cause de service hors de la caserne, ou par une exemption de son capitaine, lorsqu'il lui est permis de suivre un métier.

Ordinatio. Ordonnance de bataille; manière chez les Romains de ranger leur armée quand il falloit combattre. Voici comme *Polybe* en parle : quand *Scipion l'Africain* livra bataille à *Asdrubal*, il mit les hastaires à la tête, ensuite les princes et les triaires à la queue; il plaça ensuite, à la pointe droite, la cavalerie italienne, et à la gauche, les Numides; la troisième ligne étoit le corps de réserve ou arrière-garde; les légions romaines formoient le corps d'armée dans le centre, la plus ancienne ayant la droite; les alliés et les troupes auxiliaires composoient les ailes. La cavalerie romaine, divisée par brigades, couvroit l'aile droite, et celle des alliés, la gauche. Chaque aile étoit commandée par un lieutenant. Il faut observer que chaque fantassin occupoit un terrain de cinq pieds, afin qu'il pût se remuer avec ses armes et agir. On laissoit

un terrain suffisant entre les hastaires et les princes qui occupoient le second rang. Ceux-ci étoient moins serrés et occupoient plus de terrain, afin que si la première ligne étoit enfoncée, elle pût se retirer sur la seconde, sans apporter de confusion. Les triaires observoient la même chose pour favoriser la seconde ligne. Les vélites étoient placés dans les espaces qui étoient entre les divisions de chaque ligne. C'étoient ceux-ci qui s'avançoient d'abord pour escarmoucher, harceler l'ennemi; c'est pour cela qu'ils étoient armés de frondes, et armés à la légère. Le général se plaçoit au centre, entre les princes et les triaires, accompagné de ses gardes et des vétérans qui servoient sous lui à sa prière. V. *Evocati.* Quelquefois on distribuoit ces vétérans dans les rangs, pour animer et soutenir les nouveaux soldats.

ORDONNANCE. (*homme d'*) Lorsqu'une armée est campée, chaque régiment est obligé d'envoyer au quartier général un bas-officier intelligent, qui dans un cas de changement, ou pour toute autre circonstance, est renvoyé à son corps pour être le porteur d'ordre. Les hommes envoyés d'un poste avancé ou d'une grand-garde, pour porter quelqu'avis à un général, sont également nommés *ordonnances*.

ORDONNANCE d'une ARMÉE pour la DISPOSER au COMBAT. V. *Ordre de bataille.*

ORDONNANCE. (*habit d'*) On appelle ainsi l'habillement uniforme que les officiers et soldats doivent avoir dans chaque corps militaire.

ORDONNANCE. (*compagnies d'*) Ce sont certaines compagnies qui ne font partie d'aucun régiment. La compagnie des gendarmes du roi étoit la première *compagnie d'ordonnance.* La compagnie des *chevau-légers* de la garde, étoit une *compagnie d'ordonnance.*

ORDONNER; se dit bien d'un ordre, d'un commandement donné par le souverain, par un chef d'armée, par un gouverneur, etc. mais il se dit également des dispositions que l'on arrête dans un conseil de guerre; il signifie aussi *disposer, ranger, mettre des troupes en ordre de bataille.*

ORDRE. Mot que l'on donne chaque jour aux troupes. V. *Mot.* On dit donner l'*ordre*, prendre l'*ordre*, aller à l'*ordre*, envoyer l'*ordre*, porter l'*ordre*, surprendre l'*ordre*, livrer l'*ordre*.

ORDRE de BATAILLE. Disposition de tous les diffé-

rens corps qui composent une armée prète à combattre. Les troupes placées dans l'ordre de bataille, ne sont plus appelées troupes en rang, mais bien troupes en lignes ou en bataille, et l'on ne dit pas non plus un rang de troupes, mais il faut dire une ligne de troupes. Voyez *Lignes d'une armée*, ou d'*un ordre de bataille*.

ORDRE MINCE. Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur un front fort étendu, et sur très-peu de profondeur.

ORDRE PROFOND. Disposition suivant laquelle une troupe est rangée sur peu d'étendue et sur beaucoup de profondeur.

ORDRE OBLIQUE. Disposition d'après laquelle une troupe, un corps quelconque, une armée, engage le combat par l'une de ses ailes, en refusant l'autre à l'ennemi.

ORDRES
DE CHEVALERIE MILITAIRE.

INTRODUCTION.

COMME tout ce qui n'entre ni dans la mode, ni dans les principes, ni dans les opinions, ni dans les maladies des temps où l'on vit, devient inévitablement un sujet de critique, de censure, de mépris et de dédain aux yeux de ceux qui n'hésitent pas de prononcer que tout ce qui a été d'usage depuis l'origine des siècles, devroit avoir été ce que l'on fait et suit, et que rien de mieux encore ne pourra être fait et suivi, que ce que l'on fait et suit, il n'est pas inutile que je m'étende un peu sur les motifs qui m'ont fait persévérer à classer dans ce Dictionnaire les *Ordres de Chevalerie Militaire* que les temps ont successivement produits. Je m'inquiète fort peu de ce que l'on pourra dire et penser de moi à l'ouverture du livre; si on veut bien me lire, je suis assuré de ma justification : j'ai en ma faveur les temps, une étude profonde de l'histoire particulière et universelle des nations anciennes et modernes; j'ai l'expérience et le jugement que cette étude m'a donnés, et d'après toutes ces choses, je puis dire avoir le droit du plus fort : j'ai pour égide protectrice de mon droit contre la présomption et l'ignorance, la prudence et la sagesse qui dirigent ma plume; elles m'ordonnent de *respecter tout ce qui est à respecter, non-seulement dans le passé, mais dans le présent également.* Il est des hommes tout pétris de

substancesphosphoriquesqui ne pensent, n'écrivent et ne parlent que pour obtenir la palme du jour, qui critiquent les souliers pointus quand les carrés sont de mode, qui dénigrent ceux-ci quand les premiers ont la préférence; je pourrois en dire autant des barbes et des chevelures, qui firent des révolutions et des contre-revolutions (neuf belles provinces de la France passèrent, vers le milieu du douzième siècle, au pouvoir des Anglois, parce que *Louis VII*, dit *le jeune*, roi de France, ayant renoncé à la barbe qui étoit d'usage alors, eut le malheur de déplaire à *Eléonore d'Aquitaine*, sa femme, qui se moqua de lui. *Louis* se fâcha, répudia *Eléonore*, celle-ci épousa ensuite *Henri*, comte d'*Anjou*, qui devint, en 1165, roi d'Angleterre. Telle fut la source d'une guerre qui dura trois cents ans.); qui sacrifient pour obtenir cette palme, l'idole qu'ils ont encensée : mais comme je ne suis point pétri de substances phosphoriques, je dis encore que je fais fort peu de cas de la palme du jour, sans cesser pour cela d'aspirer à l'estime que je crois digne de mon ambition. Pour former la nomenclature des matériaux de ce seul volume et de quelques autres qui peuvent en faire suite, j'ai plus lu, qu'on ne l'imaginera peut-être. (Je rendrois cette *Introduction* bien plus frappante, bien plus forte, s'il m'étoit permis de m'appuyer des réflexions du marquis de *Mirabeau*, dans son premier volume de l'*Ami des Hommes*, sur les obligations que nous avons non-seulement aux Ordres Militaires, mais encore aux Ordres religieux. Ce célèbre écrivain ne fait point consister le nerf du gouvernement, dans les destructions, mais bien dans la *police*.) J'ai rencontré dans le nombre des auteurs qui ont traité des *Ordres* divers de *Chevalerie Militaire*, des hommes sages et des hommes superstitieux, et ceux-ci dans les temps où ils écrivoient, me semblent fort excusables; d'autres qui n'ont, pour ainsi dire, parlé de ces ordres que par la production du titre et de la décoration; mais j'ai rencontré aussi des écrivains modernes qui, en s'emparant de la tâche de parler dans des ouvrages importans, des institutions de *Chevalerie Militaire*, semblent n'avoir préféré la distribution de cette tâche, que pour manifester leur impiété et leur athéisme; tourner en ridicule et en dérision une religion toute

sainte, et qui se propagea spontanément sur une étendue immense du monde entier, non point, comme ils cherchent à en persuader le lecteur, par l'effusion du sang des idolâtres, lorsque, bien au contraire, les peuples barbares, qui n'avoient pu être éclairés, voulurent détruire tous les chrétiens en employant, comme ils le firent en effet sur eux, les supplices et les tourmens les plus cruels; encore si ces écrivains, ennemis déclarés de toute religion, nullement instruits de l'origine ni du fond de l'histoire du christianisme, se fussent contentés de parler des seizième et dix septième siècles, je ne leur ferois pas un reproche de leur ignorance, parce qu'il ne faut point confondre, en ce qui concerne l'histoire des *Ordres Militaires*, les deux siècles, (honteux pour les *Espagnols*, sur-tout, et pour les *chefs* même de la religion catholique) dont je viens de parler avec les siècles antérieurs, et plus antérieurs encore à ceux qui les précédèrent: je ne leur ferois même pas un reproche de leur impiété et de leur athéisme, puisqu'ils préfèrent d'adresser leur culte à un *chat*, à un *hibou*, à un *bouc*, plutôt qu'à un *dieu juste* et *pacifique*, s'ils avoient la sagesse de ne penser que pour eux. Ces auteurs dont je parle, n'ont donc écrit que pour se satisfaire. M. de ** traite toutes les institutions de *Chevalerie Militaire*, anciennes et modernes, d'extravagances toutes pures: mais pourquoi M. de **, issu d'une maison et très-ancienne et très-illustre, prenoit-il alors la qualité de *chevalier?* Puisque M. de **, comme il l'a prononcé maintes fois dans ses écrits, traite ces insitutions d'extravagances, pourquoi *n'a-t-il point empêché les extravagances dont il a sans doute été le temoin? Senéque* et *Aristote* étoient payens, mais, tout payens qu'ils étoient, ils étoient philosophes. *Juvénal* même étoit philosophe, M. de ** étoit-il donc philosophe comme le fut d'*Alembert?* mais il y avoit de la différence entre la philosophie de ceux dont je viens de parler, et la philosophie de d'*Alembert*. M. de ** n'hésite pas, non plus, de prononcer que l'amour des *chevaliers* pour leurs *dames* étoit aussi des extravagances toutes pures; encore une fois M. de ** avoit tort de signer le *chevalier* de **, et je persiste à soutenir, que les femmes sont faites pour électriser, avec une force tout-à-fait parti-

culière, la valeur, la bravoure et les vertus dans les militaires, et si, comme l'aimable *Saint Evremont*, je poussois ma carrière jusqu'à quatre-vingt-six ans, j'écrirois, non pas aussi bien qu'il le faisoit à cet âge, mais je penserois comme lui. On verra bien dans toutes les classes possibles du sexe, une amante former les vœux les plus ardens pour que l'objet de ses sentimens ne parte point pour les armées; on la verra même tout tenter, si elle croit pouvoir réussir, pour l'y soustraire; mais il ne faut pas s'y tromper, ce n'est que la crainte de perdre à jamais son amant qui la fait agir de la sorte, et cela est si vrai, que telle petite blanchisseuse, à qui on viendroit dire *que son amant a fui les drapeaux de son corps, au moment de l'action*, rougiroit de le prendre pour son époux. Non, l'amour de vaincre son adversaire, pour venir ensuite déposer ses lauriers aux pieds de l'objet de ses sentimens secrets, ne fut jamais une *extravagance*. Il est permis sans doute de censurer tout ce qui renverse et détruit le bien que produit ou produisoit une institution quelconque, basée sur des principes de *justice*, d'*équité* et de *charité humaine*, mais il est absurde de fronder le but d'une telle institution. Les écrivains dont je parle, vivent encore, ou ils ne vivent plus; s'ils existent encore, que leur restera-t-il à répondre, lorsque j'opposerai aux martyrs anciens du christianisme, les martyrs récens des opinions politiques, et dont ils furent peut-être eux-mêmes les persécuteurs? Uniquement occupé du but que je me suis proposé, et dont j'ai déja donné, il y a vingt-cinq ans, des preuves publiques, qui ne tend qu'à diriger les jeunes militaires, présens et à venir, vers l'*émulation*, à l'amour de leurs *devoirs*, sur le chemin du *véritable honneur* et de la *gloire*, et nullement pour les conduire sur la voie de la religion, parce que cette tâche n'est pas du tout du ressort de mon travail, et que d'ailleurs ils y cheminent, sans s'en apercevoir, par la voie même de l'honneur, je me suis fait une règle en rédigeant tous les articles détachés qui vont suivre, d'écarter ces descriptions qui tiennent de la bigoterie, de la cagoterie, et qui sont aux yeux des personnes sensées, les écueils de la raison: il m'eût été cependant impossible de réussir à fournir un historique, sans parler de certaines choses que la fausse philosophie nomme

préjugés; mais comme j'ai entendu dire maintes fois, que l'*honneur* n'étoit qu'un *faux préjugé*, que le *vol* ignoré n'est pas crime, que la *prévarication* de la part des subalternes, est permise quand les supérieurs *prévariquent*, qu'une femme, détournée de ses *devoirs*, est un être rendu à sa *liberté*, etc etc. Je pense qu'il ne deviendra pas impossible que j'obtienne l'indulgence de ceux qui auront défini, dans le cours de l'ouvrage, les penchans de mon caractère; mais je n'en préviens pas moins que l'on ne rencontrera dans ces cadres historiques, que ce que l'on doit y trouver, et que j'en ai écarté toutes les nuances ou ombres superflues, pour n'y laisser subsister que la véritable physionomie des choses qui ont un rapport direct avec la profession des armes. Si je produis quelques articles peu intéressans, ce ne sera point de ma faute, *je devois les produire tous*, ou *les supprimer tous*; mais ces articles sont en petit nombre, et le peu d'intérêt que l'on pourra y attacher, est réparé par la production de beaucoup d'articles fort intéressans, que j'ai cherché à rendre plus piquans et plus instructifs, en suppléant, par le fruit de mes recherches et de mes lectures, aux circonstances omises par divers auteurs. Le peu que je vais donner, est l'analyse de plus de deux mille pages, et dans ce peu encore, on y trouvera bien des articles omis dans des collections qui passoient pour être complètes. Le plus grand nombre des institutions dont il s'agit, furent dans leur origine, quoiqu'émanées d'un esprit et d'actions militaires purement religieuses, et si l'on veut (avant d'en prendre connoissance) en savoir la raison, et apprendre de même pourquoi elles se multiplièrent si fort, le lecteur peut consulter d'abord l'article *Ordre Teutonique*. Nous avons plus d'obligations que nous ne voulons bien le penser, à ces établissemens d'*Ordres militaires* et primitivement religieux, et si les électeurs de *Brandebourg* et de *Saxe*, *Magnus IV*, roi de *Suède*, *Waldemard II*, roi de *Danemarck* se fussent rappelés dans les temps de *Luther* et de *Calvin*, qu'ils étoient *redevables de leur souveraineté*, *de leur diadème*, *de leurs états*, *et de l'affermissement de toutes ces possessions*, *uniquement à ces établissemens religieux*, *il y a tout lieu de croire qu'ils eussent persévéré dans la religion catholique*, *qui fut l'instru-*

ment et le berceau de toute leur grandeur. Ah ! combien de sang humain ce souvenir n'eût-il point épargné! tel qui voudra me tourner en ridicule pour avoir fait mention de ces ordres dans un ouvrage du genre de celui-ci, finira par se convaincre des grandes et immenses obligations que l'Europe entière a au christianisme, et de l'éclat qu'il a produit sur la profession des armes. Les *divers ordres de chevalerie* dont je rapporte l'historique, furent particulièrement et successivement institués, pour le plus grand nombre, à la suite d'un événement éclatant par le le fait des armes, afin d'en perpétuer le souvenir; *pour exprimer et électriser les sentimens d'honneur et de bravoure dans la noblesse non-seulement, mais parmi tous les guerriers en même temps;* car il est certain que le soldat qui commence ses armes, sera toujours jaloux de bien remplir son devoir, lorsqu'il combattra sur les côtés d'un officier décoré en vertu de ses exploits militaires, et non par l'effet d'une faveur de pure circonstance. Tous nos rois et tous les souverains du monde entier furent toujours jaloux et orgueilleux de se voir entourés, dans les combats, de ceux qu'ils avoient décorés, de même que ceux-ci furent, dans tous les temps, jaloux et orgueilleux de combattre sur les côtés du prince qui mettoit tout l'espoir du succès de ses armes en eux. Cette décoration fut toujours, aux yeux des braves et valeureux militaires, la première et la plus précieuse récompense, parce qu'elle inspire sur leur personne le respect et la considération jusqu'à leur dernier soupir, et qu'après leur mort encore, ce respect et cette considération rejaillissent sur la personne de leurs enfans, ce qui leur sert d'avertissement pour marcher sur les traces de leurs pères. Ces institutions qui se perpétuèrent d'ère en ère, datent, pour ainsi dire, de l'origine des hommes. On en trouve la preuve irréfragable dans les antiquités judaïques. *Pharaon* créa *Joseph* grand-maître de l'ordre qu'il avoit institué dans ses états, lui passa son anneau d'or au doigt, et autour du cou une chaîne du même métal. *Balthazar*, roi de Babylone, revêtit de la robe de pourpre le prophète *Daniel*, et lui mit une chaîne d'or au cou, pour marque qu'il l'établissoit la troisième personne de son royaume. *Zorobabel*, issu des rois de Judée, reçut l'anneau et le collier d'or de

la main de *Darius*. *Joinville*, dans la vie de *Louis IX*, roi de France, nous apprend que les *Soudans* de Babylone avoient pour gardes de leur personne, et pour les accompagner, des chevaliers décorés ; ces chevaliers étoient appelés *de la halcqua*. Les empereurs de la Chine ont leurs *mandarins*, dont la décoration est riche et magnifique, et eux seuls ont le droit de la porter. Ces *mandarins* doivent, avant d'être reçus, produire des preuves particulières de bravoure. Les Indiens ont leurs chevaliers, et les rois de *Calecuth*, chefs de l'ordre des *Brachmanes*, leur passent en écharpe un cordon fait de trois filets de soie, auquel est attaché un médaillon; les rois de la *Floride* faisoient aussi des chevaliers à leur manière, et le nombre de plumes riches qu'il leur étoit permis de porter, exprimoit le nombre de leurs actions signalées dans les batailles. Les rois du *Japon* avoient une classe d'hommes qui s'étoient distingués par leur valeur, et décorés pour combattre à leurs côtés. Les exemples que je viens de citer, justifient par leur ancienneté, que les institutions de *Chevalerie militaire* ne furent jamais des folies, et que successivement les souverains *se plurent à former des hommes vaillans, en formant des sociétés militaires*. Aussi je ne craindrai pas de dire, ayant le nombre des siècles pour appui, que tandis que ces mêmes sociétés se détruisent d'un côté, elles se relèvent d'un autre côté, et toujours avec éclat, car tout ce qui prend naissance du courage et de la valeur, doit de nécessité devenir éclatant. Un empereur (*Othon*) d'Allemagne disoit avec raison, *qu'il pouvoit fort bien donner des lettres de noblesse à tous les sujets de ses états, mais qu'il n'étoit pas de même en son pouvoir de faire, de sa propre volonté, de véritables chevaliers*. Le roi de France, *François I*er, tint à grand honneur d'être fait chevalier de la main de l'intrépide et brave *Bayard*, et quand *Louis XI* fit chevalier sur le champ de bataille le valeureux *Raoul* de *Launay*, il lui adressa ces paroles: *mon ami Raoul! vous êtes trop furieux à la guerre, je veux modérer votre ardeur, car je ne voudrois pas vous perdre pour chose au monde, recevez le collier* (que *Louis* détacha de son cou) *dont je prétends lier votre vaillance*. *Henri II*, roi de France, à l'issue de la bataille de *Renti*, en 1554, en fit de même à l'égard du

brave *Tavannes*. Voilà trois circonstances bien simples, mais elles renferment un trésor de sentimens héroïques. Si les décorations honorables parurent subitement une folie, une sottise aux yeux de quelques hommes qui durent l'état et la fortune dont ils jouissoient, aux vertus chevaleresques de leurs aïeux et ancêtres, elles ne peuvent encore être interprétées de la sorte par ceux qui ont le bon sens de ne pas se dissimuler, *que les beaux exemples qui ont un rapport direct avec la profession des armes, seront constamment utiles, et que par cette seule raison, ils doivent être transmis d'âge en âge*; et c'est d'après cette pensée bien réfléchie, que j'ai envisagé les institutions purement militaires, comme devant faire partie inséparable d'un Dictionnaire, dont le but est consacré à inspirer aux jeunes gens des sentimens d'honneur et de bravoure, comme à leur fournir des instructions relatives uniquement à la profession des armes, et j'ose leur garantir qu'ils trouveront un fonds très-précieux d'histoire dans le résumé que je leur présente ici.

Des auteurs modernes ont prétendu qu'il falloit donner une autre forme à la syntaxe du blason, afin de le rendre intelligible à tout le monde, et de là, ils ont écrit, qu'il falloit dire *jaune* et non pas *or*, *rouge* et non pas *gueules*, etc; j'en demande pardon à ces auteurs, et je n'ai point cru devoir me conformer à leur bizarre et fantasque réforme; il faut respecter les règles et les clefs des sciences, quand elles sont sur-tout aussi anciennes que l'est celle du blason, dont les règles sont fort étendues, et le militaire françois qui voyageroit chez l'étranger, s'exposeroit à la raillerie, si en voulant blasonner l'ancien écu de France, il s'avisoit de dire : *fond bleu à trois fleurs de lys jaunes*, en place de *champ d'azur à trois fleurs de lys d'or, posées deux et une*, et ainsi de tous les autres écus. On ne se sert des termes naturels que pour exprimer la couleur du ruban ou cordon. Ainsi, lorsque l'on verra dans les articles qui vont suivre, soit en parlant des *croix*, des *médailles*, des *ovales*, des *bannières*, des *colliers*, des *écus* etc. le mot *azur*, cela signifie *bleu*, ce qui se reconnoît dans l'écu, par des lignes horizontales ou parallèles. Le mot *gueules*, c'est *rouge*, par des lignes perpendiculaires dans l'écu. Le *sable*, c'est *noir*, par des lignes parallèles et perpendiculaires

diculaires dans l'écu. Le mot *sinople*, c'est *vert*, par des lignes diagonales de droite à gauche dans l'écu. Le mot *pourpre*, c'est *violet*, par des lignes diagonales de gauche à droite dans l'écu. L'or est pointillé dans l'écu, et l'argent y est blanc, sans traits et sans points. Les fourrures sont l'*hermine* et le *vair :* la première est la peau d'un animal de ce nom, qu'on trouve en Asie: le second est la peau d'un autre animal qu'on nomme *genette*, qu'on trouve en Afrique. Toutes ces choses font partie des trois émaux qui forment les distinctions et couleurs dans le blason d'un écu; je me borne à cette petite instruction, qui est la seule nécessaire à un officier qui ne veut point passer pour ignorant chez les étrangers.

Aigle noire. (*l'ordre de l'*) Beaucoup de personnes ignorent que l'apostasie d'*Albert*, duc de *Brandebourg*, grand-maître souverain de l'ordre *teutonique*, devint pour lui et pour ses descendans l'origine de la possession et la souveraineté des états de la Prusse, et que la dispute d'un *fauteuil* dans un congrès, devint l'origine de la royauté dans ces mêmes états: ceux qui ne voudront pas m'en croire, peuvent avoir recours à l'histoire; ces faits historiques ne sont pas plus incroyables que celui d'une guerre déclarée par rapport à un ETC. de moins dans un traité politique, de l'omission duquel un secrétaire pouvoit très-bien avoir été le seul coupable: ainsi une souveraineté importante, conquise par suite d'une préférence pour les opinions de *Luther*, une couronne royale, obtenue par suite d'une pique conçue au sujet d'un refus de *fauteuil*, une guerre déclarée par suite d'un *etc.* omis; ces trois faits remarquables et beaucoup d'autres de cette nature, justifient bien que les plus grands événemens dérivent fort souvent de causes fort étranges, de très-peu de conséquence en elles-mêmes, et produites par le pur effet du caprice ou du hasard, et la prévoyance la plus consommée des grands politiques, est fort souvent prise au dépourvu par l'un ou par l'autre. *Frédéric-Guillaume*, marquis et électeur de *Brandebourg*, après avoir essuyé bien des difficultés de la part de l'empereur *Léopold* d'Autriche, qui avoit éludé toutes les sollicitations qu'il avoit faites et fait faire vis-à-vis de lui, pour ériger la Prusse ducale en royaume, vint cependant à bout

d'arriver à ses fins, par suite du besoin que le même empereur avoit de lui dans la guerre qu'il vouloit faire à la France, pour empêcher le duc d'*Anjou*, petit-fils de *Louis XIV*, de monter sur le trône d'Espagne; *Léopold* n'étoit pas le seul qui s'opposât à l'agrandissement de la puissance souveraine de *Guillaume*; il avoit à essuyer l'opposition de plusieurs princes intéressés, qu'il ne lui fut plus difficile de se concilier, quand il eut consenti à prêter les mains à ce que l'Empereur desiroit de lui, afin de pouvoir placer son second fils, l'archiduc d'*Autriche*, sur le trône d'Espagne. Toutes les difficultés ayant été applanies, le nouveau roi de Prusse ne s'occupa plus que de son couronnement, qui eut lieu le 15 de janvier 1701, à Konisgberg, avec une pompe et une magnificence dont on ne se fait pas aisément une idée, quand même on auroit l'exemple de la pompe et de la magnificence employées à l'occasion du sacre des rois de France. Je ne citerai qu'un seul article de dépense, et par ce seul article, on pourra se faire une idée du reste. Trente mille chevaux de relais, sans les chevaux de parade de la cour et des seigneurs, furent disposés pour le service de ceux qui devoient être du voyage. Ce fut donc à l'occasion de ce couronnement, que *Guillaume* voulant en relever la solennité par l'établissement d'un ordre de chevalerie, institua, le jour même de la cérémonie, celui de l'*Aigle noire*, et y admit les seigneurs les plus qualifiés de ses états. La marque de l'ordre est une croix d'or émaillée d'azur, anglée de quatre aigles de sable. Sur l'un des côtés de la croix sont les deux lettres F. R. (*Fredéricus rex*), et au revers cette devise, *suum cuique*. Les chevaliers aux jours de cérémonie, portent la décoration sur la poitrine, attachée à une chaîne d'or, entrelacée des lettres F. R., et les autres jours à un ruban orangé, en écharpe, et la croix en broderie ou en pierreries, au côté gauche de l'habit.

Aigle blanche. (*l'ordre militaire de l'*) *Casimir* surnommé *Loketer* (le petit) et le grand, parce qu'il fut un prince aussi vaillant que généreux, avoit épousé, dès le vivant de son père *Uladislas V*, roi de Pologne, auquel il succéda, la fille aînée de *Gedimir*, duc de *Lithuanie*, prince idolâtre. Cette princesse s'étant fait instruire dans la religion catholique, reçut le baptême

de l'évêque de Cracovie, avec le nom *Anne*; *Uladislas* pour rendre la solennité du baptême plus auguste et en même temps plus mémorable, institua l'ordre de l'*Aigle blanche*, par allusion à un nid d'*aiglons*, qui avoit été trouvé sous le règne du monarque de la Pologne, qui fit creuser les fondemens de la ville de Gnesne, et qui avoit, d'après cette même circonstance, fait peindre une aigle sur ses enseignes et étendards. La marque de cet ordre, qui subsiste encore, et qui fut fondé en 1325, étoit une triple chaîne d'or de laquelle pendoit une *aigle* d'or, émaillée de blanc et couronnée d'argent. *Frédéric Auguste*, électeur de Saxe, voulant s'attacher les seigneurs Polonois qui favorisoient le parti de *Stanislas*, renouvela l'institution en 1705, en y attachant une distinction plus particulière, et décora de la nouvelle croix les seigneurs qu'il lui paroissoit le plus important d'attirer et de fixer à son parti. La représentation actuelle est une croix à huit pointes, émaillée de gueules, anglée de quatre flammes de même, chargée sur le tout d'une *aigle* d'or émaillée de blanc et couronnée d'argent, c'est-à-dire de diamans, pendante à une chaîne d'or entrelacée d'aigles du même métal, émaillées de blanc et couronnées d'argent. Les chevaliers portent un ruban bleu céleste de gauche à droite, et au côté gauche de l'habit, la plaque en broderie d'or et argent, et en pierreries pour les jours de cérémonies.

Aile de saint-Michel. (*l'ordre militaire de l'*) *Alphonse Ier*, roi de Portugal, le même qui institua l'ordre d'*Avis* en 1140, étant menacé, en 1165, de voir son royaume devenir la proie des Maures qui en approchoient avec une armée quatre fois plus considérable que celle qu'il avoit à leur opposer, mit dans cette circonstance menaçante toute sa confiance dans sa noblesse, dont il avoit éprouvé pendant tout son règne tant de services signalés, et fit vœu de créer un second ordre militaire, sous l'invocation de *Saint Michel*, qu'il révéroit particulièrement. Les Maures étant en effet venus fondre sur l'armée d'*Alphonse*, avec toutes les forces qu'ils avoient fait venir de l'Afrique, se promettoient une victoire complète et facile: mais la petite armée d'*Alphonse*, en comparaison de la leur, résista avec un tel courage à tous les chocs, repoussa si souvent

les efforts des Maures, que ceux-ci, perdant dans chaque combat un nombre inconcevable d'hommes, se trouvèrent tout-à-coup si fortement débandés, que les Portugais en eussent fait un carnage complet, s'ils n'eussent très-promptement pris la fuite, en abandonnant de très-riches dépouilles, qu'il leur fut impossible de sauver. Cette victoire signalée eut les suites les plus avantageuses pour les états d'*Alphonse*; il récompensa ses soldats auxquels il avoit de si grandes obligations, en leur accordant toutes les dépouilles des Maures, il récompensa de même tous les officiers de son armée, et, pour conserver le souvenir de cette grande journée, il institua l'ordre de l'*Aile de Saint Michel*, qui étoit représenté par un soleil d'or, portant sur son centre une aile éployée, émaillée de blanc, en chef du soleil, ces mots: *quis ut Deus*, attaché à la boutonnière au côté gauche de l'habit, par un ruban pourpre. Cet *Alphonse* étoit fils de *Henri*, duc de *Bourgogne*, de la maison de France.

ALCANTARA. (*l'ordre militaire d'*). Voy. *Ordre de Saint Julien du Poirier*, et celui de *Montjoye*.

ALFAMA (*l'ordre militaire de Saint Georges d'*) Voy. *Ordre militaire de Notre-Dame de Montesa*.

AMARANTE (*l'ordre de l'*) Une fête de la plus grande magnificence donnée par la reine *Christine* de *Suède*, en 1653, devint l'origine de l'établissement de cet ordre de chevalerie, et le seul motif de cette reine dans la circonstance qui lui en suggéra l'idée, étoit de rendre la fête encore plus brillante, que les princes et seigneurs étrangers qui y étoient invités ne s'y attendoient. Ayant fixé son choix sur seize seigneurs et sur autant de dames de sa cour, qui devoient exécuter une danse de caractère sous le masque, et dont l'habillement étoit aussi agréable pour le coup d'œil, que magnifique par l'ordonnance et la richesse, *Christine*, au moment de l'exécution du ballet, se rendit auprès des seize couples masqués, accompagnée de ses dames d'honneur, dont la première portoit un plateau extrêmement riche, qui contenoit trente-trois croix ou médailles, attachées à un ruban de couleur pourpre, et les passa elle-même, en sautoir, au cou des trente-deux danseurs et danseuses qu'elle faisoit chevaliers et chevalières, en recevant elle-même la trente-troi-

sième de la main de son grand chambellan, maréchal général de ses armées. La marque de cet ordre étoit un ovale d'or, dont l'un des côtés, émaillé de blanc, représentoit une amaranthe au naturel, sa tige sortant d'une terrasse enrichie de pierreries de diverses couleurs; le revers de l'ovale, émaillé de pourpre, portant les lettres A et V, surmontées d'une couronne de laurier, le tout en diamans; le contour de l'ovale renfermant cette devise italienne, *dolce nella memoria.* Lorsque la reine de Suède fut rentrée dans ses appartemens, où elle avoit été reconduite par les chevaliers et les chevalières de l'*Amaranthe*, elle les congédia fort gracieusement, et s'étant fait aussitôt déshabiller, elle ordonna que tous les diamans et pierres précieuses dont ses habits avoient été enrichis à l'occasion de cette fête, fussent distribués entre les seize chevaliers et seize chevalières qui avoient concouru à relever la magnificence de la fête, et autres personnes de sa cour, dont elle avoit fait une liste.

AMOUR du PROCHAIN. (*l'ordre de l'*) L'impératrice *Elisabeth Christine* institua cet ordre de chevalerie en 1708, dans les vues d'inspirer non-seulement aux personnages qu'elle voulut honorer de la decoration, mais aussi à tous ceux qui la verroient sur la personne des chevaliers, l'*amour* véritable *du prochain*, qu'elle considéroit comme une des bases principales du bonheur public. La représentation étoit une croix d'or à huit pointes, attachée à la boutonnière par un ruban de couleur ponceau, les quatre angles rayonnés de divers émaux, portant sur le centre de chaque face, dans un ovale émaillé de gueules, ces deux mots, *amor proximi.*

AMPOULE. (*l'ordre militaire de la Sainte*) *Clovis*, premier roi des François, voulant immortaliser le jour auquel il avoit reçu le baptême avec trois mille soldats françois, en abjurant le culte des idoles, institua cet ordre de chevalerie, qui fut conféré aux quatre possesseurs des baronnies de Terrier, de Bellestre, de Souastre et de Louvercy, relevant du fief de l'abbaye de *Saint-Remi* de Reims, et qui avoient le droit de porter le dais au sacre des rois. La représentation est une croix d'or anglée, émaillée de blanc et chargée d'une colombe tenant du bec, au naturel, une petite fiole d'argent,

reçue par une main de carnation. Sur le revers de la médaille, l'effigie de *Saint Remi*, d'où cet ordre a été appelé aussi *ordre de Saint Remi.* Un auteur qui a donné, en 1769, un Dictionnaire des *Ordres religieux et militaires*, regarde cet ordre comme un rêve imaginé par quelques mauvais historiens; comme cette assertion ne me paroît pas suffisante pour détruire l'existence passée de ce même ordre, je ne dirai ni oui ni non, sur sa réalité, mais je rapporte, d'après *Hincmar*, *Aimoin*, *Elodoar* et autres. Des autorités aussi anciennes ont sûrement quelque poids.

ANDRÉ et du CHARDON, en Ecosse. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre militaire de Notre-Dame du Chardon.*

ANDRÉ, en Russie. (*l'ordre de Saint*) Le czar *Pierre*, surnommé *le grand*, après avoir soumis à un régime de discipline les sujets de son empire qui, jusqu'à son avénement à la souveraineté des Russies, n'avoient cessé d'être des peuples méchans et farouches, jugea qu'il n'étoit pas indigne d'un grand souverain d'aller recueillir chez les nations policées de l'Europe, des lois sages, pour les concilier avec celles affectées à ses états, et qui pouvoient le mieux convenir au caractère de ses sujets, et recueillir en même temps tous les élémens propres à faire fleurir les sciences, l'etude, les arts et le commerce. Ce projet, qui étoit digne d'un homme qui aspiroit à la gloire d'assimiler sa cour et le gouvernement civil et militaire de son vaste empire, à toutes les cours et à tous les gouvernemens des nations les plus imposantes, fut exécuté par le czar *Pierre*, qui ne se contenta point, ou plutôt qui eût cru arriver imparfaitement au succès de ses vues, s'il eût confié à d'autres le soin d'aller recueillir les instructions qu'il desiroit. Ce fut cette crainte qui le détermina à aller visiter toutes les contrées et souverainetés de l'Europe, pour y voir de près les objets, examiner par lui-même, et s'instruire sur les lieux mêmes, des choses qui pouvoient concourir à l'accomplissement de ses plans et de ses desseins en faveur de ses sujets. Quand un prince puissant veut faire de grandes choses, il est toujours assuré de réussir, parce qu'étant le maître d'agir, son génie créateur, et les facultés d'un esprit ferme et actif, s'élèvent au gré de ses desirs. Quand on lit avec attention

l'histoire du vaste empire des Russies, et que l'on voit ce qu'étoient encore les peuples de ces contrées sauvages dans les dernières années du dix-septième siècle, et que l'on voit aussi ce qu'ils devinrent tout-à-coup dès les premières années du dix-huitième, il est impossible de ne pas regarder le czar *Pierre* comme l'un des hommes les plus étonnans de tous les siècles. Pour en venir à l'institution de l'ordre dont il s'agit pour cet article, ce fut le czar *Pierre* qui, au retour de ses voyages, voulant imiter l'exemple des autres souverains, institua l'ordre militaire de *Saint André*, pour s'attacher plus particulièrement les grands de son empire, et donner une récompense flatteuse et honorable à ceux qui se distingueroient par leur valeur et leurs mérites. La marque de cet ordre est une croix d'or de *Saint André*, portant sur son centre un ovale renfermant sur trois lignes les lettres L. C. P. C. L. R. (*Le czar Pierre conservateur de l'empire Russe.*) L'angle supérieur de cette croix, surmonté d'une couronne d'or impériale, les deux angles des côtés ayant une aigle couchée, et l'angle inférieur une aigle renversée; sur le revers et au centre, une quatrième aigle portant sur l'estomac les armes de l'empire, qui sont de gueules à un cavalier d'argent, tenant une lance, de laquelle il extermine un dragon au naturel. Cette croix pend à un collier d'or, dont les chaînons sont entrelacés de roses d'or et de flammes émaillées de feu. Quant à l'inscription, elle ne me semble point avoir été bien rendue par les auteurs que j'ai consultés, et pour deux raisons sur lesquelles j'appuie mon doute. La première, c'est que l'on voit plus de mots que de lettres initiales; et la seconde, c'est qu'il ne me paroît point naturel, que le czar se soit servi de mots françois pour composer cette inscription; mais il n'est point rare de rencontrer des auteurs qui ont la manie de franciser ce qui doit rester dans son idiome.

ANDRÉ et du CHARDON de la RUE, en Ecosse. (*l'ordre militaire de Saint*) Voy. *Ordre militaire de Notre-Dame du Chardon.*

ANGÉLIQUES DORÉS de SAINT-GEORGES. (*l'ordre militaire des*) Cet ordre dut son institution à l'empereur *Constantin le grand*, converti à la foi catholique à l'issue d'une grande victoire remportée sur les ennemis

de la religion chrétienne, auprès de *Maxence.* Voulant confier la garde du *labarum* qu'il avoit adopté pour bannière en place de l'aigle des ci-devant Romains, à des défenseurs intrépides, il choisit parmi ceux de ses officiers qui s'étoient le plus distingués dans cette célèbre bataille, cinquante gentilshommes, qui etoit le nombre de chevaliers qu'il avoit réglé pour la garde du *labarum* quand il alloit aux armées. La marque de l'ordre étoit une croix d'or à huit pointes, orlée et émaillée de gueules, fleurdelysée aux quatre angles, portant d'un côté ces quatre lettres, I. H. S. V. *in hoc signo vinces*, et au revers l'image de *Saint Georges*, perçant un dragon. Les chevaliers devoient faire les mêmes preuves que ceux de Malte, mais ils pouvoient se marier. Cet ordre se rendit si célèbre par ses exploits, et notamment à la bataille de *Lépante* en 1571, qu'il eut trente grands-maîtres de la maison impériale des *Comnène*. Beaucoup de rois et de princes souverains demandèrent à être reçus chevaliers, dont *JeanSobiesky*, roi de Pologne, *Ferdinand Marie*, électeur de Bavière, l'empereur *Léopold Ier*, et l'empereur *Charles-Quint*, qui se déclara chef de cette milice, voulut que son fils, dom *Juan d'Autriche*, portât la bannière à la bataille de *Lépante*, dans laquelle les mahométans perdirent trente mille hommes et quatre cents galères qui furent coulées à fond. D'après ce que l'histoire rapporte de cet ordre, les réceptions et le costume des chevaliers, et sur-tout celui du grand-maître et des commandeurs, étoient de la plus grande magnificence.

Annonciade. (*l'ordre des chevaliers de l'*) Cet ordre n'est point rapporté ici comme ordre militaire; mais comme il est, pour la cour de Sardaigne, ce que la *toison d'or* est pour celle d'Espagne, l'ordre de la *jarretière* pour celle d'Angleterre, et ce que l'ordre du *Saint Esprit* étoit pour celle de France, c'est-à-dire une marque de distinction accordée par les souverains aux principaux seigneurs, qui sont pour la plupart toujours des hommes revêtus des places les plus éminentes de l'état et à la tête des armées, je ne crois pas devoir le passer sous silence. L'ordre des chevaliers de l'*Annonciade* fut institué par *Amédée VI*, dit *le vert*, comte de Savoie, qui fut un des plus grands princes et des plus valeureux de son

temps. Le surnom *le vert* lui fut donné parce qu'il s'étoit trouvé à un tournoi avec des armes vertes, et monté sur un cheval caparaçonué de vert. Ayant reçu (à la fin du tournoi) de sa maîtresse un bracelet fait et tressé en lacs d'amour, de ses cheveux, il conçut de cette circonstance, l'idée de créer un ordre de chevalerie du *Lacs d'amour*, et l'institua le jour de la fête de *Saint Maurice*, patron de la Savoie, en 1355. Le nombre des chevaliers ne fut d'abord que de quinze, et il s'en fit grand-maître. La représentation étoit un collier de roses d'or, émaillées de guenles et de blanc, jointes par des lacs d'amour d'or émaillés de sinople, portant les lettres F. E. R. T. (*fortitudo ejus Rhodum tenuit*), exprimant la devise imaginée en l'honneur d'*Amédée IV* de Savoie, qui avoit fait lever, par sa grande valeur, le siége de Rhodes aux Turcs. Ce ne fut qu'en 1451 que le premier duc de Savoie, *Amédée VIII*, changea la dénomination donnée par le premier fondateur, en celle de l'*Annonciade*, en ajoutant, pour seul changement à la marque de représentation, l'image de l'*annonciation* dans un ovale cléché de quatre lacs d'amour, portant encore les lettres F. E. R. T. attaché au bas du collier.

Antoine en Ethiopie et en Abyssinie. (*l'ordre militaire de Saint*) D'après ce que rapporte l'histoire, cet ordre, comme militaire et comme ordre (à part) religieux, est le plus ancien qui date depuis la chrétienté, car on en place l'établissement à l'an 370. Un empereur d'Ethiopie, dans l'empire duquel la foi prêchée par les apôtres de J. C. s'étoit soutenue sans corruption, en fut l'instituteur. Cet empereur se nommoit *Jean*; il avoit soixante-cinq rois tributaires, qui relevoient de l'empire d'Éthiopie. Plein de zèle pour la propagation du christianisme, il voyoit avec peine, que des ennemis s'élevoient contre la religion prêchée par les apôtres, et que les barbares entreprenoient, par le moyen des persécutions et des supplices, à faire embrasser de force aux chrétiens l'idolâtrie et les erreurs du paganisme, qui admettent la pluralité des dieux, et des dieux choisis dans les choses les plus révoltantes et les plus capables d'outrager l'humanité, comme les plus propres à la nourrir et à la maintenir dans le crime. *Jean* résolut tout-à-coup d'établir une force militaire pour faire la

guerre à ceux qui venoient troubler et dévaster l'Ethiopie, et qui vouloient en même temps y détruire le christianisme. En conséquence, il institua un ordre sous l'invocation de *Saint Antoine*, patron de l'Ethiopie, et tous les membres qui le composèrent, furent purement militaires; il en établit un second du même nom, pour des religieux qui ne devoient être occupés, tandis que les chevaliers combattroient, que des exercices de la religion chrétienne et de l'assistance des malades et des pauvres, et ce fut à ceux-ci qu'il confia le gouvernement de toutes les églises : il donna aux uns et aux autres, pour marque de l'ordre, un *tau* (croix dont on retranche la partie qui domine la traverse, et qui ne forme alors qu'un T.) d'or émaillé de blanc et liséré d'or, qu'ils portoient sur la poitrine. *Philippe VII*, successeur et fils de *Jean*, satisfait des services signalés que cet ordre rendoit sans relâche à l'empire, augmenta leurs priviléges et leur donna de grands biens; il ordonna que toutes les familles de ses états, dans lesquelles il se trouveroit trois garçons, le second seroit donné à la religion, et commença par montrer lui-même l'exemple, en donnant la croix au second de ses enfans. Les enfans seuls des médecins jouissoient d'une exception. L'ordre devint nombreux et célèbre, et fut successivement approuvé par les papes *Léon*, dit le *grand*, et par ses successeurs. La ville de *Mervé*, bâtie par *Cambyse*, située dans une île formée au milieu du Nil, fut destinée au grand-maître pour y faire sa demeure. Le *Preste Jean-Claude* accorda ensuite cette île à la religion dont *Alexandre III*, empereur des Abyssins, lui confirma la donation, sous la condition que l'abbé de *Saint Antoine*, général de l'ordre régulier, y auroit également son siége. Le grand-maître devoit être choisi alternativement dans l'ordre des chevaliers et dans l'ordre des religieux, mais il étoit défendu, par les statuts, d'admettre pour chef un chevalier ou un religieux de la famille impériale. La cour du grand-maître étoit pompeuse et magnifique. Tous les mois les officiers étoient relevés; cent commandeurs et autant de frères servans formoient sa garde. Il n'y avoit presque pas de villes de l'empire où il n'y eût une commanderie ou un couvent de religieux dont le prieur avoit le titre d'abbé. Quand un

chevalier, par suite de ses blessures, ou par son âge, ne pouvoit plus servir, il avoit sa retraite dans une abbaye; il en prenoit l'habit, sans être assujéti à la règle des religieux. Les commandeurs devoient être de noble extraction. Aussi souvent que les empereurs étoient en guerre, l'ordre étoit tenu de lui fournir trois mille chevaliers. L'étendard ou bannière étoit fond de sable, ayant d'un côté le *tau*, et au revers un lion debout au naturel, tenant une croix, avec la devise, *vicit leo de tribu Juda*, qui étoit l'écu des empereurs abyssins. L'habillement du grand-maître et celui des commandeurs, étoit magnifique et très-riche. Le collier auquel étoit attachée la croix ou *tau*, étoit toujours enrichi de pierreries. (Il ne faut point être étonné si l'histoire de cet ordre le représente comme fort puissant et fort riche. L'Ethiopie, qui n'est qu'une province de l'Abyssinie, étoit la plus riche de l'empire Abyssirien, qui avoit quatre cents lieues de long, et tout ce pays, en général est fort riche en toutes productions: on y fait jusqu'à deux et trois récoltes par année, d'une même chose; mais je crois assez que les auteurs ont fait mal-à-propos de *Jean*, instituteur de l'ordre, un empereur, et qu'il n'étoit que roi d'une province qui étoit l'Ethiopie, et l'un des soixante-cinq tributaires de l'empereur des Abyssiriens.) Plusieurs écrivains ont voulu contester l'existence de cet ordre, dont *Jean Balthasar*, Abyssin de nation, et qui en étoit chevalier, a fourni une histoire très-détaillée. D'autres écrivains en assurent, contre l'opinion des premiers, l'existence, telle que je la représente ici, et ils l'assurent par des raisonnemens fondés. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous avons vu de nos jours plusieurs commanderies de cet ordre en France, en Italie, en Espagne et dans toute l'Europe, qu'il y en avoit une qui étoit fort riche à Vienne en Dauphiné, dont l'abbé faisoit sa résidence à l'abbaye *Saint Antoine*, proche la même ville; et il me semble, sans oser l'affirmer, que c'est des biens de cette abbaye, et peut-être d'autres commanderies de *Saint Antoine*, que l'on forma les prébendes des *chanoinesses de Malte*, qui existoient encore en France en 1789. Quelques auteurs aussi ont placé l'abbaye dont je parle plus haut, à Vienne en *Autriche*, ce qui est une grande erreur, et c'est d'a-

près des erreurs semblables que naissent ensuite les doutes sur ce qui ne peut être contesté quand on veut bien prendre la peine de consulter les auteurs les plus accrédités. L'histoire fait de même mention d'un autre ordre militaire de *Saint Antoine*, institué l'an 1382, par *Albert de Baviere*, comte de *Hainaut*, de *Hollande* et de *Zélande*, lorsqu'il se joignit à d'autres princes chrétiens, pour aller faire la guerre aux Turcs ; mais sa mort, survenue peu de temps après, ne laissa que le souvenir de l'institution. Les chevaliers devoient porter un collier d'or fait en forme de ceinture d'hermine, dont pendoit une béquille et une clochette, qui sont les attributs du saint hermite du nom *Antoine*.

ANTOINE en HOLLANDE. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre militaire de Saint Antoine en Ethiopie et en Abyssinie.*

ARGATA, ou du DÉVIDOIR. (*l'ordre militaire de l'*). Des gentilshommes de Naples voulant prendre, en 1388, la défense de *Louis d'Anjou*, d'une manière ouverte, se réunirent avec beaucoup de zèle pour former un corps de chevalerie qui se chargeroit de la défense du pont de Naples contre les vaisseaux et les galères de la reine *Marguerite*. Ce corps eut lieu en effet, et la marque que ces chevaliers adoptèrent pour décoration de leur institut, étoit un dévidoir en broderie d'or, dans un champ de gueules, qu'ils portoient au bras gauche.

AUBRAC et d'ALBRAC. (*l'ordre militaire d'*) L'hôpital militaire de cet ordre, situé sur les confins des trois provinces de *Guyenne*, de *Languedoc* et d'*Auvergne*, sur une montagne rude, fort élevée, inaccessible, pour ainsi dire, à cause des brouillards et des neiges dont elle est couverte pendant huit mois de l'année, et on ne peut pas moins favorisée des dons de la nature, s'est rendu célèbre dès son établissement, et est devenu dans la suite un bénéfice très-considérable en commande. *Adalard*, vicomte de Flandre, en fut le fondateur. Revenant du pélerinage de *Saint-Jacques* en Galice, il se trouva sur cette montagne, qui est de plus entourée de forêts, fort près d'une troupe de voleurs, qui étoit en embuscade, et exposé à perdre la vie. Au même instant il fit le vœu que s'il avoit le bonheur d'échapper à cette troupe, il fonderoit sur le même lieu

un hôpital pour y recevoir les pélerins, et purgeroit cette montagne des voleurs. Ayant échappé en effet à la troupe, il remplit sa promesse en 1120; il fit bâtir une église et un hôpital, qui portoit pour inscription, *in loco honoris et vastœ solitudinis;* il le dédia à Dieu, sous l'invocation de la Vierge, et le dota. Il en étoit le fondateur, il voulut aussi en être le supérieur, et donna des statuts et une règle à son institution, qui purent d'autant mieux se soutenir, que dans la suite les rois d'*Aragon*, les comtes de *Toulouse*, d'*Armagnac* et de *Rhodès*, contribuèrent, par leurs largesses, à la splendeur et à l'agrandissement de cette fondation. La communauté de cet hôpital fut d'abord composée de cinq sortes de personnes; de prêtres, pour servir l'église; de chevaliers, pour protéger et escorter les pélerins; d'une troupe particulière sous les ordres des chevaliers, pour la garde de l'hôpital et tenir les lieux sûrs; de frères clercs et laïques, pour le service de l'hôpital et des pauvres, et de dames de qualité, avec des femmes pour les servir et les assister dans leurs fonctions, qui avoient une demeure décente et commode dans l'intérieur de l'hôpital, et séparée des hommes. Le pape *Alexandre III* se trouvant à *Montpellier*, ayant ouï faire un grand éloge de cet ordre, s'y rendit *incognito*, et ayant été convaincu par lui-même de tout ce qu'on lui avoit dit, il ne voulut point en sortir sans s'y être fait recevoir comme confrère. La réputation que s'acquirent les chevaliers d'*Aubrac* par leur bonne administration et par leur valeur auprès des princes qui en conduisoient plusieurs d'entr'eux à la guerre, fut cause que leur hôpital devint un objet d'envie pour les chevaliers de *Malte* et les *Templiers*, au point que les premiers avoient surpris, sur un faux exposé, une bulle du pape *Boniface VIII*, en 1297, pour incorporer cette institution à la leur; bulle qui ne tarda pas à être révoquée. Les mêmes chevaliers de *Malte* revinrent inutilement à la charge auprès de *Jean XXII*. Les *Templiers* furent également repoussés par *Clément V*, qui fut au contraire, dix ans après, avec *Philippe le Bel*, l'instrument de leur destruction. Les chevaliers d'*Aubrac* ne furent éteints qu'en 1697, pour avoir voulu se soustraire à la discipline et aux statuts prescrits par leur

fondateur, et *Louis XIV* convertit l'hôpital en un couvent de chanoines réguliers; ce qui prouve bien que les abus minent et sapent la meilleure institution possible, quelqu'ancienne qu'elle puisse être. La marque de cet ordre étoit une croix d'azur à huit pointes, que les chevaliers portoient au côté gauche de leur habit, et dans l'intérieur une soutane noire avec la même croix.

Avis. (*l'ordre militaire d'*) En 1140, *Alphonse*, premier roi de Portugal, après avoir vaincu *Ismaël*, et quelques autres rois maures, sur le territoire d'Orichie, institua cet ordre pour perpétuer le souveuir de la fameuse victoire qu'il avoit remportée devant la ville de Biros, sur l'armée du roi *Alboyach*, qui avoit envahi une très-grande partie de l'Andalousie. Il le conféra aux officiers qui s'étoient le plus distingués depuis qu'il guerroyoit contre les Maures. La marque de cet ordre étoit un bras ailé de gueules, armé d'une épée dans un ovale d'or, attaché à une chaîne d'or que les chevaliers portoient sur la poitrine. En 1161, *Ferdinand le jaune*, successeur d'*Alphonse*, fit le transport de la grande maîtrise de l'ordre dans l'important château d'*Avis*, qu'il venoit de conquérir sur les Maures, et comme les armes de Portugal étoient un écu d'or à la croix fleurdelysée de sinople, accompagnée en pointe de deux oiseaux affrontés de sable, l'ordre fondé par le roi *Alphonse* son père, prit la dénomination d'*Avis* (qui étoit le nom du château), par allusion à l'écusson de Portugal, qui portoit deux oiseaux. Les chevaliers de cet ordre se rendirent si renommés par leurs victoires sur les Maures, que *Rodrigue Garcius de Aça*, grand-maître de l'ordre militaire de *Calatrava*, leur donna, du consentement de ses chevaliers, tous les biens que sa religion possédoit en Portugal. Les chevaliers d'*Avis*, par reconnoissance, unirent leur ordre à celui de *Calatrava*, pour en suivre les statuts. Leur bannière étoit blanche, portant d'un côté un écu mi-parti des armes de Portugal, et d'une tour d'or au champ de gueules, affrontée de deux oiseaux de sable, et en chef deux menotes d'azur.

Bain. (*l'ordre militaire du*) L'institution de cet ordre dut son origine à une cause vertueuse et en même temps très-honorable pour le monarque qui en fut le fondateur. *Henri IV de*

Lancastre, roi d'Angleterre, se trouvant un jour dans son *bain*, deux gentilshommes vinrent tout-à-coup l'avertir que deux veuves fort désolées se présentoient pour lui demander justice. Ce souverain, sans vouloir en apprendre davantage de la bouche de ses gentilshommes, qui se disposoient à lui exposer le précis du sujet qui avoit amené les deux veuves, s'élança hors de la cuve en prononçant ces paroles, *qu'il devoit préférer la justice qu'il étoit obligé de rendre à ses sujets, au plaisir du bain.* Il ordonna qu'on l'habillât sur-le-champ, donna ensuite audience aux deux veuves, et les renvoya fort satisfaites. Telle fut la cause qui donna l'origine à cette institution, dont les historiens ne rendent pas précisément l'époque; mais *Henri de Lancastre* régna, à compter de 1399 jusqu'en 1413. Les chevaliers du *bain*, qui furent d'abord au nombre de quarante-six, devoient porter sur le bras droit, entre l'épaule et le coude, un écu de sinople de soie, chargé de trois couronnes brodées d'or, posées deux et une, avec cette devise brodée en or sur le contour de l'écu, *tria in unum*; ce qui désignoit les trois vertus théologales, la *foi*, l'*espérance* et la *charité*, que les chevaliers devoient pratiquer. La réception des chevaliers avoit lieu avec les mêmes formalités et les mêmes cérémonies que celles qui se pratiquoient en France et avec la même pompe. V. l'article *Chevalier.* Mais une formalité que l'histoire ne rapporte pas comme ayant été pratiquée par les rois et chevaliers françois, et que je serois fâché de passer sous silence, c'est que le jour de la réception, les chevaliers reçus dînoient à la table du roi, et au moment où le monarque alloit quitter la table, le grand-maître des cuisines entroit dans la salle du festin, armé d'un large et grand couteau : il le montroit, d'un air menaçant, aux nouveaux chevaliers, en leur disant que s'ils manquoient au serment qu'ils venoient de faire, *il leur couperoit ignominieusement les éperons.* Cet ordre subsista jusqu'au règne de *Henri VIII*, première époque du schisme sur la religion en Angleterre. Il est fait mention cependant par divers écrivains, qu'il fut rétabli sous le règne de *Georges Ier*. J'ai rapporté à l'article *Ecuyer*, la manière dont un écuyer étoit reçu *chevalier* en France. A l'exception de la dernière formalité

que je viens de citer, on pratiquoit en Angleterre le même cérémonial pour la réception des *chevaliers du bain*. Sont-ce les *Anglois* qui copièrent les *François*, ou ceux-ci copièrent-ils les premiers? J'ai rapporté d'après *Sainte-Foi*.

BANDE, ou de l'ÉCHARPE. (*l'ordre militaire de la*) *Alphonse* IX, roi de *Léon* et de *Castille*, se voyant, ainsi que beaucoup de ses prédécesseurs, obligé d'en venir sans cesse aux mains avec les Maures, qui persistoient à vouloir se rendre maîtres de l'Espagne, institua en 1330, en faveur de la noblesse de ses états, l'ordre militaire de *la bande*, ou de l'*écharpe*. Il fut réglé, par les statuts, que les chevaliers ne seroient soumis à aucun vœu, mais qu'ils feroient, en recevant l'écharpe, le serment de défendre leur souverain, et de repousser les Maures jusques dans leur pays, sans toutefois leur porter la guerre plus loin. Les seuls cadets des familles nobles devoient être enrôlés dans cette nouvelle milice; mais *Alphonse* vit bientôt son dessein réussir au-delà de ses intentions, par le grand nombre de gentilshommes de la plus haute distinction, qui demandèrent à être faits chevaliers. Le roi de Grenade s'étant ligué avec celui de Féez, celui-ci envoya *Abdumalic*, son fils, à la tête d'une grande armée, pour pénétrer de force dans les états du roi de Castille; mais les nouveaux chevaliers combattirent avec tant de valeur, qu'*Abdumalic* fut tué, et son armée entièrement défaite. Le roi africain devint si furieux en apprenant la mort de son fils, qu'il jura d'exterminer tous les chrétiens. Il fit partir d'abord deux cent soixante et dix navires, pour garder le détroit, et durant quatre mois, on vit passer des gens de tout sexe et de tout âge, au-delà de quatre-vingt mille chevaux, et plus de quatre cent mille hommes de pied. Le roi *Alphonse* se voyoit fortement menacé, ou plutôt à la veille d'être détrôné, et tous les chrétiens massacrés. Ce fut dans cette conjoncture si menaçante, que les chevaliers de la *bande* se montrèrent dignes de la confiance que leur souverain avoit mise en eux. Il fut secondé du roi de Portugal, qui lui envoya un secours puissant, commandé par un grand nombre de ses valeureux chevaliers. Le roi africain avoit suivi son armée, et avoit déja commencé le siége de Tarife, lorsque les Espagnols

Espagnols et les Portugais, fondant avec impétuosité sur les Maures, ne donuèrent pas le temps à ce roi de se trouver assez promptement à la tête de son armée, pour l'animer par sa présence. Tous les historiens tombent d'accord, que dans ce combat général, qui eut lieu le 30 d'octobre 1340, deux cent mille hommes restèrent sur le champ de bataille, tellement qu'une étendue de trois lieues à la ronde fut couverte de cadavres. Le nombre de prisonniers fut de même très-considérable. Le butin qui resta aux soldats du roi de Castille et de Portugal fut si conséquent, que le prix de l'or, à cette époque, baissa d'une sixième partie. Le roi de Féez fut trop heureux de pouvoir regagner ses états. Telles furent les obligations que le roi *Alphonse* eut à l'institution de l'ordre de la *bande*, ou de l'*écharpe*, et une telle défaite ne doit point surprendre, quand on se reporte à celle des Sarrazins en France et dans la Lombardie, et quand on veut bien remarquer, en lisant l'histoire, que les hommes de l'Asie conviennent plus au désordre et au pillage, à incendier et à détruire de droite et de gauche, à inventer des tortures et des supplices, quand on a le malheur de tomber entre leurs mains, qu'à soutenir le combat contre une armée qui montre de l'assurance et de l'intrépidité. La marque de cet ordre étoit fort simple : elle consistoit uniquement en un large ruban rouge que les chevaliers portoient en écharpe, de gauche à droite.

BÉTHLÉEM. (*l'ordre militaire de Notre Dame de*) V. *l'Ordre militaire du saint Sépulchre.*

BLAISE. (*l'ordre militaire de Saint-*) *Lusignan*, roi d'Arménie, fut l'instituteur de cet ordre, qui se rapproche de l'époque de celui des Templiers, en le créant sous l'invocation de *Saint Blaise*, évêque de Sébaste en Arménie, qui fut martyrisé. Les chevaliers s'obligeoient à combattre les ennemis de la religion chrétienne. La marque de l'ordre étoit une croix d'or émaillée de gueules, ayant sur le centre l'effigie du saint patron.

BOTTE. (*l'ordre militaire de la*) V. *Ordre de la Calza.*

BRIGITE, en Suède. (*l'ordre militaire de Sainte*) Cet ordre militaire, qui porte le nom de son institutrice, fut fondé en 1344, à l'occasion des ravages et des désastres que les ennemis du nom chrétien exerçoient sur tous les royaumes les plus avancés

de l'Europe. Le nom de famille de cette fondatrice étoit *Birger*, seigneur très-puissant du royaume de Suède, dont la femme descendoit des rois des Goths. Etant devenue veuve de *Wilphon*, prince de *Néricie*, qui lui avoit laissé de grands biens, elle en consacra la plus grande partie à des fondations en faveur de l'humanité et à la défense des chrétiens. Ce fut d'après toutes ces vues, vraiment chrétiennes, qu'elle institua l'ordre dont il s'agit, en statuant que les chevaliers, en s'engageant à repousser les barbares, rempliroient en même temps les fonctions d'hospitaliers dans les commanderies qu'elle fonda en leur faveur. La marque de l'ordre étoit une croix d'or, émaillée d'azur, à huit pointes, approchant de celle des chevaliers de *Rhodes*, avec la différence qu'elle avoit au bas une langue de feu. Lorsque les chevaliers alloient combattre, ils avoient une bannière blanche, ayant sur l'un des côtés la croix de l'ordre, et au revers trois couronnes d'or, posées deux et une, qui sont les anciennes armes des Goths.

CALATRAVA. (*l'ordre militaire de*) Dans ces temps où l'Espagne étoit continuellement obligée de guerroyer contre les Maures qui vouloient de force s'emparer de ce royaume, et que les grandes défaites qu'ils essuyoient ne les rebutoient pas, parce qu'ils recevoient toujours des secours puissans de l'Afrique, ce fut une nécessité pour les rois espagnols, de suivre l'exemple des princes qui récompensoient et ranimoient la valeur des gentilshommes par des institutions de chevalerie militaire, et ce fut par un semblable motif que *dom Sanche III*, roi de Castille, institua, en 1558, l'ordre militaire de *Calatrava*. Il n'eut point à s'en repentir, car ces nouveaux chevaliers le secondèrent tellement, que ce fut par leur secours que lui et ses successeurs parvinrent à balayer l'Espagne de la présence des Maures, et à les faire rétrograder dans leur pays. L'ordre militaire de *Calatrava*, comme celui de Malte et des Templiers, se rendit très-célèbre, non-seulement en Espagne, mais dans l'Asie également. Ce même ordre qui subsiste encore, est fort riche, car il a quatre-vingts commanderies qui peuvent être possédées par des chevaliers mariés, le pape *Paul III* les ayant dispensés du vœu de chasteté. (Ce pape fut très-sage en cela.) La représentation est une

médaille d'or fleurdelysée de gueules, cantonnée de deux menottes d'azur qu'ils portent au côté gauche de leur habit, et sur la poitrine une seconde croix d'or, émaillée de gueules. La bannière est blanche, portant d'un côté les armes de l'ordre, et au revers l'effigie de la Vierge, ayant un croissant de sinople sous ses pieds. V. aussi l'ordre de *Montjoye*. Un écrivain dit dans un ouvrage auquel il a coopéré, en parlant très-succinctement de cet ordre, *qu'il n'est plus religieux ni militaire*, puisqu'on peut *s'y marier une fois*, et qu'il ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies. Voilà une conséquence bien singulière, d'après laquelle cet écrivain prétend conclure que cet ordre n'est plus militaire. En ce cas-là, l'ordre de *Saint Louis*, et beaucoup d'autres, n'étoient donc point militaires? On peut, en Espagne, quoique chevalier de l'ordre d'*Alcantara*, s'y marier deux fois avec dispenses, si on n'a point d'enfans du mariage qui a précédé. J'y ai vu à Carthagènes, à Barcelone, et dans d'autres villes de ce royaume, beaucoup de chevaliers mariés, qui étoient tous militaires. Ce même ordre pouvoit-il cesser d'être un *ordre militaire* sur leur personne? Quant à la jouissance des commanderies, sous quelle face M. de * peut-il la censurer? N'est-il pas bien avantageux pour un état, qu'un souverain puisse procurer l'aisance aux principaux officiers de ses troupes, en leur allouant des revenus qui ne grèvent ni ses trésors, ni ses sujets? Et d'où provient enfin le riche fonds de ces revenus? N'est-ce point de la valeur et de l'effusion du sang des chevaliers des onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles, pour préserver l'Espagne de son envahissement par les Maures, les Sarrazins, etc. etc.?

CALZA, ou de la BOTTE. (*l'ordre militaire de la*) Cet ordre, qui prit naissance en Italie en 1400, fut la suite d'une association de gentilshommes qui se proposèrent pour but de leur institution, l'instruction de la jeune noblesse dans tous les exercices relatifs à la profession des armes. L'association une fois formée et composée d'hommes instruits, les uns en un genre, les autres en un autre, ils se choisirent un chef pour être le directeur de la fondation. Ils prirent pour marque de chevalerie, une bottine ornée par une riche broderie en or, à laquelle le

chef de l'ordre ajontoit des pierreries. Les chevaliers ne pouvoient sortir sans avoir cette bottine à la jambe gauche.

Catherine au mont Sinaï. (*l'ordre militaire de Sainte*) Le concours des pélerins qui venoient de toutes parts visiter le tombeau de Sainte Catherine *au mont Sinaï*, étoit si considérable, que les princes chrétiens, après avoir retiré les saints lieux des mains des Sarrazins, résolurent d'instituer un ordre de chevalerie militaire, sous l'invocation de cette illustre martyre ; ce qui eut lieu en 1067. Les chevaliers, d'après les statuts, contractoient l'obligation de pourvoir à la sûreté des chemins et à protéger contre les infidèles les pélerins qui se rendoient à Jérusalem. La représentation de l'ordre étoit une croix d'or faite en maniere de roue, émaillée de gueules, clouée d'argent, chargée d'une épée transversale, la lame ensanglantée, à une poignée d'or. Ces chevaliers firent honneur, par leur bravoure et leurs soins extraordinaires envers les pélerins, à l'institution.

Catherine, en Russie. (*l'ordre de Sainte*) Quoique cet ordre n'ait été institué qu'en faveur des femmes, je ne puis le passer sous silence, parce que le motif qui donna lieu à sa création, tire sa source d'une circonstance purement militaire. La czarine *Catherine*, femme de *Pierre le Grand*, tendrement attachée à son mari, ayant voulu le suivre, en 1714, dans une expédition contre les Turcs, devint en même temps la cause de son salut, car ayant après quelques événemens militaires (qui n'avoient point été favorables à l'empereur son époux), acquis la conviction qu'il ne pourroit échapper des mains de Turcs, elle prit si sagement ses mesures, qu'elle réussit à faire parvenir auprès du grand-visir un de ses gentilshommes, muni d'une lettre écrite de sa main, par laquelle elle demandoit à ce premier ministre d'entrer en négociation avec le czar, pour traiter de la paix entre la Turquie et la Russie, lui promettant, par cette même lettre, une somme considérable, s'il adhéroit à sa proposition, se chargeant d'ailleurs de faire approuver sa démarche par l'empereur son mari. Le grand-visir, plus touché encore du dévouement de *Catherine* pour la personne de son mari, que séduit (sentiment fort rare chez un Turc, et sur-tout chez le chef d'un

divan) par la magnifique promesse que renfermoit la lettre, dépêcha sur-le-champ des ambassadeurs dans le camp russien, avec l'ordre de faire premièrement visite à cette femme rare, et de lui faire les plus grands honneurs, en lui présentant un damas du plus grand prix. La paix ayant été la suite de ces démarches réciproques, *Pierre*, pour transmettre ce jour mémorable à la postérité, créa un ordre de chevalerie en faveur des dames de sa cour, du nom de l'impératrice, dont il la fit grande-maîtresse. La marque de l'ordre est une croix d'or, émaillée de gueules, chargée au centre, de l'image de *Sainte Catherine*. Les dames qui en sont honorées, la portent au côté gauche, attachée par un ruban ponceau. La devise est *pro fide et patriâ*, qui est dans un ovale émaillé de gueules sur le revers de la croix.

Chardon. (*l'ordre militaire de Notre-Dame du*) *Louis II*, surnommé *le Bon*, duc de *Bourbon*, voulant surprendre agréablement, le premier jour de l'an 1369, les gentilshommes de ses terres, dont il étoit convaincu de l'attachement pour sa personne, institua en leur considération, à Moulins, un ordre de chevalerie qui fut d'abord nommé *ordre de l'écu d'or*, par allusion aux étrennes qui se donnent au premier jour de l'an. Cet *écu* étoit entouré d'une bande de perles entrelacées de ces mots en lettres d'or, *allen, allen*, qui signifient *allons ensemble*, surmontée d'une devise qui étoit le mot *Espérance*. Les obligations exigées de la part des chevaliers, étoient qu'ils ne médiroient jamais l'un de l'autre ; qu'ils vivroient ensemble en grande union ; qu'ils porteroient le plus grand respect aux dames, et qu'ils ne souffriroient jamais que l'on tînt aucun discours offensans contre elles. Après la messe, qui fut célébrée avec une très-grande pompe à cette occasion, *Louis de Bourbon* jura le premier, les chevaliers s'étant mis à genoux devant lui, en firent de même; et voulant aussi donner des étrennes à ce prince, *Philippe des Serpens*, l'un des premiers seigneurs du Bourbonnois, portant la parole pour tous les chevaliers, lui offrit leurs services, leurs biens et leur vie. *Louis* ayant épousé, peu de temps après, *Anne Dauphine*, fille unique de Bézaut, comte d'Auvergne et sire de Merceœur, institua, l'année suivante, le 2 de février, l'ordre militaire de *Notre-Dame du*

Chardon, qu'il conféra à vingt-six chevaliers qui devoient être sans reproches, et avoir donné des preuves particulières de bravoure aux armées, et se déclara, lui et ses successeurs, chefs du nouvel ordre. Les chevaliers devoient porter en tout temps une ceinture de velours bleu céleste, doublée de satin pourpre, relevée de lisérés de broderie d'or, portant la devise *Espérance*, aussi en lettres d'or, fermant à boucle et ardillons d'or, ébarbillonnée, déchiquetée et émaillée de vert comme la tête du *chardon*; ils portoient au bas d'un collier d'or losangé et entrelacé de fleurs-de-lys, émaillés de blanc, de chardons émaillés de vert, et des lettres de la devise, un ovale d'or renfermant l'effigie de la Vierge, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles d'argent, ayant un croissant de même sous ses pieds, et sur le contour de l'ovale les mots *allen, allen*. L'habillement pour les jours de cérémonie et de réception, étoit riche et des plus magnifique. Le célèbre *Bertrand du Guesclin*, qui devint connétable de France, et qui fut enterré comme le célèbre *Turenne*, dans le caveau des rois de France, passant par Moulins pour se rendre au siége de *Château-Randon*, qui étoit au pouvoir des Anglois, *Louis de Bourbon* qu'il alla saluer, lui attacha lui-même la ceinture et le collier de son ordre, dont le maréchal se trouva très-honoré. Plusieurs auteurs ont attribué, par une grande erreur, d'après *Giustiniani*, dans son *Traité des Ordres*, et d'après d'autres historiens, l'institution de *Notre-Dame du Chardon*, les uns à *Philippe II*, duc de Bourgogne, et les autres à un *Louis II*, aussi duc de Bourgogne; le premier vivoit en 1430, et l'institution date de 1369; quant au second, il n'y eut jamais de ducs de Bourgogne du nom de *Louis II*. Vers la fin du huitième siècle, *Achajus*, roi d'Ecosse, ayant contracté alliance avec l'empereur *Charlemagne*, qui avoit conçu pour ce roi une très-grande estime, *Achajus*, pour témoigner combien il se sentoit fort de l'appui de ce grand empereur, fonda un ordre de chevalerie du nom de *Chardon de la rue*, avec cette devise, *pour ma défense*, sous l'invocation de *Saint André*, patron de l'Ecosse. Il y eut un second ordre du *Chardon*, et sous la même invocation, institué en Ecosse à la suite d'une grande rebellion, qui fut appaisée par le roi *Jacques II*

et par les gentilshommes de son royaume, auxquels il voulut prouver sa reconnoissance, en créant en leur faveur un ordre particulier de chevalerie militaire. La devise de ce second ordre étoit *nemo me impunè lacesset.*

CHARITÉ CHRÉTIENNE. (*l'ordre militaire de la*) L'institution de cet ordre devoit avoir son exécution sous le règne de *Henri III,* roi de France, qui en avoit formé le projet ; mais elle n'eut, comme on dit proverbialement, lieu qu'en peinture, parce que les malheurs et les troubles des temps ne permirent pas à ce roi d'aller plus loin que le projet ; c'étoit à *Louis XIV* qu'il étoit réservé de remplir un aussi louable dessein, et d'en porter l'exécution à une magnificence que les nations étrangères ne purent s'empêcher d'admirer. Quoi qu'il en soit arrivé contre le vœu et les projets de *Henri,* je n'en vais pas moins rapporter ce que l'histoire nous transmet à ce sujet. Ce monarque sentant qu'il n'y avoit rien de plus juste que de récompenser ceux qui ont prodigué leur sang pour le service de l'état, lorsque la vieillesse ou les blessures les ont rendu incapables de continuer leurs services, avoit pris toutes les mesures pour instituer un ordre militaire de la *Charité chrétienne,* pour les pauvres capitaines, officiers et soldats estropiés au service du roi et de l'état; il leur avoit assigné des revenus sur les hôpitaux et maladreries de France, pour leur entretien, et leur avoit donné une maison dans le faubourg *Saint-Marcel* de Paris, qui devoit être appelée *Maison militaire de la charité chrétienne.* Les officiers et soldats devoient recevoir, en entrant dans l'établissement, outre le vêtement, un manteau chargé sur le côté gauche d'une croix ancrée de satin blanc en broderie orlée et bordée de bleu céleste, et cette devise en broderie d'or, *pour avoir servi fidèlement. Henri IV* avoit de même projeté de suivre l'exécution du dessein de son prédécesseur, mais le crime horrible commis sur sa personne sacrée, lui arracha la gloire de l'accomplissement.

CHÉRUBINS. (*l'ordre royal et militaire des*) Voy. *Christ.* (*divers ordres militaires du*)

CHIEN et du COQ. (*l'ordre militaire du*) On attribue l'institution de ces deux ordres, qui furent d'abord séparés, à *Lisoye de Montmorenci,* qui fut le premier

des seigneurs qui se firent baptiser avec le roi *Clovis*, et qui, pour perpétuer le souvenir de cet évènement, et donner une preuve publique de fidélité à son prince, créa l'ordre du *Chien*. Les chevaliers s'obligeoient à perpetuer la religion chrétienne, et portoient pour marque une chaîne d'or, de laquelle pendoit un chien du même métal. Les progrès que firent les chevaliers, engagèrent le même *Lisoye de Montmorenci* à créer un second ordre, qui fut celui du *Coq;* il fut réuni à celui du *Chien*, et la représentation fut pour lors un collier d'or composé de plusieurs chaînes, duquel pendoient un *chien* et un *coq* du même métal, et pour devise ce seul mot, *vigiles*. L'auteur dont je fais mention à la fin de l'article de l'ordre de la *Sainte Ampoule*, prétend encore que cet ordre (du *Chien*) ne fut fondé qu'en 1102, par *Bouchard IV de Montmorenci*, après avoir été soumis par *Louis le Gros*, fils de *Philippe Ier*. Cela peut être, mais je cite toujours d'après les plus anciens auteurs, sans rien contester.

CHRIST, en Portugal. (*L'ordre militaire du*) *Denis Ier*, roi de Portugal, voyant que les Maures, qui exerçoient continuellement des ravages dans ses états, égorgeoient dans le royaume des Algarbes, jusques dans les églises, les chrétiens qui y cherchoient leur salut contre leurs poursuites, voyant de plus l'ordre des *Templiers* aboli, et voulant remédier à tant de maux, établit, en 1318, l'ordre du *Christ*, sous la règle et statuts des *Templiers*, en y ajoutant seulement, que les chevaliers seroient libres de se marier. Tous les biens des *Templiers* ayant été consacrés à cette nouvelle institution, ce souverain ne se trouva point gêné pour former la nouvelle milice dont il espéroit tirer de grands secours par la valeur et la bravoure des sujets qu'il choisiroit. Ses espérances ne furent point trompées, car ils parvinrent à purger l'intérieur du royaume, non-seulement de la nation mauresque, mais encore tout le dehors, et poussèrent même leurs conquêtes jusqu'au-delà des mers, que les successeurs de *Denis* accordèrent à l'ordre comme propriété souveraine achetée par leur sang, sous la seule condition de la foi et hommage envers les rois de Portugal. On peut juger des progrès qui naquirent de cette institu-

tion, puisque les chevaliers, sous l'administration d'un grand-maître, avoient quatre cent cinquante commanderies, dont le revenu annuel s'élevoit au-delà de 500 mille ducats, sans compter celui de la grande-maîtrise, qui montoit à 100 mille ducats. Il falloit faire preuves de noblesse pour être reçu chevalier, et avoir servi auparavant, pendant trois années pleines, comme aspirant. Cet ordre, comme beaucoup d'autres en Espagne et ailleurs, fut réuni à la couronne, et les rois s'en déclarèrent grands-maîtres et administrateurs. La marque de l'institut étoit une croix d'or patriarchale, émaillée de gueules, surchargée d'une seconde croix d'argent, attachée au cou par une triple chaîne d'or. La bannière étoit blanche, portant sur l'un des côtés la croix de l'ordre, et au revers les armes de Portugal. On voyoit dans l'église des Cordeliers, la représentation de cet ordre, dans la chapelle de *Gondi*, où don *Antoine*, roi de Portugal, qui mourut à Paris en 1595, avoit été enterré.

CHRIST. (*Divers ordres militaires du*) Dans ces temps (quatorze et quinzième siècles) où la religion chrétienne étoit horriblement persécutée, non-seulement par les Barbares, les Mahométans, les Sarrazins, les Maures, mais encore par les suites de l'hérésie qui s'étoit emparée des esprits chez diverses nations, saint *Dominique*, si connu par les grands succès de ses prédications, qui ramenèrent à la véritable religion plus de cent mille personnes dans la Lombardie seule, fit sentir aux papes, que les institutions purement religieuses ne suffisoient pas pour écarter les irruptions des Barbares qui refluoient de toutes les parties de l'Afrique et de l'Asie, sur tous les points de l'Europe, et qu'il falloit de nécessité employer la valeur et les bras d'une milice armée (dont les membres pourroient se marier) sous la bannière du *Christ*. Divers ordres furent donc institués dans les mêmes circonstances et pour la même cause, sous la dénomination d'ordres militaires du *Christ*, qui eurent aussi leurs succès. C'est par cette raison que je les réunis sous un seul article. Il ne falloit dans quelques-uns de ces ordres, pas absolument produire des preuves de noblesse pour être admis, mais il falloit être connu comme ayant toujours professé des mœurs pures. La dispense de pro-

duire des titres d'extraction noble, n'empêcha pas beaucoup de gentilshommes de s'enrôler dans ces divers corps de milice chrétienne. Le premier fut institué par saint *Dominique* même, qui y attacha des règles et des statuts qui devinrent communs aux autres ordres de même dénomination, après avoir été approuvés par les papes et par les souverains. Les membres de celui-ci portoient sur l'estomac une croix d'argent fleurdelysée, et surchargée d'une croix de sable. Les femmes des chevaliers mariés portoient la même croix attachée à leur cou, par un cordon noir et blanc. Le second ordre du *Christ*, institué à Avignon par le pape *Jean XXII*, en 1320, avoit pour représentation, une croix émaillée de gueules, avec un liséré d'or. Le troisième dut son institution au pape *Paul V*, en 1615, auquel il donna pour marque de l'ordre, une croix de Malte, émaillée d'azur, au liséré d'or, ayant à la face et au revers ces trois lettres, I. H. S., entrelacées, du même métal que le liséré, que les chevaliers portoient sur la poitrine; celui-ci exigeoit des preuves de noblesse, avoit un grand-maître et des commandeurs. Chaque chevalier devoit avoir un cavalier équipé et armé à sa suite, quand il guerroyoit sur terre. Le quatrième, connu sous le nom de *Chérubin* et de *Séraphin*, mais qui fut pareillement un ordre du *Christ*, eut pour fondateur *Magnus IV*, roi de Suède, qui le créa en 1334. La marque de l'ordre étoit un collier d'or, composé de *chérubins*, émaillés de gueules et de croix patriarchales du même métal que le collier, faisant allusion au siége patriarchal d'Upsal, duquel pendoit un ovale d'or, émaillé d'azur, ayant sur le centre les trois lettres I. H. S., du même métal que l'ovale; la lettre H surmontée d'une petite croix de même. Le roi *Magnus* institua cet ordre de chevalerie, pour que les membres dont il seroit composé fussent uniquement occupés à donner la chasse aux Barbares qui venoient sans relâche dévaster ses états. Ce même ordre dont les chevaliers s'étoient extrêmement distingués, fut aboli à l'époque où *Charles*, roi de Suède, père du grand *Gustave*, embrassa les opinions de *Luther*; mais aussi il fut rétabli par le roi *Frédéric Ier*, qui y ajouta les mots *royal et militaire*, il subsiste encore : il est divisé en deux classes; la première est

celle des chevaliers-commandeurs du grand ordre des *Séraphins*, qui ne peut comprendre parmi ses membres que des maréchaux, généraux et colonels de Suède : la seconde classe comprend les chevaliers de l'*épée*, choisis dans les grades qui précèdent celui de colonel, et qui exigent, comme pour la première classe, vingt années de service, qui peuvent toutefois être devancées pour cause d'actions éclatantes. Les commandeurs portent l'étoile de l'ordre, brodée sur la gauche de l'habit, et un large ruban jaune moiré en écharpe, liséré de bleu céleste, d'où pend une croix d'or de *saint André*, émaillée de blanc, ayant sur le milieu un globe d'azur aux trois couronnes de Suède avec un glaive en pal, la croix anglée de quatre couronnes d'or, et en place d'anneau, une couronne royale du même métal, reposant sur deux épées croisées. Au revers, un globe surmonté d'une couronne de laurier avec un glaive en pal; sur le contour ces mots : *pro patriâ*. Les chevaliers d'épée portent cette même croix attachée à la boutonnière par le même ruban. Le collier des commandeurs, tel que je l'ai décrit plus haut. C'est à tort que des écrivains ont dit dans un ouvrage important, que cet ordre n'existoit plus que par le souvenir. L'ordre du *Christ*, qui fut aussi un ordre militaire de Pologne, fut fondé en 1205 à *Riga*, par *Albert Ier*, évêque de cette ville : cet ordre avoit beaucoup de rapport avec l'*ordre royal et militaire de Suède*. Voy. *Ordre de Livonie*. Il y eut encore plusieurs autres ordres sous la dénomination qui donne place à cet article, et sur lesquels l'histoire ne parle que fort vaguement, par la raison, sans doute, qu'ils n'eurent que la durée de leurs fondateurs, et parce qu'ils émanoient purement de l'association de quelques membres, soit réguliers, soit laïques, qui ne tenoient aucuns priviléges des papes, ni des souverains, et qu'ils n'étoient point des ordres militaires.

CHYPRE ou des CHEVALIERS de l'ÉPÉE. (*l'ordre militaire de*) *Guy* de *Lusignan* ayant été contraint par le fameux *Saladin* de livrer la ville de Jérusalem, dont il étoit devenu roi en épousant la fille aînée d'*Amaury*, aussi roi de Jérusalem, devint redevable, après son malheur, de la possession des îles de Chypre, à *Richard Ier*, roi d'An-

gleterre qui en avoit chassé *Isaac Comnène*, prince cruel et barbare, qui s'étoit montré indigne du nom chrétien par toutes sortes de crimes. *Guy* de *Lusignan*, en prenant la qualité de roi de Chypre, voulut honorer un grand nombre des gentilshommes qui ne l'avoient point abandonné dans son malheur, et dont il avoit été si souvent témoin des actions de valeur qu'ils avoient manifestées pour la défense de la terre sainte et de Jérusalem ; ce fut à cette occasion qu'il institua l'ordre militaire de l'*épée* que les chevaliers recevoient en faisant le serment de défendre la religion chrétienne et les rois de Chypre. La première réception eut lieu l'an 1195, dans l'église cathédrale de Nicosie, capitale du royaume; *Amaury* de *Lusignan*, frère du roi, connétable de Chypre et frère de *Guy*, en fut grand-maître, et trois cents gentilshommes reçurent la marque de l'ordre, qui étoit un collier composé de cordons ronds de soie blanche, liés en lacs d'amour, entrelacés des lettres R. S. fermées d'or, duquel pendoit une médaille cléchée d'or, dans laquelle étoit une épée, dont la lame étoit émaillée de blanc, la garde croisée et fleurdelysée d'or, avec ces mots autour de l'ovale, *securitas regni*. La maison de *Lusignan* eut successivement les plus zélés défenseurs dans les chevaliers de cet ordre, qui étoient, pour le plus grand nombre, des gentilshommes françois, car, malgré que le royaume de Chypre ait été maintes fois vivement assailli par les Mahométans, cette même maison en conserva la possession jusqu'en 1473, c'est-à-dire pendant 278 ans.

COLOMBE. (*l'ordre militaire de la*) *Jean Ier*, roi de Léon, et de Castille ayant succédé, l'an 1379, à *Henri II*, son père, à l'âge de vingt-un ans, et les Maures voulant profiter de sa jeunesse pour fondre sur ses états, il ne crut pouvoir mieux faire, pour électriser la valeur et le courage de toute sa noblesse, que de suivre le penchant des temps et en même temps l'exemple des rois ses aïeux, qui avoient obtenu de si grands succès par diverses institutions militaires. Ce fut d'après cette pensée, qu'il fonda l'ordre militaire de *la colombe*, en se persuadant que ce symbole que les chevaliers devoient porter sur la poitrine, leur rappelleroit sans cesse la pureté des mœurs et la fidélité envers leur souverain et leur patrie. La représentation étoit une

chaîne d'or entrelacée de rayons solaires, émaillés de diverses couleurs, de laquelle pendoit une *colombe* d'or, émaillée de blanc, aux yeux et bec de gueules. Ce même ordre n'eut que la durée de *Henri*, qui mourut cinq ans après l'institution, qui ne put se soutenir faute de revenus assez considérables.

Conception. (*l'ordre militaire de la*) Cet ordre eut pour fondateurs *Ferdinand*, duc de *Mantoue*, *Charles* de *Gonsagues*, duc de *Nevers*, et *Adolphe*, comte d'*Alla*, que le zèle pour la religion catholique et la charité pour leur prochain, portèrent à établir en 1619, sous l'invocation de l'archange *saint Michel*. Par les statuts de ce nouvel ordre, les chevaliers s'engageoient à la défense et à la délivrance des chrétiens contre les Mahométans, et comme les princes fondateurs vouloient qu'il n'y eût que des personnages distingués qui y fussent admis, et que leurs états peu étendus n'auroient pas fourni une milice assez considérable pour répondre à leurs vues, ils décidèrent, par leur réglement, que les gentilshommes étrangers réunissant les conditions requises du côté des mœurs et de la valeur, pourroient être reçus chevaliers, et dès la première promotion, des gentilshommes et seigneurs françois et polonois furent comptés au nombre des membres. La marque de l'ordre que les chevaliers portoient attachée à une chaîne d'or sur la poitrine, étoit une croix d'or de Malte, émaillée d'azur à la bordure d'or, ayant sur le centre une image de la Vierge, environnée de rayons et couronnée de douze étoiles, au revers de la croix et sur le centre, l'image de l'ange *saint Michel* armé d'une épée, foulant à ses pieds un dragon.

Concorde. (*l'ordre militaire de la*) Cet ordre militaire dut son institution à l'électeur *Ernest*, margrave de *Brandebourg*, qui le fonda en 1660, en faveur des officiers qui s'étoient distingués dans les dernières guerres. La marque de l'ordre étoit une croix d'or (attachée à la boutonnière par un ruban de couleur orange,) à huit pointes, pommetées et émaillées de blanc, anglées par deux C C mis en sautoir, du même métal que la croix; sur le milieu de celle-ci un médaillon, émaillé de gueules, portant le mot *Concordia* en lettres d'or : sur le contour du médaillon, deux branches d'o-

livier, au revers de la croix, un second médaillon renfermant le nom de l'instituteur.

COQ. (*l'ordre militaire du*). Voy. *L'ordre* du *Chien* et du *Coq*.

COQ. (*l'ordre militaire du*) *Claude Polier*, gentilhomme languedocien, combattant à la bataille de Courtrai, qui se donna en 1302, entre les Anglois et les François, ayant remarqué que plusieurs Anglois s'acharnoient à la personne de *Louis Hutin*, fils aîné de *Philippe le Bel*, et que ce prince étoit menacé de succomber, sortit aussitôt des rangs, et se précipita, comme un lion en furie, sur ces mêmes Anglois, avec tant d'impétuosité, en frappant d'estoc et de taille, qu'il parvint à le délivrer de leurs mains. *Louis*, pénétré, comme il devoit l'être, du dévouement de *Polier*, voulut, à l'instant, lui donner une preuve publique et solennelle de sa reconnoissance, et créa un ordre dont il le fit premier chevalier; et pour lui donner une preuve plus manifeste encore de l'estime qu'il faisoit de sa personne, il se servit du blason de son écu, pour en composer la marque de l'ordre qu'il institua. L'écu de *Polier* portoit d'argent, chargé d'un coq au naturel, et la décoration dont *Louis Hutin* honora son libérateur, fut une répétition des armes de celui-ci, à laquelle il ajouta cette devise, *gallus ex periculo eripuit gallum*, placée entre le casque et le chef de l'écu. Tous les auteurs que j'ai consultés en faisant mention de cet ordre, n'ont parlé ni de la bataille, ni de l'année; ils font en même temps *Louis Hutin*, fils de *Philippe le Hardi*; il étoit fils de *Philippe le Bel*; ils le nomment *dauphin*; il n'y avoit pas de *dauphin* alors : c'est ce qui prouve bien que quand on se borne à copier, on ne peut manquer de transmettre les fautes sur une infinité de productions.

CORDELIÈRE. (*l'ordre de la*) V. *Ordre militaire de Saint Michel.*

CORDON JAUNE. (*l'ordre mil. du cordon*) L'institution de cet ordre de chevalerie eut lieu sous le règne du roi *Henri IV*. Le duc de *Nevers* desirant avoir une compagnie d'élite, à la tête de laquelle il vouloit combattre pour les intérêts de son souverain, fit choix d'un nombre de gentilshommes auxquels il donna la dénomination de gendarmes, et qu'il fit en même temps chevaliers, à la suite d'une céré-

monie qu'il rendit très-solennelle, de la manière suivante : Après la lecture des statuts, chaque gendarme mit un genou en terre; le duc lui passant au cou un ruban ou collier jaune, lui ceignoit l'épée et lui donnoit ensuite l'accolade.

Cosme et de Saint Damien, ou des martyrs de la Palestine. (*l'ordre militaire de Saint*) Cet ordre, qui fut institué environ vers l'an 1030, eut un grand lustre dans la Palestine. Quelques personnes riches et charitables, singulièrement touchées de tout ce que les personnes de qualité, qui se rendoient de tous les royaumes pour secourir les princes, avoient à souffrir par les maladies et les tourmens affreux des Mahométans, fondèrent à Jérusalem, et dans plusieurs villes, des hôpitaux, sous l'invocation de *Saint Cosme* et de *Saint Damien*, qui avoient exercé la médecine pendant leur vie, avec renommée et un très-grand désintéressement. Les divers membres de ces fondations firent de si grandes choses envers les malades, les orphelins, les veuves et les captifs, en se défendant encore contre les Mahométans, qu'ils furent, comme les autres hospitaliers, déclarés chevaliers par les souverains et par le pape *Jean XX*, et l'ordre de *Saint Cosme* et de *Saint Damien* fut mis, dès ce moment, au nombre des ordres militaires. La représentation étoit une croix d'or, émaillée de gueules, portant sur son centre l'image des deux saints martyrs. Cet ordre fit successivement des choses merveilleuses, par ses actes de bravoure et ses largesses envers les malheureux. La ruine des chrétiens dans la Syrie devint aussi la leur.

Couronne royale. (*l'ord. mil. de la*) V. *Ordre de Frise.*

Croissant. (*l'ordre mil. du*) Cet ordre fut institué par *Mahomet II*, empereur des Turcs, qui s'en déclara le chef. La marque de cette décoration, que les empereurs ne confèrent qu'à ceux qui remplissent les emplois les plus éminens, est un croissant d'or, émaillé de sinople, garni sur tout son contour de pierres précieuses. La devise, *donec totum impleat orbem*, à laquelle celle de l'ordre de *Malte* répond d'une manière bien ingénieuse et modeste en même temps : la croix placée entre les deux cornes du *croissant*, avec ces mots, *ne totum impleat orbem.*

Croissant et de l'Étoile de Sicile. (*l'ordre milit. du*) Deux princes de la maison

d'*Anjou ;* le premier qui fut *Charles*, frère de *Louis IX*, roi de France ; le second, *René*, duc d'*Anjou*, comte de Provence et roi de Sicile, instituèrent chacun un ordre militaire du *Croissant*. *Charles*, prince guerrier, ayant été appelé en Sicile pour la délivrer du cruel *Mainfroy*, fils naturel de *Frédéric II*, empereur d'Allemagne, et qui avoit usurpé le trône de cette partie de l'Italie, en faisant empoisonner avec un lavement, le 19 mai 1254, *Conrad* son frère aîné, se rendit, douze ans après seulement, aux instances de plusieurs grands seigneurs du royaume des deux Siciles, et à celles du pape *Urbain IV*, ayant, de l'agrément de son père, levé un corps considérable de troupes; il partit pour l'Italie, et reçut la couronne du pape *Clément IV*, qui venoit de succéder à *Urbin*; mais avant de pouvoir se dire roi des deux Siciles, *Charles* devoit combattre et vaincre *Mainfroy*, et c'est ce qu'il fit. Il alla présenter la bataille dans la plaine de *Benevent ;* il sortit vainqueur du combat sanglant qui eut lieu le 26 de février 1266, et *Mainfroy* fut trouvé parmi les morts restés sur le champ de bataille. *Charles* ne pouvoit encore se dire roi tout-à-fait; il avoit un second concurrent à combattre et à vaincre dans la personne du jeune *Conradin*, duc de Suabe, fils du feu roi *Conrad*, qui avoit attiré à son parti les princes d'Allemagne, à la sollicitation de *Frédéric II*, son aïeul. Ce fut alors que *Charles*, intéressé à se faire un puissant parti parmi les principaux seigneurs, pour prévenir la révolte des peuples, et pour se servir de leurs bras contre la grande armée que *Conradin* avoit levée, créa un ordre de chevalerie (1268) à Messine, qui étoit pour lors la ville capitale du royaume, sous le nom du *Croissant*, dont il fit chevalier les princes et principaux seigneurs de sa cour et de la Sicile. La marque de cet ordre étoit une chaîne d'or entrelacée d'étoiles et de fleurs-de-lys, de laquelle pendoit un *Croissant*, avec cette devise, *donec totum impleat*. Cet ordre s'éteignit avec la maison d'*Anjou*, ou plutôt il fut changé en celui de l'*Etoile*, qui existoit encore il y a soixante ans, et qui exigeoit, comme le précédent, quatre degrés paternels et quatre degrés maternels de noblesse, et d'être sans reproche en soi ni en sa famille. La marque de celui-ci étoit une croix d'or de Malte,

chargée

chargée d'une étoile émaillée de blanc. Le second ordre du *Croissant*, dont *René d'Anjou* fut l'instituteur, en 1448, en la ville d'*Angers*, et qu'il dédia à *Saint Maurice*, eut pour but une récompense envers les gentilshommes qui l'avoient valeureusement secondé en maintes occasions périlleuses; il statua que, pour marque de ce nouvel ordre, les chevaliers porteroient au bras droit, sur leur habit, un *croissant* d'or, liséré d'azur et émaillé de gueules, duquel pendroient des petits bâtons d'or travaillés en colonnes, qui exprimeroient le nombre d'occasions dans lesquelles le chevalier se seroit trouvé. La devise figurée en lettres d'or sur le liséré, étoit, *loz en Croissant*, par allusion à ces mots, *virtutes, laus et gloria crescunt eundo*. Les formalités pour être reçu étoient les mêmes que pour celui dont je viens de parler précédemment.

Croix de Bourgogne. (*l'ordre militaire de la croix de*) *Charles-Quint*, après avoir remporté, en 1530, la victoire à *Mulberg*, qui affoiblit le parti protestant, en livrant entre ses mains les chefs, porta ses armes victorieuses, et suivi de plus de cinquante mille hommes, jusques dans l'Afrique, où il prit le fort de la Goulette, et conquit le royaume de Tunis, après en avoir chassé le fameux corsaire *Barberousse II*, en rétablissant sur le trône, en 1535, *Muleasses*, connu aussi sous le nom de *Mulei Haffen*, roi de Barbarie. Voulant ensuite donner aux officiers qui avoient partagé ses exploits, une récompense digne de leur valeur, il institua un ordre militaire auquel il donna la dénomination de la *Croix de Bourgogne*. Il fit son entrée à Tunis, vêtu d'un manteau magnifique, sur lequel étoit brodée, en relief, cette croix entourée de plusieurs flammes, suivi des chevaliers qu'il avoit décorés, ayant à leur cou un collier composé d'une chaîne d'or, entrelacée de croix de gueules de *Saint André*, qui est de *Bourgogne*, dont pendoit un fusil tirant des étincelles de feu d'un caillou; avec cette inscription, *Barbara*. Cette institution, qui fut des plus solennelle, eut lieu en 1535, le jour de la Madelaine, et elle procura la liberté à plus de vingt mille captifs chrétiens, qui furent délivrés de leurs fers. Cet empereur ne borna point à cette décoration accordée à un nombre d'officiers, le témoignage de sa reconnoissance; il créa

des pensions, non-seulement envers les officiers blessés qui n'étoient pas compris dans la classe des nouveaux chevaliers, mais encore envers les veuves et les enfans de ceux qui avoient perdu la vie pendant le cours de ses conquêtes en Afrique, et il en fit de même à l'égard des soldats blessés, des veuves et des enfans des soldats tués. Ce monarque suivit en cela la loi qui commande *de nourrir du trésor public les enfans de ceux qui sont tués à la guerre.*

Cygne. (*l'ordre militaire du*) Dans ces temps où la religion chrétienne étoit si cruellement persécutée, l'expérience que l'on acquéroit successivement des grands services que procuroient les ordres de chevalerie militaire, faisoit que chaque prince vouloit imiter l'exemple d'un autre prince en créant un ordre. *Charles*, duc de Brabant, voyant les cruels effets de la guerre civile entre les princes flamands, par rapport à la religion, institua l'ordre du *Cygne*. Les principales obligations des chevaliers étoient de défendre la religion, mais en même temps d'employer tous leurs efforts pour rétablir la paix parmi les princes et seigneurs qui étoient en guerre. Ils portoient l'habit noir, une chaîne d'or au cou, de laquelle pendoit un *cygne* au naturel. On donne encore une autre origine à cet ordre, dont on veut fixer l'institution à l'an 711; mais comme elle est purement romanesque, je m'arrête à celle qui paroît la plus vraisemblable d'après le témoignage de plusieurs historiens accrédités.

Danebrog. (*l'ordre militaire de*) L'institution de cet ordre prit naissance d'une circonstance qui inspira à *Waldemar II*, roi de *Danemarck*, qui étoit un prince rempli de piété, la résolution de fonder un ordre de chevalerie pour perpétuer le souvenir d'une victoire signalée qu'il remporta sur les Livoniens, en 1219, le jour de la fête de *Saint Laurent.* Voulant me conformer au goût, ou plutôt à l'esprit du temps présent, lors même que nous vîmes, il y a fort peu, le même goût, le même esprit échauffés; fanatisés d'un amour brûlant pour les lettres L. F. O. N. M. M. P. R. Je me garderai bien de rapporter cette circonstance sur laquelle je passerai, ainsi que je l'ai fait à l'égard de quelques autres du même genre; mais ce silence que me prescrivent et la sagesse et la prudence, ne m'empêchera pas de dire

que les troupes de *Waldemar*, et *Waldemar* lui-même, furent redevables de cette victoire signalée à cette circonstance uniquement. Ce fut donc à l'époque de cette victoire, que *Waldemar*, en établissant son ordre de chevalerie, ordonna qu'une bannière portant une croix blanche, et nommée en langue danoise *dancbrog*, ou *danenburg*, c'est-à-dire, *la force* ou *le sort des Danois*, seroit portée à la tête des armées, ainsi qu'il fut d'usage anciennement de porter l'oriflamme de *Saint Denis* à la tête des armées françoises. Cette bannière ayant commencé de perdre du prix que les Danois y avoient persévéramment attaché à l'époque où les opinions de *Luther* commencèrent à dominer dans les contrées du nord, l'ordre militaire de *Waldemar* perdit aussi de sa considération, et s'éteignit dans le cours du seizième siècle; mais *Christian V* le rétablit avec la plus grande solennité, en 1671, à la naissance de son premier fils. La marque de l'ordre est une croix d'or émaillée de blanc, à la bordure de gueules, garnie sur les deux faces de onze diamans, attachée à un ruban blanc liséré de rouge, passé en écharpe. Sur l'un des côtés de la croix, on voit les deux lettres W. C., et au revers, la lettre C. et le chiffre romain V. Les chevaliers portent de plus, au côté gauche de l'habit, une étoile à huit rais, brodée en argent, chargée d'une croix d'argent, bordée de gueules, avec la lettre C et le chiffre V, et ce mot, *restitutor*. Aux jours de cérémonie, les chevaliers portent une chaîne d'or au cou, composée des lettres W. C., entrelacées l'une dans l'autre. Quoique ce même ordre soit la décoration des grands du royaume, il est aussi une récompense accordée à la valeur et aux mérites extraordinaires dans le militaire, comme dans le civil, sans considérer la naissance; mais cet ordre non plus n'est point en Danemarck un *collier à toutes bêtes*.

DÉVIDOIR. (*l'ordre militaire du*) V. *Ordre de l'*.

DRAGON RENVERSÉ. (*l'ordre militaire du*) *Sigismond Ier*, empereur, roi de Bohême et de Hongrie, ayant besoin de relever le courage de ses armées, qui avoient éprouvé des défaites dans le cours des guerres qui eurent lieu à l'occasion du schisme qui désoloit l'Allemagne entière dans ces temps où *Jean Hus*, *Jérôme* de *Prague*s, *Wiclef* et autres, y répandoient le poison de l'hérésie

que la plupart des princes partageoient, les uns pour un parti, les autres pour un autre; *Sigismond*, veux-je dire, à qui la chrétienté eut l'obligation, en 1414, de l'assemblée qui se fit à Constance, du célèbre concile général dans lequel furent déposés les trois anti-papes *Jean XXIII*, *Grégoire XII* et *Benoît XIII*, institua l'ordre militaire du *Dragon renversé*, en 1418, dont il décora les principaux officiers de ses troupes, ainsi qu'un grand nombre d'officiers qui avoient donné des preuves signalées de courage et de bravoure dans la guerre longue et opiniâtre qu'il avoit eue à soutenir contre les Hussites qui menaçoient encore ses états. Il voulut que tous les chevaliers qui alloient exposer de nouveau leur vie pour sa défense et pour celle des princes chrétiens, reçussent la marque de l'ordre de sa main; ce qui eut lieu dans une cérémonie très-pompeuse et très-auguste. Tous les chevaliers prononcèrent ensemble, et à haute voix, le serment articulé par leur souverain, qui leur donna ensuite à chacun une croix d'or fleurdelysée, émaillée de sinople, et leur attacha au cou une chaîne d'or, de laquelle pendoit un *dragon renversé*, émaillé des couleurs de ce monstre. *Justiniani* affirme que cet ordre existoit en 1597. Cela peut être, mais l'institution dont je parle appartient à *Sigismond Ier*.

ECHARPE. (*l'ordre militaire de l'*) V. *Ordre militaire de la Bande.*

ECU D'OR. (*l'ordre militaire de l'*) V. *Ordre militaire de Notre-Dame du Chardon.*

ELÉPHANT. (*l'ordre militaire de l'*) Les Danois, qui furent d'abord des peuples belliqueux et féroces, passent pour être descendans des anciens Cimbres. Ces mêmes Danois, qui étoient (avant leur établissement fixe dans cette partie du septentrion, qu'ils occupent aujourd'hui) sans dénomination, livrés entièrement à l'idolâtrie et aux invasions désastreuses, furent, dans l'origine de la religion catholique, les plus grands ennemis des chrétiens, qu'ils persécutoient horriblement, et sans que l'idolâtrie, dont ils faisoient profession, les portât même à ménager ceux qui ne l'étoient pas. Il arriva cependant que ces mêmes peuples, si cruels et si barbares, consentirent inopinément à se faire instruire des saints mystères, et qu'ils devinrent les protecteurs zélés de la religion catholique.

Ce fut *Christiern Ier*, roi de Danemarck, qui, à la suite de ces changemens heureux, institua; lorsqu'il parvint à la couronne [en 1448], en mariant son fils *Jean* [en 1478] avec la plus grande solennité, l'ordre de l'*Eléphant*, qu'il dédia à la *Vierge Marie*. La première représentation de cet ordre étoit un collier d'or formé par deux croix patriarchales, duquel pendoit un *éléphant* d'or, émaillé de blanc, le dos de l'*éléphant* chargé d'un fort d'argent, maçonné de sable, sur une terrasse de sinople, émaillée de fleurs, enrichie de diamans; au bas de la terrasse étoit attaché un ovale renfermant l'image de la Vierge. Depuis que les opinions de *Luther* prévalurent en Danemarck, l'image de la Vierge et les deux croix patriarchales furent supprimées : du reste, l'ordre subsiste toujours sous le nom de l'*Eléphant*. Le ruban de l'ordre qui se porte en écharpe, est de couleur bleu céleste.

Epée (*l'ordre royal et militaire de l'*) de Suède. V. *Christ.* (*divers ordres militaires du*)

Epée. (*l'ordre militaire de l'*) V. *Ordre de Chypre.*

Eperon. (*l'ordre militaire de l'*) *Charles d'Anjou*, roi de Naples et de Sicile, voulant récompenser les gentilshommes qui s'étoient déclarés pour lui contre *Mainfroy*, institua cet ordre en leur faveur, avec la plus grande solennité, dans l'église cathédrale de Naples. Le serment des chevaliers étoit, en jurant sur les saints évangiles, de ne jamais porter les armes contre le roi, à peine d'être réputés infames, et de perdre la vie s'ils étoient faits prisonniers de guerre; qu'ils défendroient, quand ils en seroient requis, les dames, tant veuves que mariées, et les orphelins, si leur cause étoit juste. Le chevalier reçu étoit ceint de l'épée par sept demoiselles de la reine; quatre chevaliers lui attachoient les *éperons*, qui étoient la seule marque de cet ordre.

Eperon doré. (*l'ordre militaire de l'*) L'histoire ne fournit aucune origine fixe sur l'institution de cet ordre, pas même sur le nom du véritable fondateur. L'opinion commune l'attribue vaguement à l'empereur *Constantin le Grand*, qui est réputé avoir créé une compagnie de chevaliers, tous gentilshommes, qui devoient être sans cesse autour de sa personne, pour lui servir de gardes, et qui furent nommés chevaliers de l'*Epe-*

ron doré, parce qu'une de leurs fonctions étoit d'attacher les *éperons* aux talons des empereurs, lorsqu'ils montoient à cheval. Ils portoient pour marque de leur dignité, une croix d'or de Malte sur la poitrine, dont pendoit au-dessous de l'angle inférieur un *éperon d'or*.

Epi. (*l'ord. milit. de l'*) V. *Ord. milit. de l'hermine*.

Esprit. (*l'ordre milit. du Saint*) Cet établissement, qui fut depuis son institution en si grand honneur en France, qui étoit la décoration des rois, de leurs enfans, des princes du sang et des personnages de la plus haute qualité, ainsi que des ambassadeurs, et souvent des ministres de l'ordre civil et politique, comme grands officiers de l'ordre, eut pour fondateur *Henri III*, roi de France. Ce monarque voyant que l'ordre militaire de *Saint Michel*, qui avoit existé sous *Louis XI*, son fondateur, sous *Louis VIII*, son fils, et jusqu'à *Henri II*, avec le plus grand éclat et la plus haute considération, étoit devenu ensuite, et particulièrement sous la reine *Catherine de Médicis*, un collier *à toutes bêtes*, résolut, sans prétendre, (par respect pour l'instituteur) l'anéantir, de créer l'ordre *du saint Esprit*, mais ce qui lui en suggéra la pensée, fut plutôt l'envie de rallier à sa personne les grands et les personnes de qualité que les malheurs des temps, les troubles et les ligues en avoient éloignés, qu'aucun autre motif. Il crut, et il eut raison de le voir ainsi, qu'en faisant un choix de cent membres, tous catholiques, dont il s'assureroit de leur rapprochement de la cour, et en même temps de la fidélité, après s'être dévoués par un serment particulier à sa personne, son parti se trouveroit puissamment fortifié contre les mal-intentionnés et les séditieux, c'est-à-dire contre les ligueurs, c'est ce qui arriva, et ce fut un très-grand malheur pour lui, comme pour toute la France, que le fer assassin ait abrégé ses jours, comme il en arriva ensuite des jours du grand et immortel *Henri IV*. La raison pour laquelle il institua son nouvel ordre sous l'invocation du *saint Esprit*, vint de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne le jour de la Pentecôte, en 1573, et qu'à pareil jour l'année d'ensuite il avoit reçu la couronne de France. Le grand collier de l'ordre du *saint Esprit* étoit du poids de trois cents écus d'or, composé de fleurs de lys d'or, cantonnées de flammes d'or, émaillées de gueu-

les, entrelacées des lettres H et L. La croix pendante au collier, ressembloit à celle de Malte, par la forme, elle étoit d'or, émaillée de blanc sur les bords, anglée de fleurs de lys, portant sur le centre une *colombe*, emblême du *saint Esprit*, et au revers de la croix l'image de *saint Michel*, afin de désigner par-là, que l'ordre de ce nom n'étoit point aboli, et c'est par cette raison que tous ceux que les rois de France reçurent depuis chevaliers du *saint Esprit*, se dirent *chevaliers des ordres du roi*. Il fut statué depuis, que les chevaliers (les magistrats officiers de l'ordre, les évêques et cardinaux exceptés) porteroient, en place du collier, un cordon bleu de droite à gauche en baudrier, à l'extrémité duquel la croix des deux ordres seroit attachée, ayant de plus, au côté gauche de l'habit, la représentation de l'ordre du *saint Esprit*, figurée en forme de plaque, relevée par des broderies aux émaux et couleurs de l'ordre et de pierreries aux jours de cérémonie. Le roi *Henri IV*, ayant fait abjuration de l'hérésie le 27 de février 1594, dans l'église cathédrale de Notre-Dame de Chartres, voulut recevoir le lendemain l'ordre du *Saint Esprit* par les mains de *Nicolas* de *Thou*, qui en étoit évêque. *Louis* d'*Anjou*, dit de *Tarente*, et comte de *Provence*, établit l'an 1352, à Naples dans le château de l'Œuf, un ordre du même nom, parce qu'il avoit été couronné roi de Jérusalem et de Sicile, le jour de la fête de la Pentecôte. On lit même dans l'histoire, que le roi *Henri III*, lorsqu'il quitta la Pologne pour se rendre en France, et y prendre possession de la couronne, les Vénitiens, lors de son passage par leur ville, lui firent présent de l'acte original de l'érection de cet ordre ancien du *saint Esprit*. Je dis sur cette circonstance, que l'acte original d'un ordre établi à *Naples*, ne devoit point se trouver à *Venise*.

Esprit de Montpellier. (*l'ordre militaire du saint*) Plusieurs écrivains prétendent, sans cependant oser l'assurer, que l'institution de cet ordre remonte au-dessus de l'an 400 ; mais comme ces mêmes écrivains ne parlent que par conjectures, il est donc plus simple de ne citer que l'époque qui paroît constater l'origine de l'établissement. Un gentilhomme de Montpellier, fils de *Guillaume Guy*, seigneur de cette ville, y fit bâtir en 1195 un magnifique hôpital pour les pauvres in-

firmes, sous l'invocation de *sainte Marthe*. La naissance de *Guy*, et la grande réputation qu'il s'étoit faite, lui attirèrent d'autres personnes qui s'associèrent à lui pour partager ses œuvres, ce qui fit que l'ordre s'étendit en peu de temps, au point qu'en 1198 il avoit deux hôpitaux à Rome, l'un à l'entrée de la ville, et le second au-delà du Tibre, sous l'invocation de *sainte Agathe*, et plusieurs maisons en France, notamment à Troyes, à Bergerac, et dans d'autres villes. Ces établissemens devenoient, en même temps qu'ils sont dans toutes les circonstances nécessaires à l'humanité souffrante, d'un secours bien importaut par rapport au grand nombre de croisés qui revenoient souvent infestés du mauvais air qu'ils avoient palpé dans la Palestine, et affligés de maladies, par suite de ce qu'ils avoient eu à souffrir dans un aussi long trajet, et de la part des peuples barbares. Le monde dit froidement, *pourquoi y alloient-ils?* Je dis quelque part, que les hommes sont hommes, chaque siècle eut ses maladies; les croisades étoient les maladies de ce temps, et au moment où j'écris, que font encore les François, ne vont-ils pas, par d'autres causes, chercher des maladies en Egypte? Si les causes des douzième, treizième et quatorzième siècles produisirent des maux et des destructions, on ne peut pas contester non plus, qu'elles n'aient produit de grands biens physiques et moraux, et qu'elles n'aient produit sur-tout un nombre incalculable d'hommes vaillans, courageux, valeureux et intrépides à l'aspect de tous les dangers. La réputation de *Guy* porta le pape *Innocent III* à lui confier, en 1598, l'administration du grand hôpital du *Saint-Esprit*, établi dans la Saxe. L'église de cet hospice, qui est le plus fameux de toute la chrétienté, et le chef d'ordre du *Saint Esprit*, fut fondée en 715, sous l'invocation de *Sainte-Marie in Sassia*, par *Ina*, roi des Saxons orientaux, qui y annexa en 718, un hôpital pour les pélerins, qu'il donna à gouverner à des personnes séculières. *Offa*, roi des Merciens, en augmenta les revenus. Ce fameux hospice après avoir subi deux incendies, l'un en 817, et l'autre en 847, avoit encore été relevé de ses cendres, par la générosité des rois saxons, mais les guerres des onzième et douzième siècles entre les Gibelins et les Guelphes, en abolirent, pour ainsi-dire,

jusqu'à la mémoire. L'hôpital de Rome, bâti en 1198, sous le pontificat et par les ordres d'*Innocent III*, devint le chef d'ordre auquel il ajouta de grands biens en 1204. *Sixte IV*, le fit démolir et reconstruire avec plus de magnificence encore : douze cents malades pouvoient y coucher séparément. Un corps de logis vaste et somptueux servoit au logement des prêtres et des chevaliers, sans compter le palais du commandeur et chef de l'ordre. Indépendamment de ce grand hôpital, il y en avoit un second qui en relevoit et dans lequel deux mille enfans, pauvres ou abandonnés, recevoient la nourriture et l'instruction depuis l'âge du berceau jusqu'à celui de quinze ; tel est ce fameux hôpital de Rome, dont l'humanité fut et est encore redevable à *Guy*, comte de *Montpellier*, auquel *Innocent III* en confia l'administration. Celui de cette dernière ville, jaloux de conserver la primauté d'origine, représenta ses droits, et la généralité de l'ordre fut partagée entre deux grands-maîtres, dont l'un résidoit à Rome, et l'autre à Montpellier. Ces hôpitaux étoient dirigés par des gentilshommes, qui se relevoient pour aller faire la guerre aux Mahométans, et qui rapportoient à l'ordre le produit de leurs captures. Ils étoient appelés *chevaliers* du *saint Esprit*. L'ordre militaire du même nom, connu en France, étoit depuis quelques siècles tombé en décadence complète. Dans le milieu du dix-septième siècle, les chevaliers hospitaliers de *saint Lazare*, prétendirent, par droit de tutelle sur les biens et maisons de l'ordre du *saint Esprit*, à la réunion de ces biens aux leurs. Ils obtinrent en effet, en 1672, un édit qui déclara l'ordre du *saint Esprit*, éteint de fait et supprimé de droit, mais *du Colombier* obtint nonobstant cet édit, des lettres de *François-Marie Phœbus*, archevêque de Tarse, commandeur de l'hôpital de Rome, et général de l'ordre du *saint Esprit*, qui l'établissoient son vicaire général, et visiteur en France, et dans toutes les provinces adjacentes, des hôpitaux, commanderies et maisons dudit ordre : ces lettres valurent à *du Colombier* un séjour de huit ans à la bastille. Il est certain que l'archevêque devoit, avant toutes choses, s'adresser à *Louis XIV*, et le consulter. Les autres chevaliers du *Saint Esprit* s'étant réunis par suite de l'emprisonnement de *du Colombier*, ayant formé opposition au grand

conseil, à l'enregistrement de l'édit, continuèrent à s'assembler, et se donnèrent même un grand-maître, élu dans un chapitre général, dans la personne du commandeur *de la Coste ;* mais le roi, par deux arrêts du conseil, l'un de 1689, et l'autre de 1690, fit défense à *de Lacoste* de prendre la qualité de grand-maître, et à lui et aux siens, de porter la croix et l'épée. Malgré cela, les chevaliers de *Saint-Lazare*, qui avoient trouvé la facilité de faire surprendre ces édits à la religion du roi, trouvèrent de grandes difficultés pour l'execution, parce qu'il restoit encore assez de chevaliers laïques, et de religieux profès de l'ordre du *Saint Esprit,* pour prouver qu'une décadence n'est point une abolition, ni un anéantissement, ce qu'ils firent en s'y prenant de manière à ne blesser ni l'exacte soumission, ni le profond respect dû aux édits émanés de l'autorité souveraine, et comme ces chevaliers avoient depuis long-temps négligé les devoirs d'hospitaliers, ils eurent la bonne pensée de consacrer les biens de l'ordre au service du roi, en offrant de lever et d'entretenir à leurs dépens, un régiment pour agir contre les ennemis de l'état. Cette nouvelle conduite des chevaliers eut un succès heureux, et le roi leur nomma, en 1691, des commissaires pour l'examen de l'édit de 1672. *Du Boulai*, vicaire-général au spirituel, et le frère *Etienne grand-voinet,* commandeur de la maison conventuelle de *Stephan feld* en Alsace, furent proposés pour travailler et conclure, et le commandeur et administrateur général de l'ordre (le chevalier de *Bligny*), eut charge d'agir et de postuler pour tout le corps de la milice. Ce dernier présenta requête au roi, au nom de tout l'ordre en 1692, de laquelle s'ensuivit la révocation de l'édit de 1672, et le rétablissement de l'ordre, avec la restitution de ses biens; le roi leur nomma pour grand-maître l'abbé de *Luxembourg.* De nouvelles scissions s'élevèrent encore, qui attirèrent de nouveaux édits qui remettoient les choses dans l'état de 1672. Les uns prétendoient que l'ordre du *saint Esprit* étoit régulier, et les autres qu'il étoit laïque. Après bien des examens et diverses nominations de commissaires, il fut constaté que l'origine de l'ordre étoit régulière, et *Louis XIV* confirma en 1708, l'édit rendu, qui déclaroit que l'hospitalité seroit rétablie et ob-

servée dans la commanderie générale, grande-maîtrise régulière de l'ordre du *saint Esprit de Montpellier.* On ne peut cependant contester, avec un fondement complet, que l'ordre du *saint Esprit* n'ait pas été un ordre laïque dans son origine et par la suite encore; premièrement, parce que *Guy*, comte de *Montpellier*, qui en fut le fondateur, étoit laïc et non régulier. Secondement, que l'établissement fait du même ordre, à Rome, et qui émanoit de celui de *Montpellier*, envoya plusieurs de ses membres combattre contre les Barbares. Tel est la destinée des institutions les plus anciennes; malgré qu'elles se soient soutenues avec illustration pendant des siècles, il faut qu'elles subissent le sort de la destruction, quand ceux qui doivent en alimenter la durée, par l'exercice scrupuleux de leurs obligations et devoirs, les négligent au contraire, et se jettent dans le relâchement. L'exemple des *chevaliers de Malte* nous offre un grand exemple de cette vérité. *Où gît le relâchement*, je défie que l'on y trouve la *valeur*, le *courage*, la *bravoure*, l'*intrépidité*. La marque de l'*ordre du Saint Esprit de Montpellier*, étoit une croix de toile blanche à douze pointes, cousue au côté gauche de la soutane. Les commandeurs portoient à la boutonnière une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc. Les armes ou bannière de sable, à une croix d'argent à huit pointes, au chef un *saint Esprit* d'argent en champ d'azur.

ETIENNE. (*l'ordre militaire de saint*) De toutes les origines des souverains, il n'en est pas une seule de plus facile à débrouiller du chaos des doutes et de l'ignorance, que celle de la maison de *Médicis*, illustrée de nos jours pour ainsi dire, et qui donna plusieurs pontifes à l'église, plusieurs cardinaux, un grand nombre d'archevêques et d'évêques, des capitaines renommés, une suite de souverains à l'Etrurie, et des épouses aux empereurs, rois, électeurs et princes catholiques de l'Europe. *Côme de Médicis*, issu, par son aïeul, d'une simple famille bourgeoise, qui s'étoit enrichie par le commerce, devint l'auteur de la splendeur et de la grande élévation de cette maison; après avoir, par l'emploi de ses talens politiques, fait disparoître tous les droits et toutes les apparences de république, dont les Florentins s'étoient toujours montrés si

jaloux, il sollicita l'empereur *Frédéric II*, d'ériger ses états en royaume, en le reconnoissant pour roi d'*Etrurie*, mais ce monarque lui répondit, *qu'il ne connoissoit en Italie d'autre roi que lui-même*: comme ce dernier cependant avoit des obligations à *Côme* de *Médicis*, et qu'il prévoyoit qu'il auroit encore besoin de son argent, il lui accorda le titre de *grand-duc*. Plusieurs historiens ont avancé une erreur, en disant que *Côme* de *Médicis* avoit obtenu ce titre de la grâce du pape *Pie V*. Le nouveau grand-duc s'étant concilié l'amour des peuples de ses états, par ses largesses et par ses bienfaits, voulut aussi s'attirer les grands, pour consolider sa grandeur et sa nouvelle élévation. C'est d'après cette pensée qu'il institua, à l'occasion d'une victoire qu'il venoit de remporter à *Marciano*, et pour honorer la mémoire du pape *Etienne*, mort à Florence en 1058, et que cette ville avoit pris pour patron, un ordre du nom de ce saint pontife en 1555. Les chevaliers reçus doivent jurer fidélité à leur souverain, de défendre la religion catholique contre les Mahométans, et doivent faire les mêmes preuves de noblesse que les chevaliers de Malte. La représentation est une croix d'or de Malte, émaillée de gueules. Le grand-duc est grand-maître de l'ordre, et les chevaliers peuvent se marier. Parmi tous les ordres militaires de l'Italie, celui de *saint Etienne* est un des plus magnifiques, des plus riches et des plus puissans, et on peut ajouter, qu'il s'est rendu très-éclatant par la valeur dont ses membres donnèrent des preuves en maintes et maintes circonstances remarquables. La bannière des chevaliers, lorsqu'ils vont en courses, est fond blanc, portant d'un côté la croix de l'ordre, au revers les armes du grand-duc; ils portent aussi la croix de gueules sur leur cotte d'armes.

ETOILE. (*l'ordre militaire de l'*) *Robert*, roi de France, et fils de *Hugues Capet*, aimoit et cultivoit les lettres et y étoit excité par *Gerbert*, archevêque de Reims, et ensuite pape sous le nom de *Sylvestre II*. *Robert*, veux-je dire, voulant inspirer l'amour des bonnes lettres aux premiers personnages de sa cour, afin que leur exemple fût suivi par tous les autres gentilshommes de son royaume, institua l'ordre militaire de l'*Etoile*, sous l'invocation de la *Vierge Marie*, voulant exprimer par-

là, que les chevaliers devoient être purs dans leurs actions, et prendre l'*étoile* qu'il leur donnoit pour marque de leur décoration, pour les guider dans la recherche des sciences. Il se déclara chef de l'ordre, et fixa le nombre des chevaliers qui devoient être admis à la première réception, à trente; et comme tous ces chevaliers avoient été choisis parmi les premiers gentilshommes de sa cour, c'est ce qui fit que cette institution fut considérée comme institution militaire. On remarque en effet, dans la première nomination, les noms suivans, *Hugues*, *Henri Ier* et *Robert*, ducs de Bourgogne, tous trois, fils de *Robert*; *Richard II*, duc de Normandie et de Bretagne, *Guillaume III*, duc d'Aquitaine, comte d'Auvergne et de Poitou, *Guillaume III*, comte de Toulouse, *Beaudouin*, comte de Flandre, *Hébert*, comte de Troyes, *Odon*, comte de Beauvais, *Geoffroy Grisegonelle*, comte d'Angers, *Amaury*, comte de Noyon, *Baudouin de Lisle*, comte de Hainaut; *Philippe-Auguste* fut fait chevalier de cet ordre en 1179, par *Louis VII*, son père; *Louis VII* et *Louis IX* furent aussi reçus chevaliers le jour de leur sacre. Jusques à *Charles VII*, l'ordre de l'*Etoile* continua d'être la décoration des premiers personnages de la cour, ainsi qu'il en fut de nos jours avec l'ordre du *Saint Esprit*. *Charles VII* voyant ses finances épuisées par les guerres qu'il avoit eu à soutenir contre les Anglois, et ne sachant comment récompenser les capitaines de son armée, ne vit pas de plus honorable expédient qu'en leur donnant cet ordre. Les grands du royaume se croyant alors confondus, assemblèrent, en 1455, un chapitre en leur palais de Clichy, pour faire des remontrances au roi. Le monarque, pour trancher court, ôta le collier qu'il portoit, et le mit au cou du capitaine du *guet de nuit*, en l'appelant le *chevalier du guet*, et en ordonnant qu'à l'avenir les *hoquetons* des archers du *guet* auroient devant et derrière une *étoile* blanche en broderie, ce qui fit que les princes et seigneurs quittèrent l'ordre. On voit cependant, dans l'histoire, que *Gaston de Foix*, prince de Navarre et gendre de *Charles VII*, fut encore fait chevalier de cet ordre de la main de son beau-père. *Charles VII* mourut en 1461. La porte *Saint Marceau* fut depuis rebâtie à neuf : on y plaça la représentation de

cette institution ; ce qui prouve qu'elle n'avoit point été dédaignée par ce même roi. C'est de cette circonstance, que de nos jours encore, les commandans du guet prenoient le titre de *chevalier du guet*. La marque de l'ordre étoit un collier à trois chaînes d'or, entrelacées de roses du même métal, émaillées alternativement de gueules et de blanc, dont peudoit une étoile d'or émaillée de blanc, ayant sur le centre un petit soleil d'or. L'anneau portant ces quatre lettres M. R. A. V., *monstrant regibus astra viam*, par allusion à l'*étoile* qui dirigea les trois rois vers *Bethléem*.

ETOLE D'OR. (*l'ordre militaire de l'*) Cette institution date à peu près de l'établissement, à Venise, de l'ordre de *Saint Marc*. L'ordre de l'*Etole d'or* n'est conféré qu'aux nobles qui ont été ambassadeurs auprès des rois, et qui se sont bien acquittés de leur commission. La réception du chevalier consiste dans l'accolade, et la représentation est une *étole* noire, bordée d'un galon d'or, avec une ceinture à boucles d'or. Pour les cérémonies, l'*étole* est de drap d'or. Il y eut aussi un ordre de chevalerie de cette même dénomination, sous les rois d'*Aragon*, et notamment sous *Alphonse V*, qui régnoit en 1416. *Justiniani* en fait remonter l'origine à l'an 1332.

FER D'OR et du FER D'ARGENT. (*l'ordre militaire du*) *Jean de Bourbon* institua cet ordre de chevalerie l'an 1414, dans l'église de Notre-Dame de Paris, en faveur de huit chevaliers et de huit écuyers. N'ayant point trouvé dans les auteurs que j'ai consultés, la description de cet ordre, et comme M. de * * * * s'est attaché à dessein, ainsi que cet écrivain l'a fait dans beaucoup d'autres articles de ce genre, à n'en faire qu'une description ironique et satyrique, je me bornerai à le citer par sa simple dénomination.

FRISE, ou de la COURONNE ROYALE. (*l'ordre militaire de*) *Charlemagne* ayant été grandement secondé par les Frisons, qui étoient des peuples barbares, mais guerriers, dans la troisième guerre qu'il eut contre les Saxons, ou anciens Saxons, qu'il soumit complètement, institua, en 802, cet ordre en faveur des braves Frisons, dont il honora les principaux seigneurs de cette nation. Les chevaliers faisoient vœu d'obéir au prince et de protéger la religion chrétienne. Pour obtenir

l'admission, il falloit avoir servi pendant cinq ans l'empereur à ses frais. Le chevalier recevoit le baudrier et une épée de sa main. La représentation étoit une couronne fermée en broderie d'or sur un habit blanc, avec cette devise, *coronabitur legitimè certans*.

Gal, *en Suisse.* (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre de l'Ours.*

Genêt. (*l'ordre militaire de la Cosse de*) *Louis IX*, roi de France, par le seul motif de relever la pompe et la magnificence de la célébration de son mariage avec *Marguerite*, fille aînée de *Raymond Béranger*, comte de Provence, et de *Béatrix* de Savoie, institua, en 1234, l'ordre militaire de la *Cosse de Genet*, pour faire allusion de cette petite fleur qui sort très-éclatante de sa tige, avec la modestie de *Marguerite*, et donna pour devise à l'ordre ces mots, *exaltat humiles*. Il fit, à cette époque, chevaliers, les principaux seigneurs du royaume; mais à la promotion qui eut lieu en 1257, il créa chevaliers son fils aîné, *Philippe*, *Robert d'Artois*, son neveu, et cent gentilshommes qui furent choisis parmi les militaires qui avoient donné des preuves de leur bravoure. La solennité de cette réception fut si grande, que toutes les rues furent tapissées, et les boutiques fermées pendant vingt-quatre heures: on avoit placé à tous les carrefours et places, des tables couvertes de viandes et de vins, pour régaler le peuple et les passans. La fête dura huit jours, et avoit attiré un concours prodigieux de François et d'étrangers, ce qui fit grand bien au commerce. La marque de l'ordre étoit une croix d'or fleurdelysée, lisérée et émaillée de gueules, pendante à un collier composé de *cosses de genêt*, entrelacées de fleurs-de-lys d'or renfermées dans des losanges cléchées et du même métal. Cet ordre se soutint, avec un très-grand lustre, jusqu'à l'avénement au trône de *Charles IV*, qui le conféra, le jour de son mariage, à *Louis II d'Anjou*, roi de Sicile, et à plusieurs princes étrangers. *Louis IX* ayant choisi cent gentilshommes pour la garde de sa personne, leur fit prendre la longue cotte d'armes, ornée de tous les attributs de son ordre.

Genète. (*l'ordre militaire de la*) On croit que *Charles-Martel*, aïeul de *Charlemagne*, institua cet ordre après la fameuse victoire remportée sur les Sarrazins auprès de Tours, dans

laquelle *Abdérame*, leur roi, perdit la vie, et que ce prince, pour éterniser le souvenir de cette grande victoire, qui délivroit la France des plus redoutables ennemis qu'elle eût alors, institua l'ordre de la *Genète*, auquel il donna ce nom, par rapport à la grande quantité de riches fourrures de *genètes* qui furent trouvées dans les dépouilles des ennemis. *Charles-Martel* créa seize chevaliers auxquels il donna, pour marque de l'ordre, un collier à trois chaînons d'or, entrelacés de roses, duquel pendoit une *genète* d'or, sur une terrasse semée de fleurs émaillées aux couleurs naturelles.

GEORGES d'Alfama. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre militaire de Notre-Dame de Montesa*.

GEORGES des Angéliques dorés. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Angéliques*.

GEORGES à Ravennes. (*l'ordre militaire de saint*) Cet ordre eut pour fondateur le pape *Paul III*, qui l'établit à Ravennes et le conféra à des gentilshommes de cette ville, qui s'engageoient, en recevant la croix de l'ordre et les éperons dorés, à défendre les côtes contre les incursions des corsaires qui venoient en grand nombre piller, ravager et enlever toutes les personnes qu'ils pouvoient surprendre, pour les réduire à la captivité. Ce même ordre s'éteignit peu de temps après la mort du fondateur. La représentation étoit une croix d'or à huit pointes, portant en chef une couronne royale du même métal fleurdelysée, et sur les deux côtés l'image de *saint Georges*, attachée à une triple chaîne d'or.

GEORGES à Gènes. (*l'ordre militaire de saint*) est absolument le même que celui du même nom en Allemagne, que l'empereur *Fréderic III* conféra aux sénateurs et à plusieurs autres gentilshommes de la ville de Gènes, par reconnoissance pour les services que la république lui avoit rendus contre les Turcs. Le doge en étoit le grand-maître, et par cette raison ne se soutint pas, parce qu'étant amovible, celui qui avoit été doge, rentrant ensuite dans la condition privée, et que comme doge, le grand-maître dépendoit de la république, il n'étoit guères possible qu'il fût respecté comme il devoit l'être, en sa qualité de chef de l'ordre, et qu'après cela, rentrant dans la classe des simples citoyens, il n'étoit plus qu'un simple chevalier, après avoir été grand-maître.

GEORGES.

GEORGES, en Allemagne. (*l'ord. milit. de Saint*) Entre différens auteurs, les uns attribuent l'institution de cet ordre au comte *Rodolphe* d'*Hapsburg*, empereur d'Allemagne et le premier de cette maison, d'autres à l'empereur *Frédéric III* qui le fonda en 1468, ce qui feroit 195 ans de différence, car le comte d'*Hapsburg* fut élu empereur en 1273; mais que ce soit l'un, que ce soit l'autre de ces deux empereurs qui l'ait fondé, il est certain qu'il a existé avec de très-grands priviléges, que pour être reçu chevalier de l'ordre il falloit être gentilhomme d'ancienne extraction, et que l'empereur qui le fonda, donna le titre de prince au premier grand-maître. L'institution de cette chevalerie eut pour objet la défense des frontières d'Allemagne et de Hongrie, que les ennemis du nom chrétien ne cessoient d'infester et de ravager, en réduisant tous les lieux où ils portoient leurs incursions, à la plus déplorable situation. La ville et l'abbaye de *Millestadt*, forte place de la Carinthie, fut donnée au grand-maître pour y faire sa résidence, à quoi le fondateur ajouta de grands biens pour l'entretien des chevaliers, qui, d'après ce que l'histoire rapporte, rendirent les plus grands et les plus signalés services. La marque de l'ordre étoit la cotte d'armes blanche à la croix de gueules, et la croix d'argent émaillée de gueules à la boutonnière, au revers de celle-ci, l'image de *saint Georges*. Les guerres civiles de l'Allemagne au sujet du luthéranisme, devinrent la cause de la destruction de cet ordre, sous l'empereur *Maximilien*.

GEORGES en ANGLETERRE. (*l'ord. milit. de Saint*) Voy. *Ordre de la Jarretière*.

GEORGES en BAVIÈRE. (*l'ordre de Saint*) Cette institution de haute chevalerie, qui n'est point ancienne, est due à l'électeur *Louis* de *Bavière*, qui la créa pour les premières personnes de sa cour et de ses états, dont le nombre des chevaliers est fixé à quarante, qui doivent prouver seize quartiers de noblesse, et avec tant de régularité, que les électeurs, en leur qualité de grand-maître, ne peuvent accorder la dispense pour un seul degré. Tous les chevaliers doivent de plus être catholiques. La représentation est une croix d'or émaillée d'azur, portant sur le centre l'image de *Saint Georges*, attachée à un ruban bleu céleste à deux liserés, l'un

blanc et l'autre noir, sur chaçun des côtés du cordon passé en écharpe.

GÉRÉON. (*l'ordre militaire de Saint*) Saint *Etienne*, premier roi de Hongrie, qui travailla avec beaucoup de zèle à l'affermissement de la religion chrétienne dans ses états, fut l'instituteur de cet ordre. La représentation étoit une croix patriarchale d'argent plantée sur trois montagnes de sinople, que l'on voit de même dans les armes du royaume de Hongrie.

GRACES. (*l'ordre militaire de Notre-Dame des*) Divers auteurs se sont fortement trompés au sujet de cet ordre fondé en 1223, par *Jacques Ier*, roi d'*Aragon*, en disant que le premier grand-maître fut *Pierre de Nolasko*. L'ordre dont il s'agit ici, peut très-bien avoir existé, il est possible, de même, que sa dénomination ait fait partie de l'*ordre militaire de Notre-Dame de la Mercy*; mais ce que ces mêmes auteurs donnent pour marque de l'ordre, étoit une bannière, et non une médaille, ni une croix portée sur le côté ou sur la poitrine, et cette bannière représentoit les armes d'Aragon et de Sicile, écartelées. Voilà d'abord une très-grande erreur; en voici une autre aussi forte. Ces mêmes auteurs font de ce grand-maître un personnage espagnol: il ne portoit point le nom de *Nolasko*, mais bien de *Nolasque* et ce même *Pierre* de *Nolasque* étoit gentilhomme françois, né dans le bourg de *Saint-Papoul*. V. *L'ordre militaire de Notre-Dame de la Mercy*.

HACHE. (*l'ordre militaire de la*) *Raymond IV*, de *Berenger*, comte de Barcelonne, dont sortit la seconde race des rois d'Aragon, par son mariage avec l'héritière de ce royaume, témoin du courage et de l'intrépidité qu'avoient montré les femmes en 1149, en défendant la ville de Tortose la *hache* à la main, institua cet ordre en l'honneur des femmes, parce que dans cette circonstance, elles avoient surpassé les hommes en valeur. Il ordonna de plus, qu'elles auroient le pas sur ceux-ci dans les cérémonies publiques; il attacha à leurs personnes divers privilèges qui devoient passer à leur génération féminine; quant à la décoration dont il les honora, qui étoit une petite *hache* d'or, attachée au côté gauche, par un ruban couleur de feu, elle étoit uniquement personnelle à celles qui avoient combattu.

HERMINE et de l'EPI.

(*l'ordre militaire de l'*) Deux différens princes instituèrent chacun un ordre militaire de l'*hermine*; le premier fut établi par *Jean V*, dit le *vaillant*, parce qu'ayant été nourri continuellement dans les armes durant la guerre qui exista entre sa maison et celle de *Blois*, il sortit victorieux des combats les plus opiniâtres, et rendit à son état la paix et la tranquillité dont il avoit besoin, par le traité solide de Guerrande, du 12 avril 1365. Ce fut à cette même époque que, voulant donner une marque d'estime particulière aux gentilshommes bretons qui l'avoient appuyé de leurs bras, il résolut de créer en leur faveur un ordre de chevalerie, pour étendre sur leur personne le souvenir perpétuel de leur bravoure. Le collier dont il leur fit présent, étoit composé de deux chaînes d'or dont les deux extrémités soutenoient deux couronnes ducales du même métal, renfermant chacune une *hermine*, passante au naturel sur une terrasse émaillée de sinople. Les chaînes étoient composées de quatre *hermines* au naturel, entrelacées d'épis (d'or) de blé, les tiges sortant en dehors, et formant hérisson. La réunion des *hermines* portoit ces lettres A. M. V. *à ma vie*, émaillées de blanc et de sable. Tel étoit le collier que *Jean V*, duc de Bretagne, donna aux grands de sa cour et à tous les gentilshommes qui s'étoient distingués. Ceux qui n'étoient point gentilshommes, reçurent la même distinction, avec la différence que le collier étoit d'argent. L'histoire de Bretagne nous apprend qu'en 1411, la duchesse de Bretagne reçut ce collier, qui fut donné en même temps à la dame *Pétronille de Maillé*, en 1455, aux damoiselles de *Perrhoet* (*de Rohan*), et en 1455, à damoiselle *Jeanne de Laval*, comme chevalières de l'ordre. J'aime beaucoup cette décoration au côté des dames d'une certaine classe: s'il n'est pas de leur devoir d'aller répandre leur sang dans les guerres, cela paroit tout-à-fait dans l'ordre, puisqu'elles doivent bien au contraire le conserver pour nous donner la vie; mais cette décoration attachée au buste d'une femme de nom, me semble être un miroir dans lequel *un homme de courage se regarde et se sent doublement électrisé pour chercher les nouvelles occasions d'acquérir de la gloire*. L'histoire nous prodigue des traits qui justifient qu'il se trouve dans tous les temps

des femmes douées d'un caractère aussi martial que celui du conquérant le plus renommé, et je vais en citer un, que ma mémoire quelquefois fort ingrate, ne me rappelle sans doute, que parce qu'il ne paroît guères possible de l'oublier. Je produis l'extrait que j'en ai fait sur mon manuscrit de pièces justificatives, faisant suite de ma *Journée militaire*. En 1359 environ, le comte de *Montfort* étant en contestation avec *Guy* de *Chatillon*, comte de *Blois*, et neveu de *Philippe IV* de *Valois*, roi de France, pour la possession du duché de Bretagne, *Montfort* qui étoit soutenu par *Edouard III*, roi d'Angleterre, se rendit maître de la ville d'Hennebond. Sa femme, nièce de *Robert III*, comte de Flandre, ayant été contrainte, par la capitulation des habitans de Rennes, de se réfugier à *Hennebond*, y reçut toute la protection due à son courage et à sa valeur. L'armée de *Philippe* en étant venu faire le siége, elle soutint, à la tête des habitans, les plus rudes attaques. On se battit de part et d'autre avec le plus grand acharnement et la plus grande opiniâtreté. On en étoit à un assaut vigoureux, la comtesse de *Montfort* monte à la tour la plus élevée de la ville, pour y considérer l'état du camp ennemi; elle descend avec précipitation, sort à cheval, suivie de trois cents cavaliers, par la porte opposée à l'attaque, sans avoir communiqué son projet à personne: elle se porte ventre à terre, ainsi que ses cavaliers, du côté du quartier qu'elle a observé, renverse tout ce qui s'y trouve, et fait mettre sur-le-champ le feu au camp. Le bruit de l'attaque, l'incendie du camp, la fuite de ceux qui avoient été surpris, ayant répandu une alarme subite, l'assaut cessa tout-à-coup. *Louis* de *Lacerda* marche en hâte vers le quartier surpris; la comtesse voulant retourner vers la ville, et se voyant coupée par des troupes qui se trouvoient placées entr'elle et la porte, prend son parti dans la minute, ordonne à ses cavaliers de se disperser du côté de Brest. *Louis* de *Lacerda*, sans soupçonner que la comtesse fût à la tête de ces cavaliers, poursuit ceux-ci; elle est assez adroite, assez heureuse pour arriver, sans avoir été atteinte, jusqu'à Auray: là, elle réunit six cents cavaliers, et rentre au cinquième jour à Hennebond, au grand contentement de tous les habitans qui la croyoient morte,

ou du moins prisonnière, et qui, du moment qu'elle eut donné le signal dont elle étoit convenue en sortant, avoient fait une sortie nombreuse pour assurer sa rentrée. Le comte de *Blois* ayant reçu un renfort, reprit le siége de la manière la plus vigoureuse; à la fin les murailles se trouvèrent tellement endommagées, que les habitans commençoient à délibérer pour se rendre. La comtesse au désespoir, regagne promptement le haut de la tour, redescend et demande aux habitans de tenir encore trois jours, s'assurant sur les secours d'*Edouard*. Les habitans ne lui accordent que vingt-quatre heures. Elle remonte à la tour, aperçoit la flotte angloise, et crie de toutes ses forces, *voilà le secours! voilà le secours! courage enfans, nous sommes sauvés!* En effet, les assiégés s'étant assurés du fait, ils reprennent courage, la flotte entra dans la rivière, et *Gauthier* de *Mauni* ayant mis ses troupes à terre, attaqua un quartier du camp, le combat fut sanglant, et le résultat fut la levée du siége et la retraite du comte de *Blois*. Il y eut une trève, la liberté fut rendue au mari de la comtesse, et il la dut à la valeur héroïque d'une femme. Le même comte de *Blois* fut fait prisonnier trois ans après, par cette même comtesse de *Montfort*, qu'il croyoit facile à soumettre depuis qu'elle étoit devenue veuve. Trois femmes qui eurent les armes à la main pendant cette guerre, devinrent encore plus illustres par leur bravoure qu'elles ne l'étoient déja par leur naissance; ces trois femmes furent, la comtesse de *Montfort*, *Jeanne* la *boiteuse*, femme du comte de *Blois*, et la veuve d'Olivier de *Clisson*; je pourrois en citer beaucoup d'autres. Cette fameuse *Marguerite* d'*Anjou*, femme de *Henri VI*, roi d'Angleterre, et détrôné par le comte de *Warwick*; qu'elle fut intrépide et valeureuse dans les combats contre ce même *Warwick!* qu'elle fut grande et courageuse dans ses malheurs, cette même *Marguerite!* Elle se trouva un jour réduite à traverser, accompagnée d'un seul domestique, une forêt entière, conduisant le prince de *Galles* son fils, âgé de neuf ans par la main. JEUNES MILITAIRES! lisez votre histoire, et vous y trouverez des femmes françoises qui valurent plus que les conquérans romains de la Grèce, de l'Asie, etc. etc. *Marie-Thérèse* d'Autriche

ne fut-elle pas aussi une héroïne! Oui, j'aime ma nation, et *honnis soient ceux qui m'en voudront!* Voici la circonstance qu'occasionna l'institution du second ordre militaire de l'*hermine*. *Ferdinand Ier*, roi de Naples et de Sicile, et fils naturel d'*Alphonse V*, roi d'Aragon, ayant chassé de la Calabre *Jean* duc de *Lorraine*, qui s'en étoit emparé, eut tout-à-coup à combattre dans l'intérieur de ses états, des ennemis encore plus dangereux que ceux qu'il venoit d'éloigner, par la conjuration que le prince de *Ressane* son parent avoit ourdie contre lui, et dont la fin devoit être l'assassinat de *Ferdinand;* mais le complot ayant été découvert, tous les conjurés prirent la fuite. Le roi de Naples, qui avoit l'ame grande, pardonna généreusement au prince de *Ressane* son crime, et pour mieux caractériser la fidélité que les sujets doivent à leur souverain, il institua en 1483 l'ordre militaire de l'*hermine*, dont il honora les principaux seigneurs de son royaume, et un nombre de gentilshommes qui avoient fait preuve de bravoure dans la guerre de la Calabre. La représentation étoit un collier d'or, duquel pendoit une *hermine* passante, du même métal, avec cette devise : *Malo mori quam fœdari.* L'ordre de l'*épi* fut institué par *François Ier*, duc de *Bretagne;* il étoit fils de *Jean VI*, surnommé le conquérant. Cet ordre étoit absolument le même que le duc son aïeul avoit fondé en 1365, avec la différence que les *épis* ne figuroient point sur le collier de la première institution. On sait que l'*hermine* est l'emblème de la blancheur, c'est-à-dire de la pureté. Les naturalistes disent que cette petite bête est si attachée à la propreté, qu'elle se laisse (quand elle est poursuivie par les chasseurs) plutôt tuer que de prendre son refuge dans un bourbier, si elle devoit le traverser. Les *épis* furent ajoutés au collier, par allusion aux grands soins que les ducs de Bretagne avoient pris pour rendre leur pays fertile.

HUBERT. (*l'ordre militaire de Saint*) *Girard X*, duc de Juliers, voulant rendre mémorable, par un acte solennel, le souvenir des victoires qu'il avoit remportées sur ses ennemis, institua, en 1473, l'ordre de *Saint Hubert*, dont il décora les principaux seigneurs de sa cour. La marque de cette décoration étoit une croix d'or patée, émaillée d'azur, ornée

de douze diamans et de huit perles fines, anglée de cinq rayons d'or ondoyans et droits alternativement, chargée sur le centre, d'un ovale d'or renversé, représentant le saint patron, mort évêque de Liége. La devise étoit *in fide sta firmiter*. Les chevaliers portoient cette croix à un ruban rouge passé en écharpe. Dans le commencement du dix-huitième siècle, un prince régnant de *Wirtemberg*, créa aussi un ordre de chevalerie, sous l'invocation de *Saint Hubert*, dont la représentation est une croix d'or, émaillée de blanc, portant l'image du saint patron, attachée à un cordon rouge, que les chevaliers, choisis parmi les premiers personnages de la cour du duc de *Wirtemberg*, portent aussi en écharpe.

JACQUES de l'ÉPÉE. (*l'ordre militaire de Saint*) Cet ordre dut son institution à la célèbre victoire remportée par *dom Ramire*, roi de Castille, à Clavis, en 846, sur les Maures, contre lesquels les Espagnols combattoient depuis 150 ans. Ce monarque voulant perpétuer le souvenir d'un événement qui délivroit l'Espagne de ses ennemis les plus cruels, créa un ordre de chevalerie sous l'invocation du patron de la nation. La représentation est un écu d'or surmonté d'un cimier avec son casque et son panache, sur le milieu de l'écu, une épée de gueules en pal, la poignée en chef, et chargée en abyme, d'une coquille de même, avec cette devise : *Rubet ensis sanguine Arabum*. Les premiers chevaliers que *Ramire* nomma, se montrèrent dignes du choix qu'il en fit, par de nouveaux actes de bravoure et par toutes les actions charitables qu'ils exercèrent envers les chrétiens que les Maures continuoient de persécuter. Après l'ordre de *Malte*, celui de *Saint Jacques* est celui qui s'acquit le plus de réputation et produisit aussi des hommes extraordinaires du côté de la bravoure. Il subsiste toujours et avec un très-grand éclat, parce qu'il est d'ailleurs très-riche; ses revenus montent à trois cent mille ducats. La marque de l'ordre a changé, et les chevaliers portent maintenant un collier à trois chaînes d'or, duquel pend une croix émaillée de gueules, ayant la forme d'une épée, le pommeau représentant un cœur, et chaque extrémité de la garde ayant une fleur-de-lys, par reconnoissance pour les secours que les rois françois donnèrent maintes fois aux Espagnols contre les Maures

et les Sarrazins. Les priviléges de l'ordre ont beaucoup décliné depuis que les rois de Castille en usurpèrent la grande-maîtrise. Les chevaliers sont, comme ceux de Malte, obligés à des caravanes, et font les mêmes preuves; mais ils peuvent se marier. La bannière porte d'un côté les armes de la religion, et sur le revers, celles du royaume de Galice. Les ordres militaires d'*Alcantara* et de *Calatrava*, qui durent leur origine à des événemens semblables à celui qui donna lieu à l'ordre de *Saint-Jacques*, y furent réunis dans le milieu du dix-septième siecle. Il y a sept administrations de religieuses chevalières du même ordre, portant sur la poitrine la même croix, fondées depuis 1186, par le roi *Alphonse*. Leur institution les oblige à se dévouer, pendant toute leur vie, à assister les pauvres et les malades, et leurs maisons ont des revenus en conséquence; mais si elles portent toutes la croix de l'ordre, et si elles sont tenues aux mêmes obligations prescrites par les statuts, les sept administrations font cependant deux classes de chevalières, dont les unes font des vœux de religion et ne peuvent sortir, et les autres ne font que les vœux d'obligation, et peuvent contracter mariage. Plusieurs auteurs ne font remonter l'institution de l'ordre de *Saint-Jacques*, qu'à l'an 1161, en ajoutant que son origine n'est pas bien connue, et l'attribuent à *Ferdinand II*, roi de Léon et de Galice. Il est possible que les mêmes auteurs aient pris l'époque de l'institution des chevalières pour celle des chevaliers. L'origine que je cite peut fort bien ne pas être la véritable non plus; mais comme je me suis attaché à consulter l'*Histoire des Ordres*, et que beaucoup d'auteurs se sont contentés de transporter sur leurs productions, les citations abrégées d'un autre écrivain, telles qu'elles se sont présentées à leurs yeux, après avoir consulté et les uns et les autres, j'ai toujours préféré de rapporter d'après l'histoire même. On verra à l'*ordre de Saint Janvier*, si ma réflexion est bien ou mal fondée.

JACQUES du HAUT-PAS de LUQUES. (*l'ordre religieux de Saint*) Beaucoup d'écrivains ont classé cet ordre dans le rang des *ordres militaires*, mais ils ont commis une erreur : cet ordre étoit purement religieux, et ses membres ne furent jamais obligés de combattre.

Ils étoient, par leur institution, tenus à donner assistance aux pélerins, et à les protéger; mais ils ne portoient point les armes comme les autres ordres qui, dans leur origine, suivirent une constitution religieuse. Ces écrivains, sans faire assez d'attention, ont sans doute été trompés par les mots *grand-maître* et *commandeur*. Cet ordre fut institué en Italie, dans l'état de Florence, sur l'Arno, à dessein de rendre libre le passage des pélerins qui se rendoient à Rome, en lui allouant des fonds en conséquence. Le pape *Pie II* le supprima en 1459, et réunit les biens de l'ordre à celui de *Notre-Dame de Bethléem*. Ces religieux portoient sur leur manteau un marteau double d'azur, ancré à chaque extrémité; le manche du marteau se terminoit en pointe fort aiguë; ils se servoient sans doute de cet instrument sur les bateaux sur lesquels ils facilitoient, sans tribut, la traverse de l'Arno aux pélerins. Avant que cet ordre fût supprimé en Italie. *Philippe le Bel* forma à Paris un établissement semblable, dans le *faubourg Saint-Jacques*, dépendant de l'institution primitive dont je viens de parler, sous la direction d'un commandeur général qui résidoit en Italie. Les biens de ce dernier établissement furent, par la suite, réunis à ceux de l'*ordre militaire de Saint Lazare*.

Janvier. (*l'ordre militaire de Saint*) Cet ordre, qui n'est point ancien, doit son institution à *Charles*, infant d'Espagne, roi de Naples et des deux Siciles. La représentation de cet ordre, qui n'est conféré qu'aux grands du royaume, est une croix d'or à huit pointes, pommetées, émaillée de blanc, anglée de fleurs-de-lys d'or, portant sur le centre l'image de *Saint Janvier*, attachée à un ruban bleu céleste passé en écharpe. Les chevaliers portent, aux jours de cérémonie, un collier d'or composé de crosses et de croix longues mises en sautoir, entrelacées de fleurs-de-lys, le tout du même métal que la chaîne. Si quelqu'un s'aperçoit que, malgré la peine que je me suis donnée pour parvenir à tout réunir, j'aye omis quelques ordres, il ne devra point en être surpris, puisque celui que je cite ici, ne pouvoit se trouver dans des ouvrages imprimés antérieurement à l'institution de l'ordre de *Saint Janvier*. C'est d'après cela aussi, que je n'ai pu pro-

duire l'historique de ce même ordre, c'est-à-dire de la cause qui donna lieu à son établissement, parce que les auteurs qui me fournissent l'article, se sont bornés à citer l'ordre, et c'est supprimer le plus intéressant du but qu'un écrivain devroit toujours se proposer dans ces sortes de citations.

JARRETIÈRE. (*l'ordre de la*) Cet ordre, qui n'est point une institution de chevalerie militaire, n'a cependant pas cessé, depuis son origine, d'être la décoration des rois, des princes et des plus grands seigneurs du royaume d'Angleterre. *Edouard III*, roi aussi cruel qu'il fut grand guerrier, et dont la France éprouva de si grands maux sous les règnes de *Philippe de Valois* et de *Jean*, son fils, en fut le fondateur en 1345. Une circonstance assez bizarre donna lieu à cette institution. *Edouard*, de retour de la Flandre, où il s'étoit rendu pour soutenir la rebellion des peuples de cette contrée contre le roi *Philippe de Valois*, apprenant que le château de *Salisbéry*, poste d'importance pour ses états, étoit assiégé par *David*, roi d'Ecosse, s'y rendit sur-le-champ, à la tête d'une armée, pour le délivrer. Le roi d'Ecosse ayant été forcé de se retirer, la comtesse de *Salisbéry* vint remercier *Edouard*. La beauté de la comtesse l'ayant frappé, il en devint éperdument amoureux, mais tous ses soins et ses déclarations devinrent inutiles; la comtesse étoit tendrement et solidement attachée à son mari. *Edouard*, malgré les rigueurs de la dame, continuoit de l'aimer. Se trouvant à un bal où la comtesse dansoit, une *jarretière de soie bleue* se détacha de la jambe gauche de celle-ci, que le roi releva aussitôt pour la lui présenter. Les courtisans ayant trouvé cette politesse du monarque basse, en firent à l'instant un sujet de risée, de telle sorte que la comtesse ne put s'empêcher de rougir et d'être confuse; mais *Edouard*, pour témoigner qu'il la respectoit, prononça fort haut ces paroles, selon le langage de ce temps, *honni soit qui mal y pense*, en ajoutant que tel qui s'étoit moqué de cette *jarretière*, s'estimeroit heureux d'en porter une de même. Telle fut la circonstance qui produisit cet ordre qu'*Edouard* institua sous l'invocation de *Saint Georges*, patron de l'Angleterre, en l'honneur duquel il fit bâtir une magnifique église à *Windsor*. Les chevaliers

furent fixés au nombre de quarante, qui reçurent de la main du roi le manteau de velours violet, doublé d'une étoffe de soie blanche, sur lequel il y avoit un écu d'argent à la croix de gueules, avec une jarretière bleue, portant la devise ci-dessus, qu'il leur attacha à la jambe gauche. Le nom de la *jarretière* a bien été conservé, mais la manière de la porter a été changée, et les chevaliers portent aujourd'hui un large ruban bleu en sautoir, duquel pend l'image de *Saint Georges*, représentée dans un médaillon d'or, émaillé de blanc, entouré de la devise. Beaucoup d'auteurs, qui ont pensé sans doute que la cause qui donna lieu à l'institution de l'ordre de la *jarretière*, n'étoit pas honorable, ont jugé à propos de dire qu'*Edouard* ayant déployé sa *jarretière* à la bataille de Crécy, pour signal du combat, la création de cet ordre en avoit été la suite. J'ai assez lu l'histoire des deux royaumes, par les meilleurs écrivains, pour oser assurer que le sentiment de ces auteurs est absolument controuvé, et que beaucoup d'autres encore se sont efforcés inutilement de vouloir contester la véritable cause qui donna lieu à l'établissement de la *jarretière*, qui ne peut faire honte ni au roi qui en fut le fondateur, ni à la dame illustre qui en inspira l'idée. Il seroit à desirer que l'histoire n'eût aucun autre reproche à faire à la mémoire d'*Edouard III*.

JEAN de LATRAN. (*l'ordre milit. de Saint*) V. *Ordre de l'Eperon doré.*

JEAN-BAPTISTE et de SAINT THOMAS. (*l'ordre militaire de Saint*) Ce fut à Acre, ville de la Syrie, qui se nommoit auparavant Ptolémaïde, que fut établi, en 1252, cet ordre qui dut sa création au zèle de plusieurs gentilshommes, qui, à l'imitation de diverses associations, s'étoient entièrement consacrés, en contribuant de leur propre fortune, à secourir et assister les pauvres et les malades, dont les persécutions des barbares rendoient toujours le nombre plus grand. Les succès de ces nouveaux hospitaliers furent si subits, qu'en peu de temps ils parvinrent à faire bâtir, non-seulement dans la ville d'Acre, mais dans les environs encore, plusieurs hôpitaux, et ce furent ces mêmes succès qui leur concilièrent l'affection et l'estime des princes souverains qui étoient alors dans la Palestine et la Syrie, qui déterminèrent en même temps ces derniers à de-

mander au pape *Alexandre IV*, que ces hôpitaux fussent changés en autant de commanderies qui seroient administrées par des chevaliers, sous la direction d'un grand-maître, et qui s'obligeroient à faire la guerre aux infidèles, et à poursuivre ceux qui barroient le passage aux pélerins qui se rendoient aux saints lieux. Ce pontife n'hésita pas de souscrire au desir des princes, qui, de leur côté, réunirent un nombre considérable de gentilshommes, pour former un corps dont les membres reçurent la dénomination de *Chevaliers de l'ordre* de *Saint Jean-Baptiste* et de *Saint Thomas*, que les premiers fondateurs avoient choisis pour patrons. Ils portoient sur la poitrine une croix de gueules, sans autres ornemens, ayant sur le milieu un ovale dans lequel étoit représentée l'image des deux patrons de l'ordre. Ces mêmes chevaliers furent, trente ans après leur institution, demandés par le roi de Castille, *Alphonse X*, pour défendre ses états contre les incursions des Maures, et qui les combla de bienfaits par son testament, pour les services signalés qu'il avoit reçus d'eux. Ce même ordre étant venu à décliner lorsque les circonstances furent devenues plus calmes, la plupart des chevaliers s'unirent, avec les biens qu'ils avoient, à ceux de Malte, et ceux qui refusèrent de consentir à cette union, firent un ordre particulier, sous le titre seul de *Saint Thomas*, sans apporter de changement à la croix primitive, donnée par le pape *Alexandre IV*. Plusieurs auteurs, en se contentant de citer la marque de l'ordre, et sans prendre la peine d'aller plus loin que leur citation, n'hésitent pas de dire que l'institution de l'ordre de *Saint Jean-Baptiste* et de *Saint Thomas* eut pour fondateur un roi de Portugal.

Jean de Jérusalem, de Rhodes et de Malte. (*l'ordre de Saint*) Parmi tous les ordres militaires (sans exception) qui acquirent de la gloire, celui des hospitaliers de *Saint Jean de Jérusalem* est, sans contredit, celui qui s'est rendu le plus célèbre ; il a produit des conquérans, et c'est le lieu de le dire, *des héros véritables*. Celui qui oseroit en douter, c'est qu'il n'auroit jamais pris connoissance de l'histoire de ces preux, valeureux, intrépides et téméraires chevaliers, par de *Vertot*. Cet écrivain n'est pas le seul qui ait publié les

faits éclatans et si nombreux de cet ordre, mais c'est lui qui a su le mieux les immortaliser par ses longs et pénibles travaux, pour réunir tous les matériaux qui devoient en former une histoire complète ; aussi est-ce la sienne qui a été la plus généralement recherchée, et qui est la plus estimée : elle a été traduite dans toutes les langues, même chez des nations qui ont renoncé à la religion catholique et romaine. Les fastes de cet ordre ne s'effaceront et ne s'éclipseront jamais : d'après cela, je suis dispensé de m'étendre sur son institution, comme elle en seroit susceptible sans ce que je viens de dire ; je me bornerai, comme je l'ai exprimé en tête de cette série d'*ordres militaires*, à produire le cachet, en écartant ses ornemens qui ne lui conviennent que quand il est isolé.

De riches marchands de la ville de Melphe, au royaume de Naples, qui faisoient le commerce du Levant, touchés de tout ce que les chrétiens avoient à souffrir de la part des Mahométans, donnèrent naissance à cet ordre, sous le règne du caliphe d'Egypte, *Romensor de Moustesaph*, qui leur donna la permission de bâtir, pour eux et pour leur nation, un hospice à *Jérusalem*, qui fut destiné pour les femmes, sous l'invocation de *Sainte Marie-Madelaine*. Un second hospice destiné aux hommes, sous l'invocation de *Saint Jean-Baptiste*, fut élevé très-peu de temps après. Un Provençal, natif de *Martigues*, en étoit le directeur, lorsque *Godefroy de Bouillon*, duc de Lorraine, suivi d'un grand nombre de princes et de chevaliers, vint délivrer les chrétiens, en faisant la conquête de Jérusalem. *Gérard* étoit le nom de ce Provençal. Plusieurs auteurs ont mal à propos ajouté le mot *tune ; Gérard* étoit son nom. Voyez *de rerum inventoribus*, imprimé en 1586. *Gérard* s'étoit fait, dans son administration, une si haute renommée, que les princes goûtèrent la nécessité d'étendre les hospices de ce genre, et s'en occupèrent avec activité ; ils firent chevaliers la plupart des membres qui y étoient attachés ; de là vient que toutes les institutions de ce genre et de ces temps, ne composoient, en quelque sorte, qu'un même ordre sous un même souverain, mais sous différens administrateurs et sous différentes invocations (les *Templiers*, les *Lazaristes* et autres) ; ce qui devoit nécessairement pro-

duire, à la longue, des corps séparés d'ordres de chevalerie, et c'est ce qui arriva en 1110, sous le règne de *Baudouin Ier*, roi de Jérusalem, à qui les frères hospitaliers de *Saint Jean de Jérusalem* venoient de rendre les services les plus signalés, non-seulement comme hospitaliers, mais encore comme guerriers contre lo caliphe d'Egypte, qui avoit été forcé de prendre la fuite avec ce qui lui restoit d'une très-nombreuse armée. Les chevaliers ayant été comblés de biens par *Baudouin*, par les princes et par les chrétiens, cessèrent, en 1110, d'être sous la jurisdiction du patriarche de Jérusalem, ils se donnèrent un chef. Le choix tomba, comme cela devoit être, sur *Gérard*, leur fondateur; il prit le titre de grand-maître, et mourut en 1118. Son corps fut transporté, dans la suite, en Provence, et placé dans une chapelle du bourg de Monosque, qui fut, jusqu'en 1790, l'une des commanderies de l'ordre : ainsi la souveraineté do l'ordre militaire de *Saint Jean de Jérusalem*, connu depuis l'an 1525, sous la dénomination d'ordre de *Malte*, date de 1110. *Raymond du Puy*, originaire du Dauphiné, succéda, comme grand-maître, au bienheureux *Gérard*, et régla des statuts, qui furent confirmés successivement par quatre-vingt-douze papes. La sévérité des règles et des obligations auxquelles les frères chevaliers étoient obligés de se soumettre, pouvoit, cela n'est point douteux, produire un bien dans ces premiers temps où cette milice devoit continuellement être sous les armes; mais il n'en pouvoit être toujours de même : aussi les grands-maîtres et les papes sentirent la nécessité de mitiger cette cruelle sévérité qui devoit faire frémir; insensiblement cette mitigation se convertit en relâchement, lorsque les bras des chevaliers cessèrent d'avoir des occupations comme leurs preux et invincibles prédécesseurs, et c'est ce qui confirme que daus un état de paix, comme dans un état de guerre, *il faut une discipline inexorable à l'égard de tous les membres d'un corps militaire*; mais il ne faut pas non plus que cette discipline passe les bornes de la raison, qu'elle soit enfin une discipline barbare. Celle des chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem* étoit révoltante. Les chevaliers do *Saint Jean de Jérusalem*, de *Rhodes* et do *Malte* (dans les premiers temps qu'ils

s'établirent dans cette île), uniquement occupés d'acquérir de la gloire par les armes, n'étoient point effrayés de la sévérité de leurs statuts; ils s'y soumettoient sans qu'il leur prît envie de les enfreindre; *vaincre* ou *mourir* étoit la seule pensée qui remplît leur imagination, et comme ils remplissoient en même temps leurs obligations, c'est ce qui a fait que cet ordre produisit des hommes parmi leurs grands-maîtres et parmi les chevaliers, qui furent de *véritables héros*. Tel fut l'esprit de l'ancienne chevalerie en France. On voit dans le cours de ce Dictionnaire, la sévérité qui animoit cet esprit de discipline et de gloire : on vit depuis ce que le relâchement dans la discipline, *et le relâchement dans les mœurs sur-tout*, produisirent. On en peut dire autant des chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem*; leur histoire, depuis l'an 1600, plus ou moins jusqu'en 1795, doit faire corps à part de leur histoire depuis l'an 1110 jusqu'en 1600. Depuis long-temps le titre de *chevalier de Malte* n'étoit devenu qu'un titre de vanité et d'intérêt pour les familles; il en étoit de même des grandes dignités de l'église. Depuis que le monde est monde, il y eut toujours des distinctions entre les hommes : c'est ce qui ne peut être révoqué en doute, et moins encore être contesté, comme il seroit absurde de contester que *ces distinctions ne soient pas absolument nécessaires entre les nations et dans un état.* Aussi long-temps que les hommes distingués et les hommes en place seront *attachés aux devoirs de leurs fonctions, au maintien de la discipline*, et qu'ils seront en même temps exemplaires par leurs mœurs, il n'y aura jamais à craindre que les inférieurs deviennent jaloux de leur fortune; mais quand les hommes *distingués et les hommes en place* feront tout le contraire de ce que je viens de dire, le désordre qui en résulte sur les intérêts de l'état, comme pour la sûreté des inférieurs, doit inévitablement leur attirer l'animadversion, le mépris, la jalousie, et même la haine de ces derniers. Je me résumerai, en disant que la discipline dans la profession des armes, est la mère de la bravoure; que la véritable bravoure ou valeur, qu'il ne faut point confondre avec la témérité et l'audace, engendre les sentimens d'honneur, de générosité, de désintéressement et d'huma-

nité ; que de ceux-ci naissent les mœurs pures, et que ce sont toutes ces choses qui font respecter l'*homme* et les distinctions, et qui produisent le conquérant digne d'admiration, et le héros. *Raymond du Puy*, *Jean de Villiers*, *Foulques de Villaret*, *Philibert de Naillac*, *Flaviani*, *Jean de Lastic*, *Raymond Zacosta*, *Jean Baptiste des Ursins*, *Pierre d'Aubusson*, *Villars l'Isle Adam*, *Jean de la Valette*, *Delmonté*, *Nicolas Cortoner*, tous grands-maîtres, furent des héros. Je rappelle ces noms si respectables, si dignes d'admiration, avec d'autant plus de plaisir, que le titre de héros ne peut leur être contesté. Ce n'est point-là tout ce qui m'enthousiasme pour ces grands-maîtres, c'*est aussi leur origine*. Le plus grand nombre des noms que je viens de rappeler, sont des *noms françois*. *Rohan*, qui fut l'avant-dernier grand-maître, eut été un second *la Valette*, s'il eût vécu quelques années de plus. Tous ceux qui le connurent ne me démentiront pas. J'ai recueilli, à Malte même, les traits particuliers de grande bravoure que ce prince fit éclater comme général des galères. La véritable marque de l'ordre est une croix blanche de toile fine, à huit pointes, cousue au côté gauche de l'habit. Celle d'or, émaillée de *blanc*, désigne bien, à la vérité, le chevalier de *Saint Jean de Jérusalem*, de *Rhodes* et de *Malte*, mais elle n'est point la marque primordiale ; il faut avoir prononcé les vœux, pour porter à l'habit et sur le manteau celle de toile fine. Le ruban de l'ordre est noir. Les baillis et grands officiers portent la croix d'or émaillée de blanc, en sautoir, enrichie de diamans, aux jours de cérémonie. Il y a aussi des *chevalières de Malte*, faisant les mêmes preuves que les chevaliers qui dépendent du grand-maître de Malte. Les chevaliers de *Malte* peuvent remplir, chez les puissances étrangères, toutes fonctions militaires, ainsi que celles qui rapprochent de la personne du souverain, hormis celles qui exigent le serment : ainsi, en France, le chevalier de *Malte* qui avoit prononcé ses vœux, ne pouvoit être élevé au grade de maréchal de France.

Jésus-Christ. (*l'ordre militaire du précieux sang de*) On trouve dans l'histoire de la ville de *Mantoue*, par quel événement extraordinaire *Saint Longin* y apporta

porta quelques gouttes du sang de J. C., que cette ville et les princes qui en furent souverains, conservèrent jusqu'à nos jours avec beaucoup de vénération. *Vincent de Gonzague Ier*, quatrième duc de Mantoue, et le second de Mont-Ferrat, qui mourut en 1612, et qui s'acquit, par sa piété, son amour pour la justice et pour les lettres, ainsi que par ses exploits guerriers, une grande réputation, voulant rendre cet événement à jamais mémorable, institua, en 1608, le jour de la Pentecôte, un ordre militaire, dont il se déclara, lui et ses successeurs, chef souverain. Il se fit ceindre de l'épée des chevaliers du *précieux sang de Jésus-Christ*, et reçut le collier de l'ordre, dans la chapelle ducale, de la main du cardinal *Ferdinand*, de Mantoue, son fils, ensuite de quoi, le même *Ferdinand* fit chevaliers quinze autres personnages des plus qualifiés des états de son père. Cette cérémonie ne pouvoit être que très-auguste et très-solennelle, puisque le mariage du prince *François*, fils aîné du duc, avec la princesse *Marguerite de Savoie*, se célébroit en même temps. Le serment prononcé par les chevaliers, les oblige à prendre, aux risques de perdre la vie, la défense de leur souverain et de la religion chrétienne. La marque de l'ordre est un collier, composé d'ovales d'or, unis l'un à l'autre alternativement par les pointes d'un ovale, sur un ovale couché et entrelacé par des anneлets d'or cléchés et émaillés de blanc, avec ces deux mots en lettres d'or, *domine probasti*, sur un ovale, et alternativement sur un autre, des flammes sortant d'un creuset d'or émaillé de blanc. Au bas du collier pend un plus grand ovale d'or, représentant deux anges de carnation, tenant un calice couronné, avec ces mots, *nihil hoc triste recepto*. Il y eut encore un ordre de *Jésus Christ*, fondé à Avignon en 1320, par le pape *Jean XXII*, dont la marque donnée par ce souverain pontife aux chevaliers, étoit une croix d'or pleine, émaillée de gueules, enfermée dans une autre croix d'or patée.

JÉSUS et MARIE. (*l'ordre militaire de*) Cet ordre eut pour fondateur, dans les premières années du dix-septième siècle, le pape *Paul V*. Le but de ce souverain pontife fut de créer une milice qui seroit occupée uniquement à faire la guerre contre les ennemis

du christianisme. Chaque chevalier devoit entretenir un cheval et un homme armé à ses frais, et fonder, en entrant dans l'ordre, une commanderie de deux cents écus de revenu. La représentation étoit une croix d'or, émaillée de bleu céleste (attachée à la boutonnière), ayant sur la face extérieure les mots *Jesus Maria*.

JULIEN du POIRIER et d'ALCANTARA. (*l'ordre militaire de Saint*) *Ferdinand II*, roi d'Aragon, ayant forcé les chevaliers de *Saint Jacques de l'épée*, qu'il soupçonnoit être d'intelligence avec le roi *Alphonse* de Castille, son ennemi, et avec lequel il étoit en guerre, de sortir de ses états, ne tarda point à s'apercevoir de la faute qu'il avoit faite en proscrivant l'illustre noblesse qui prodiguoit si généreusement son sang contre les Maures. Honteux de sa faute, ou plutôt le besoin qu'il éprouva des bras valeureux de cette même noblesse qu'il avoit abandonnée à la merci d'une nation cruelle, il se hâta de réparer ses torts, en établissant, en 1171, un nouvel ordre militaire, sous l'invocation de *Saint Julien du Poirier*. Il employa, à cet effet, l'intrépide *Gomez Fernandez*, et un autre gentilhomme nommé *Rodrigue*, aussi de grande réputation, pour rassembler dans la ville de *Pereiro* (d'où vient le nom *poirier*), le plus grand nombre de gentilshommes qu'il leur seroit possible, des chevaliers qu'il avoit chassés de ses états. Ces deux valeureux personnages eurent bientôt rempli les intentions de leur souverain. Alors, le nouvel ordre fut institué et doté, et ce fut avec le secours de cette vaillante milice, si injustement disgraciée, que *Ferdinand* remporta sur les Maures cette célèbre victoire dont il est fait mention dans l'histoire, devant la ville d'*Alcantara*. *Ferdinand* voulant honorer, d'une nouvelle manière, les chevaliers de *Saint Julien du Poirier*, fonda un second ordre du nom de cette ville, et leur en fit prendre le nom. En 1495, *Ferdinand*, roi d'Espagne, réunit en sa personne les trois grandes-maîtrises de *Saint Jacques de l'épée*, de *Calatrava* et d'*Alcantara*, dont les revenus sont très-considérables. La marque de l'ordre de *Saint Julien du Poirier*, est une croix d'or fleurdelysée, émaillée de sinople, chargée d'un écu d'or au poirier de sinople. La bannière jaune, portant d'un côté la croix de l'ordre, et

de l'autre un écu mi-parti des armes de Castille et de *Léon*, et d'un poirier de sinople sur un fond d'or.

LACS D'AMOUR. (*l'ordre militaire du*) V. *Ordre de l'Annonciade.*

LAZARE. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel.*

LIVONIE, ou PORTE-GLAIVES. (*l'ordre militaire de*) Ce furent des marchands encore (V. *Ordre teutonique*) fort riches, de la ville de Bremen, qui donnèrent naissance à cet ordre, dans ces temps où la Livonie et la Prusse étoient habitées par des peuples idolâtres. Quelques négocians de Bremen, qui alloient trafiquer dans l'île de Groenlanden, ayant été jetés, par une tempête violente, sur la côte, où la rivière de Duna se décharge dans la mer, obtinrent des habitans la permission d'y trafiquer; ils s'y établirent insensiblement, et y bâtirent une chapelle pour y célébrer les saints mystères. Leur conduite et leurs paroles persuadèrent tellement les plus riches personnes, qu'elles embrassèrent le christianisme. L'archevêque de Brême envoya un saint moine, nommé *Ménard*, après l'avoir consacré pour être évêque de la Livonie. Il eut pour successeur un autre moine, du nom *Berthold*, qui fut tué en 1197, par les idolâtres. *Albert Ier*, successeur de celui-ci, tiré de Brême également, fut plus heureux, car il amena au christianisme un grand nombre de payens. Il ne craignit point d'employer la force pour garantir sa personne; et ce fut ce même évêque qui fit bâtir la ville de Riga, dont il fit un lieu de sûreté, pour garantir ceux qu'il convertissoit contre la brutalité des idolâtres. Ce fut dans le commencement du treizième siècle, que de riches Allemands, ayant à leur tête *Engilbert* et *Thierri de Tisench*, vinrent proposer à *Albert* de le seconder dans ses travaux, pour purger la Livonie des barbares qui la persécutoient. *Albert* les reçut avec reconnoissance, et institua, en leur faveur, l'ordre militaire de *Livonie*, ou *Porte-glaives*. Il leur donna la robe de serge blanche et le manteau ou chape noire, sur laquelle ils portoient, à l'épaule gauche, une épée de gueules, croisée de sable, et sur l'estomac, deux épées semblables, passées en sautoir, les pointes en bas, et furent appelés les frères *Porte-glaives*. Les membres de ce nouvel ordre firent des progrès si

rapides en tous genres, par leurs actes de charité et d'humanité, comme par leurs actes de bravoure, qu'ils furent mis, peu de temps après leur création, au rang des ordres militaires. Ce furent ces mêmes chevaliers qui aidèrent *Waldemar II*, roi de Danemarck, lorsqu'il remporta une victoire célèbre dans l'histoire, sur les Livoniens idolâtres, et qui le secondèrent également dans la conquête de la Curlande. Ce même ordre fut réuni, dans ces mêmes temps, à l'ordre *teutonique* ou de *Prusse*, et s'en sépara en 1525, époque de l'apostasie du grand-maître *Albert de Brandebourg*, et d'un grand nombre de chevaliers. Le dernier grand-maître de l'ordre de *Livonie*, fut *Gothar de Ketler*, qui apostasia et trahit ses frères, pour devenir duc de Curlande et de Sémigalie.

Lorette. (*l'ordre militaire de Notre-Dame de*) *Sixte-Quint*, de simple gardeur de pourceaux, parvint à la première couronne de la chrétienté. S'il eût été chef des aventuriers de *Romulus*, à en juger par ce qu'il fit étant pape, peut-être se fût-il rendu aussi fameux que lui; s'il eût eu les troupes d'un puissant souverain à conduire, peut-être se fût-il distingué par de très grands exploits. Ce qu'il y a de certain, c'est que fort peu de papes, dans le nombre de ceux qui sortoient des maisons les plus illustres, firent d'aussi grandes choses que lui pour l'embellissement de la ville de Rome; qu'aucun pape n'y entretint une police aussi sévère et aussi invariable que lui, et que, sous aucun pontificat, l'état ecclésiastique ne fut aussi bien gouverné que sous le sien, puisqu'il parvint à en détruire la race de bandits qui, jusqu'alors, n'avoient cessé d'y commettre un nombre infini de meurtres et de brigandages. *Sixte-Quint*, non satisfait d'exécuter tout ce qui émanoit de ses grandes idées, cherchoit encore à ne rien négliger de la magnificence de ses prédécesseurs, et voulut, à l'imitation de quelques-uns, établir un ordre militaire, qu'il fonda en 1587, sous l'invocation de *Notre-Dame de Lorette*, en qui il avoit grande dévotion. Pour donner un lustre plus éclatant à son nouvel ordre militaire, il employa tous les moyens nécessaires pour que le village de *Lorette*, qui renfermoit la chapelle de *Notre-Dame*, fût transformé en une ville, et érigea cette même chapelle en cathédrale. Il accorda à

cette ville tous les priviléges propres à procurer la plus grande aisance à ceux qui viendroient s'y fixer, et dota richement le temple de sa fondation. Tous les chevaliers qu'il fit dans cette occasion, furent des hommes choisis parmi les gens distingués par leur valeur, et même par leur science, et ce fut par cette raison qu'il donna la préférence aux chevaliers *dorés*, appelés aussi les *chevaliers Pies*, parce que *Pie IV* (*Médicis* est son nom), qui les avoit tirés de l'ordre militaire de l'*Eperon*, en avoit fait une garde très-brillante, qu'il avoit fixée à demeure dans le palais pontifical : ainsi les chevaliers de l'*Eperon doré* se virent sous une troisième et nouvelle dénomination, sans avoir rien perdu de l'éclat de leur première institution. (V. *Ordre de l'Eperon doré.*) *Sixte-Quint*, par le serment qu'il leur prescrivit, les obligea à la défense de la religion chrétienne contre les infidèles, et particulièrement à la défense de l'église de *Lorette*. Les chevaliers portoient pour décoration, un ovale d'or renfermant une image de Notre-Dame, tenant l'enfant Jésus sur son bras ; la médaille attachée à une chaîne d'or, et pendante sur la poitrine.

Louis. (*l'ordre royal et militaire de Saint*) De même que la gloire de procurer aux officiers et soldats sans fortune, qui avoient sacrifié leur sang pour la défense de leur patrie, et dévoué l'emploi d'un grand nombre d'années à la servir, ainsi que les rois de France, de leurs personnes et de leurs bras, l'établissement le plus somptueux, le plus magnifique, le plus commode et le plus agréable qui se soit jamais vu de ce genre dans l'Europe entière, pour y finir leurs jours en paix, dans la véritable aisance, et sans cesse environnés des enseignes, des drapeaux et des bannières de la considération et de l'honneur, étoit réservée à *Louis XIV*, de même la gloire d'immortaliser, par une décoration de chevalerie militaire les longs services, les actions de bravoure, de grand courage et d'éclat des chefs d'armées et des officiers qui avoient conduit et secondé les légionnaires aux armées, aux siéges, aux assauts, aux combats et dans toutes les rencontres périlleuses, étoit encore réservée à ce roi, surnommé *le grand*, avec plus de fondement et de justice que maints rois conquérans, à qui l'histoire prodigue ce titre, et dont les premiers mérites furent d'a-

voir fait retentir l'univers du bruit, du vacarme de leurs brigandages et de leurs cruautés. J'observe que je parle ici de *Louis XIV*, comme d'un grand roi, d'un grand conquerant, d'un grand capitaine, qui savoit parfaitement apprécier et connoître les merites; sous le règne duquel on vit *les choses les plus magnifiques éclore et s'exécuter*, mais que je ne prétends pas en faire un héros, parce qu'à mes yeux le monarque qui créa le sage édit de Nantes, fut à plus juste titre un héros, que le monarque qui arracha de ce salutaire édit, le sceau de son auguste et immortel aïeul, qui fut sans contredit le plus grand de tous les rois de France, mais dont le petit-fils ne fut pas moins un très-grand roi; et si *Louis XIV* eut pu pressentir les maux et les malheurs incroyables qui devoient rejaillir un jour sur la postérité de ses sujets, de la fatale révocation, il est hors de doute, que le monarque qui pouvoit, sans être taxé d'orgueil, dire qu'il avoit vaincu seul contre tous; qu'il avoit rendu la France plus puissante qu'on ne l'avoit jamais vue, n'eût point flétri les nombreux lauriers dont il étoit couvert, s'il n'eût point laissé acquérir un pouvoir absolu, par une femme à qui ses protégés et ses créatures accordèrent beaucoup de vertus, mais qui ne fut dans le fond qu'une femme douée à la vérité, de beaucoup d'esprit, mais très-rusée, très-adroite, tyrannique dans sa fausse dévotion, et excessivement ambitieuse sous les dehors les plus réservés; que si l'on peut encore attaquer la mémoire de ce grand roi, en lui reprochant les dettes dont l'état se trouva grevé à sa mort; je dirai, sans crainte d'être démenti, que celui, n'importe qui ce soit, ou qui ce puisse être, qui rendra à la France le grand et magnifique état de splendeur, le haut et puissant degré de commerce dont elle jouissoit alors, sera à mes yeux, à ceux de mes contemporains, et aux yeux de la postérité, un bien plus grand homme encore, que ne le fut *Louis XIV*, dont je ne suis ni le flatteur, ni le détracteur. Quoi qu'il en soit, ce fut ce monarque qui, le premier de tous les rois françois, institua un ordre purement militaire, sous l'invocation de *Saint Louis*, en y affectant, en faveur de ceux qui y seroient admis, des revenus, des pensions qui devoient augmenter sur le degré des belles actions et de l'ancien-

neté de leurs services. Le monarque statua en même temps, que cet ordre ne seroit conféré qu'aux seuls officiers de ses troupes, l'unit et l'incorpora en s'en déclarant chef et grand-maître, à la couronne. Le nombre de dix années de service, soit sur terre, soit sur mer, fut d'abord fixé, pour obtenir la croix; mais comme ce terme, prescrit au moment où les militaires réunissoient sur leur tête dix années de services militaires, par les campagnes qu'ils venoient de faire, parut d'abord devoir être celui auquel il falloit s'arrêter, on fit observer au roi qu'un service de dix ans dans un temps de paix, non-seulement ne réuniroit pas les mêmes mérites que les dix années de service en temps de guerre, mais qu'une distribution aussi excessive de croix, en attirant du discrédit sur la décoration et sur l'institution, mettroit le souverain dans l'impossibilité de satisfaire à ses vues bienfaisantes, quant à ce qui concernoit la distribution des grâces et des pensions; et d'après ces observations qui étoient très-judicieuses, il fut statué que l'officier, soit de terre, soit de mer, ne seroit admis à l'ordre, qu'après vingt années révolues de services militaires, soit qu'il eût fait la guerre ou qu'il ne l'eût point faite, ce qui étoit encore de toute justice, puisqu'une année de guerre étoit comptée pour deux; mais ce qui ne put paroître un acte de justice, dès la fin du règne de *Louis XV*, aux yeux des militaires d'honneur, ce fut la distribution qui se fit de cette croix, comme de celle de l'ordre de *Saint Michel*, sous le règne de *Henri II*, et cette autre distribution, qui eut lieu en 1790, comme sous les règnes de *François II* et de *Charles IX*, par les mains de la reine *Catherine de Médicis*, qui, en gouvernant l'état, distribuoit les croix ou colliers à *toutes bêtes*, pour lier des créatures à son parti : aussi vit-on dans les derniers temps de la monarchie, des chevaliers de *Saint Louis* rougir de se trouver à côté d'autres chevaliers de *Saint Louis*, et cela devoit être, puisque l'obscurité de ces derniers ravaloit publiquement les mérites réels des premiers, et que ceux même qui n'étoient pas militaires, n'attachoient plus la même considération à la décoration. Ce que je dis ici, à l'égard des décorations d'honneur, doit être pris de même à l'égard des grades militaires distingués, quand ils sont distribués in-

distinctement aux individus à qui l'expérience, les talens sur-tout et les mérites nécessaires sont encore une acquisition à faire pour eux; ces grades militaires, pour ainsi dire prostitués, excitent la juste jalousie chez quelques individus plus méritans, ne donnent qu'une considération de pure gloriole aux privilégiés ou favorisés, et deviennent une charge pour l'état. La marque de l'ordre royal et militaire de *Saint Louis*, étoit une croix d'or à huit pointes, pommetées, émaillée de blanc, anglée de fleurs-de-lys, portant l'image de *Saint Louis* sur le centre, accompagnée de cette légende, *Ludovicus magnus instituit* 1693, au revers un médaillon, émaillé de gueules à une épée flamboyante en pal, surmontée d'une couronne de laurier, liée de l'écharpe blanche, avec la devise *bellicæ virtutis præmium*. Les simples chevaliers portoient la décoration au côté gauche de l'habit, attachée par un ruban couleur de feu, terminé en rosette sur l'anneau de la croix. Les chevaliers *commandeurs*, outre la croix à l'habit, portoient un large ruban couleur de feu en écharpe, et une seconde croix à l'extrémité; et les chevaliers appelés chevaliers *grand-croix*, outre le cordon en écharpe, portoient une large croix en broderie d'or au côté gauche de l'habit et sur le manteau de cérémonie, et c'est ce que l'on appeloit la *plaque*. *Louis* XV ayant reconnu la justice de donner de même une reconnoissance militaire aux officiers qui servoient l'état et le souverain, de leurs bras et par l'effusion de leur sang, mais qui ne suivoient point la religion catholique, institua en leur faveur l'ordre du *mérite militaire*, dont la représentation étoit une croix d'or à huit pointes, pommetées, émaillée de blanc et anglée de fleurs-de-lys, portant d'un côté une épée en pal, surmontée de la devise *pro virtute bellicâ*, au revers une couronne de laurier avec cette légende *Ludovicus* XV *instituit* 1759 : la croix attachée à la boutonnière par un ruban d'un gros bleu. Outre les chevaliers ordinaires, il y avoit trois chevaliers *grand-croix*, et quatre chevaliers commandeurs.

Lys. (*l'ordre militaire de Notre-Dame du*) Cet ordre est très-ancien, *Garcia* VI, roi de Navarre, s'étant voué à la Vierge *Marie* du *Lys*, de la ville de Nagera (pour laquelle on avoit dans ses états une très-grande véné-

ration), dans la circonstance d'une maladie qui l'avoit mis à deux doigts de la mort, et dont il réchappa, fonda cet ordre en 1048, et s'en fit grand-maître, en établissant par les statuts, que cette dignité seroit attachée à la personne des rois de Navarre ses successeurs. Il régla d'abord le nombre des chevaliers à 38, qu'il choisit parmi les gentilshommes les plus distingués de son royaume, et qui s'obligeoient d'exposer leurs bras et leur personne pour la conservation de l'état et l'expulsion des Maures, qui occupoient alors une grande partie de l'Espagne. La marque de l'ordre étoit un *lys* d'argent, que les chevaliers portoient sur la poitrine, attaché à une double chaîne d'or, entrelacée des lettres gothiques *mm.* Cet ordre subsistoit encore en 1103, sous le règne de *Ferdinand* d'Aragon.

Madelaine. (*l'ordre militaire de la*) En lisant l'histoire de France, il devient difficile de concevoir, ou de définir d'où provenoit et ce qui alimentoit ce germe de fureur, qui portoit la noblesse françoise à répandre son sang dans ces funestes combats, connus sous le nom de duel, qui enlevoient et faisoient périr un si grand nombre de braves gens, en privant l'état des services considérables qu'ils eussent pu rendre en mille fameuses occasions, de sorte qu'au lieu de se procurer une gloire immortelle, en s'acquittant généreusement de leurs devoirs et de leurs obligations envers leur souverain et envers leur patrie, ils devenoient l'opprobre de la nation, et la honte de leurs familles, par les supplices ignominieux dont on punissoit leurs injustes et souvent imaginaires ressentimens. Ce furent des réflexions de cette nature qui portèrent *Jean Chesnel*, seigneur de la *Chappronnaye*, gentilhomme Breton, à établir un ordre militaire, dont le vœu fondamental étoit de renoncer aux duels et à toutes rencontres et querelles particulières, en promettant, par le serment, de défendre le roi et l'avantage du royaume. Ce gentilhomme proposa, en 1614, au roi *Louis XIII*, l'institution qui lui avoit été inspirée pour l'honneur de la noblesse et de l'état. Ce monarque ayant approuvé le projet de *Jean Chesnel*, étoit déterminé à le mettre en exécution, lorsque certaines difficultés qui se présentèrent, le firent changer de résolution; cela n'empêcha pas que *Chesnel* ne reçût un très-grand accueil du roi, et que

ce monarque ne lui attachât lui-même au cou le collier et la médaille qu'il lui avoit présentés comme devant être la décoration des nouveaux chevaliers, en le faisant chevalier lui-même. Voici en quoi consistoit cette décoration : c'étoit une cordelière de couleur rouge, tirant sur le cramoisi, entrelacée aux endroits des nœuds, des lettres M. L. A., qui exprimoient les noms de la patrone de l'ordre, du roi et d'*Anne* d'*Autriche*, son épouse, unis ensemble avec des doubles cœurs percés de flèches en manière de croix. A l'extrémité du cordon pendoit un ovale d'or, représentant d'un côté l'image de *Sainte Marie-Madelaine*, et au revers, celle de *Saint Louis*, sur le contour de l'ovale, on lisoit cette devise, l'*amour de Dieu est pacifique*. Il n'est peut-être pas difficile de pénétrer le fond qui fournit des difficultés contre l'exécution de l'institution projetée par le gentilhomme Breton ; il est des abus qui ne peuvent être arrêtés que par des mesures violentes, comme il en est qui se dissipent aisément par l'appui de la raison, pour peu que les esprits soient disposés à s'en prémunir et à se prévaloir de son secours. On peut fort bien promettre par un serment solennel d'être fidèle à son souverain et de se battre avec valeur pour la défense de sa patrie, ou de toute autre cause légitime, et le serment sera, sans aucun doute, observé par le plus grand nombre, parce que c'est l'organisation du cœur qui dans ce cas dirige le succès du serment, et en général les François ont le cœur bien organisé; mais il n'en peut être de même du serment que le respectable *Jean Chesnel* proposoit comme vœu fondamental de son institution : l'exécution d'un tel serment dépend de l'organisation des esprits et du caractère particulier de chaque individu ; or quel seroit l'homme assez téméraire pour oser jurer qu'il supportera une injure ? Je dis que *Jean Chesnel* étoit un homme bien respectable, mais il n'avoit pas assez réfléchi, en préméditant l'établissement dont il s'agit ici, sur la bizarrerie des caractères, et l'ordre qu'il proposoit n'eut, il est aisé de le sentir, jamais été respecté. Je propose à l'article *Injure*, un moyen, et je le croirois plus salutaire et plus honorable que celui qui fait le sujet de l'article présent. Ce qui confirme que *Louis XIII* avoit donné sa sanction à l'exécution de l'institution

de *Jean Chesnel*, c'est que ce monarque avoit déja assigné pour l'ordre futur, une maison qui devoit contenir cinq cents chevaliers, qui eussent formé une milice pour défendre et servir l'état, et combattre les infidèles. Le seigneur de la *Chappronnaye* alla finir ses jours dans un hermitage situé à l'extrémité de la fôret de Fontainebleau. Ce fut à cette même époque que l'on vit paroître les édits les plus rigoureux contre les duelistes.

MARC. (*l'ordre militaire de Saint*) L'institution de cet ordre est aussi ancienne que le gouvernement des ducs dans l'état Vénitien, qui date de l'epoque à laquelle le corps de l'évangéliste *Saint Marc* fut transporté d'Alexandrie à Venise. Le doge ou duc en est grand-maître né. Nul n'est reçu chevalier de l'ordre, qu'il n'ait rendu des services signalés à la république. La représentation est une croix d'or, ayant sur le centre un lion ailé, tenant le livre des évangiles, portant ces mots, *pax tibi Marce, evangelista meus.* Les chevaliers portent la croix sur la poitrine, attachée à une chaîne d'or.

MARIE. (*l'ordre militaire de Sainte*) Tandis que tous les princes chrétiens employoient tous leurs efforts pour rendre à l'église toute sa gloire en repoussant ses ennemis, la faction des *Guelphes* et des *Gibelins*, qui eut une si longue durée, déchiroit toute l'Italie, et occasionnoit une grande effusion de sang. Un évêque de Vicence, connu sous le nom de *Barthelemi*, dont la réputation étoit dans la plus grande renommée, résolut d'établir dans l'Italie, un ordre militaire sous le nom de *Sainte Marie*, en laissant aux chevaliers la liberté de se marier, et sans les obliger de resider dans les couvents. Ils s'engageoient à défendre la religion catholique, en faisant la guerre aux barbares et aux infidèles qui viendroient faire des irruptions dans l'Italie, pour persécuter les chrétiens et les mettre en captivité. Le saint évêque eut la satisfaction de voir l'ordre dont il étoit l'instituteur, prospérer dès ses commencemens (ce fut en 1233 qu'il fut fondé.). Un très-grand nombre de gentilshommes de toutes les principales villes de l'Italie se rendirent à Vicence, pour se faire recevoir comme membres de l'ordre, qui ne fut cependant approuvé qu'en 1262, par le pape *Urbain IV*, en considération des grands

services que les chevaliers n'avoient cessé de rendre à l'Italie, qui leur étoit en grande partie redevable de l'éloignement des barbares. Ce fut à cette époque seulement qu'ils eurent un grand-maître, une règle, des statuts fixes et des commanderies, mais toujours avec la liberté de se marier, et sans être astreint à aucune résidence dans un couvent; il fut érigé par les statuts, que l'ordre continueroit à ne recevoir pour membres que des gentilshommes, qui seroient obligés de faire preuve de huit degrés tant paternels que maternels. Il leur étoit défendu par les mêmes statuts, d'employer le luxe sur leur vêtement. La représentation étoit une croix d'or, émaillée de gueules, à la bordure d'or en forme de liséré, cantonnée de quatre étoiles d'or, portant sur l'un des côtés, dans un ovale, l'image de l'assomption de la *Vierge Marie*, et au revers les lettres M. A. R. Cet ordre s'est sontenu jusqu'à la fin du seizième siècle. Il est à remarquer que quand le pape *Sixte V* abolit cet ordre pour gratifier de ses revenus le collége de Montalte, le chevalier qui avoit la commanderie de Trevise, apporta, avec un nombre de chevaliers, de telles oppositions contre la volonté de ce pontife, que tout despote que fût *Sixte V*, il ne put abolir cette commanderie, et qu'immédiatement après la mort du commandeur, les chevaliers qui avoient été de son parti, en élurent un autre, et continuèrent même à recevoir des chevaliers.

MARIE-THÉRÈSE. (*l'ordre militaire de*) L'impératrice *Marie-Thérèse*, voulant donner une récompense honorable aux officiers de ses troupes, qui s'étoient particulièrement distingués dans la grande guerre contre *Frédéric II*, roi de Prusse, et notamment dans la journée de *Chotzemitz* (17 juin 1757), institua un ordre militaire sous l'invocation de la *Vierge Marie* et de *Sainte Thérèse*, dont elle portoit les noms. Cette princesse divisa son ordre de chevalerie en deux classes; la première comprend les chevaliers à la petite pension, qui est de quatre cents florins, et la seconde comprend les chevaliers *grand-croix*, qui portent le ruban de l'ordre en écharpe, et dont les pensions sont plus fortes. On parvient à cette grande décoration, par le droit d'ancienneté. La croix de *Marie Thérèse* ne s'obtient pas en vertu du nombre des années

de services militaires, mais elle est accordée à des actions éclatantes de valeur dans une circonstance particulière, et qui doivent être attestées par un procès-verbal signé des témoins. Une seule action valeureuse, mais remarquable, suffit pour procurer à l'individu qui en a été l'auteur, cette décoration honorable, ne fût-il qu'enseigne. La marque de l'ordre est une croix d'or patée, émaillée de blanc, ayant au centre un écu de gueules, chargé d'une face d'argent (qui sont les armes d'Autriche), avec cette devise, *fortitudo*; sur le revers de la croix, les trois lettres M. T. F. sur un émail de sinople. Le ruban de l'ordre est fond blanc, à trois raies couleur de feu.

MAURICE. (*l'ordre militaire de Saint*) *de Savoie* et *de Saint Lazare de Jérusalem.* Voyez *l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, et de Saint Lazare de Jérusalem.*

MÉRITE MILITAIRE. (*l'ord. du*) V. *Ord. de Saint Louis.*

MERITE MILITAIRE, en Prusse. (*l'ordre du*) Le roi de Prusse *Frédéric II*, voulant, à l'instar de *Louis XIV*, récompenser les services des officiers de ses troupes, par une décoration militaire, prit l'ordre de *Saint Louis* pour modèle, et fonda celui du *Mérite militaire*, que les officiers reçoivent après vingt années de service. La représentation est une croix d'or semblable à celle de *Saint-Louis*, à huit pointes, pommetées, émaillée d'azur, anglée d'aigles noires, portant d'un côté une épée en pal, au revers deux branches de laurier, avec cette devise, *pro virtute bellicâ.* Le ruban est bleu de roi.

MERCY. (*l'ordre militaire de Notre-Dame de la*) Cet ordre, qui ne fut plus connu de nos jours que comme un ordre religieux, n'en devoit pas moins son origine à une institution militaire, car il fut en effet créé, vers l'an 1219, par *Pierre* de *Nolasque*, natif du bourg de Saint-Papoul, issu d'une famille illustre de la Provence, comme ordre militaire et religieux en même temps, qui eut pendant long-temps des chevaliers et des commandeurs, tous gentilshommes, pour membres : ils faisoient au jour de leur réception, comme le faisoient encore de nos jours les frères religieux hospitaliers de *Notre-Dame de la Mercy*, le quatrième vœu, qui étoit de s'employer constamment à la rédemption des captifs. *Pierre de Nolasque* extrêmement affecté des désordres et

des scandales que causoient les Albigeois dans son pays, vendit ses biens, et passa en Espagne. S'étant fait connoître avec avantage du comte *Simon* de *Montfort*, gouverneur du fils aîné de *Pierre II*, roi d'Aragon, il le remplaça à sa prière même auprès du roi, dans ses fonctions auxquelles il ne pouvoit être assidu, par rapport à d'autres occupations desquelles *Nolasque* s'acquitta parfaitement. Dès son enfance il avoit été touché des maux que les Maures exerçoient envers les chrétiens; il attendoit que l'éducation de *Jacques* d'Aragon fût finie, pour s'ouvrir du projet qu'il avoit conçu pour le rachat des captifs. Le roi, enchanté de son dessein, prit des mesures sur-le-champ avec *Berenger de la Palu*, évêque de Barcelonne, pour former un ordre d'une congrégation (qui existoit sous l'invocation de *Notre-Dame de la Miséricorde*) de plusieurs gentilshommes de l'Aragon, qui, depuis plusieurs années, (sous *Alphonse V*,) s'étoient dévoués à ces louables fonctions, à travers tous les dangers possibles; dès ce moment, une règle et des statuts furent rédigés et établis, et les gentilshommes, loin d'être jaloux, demandèrent au roi, que *Pierre* de *Nolasque* fût regardé comme fondateur principal du nouvel ordre, et en même temps comme leur chef, à quoi le roi, qui aimoit beaucoup *Nolasque*, consentit volontiers. Ce fut donc en 1219 que cette institution fut sanctionnée dans l'eglise cathédrale de Barcelonne, sous la dénomination de *Notre-Dame de la Mercy*. Le fondateur principal, à l'issue de sa réception, reçut le serment de treize nouveaux chevaliers de la plus haute distinction, du nombre desquels étoient *Guillaume* de *Bas*, riche seigneur du Languedoc, et *Arnaud* de *Carcassone*, son cousin, qui avoit pour mère la vicomtesse de *Narbonne*. Les chevaliers laïques s'engageoient à défendre la foi et leur souverain, les armes à la main, au rachat des captifs, et même à se constituer eux-mêmes captifs jusqu'à ce qu'ils eussent reçu pour leur rançon l'argent qui pourroit leur manquer. Les chevaliers laïques portoient, à la vérité, un petit scapulaire, ayant sur le milieu une croix de Malte de gueules, du reste tout leur vêtement étoit séculier. Celui des frères réguliers, étoit tel que nous leur avons vu de nos jours. *Pierre d'Aragon*, pour mieux justifier

combien il protégeoit ce nouvel ordre, voulut qu'ils prissent pour marque l'écu de ses armes, qui sont de gueules à trois pals d'or, ajoutant en chef une croix d'argent, par honneur pour les François, dont un très-grand nombre étoit dans ses armées et dans l'ordre, et qui avoient pris sur leurs bannières la croix blanche, pour être distinguée des bannières de Castille et d'Aragon. Cet ordre se rendit si célèbre en peu d'années, que de toutes les contrées il se présenta des gentilshommes pour y être reçus; il en vint de la Hongrie, de l'Angleterre, de toute l'Allemagne, de la France, et d'autres royaumes. *Pierre Nolasque*, craignant que le relâchement ne s'introduisît dans l'ordre, demanda au roi l'agrément pour faire bâtir un convent, afin, que les chevaliers laïques et réguliers pussent, au retour de leurs courses, vivre dans l'étroite observance de la règle, à quoi le souverain consentit, et il fut pourvu à cette exécution, de la manière la plus magnifique, dans la ville de Barcelonne. Lorsque les bras militaires cessèrent d'être nécessaires contre les irruptions des Maures, l'ordre devint purement régulier, et comme on ne vit plus que des religieux, sous la dénomination de *Pères de la Mercy*, c'est de-là que beaucoup d'écrivains pensèrent et ont même écrit que cette institution avoit toujours été purement religieuse.

MICHEL. (*l'ordre militaire de Saint*) J'ai dit à la fin d'une réflexion qui fait suite de l'article *Equitation*, que la France, comme le *phénix*, avoit pris plus d'une fois renaissance de ses cendres. On peut jeter les yeux sur ce qui se passa sous *Charles VII*, qui, à son avénement à la couronne, se vit presque dépouillé de ses états, par le peu de naturel de la reine *Isabelle* de *Bavière*, sa mère, qui avoit fait couronner roi de France *Henri VI*, roi d'Angleterre, encore enfant, fils de sa fille *Catherine*, et avoit soulevé tout le royaume contre l'héritier présomptif de la couronne. On sait le secours, plus que merveilleux, que *Charles VII* reçut dans la personne d'une simple paysanne, connue sous le nom de *Jeanne d'Arc*, si renommée et si célèbre dans toute l'histoire, sous le nom de *Pucelle* d'*Orléans*. On sait que la France lui eut l'obligation de la levée du siége d'*Orléans*, en forçant *Suffolck* et *Talbot*, fameux

généraux Anglois, qui pressoient vivement cette ville, de se retirer. *Monstrelet* nous a rapporté dans son Histoire de France, que ce fut dans cette même circonstance de la déroute des Anglois, que *Charles VII* mit sa confiance dans l'ange *Saint Michel*, qu'il regarda dès ce moment, comme le gardien et l'ange tutélaire de la France, et en fit représenter l'image sur l'un de ses étendards. *Louis XI*, son fils, suivit l'exemple de son père, en regardant *Saint Michel* comme le protecteur de la France, et crut ne pouvoir mieux justifier combien étoit fondée la confiance de son prédécesseur, qu'en instituant un ordre militaire de chevalerie, auquel il donna le nom de l'*Ange Saint Michel*, il créa en même temps cet ordre, par un effet de cette politique qui lui étoit si naturelle, et dont il se servit avec un si grand avantage pendant tout le temps de son règne, qui tendoit à ramener à lui un grand nombre de princes, de personnages distingués et de mérite, qu'il avoit dès son avénement à la couronne éloignés de lui, par suite de son caractère très-méfiant, et à quoi il réussit si parfaitement, que ce fut à l'institution de cet ordre, au choix des personnes qu'il y admit, et à la politique qu'il eut d'en envoyer la décoration à quelques princes, tels que les ducs de *Bretagne*, de *Bourgogne*, de *Charolois* et autres, qu'il eut l'obligation d'anéantir une conspiration qui étoit tramée depuis quatre ans contre lui; ainsi, de quelque manière que l'on envisage toutes les diverses institutions d'ordres militaires, on a la preuve irréfragable, par l'historique succinct que j'en ai tracé, qu'ils produisirent soit d'une manière, soit d'une autre, de très-grands avantages, et qu'ils devinrent puissamment utiles aux souverains, pour réussir dans leurs vues politiques, comme pour ranimer et nourrir sans discontinuer, la valeur et le courage de ceux qui devoient défendre de leurs bras, leur personne et leur patrie. L'établissement de l'ordre de *Saint Michel* eut lieu en 1469; quinze des plus grands seigneurs de la France furent compris dans le choix de la première promotion, parmi lesquels on remarquoit le fameux *Tanneguy Duchastel*, qui rendit des services si signalés à *Charles VI*, et qui s'étoit chargé pour son seul compte, c'est-à-dire, à ses frais, des magnifiques obsèques de ce même

même roi. La marque de l'ordre étoit un collier d'or en coquilles entrelacées l'une à l'autre par un double lacs, assises sur des chaînettes ou mailles d'or, ayant au bas un ovale d'or, dans lequel étoit représentée l'image de l'*Ange Saint Michel*, combattant et foulant aux pieds le dragon, avec la devise *immensi tremor oceani*. Les chevaliers faisoient le serment de soutenir de tout leur pouvoir, la dignité et les droits de la couronne, l'autorité des rois et celle de leurs successeurs, envers tous et contre tous. Cet ordre auquel la politique du fondateur n'admettoit qu'un très-petit nombre de personnages du premier rang du royaume, fut en bien grand honneur sous *Louis XI* et sous les rois *Charles VIII*, *Louis XII* et *François Ier*, ses successeurs; mais sous le règne de *Henri II*, sa grande illustration commença à décliner d'une manière très-sensible, parce que les femmes en firent, par leurs brigues, un objet de vénalité, et *Catherine* de *Medicis*, dont le nom seul retrace, à la minute, une histoire unique, sanguinaire et odieuse, l'avilit en le donnant indistinctement à tous ceux qu'elle croyoit propres à fortifier son parti; tant il est vrai qu'une chose capable d'alimenter la vertu, la valeur, le courage, l'intrépidité et la fidélité en des hommes portés à la vertu, d'ailleurs courageux, valeureux, intrépides et fidèles à leur serment, ne devient plus qu'un objet de mépris, *même aux yeux des protégés et des favoris*, lorsque l'honneur, qui en fait tout le prix, est enté, greffé sur des sauvageons dignes de mépris, quelquefois par la profession qui leur a acquis la richesse et une prétendue naissance, et souvent encore en parlant de ces sauvageons d'*arrière, haute et très-illustre extraction*, odieux par leur conduite et leurs mœurs dépravées et corrompues. De tels êtres peuvent-ils se rappeler un serment? de tels êtres peuvent-ils avoir à cœur les intérêts du souverain, de l'état et des peuples? Non certainement, non! Les institutions sont singulièrement utiles, de quelque côté, sous quelque face, en quelque sens qu'on les interprète, et en quelque genre qu'elles puissent être, quand l'honneur les procrée, et quand les membres, qui doivent en composer et la corporation et l'administration, ne sont point des sauvageons, mais bien des plants préparés par l'honneur, formés par l'hon-

neur, et sans cesse soutenus par l'honneur; nulle crainte alors que la discipline prescrite pour le maintien et les succès d'une institution, quelle qu'elle puisse être, périclite et s'anéantisse; mais si on incorpore parmi des membres probes, vertueux et remplis d'honneur, des individus sans titres et sans mérites acquis, des individus tarés et corrompus, qui, loin d'être nourris de l'amour des devoirs, ne sont, au contraire, dominés que par l'amour des distinctions qui flattent leur orgueil et leur vanité, sans leur inspirer la véritable gloire, et qui peuvent encore moins les y conduire, dominés enfin par la convoitise, on peut dire, dès la première inoculation de l'abus, adieu *honneur !* adieu *discipline !* adieu *intérêt public !* adieu *institution !* aussi *Louis XIV*, qui voyoit avec peine qu'un ordre qui avoit d'abord été en si grand honneur dans son royaume et chez les souverains étrangers, étoit singulièrement tombé en discrédit, et au point que la considération étoit même refusée aux personnages faits pour l'inspirer par leur illustration et par leurs mérites, parce que depuis le roi *Henri II*, des individus tels que ceux dont je viens de faire mention, y avoient été successivement admis, et en très-grand nombre, *Louis XIV*, veux-je dire, résolut-il, en 1661, de remédier aux abus et contraventions faits aux statuts et réglemens anciens, et ordonna en conséquence, par un arrêt de son conseil d'état, que toutes personnes auxquelles l'ordre de *Saint Michel* auroit été conféré sans titres de naissance, de services militaires et de mérites éclatans, produiroient, dans le délai fixé, les titres compétens, devant les commissaires nommés *ad hoc*, pour y être examinés, et que, faute par eux de se soumettre à la teneur de cet arrêt, ou de fournir les titres compétens, leur nom seroit, à l'expiration du délai fixé, effacé de la liste des chevaliers, et ne pourroient plus en porter la décoration; d'où il résulta que beaucoup de ces chevaliers, intrus, préférèrent de se dépouiller eux-mêmes de la marque de l'ordre, pour éviter sans doute la peine aux commissaires de prendre connoissance de leurs titres: en suite de quoi *Louis XIV* se déclarant, de nouveau, lui et ses successeurs, chef et grand-maître de l'ordre de l'*Ange Saint Michel*, institué par le roi *Louis XI*, ordonna que

tous les réglemens et statuts dudit ordre seroient conservés et observés sans aucun changement, en y ajoutant seulement, que la décoration ancienne seroit affectée à six prêtres constitués en dignité d'abbé, et à six officiers des compagnies souveraines, afin de ne pas exclure ces compagnies des récompenses d'honneur, méritées par les emplois et services considérables, à condition cependant (pour ne point déroger aux premiers statuts), que les preuves de naissance et de services rendus seroient produites, exceptant néanmoins, tous sujets étrangers à ses états par leur naissance, qui ne pourroient être admis. Il fut statué, en même temps, que les chevaliers remplaceroient la médaille par une croix d'or à huit pointes, mais de moitié moins grande que celle du *Saint Esprit* (dont l'ordre fut uni à celui de *Saint Michel*), émaillée de blanc, portant sur son centre l'image de *Saint Michel*; au revers, la devise rapportée plus haut, la croix attachée à un ruban noir porté en écharpe. Le collier de l'ordre fut aussi conservé pour les jours de cérémonie, avec la différence qu'il représentoit une cordelière ou chaîne tortillée, entrelacée de *coquilles* unies l'une à l'autre par des *lacs*, ainsi que nous le voyons encore sur l'écu de nos derniers rois; différence qui n'avoit point été prescrite par *Louis XII*, mais par *François Ier*, qui voulut, en cela, honorer la mémoire d'*Anne de Bretagne*, son aïeule, qui avoit institué l'ordre de la *Cordeliere* pour les dames de sa cour, à l'époque de la mort de *Charles VIII*, son premier mari.

MILICE CHRÉTIENNE. (*l'ordre militaire de la*) *Charles de Gonzague*, de *Clèves*, duc de *Nivernois* et *Rhetelois*, pair de France, ayant formé le vœu de procurer la paix et l'union entre les princes et peuples chrétiens, institua cet ordre à Olmutz, capitale de la Moravie, en 1618, sous l'invocation de *Notre-Dame* et de *Saint Michel*, auquel plusieurs seigneurs de l'Allemagne, et particulièrement de la Moravie, de la Bohème et de l'Autriche, demandèrent à y être admis. Cette institution eut un si grand succès, que dès son origine on vit douze grands-prieurs, soixante-douze commanderies, et un fort grand nombre de chevaliers. Les chevaliers portoient deux croix: l'une mise en sautoir par un ruban bleu,

au liséré d'or, portoit l'image de *Notre-Dame* tenant le *Christ* entre les bras ; au revers, l'image de *Saint Michel* : l'autre, qui se portoit au côté gauche de l'habit, étoit de velours bleu céleste, relevé d'une broderie d'or, anglée de flammes de gueules, ayant sur le milieu l'image de la *Vierge*, environnée de douze étoiles, portant le sceptre d'une main, ayant à ses pieds un croissant.

MONT CARMEL. (*l'ordre militaire de Notre-Dame du*) et de SAINT LAZARE de JÉRUSALEM. Cet ordre, qui ne fut d'abord, comme beaucoup d'autres, connu que sous le nom d'ordre hospitalier, pour donner ses soins et son assistance aux malades et aux lépreux, fut institué dans le commencement du douzième siècle, par *saint Basile*, archevêque de Césarée dans la Cappadoce, où il leur donna un magnifique hôpital. Sous le règne de *Baudouin II*, empereur de Constantinople, les hospitaliers de *Saint Lazare* ayant été obligés de prendre, à l'exemple des autres ordres, les armes, ils se conduisirent avec tant de valeur au siége de Ptolémaïde, en 1104, qu'ils en obtinrent, après qu'elle fut prise, le gouvernement. C'est de cette époque seulement que l'ordre fut regardé comme militaire, et que ses membres, qui étoient nombreux, devinrent chevaliers de *Saint Lazare*. Ils portèrent pour lors un habit blanc, et pour marque de l'ordre, une croix à huit rayons de sinople, bordée de blanc. Ces chevaliers se rendirent si intéressans par leurs services signalés par les armes, comme par leurs soins envers les malades, les lépreux et les pélerins, que divers souverains s'empressèrent de former des établissemens de leur ordre dans leurs états. *Louis VII*, roi de France, au retour de la seconde croisade, prit un nombre de ces chevaliers avec lui; et pour leur témoigner sa reconnoissance de la manière avec laquelle ils l'avoient reçu à Acres, et de leur conduite pleine de bravoure, il créa plusieurs hôpitaux de *Saint Lazare*, dont il leur confia la direction, et leur assigna Boigny pour chef-lieu de leur demeure habituelle. Les chrétiens ayant été chassés de la Terre-Sainte en 1253, le roi *Louis IX* en amena encore avec lui, et leur donna plusieurs maisons, commanderies et hôpitaux, confirma en leur faveur les privilèges et donations de ses prédécesseurs. *Louis le Jeune* leur donna un château près Paris

(la maison des prêtres *Saint Lazare*). *Philippe de Valois* leur nomma, en 1342, un grand-maître à Boigny, qui avoit jurisdiction sur les chevaliers de l'ordre, en Angleterre, en Ecosse et en Hongrie. En 1572, le pape *Grégoire XIII* voulut donner la grande-maîtrise de tout l'ordre militaire de *Saint Lazare* au duc de *Savoie*, à condition qu'il délivreroit les côtes de l'Italie des corsaires qui y faisoient de grands ravages; mais les chevaliers, assemblés à Boigny, sous la protection du roi *Henri III*, l'emportèrent contre *Grégoire*, en laissant au duc de *Savoie* les établissemens formés en Italie et en Espagne. C'est de cette époque que date l'ordre militaire de *Saint Maurice* et de *Saint Lazare*, dans le Piémont. Le roi *Henri IV*, satisfait de tous les services rendus par les chevaliers de *Saint Lazare*, et du zèle qu'ils avoient montré pour l'extirpation de la lèpre en France, en leur faisant prendre le titre de chevaliers de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, leur donna une nouvelle marque, afin qu'ils fussent distingués des chevaliers de *Saint Maurice* et de *Saint Lazare*, de *Savoie*, et leur fit prendre une croix d'or, émaillée d'amaranthe, à huit pointes, anglée de fleurs-de-lys, sur laquelle est représentée l'image de *Notre-Dame*, attachée à un collier ou ruban tané. En 1668, le chevalier de *Nérestang*, cinquième grand-maître de son nom, obtint de *Louis XIV*, que le titre primitif de *Saint Lazare* seroit rétabli, en conservant, pour honorer la mémoire du roi *Henri IV*, celui de *Notre-Dame du Mont-Carmel*, avec charge, pour l'ordre, d'avoir inspection perpétuelle sur les maladreries et maisons-Dieu mal administrées dans le royaume. Le chevalier reçu faisoit serment *de servir de son épée la religion, le souverain, l'honneur de l'ordre, et de donner ses soins aux misérables*

Quant à l'ordre de *Saint Maurice* de Savoie, auquel celui de *Saint Lazare* avoit été réuni, en 1572, par le pape *Grégoire XIII*, et qui fut ensuite réintégré comme il est relaté dans le cours de cet article, l'ordre de *Saint Maurice*, veux-je dire, fut institué par *Amédée VIII*, premier duc de Savoie, qui, après s'être retiré (en abandonnant le gouvernement de ses états à ses enfans) à Ripailles, pour y vivre dans la solitude, et y fut suivi par un grand nombre de seigneurs qui vouloient lui

donner une preuve de leur grand attachement pour sa personne; *Amédée* voulant de son côté rendre perpétuel le souvenir de cette action vertueuse, fonda un ordre de chevalerie, sous l'invocation de *Saint Maurice*, patron de la Savoie, qui s'étoit rendu illustre dans les guerres des croisades, où il avoit péri à la tete de la légion thébaine. La représentation de cet ordre, qui subsiste encore de nos jours, et qui est donné comme une récompense militaire, est une croix d'or, pommetée aux quatre extrémités, émaillée de blanc, attachée au côté gauche de l'habit par un ruban vert. Les commandeurs la portent sur la poitrine, indépendamment de celle attachée au côté.

Montesa. (*l'ordre militaire de Notre-Dame de*) Les rois d'Aragon se voyant de nouveau menacés, depuis l'abolition de l'ordre puissant et fort étendu des chevaliers du *Temple*, desquels ils avoient reçu les secours et les services les plus signalés, crurent devoir s'appuyer d'un nouvel ordre de chevalerie, pour se mettre à l'abri des irruptions des Maures et des Sarazins qui causoient les plus grands désastres dans leurs états: ce fut ce qui détermina *Jacques II*, roi d'Aragon, après avoir fixé des pensions aux *Templiers* sur leurs biens, à instituer, en 1317, l'ordre militaire de *Notre-Dame*, en y ajoutant le nom de la ville où l'institution se fit. Les biens des *Templiers* furent, dès l'instant, consacrés à l'entretien des chevaliers, qui prirent la règle et les statuts des premiers chevaliers du *Temple*; mais le pape *Benoît XIII* leur permit de se marier. La marque de l'ordre étoit une croix d'or, émaillée de gueules, sans ornemens, que les chevaliers portoient sur la poitrine. Leur bannière étoit fond d'argent, à quatre pals de gueules, qui sont les armes d'Aragon, et au revers la croix de l'ordre. Celui de *Saint Georges d'Alfama*, qui avoit été institué en 1201, par *Pierre II*, roi d'Aragon, sur une règle et des statuts à peu de choses près semblables à ceux des *Templiers*, fut réuni à celui de *Notre-Dame de Montesa*, peu d'années après cette dernière institution. La marque de l'ordre de *Saint Georges d'Alfama*, étoit une croix d'or de *Saint Georges*, patron de l'Aragon, émaillée de gueules, et au revers l'image du saint.

Montfrac. (*l'ordre militaire de*) V. *Ordre de Montjoye*.

MONTJOYE, ou de MONTFRAC et de TRUXILLO. (*l'ordre militaire de*) Un nombre de gentilshommes à la suite des princes chrétiens qui avoient entrepris le voyage de Jérusalem, s'unirent ensemble, en 1180, pour fonder un ordre militaire, à l'exemple des autres institutions, dont on reconnoissoit de plus en plus la grande utilité. Ayant eu d'abord occasion d'assister les pélerins et les malades qui avoient été forcés de faire séjour sur une montagne peu éloignée de Jérusalem, ils s'établirent frères hospitaliers, sous le nom de *Montjoye*, comme pour exprimer la joie qu'ils éprouvoient de s'être fixés si à propos sur cette montagne, pour soulager leurs frères. Insensiblement leurs soins charitables et leurs belles actions leur ayant acquis beaucoup d'honneur et de réputation, les rois de Jérusalem les attirèrent dans cette capitale, et, du consentement du pape *Alexandre III*, il donna une constitution réelle à leur société, sous la dénomination de l'ordre militaire de *Montjoye*, en leur prescrivant les statuts de celui de *Saint Jean de Jérusalem*, et pour les distinguer, une croix de gueules sur un habit blanc. Aussi long-temps qu'ils restèrent à Jérusalem, ils prouvèrent qu'ils étoient dignes de l'affection que les princes leur avoient témoignée; mais cette fameuse cité étant devenue la conquête des mahométans, sous la conduite de *Saladin*, ils furent obligés, comme les autres ordres, de se retirer en Europe : ils se réfugièrent auprès du roi de Valence, qui avoit été, ainsi que les princes de Castille, témoins de leur valeur et de leurs belles actions. *Alphonse IX*, en leur accordant des priviléges et des biens, leur donna le château de *Montfrac*, dont ils prirent le nom, en y joignant celui de *Truxillo*, à cause d'une ville de ce nom, que ce même roi avoit annexée à leur ordre. Le roi *Ferdinand* ayant reçu de grands services de ces chevaliers, dans plusieurs rencontres contre les Maures, et ne les voyant pas assez riches, vu leur nombre, pour se soutenir avec dignité, unit et incorpora les chevaliers qui composoient l'institution de *Montfrac*, à l'ordre de *Calatrava*, et ceux qui composoient l'institution de *Truxillo*, à l'ordre d'*Alcantara*.

NAVIRE. (*l'ordre milit. du*) V. *Ordre de Saint Nicolas*.

Nicolas. (*l'ordre milit. des Argonautes de Saint*) *Louis IX*, roi de France, dans sa dernière expédition d'Afrique, voulant encourager la noblesse françoise à s'exposer sur les mers avec lui, pour tenter de nouveau le recouvrement de la Terre-Sainte, institua l'ordre de chevalerie dont il s'agit dans cet article ; et comme ces expéditions étoient le goût et la mode des siècles d'alors, en France non-seulement, mais chez toutes les puissances de l'Europe, ce monarque n'eut pas de peine à rassembler une milice toute fraîche sous cette nouvelle bannière. La marque de l'ordre étoit un collier mi-parti de doubles coquilles d'or et de doubles croissans d'argent, d'où pendoit un ovale renfermant un navire équipé, d'argent, avec cette devise, *non credo tempori*. Cette croisade, qui étoit la sixième, eut lieu en 1269. Cet ordre vit sa fin avec celle du monarque qui l'avoit institué ; mais *Charles d'Anjou*, son frère, roi de *Naples* et de *Sicile*, le releva pour ses successeurs, et *René d'Anjou*, roi de Jérusalem, de Sicile et d'Aragon, le rétablit vers le milieu du treizième siècle, sous le nom de l'*Ordre du Croissant*.

Nœud. (*l'ordre militaire du*) Cet ordre fut fondé avec beaucoup de solennité, en 1352, sous l'invocation de *Saint Nicolas*, par *Jeanne première*, reine de Naples, à l'occasion de son mariage avec *Louis*, prince de *Tarente*, fils du roi de Hongrie, avec lequel elle venoit de conclure un traité définitif de paix. Elle conféra cet ordre à soixante chevaliers des plus qualifiés de ses états. Je n'ai point découvert la marque de cette chevalerie, qui ne se soutint pas au-delà de la durée de l'institutrice. J'ai lu cependant dans l'ouvrage que je cite, à l'article *Ordre militaire de la Sainte Ampoule*, que la décoration étoit un cordon de soie, or et argent, que les chevaliers portoient au cou, après avoir été faits chevaliers par le roi.

Orléans, ou du Porc-Épic. (*l'ordre militaire d'*) *Louis de France*, duc d'*Orléans* et comte de *Valois*, aïeul de *Louis XII*, voulant célébrer le baptême de son fils aîné (*Charles*) avec une solennité extraordinaire, fonda cet ordre en 1393, auquel il admit vingt-cinq chevaliers qu'il choisit parmi les seigneurs qui composoient sa cour, en se réservant, comme chef de cette nouvelle chevalerie, la grande-maîtrise. La marque de

cet ordre étoit une triple chaîne d'or en tortis, dont pendoit sur la poitrine un *porc-épic* d'or, avec ces mots, *cominùs et eminùs*. *Louis d'Orléans* fut victime de l'allusion qu'il s'étoit rendue personnelle, en prenant pour marque de son ordre le *porc-épic*, et pour devise les mots *cominùs et eminùs*. On sait que cet animal est si bien armé, que de près il pique avec ses pointes celui qui veut l'atteindre, et que de loin il lance de petits dards contre les chiens qui le poursuivent, ce qui les oblige de s'arrêter, et quelquefois de lâcher leur prise. Ce prince vouloit témoigner par-là, à *Jean*, duc de *Bourgogne*, son ennemi déclaré, qu'il ne le redoutoit de loin, ni de près, et qu'il ne manquoit ni d'armes, ni de courage pour se défendre. Cela n'empêcha pas que ce dernier, qui vouloit conserver une autorité absolue dans le royaume, à l'exclusion de *Louis d'Orléans*, dont le bon droit lui faisoit ombrage, ne le fît assassiner dans la nuit du 25 novembre 1407, au moment où il rentroit fort tranquillement chez lui, monté sur sa mule et accompagné de trois domestiques seulement; et le crime du duc de *Bourgogne* fut d'autant plus abominable, que *Louis d'Orléans* s'étoit prêté de bonne foi, deux jours auparavant, par l'entremise de *Jean de Berry*, leur oncle, à une réconciliation. L'assassin employé par le duc de *Bourgogne*, se nommoit *Raoul d'Oquetonville*, gentilhomme normand. Un autre gentilhomme, ancien domestique de *Louis d'Orléans*, qui se nommoit *Taneguy Duchastel*, assassina, douze ans après, le même *Jean de Bourgogne*, à une conférence sur le pont de *Montereau-faut-Yonne*. V. le mot *Conspiration*.

Ours, dit de Saint Gal. (*l'ordre militaire de l'*) L'empereur *Frédéric II*, voulant donner à la nation Suisse, qui lui avoit rendu de très-grands services lorsqu'il obtint, en 1210, la couronne impériale, après la déposition de l'empereur *Othon IV*, se rendit à *Saint-Gal*, dans l'intention de remplir un vœu qu'il avoit fait. Il exécuta son voyage l'an 1313, et après avoir donné de grands biens et beaucoup de priviléges à l'abbaye, il institua, sous l'invocation de *Saint Urse*, l'un des soldats de la légion thébaine, qui fut martyrisé avec tous ses compagnons, pour avoir refusé de sacrifier aux faux dieux, dans le

temple du Soleil, à Soleure, l'ordre de l'*Ours*, dont il honora les principaux seigneurs de sa suite, et un nombre de ceux qui l'avoient accompagné. Les chevaliers firent serment, entre ses mains, de défendre sa personne et la religion chrétienne. Cet ordre se soutint, avec honneur, jusqu'à l'époque où les erreurs de *Luther* vinrent répandre le trouble et le schisme parmi la nation Suisse, qui occasionnèrent, dans toutes ces contrées comme par-tout ailleurs, une grande effusion de sang. La marque de l'ordre étoit une chaîne d'or, de laquelle pendoit, sur la poitrine, un *ours* du même métal, émaillé de sable.

PASSION. (*l'ordre militaire de la noble*) Cet ordre fut institué en 1704, par *Jean-Georges*, duc de *Weisseinfeld*, dans les vues d'inspirer aux gentilshommes de ses états, la passion des vertus et de l'honneur. Les chevaliers de l'ordre portent, en écharpe, un ruban blanc au liséré d'or, auquel est attaché un cercle d'or, émaillé de blanc, renfermant une étoile d'or chargée d'une croix de gueules; sur le contour du cercle cette légende, *honor virtutibus sit habitus;* au revers, les deux lettres J. G. dans un ovale d'azur.

PIERRE, martyr. (*l'ordre militaire de la croix de Saint*) Dans le commencement du seizième siècle, des gentilshommes de Milan, d'Yvrée et de Verceil, formèrent une association pour prendre, les armes à la main, la défense du christianisme, que les hérétiques s'efforçoient, de plus en plus, à vouloir détruire, et instituèrent, de l'agrément du pape *Pie III*, un ordre de chevalerie, sous l'invocation de *Saint Pierre*, martyr de la foi. La marque de l'ordre étoit une croix d'or de Malte, émaillée de blanc et de sable. Je ne parle de cet ordre, que parce que l'histoire en fait mention, et lui donne rang parmi les ordres respectables; mais on ne peut le mettre de niveau avec tous les autres ordres militaires que je rapporte, parce que ces mêmes chevaliers prêtoient, dès l'origine de leur institution, serment entre les mains de l'inquisiteur ou de ses vicaires, et qu'ils devinrent ensuite les archers dont l'inquisition se servit pour être instruite de tout ce qui concernoit la terrible jurisdiction qu'elle administroit, et pour arrêter les prisonniers qu'elle décrétoit : or, comme ce tribunal étoit, sous tous les aspects, un tribunal odieux, les officiers qui le servoient

sous le titre de chevaliers, n'étoient point des défenseurs du véritable christianisme, des protecteurs des veuves et des orphelins, des hospitaliers secourables, et c'est par cette raison que je leur donne la dénomination d'*archers*, afin qu'ils se trouvent séparés dans l'historique abrégé que je présente ici de la classe des vrais chevaliers. Il y eut, dans le seizième siècle, plusieurs ordres de cette espèce, institués avec une grande solennité, par les dominicains d'Espagne, qui étoient les inventeurs et les suppôts de l'inquisition; mais il est des choses dont il faut éteindre le souvenir, et ces ordres en font nombre.

Pierre et de Saint Paul. (*l'ordre militaire de Saint*) Une fois que l'église romaine se trouva enrichie des dépouilles que les rois avoient faites sur les Lombards, et que plusieurs empereurs en eurent considérablement augmenté le domaine, les pontifes qui la gouvernoient avec la simple qualité d'évêque et de pasteur, devinrent insensiblement des princes séculiers, dont le pouvoir, la puissance et les états ne le cédoient en rien à la magnificence et aux biens des rois, et ce fut d'après cela que plusieurs papes crurent, en établissant des ordres militaires, devoir imiter l'exemple de ces derniers. *Léon X* institua, en 1520, un ordre de chevalerie militaire, sous l'invocation de *Saint Pierre*, en prescrivant aux chevaliers l'obligation de faire la guerre aux infidèles, et de défendre et garder les côtes maritimes de l'État ecclésiastique, des courses toujours fréquentes alors des Turcs. *Paul III*, successeur de *Clément VII*, voyant les succès des chevaliers de *Saint Pierre*, établit, en 1540, un second ordre également militaire, sous l'invocation de *Saint Paul*, ou plutôt ne fit qu'une seule et même institution de celui-ci avec le premier, sans rien changer, ni innover dans les réglemens et statuts. La marque de cette chevalerie étoit un ovale d'or attaché par une double chaîne d'or faite en tortis, portant d'un côté l'image de l'apôtre *Saint Pierre*, et sur l'autre l'image de l'apôtre *Saint Paul*.

Pies. (*l'ordre des chevaliers*) V. *Ordre de Lorette*.

Porc-Épic. (*l'ordre militaire du*) V. *Ord. d'Orléans*.

Porte glaives. (*l'ordre militaire des*) V. *Ordre de Livonie*.

Prusse. (*l'ordre militaire de*) V. *Ord. Teutonique*.

Remi. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre militaire de la Sainte Ampoule.*

Rosaire. (*l'ordre militaire de Notre-Dame du*) *Frédéric*, archevêque de Tolède, voyant son diocèse dévasté et ravagé par les Maures et les ennemis du christianisme, voyant chaque jour des chrétiens immolés ou conduits par bandes en captivité, proposa à toutes les personnes illustres de la Castille, l'institution d'un ordre de chevalerie, qui seroit composé de tous les gentilshommes que l'on pourroit réunir, et qui s'armeroient contre ces redoutables perturbateurs. Les grands du royaume applaudissant au zèle du prélat, n'eurent pas de peine à déterminer les nobles do la Castille à s'enrôler sous la bannière qui se montroit à eux, pour acquérir de la gloire, et leur légion se trouva bientôt nombreuse; non-seulement les nobles de la Castille, mais ceux encore des autres royaumes d'Espagne, voulurent aussi être reçus comme soldats de cette milice distinguée. L'institution de l'archevêque de Tolède fut couronnée des plus heureux succès. Outre que les nouveaux chevaliers réussirent par leurs généreux efforts, à garantir les frontières des royaumes de Castille et d'Aragon des invasions des Maures, ils parvinrent encore à reprendre sur eux tous les lieux dont ils avoient pris possession, et ne crurent pas devoir les poursuivre au-delà, dans la crainte de les porter à se jeter sur d'autres parties des royaumes d'Espagne : ils se contentèrent de faire une vedette continuelle sur les limites. Cette conduite étoit sage et peut servir d'exemple à maints états, riches et magnifiques par eux-mêmes, redoutables et imposans par une forte population, et qui exposent souvent tous ces avantages, par une ambition mal raisonnée. Celui qui a soin de bien clorre son domaine, d'en garantir toutes les avenues, et qui sait s'y fixer, vivra riche et respecté ; mais s'il s'avise d'aller usurper les propriétés de ses voisins, il doit s'attendre tôt ou tard à sa ruine, et à celle de toute sa famille : ce n'est pas tout encore, il doit avoir la sagesse et la prudence de n'assister de ses bras, ni de ses moyens, une famille qui est étrangère à la sienne, contre une autre famille dont il n'a point à se plaindre, car tôt ou tard encore, celle-ci ne manquera pas de saisir l'occasion de se venger contre une famille innocente.

La marque des chevaliers de l'ordre de *Notre-Dame du Rosaire* étoit une croix d'or fleurdelysée à chacune des extrémités, mi-partie de blanc et de sable, portant sur l'un des côtés l'image de *Notre-Dame du Rosaire*.

RUPERT. (*l'ordre militaires de Saint*) Ce fut en 1699, que l'empereur *Léopold* eut le bonheur de voir la ville de Vienne délivrée de l'armée formidable que le grand-visir *Mustapha*, avoit conduite sous ses murs pour s'emparer de cette capitale. Cet événement tira l'empereur et l'empire entier de la perplexité la plus grande; car, d'après tous les ravages et massacres affreux dont les Turcs avoient souillé leurs victoires dans la Hongrie, il étoit hors de doute, que l'Autriche et l'empire entier auroient subi les effets de cette fureur qui animoit les Turcs contre les Chrétiens. L'archevêque de *Saltzbourg*, (*Jean Ernest de Thun*,) l'un des princes de l'empire, voulut se distinguer dans cette occasion, et pour rendre plus mémorable une victoire aussi inattendue, vû les forces commandées par le grand-visir, qui fut contraint de chercher son salut dans la fuite, il institua un ordre de chevalerie, sous l'invocation de *Saint Rupert*. Ce saint qui avoit été évêque de Worms, étoit issu du sang des rois de France, de la première race, et avoit converti à la foi catholique et baptisé, vers le commencement du huitième siècle, *Théodore*, souverain de la Bavière; s'étant ensuite fixé à Jewave, connue depuis sous le nom de Saltzbourg, il y fit bâtir l'église de Saint Pierre, dont il fit son siége épiscopal. L'archevêque de Saltzbourg, dont il s'agit, crut ne pouvoir mieux honorer cet ordre qu'en l'instituant sous l'invocation de *Saint Rupert*, dont le nom étoit eu grande vénération dans la Bavière et daus l'Empire. Il crut aussi ne pouvoir donner une récompense plus flatteuse et plus honorable aux gentilshommes de son diocèse, qui avoient si vaillamment concouru à repousser les efforts des mahométans, comme il ne vit rien de plus propre à animer leur courage dans d'autres occcasions. L'archevêque pourvut aux frais de l'institution avec magnificence, et, eu recevant chevaliers les membres dont il avoit fait choix, il leur passa au cou une chaîne d'or, d'où pendoit une croix d'or, émaillée de pourpre, ayant sur le centre l'image de *Saint Rupert*.

SAMSON de CONSTANTINOPLE et de CORINTHE. (*l'ordre militaire de Saint*) Cet ordre est du nombre des institutions hospitalières qui furent créées pendant les guerres de la terre sainte, et qui ne subsistèrent que pendant un certain temps. Celui-ci fut réuni, avec les biens qu'il possédoit, à l'ordre des chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem*, après qu'ils eurent fait la conquête de *Rhodes* en 1308; quatre ans après, l'ordre militaire des *Templiers*, aboli dans le concile général de Vienne, par le pape *Clément V*, fut réuni également à celui de *Saint Jean de Jérusalem*.

SAUVEUR de MONTRÉAL. (*l'ordre militaire de Saint*) Les mêmes causes qui donnèrent naissance à d'autres ordres en Espagne, la procurèrent à celui-ci dans la ville de *Montréal*, qu'*Alphonse VII*, roi de Castille et de Léon, fit bâtir sous ce nom en 1120, laquelle fut d'abord confiée aux *Templiers* pour la garder, et auxquels Saint *Bernard* qui avoit dressé les statuts de ceux-ci, avoit fait donner le cinquième des dépouilles enlevées sur les Maures (il ne faut point s'étonner d'après cela, si cet ordre et d'autres devinrent si riches). L'ordre des *Templiers* ayant été aboli en 1310, Le roi d'Aragon, qui régnoit alors, voulant que la ville de *Montréal* continuât d'être gardée par des chevaliers, en tira un nombre des plus nobles et des plus anciens de l'Aragon, et institua en leur faveur un autre ordre militaire, auquel la dénomination de *Saint Sauveur* fut donnée, parce que, d'après ce que l'histoire rapporte, tous les chevaliers qui furent admis, s'étoient trouvés dans trente batailles gagnées contre les Maures, à laquelle on ajouta celle de *Montréal*, pour honorer la mémoire d'*Alphonse VII*. Excepté le vœu de chasteté que devoient observer les *Templiers*, les statuts de ceux-ci devinrent les statuts de l'ordre de *Saint Sauveur*. Quand les rois d'Espagne n'eurent plus rien à démêler avec les Maures, l'ordre fut supprimé, et leurs biens furent réunis à ceux de la couronne. Les chevaliers portoient au côté gauche de leur habit une croix ancrée, émaillee de gueules. La bannière blanche ayant d'un côté l'image de l'Éternel, et au revers, la croix de l'ordre. Divers auteurs parlent d'un second ordre militaire de *Saint Sauveur de Montezat*, mais comme ils se bornent à critiquer *Justiniani* et le père *Helyot*, sans développer en quoi ces estimables

historiens ont erré, et sans donner la moindre instruction sur ce second ordre qu'ils disent seulement avoir été fondé, en 1517, par *Alphonse*, roi d'Aragon, il est fort possible que cet ordre soit le précédent, quoique *Montréal* et *Montezat* diffèrent ; mais le peu d'attention peut fort bien avoir fait *Montezat* du mot *Montréal*. Je ne fais que hasarder ma conjecture.

SÉPULCRE. (*l'ordre militaire du Saint*) L'institution de cet ordre est attribuée par les uns, à *Godefroy* de *Bouillon*, après qu'il eut fait la conquête de Jérusalem, et par d'autres, à *Baudouin Iᵉʳ*, son frère, qui permit aux chanoines reguliers qui avoient la garde du *Saint Sépulcre*, de se dire chevaliers de ce nom, et d'en prendre le titre, pour défendre les chrétiens et garantir les pélérins des insultes des infidèles. Cette institution eut lieu en 1103. Ces chevaliers eurent pour premier grand-maître le patriarche de Jérusalem. L'ordre militaire de *Notre Dame de Bethléem*, qui est à peu près le même, y fut réuni en 1484, par le pape *Innocent VIII*, et du consentement des rois et des princes, les deux ordres furent, peu de temps après, réunis à celui de *Saint Jean de Jerusalem* ou de *Rhodes*. La représentation est une croix d'or, émaillée de gueules, potencée et cantonnée de quatre croisettes de même, attachée à un ruban noir sur la poitrine. Ils portoient la même croix sur leur étendard, avec l'image de la *Vierge Marie* sur le centre. Les chevaliers recevoient de la main du grand-maître l'épée, les éperons dorés, et une chaîne d'or.

SÉPULCRE. (*l'ordre militaire du Saint*) C'étoit une coutume suivie anciennement par les rois d'Angleterre, de visiter la Terre-Sainte avant de prendre possession de leur royaume. *Henri II* voulant suivre l'exemple de ses ancêtres, se rendit à Jérusalem ; il y fut tellement édifié des services en tous genres, que les chevaliers du *Saint Sépulcre* rendoient aux chrétiens, qu'il résolut d'instituer à son retour un ordre semblable, ce qu'il exécuta en 1177, et après avoir réglé des statuts, et fixé des commanderies, il fit choix d'un nombre de militaires distingués, à qui il donna, pour marque du nouvel ordre, une croix d'or patriarchale, émaillée desinople. L'un des statuts portoit, que nul ne pourroit être reçu, qu'il n'eût fait auparavant un stage de deux ans à Jérusalem, pour y garder le

Saint Sépulchre, et le défendre des insultes des barbares et des mahométans; de sorte que tous ceux qui furent de la première nomination, se rendirent à *Jérusalem*, et revinrent, après leurs deux anuées de noviciat, recevoir la marque de l'ordre de la main du roi, en prononçant le serment de réception, qui les obligeoit à défendre le souverain, la religion, et d'assister les malades et les pauvres. Cet ordre subsista jusqu'au changement de religion en Angleterre. Une partie des chevaliers alla se réunir à ceux de *Saint Jean de Jérusalem*.

SÉRAPHINS. (*l'ordre royal et militaire des*) V. CHRIST. (*Divers ordres militaires du*)

TABLE RONDE. (*l'ordre militaire des chevaliers de la*) L'institution de cet ordre fut due à *Arthur*, roi d'Angleterre, lequel voulant honorer d'une manière particulière les braves de son royaume, qui avoient le plus exposé leur vie à son service, et faire connoître à ses sujets l'estime qu'il en faisoit, créa vingt-quatre chevaliers. Le roi les traitoit splendidement tous les ans au jour de la Pentecôte, jour auquel se faisoit la réception des nouveaux chevaliers, avec grand appareil et cérémonie. Le roi prenoit place, sans distinction de rang, avec les chevaliers, à une *Table ronde*, pour témoigner qu'ils étoient tous égaux en vertus et en bravoure, et qu'il les aimoit tous également. Par une ordonnance du même roi, nul chevalier ne pouvoit s'absenter ce jour-là de l'assemblée, sans une juste cause, motivée avant le jour de la Pentecôte. Lorsque les chevaliers étoient à table, ils étoient obligés de raconter tous les faits, gestes, conquêtes et exploits qu'ils avoient faits dans l'état de chevalerie. Plusieurs auteurs mettent en doute l'existence de cet ordre; mais il en a tant été parlé, qu'il faut bien que, de manière ou d'autre, il ait existé. *Camden* et le père *Papebrock* ont mauvaise grace de soutenir qu'il n'y eut jamais de prince du nom *Arthur*, et le dernier sur tout a plus mauvaise grace encore de soutenir qu'avant le dixième siècle il n'y avoit pas d'ordres de chevalerie: je n'ai vu ni le roi *Arthur*, ni les *chevaliers* antérieurs au dixième siècle; mais l'assertion de deux écrivains, qui trouvoient sans doute du plaisir à contester, ni l'assertion de ceux qui se rendent avec légéreté à leur sentiment,

timent, ne peuvent détruire ce que bien d'autres que moi ont lu dans cent et cent ouvrages dignes de croyance. Certains hommes s'attachent en vain à vouloir faire partager leur mépris sur des usages anciens qui étoient respectables, parce que la vertu en étoit le moteur et le soutien ; ils ont beau faire, ils n'y parviendront pas. On n'ose contester ni les exploits, ni les vertus, ni les crimes d'Alexandre, que les historiens ont successivement plus ou moins simplifiés, et on ose contester les faits qui se rapprochent bien plus de notre connoissance ; ce qui me paroît encore aussi étrange que bizarre de la part des écrivains qui contestent l'existence du roi *Artur* (quelques-uns écrivent *Arthur*, et ce peut être le vrai nom), c'est qu'ils disent ailleurs, dans le même ouvrage, au sujet de l'ordre de la *Table ronde*, 1° qu'*Artur* fut un grand capitaine ; 2° qu'il ne paroît pas impossible qu'il ait été l'auteur ou fondateur de cet ordre, puisque *Théodoric*, roi des Ostrogoths, en avoit institué un dans le même siècle en Italie.

TEMPLIERS. (*l'ordre militaire des*) Les commencemens de cet ordre furent aussi brillans que sa fin fut tragique; dans ces temps où les Mahométans s'efforçoient de chasser les chrétiens de l'Asie et de la Terre-Sainte. *Hugues* de *Paganis*, et *Geoffroy* de *Saint Omer*, se rendirent environ vers l'an 1119 à Jérusalem, où *Baudouin II* régnoit pour lors ; ils obtinrent du patriarche la permission d'établir une communauté comme gardiens du *Saint Sépulcre* et du *Temple de Salomon*, sous le titre de chanoines de l'épée, à la charge de combattre, en toutes circonstances, avec les frères hospitaliers. *Baudouin* leur donna une maison dans l'enclos du Temple, où ils demeurèrent neuf ans sans admettre personne dans leur congrégation ; on les nomma de leur demeure *Templiers*, et ensuite chevaliers du *Temple*. Ils vécurent d'abord fort pauvrement, mais leur nombre s'étant considérablement accru, les rois de Jérusalem et les grands qu'ils avoient édifiés, leur donnèrent de grands biens ; ils demandèrent pour lors du saint siége l'approbation de leur institut, qui leur fut accordée dans un concile tenu en France. Le celèbre *Saint Bernard* qui étoit à ce concile, rédigea lui-même leur constitution. Il y étoit dit, que leur ordre seroit compo-

sé de chevaliers destinés pour commander, de frères servans d'armes, pour servir les commandans à la guerre, et de serviteurs domestiques, c'est-à-dire, *milites*, *armigeri*, *clientes*. Les meubles précieux et tout luxe leur étoient interdits. Il leur étoit ordonné de porter une cotte de laine blanche, chargée d'une croix de gueules de *Jérusalem*. Leur bannière étoit blanche, chargée de bandes de sable. Le grand nombre de gentilshommes qui se présentèrent pour être reçus dans cet ordre, malgré la pauvreté ouverte dont les chevaliers devoient faire profession, donna bientôt une grande réputation à ceux-ci, et les ennemis du nom chrétien rencontrèrent en eux des adversaires invincibles, comme dans les chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem*. Environ cinquante ans après leur institution, ils cessèrent d'être soumis au patriarche, et, à l'imitation de quelques-autres ordres, ils se donnèrent un grand-maître, et établirent leur siége à Acre, qu'ils défendirent quelque temps après, contre toutes les forces de *Saladin*, qui fut forcé de se retirer. Mais leur vœu de pauvreté disparut tout à coup, et ils devinrent si riches, par tous les dons qu'on leur faisoit de toutes parts, que, s'il faut ajouter foi à ce que divers écrivains rapportent, l'ordre avoit deux millions de revenu, somme énorme pour les temps, et neuf mille maisons en propriété. Ce qui avoit été (soit que ces richesses soient exagérées ou non), la récompense des grands services qu'ils avoient rendus et de leurs mérites, devint la source de leurs malheurs, car, s'il faut encore ajouter foi aux écrivains qui les chargent, ils prétendirent s'élever au-dessus des têtes couronnées, leur déclarèrent la guerre, pillèrent indifféremment les terres des chrétiens et des ennemis de ceux-ci: on les accuse aussi d'avoir entraîné la chute totale des chrétiens dans l'Asie et dans la Palestine, par leur correspondance avec les Sarazins : ces mêmes écrivains les accusent d'avoir donné au soudan d'Egypte le moyen de surprendre l'empereur d'Allemagne *Frédéric II*, d'avoir été dominés par un orgueil insoutenable, d'avoir empêché le prince des assassins de se convertir à la foi. Ce prince, qui demeuroit dans les montagnes de la Phénicie, étoit chef de soixante mille *Arsacides* ou assassins, qui suivoient la loi de *Mahomet*; ils appeloient

ce même chef le *Vieux de la montagne.* (V. le mot *Assassin.*) Il demeure cependant assez démontré dans plusieurs ouvrages, que les *Templiers* n'eurent aucuns ménagemens pour ces assassins; qu'ils les forcèrent de leur demander la paix et de leur payer un tribut annuel. *Hermant*, qui me paroît très-prévenu contre les chevaliers du *Temple*, dit, qu'ils tombèrent dans l'hérésie, que plusieurs abandonnèrent même la religion chrétienne, pour embrasser celle de l'*infame Mahomet.* Je crois que cet auteur eût pu se dispenser de placer cette épithète, car une injure ne peut faire preuve, ni condamnation. Les *Templiers* étoient de plus accusés d'obliger tous ceux qui entroient dans l'ordre, de renier, lors de leur réception, *Jésus-Christ*, et de cracher trois fois sur le crucifix; de baiser celui qui les recevoit, à la bouche, au nombril et au bas du dos. Le commerce charnel avec une femme leur étoit interdit, mais la sodomie avec leurs frères leur étoit enjointe. Ils devoient adorer une tête de bois dorée et argentée, ayant une longue barbe, que l'on exposoit le jour de la tenue d'un chapitre général. Je ferai une observation bien simple ici. L'ordre militaire des *Templiers* eut une durée de deux siècles environ. Les temps où ils existèrent, furent communs à un grand nombre d'ordres militaires auxquels l'histoire ne reproche rien. *Reste-t-il présumable*, d'après cette seule réflexion, *que ces mêmes ordres eussent toléré parmi eux des monstres de cette nature?* Non, cela n'est point du tout présumable. N'allons pas aussi loin : on sait comment *Rohan*, avant-dernier grand-maître de *Malte*, fut menacé pour avoir voulu entreprendre de rétablir la discipline dans son ordre : on sait que beaucoup de chevaliers de Malte de nos derniers temps, étoient on ne peut pas plus relâchés. Il est connu de même, que les *Templiers* furent accusés des plus grands crimes, par deux chevaliers renégats qui s'étoient soustraits à un jugement de l'ordre, qui les condamnoit à mort pour crimes capitaux et attentatoires aux statuts. (V. l'*Histoire des Conjurations et Révolutions.*) Que les *Templiers* soient devenus vains, orgueilleux, qu'ils aient été de grands buveurs, cela peut être; mais la réflexion que je présente doit suffire pour empêcher qu'ils soient tenus

pour des monstres tels qu'on les représente dans les temps sur-tout dont il s'agit; car ils eussent indubitablement trouvé des délateurs dans les autres ordres, et ils n'y en trouvèrent pas un seul. Les deux chevaliers dont je fais mention, sont les seuls attestés par l'histoire. *Philippe le Bel* étoit dominé par l'avarice et la cupidité; *Philippe le Bel* imposa le cinquième sur tous les revenus de ses sujets; il diminua le poids des monnoies, et en augmenta la valeur. Les *Templiers* avoient la garde du trésor public; les *Templiers* voulurent faire des représentations; les *Templiers* d'ailleurs, étoient excessivement riches, par suite de leurs expéditions dans l'Asie. Par le secours de la délation de deux scélérats, on trouva tous les crimes dont on les accusoit, écrits dans leurs richesses. Le président *Hénaut*, en parlant de cet événement dans son précieux Abrégé de l'Histoire de France, dit en deux lignes: « *Abolition des* Templiers. *C'est un événement* « *monstrueux, soit que les* « *crimes fussent avérés, soit* « *que l'avarice les eût inventés. Les* Templiers *attes-* « *tant de leur innocence,* « *ajournèrent le pape* Clé- « ment V *et le roi* Philippe « le Bel *au tribunal de Dieu,* « *et en effet ils moururent au* « *temps prédit.* » (V. *Mézeray.*) Le grand-maître de l'ordre, *Jacques de Molay*, et plusieurs chevaliers, furent brûlés vifs, en 1313, hors la porte *Saint-Antoine*, en déclarant, jusqu'au dernier soupir, qu'ils étoient innocens. D'autres furent absous, d'autres furent renfermés, d'autres furent bannis, et tout l'ordre enfin fut aboli et ses biens confisqués. Les *Templiers* subirent le même sort dans l'Italie; cela devoit être. Le pape *Clément V* les faisoit condamner sans les entendre. Dans l'*Aragon*, on leur fit attendre leur jugement jusqu'à leur mort naturelle. *Ferdinand IV*, roi de Castille, fit arrêter tous les *Templiers*; un concile de dix évêques les déclara innocens. *Clément V* appela du jugement, mais on facilita aux *Templiers* leur évasion. Ils évitèrent également le supplice en Allemagne, en demandant d'être jugés par un concile général. Ils se réfugièrent dans l'île de Chypre. *Amaury*, seigneur de Tyr et gouverneur du royaume, refusa à *Clément* de les faire arrêter. En Angleterre, *Edouard II* répondit à *Clément*, que les *Templiers vivoient dans ses états*

dans la pureté de la religion catholique, et que son intention étoit de ne rien faire contre eux qui ne fût de son devoir. Ce fut *Philippe le Bel* encore qui insista auprès de *Clément*, pour l'assemblée d'un concile général à Vienne, afin de prononcer définitivement sur la destruction de l'ordre des *Templiers.* Tous deux étoient trop intéressés à cette destruction, pour qu'elle n'eût pas l'effet desiré et dénécessité pour leur donner une justification du moins apparente. Telle fut la sinistre fin d'un ordre dont les membres avoient rendu, pendant deux cents ans, des services considérables aux chrétiens, et combattu avec la plus grande valeur; faits bien attestés par l'histoire. *Un événement qui est à la connoissance de tout le monde, semble prononcer la justification et les crimes des* Templiers.

TEUTONIQUE, ou de PRUSSE. (*l'ordre militaire*) Il ne faut point être étonné du grand nombre d'ordres hospitaliers qui prenoient successivement naissance dans la Palestine, aux diverses époques des croisades. Toute l'Europe étoit catholique, et l'esprit de véritable dévotion déplaçoit successivement aussi une partie de chaque nation qui s'enrôloit de plein gré sous la bannière des rois, des empereurs, et d'un très-grand nombre de princes et de riches seigneurs, pour aller combattre les barbares et les mahométans. Tous les siècles, comme j'ai été forcé de le démontrer, depuis que le monde est monde, eurent leurs maladies; pas un seul, jusqu'aux temps où nous sommes, n'en fut exempt. L'amour des pélerinages pieux et des combats contre les infidèles, furent les maladies des onzième, douzième, treizième et quatorzième siècles. Les rois et les princes, en abandonnant ainsi leurs états pour aller quérir de la gloire dans une région fort éloignée, et par un pur esprit de dévotion, n'en faisoient pas mieux pour les intérêts de leurs sujets; mais c'étoit la maladie du temps, et tandis que nous censurons et blâmons leur conduite, d'autres censureront et blâmeront la nôtre, et citeront les maladies des siècles récens. Leurs dénominations sont toutes différentes, parce qu'elles ont chacune leur caractère particulier, mais le résultat pour toutes est le même; *c'est une saignée continuelle sur toute l'humanité.* Ceux qui entreprenoient le voyage de la Terre-Sainte, étoient

loin de prévoir les dangers auxquels ils s'exposoient ; et s'ils n'eussent pas trouvé à leur arrivée à Jérusalem et dans les autres villes de la Judée, des secours efficaces qui leur étoient prodigués très-gratuitement par ces religieux et braves hospitaliers, que fussent-ils devenus? Il faut bien remarquer que tous les premiers hôpitaux furent fondés de la pure générosité de riches particuliers de telle et telle nation, et c'est de-là que vient l'étymologie du mot *langue*, adopté comme dénomination, pour distinguer les chevaliers de telle nation dans tel ordre ; de sorte que les pélerins malades, sans secours, ou qui avoient le bonheur de s'arracher des mains des infidèles, et qui n'entendoient point la langue de la Palestine, étoient assurés de trouver des secours dans un hôpital fondé par des particuliers de leur nation, on les y conduisoit, et les généreux hospitaliers alloient bien les chercher eux-mêmes. C'est dommage que l'histoire nous laisse ignorer le nom d'un riche Allemand qui se rendit à Jérusalem avec toute sa famille, uniquement pour secourir les pélerins de sa nation. Plusieurs riches habitans de Bremen et de Lubeck, étant partis de l'Allemagne, en 1190, pour se rendre aussi à Jérusalem, furent si pénétrés des soins charitables et édifians que cette famille prodiguoit aux pelerins, qu'ils leur donnèrent leurs biens pour partager en même temps leurs touchans travaux. Ce fut par les soins de ces hommes généreux, qu'un grand nombre de soldats, affligés d'une espèce de peste, tandis que les chrétiens assiégeoient la ville d'Acre, furent rendus à la vie. *Henri*, roi de Jérusalem, le patriarche, les archevêques de Nazareth, de Tyr, de Césarie, ceux de Mayence, de Wurtzbourg et de Passau, les ducs de Suabe, de Brunswick, d'Autriche, de Brabant et de Lorraine, et autres grands seigneurs, conçurent une telle estime pour ces généreux Allemands, qu'ils furent tous d'avis de former de leur société une religion hospitalière et militaire, qui fut soumise aux mêmes vœux, et à peu près aux mêmes statuts et obligations que les ordres de *Saint Jean de Jérusalem* et des *Templiers*. Telle fut l'origine de l'ordre militaire *Teutonique*, qui devint si illustre, qui existe encore, mais plus avec cette possession de riches commande-

ries, ni aussi nombreuse dans ses membres, depuis l'apostasie du grand-maître *Albert de Brandebourg*, dans le commencement du seizième siècle; ce qui leur fit perdre la Prusse, qu'ils avoient soumise par leurs armes, en convertissant à la religion chrétienne tous ses habitans qui n'étoient pour lors que des barbares. Les chevaliers *Teutons* formèrent, pendant plusieurs siècles, une puissance formidable, et firent trembler maintes fois la Pologne et d'autres royaumes. Leurs grands-maîtres furent, à un très-petit nombre près, des fils ou frères de souverains. Les preuves pour être admis dans l'ordre, sont plus rigides que celles des autres ordres, car il faut que le récipiendaire prouve huit quartiers paternels et huit quartiers maternels, sans brevet de grace. La marque de l'ordre est une croix alongée et potencée de sable, chargée d'une double croix d'argent. Tous les hôpitaux qu'ils firent bâtir à Jérusalem et dans la Judée, furent de la plus grande magnificence, et ce fut à l'emploi des riches présens qu'on leur prodiguoit, qu'ils durent leurs richesses; et sans l'apostasie d'*Albert de Brandebourg*, l'ordre *Teutonique* seroit encore aujourd'hui une des plus formidables puissances de l'Europe, comme il seroit encore le souverain de la Prusse.

THOMAS. (*l'ordre militaire de Saint*) V. *Ordre militaire de Saint-Jean-Baptiste et de Saint Thomas*.

TOISON D'OR. (*l'ord. milit. des cheval. de la*) Cet ordre, qui tient en quelque sorte le premier rang parmi tous les ordres de chevalerie de la chrétienté, fut fondé, en 1429, par *Philippe II*, surnommé *le Bon*, duc de *Bourgogne* et comte de *Flandre*, à l'occasion de son mariage avec *Isabelle de Portugal*, fille du roi *Jean*, dont il voulut rendre la cérémonie très-éclatante. *Philippe* établit, par les statuts, que lui et ses successeurs en seroient les chefs et grands-maîtres, et que les chevaliers seroient nobles de nom et sans reproches. La première réception fut solennisée à Bruges, le jour de son mariage. Par celui de *Marie de Bourgogne*, avec *Maximilien d'Autriche*, l'ordre de la *Toison d'or* devint commun à tous les princes de cette maison (Autriche), et depuis cette époque, le même ordre, en prenant de plus en plus un lustre encore plus éclatant que celui qu'il avoit reçu par la magnifique

institution de *Philippe II* et de *Charles-Quint* ensuite, devint, comme il l'est encore aujourd'hui, l'ordre de chevalerie dont tous les princes souverains catholiques, ainsi que les plus grands seigneurs, s'honorent de porter la marque, qui est un collier d'or, émaillé de la devise du duc *Philippe II*, qui étoit représentée par deux fusils entrelacés de deux B B à l'antique, qui signifient Bourgogne, avec des pierres à feu jaillissant des flammes, et ces mots, *antè ferit quàm flamma micet.* Au bas du collier pend un mouton, autrement *toison d'or*, avec cette autre devise, *pretium non vile laborum.* Le collier d'or n'est que pour les jours de cérémonie. Les autres jours, les chevaliers portent la *toison* sur la poitrine, également attachée à un ruban rouge. La fondation de cet ordre fut érigée sous l'invocation de l'apôtre *Saint André*, dont le jour de la fête est aussi celui des nouvelles promotions. Plusieurs auteurs rapportent diversement les motifs qui portèrent *Philippe II* à créer l'ordre de la *Toison.* Celui qui me paroît le mieux fondé de tous, est celui que je vais présenter. *Philippe* fut un prince très-vaillant, et cependant pacifique ; il employa toutes les vertus dont il étoit doué, et tous ses efforts, pour rendre ses sujets heureux ; ce qui lui fit donner le surnom que l'histoire lui a conservé : il étoit, de plus, un prince très-pieux, sans cagoterie, et fort instruit ; il parloit souvent de la célèbre victoire remportée avec une très-petite armée, par le valeureux *Gédéon*, sur la puissante armée des Madianites, dont la défaite délivra le peuple d'Israël. Je regarde, avec d'autant plus de raison, ce motif comme devant être celui qui inspira à ce prince l'idée de renouveler et de perpétuer le souvenir de la victoire de *Gédéon*, qu'il est, entre ceux que divers auteurs lui prêtent, pour cause de l'institution de l'ordre de la *Toison d'or*, celui qui avoit le plus de rapport avec ses belles qualités et ses grandes vertus.

Orgies. V. *Bacchanales*.

Orgues. Ce sont de longues et fortes pièces de bois, ferrées et aiguës par le bas, placées de distance en distance, suspendues séparément à un moulinet, sous le milieu des portes, auxquelles on donne le mouvement le plus prompt pour les descendre en cas de sur-

prise. On tire un secours plus sûr des *orgues* que de la *herse*, qu'il est possible d'arrêter dans sa chute.

ORGUES À MORT. Machine composée de plusieurs canons de mousquet, montés à côté l'un de l'autre, sur un fort madrier. Leur lumière est en dessous, posant sur un couloir de fer blanc, dans lequel on met l'amorce. On se sert de cette machine pour la défense des brèches, dans les chemins couverts, dans les retranchemens.

ORIENT. C'est le point où le soleil se lève, à l'opposite de l'occident, et marqué sur la carte à la droite de celui qui la regarde.

ORIFLAMME. Ce fut premièrement la bannière de l'abbaye de *Saint Denis*, que les comtes du Vexin, comme avoués de cette abbaye, étoient obligés de porter lorsque l'abbé étoit attaqué par ses voisins. Les premiers de nos rois, devenus maîtres du Vexin, firent de l'*oriflamme* leur première bannière ou enseigne : elle étoit d'une étoffe de soie rouge, attachée à une longue pique dorée. Le roi choisissoit, parmi les valeureux chevaliers, celui qui lui paroissoit être le plus prudent, pour *porte-oriflamme*, qui étoit pour lors le premier poste militaire et le plus relevé, comme le plus exposé, parce que le *porte-oriflamme* étoit obligé de marcher à la tête des armées, et en étoit regardé comme le premier officier; il étoit entouré d'un corps de chevaliers et de gendarmes de la première élite. Le *porte-oriflamme* faisoit serment de se laisser écharper pour défendre la bannière. On vit, sous *Charles V*, un maréchal de France se démettre de sa charge pour prendre celle de *porte-oriflamme*. C'est au règne de *Philippe Ier*, que l'usage de porter l'*oriflamme* à la tête des armées, est fixé : elle fut prise cependant par les mahométans, dans la croisade de *saint Louis*, et peut-être avoit-elle déja été renouvelée, car tout s'use. Sous *Charles VI*, l'usage de l'*oriflamme* commença à décliner, et il cessa entièrement au règne de *Louis XI*, peut-être par une bonne raison, car tout le choc devoit toujours se porter là, où étoit le *porte-oriflamme*.

ORILLON. Masse de terre de forme ronde, revêtue de maçonnerie, qui tient à l'épaule des bastions à flancs concaves, pour couvrir le canon qui y est placé, et pour empêcher qu'il ne soit démonté par celui de l'ennemi. On n'en pratique

qu'aux ouvrages revêtus de maçonnerie, parce que la terre n'auroit pas assez de solidité pour les soutenir. L'*orillon* du célèbre *Cœhorn* est une tour de pierre, avec un souterrain, dans lequel on construit des *casemates* pour six pièces de canon, lesquelles défendent le fossé et la face du retranchement de maçonnerie qu'il fait dans son bastion.

Ornemens des armes. Ils furent, de tous les temps, en grand usage, et chez nos anciens guerriers bien plus que de nos jours : ils furent inventés pour donner aux armes de la beauté et de l'éclat, du relief et de l'agrément, et inspirer plus de valeur à ceux qui les portoient. Aujourd'hui les ornemens des militaires, ainsi que de leurs armures défensives et offensives, ont bien peu d'éclat, lorsque l'on considère les ornemens dont tous les anciens guerriers faisoient usage. Nous ne voyons plus (quelques corps exceptés) que du cuivre et du fer rouillé, ou du moins à peu près rouillé.

Orthographie. C'est la science de peindre, de tracer une fortification, un bâtiment, selon leurs élévations et les proportions de chaque membre. C'est aussi l'image, la ligne, le dessin de l'élévation.

Ost, signifioit autrefois *armée*. Il ne reste plus de cette ancienne dénomination, que ce proverbe aussi oublié qu'elle : si l'*ost* savoit ce que fait l'*ost*, l'*ost* battroit l'*ost*.

Ostiarii. Hommes choisis, qui composoient la garde des rois de France, dans les commencemens de la monarchie jusqu'à *Philippe-Auguste*. Cette garde étoit divisée en deux : la première étoit formée des huissiers qui gardoient l'intérieur du palais; la seconde étoit formée de portiers qui gardoient le dehors du palais; ils n'étoient ni les uns, ni les autres, des militaires, car quand les rois marchoient et qu'ils craignoient, ou qu'ils alloient guerroyer, ils prenoient des soldats, qu'ils renvoyoient ensuite. A la longue, les huissiers devinrent militaires et prirent la dénomination d'*hommes d'armes*, et ce n'est pas sans raison, que tous ceux qui ont produit des titres pour entrer dans les ordres de chevalerie, ont cherché à justifier qu'ils avoient eu pour ancêtres des hommes d'armes.

Ostium. (*primum*) Voy. *Occupare sorte*.

Ostracissimus. On nom-

moit *ostracisme*, chez les Romains, le bannissement auquel on condamnoit les personnes dont la trop grande puissance étoit devenue suspecte au peuple, et qui dégénéroit toujours en tyrannie. Cette peine étoit de dix ans, et comme elle n'étoit point infligée d'après une supposition de crime, elle n'étoit pas infamante. Le banni jouissoit de tous ses biens. Quand le peuple vouloit désigner quelqu'un à l'*ostracisme*, il écrivoit son nom sur une coquille d'huitre. *Indè nomen.*

OTAGES. Il est d'usage, lorsque le gouverneur d'une place assiégée demande à capituler, d'envoyer des otages au général assiégeant, qui en envoie également de son côté. Les otages restent jusqu'à la signature faite des articles de la capitulation, ou sont remis de part et d'autre, si les articles sont refusés. Le général qui impose des contributions sur un pays ennemi, exige des otages, qu'il fait garder jusqu'à ce que les contributions aient été payées. Autrefois il ne se concluoit rien entre les rois et princes souverains, sans donner, de part et d'autre, des otages.

OUEST, ou OCCIDENT. C'est celle des quatre parties du monde où le soleil se couche.

OURAGAN. Tempête horrible et très-violente, qui se forme par la contrariété de plusieurs vents opposés qui soufflent à la fois, et qui suscitent des flots prodigieux. Autrefois les *ouragans* étoient bien moins communs sur les mers qu'aujourd'hui.

OUTILS de GUERRE. Voy. *Instrumens de guerre*.

OUTRANCE. (*combat à*) On dit encore se *battre à outrance*, et il n'est d'usage qu'en cette phrase. Autrefois le combat entre deux champions avoit lieu à *outrance*, c'est-à-dire que le combat ou duel devoit se terminer par la mort de l'un des deux.

OUTRE en OUTRE. (*d'*) On dit passer une épée, une lance d'*outre* en *outre*, c'est-à-dire que l'épée, la lance a percé les deux extrémités de la partie qu'elle a atteinte.

OUVERT. (*pays*) Un pays est dit *ouvert*, quand il n'y a ni rivières, ni montagnes, ni forts, ni forteresses qui en empêchent l'entrée.

OUVERTE. (*ville*) C'est une ville dépouillée de ses murs, de ses fortifications, ou qui n'en a jamais eus.

OUVERTE. (*force*) C'est avoir les armes à la main, entrer dans un pays ennemi,

ou non ennemi, à *force ouverte*.

Ouverte. (*guerre*) C'est lorsqu'une guerre a été déclarée.

Ouverte. (*tranchée*) On dit d'une place assiégée régulièrement, et qui est obligée de se rendre, la place ne capitula, ou capitula après *tant de temps de tranchée ouverte*.

Ouverture des portes d'une place de guerre. On observe strictement les mêmes formalités que pour la *clôture*, avec la différence que les postes des barrières en avant sont renouvelés à l'instant de l'*ouverture*. V. *Clôture*.

Ouverture de la tranchée. C'est le premier travail d'une armée qui veut assiéger une place, en ouvrant la queue de la *tranchée*, hors de la portée de la mousqueterie, pour s'approcher de la contrescarpe, sans s'exposer. On ne manque jamais de s'emparer de tout terrain inégal qui n'est pas vu de la place.

Ouvrages à cornes. Dehors ou pièce détachée d'un grand corps de fortification, dont la tête est fortifiée de deux demi-bastions réunis par une courtine, chaque angle saillant est formé par un long côté qui remonte du côté de la place, et l'extrémité de chacun de ces deux côtés forme la demi-gorge; c'est la *queue d'hironde*.

Ouvrage à couronne, est composé d'un bastion entre deux courtines, et de deux demi-bastions avec ses ailes : on le construit le plus communément devant la courtine d'une place fortifiée irrégulièrement, c'est-à-dire dont les fortifications ne peuvent être tracées sur un polygone régulier dans tous ses côtés.

Ouvrages détachés. On entend, sous cette dénomination, tous les ouvrages possibles dont on couvre le corps de la place du côté de la campagne.

Ouvrages de campagne, sont ceux qu'une armée construit, soit lorsqu'elle campe ou qu'elle veut s'assurer des passages, attendre des convois pour les saisir ou les couper; soit pour passer des rivières, arrêter des surprises, couvrir un poste important.

Ouvrages détachés généraux et de circonstances. Ce sont des parapets construits à la hâte sur les brèches, et par l'appui desquels les ouvrages qui peuvent encore se défendre sont rejoints l'un à l'autre, et ainsi de suite jusques dans l'intérieur de la place, lorsque l'assiégé ne veut pas se ren-

dre, et qu'il a assez de monde pour soutenir une défense aussi opiniâtre.

OUVRAGES DÉGRADÉS ; c'est, lors d'un siége, le dégât produit pendant le cours d'une nuit, par l'artillerie de l'ennemi sur les ouvrages fortifiés. Le terme est réciproque, si c'est l'assiégé qui a fait la dégradation sur les tranchées de l'assiégeant.

OUVRIERS. Sans ouvriers, et de plus entendus, agiles et courageux, on ne peut suivre les opérations ordonnées pour les campemens, pour l'attaque et la défense des places, pour les passages de rivières, etc. des terrassiers, des hommes entendus dans le clayonnage, des fagoteurs, des faiseurs de cotterets, des bûcherons fascineurs, des charrons, des charpentiers, des forgeurs, sans compter les mineurs, sapeurs, pontonniers, etc.; tels sont les ouvriers dont une armée ne doit jamais manquer.

OVATIO. C'étoit, chez les Romains, le petit triomphe, et qui n'avoit point l'appareil du grand triomphe. Le triomphateur ne faisoit point son entrée sur un char, et n'étoit point accompagné des trompettes : il entroit à pied ou à cheval, au son des flûtes, précédé de gens de guerre, tenant une branche d'olivier à la main : il étoit vêtu d'une robe blanche bordée de pourpre, ayant sur la tête une couronne de myrte, pour désigner que l'action avoit été peu sanglante. Ce triomphe étoit l'honneur accordé à ceux qui avoient obtenu un avantage sur des ennemis qui paroissoient indignes des armes romaines.

OVATION, ou OVALE. V. *Couronnes guerrières.*

OXYCRAT. C'est un mélange d'eau et de vinaigre, qui sert à rafraîchir les canons échauffés, comme il rafraîchit les hommes dans une chaleur excessive. Il faut que l'eau domine six à sept fois de plus, pour le moins, sur la dose de vinaigre.

P

PACHA. Voy. *Bacha.*

PACHOLECK. Voy. *Ulan.*

PACIFICATEUR. C'est un titre bien honorable pour celui qui en accepte les fonctions, car elles sont quelquefois bien difficiles à remplir : il n'est pas toujours aisé d'être *pacificateur* des différends entre les souverains ; d'être le *pacificateur* des troubles d'un état, des dissentions d'une ville. Il faut autant de circonspection, de prudence et de sagesse, que

desavoir, pour être un bon *pacificateur.*

PAGNOTE, signifie poltron, lâche. On appele *Montpagnote* un lieu élevé et hors de la portée du canon, d'où les curieux peuvent voir les opérations d'un siége, une attaque, etc. sans courir de dangers.

PAIN de MUNITION. Pain qu'on distribue aux troupes, en campagne comme dans les garnisons, et qui contient deux rations.

PAIR. C'étoit un des ducs ou comtes qui avoient séance au parlement. On appeloit aussi dans les premiers temps de la monarchie françoise, *pairs*, les principaux vassaux d'un seigneur, qui avoient droit de juger avec lui.

PAIRS. Dans l'origine, les *pairs* n'étoient, comme les *comtes*, que des juges: ainsi que le parlement de Paris eut le pas sur les autres parlemens, parce qu'il siégeoit près de la demeure des rois, de même les *pairs* tiroient leur dignité de l'élévation du prince sous la souveraineté duquel ils jugeoient, de sorte que quand ils usurpèrent les fiefs, leur pouvoir et leur dignité devinrent toujours relatifs au pouvoir et à la dignité du souverain dont ils étoient vassaux. A mesure que les provinces et les domaines se rapprochèrent de la seule couronne de France, les rois firent de la pairie un titre réel, au lieu qu'elle n'en étoit pas encore un sous *Charles III*, dit le *simple*, qui vivoit en 910. Voyez le président *Hénaut.*

PAIX. C'est la mère du bonheur de l'état qui sait conserver cette intéressante déesse dans son sein; c'est ici ou le mot *Palladium*, doit s'appliquer avec raison; puisque du moment qu'un état laisse échapper cette mère si précieuse, sous quelqu'aspect qu'elle puisse être considérée, le bonheur, la félicité de cet état disparoissent à l'instant; le bonheur, la félicité et le repos des familles disparoissent de même; plus de relations, plus de commerce, etc. etc. Or une *paix* bien conservée est donc le vrai *palladium* de toutes ces choses. Chez les Romains, c'étoit aux généraux qu'il falloit d'abord s'adresser pour demander la *paix*; les généraux en écrivoient au sénat, qui, lorsqu'il l'approuvoit, en faisoit le rapport au peuple, pour savoir s'il trouvoit bon qu'on fît alliance avec telle ou telle nation: les généraux d'ailleurs, ne pouvoient rien conclure avec l'ennemi, ni rien exécuter, sans la ratification du peu-

ple et du sénat. La *paix* est ordinairement représentée sous la figure d'une jeune fille tenant à la main une branche d'olivier et une corne d'abondance; elle est quelquefois représentée assise, avec des ailes et un caducée à la main.

PAL. Voy. *Quintaine.*

PALADIN. Nom que l'on donnoit aux anciens chevaliers qui alloient chercher aventure. *Roland, Maugis, Renaud* et autres de ce rang (ceux-ci étoient comtes du palais des rois), sont mis au nombre des chevaliers grands *paladins* ou chercheurs d'aventures. On lit cependant dans plusieurs histoires que ces *paladins* accompagnoient *Charlemagne* aux armées.

PALADINS. Voy. *Olifant.*

PALANQUE. Réduit environné de palissades. Cette fortification est fort en usage chez les *Turcs* et chez les *Hongrois :* on forme ce réduit avec des arbres arrondis, plantés à deux pieds et demi et pointus par le haut, à un pied environ de distance l'un de l'autre, pour pouvoir les entrelacer de branchages, et en faire une espèce de muraille, qu'on peut affermir avec de la terre grasse : on y pratique un fossé dont on jette la terre derrière la *palanque*, un pont levis et une tour carrée au-dessus de ce pont qui a son parapet en planches et ses canonnières, ainsi que la *palanque.* Cette fortification n'est bonne que contre les courses qui se font ordinairement sans canon.

PALARIA. Espèce d'exercice militaire, en usage chez les *Romains.* On plantoit en terre un poteau à trois pieds de profondeur, sortant de terre de la hauteur de neuf pieds; chaque soldat, muni d'une épée de bois et d'un bouclier garni d'osier, et à la distance de six pieds du poteau, faisoit des évolutions d'attaque ou de défense, et lui portoit des coups comme sur l'ennemi, en avançant, en reculant ou en sautant. Ils le perçoient aussi à une distance plus éloignée, avec le javelot. Cet exercice étoit toujours commandé par un ancien soldat, et les armes étoient fort pesantes, afin que les armes ordinaires parussent plus légères à la guerre.

PALAS. Voy. *Clich.*

PALATII-MAJOR. Voy. *Majordome.*

PALATIN. C'est une dignité qui a diverses significations. Dans les états d'Allemagne elle désigne quelquefois un électeur, un prince, un comte; dans la Hon-

grie, un vice-roi; en Pologne, un gouverneur de province. Plusieurs seigneurs eurent ce titre en France sous les premiers rois.

Palefroi. Avant que l'usage des carrosses fût connu, on nommoit ainsi le cheval qui servoit ordinairement à une dame.

Palestrica. C'étoit ce qu'on nommoit chez les anciens Grecs, science de Lutteurs, et dans laquelle on instruisoit tous les jeunes gens. Cette science avoit neuf genres d'exercices, qui étoient le *pugilat*, la *pancrace*, la *course*, l'*hoplomachie*, le *saut*, le *disque*, le *trait*, le *cerceau* et la *lutte*.

Palis. Voyez *Palissade*.

Palissades. Ce sont des pieux de bois de chène fort pointus par le haut, ayant neuf pieds de hauteur, sur dix pouces au plus de diamètre; on les enfonce de trois dans la terre, fort près l'un de l'autre, et on ne laisse de distance que celle qui suffit pour contenir le bout du fusil. Lorsque les palissades sont carrées, on les place en lo ange, c'est-à-dire, qu'un angle regarde celui de la palissade voisine: elles servent a préserver tous les postes où l'on craint la surprise. On met des palissades ferrécs dans les rivières et lieux marécageux, pour en arrèter le passage, soit à cheval, soit avec des bateaux.

Palissader. C'est entourer une fortification de *palis* ou *palissades*.

Palladium. Tous les poètes anciens et modernes ont exercé leur verve et leur génie, pour célébrer cette statue tombée du ciel, lorsque *Dardanus* faisoit bâtir la ville d'Ilium. Cette statue doit représenter l'image de *Pallas*, qui passa fort long-temps pour la garantie de la ville de Troie, par suite de la prédiction de l'oracle consulté, qui répondit qu'aussi long-temps que les Troyens la conserveroient, ils seroient assurés de la durée de leur ville. Cette déesse ayant tout-à-coup disparu, Troie perdit sa liberté. Ce puissant *palladium* voyagea ensuite dans l'Italie, s'arrèta à *Lavinie*, d'où il disparut encore pour aller à *Albe la longue*; il se trouva enfin à *Rome*, dans le temple de *Vesta*, où il étoit en si grande vénération, qu'il n'étoit permis à qui que ce pût être de voir ce gage puissant de la liberté, pas meme aux vestales. La maison de *Harcourt* a prétendu etre en possession du *palladium* de la France, (*l'oriflamme de Saint Denis*) perdu par

Louis

Louis IX, dans sa dernière croisade; ce qu'il y a de certain, c'est que si le fait eût été vrai, cet étendard ne fût point demeuré entre les mains de la maison de *Harcourt.* Depuis long-temps le *palladium* des Turcs (*l'étendard de Mahomet*) voyage, les Turcs ne prétendent pas moins l'avoir retrouvé. Qu'est-ce que ces choses prouvent ? qu'il est des préjugés utiles, que les temps respectent, bon gré malgré les dires, parce qu'ils ne s'effacent jamais.

PALLAS. Voy. *Minerve* et *Palladium.*

PALUDAMENTUM. Voy. *Chlamis.*

PALUDAMENTUM. Habit militaire du général des armées *romaines*; mais il ne lui étoit permis de le prendre qu'en sortant de Rome, pour aller se mettre à la tête de l'armée dont il avoit reçu le commandement; en y rentrant, il ne pouvoit plus le porter.

PAN de BASTION. C'est la face du *bastion*, comprise depuis l'angle de l'épaule, jusqu'à l'angle flanqué.

PANACHE et non PENNACHE. Bouquet de plumes que les anciens militaires portoient sur leur casque, et que certains corps portent encore aujourd'hui. Le plumet succéda au *panache*, que les Espagnols ont conservé pour orner la tête de leurs mulets.

PANCARPE. Jeu de l'amphithéâtre romain, dans lequel on faisoit combattre des hommes vigoureux contre toutes sortes de bêtes : d'après un semblable procédé, et d'après beaucoup d'autres encore aussi révoltans de la part des Romains, pouvons-nous tant nous récrier contre le commerce des nègres !

PANCERNES. Cavalerie de *Pologne*, qui se divise en *hussards* et en *pancernes* : elle fait presqu'à elle seule la force de l'état.

PANDOURS. *Sclavons* qui habitent les bords de la *Drawe* et de la *Sawe*. Ils ont un habit long, portent plusieurs pistolets à la ceinture, un sabre et un poignard. Ils font toujours partie des troupes irregulières. Leur nom vient du village de *Pandut* dans la *basse Hongrie*. C'étoit dans l'origine un corps d'infanterie sous le nom de *Ruitza*, qui donnoit la chasse aux voleurs de grands chemins. Ils parurent pour la première fois en *Allemagne*, sous la conduite du baron de *Trenck*, en 1741.

PANIER. Espèce de bouclier fait d'osier que portoient encore les soldats *piétons*, sous *Jean* duc de *Bretagne*, en 1525; l'osier étoit couvert de tremble ou de peuplier noir.

Paniers. Dans les siéges, on fait des *paniers* sur le calibre des pierriers, pour les remplir de pierres et de cailloux, ce qui ménage beaucoup les pièces qui servent à les lancer. On a des *paniers* faits exprès pour porter les terres hors de la tranchée, et souvent ils servent, comme le gabion, à couvrir le soldat.

Panique. (*terreur*) C'est prendre de la frayeur d'une chose qu'on ne connoît pas et sur laquelle on se fait des fantômes. L'origine de cette fausse frayeur est fort ancienne. Pan, capitaine de Bacchus, ayant fait pousser de grands cris par ses soldats dans une vallée qui était remplie d'échos, mit en fuite tous les ennemis qui venoient à sa rencontre, et qui croyoient avoir à combattre des forces infiniment supérieures aux leurs.

Pannon, et non point Pennon. Guidon à placer sur une tente. C'est aussi une espèce de *bannière*, d'*étendard* à longue queue, en pointe et quelquefois en carré, il y en avoit aussi sans queue, ce n'étoit plus qu'un diminutif du *gonfanon*. Le *pannon* étoit la *bannière* d'un simple capitaine ou d'un seigneur. On le nommoit aussi *pannonceau*.

Pannonceau, signifioit anciennement *enseigne*, *bannière*. Le *pannonceau* ne figure plus que par l'écusson armorié, attaché à un poteau pour désigner une jurisdiction.

Panthéon. Temple fameux de l'ancienne Rome, dont la voûte et toutes les poutres étoient couvertes de lames de bronze, et dont les portes étoient du même métal. Ce superbe édifice étoit le réceptacle de toutes les impiétés du paganisme.

Pantographe. Instrument de mathématiques, qui sert à copier toutes sortes de dessins, et à les réduire du grand en petit, ou à les tracer du petit en grand.

Pantomètre. On donne en général ce nom à tout instrument de mathématique, avec lequel on peut faire toutes les opérations de la géometrie pratique, telles que la mesure des hauteurs, des distances, etc.

Papilio. C'étoit chez les Romains, une tente carrée qui servoit de logement à huit soldats.

Parabolani. Le Dictionnaire de l'Académie Françoise, en faisant mention de ce mot, dit que l'on appeloit du nom *parabolain*, les plus hardis gladiateurs, et que l'on donna par la suite le même nom à des clercs qui

affrontaient les plus grands dangers pour secourir les malades. *Pisticus* entre dans un détail sur ce même nom, qui paroît mériter la préférence : il dit simplement que c'étoient des hommes entendus et courageux, qui étoient députés à leur tour pour servir dans les hôpitaux, les malades atteints de la peste ou d'une maladie contagieuse. On voit de plus, dans une constitution d'*Honorius*, que six cents *parabolains* furent députés pour soulager les malades, et *Pisticus* conjecture encore, que ce nom fut donné à ces hommes charitables, par allusion à la *parabole* de l'évangile, sur l'homme blessé par des voleurs, abandonné du lévite et soigné par le samaritain. Ce détail qui est fondé, doit paroître bien plus juste que le premier, et avec d'autant plus de raison, que *Pisticus*, qui semble n'avoir rien laissé échapper de ce qui concerne les *gladiateurs*, n'en dit pas un seul mot à l'article *Paraboli*.

PARABOLE. C'est la description d'une ligne courbe qui termine une ligne definie. Le jet, où lancement du boulet forme d'abord une ligne droite, et s'il va tomber sur une pierre, il décrit par son bond, une ligne courbe et quelquefois plusieurs de suite.

PARADE. (*faire la*) Les officiers font la *parade*, lorsque leur bataillon, leur régiment, ou leur compagnie, ayant ordre de se mettre sous les armes, ils s'y rendent dans le meilleur état qu'il leur est possible, et ceci doit s'entendre de même à l'égard du soldat.

PARALLÈLES, ou PLACE D'ARMES. Nom que l'on donne à trois tranchées éloignées l'une de l'autre, et *parallèles* au front de l'attaque : elles sont bordées d'un parapet du côté de laplace; la première s'ouvre ordinairement à trois cents toises de la contrescarpe; la seconde à cent cinquante, et la troisième sur le glacis même. On construit toujours sur l'une et l'autre extrémités de chaque *parallèle* une forte redoute, et sur la dernière, outre les redoutes, de forts cavaliers pour battre en brèche les défenses de la place qu'on assiége. Maints auteurs attribuent à *Vauban* la principale invention des *parallèles*, ainsi que des *sapes couvertes*: elles étoient en usage du temps de *César*, c'est un fait très-certain. *Philippe de Macédoine* fit usage d'approches à peu près semblables, au siége

d'*Egine* ; ainsi *Vauban* n'en fut pas l'inventeur.

Parallèles, ou places d'armes. V. *Demi-Parallèles.*

Parapet. Masse de terre à l'épreuve du canon, vers le côté extérieur du rempart; il sert à cacher à l'ennemi, et à le preserver de ses coups les soldats qui sont postés sur sa banquette: on en pratique à tous les ouvrages de fortification. Il faut, autant qu'il est possible, faire choix d'une terre douce, elle amollit l'effet du boulet, évite les éclats à ceux qui sont en défense. Le *parapet* du chemin couvert n'est autre chose que l'élévation de terre qui le cache à l'ennemi, et il est toujours garni de palissades: le *parapet en crénaux* ou en *crémaillères*, est tracé dans l'intérieur en redans et de manière qu'une des faces des redans est perpendiculaire, et l'autre parallèle à la capitale. Ils sont fort peu en usage.

Parazonium des Romains. V. *Dague* ou *Poignard.*

Parc. Lorsqu'une armée est en campagne, on fait choix d'un emplacement qu'on nomme *parc d'artillerie*, pour y rassembler toutes les pièces d'artillerie et munitions de guerre dans tous les genres possibles. Outre ce *grand parc*, on établit plusieurs petits *parcs* proche des attaques, pour avoir à la main toutes les munitions les plus urgentes. Les vivres et les hôpitaux ont leur *parc* toujours à la portée des quartiers généraux.

Parcourir, animer. Dans une action, les généraux, les chefs de brigades et de corps, parcourent les rangs pour rassurer et animer les troupes.

Parer le cap. C'est doubler et passer au-delà du cap en le laissant de côté. (Voyez *Cap.*)

Parer. C'est mettre à couvert contre les attaques, les surprises, etc. On se *pare* difficilement d'un ennemi couvert. On dit *parer* un *coup*, une *botte*, une *estocade*, un *trait*; *parer* et *porter* en même temps; *parer* du *fort* de l'épée; *parer* de la main.

Parlementer. C'est lorsque le gouverneur ou commandant d'une place assiégée veut faire des propositions au général qui assiége, ou lorsqu'un chef d'armée en veut faire à son adversaire; alors les propositions se font par écrit, sont envoyées par un tambour ou un trompette, accompagné quelquefois d'un officier in-

telligent, qui a des instructions pour causer avec celui qui lui apporte la réponse aux propositions écrites.

PARMA. C'étoit, chez les Romains, un petit bouclier couvert de cuir, d'un demi-pied de diamètre, et de figure ronde. V. *Vélites*.

PAROI. Machine en forme de table, clouée sur des madriers de quatre pouces en carré, longue de dix pieds, sur six de largeur, ayant son bord du côté de la campagne, épais de six pouces, dans lequel on fiche horizontalement et en dehors, avec force, des pointes d'un pouce de diamètre par la tige, longues de six à huit pouces, que l'on rend aiguës par le bout qui se présente. A trois pieds quatre pouces de distance de chaque extrémité, on rive deux bâtons arrondis, d'un bois très-fort, et longs de dix-huit pieds. Cette machine se pose sur deux roulettes d'un pied de diamètre au plus, et se place sur le parapet, au moment d'une escalade, elle sert à repousser, à force de bras, les échelles, et ceux qui les montent.

PAROLE. C'est la promesse d'un prisonnier de guerre, sur laquelle on lui donne la liberté, et par laquelle il s'engage à revenir à l'époque qu'on lui a prescrite. On entend aussi quelquefois par ce terme, le mot d'*ordre*, de *consigne*.

PARQUER. On dit *parquer* l'artillerie, les vivres nécessaires aux armées, etc. etc; c'est les mettre dans une enceinte, c'est-à-dire à l'abri de l'insulte.

PART. (*être à*) C'est lorsque les officiers et soldats d'une troupe légère ou de plusieurs, partagent entre eux, et non avec le reste de l'armée, le butin qu'ils ont fait.

PARTI. Corps de troupes, soit de cavalerie ou d'infanterie, commandé pour quelque expédition. Les *partis* qu'un général envoie, servent à découvrir ce qui se passe dans les environs d'un camp, dans les chemins par où l'ennemi peut venir, afin d'être instruit des démarches de ce dernier. L'officier qui commande un parti, doit être muni d'un ordre en bonne forme, sans quoi lui et sa troupe pourroient être regardés comme des brigands. Un officier *partisan* doit nécessairement posséder une grande connoissance du pays, pour se soustraire aux recherches de l'ennemi, qui, comme lui, envoie des *partis* en campagne, et pour regagner le camp avec sûreté. Il faut qu'un parti soit au moins de vingt-cinq

hommes pour l'infanterie, et de vingt pour la cavalerie. Ils ne doivent exiger de rafraîchissemens que de gré à gré, ou en payant.

Parti-bleu. C'est un parti qui marche sans ordre ni commission du général. La corde est la récompense du commandant et des soldats, quand ils sont pris.

Partir. On dit la bombe *part*, a parti du mortier, et ainsi du boulet, de la balle, du trait. On dit du fusil bandé, et dont le ressort se détache par hasard ou par imprudence, que le fusil a *parti* tout à coup.

Partisan. Officier qui commande un détachement de troupe pour la petite guerre. V. *Guerre* (petite), pour les talens et connoissances que doit avoir un tel officier.

Parvenu. On a toujours dit, et cela se dit encore chez beaucoup de nations, d'un simple soldat qui devient officier, que c'est un *officier parvenu*, et cette manière de parler ne peut être prise en mauvaise part, puisque cet avancement fait bien au contraire honneur à l'individu. L'histoire nous montre plusieurs grands capitaines qui commencèrent leurs premières armes par le grade de simple soldat, de tambour et de fifre. De semblables nobles ne se tromperont jamais quand on leur amènera leur carrosse ou leur cheval, et ne feront pas comme ces usuriers et prêteurs sur gages *parvenus*, qui ouvrent quelquefois la *portière* du carrosse à celui dont ils ont quelquefois rempli la fonction : aussi ce maltotier *parvenu*, malgré ses richesses et ses châteaux, ne peut empêcher les lazzi qui le suivent par-tout, même en faisant les honneurs d'une table somptueuse, tandis que l'*officier parvenu* est toujours suivi de l'estime et de la considération.

Pas; en terme militaire et géométrique, est le pas naturel d'un homme. Cinq pas font la toise. Le *pas* d'exercice militaire est tantôt enjambé et tantôt raccourci.

Pas, ou Col. C'est un passage étroit dans les montagnes. V. *Détroit.*

Pas d'armes, est un poste que l'on entreprend de défendre, comme un pont, un chemin, un sentier de forêt, etc.

Pas d'armes de chevalerie; se disoit dans les temps de l'ancienne chevalerie, d'un pont, d'un chemin par lequel on ne pouvoit passer sans avoir combattu contre celui qui s'étoit

chargé de le défendre. Le chevalier commandé pendoit ses armes à un arbre, à un poteau, et celui qui vouloit disputer le passage, touchoit de son épée l'une des pièces de l'armoirie : cela désignoit le cartel, que le chevalier ne pouvoit refuser. On offroit aussi le *pas d'armes*, dans les tournois, contre tous venans.

PAS de CAMP, sert à mesurer les distances diverses et nécessaires pour camper, et mettre les troupes en bataille. Ce *pas* est de trois pieds, c'est-à-dire trente-six pouces. Dans les marches, le *petit pas* est d'un pied mesuré d'un talon à l'autre. Le *pas ordinaire* est de deux pieds, et le *pas redoublé* se fait une fois plus vîte que les précédens.

PAS de SOURIS. Petits degrés en forme d'escalier, pratiqués dans l'arrondissement d'un fossé sec, ainsi qu'aux angles rentrans, pour communiquer du fond du fossé au haut de la contrescarpe.

PASSAGE d'un CHEVALIER d'AGE ou de MINORITÉ, pour sa RÉCEPTION dans l'ORDRE de MALTE. C'est une taxe imposée à l'un et à l'autre, tant pour le trésor de l'ordre, que pour le droit de langue.

PASSAGES. Ouvertures que l'on fait de distance en distance, au parapet des lignes de circonvallation et de contrevallation, pour pouvoir, en cas d'attaque, faire des sorties sur les assiégés. Chaque passage est fermé par une barrière tournante. Pour s'instruire sur les passages de rivières, de défilés, etc. etc., soit par surprise, soit de vive force, un militaire doit recourir aux Mémoires et écrits des grands capitaines, il y trouvera des exemples très-instructifs et qui pourront lui être d'un grand avantage dans différentes occasions.

PASSANDEAU. Pièce de canon de huit livres de balles, qui pèse trois mille cinq cents livres. Cette pièce est ancienne.

PASSE. On dit d'un officier qui remplit tous ses devoirs avec exactitude, zèle et intelligence, et qui joint à ces choses une belle et louable conduite, qu'il est en *passe* de parvenir aux premiers grades militaires.

PASSE-BALLE, ou PASSE-BOULET. Morceau de bois, de cuivre ou de fer, percé en rond selon le calibre, en sorte que le boulet y passe librement.

PASSE-d'ARMES. Sorte de combat en usage chez les

anciens. On appelle *passe* un mouvement que l'on fait dans l'escrime, pour sauter au corps de son adversaire.

Passe-mur. V. *Coulevrine*.

Passe-parole. C'est un commandement donné à l'armée, qui passe de bouche en bouche, jusqu'à la queue.

Passe-port. Un commandant, pour donner sûreté à un officier ou autre qu'il envoie en mission, lui fait délivrer un *passe-port* signé de lui, et d'autres, s'il est nécessaire. Les *passe-ports* accordés par le prince, sont signés de lui et d'un secrétaire d'état.

Passe-volans, ou faux soldats. Gens supposés enrôlés, quoiqu'ils ne le soient pas. C'est un délit militaire qui est puni sévèrement, lorsque les commissaires des guerres le découvrent, et la dénonciation d'un soldat ou d'un cavalier est reçue à cet égard; il est même récompensé en obtenant son congé, et le *passe-volant* a le nez coupé par le bourreau. Quelques cas peuvent avoir provoqué cette ordonnance sévère; mais il n'y a pas à craindre qu'un officier se déshonore par une telle bassesse.

Passer un homme à un officier. Il est des nations chez lesquelles il est permis à un capitaine de se servir d'un homme de sa compagnie pour le servir, mais non pas à table, ni dans les exercices bas.

Passer. On dit d'un homme qui n'a pas la taille, qu'il ne *passera* pas à la revue. On dit *passer* par les grades, par tous les degrés d'honneur. En terme d'escrime, *passer* sur quelqu'un, c'est avancer sur son adversaire, en portant le pied gauche devant le droit. L'armée a *passé* par tel pays; un corps a *passé* outre après avoir insulté tel poste. On disoit autrefois d'un soldat qui étoit dans les rangs quand une compagnie, un régiment avoit *passé* en revue, qu'il avoit *passé* à la *montre*. *Passer* le canon, l'artillerie dans des bateaux; *passer* un soldat par les verges, par les baguettes, par les courroies; *passer* au fil de l'épée, c'est égorger, massacrer sans miséricorde l'ennemi qui a succombé, et souvent les habitans des deux sexes d'une place. Quand on réfléchit de sang-froid sur cet acte de vengeance, on ne peut concevoir comment il est possible que l'ordre en soit donné, tandis que lorsque l'on ne fait pas tout ce qui est possible pour l'éviter, on est déshonoré. Il est incompré-

hensible qu'il ne puisse exister un accord entre l'honneur et la vengeance, et que celle-ci soit la récompense de l'honneur comme de la lâcheté !

PASSER par les ARMES ; c'est être tué à coups de mousquet, à la tête d'un régiment rangé en bataille.

PASSER par les VERGES ; c'est lorsqu'un soldat, condamné pour tel délit militaire, est obligé de faire plusieurs promenades entre deux rangs de soldats ayant le fusil au pied, et lui donnant chacun un coup sur les épaules nues, à chaque promenade.

PATAUGER, peut se dire d'une armée qui est obligée de marcher sur des terrains fangeux, bourbeux, et on emploie le mot *patauger* au lieu de celui marcher.

PATÉ. Nom d'un petit ouvrage irrégulier, dont la forme prend la figure du terrain sur lequel on le construit : c'est ordinairement sur les environs du glacis qu'il s'exécute.

PATÉ de GRENADES. Pot de terre rempli de poudre et de *grenades* armées de pointes de fer.

PATRATUS. C'étoit le premier prêtre ou président du collége des *féciaux*. Voyez ce mot.

PATRICE. C'étoit une dignité très-éminente chez les Romains, du temps de la république, mais qui n'étoit point, comme plusieurs l'ont écrit, une charge de magistrature. Cette dignité subsista très-long-temps à Rome. Plusieurs empereurs et rois tinrent à honneur de recevoir ce titre des papes.

PATRICII. C'étoit, chez les Romains, ce que l'on nomme encore chez beaucoup de nations, les gens de qualité. Il y a des auteurs qui prétendent que ce nom, qui étoit celui donné aux enfans de ceux qui possédoient les premières places de l'état, vouloit dire que ces enfans étoient les seuls qui pussent nommer leurs pères, et que les autres Romains, qui étoient originairement des esclaves ou des aventuriers, étoient censés n'avoir ni pères, ni famille.

PATRIOTE. V. *Patriotisme.*

PATRIOTISME. C'est une vertu dont beaucoup d'hommes se décorent, sans la mériter sous aucun aspect. Le véritable *patriotisme* ne porte qu'aux grandes choses, et *jamais à l'injustice ni à la cruauté.*

PATROUILLE. *Ronde* ou *marche* que font pendant la nuit les gardes d'une place ou d'un camp, pour observer ce qui se passe sur les

remparts, dans les rues, et arrêter les malveillans. Les *patrouilles* sont communes à la cavalerie comme à l'infanterie.

Patrouiller. V. *Patrouille.*

Patte d'oie. Nom que l'on donne à trois petits rameaux de mines pratiquées à l'extrémité d'une galerie. On appelle aussi du nom de *patte* les châssis dont le mineur est obligé de faire usage pour retenir la terre lorsqu'elle n'est pas d'une bonne consistance.

Patureurs, se dit à l'armée, des cavaliers et des palefreniers qui mènent leurs chevaux à l'herbe.

Pau. Lorsque les Tartares-Mongules firent la conquête de la partie septentrionale de la *Chine*, en 1232, ils employoient, dans les siéges, une machine appelée *pau*. Il y en avoit de deux sortes : l'une servoit à lancer les pierres, et s'appeloit *ché-pau*, ou *pau* à pierres; l'autre s'appeloit *ho-pau*, ou *pau* à feu. Le P. *Gaubil*, missionnaire, n'ose décider si ces *paus* étoient de vrais canons semblables aux nôtres, ou à nos pierriers : cependant il paroît convaincu que les *Chinois* ont fait usage de la poudre 1300 ans avant qu'elle fût découverte en *Europe*. Ces peuples faisoient usage d'abord de morceaux de bois creusés, en forme de canons de bois pour jeter des pierres. *J'ai lu dans maints auteurs, que les* Chinois *faisoient usage de la poudre d'un temps immémorial, et comme le génie inventif n'est pas une chose qui puisse être révoquée en doute en faveur des* Chinois, *il pourroit bien se faire que les* Européens *ne soient devenus que leurs imitateurs, par des relations transmises de leurs découvertes.*

Pavecheur, ou Pavessier. Nom d'une ancienne milice dont les hommes qui la composoient étoient armés de pavois.

Pavesade. Grande claie portative, derrière laquelle les archers tiroient. Cette *claie* étoit déja en usage avant *Philippe-Auguste*, et le *mantelet* dont se servent les travailleurs à la tranchée, n'est qu'une suite de la *claie* de nos anciens.

Pavesade. C'est une toile ou étoffe tendue en dehors et autour d'une galère, le jour d'un combat, pour intercepter ses actions à l'ennemi.

Pavillon. Corps particulier de casernes, destiné au logement des officiers. *Pavillon* se dit aussi du *drapeau*, de l'*enseigne*, de

l'*étendard ;* mais, dans ce cas, il devient aujourd'hui terme de marine. On nomme *pavillon* une tente. Il est des peuples errans qui ne logent que sous des *pavillons*.

PAVOIS. Espèce de *grand bouclier* dont les anciens se couvroient dans l'attaque des places contre les traits de l'ennemi. Ces *pavois* étoient portés par des hommes particuliers qui étoient occupés à couvrir ceux qui tiroient et rebandoient, et cela se nommoit *targer*.

PAYE. C'est l'argent délivré à chaque capitaine, au dernier jour du mois, pour la paye des sergens, caporaux, anspessades, tambours, fifres et soldats de la compagnie qu'il commande.

PAYS CONQUIS. Ce sont les pays cédés à un souverain, par des traités de souverain à souverain, ou des pays conquis par les armes, et qui sont souvent gardés après une guerre, d'après des traités également, ou rendus d'après des traités encore, à ceux sur qui ils ont été conquis.

PAYS COUPÉS. On appelle ainsi une étendue de pays, coupée par des bois, des rivières, de nombreux et grands ruisseaux, des marais, des fossés, des ravins, des montagnes, des gorges, des haies, des buissons, des rochers, etc. etc. Ce n'est point une petite affaire pour un général d'armée qui a à faire traverser son armée par des *pays coupés ;* mais son intelligence sait tout régler, quand il a pris connoissance des lieux sur les cartes particulières, et quand il les a fait reconnoître par des officiers intelligens qui lui donnent encore des particularités oubliées sur les cartes.

PAYS OUVERT. V. *Ouvert*. (*pays*)

PAYS-SOMME. C'est un pays d'un bas fond, et malgré cela dégarni d'eau.

PAYSANS (*utilité des*) pour les ARMÉES et les GARNISONS. On tire de très-grands services des paysans de sa nation, comme de ceux du pays ennemi, desquels on peut tirer de bons renseignemens et de bons guides, quand on sait bien les salarier et s'assurer de leur fidélité par des otages. Les paysans de sa nation sont très-utiles pour arrêter les déserteurs ; ils en ont le droit par des ordonnances du souverain : on les emploie, en les salariant dans les camps et aux armées, aux travaux des lignes et à tous les remuemens et transports de terre.

PÉCULAT. Larcin et délit militaire. V. *Délit*.

PECUNIA. Les soldats, de

même que les officiers romains, mettoient leur argent dans l'édifice qui renfermoit les *aigles*, regardant cet asyle comme le plus sacré pour la sûreté de leurs épargnes; ce qui fait que *Végece* s'exprime ainsi à ce sujet, *miles deindè qui sumptus suos scit apud signa depositos, de deserendo nil cogitat, magis diligit signa, pro illis in acie fortiùs dimicat.* C'étoit toujours le *porte-aigle* qui étoit le gardien de cet argent; mais comme ce *porte-aigle* n'étoit pas toujours incorruptible, il en arriva de ce dépôt sacré, comme il en arrive maintes fois d'autres dépôts également sacrés, ou qui devroient du moins l'etre invariablement.

PEDERERO. Les Portugais appellent ainsi le mortier avec lequel ils lancent des pierres, des morceaux de fer, etc. Les Anglois nomment aussi de ce nom leur mortier.

PEDES. Fantassin, soldat combattant à pied. Dans les commencemens de la république, la force de la milice romaine consistoit dans l'infanterie, et la cavalerie n'y entroit guères que pour un dixième; mais les circonstances firent sentir aux Romains la nécessité d'avoir une force plus considérable en cavalerie, de sorte que du temps des empereurs de Constantinople, la cavalerie devint plus considérable chez eux que l'infanterie; mais ayant senti l'abus de cette fausse compensation, l'usage établi sous les rois prévalut, et ils eurent pour lors beaucoup plus de fantassins que de cavaliers.

PÉDOMÈTRE. C'est un instrument composé de plusieurs roues, et dont le mouvement marque, en cheminant, la mesure des distances d'un lieu à un autre. Ce mouvement est proportionné à un certain nombre de pas d'hommes.

PEINES MILITAIRES. Chez toutes les nations possibles, l'officier et le soldat subissent des peines, des punitions, des châtimens militaires, selon l'espèce de fautes ou de crimes dont ils se rendent coupables.

PÊLE-MÊLE; se dit de ceux qui ne portent point les armes, et qui entrent *pêle-mêle* avec l'ennemi dans une ville.

PÉLICAN. Nom que l'on donnoit autrefois à une pièce d'artillerie qui chassoit un boulet de 6 liv.

PELLIS. Avant que les Romains eussent connu l'usage des étoffes, ils ne se servoient pour leurs vêtemens, couvertures, tapis

et siéges, que de peaux. Les soldats s'en servoient aussi pour leurs tentes; mais les Grecs eux-mêmes, qui campoient ainsi pendant l'hiver lorsqu'ils étoient forcés de tenir la campagne, leur en avoient donné l'exemple. Avant l'invention des selles, ils couvroient leurs chevaux de peaux dont ils ornoient aussi la figure de leurs dieux. Cet ornement étoit très-bien vu pour les chevaux et pour les hommes qui les montoient, et très-bien vu encore par les Grecs, pour rendre leurs dieux plus intéressans.

Pelotes à feu. Ce sont des boules faites avec des étoupes goudronnées, auxquelles on joint une composition mi-partie de soufre, de poix résine et de salpêtre: on en jette sur les endroits que l'on veut éclairer dans un fossé.

Peloton. Petit corps carré de quarante à cinquante hommes, que l'on tire d'un bataillon, et qu'on place entre des escadrons pour les soutenir, ou que l'on met en embuscade dans des passages étroits et des défilés, qui ne pourroient contenir au-delà de ce nombre d'hommes. C'est par des *pelotons* et *demi-pelotons* que commença l'institution des soldats, pour leur apprendre les évolutions militaires.

Pelta. C'étoit un bouclier fort petit et léger, ayant la figure d'un croissant, dont les Amazones, les Macédoniens, les Africains, les Crétois et les Espagnols, faisoient usage. On nommoit *peltatos* ceux qui portoient cette petite armure défensive.

Peltatos. V. *Pelta*.

Péninsule, presqu'ile. On nomme ainsi une étendue de terre qui, à l'exception d'un seul côté, est entourée d'eau. Ce côté, qui ne tient au continent que par une langue de terre, est nommé *isthme*.

Pensionnaires. (*gentilshommes*) C'est, en Angleterre, une compagnie de quarante hommes de naissance, choisis, qui forment, dans l'intérieur du palais, une garde particulière du roi; ils sont obligés d'avoir trois chevaux chacun, et un valet armé: ce sont exactement nos anciens *hommes d'armes*.

Pensions militaires. Ces pensions sont des gratifications annuelles accordées aux officiers en vertu de leurs services militaires, qui deviennent en partie reversibles sur les veuves et enfans de ceux qui les ont méritées.

Pentagone. Polygone qui a ses cinq côtés égaux. Cette figure est comme celle de l'eptagone, favorable à la construction d'une citadelle, parce qu'elle fournit, par son nombre impair, un bastion en face de la place : elle est même encore plus favorable que celle de l'eptagone, parce que celle-ci embrasse un circuit bien plus grand de terrain ; ce qu'il faut éviter pour une citadelle.

Pentagraphe. Instrument par le moyen duquel, sans avoir aucune connoissance du dessin, ni de la gravure, on copie servilement des plans ou des estampes.

Pentapaste. Machine composée de cinq poulies, qui sert à enlever de gros fardeaux.

Pentathles. C'étoient, chez les Grecs et chez les Romains, les athlètes qui excelloient dans les neuf genres des jeux du cirque.

Péplegmenon. Les Grecs donnoient ce nom à une armée rangée en bataille, dont les deux ailes, en formant le cintre entr'elles, se présentoient en avant pour recevoir l'ennemi.

Percer. On dit d'un soldat, d'un officier qui est parvenu, par ses mérites, aux grades les plus éminens, qu'il a *percé* tout le régiment, toute l'armée, depuis le grade le plus inférieur.

Perche. (*la*) Mesure qui a quatre-vingt-deux pieds de roi de longueur, à l'usage des arpenteurs.

Perdreaux, plusieurs grenades qui partent ensemble d'un même mortier, avec une bombe.

Perfide. V. *Traître.*

Péril éminent, ou imminent. On dit l'un et l'autre : c'est lorsque la chose qui menace, est proche ou présente. On dit aussi *péril évident*, c'est-à-dire certain. Affronter, craindre, éviter, braver le *péril ;* fuir le *péril ;* s'engager dans le *péril ;* s'exposer au *péril ;* être en *péril ;* courir au *péril ;* se charger d'une commission militaire à ses *risques* et *périls*.

Périmètre. C'est ce que l'on entend par le mot *circonférence*, le contour d'une figure, d'un corps quelconque.

Périr. On dit d'une armée qui a une fin malheureuse, les combats en ont fait périr une partie ; le reste est, ou a péri de faim et de misère ; c'est comme si l'on disoit l'armée est diminuée de la moitié.

Perpendiculaire, la partie du rayon droit entre le côté extérieur et l'angle flanquant, ou ligne qui, partant d'une ligne horizon-

tale, forme deux angles égaux.

PERPENDICULE. C'est la ligne qui tombe à-plomb d'un centre élevé quelconque, perpendiculairement sur l'horizon.

PERPLEXE. Le général, le souverain qui ne sait pas sortir d'une situation *perplexe*, qui s'ensevelit dans une grande inquiétude, dans l'irrésolution pénible de ce qu'il doit faire, qui ne sait enfin quel parti prendre; l'un n'est point fait pour commander une armée, ni l'autre pour gouverner.

PERRIÈRE. Barre de fer ayant à son extrémité une masse pointue, dont le maître fondeur se sert pour enfoncer et déboucher l'ouverture du fourneau, afin d'en faire sortir le métal tout bouillonnant, et qui va se précipiter dans les moules.

PERRIÈRES. V. *Clide.*

PERSPECTIVE MILITAIRE. C'est l'art de dessiner sur un plan, un objet tel qu'il se présente à l'œil, en partant d'un point quelconque que l'on fixe à volonté sur l'éloignement de la *perspective*, auquel doivent correspondre toutes les lignes dirigées sur la ligne horizontale et inférieure du plan, à des distances égales. On peut dire, au figuré, que la *perspective militaire* gît dans l'avancement et dans la gloire que tout militaire peut attendre d'une bonne conduite dans le service, et de ses talens.

PERTE. (*pure*) On peut dire de deux ennemis qui se harcellent sans cesse pendant le cours d'une campagne, sans en venir aux mains, qu'ils se battent en *pure perte*.

PERTUIS. V. *Détroit.*

PERTUISANE. Espèce de *hallebarde* qui a un fer plus long, plus large et plus tranchant que celui des autres armes d'*hast*. On donnoit autrefois cette arme à l'infanterie, pour arrêter l'effort de la cavalerie. Depuis 1670, il n'y a plus que les invalides qui s'en servent en France.

PETARD. Canon fort court, qui a la forme d'un cône tronqué : on le fait de fer ou de fonte; sa lumière est vers la culasse. Le petard est chargé de poudre : on l'attache fortement du côté de la bouche, contre un madrier, sur lequel on l'arrête avec des bandes de fer, par ses quatre anses. Il y a un crochet après le madrier, à l'endroit qui l'assujétit. On se sert de cette machine pour enfoncer les portes, rompre les barrières et palissades, abattre les murailles, et pour faire les brèches. La

capacité du *petard* doit toujours être en rapport avec l'objet que l'on veut détruire.

Petarder. C'est attaquer une porte.

Petardier. C'est l'officier d'artillerie chargé de l'exécution de faire sauter la porte d'une place.

Petaux. Nom que l'on donnoit anciennement aux paysans que l'on forçoit d'aller à la guerre. V. de plus le mot *Bibau*.

Petite guerre. Voyez *Partis* et *partisans*.

Pétrinal. Arquebuse plus courte que le mousquet, et de plus gros calibre, attachée à un large baudrier, pendant en écharpe de l'épaule, et couché sur la poitrine de celui qui le portoit. On se servit encore de cette arme, en 1592, au siége de *Rouen*, par *Henri IV*.

Petraria. V. *Mangan*.

Phaèton. Le sujet allégorique qui concerue ce jeune dieu de la fable, est encore un de ces tableaux très-instructifs, dont celui qui est destiné, ou qui aspire à gouverner un état, ou à conduire les armées, devroit toujours faire orner le ciel de sa couche. V. d'ailleurs le mot *Icare*.

Phalange. Chez les Grecs, on nommoit ainsi un corps d'infanterie composé de soldats armés de toutes pièces, d'un *bouclier* et d'une *sarisse*. V. *Sarisse*. Une *phalange* étoit composée de huit mille hommes en bataillon carré très-serré, les boucliers joints et les piques croisées, ce qui rendoit cette masse impénétrable. L'invention de ce corps, dont la dénomination répond à celle de légion chez les Romains, est attribuée à *Philippe*, roi de *Macédoine* et père d'*Alexandre*. Ce corps étoit nommé *phalanx* chez les Macédoniens ; il étoit composé de seize mille hommes pesamment armés et rangés sur quatre colonnes formant un carré : c'est donc ce que nous appelons *bataillon carré*. D'après cela, ou plutôt d'après *Quinte-Curce*, il ne paroît pas que l'invention de la *phalange* ait été la propriété des Grecs.

Phalanx. V. *Phalange*.

Phalarica. V. *Phalarique*.

Phalarique. *Dard* d'une espèce particulière, dont se servirent les *Sagontins* dans la défense de leur ville ; il étoit gros, armé d'un fer aigu de trois pieds de longueur. Cette arme étoit en même temps arme blanche et arme à feu, puisque, dans certaines occasions, on enveloppoit le fer d'étoupes poissées, on y mettoit le

feu

feu et on le lançoit, avec la *baliste*, contre les tours de bois et contre les machines de guerre : il y mettoit le feu, ou perforoit les hommes qu'il atteignoit, même cuirassés, ou armés de toutes pièces.

PHALERA. Collier différent de celui qu'on nommoit *torques*, qui étoit rond, serroit étroitement le cou, et qui étoit d'or massif; au lieu que le premier, nommé *phalera*, étoit plat, tomboit sur la poitrine, et étoit simplement garni de quelques clous d'or. Ce dernier étoit la récompense ordinaire des cavaliers qui s'étoient distingués dans le service. Le mot *phalera* désignoit aussi, selon *Perse*, les caparaçons et autres ornemens de chevaux; et voici ce qui le fait croire, lorsque, voulant tourner en dérision un chevalier romain qui se targuoit de sa qualité, il dit, *ad populum phaleras, ego te intùs et in cute novi.*

PHARE. *Tour* ou *mole* élevé aux environs d'un port et sur le port même, ou sur une côte dangereuse : on y met un réchaud rempli de matières combustibles, pour éclairer et guider, pendant la nuit les vaisseaux qui approchent.

PHARI. V. *Phare.*

PHYLARCUS. Officier chez les Grecs, qui commandoit la cavalerie de sa tribu.

PHYSICO - MATHÉMATIQUE. Science qui a rapport en même temps à la *physique* et aux *mathématiques*.

PICORÉE. Espèce de petite guerre que fait le soldat lorsqu'il sort du camp pour piller et marauder. Un général qui sait bien faire maintenir l'ordre et la discipline dans son armée, ne souffre pas ce brigandage. Les soldats portés à la maraude, sont de très-mauvais soldats, et déshonorent le corps auxquel ils appartiennent, si on ne les punit pas sévèrement, et si on ne restitue pas ce qu'ils ont volé.

PIÈCE. On entend toujours par ce mot, en terme militaire, un canon de grandeur quelconque : aussi dit-on une *pièce* de huit, de douze, de seize, de dix-huit, de vingt-quatre, pour désigner la *pièce* d'un canon. A cent pas du parc d'artillerie, on place toujours en avant trois *pièces* de canon chargées et amorcées, que l'on nomme *pièces d'alarme*.

PIÈCES de BATTERIE. Elles servent à battre en brèche; ce sont les plus fortes. Les *pièces de brancard*, ou *pièces à dos de mulet*, sont celles dont on fait usage dans les pays de *montagnes*, et où

l'on ne peut transporter la grosse artillerie.

PIÈCES de CAMPAGNE. Celles-ci ne portent que quatre et huit livres de balles, et marchent toujours à la tête de l'armée. Le *mortier*, le *fusil*, sont des *pièces* d'artillerie.

PIÈCES NETTES, sont celles qui, après les épreuves, sont reconnues pour être sans la moindre défectuosité.

PIÈCES DÉTACHÉES. En termes de *fortification*, sont les *demi-lunes*, les *contrescarpes*, les *ouvrages à corne* et à *couronne*, les *bastions* mêmes, s'ils ne tiennent pas au corps de la place, les *redoutes*, et en général toute fortification qui n'appartient pas à l'enceinte de la place.

PIED. Mesure qui sert à connoître la valeur algébrique des superficies et des solides. Le *pied* se divise en douze *pouces*, le pouce en douze *lignes*, la ligne en douze *points*. La toise contient six pieds; le *pied carré* sert à mesurer les superficies; le *pied cube* à mesurer les solides.

PIED. (*gens de*) V. *Fantassin*.

PIED de REMPART. C'est la base ou largeur du pied des terres, entre le fossé et les maisons de la place.

PIED à PIED. (*faire un logement*) C'est, d'une part, travailler par les formes, en gagnant le terrain *pied à pied*; et d'une autre part, forcer le terrain *pied à pied*, en allant à la place (en se couvrant) par tranchées.

PIED. (*officier en*) On dit un colonel, un capitaine, un lieutenant en *pied*; c'est dire qu'il est effectivement en charge, par opposition à un officier surnuméraire ou réformé.

PIED de MURAILLE. C'est ce que l'on appelle *escarpe*, qui se comprend depuis l'empatement du fondement jusqu'au faîte de la muraille.

PIED-DROIT, est un jambage de pierre ou de bois, dont se sert le mineur pour appuyer quelque chose fortement.

PIED FERME. (*attendre de*) C'est lorsqu'un général qui ne juge pas à propos, ou qui ne croit pas nécessaire d'attaquer le premier, attend l'ennemi de *pied ferme*. Combattre de *pied ferme*, c'est combattre avec fermeté et sans quitter son poste; lâcher *pied*, lâcher le *pied*, c'est reculer, fuir; gagner au *pied*, signifie la même chose.

PIED POUDREUX; se dit par ironie d'un soldat qui déserte d'un régiment à un autre.

PIÉGE. Un général habile

n'est pas toujours en mesure pour éviter un *piége* qui lui est tendu par son adversaire; mais s'il en a soupçon, il peut souvent le rendre nul en lui en tendant lui-même un autre dans lequel il peut le faire tomber. Deux adversaires d'une égale expérience, savent toujours à quoi s'en tenir sur les démarches et mouvemens réciproques, mais ils n'en sont que plus actifs et mieux sur le *qui vive*.

PIERRE PHILOSOPHALE des MILITAIRES. (*la*) On a vu et on voit toujours des hommes fort riches employer et user tous les moyens de la chimie pour chercher à devenir plus riches encore, mais qui n'ont réussi et ne réussissent qu'à se ruiner en réduisant leurs enfans à la misère. Il est une autre classe d'hommes qui cherchent la *pierre philosophale* dans le vil agiotage, dans les entreprises à toutes mains, c'est-à-dire en cherchant des associés dans la plus mauvaise compagnie : c'est dans la bonne chère, ou à la suite de la bonne chère, que se concluent la plupart des marchés qui conduisent les chercheurs de fortune à l'hôpital ou à la rivière. Il est encore une autre espèce d'hommes qui ne se ruinent pas, à la vérité, parce que, très-riches par leur propre avoir, ils n'ont pas besoin des secours d'autrui, c'est-à-dire des secours ruineux pour se jeter dans les entreprises, et qui, uniquement ambitieux de grossir de plus en plus leur fortune, savent se garantir de la dépense de la table, parce qu'ils ont l'avarice ancrée dans le cœur; ainsi ces hommes-là sont encore loin de la *pierre philosophale*, que je fais consister dans l'honnête, même la riche aisance, si l'on veut, quand elle est la suite des talens et des mérites réels, dans l'affabilité envers tous les individus, sans exception, de la société, dans l'amour des devoirs, dans l'obéissance invariable envers ses supérieurs, dans une conduite sage et réglée, dans l'humanité envers son prochain, dans les manières douces et prévenantes, dans les égards respectueux et délicats, non-seulement envers le beau sexe, mais envers tout le sexe en général; dans la bonne-foi, dans la franchise, dans la fidélité à ses engagemens, dans la fermeté, dans les traverses et les vicissitudes de la vie, dans la gaîté et tous les amusemens permis, inséparables de l'étude et de l'application; dans la fuite enfin

de la mauvaise compagnie, et de toutes choses et entreprises qui ne cadrent aucunement avec la profession des armes, qui est une profession noble, et qui se trouve avilie et déshonorée, quand celui qui l'exerce s'occupe de projets qui tiennent du vil agiotage, et qui l'associent nécessairement à des hommes méprisables. Telles sont les choses qui, d'après ma manière de voir, conduiront toujours inévitablement les jeunes militaires à la vraie *pierre philosophale*, et ceux qui tiendront quelque compte de mon avis, finiront leurs jours dans l'aisance. L'*espérance* et le *sommeil* sont le soutien de l'homme dans toutes les actions de sa vie; et tel jeune militaire qui s'écartera de mon avis, aura sans cesse les esprits bourrelés et déchirés.

PIERRIER, ou MORTIER-PIERRIER. Pièce d'artillerie qui sert à lancer des pierres pour causer du désordre et du ravage chez l'ennemi; il a environ quinze pouces de diamètre à la bouche; la profondeur de son ame est de dix-neuf pouces; celle de sa chambre, qui est un cône tronqué, est de huit à neuf pouces; il pèse communément mille livres; sa portée va à cent cinquante toises, et sa charge est de deux livres et demie de poudre: pour ménager la pièce, les pierres sont renfermées dans un petit panier fait exprès sur le calibre des pièces: on mêle quelquefois des bombes et des grenades avec les pierres. Le canon *pierrier* se charge par la culasse, qui s'ouvre pour recevoir le panier et la poudre; et comme il reçoit l'air par ses deux extrémités, il est moins sujet à s'échauffer que le canon ordinaire.

PIERRIÈRES. Monceaux de pierres, accumulés à la hâte aux environs d'une place, que l'on couvre de terre pour les déguiser à l'assiégeant. Si l'herbe a eu le temps d'y croître, cela forme un monticule dont l'ennemi cherche à s'emparer; et lorsqu'il le tente, on fait de la place des décharges sur ces monceaux de pierres, dont les éclats forcent l'assiégeant de rebrousser. Il seroit, ce me semble, bien plus avantageux de donner un air de fortification sur le contour d'un morceau de pierres, et de préparer une mine en dessous.

PIEU. Grosse pièce de bois aiguisée par le bout, etc. V. *Palissade*. Les Grecs et les Romains s'en servoient pour fortifier leurs camps,

mais ils n'y mettoient pas tant de précautions qu'on le pratique aujourd'hui.

Pila. C'étoit, chez les Romains, un fort petit étendard, qui figuroit sur l'enseigne des boucliers entassés les uns sur les autres.

Pilani. C'étoient, chez les Romains, des soldats armés d'une espèce d'esponton court, dont le fer étoit long et fort, et que l'on appeloit *pilum*.

Pile de boulets. Dans les arsenaux et magasins d'artillerie, les bombes, les boulets et autres corps sphériques sont arrangés les uns sur les autres, en plusieurs piles, sur une base carrée, triangulaire ou rectangulaire.

Pillage. On dit mettre, livrer, abandonner une ville au *pillage*.

Pillage; se dit à la guerre, du dégât, du ravage et de l'enlèvement que le soldat fait dans le pays ennemi, de tout ce qui peut satisfaire son avidité pour le butin. Les villes prises d'assaut par les lois de la guerre, sont toujours exposées au *pillage*; mais comme dans le désordre qui s'ensuit, il n'est point de licences ni de crimes que le soldat ne se croie permis, un vainqueur humain et prudent ne doit rien négliger pour arrêter ces sortes d'horreurs; il oblige la ville à se racheter du *pillage*, et l'argent fidèlement réparti entre les soldats, de quoi auront-ils à se plaindre? En général, le *pillage* toléré, soit dans les villes, soit dans les campagnes, accoutume le soldat à secouer le joug de la discipline militaire. V. *Désordre*.

Pilon. Arme offensive qui a sept pieds de longueur, sans le fer qui a dix-huit pouces et trois tranchans. Le *pilon* est d'un bois de sapin creux en dedans et couvert d'un parchemin collé. Le maréchal de *Saxe* prétend que l'on a eu grand tort d'ôter cette arme à l'infanterie. Il est difficile de hasarder un sentiment opposé d'après un aussi grand maître; mais je crois que l'on pourroit cependant dire qu'une arme de huit pieds et demi de longueur, doit être une arme fort embarrassante, non-seulement dans les marches, mais encore dans les combats, et demander ensuite comment un soldat qui est obligé (d'après le sentiment du même capitaine) de porter son fusil en bandoulière, tandis qu'il fait usage du *pilon*, fera quand il marchera par des chemins coupés et embarrassés, etc.

Pilotage. Lorsqu'on est dans la nécessité d'assurer un poste sur un terrain marécageux, on commence par faire un pilotis sur tout l'espace nécessaire, et l'on remplit de pierres et de cailloux les vides entre les pieux.

Pilote. C'est un homme bien essentiel sur les vaisseaux; c'est lui qui dirige leur route, en déterminant, par le moyen de la boussole et de la carte, le point du ciel, auquel correspond le point qu'occupe le vaisseau.

Pilum. Arme de jet, chez les Romains, que portoient les *hastaires*: elle avoit environ huit pieds de longueur, en y comprenant le fer qui étoit carré, quelquefois rond, tranchant et aigu par son extrémité; malheur à qui en étoit atteint, car un hameçon solide, adapté à la pointe, retenoit ce stilet dans le bouclier qu'il avoit percé. Lorsque le soldat romain étoit désarmé du *pilum*, il mettoit à l'instant l'épée à la main, et se jetoit sur l'ennemi avec impétuosité. La vraie dénomination des soldats qui jetoient cette arme, étoit *pilani*.

Pinces. Instrumens de mineur. La *pince simple*, qui a la pointe droite ou courbe, celle à *talon* et celle à *pied de biche*, et une quatrième qui se nomme *pince à main*.

Pionnier. Soldat ou ouvrier exercé au travail des tranchées, pour s'en servir dans les siéges, pour la construction des lignes et des fortifications passagères, pour applanir les chemins et en faciliter le passage à l'artillerie.

Pique. Lorsque les soldats ne faisoient usage que de la *pique*, on disoit faire défiler les *piques*. Le régiment est de tant de *piques*.

Pique ancienne. Arme offensive, composée d'une hampe ou manche de bois, de douze à quatorze pieds de longueur, garnie, à l'une des extrémités, d'un fer plat, tranchant et pointu. La longueur de la *pique* fut ensuite portée à six ou à six pieds et demi. Depuis l'usage de la poudre, la baïonnette en a tenu lieu, et avec plus de succès, contre les approches de la cavalerie. La *pique* des *Macédoniens* avoit quatorze coudées, c'est-à-dire vingt-un pieds. On conçoit difficilement comment ils pouvoient la manier dans un combat. Il n'y a pas de nation qui ait mieux connu les avantages de cette arme que la nation *Suisse*, parce qu'elle seule a bien saisi la vraie manière de s'en servir. Les batailles de *Dreux*, de

Marignan, de *Novarre*, de *Montcontour*, en font foi; mais aussi un corps de *piquiers*, tel ferme qu'il soit, s'il laisse pénétrer, l'épée à la main, dans son centre, est sûr de sa défaite, parce que son arme lui devient pour ainsi dire inutile. *Carmignole*, général de *Visconti*, duc de *Milan*, défit, en rase campagne, dix-huit mille Suisses, en faisant mettre pied à terre à sa cavalerie, armée de toutes pièces, qui n'étoit cependant que de six mille hommes, ayant au plus trois mille hommes d'infanterie; douze mille Suisses furent hachés en pièces; le reste mit bas les armes.

PIQUE. (*demi-*) V. *Demi-pique*.

PIQUENAIRE. V. *Echelles*.

PIQUET. Châtiment militaire que l'on faisoit subir aux cavaliers, comme on faisoit subir celui des baguettes aux hommes de l'infanterie.

PIQUET. Certain nombre de soldats d'infanterie ou de cavalerie, détachés de chaque régiment, qui fait partie d'une armée, avec quelques officiers à leur tête, pour veiller à la sûreté d'un camp. Son service est de vingt-quatre heures.

PIQUET FERRÉ par le BAS et bien POINTU. Il sert à l'ingénieur pour prendre les angles sur le terrain avec le cordeau, pour y tracer un plan.

PIQUET; (*lever le*) se dit d'une armée qui décampe.

PIQUETS. Bâtons effilés en pointe par l'un des bouts; il y en a de grands que l'on enfonce dans la terre, pour lier ensemble des fagots ou des fascines, lorsqu'on veut construire un ouvrage fort vite; il y en a de plus petits, qui ne servent qu'à joindre les fascines dont on se sert dans les sapes, logemens et comblemens de fossés: il y a également d'autres *piquets* fichés en terre dans un camp, proche les tentes des cavaliers, pour y attacher leurs chevaux. Les fantassins en ont aussi pour assujétir leur mousquet ou leur pique, qu'ils passent dans un anneau.

PIQUEUR. Dans les ateliers du génie et de l'artillerie, il y a toujours un homme du choix de l'entrepreneur, pour recevoir, par compte, les matériaux, et qui en garde les tailles; il veille à l'emploi du temps, marque les journées des ouvriers, pique sur son rôle ceux qui s'absentent, et retranche leur salaire. Ceux qui sont au-dessous des *piqueurs*, sont nommés *chassavans*;

ceux-ci font hâter les ouvriers.

PIQUICHINS. On fait mention, sous le règne de *Philippe-Auguste*, de certains soldats ainsi nommés : c'étoient des espèces de *goujats* ou de paysans armés, qui suivoient l'infanterie aux armées. Si l'épithète de *goujats*, encore en usage aujourd'hui, comme terme de mépris, vient de ce temps, son origine est ancienne, et nos *goujats* modernes doivent s'en honorer.

PIQUIER, ou PIQUENAIRE. Homme armé d'une pique. V. *Echelles*.

PIRATE. V. *Corsaire*.

PISTOLET. Cette arme vient de l'*arquebuse* en petit, qui étoit à rouet, et dont le canon n'avoit qu'un pied de long; il tire son nom de *Pistoye*, en *Toscane*, parce que les premiers y furent faits. Les *Reistres*, qui les portoient, s'appeloient *pistoliers*. Le *pistolet* est à l'usage de toutes les troupes à cheval.

PISTOLIER. Cavalier fort adroit à tirer le coup de pistolet.

PITONS D'AFFUT. Chevilles de fer dont on se sert pour maintenir les plates-bandes d'un affût de canon.

PLACAGE. Manière de revêtir le rempart de certains ouvrages de fortification, qui se fait avec une terre noirâtre, des gazons coupés proprement et appliqués dessus.

PLACE, signifie toute sorte de forteresses dans lesquelles on peut se défendre.

PLACE. En parlant d'un combat, d'une bataille, d'un assaut, d'une rencontre, on dit, il est demeuré tel nombre d'hommes sur la *place*.

PLACE DE BOUCHE, PLACE DE FOURRAGE. On dit cet officier a tant de *places* de bouche et tant de *places* de fourrage, pour dire il a tant de rations de nourriture ou de fourrage.

PLACES EN PREMIÈRE LIGNE; sont les plus exposées aux entreprises d'un voisin puissant ou entreprenant.

PLACES EN SECONDE LIGNE; sont celles qui se trouvent situées entre le centre et les *places* de *frontière*; et celles enfin qui approchent de l'intérieur ou du centre, sont les *troisièmes places de lignes*.

PLACES D'ARMES DU CHEMIN COUVERT; sont les espaces saillans et rentrans qui servent à flanquer les branches du chemin couvert, et dans lesquels on place des hommes pour les défendre. Les fossés secs ont aussi des *places d'armes* ou traverses sur l'extrémité des faces du ravelin, pour en augmenter

la défense; elles ont un parapet qui se perd en pente dans le fossé, une palissade et une banquette : on ménage un vide près la contrescarpe, pour le passage de ceux qui les défendent, et ce passage est fermé par une barrière tournante.

PLACES D'ARMES, ou PARALLÈLES. Voyez *Parallèles*.

PLACE BASSE, ou CASEMATE; est une espèce de *flancs bas* que l'on construisoit autrefois parallèlement aux flancs des bastions et au pied de leur revêtement; ils étoient défendus par un orillon ou par une partie de l'épaule du bastion.

PLACE D'ARMES d'une VILLE DE GUERRE. Elle est toujours située dans le milieu de la ville; on lui donne le plus d'espace régulier que l'on peut. C'est-là où les soldats et officiers s'assemblent pour monter la garde, pour faire l'exercice, lorsqu'ils ne sortent pas de la ville, et que les cours des casernes ne sont point assez spacieuses; elles servent aussi à d'autres fonctions militaires.

PLACE D'ARMES d'un CAMP, est un grand espace de terrain qu'on laisse vide à la tête d'un camp, pour les fonctions du service, et pour ranger l'armée en bataille.

PLACE HAUTE. C'est la plus élevée des plates-formes d'une casemate, et celle qui règne avec le terreplein du bastion, pour y loger le canon qui doit battre la campagne.

PLAGE. Mer basse vers un rivage plat, où les navires ne peuvent aborder faute d'eau ou de fond.

PLAINE CAMPAGNE. On dit la bataille s'est donnée en *plaine campagne*.

PLAN. C'est ce qui représente, sur le papier, un ouvrage de fortification ou de bataille, ou d'attaque. Lorsque l'on ne voit que les fondemens d'un ouvrage, on ne peut connoître que par la longueur des lignes, les angles et les distances entre chaque partie. Lorsque l'on veut donner un *plan* de profil, en tirant une ligne à travers un corps d'ouvrage dont on élève toutes les parties sur les proportions, alors on voit toutes les hauteurs, les largeurs et les épaisseurs.

PLAN À VUE D'OISEAU, est un objet représenté sur le papier, tel qu'on le verroit si l'on étoit élevé fort au-dessus.

PLAN EN PERSPECTIVE. C'est fixer sur un plan un point de vue dans la campagne, pour considérer une place. Ce point est nommé *rayon visuel*, et on élève sur

le plan toutes les parties d'un ouvrage, de manière que tout ce qui peut en être aperçu de ce point, se rapporte au *rayon visuel*. A mesure que les parties paroissent le plus éloignées, elles semblent avoir moins de proportion, tandis que celles qui approchent le plus de l'œil, paroissent dans leur grandeur naturelle. Cette partie du dessin topographique, quand elle est bien exécutée du côté du lavis, comme de celui des dimensions, devient on ne peut pas plus intéressante à l'œil.

Plan relevé, ou Plan en relief. C'est représenter tous les dehors d'une fortification et de tous les édifices qu'elle renferme, lorsque la représentation du trait fondamental de toutes les parties du plan s'y trouve tracée.

Planchette. Instrument dont on se sert pour faire toutes les opérations de la géométrie-pratique, et pour lors on dit lever à la *planchette*, quand on rapporte un terrain et tout ce qui y est figuré, sur le papier collé à la *planchette*, qui est assujétie sur un pied triangulaire, et qui s'ajuste, pour se diriger, par le moyen de la boussole. Pour lever à vue d'œil, il faut être nécessairement expérimenté dans la géométrie-patrique, parce qu'on ne se sert que des pas et de piquets.

Planimétrie. L'art de mesurer les surfaces planes.

Plaques de plomb. Elles servent à couvrir la lumière du canon, et à en boucher l'ame.

Plastron. Demi-cuirasse qui ne couvre que le devant du corps, dont les maîtres d'escrime se servent dans les exercices d'armes, pour recevoir les bottes qu'on leur porte.

Plateau. Morceau de bois qui sert quelquefois dans l'artillerie, aux mortiers : c'est aussi le haut d'une montagne, où l'on trouve une petite plaine sur laquelle on peut établir un corps de troupes et de l'artillerie. On nomme *plateau* la moulure qui entoure en trois endroits différens une pièce de canon, pour que sa diminution ne choque point l'œil.

Plate-forme de batterie de canon. Plancher fait avec des madriers cloués sur des poutrelles, vis-à-vis de chaque embrasure, pour y placer le canon. La *plate-forme des mortiers* est la même, excepté qu'elle est de niveau, et que la première est plus exhaussée du côté de la place, afin que le canon ne bouge pas.

Plate-bande. Pièce de fer que l'on applique sur les tourillons d'un canon, pour le tenir ferme sur son affût quand on le pointe.

Plate-bande. On nomme ainsi un ornement en relief que l'on voit à la *culasse*, aux premier et second *renforts* du canon.

Plate-forme de pilotage. Lorsque l'on a achevé un pilotis sur un terrain marécageux ou aquatique, sur lequel on veut assurer un poste, on assemble sur ce pilotis des pièces de bois plates que l'on arrête ensemble avec des chevilles de fer, pour asseoir ensuite la maçonnerie dessus.

Platenses ludi. Jeux qui se célébroient tous les cinq ans à Platée, ville de la Béotie, à cause de la grande victoire que les Grecs avoient remportée en ce lieu sur les Perses. Ces jeux étoient nommés *jeux de la liberté*; il falloit courir tout armé autour de l'autel de Jupiter; des prix considérables étoient distribués aux vainqueurs après la course.

Platine. La *platine* d'un fusil est composée de la *batterie*, du *ressort* de la batterie, du *grand ressort*, de la *noix*, de la *bride*, de la *gachette* et du *ressort* de celle-ci.

Platras. Débris de vieux murs bâtis avec du plâtre, dont on tire le salpêtre par le moyen d'une lessive, après les avoir battus et passes à la claie.

Plénière. (*cour*) Lorsque nos anciens rois vouloient tenir une assemblée solennelle, ou faire un magnifique tournoi, on faisoit publier qu'il y auroit *cour plénière* pour tel temps, afin que les princes étrangers eussent le temps de s'y rendre.

Pleuvoir. On dit au figuré, quand on tire force coups de mousquets en tel endroit, et qu'on ne peut en approcher sans danger, qu'il y *pleut* des mousquetades, que les coups de mousquet y *pleuvent*.

Plier. Dans une occasion de guerre, on dit, les ennemis tinrent bon à la première charge, et *plièrent* ensuite, ou *plièrent* à la première charge. L'infanterie ou la cavalerie *plia*; l'aile droite ou l'aile gauche fut la première à *plier*; les troupes *plièrent* d'abord, mais elles retournèrent à la charge.

Plier. C'est lorsqu'un corps lâche le pied, et qu'il se dérange de son ordre de bataille.

Plomb. Petit morceau de plomb attaché bien perpendiculairement à une ficelle

qu'on nomme *fouet*, à l'usage des mineurs dans leurs opérations. On appelle *plomb* toutes balles et dragées destinées à l'arquebuse, à la carabine, au mousquet, au pistolet et fusil pour la chasse.

Plomb. On peut dire qu'une ville a été forcée de capituler, faute de *plomb* (balles de mousquet) et de poudre.

Plongée de parapet. Talus de la partie supérieure du parapet du côté de la campagne, au moyen duquel le soldat découvre dans le fossé et sur le chemin couvert sur-tout, sans s'exposer.

Plonger. C'est la dénomination que l'on donne aux décharges qui sont faites d'un ouvrage élevé dans le fossé, ou sur la campagne.

Plumæ. On appeloit ainsi les lames de fer dont on faisoit les cuirasses, à cause de leur ressemblance avec les plumes d'un oiseau, d'où le nom de *plumatæ* fut donné à la cuirasse même.

Plumbatæ. Balles de plomb que lançoient avec l'arbalète des soldats romains qu'on appeloit *martio barbuli*.

Plumet. V. *Panache*.

Plutes. Espèce de machine faite en manière de casque avec de l'osier, couvert de cuir ou de peau de bœuf mouillée, dont les soldats grecs se servoient pour aller saper les murailles et être à couvert des ennemis; ils avoient aussi des mantelets faits avec des claies couvertes de peaux de bœufs nouvellement tués, et montés sur trois roues, dont ils se servoient pour l'approche des murs et pour remuer les terres.

Pœnæ militares. Les punitions militaires étoient en assez grand nombre chez les Grecs et chez les Romains. Pour la fuite ou pour s'être mutinés, on les décimoit; pour le larcin, on leur coupoit la main droite, ou on tiroit beaucoup de sang au coupable; les déserteurs étoient fouettés publiquement, et vendus comme esclaves; les séditieux étoient chassés avec infamie; on dégradoit les lâches; on ôtoit à un centurion le sarment de vigne avec lequel il châtioit les soldats; le soldat qui sortoit des rangs, étoit puni à coups de *vitis* par le centurion; on mettoit les soldats à l'orge, pour toute nourriture; on les mettoit hors de l'enceinte du camp, et on les exposoit, en les privant de leurs armes, à l'ennemi. Quand un consul faisoit un accord honteux, on le renvoyoit, pieds et mains liés, au peuple avec lequel il

avoit contracté, et beaucoup d'autres punitions.

POIGNARD, ou DAGUE. Petite arme pointue que l'on porte à la main, à la ceinture, ou dans la poche. Voy. *Dague*.

POINTE de TERRE. Voyez *Cap*.

POINTER un CANON. C'est le diriger en l'élevant ou en le baissant vers l'endroit où l'on veut que le boulet aille atteindre.

POINTEUR, celui qui est chargé de pointer une pièce de canon, pour l'ajuster en mire, avant de la tirer.

POINTS CARDINAUX. Le *Septentrion*, le *Midi*, l'*Orient* et l'*Occident*. Voyez ces mots.

POINTS COLLATÉRAUX, sont l'Orient ou le *Levant*, l'Occident ou le *Couchant*.

POINTS VERTICAUX. L'un est le point du ciel qui est directement au-dessus de notre tête; l'autre, celui qui est directement au-dessous de nos pieds. On les nomme, en astronomie, *Zénith* et *Nadir*.

POINTS d'APPUI. Ce sont tous postes avantageux dont un général s'empare pour appuyer le camp de son armée, ou pour établir le siége d'une place.

POIRE à POUDRE. Etui solide et fermant par le moyen d'un ressort, qui contient une livre de poudre que l'on fournit aux soldats pour s'en servir dans le besoin.

POLBOWNICK. Colonel d'un régiment Polonois.

POLE. C'est un des deux points sur lesquels le globe terrestre tourne. On distingue ces deux points par les mots *arctique* et *antarctique*.

POLE ARCHUS. C'étoit, chez les Athéniens, un officier supérieur, que l'on élisoit pour décider, lorsque l'avis de dix généraux élus dans les dix tribus étoit partagé.

POLÉMARQUE. V. *Général d'armée*.

POLES. Ce sont les deux extrémités de l'axe de la terre : l'un est appelé *arctique*, ou *septentrional*; l'autre *antarctique*, ou *méridional*.

POLICE (*officiers de*) d'une ARMÉE, sont le grand prévôt, l'intendant, les commissaires ordonnateurs et ordinaires, les trésoriers.

POLK, signifie, en langue polonoise, régiment.

POLTRONS. *Tacite* dit que les Germains étouffoient les *poltrons*, et même les *fainéans*, dans un bourbier, sous une claie.

POLYGARCHIE. Ce mot signifioit, chez les Grecs, une multitude de chefs qui

avoient entre leurs mains le gouvernement.

Polygone. Figure qui a plusieurs côtés, et par conséquent plusieurs angles; il y en a de réguliers et d'irréguliers.

Polyorcète. On nommoit ainsi chez les Grecs un général qui avoit la réputation de bien posséder l'art de l'attaque, et qui avoit pris beaucoup de villes.

Polyspaston, ou poulie multipliée. Machine composée de plusieurs poulies: on nomme aussi cette espèce de *grue, corbeau* d'*Archimède. Démétrius Poliorcetes* en fit usage au siége de *Rhodes: Diognetus*, autre architecte venu après lui, surpassa *Démétrius*; et *Callias*, venu d'*Arado* à *Rhodes* encore, donna à cette machine une perfection plus accomplie. Ce *corbeau* enlevoit des tours et des galères.

Pommeau. C'est une petite boule, qui est quelquefois de forme ovale, qui est au haut de la poignée d'une épée.

Pompa triumphalis. Chez les Romains, la pompe d'un triomphe étoit le cortége nombreux que le vainqueur traînoit à sa suite le jour de son triomphe; c'étoient des chariots remplis de casques, de cuirasses, de boucliers, d'épées, de piques, de faisceaux, de dards, de machines. Des brancards chargés des plans des villes, des forteresses que l'on avoit prises, représentées en bois ou en cire, même en argent massif, avec des inscriptions en grosses lettres. D'autres chariots portoient de grands tableaux qui représentoient les batailles, les attaques des places, des fleuves, des montagnes; des plantes extraordinaires, et les figures des dieux des peuples vaincus, portées sur des brancards par de jeunes soldats couronnés de laurier. Des écriteaux attachés à de longs bâtons par des gens du peuple, donnoient l'explication de toutes ces choses. Je ne parlerai point ici (parce qu'il en est déja parlé à tous les articles relatifs) de beaucoup d'autres choses que le triomphateur traînoit à sa suite, comme rois, généraux, soldats prisonniers et enchaînés. L'immortelle *Zénobie*, reine de Palmire, cette femme si vaillante et si courageuse, après avoir résisté fort long-temps à toutes les forces d'*Aurélien*, ne fut point exempte de suivre enchaînée son barbare vainqueur, pour relever l'éclat de son triomphe, en servant de risée au peuple romain, avide à l'excès de ces sortes de spectacles; aus-

si, ceux qui avoient l'autorité suprême en main, savoient-ils bien vite mettre cette circonstance à profit pour eux, lorsqu'ils avoient besoin du suffrage du peuple pour quelque décision importante. Le peuple romain d'alors étoit ce que sont communément les enfans, c'est-à-dire, que le sénat ne l'amenoit pas à ses volontés quand il étoit de mauvaise humeur.

POMPE À FEU. Machine de nouvelle invention, qui élève l'eau par l'attraction combinée du feu et de la fumée.

PONANT. C'est la partie du monde qui est au couchant du soleil. On ne se sert de ce mot que pour distinguer la marine de la Méditerranée d'avec celle de l'Océan. Ainsi on dit la mer du *Ponant*, l'armée du *Ponant*.

PONCER. C'est, après avoir piqué avec une aiguille fine un dessin sur tous ses traits, les points à fort peu de distance l'un de l'autre, passer dessus du charbon très-fin renfermé dans un linge clair et lié pour contenir la poudre; de sorte que le papier qui se trouve sous celui qui est piqué, reçoit tous les traits du dessin, que l'on marque ensuite au crayon, ou à l'encre de la Chine, par un trait fort délié, s'il s'agit de l'ombrer ensuite; mais comme cette méthode de calquer ne s'emploie guères que pour les broderies, on fait un trait bien marqué sur les traces du charbon.

PONENT. V. *Ponant*.

PONT D'OR. (*faire un*) à son *adversaire*; c'est, lorsqu'on ne le poursuit pas après l'avoir mis complètement en déroute, pour l'empêcher de se rallier : là-dessus, il y a à considérer que si, dans maintes circonstances, c'est une faute de la part d'un général habile de ne pas poursuivre celui qu'il a mis en déroute, dans d'autres circonstances il pourroit également commettre une grande faute en le poursuivant; car il peut avoir affaire à un général très-habile également, qui peut feindre une déroute, pour se rallier ensuite, et se donner plus de terrain pour combattre de nouveau ceux qui le poursuivent à la débandade; et cet adversaire, que l'on croit vaincu, peut fort bien avoir des renforts sur les derrières du premier champ de bataille. Il y a *oui* et *non* à l'égard de ce *Pont d'or*; c'est l'habileté, l'expérience, la pénétration et les instructions que peut avoir le général vainqueur sur ce qui concerne son adversaire, qui le déterminent à poursuivre ou

à ne pas exposer ses lauriers ni son monde.

Pont. Chemin construit de pierre ou de bois, élevé en l'air par l'art, pour traverser un fleuve, une rivière, un fossé, et même des précipices qui se trouvent entre des montagnes fort éloignées l'une de l'autre. On en voit encore un très-ancien sur les montagnes de la Savoie, qui peut avoir, autant que je puis m'en rappeler, une toise de largeur, mais sans parapet ni garde-fou. Je voulus, il y a vingt-cinq ans, en tenter la traverse; mais, arrivé environ à cinquante pas, je me sentis étourdi, et je me retournai fort prudemment pour regagner la route. Je crois que pour arriver sans malheur à la montagne opposée, il faut partir d'un pied ferme, et courir sans s'arrêter.

Pont à bascule. Ce pont est porté sur un essieu qui passe par le milieu de sa longueur lorsqu'il est baissé; il se lève par conséquent des deux côtés.

Pont à coulisse. Se glisse sur des roulettes pour traverser un fossé.

Pont à quatre branches. Il est formé de quatre culées ou branches assujéties au plan d'un cercle, sur lequel s'élève une voûte qui, pénétrée par quatre lunettes pour le passage des bateaux, réunit en un seul point la navigation de quatre canaux. Ce pont a été exécuté en 1750, à la jonction des canaux de *Calais* et d'*Ardres*, sur la nouvelle route de *Calais* à *Saint-Omer*.

Pont aqueduc. Celui-ci porte un canal; tel est le *pont* du *Gard* en *Languedoc*.

Pont de bateaux. Lorsqu'une rivière est ou trop profonde, ou trop large, ou trop rapide, on construit un *pont de bateaux*, formé par une quantité de bateaux, arrêtés de distance en distance, sur toute la largeur d'une rivière; ensuite de quoi on établit un plancher solide pour le passage des charrois et autres voitures.

Pont dormant, soit en pierre, soit en bois, demeure toujours sur la même assiette.

Pont-levis; est fait comme un plancher, sur deux fortes poutres, et se lève ou s'abaisse par le moyen des flèches, des chaînes ou de la bascule.

Pont suspendu; se pratique pour former une communication entre deux pays formés de précipices, entre des rochers escarpés. Ces sortes de ponts tiennent à un

un nombre de fortes chaînes attachées à chacune des extrémités. Il est certain que cette opération doit paroître aussi pénible que difficile; mais elle n'est pas impraticable. (Le pont construit sur les montagnes de la Savoie, dont je parle plus haut, est tout en pierre.)

Pont tournant; tourne sur un pivot, ou pour laisser passer des bateaux, ou pour empêcher une communication.

Pont volant; est fermé par deux *ponts* accouplés, liés par un plancher commun, entouré d'une balustrade : l'explication en est si compliquée, qu'il seroit inutile de la rendre ici; mais on peut avoir recours aux ouvrages qui en traitent. Le *pont volant* a un gouvernail, au moyen duquel le patron le promène à son gré d'une rive à l'autre; il y en a un à *Cologne*, sur lequel on passe trois à quatre cents hommes à la fois. Il y a un autre *pont volant*, que l'on fait de deux *ponts* mis l'un sur l'autre, de manière que le supérieur, à force de cordes et de poulies, est poussé en avant, jusqu'à ce qu'il soit placé à l'endroit qu'on se propose. Sa longueur ne doit pas excéder cinq toises; sans cela, le poids des hommes qui doivent le passer, ne manqueroit pas de le rompre.

Pont à fleur d'eau; est construit pour communiquer aux ouvrages de fortification, lorsqu'ils sont remplis d'eau; leur plancher n'est pas plus élevé que le niveau de l'eau; ils se pratiquent sur des chevalets.

Pont de communication; réunit ensemble plusieurs quartiers d'une armée séparée par une rivière ou par de forts ruisseaux : on en construit plusieurs, et assez solidement, pour pouvoir transporter les secours et les munitions.

Pont de joncs; est formé avec des bottes de joncs qui croissent dans les marais et endroits bourbeux, ou qui sont inondés. On jette de ces bottes, sur lesquelles on pose des planches pardessus, au moyen de quoi l'infanterie et la cavalerie peuvent passer.

Pont de fascines. Il a pour l'ordinaire six toises de largeur. Lorsque les assiégeans veulent aborder une brèche dans un fossé rempli d'eau, ils font jeter un, deux et trois lits de fascines que l'on arrête avec des piquets; on les charge de terre et de pierres pour les enfoncer et les assurer dans l'eau; on pratique ensuite un épaulement du côté du revêtement

de la place, et on finit le *pont* avec des madriers. L'épaulement sert à mettre les travailleurs à couvert.

PONT de PONTONS; est celui qui est fait avec des *pontons* de cuivre, qui suivent toujours les munitions de l'artillerie. On amarre ces ponts après la cinquenelle, attachée sur les deux bords opposés de la rivière, et à une distance de neuf pieds l'un de l'autre; on attache ensuite deux cordages en sautoir, d'un *ponton* à l'autre, pour les maintenir horizontalement; on pose des poutrelles sur ces *pontons*, sur lesquels on forme un plancher avec des madriers.

PONT de CORDES. Je n'ai trouvé, dans aucun ouvrage, la moindre instruction sur ce genre de *pont*, pas même dans le *Dictionnaire raisonné des Sciences* : c'est cependant avec ce *pont* (dont l'invention est due à deux prêtres *catalans*, et même la découverte d'un passage sur la *Segre*) que le comte d'*Harcourt* eut l'avantage de remporter une victoire sur les *Espagnols* dans la plaine de *Lorens*, le 22 juin 1715. Ce *pont* est composé d'un tissu de cordes entrelacées; on peut s'en servir avec avantage pour passer des ravines profondes.

PONTS de TRANCHÉES. On nomme ainsi les endroits d'une tranchée où les travaux sont interrompus par la mort ou par la fuite des travailleurs, ou parce qu'ils se trouvent, par leurs blessures, hors d'état de travailler; alors les officiers ou brigadiers de sape, détachent des hommes des endroits où ils sont le moins nécessaires, pour mettre la dernière main au travail à achever.

PONT-LEVIS à BASCULE; est formé par une espèce de châssis dont une partie est cachée dans un renfoncement nommé cage de la *bascule*; et l'autre partie, qui est proprement le *pont-levis*, et qu'on nomme *tablier du pont*, couvre tout l'extérieur de la porte lorsqu'il est levé.

PONTS-LEVIS en ZIG-ZAGS. On construit ces *ponts* devant les portes des places de guerre, pour empêcher l'ennemi d'enfiler la porte.

PONTON. V. *Pont de pontons*. Il y en a de bateaux d'osier poissé, couverts de toile cirée, de cordes, de fer blanc; il y en a aussi de cuir bouilli, que l'on peut préserver des vers et des souris, comme de la sécheresse, par le moyen d'une graisse dont on peut trouver la composition dans les *Mémoires d'artillerie de Saint-Remy*,

tome II, seconde édition.

PONTONNIERS. Ouvriers instruits dans l'art de la navigation et des travaux qui concernent la construction et l'exécution des ponts passagers, qui suivent l'armée, et qui forment un corps de troupes.

PONTONS. Bateaux de cuivre qui se transportent à la suite d'une armée, sur des haquets faits exprès, avec les poutrelles, madriers et ustensiles nécessaires à la construction d'un pont pour le passage d'une rivière. Ces *pontons* ont deux pieds neuf pouces de hauteur, cinq et six pieds de largeur, sur dix-huit pieds six pouces de longueur; leur épaisseur peut soutenir les plus fortes pièces d'artillerie.

POPULIFUGES. Espèce de fête ou de cérémonie que les *Gaulois* célébroient tous les ans au mois de juin, parce que, dans la guerre contre les *Gaulois*, les *Romains* avoient pris la fuite devant ces ennemis.

PORC (*tête de*) V. *Coin* de *manœuvre militaire*.

PORÉE. V. *Ombre* (*sécher à l'*).

PORT de MER. Situation avantageuse que l'on recherche près de toutes les villes voisines de la mer, pour que les vaisseaux et autres bâtimens puissent y aborder facilement, et y demeurer en sûreté contre les insultes des vents, des tempêtes, et de celles de l'ennemi. On nomme ce port *le port d'entrée*, parce que tous les vaisseaux y abordent sans peine; au lieu que dans le *port de barre*, les vaisseaux ont besoin du flot et de la haute marée pour entrer, attendu que l'accès en est fermé (s'il n'est pas assez profond) par quelque rocher ou banc de sable.

PORTE. Dans une acception particulière, ce mot désigne la cour de l'empereur des Turcs, du grand-seigneur. On dit *la Porte ottomane*, ambassadeur envoyé à la *Porte*, ou de la *Porte*.

PORTE-ARQUEBUSE. C'étoit l'officier qui portoit le fusil du roi quand il alloit à la chasse.

PORTE-BAGUETTE. Anneau placé le long du fût d'un fusil, d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette.

PORTE-DRAPEAU. V. *Porte-enseigne*.

PORTE d'ÉCLUSE. C'est une grande clôture de bois qui arrête les eaux dans les écluses. Les deux battans de clôture se joignent en angle par le milieu.

PORTE-ENSEIGNE. On ne dit plus que l'*enseigne*, pour désigner le caractère de l'of-

ficier qui a la charge de porter le drapeau de la compagnie à laquelle il est attaché. Fort anciennement c'étoit le premier officier du régiment, et plus anciennement encore, le premier officier de l'armée, qui répondoit du drapeau.

PORTE-ÉTENDARD. Est celui qui porte l'étendard d'une compagnie de cavalerie.

PORTE-FEU. Bois ou fusée à bombe ou à grenade. On s'en sert pour mettre le feu au canon, si on craint qu'il crève, parce qu'alors le canonnier a le temps de se retirer.

PORTE-GARGOUSSE. V. *Lanterne à gargousse.*

PORTE-MASSE de la MAISON du ROI. V. *Sergens d'armes.*

PORTE-MOUSQUETON. Espèce de crochet ou d'agrafe, attaché au bas de la bandoulière du cavalier, qui l'aide à porter son mousqueton.

PORTE-ORIFLAMME. C'étoit, dans les anciennes armées françoises, le premier officier en dignité. V. *Oriflamme.*

PORTE d'une PLACE de GUERRE. Se trouve toujours sur le milieu d'une *courtine*, pour être bien défendue des *flancs* et des *faces.*

PORTE-RESPECT; se dit d'une arme qui en impose.

PORTE-VOIX. Large entonnoir monté à un tuyau très-long, avec une embouchure qui couvre entièrement la bouche, dont on se servoit sur les remparts des villes, pour rendre des paroles sur un lieu éloigné.

PORTÉE; se dit des armes de trait et à feu, pour marquer jusqu'où un canon, un mousquet, un arc peuvent porter le boulet, la balle, la flèche.

PORTÉE À TOUTE VOLÉE; est celle dans laquelle la pièce fait un angle de quarante-cinq degrés avec l'horizon.

PORTÉE de BUT en BLANC; est la ligne sensiblement droite que décrit le boulet dès qu'il échappe du canon.

PORTER. Ce mot s'agrège à tout ce qui est relatif aux armes à feu non-seulement, mais encore à toutes les armes offensives. On dit : Ce canon *porte* à tant de toises, ou ne peut y *porter*. La même chose d'un fusil, d'une flèche, d'un dard. Ce boulet n'a *porté* que jusqu'au pied de la muraille, par telle ou telle raison. En parlant d'une blessure, on dit qu'elle est dangereuse, parce que le coup a porté sur l'os. Tirer à bout *portant*, tuer à bout *portant.*

PORTEREAU. Machine considérable faite en bois, et dont on se sert sur certaines

rivières pour retenir l'eau, afin de les rendre plus hautes, ce qui facilite la navigation.

PORTES. (*fausses*) Elles se pratiquent presque toujours dans le revers de l'*orillon*, pour faciliter et cacher les sorties que l'on veut exécuter sur les travailleurs des assiégeans, ou pour aller attaquer l'ennemi dans quelques-uns de ses avant-postes.

PORTEURS d'EAU. En Turquie, ce sont des hommes de peine qui font suite des armées : les Turcs en ont besoin d'un très-grand nombre, pour qu'ils ne manquent jamais d'eau, non-seulement pour leur cuisine et pour boire, mais encore pour se laver; ce qu'ils font chaque jour avant la prière. Les Turcs prier! cela paroîtra, à coup sûr, fort extraordinaire aux yeux des athées et des impies.

PORTIÈRES. Venteaux de bois fort épais, ajustés sur l'embrasure d'une batterie, que l'on ferme aussitôt que l'on a mis le feu à la pièce.

PORTIERS du PALAIS des PREMIERS ROIS de FRANCE. V. *Ostiarii*.

POSCA. V. *Oxicrat*.

POSE; se dit de certaines sentinelles qu'on pose après la retraite battue.

POSER. On dit *poser* un corps-de-garde, *poser* des gardes, des sentinelles, pour dire les placer en quelqu'endroit; *poser* les armes, pour dire mettre bas les armes; *posez* les armes à terre, c'est, dans l'exercice, coucher les armes à terre. Quand deux partis font la paix, ou une trève, ils *posent*, de part et d'autre, les armes.

POSES. (*grandes*) Dans une ville de guerre, ce sont les sentinelles d'augmentation que les caporaux, aussitôt la clôture des portes faite, vont poser aux postes marqués, afin d'augmenter la surveillance sur les remparts et autres lieux qui comprennent une grande distance entre les corps-de-garde. Dès que l'ouverture des portes est faite, les caporaux vont reprendre les sentinelles.

POSITION. Terrain choisi pour y placer un ou plusieurs corps de troupes, pour suivre des opérations de guerre. On dit, l'armée couvre ou menace telle place par sa *position*; la *position* de cette armée la rend respectable.

POSTE. Lieu propre à camper des soldats; ou bien c'est un terrain occupé par un corps d'hommes; c'est un terrain fortifié ou non fortifié. On emporte un *poste* l'épée à la main, par une attaque régulière; on de-

loge l'ennemi de son *poste*, en le harcelant sans cesse.

Poste. On dit garder, quitter, abandonner, négliger, livrer, défendre son *poste*; enlever, retirer, relever, replier un *poste*. On nomme *poste jaloux*, celui qui se trouve fort exposé à l'enlèvement, à la surprise.

Poste d'alarme. Espèce de terrain que le quartier-mestre général, ou maréchal général des logis assigne à un régiment, pour y marcher en cas d'alarme. Dans une garnison, c'est le lieu où chaque régiment a ordre de venir se rendre dans des occasions extraordinaires.

Poste avancé. C'est un terrain dont on se saisit pour assurer ses derrières; quelquefois on le fortifie, mais il faut avoir soin de renverser les travaux qu'on y a faits, si on le quitte, afin qu'ils deviennent inutiles à l'ennemi, dans le cas où il viendroit pour occuper le même terrain.

Poste des invulnérables. V. *Mont Pagnotte.*

Poste jaloux. V. *Poste.*

Poster. C'est placer une garde, une sentinelle, une troupe, pour la défense d'un passage, pour avoir l'œil sur ce qui se passe.

Postes. On dit un fusil, un pistolet chargé de dix, douze, quinze postes, pour dire chargé d'autant de petites balles de plomb.

Postes. Machine d'*osier* de cinq pieds six pouces de hauteur, sur trois de largeur, épaisse de six pouces, et couverte, sur chaque face, de deux cartons forts et épais, attachée à un pieu garni de fer, que l'on fiche avec force en terre. On pratique sur chaque *poste* deux ouvertures, afin de pouvoir tirer sur l'ennemi lorsqu'il veut approcher pour déloger des corps-de-garde placés sur des chaussées que l'on a pratiquées pour aller tenter quelque surprise. Cette machine est de l'invention du général *Sernepont*, gouverneur de *Boulogne*, et le duc *François de Guise* s'en servit, avec le plus grand succès, à la prise de la ville de *Calais*, en 1558.

Postes de campagne. Une église, un moulin, une grosse ferme isolée, une cassine, une tour, un colombier, toutes ces choses sont des *postes de campagne*, quand on a du monde pour les défendre, et que l'on compte sur un secours. On peut souvent acquérir beaucoup de gloire dans la défense d'un tel poste, et l'officier qui s'en tire heureusement, marche à l'expérience et à l'avancement.

Nombre de défenses semblables sont consignées dans l'histoire, qui ont couvert de gloire leurs auteurs. Celle de *Charles XII*, roi de Suède, dans sa maison, n'ayant avec lui que huit hommes, est un exemple unique de pareille résistance. L'histoire en fournit de fort mémorables, mais celle de *Charles XII* n'a point de pendant. Le héros que la France enleva à la Saxe, en fournit un de cette nature. Le prince de Saxe (en 1705) se trouvant dans une maison (dans un village), n'ayant que quatorze hommes avec lui, se défendit, à la faveur de la nuit, il est vrai, avec une résistance incroyable, contre un très-grand nombre de Polonois, dont lui et ses gens en tuèrent et blessèrent successivement plus de cent; et malgré que ces mêmes Polonois eussent repris une seconde fois l'attaque, le prince eut le bonheur de se faire un passage et d'échapper à l'ennemi.

POSTES INTERMÉDIAIRES. Corps détachés et placés entre d'autres corps, de manière qu'ils peuvent porter du secours au poste menacé par l'ennemi.

POT À FEU. Espèce de petit mortier de carton, ou un pot de terre avec ses anses, dans lequel on renferme une grenade avec de la poudre fine, et qu'on jette à la main dans la défense des brèches.

POT EN TÊTE. Armure de tête à l'épreuve du fusil, dont les sapeurs se couvrent la tête. Les sapeurs des troupes de l'Autriche portent toujours, en place de chapeau, une casquette ornée d'une touffe de couleur.

POTEAU. V. *Quintaine.*

POTÉE. Terre préparée avec de l'argile, de la bourre et de la fiente de cheval, que l'on applique sur les moules des pièces, avant de former la chape du moule, faite d'une terre plus matérielle. C'est cette potée qui conserve l'impression des traits et des ornemens du moule.

POTENCE de TROUPES RANGÉES en BATAILLE. C'est la capacité d'une troupe qui ne peut se continuer en ligne droite, parce qu'on est forcé de la rompre, soit en dedans, soit en dehors, pour appuyer, par ce moyen, une ligne droite ou gauche à un village, à un bois, à un ravin, etc. qui se trouve en deçà ou au-delà du front de la ligne que la difficulté du terrain empêche de joindre. La *potence* est quelquefois nécessaire pour ménager un terrain resserré.

POTENTAT. Nom que l'on donne à un souverain puis-

sant par ses forces et par son autorité.

POTERNE. Petite porte pratiquée dans le flanc d'un bastion, dans l'angle de la courtine, ou près de l'orillon, pour descendre dans le fossé sans être aperçu de l'ennemi, soit pour aller à la découverte, en garde dehors, ou pour faire des sorties.

POTESTAS, ou IMPERIUM. C'étoit, chez les Romains, un commandement qu'il falloit tenir nommément du peuple, pour avoir l'autorité sur les armées, et le pouvoir de conduire la guerre.

POUDRE. On dit au figuré, d'un pays entouré d'ennemis, qu'il sent la *poudre* à canon. V. *Pau*.

POUDRE À CANON. Composition qui se fait avec du salpètre, du soufre et du charbon mêlés ensemble, et mise en grains qui prennent aisément feu : cette poudre est absolument nécessaire pour l'effet des pièces d'artillerie. Le grain de la *poudre fine* est extrêmement délié. Les effets désastreux produits depuis l'origine des guerres, par l'effort de toutes les machines successivement inventées pour l'attaque et la défense, sont infiniment au-dessous des effets désastreux produits par l'effet de la poudre. (On attribue aux Chinois la première invention de la poudre à tirer. Il est difficile de constater la vérité ou la fausseté de ce fait ; mais il n'est pas indifférent de rapporter ce que dit (dans ses *Essais*) *Sainte-Foix* au sujet de la *poudre à canon* ; ce n'est point un écrivain apocryphe. « En 1330, dit *Sainte-Foix*, un religieux Augustin, grand alchimiste, ayant, dans son mortier, une mixtion de soufre et de salpètre, il y tomba, par hasard, une étincelle qui alluma et emporta subitement toute la matière; cette chose lui causant une grande admiration, il en chercha la raison, qui lui parut naturelle, comme provenant de la chaude et sèche qualité du soufre, et de la froide humidité du salpètre : à quoi ajoutant quelque peu de charbon pilé propre à s'enflammer, il produisit cette invention si dommageable aux hommes; puis voyant cet effet du feu, si véhément qu'enfermé il se délivre avec violence, il en fit l'épreuve dans un petit tuyau chargé de sa poudre, et communiqua ensuite son secret. » *Traité de l'artillerie*, par *Diégo Velasco*. Il faut voir, à ce sujet, le mot *Canon*. Mais je vais rapporter une descrip-

tion plus curieuse et plus intéressante que celle de *Sainte-Foix*, que j'ai puisée dans un livre que j'ai cité dans mon Discours préliminaire, imprimé en 1586, et qui a pour titre *de Inventoribus rerum. Virgile Polydore*, qui est l'auteur de cet ouvrage précieux, après avoir parlé des machines de guerre des anciens, s'exprime de la sorte : « Un homme né pour la destruction de ses semblables, avoit conservé chez lui une poudre sulfureuse préparée dans un mortier pour quelques médicamens, qu'il avoit couverte d'une pierre. Il arriva que pendant qu'il battoit un briquet auprès de ce mortier, une étincelle s'étant introduite dans ce dernier, il en sortit tout à coup, avec explosion, une flamme qui enleva la pierre. Guidé par cette découverte, l'homme dont il s'agit remplit ensuite un tuyau de fer qu'il fabriqua, de la même poudre. Les nouveaux effets le conduisirent à l'invention d'une machine dont il fit la première expérience dans la guerre que les Vénitiens soutenoient, en 1330, près de Chiozza, contre les Génois. La récompense (croit *Virgile Polydore*) accordée à l'inventeur de cette machine fatale, fut que son nom resteroit éternellement ignoré, de crainte qu'il ne fût en tout temps maudit de tous les hommes. N'étoit-il pas (ajoute encore *Virgile Polydore*) digne, en effet, d'être, comme un autre *Salmonée*, victime de sa poudre? » Il ne paroît pas, cependant, que le nom du créateur de cette poudre soit demeuré caché dans les abymes de l'oubli, car tous les auteurs qui ont parlé de la *poudre* à tirer, le déclinent sous celui de *Berthold Swcharts*, religieux à Fribourg en Brisgaw. Le président *Hainaut*, dans son Abrégé, fixe l'époque de cette fatale découverte à 1380. Il y a là sûrement erreur d'impression, car elle est citée par tous les écrivains qui en ont parlé, à 1330; et quand on aura pris connoissance de l'article *Canon*, il sera encore permis de conjecturer que la découverte de la *poudre* peut être plus ancienne de quelques années. Cette même découverte est encore attribuée à *Roger Bacon*, Anglois, qui vivoit dans le treizième siècle; ce qui la rendroit encore plus ancienne. Ce qui ne paroît point douteux, c'est que les Anglois (comme je l'ai déja dit) firent les premiers usage du canon, en 1347, à la bataille de Crecy, qui ne fut

point favorable aux François. Que d'autres réunissent leurs recherches aux miennes, c'est de la sorte que l'on arrivera à la vérité et à la source des choses. J'ai rougi pour certains écrivains, en voyant un article aussi intéressant, traité en deux lignes dans des ouvrages dont le nom est très-imposant, et ainsi de beaucoup d'autres articles.

POUDRE FULMINANTE. Composition de trois parties de salpêtre, de deux parties de sel de tartre, et d'une de soufre.

POUF. Les nègres d'Afrique appellent ainsi les armes à feu.

POULEVRIN. C'est de la poudre fine écrasée, qui sert à amorcer les pièces.

POURSUIVANT D'ARMES. C'étoit autrefois un gentilhomme subordonné à un *héraut d'armes*, qui devoit remplir pendant sept ans les fonctions de *poursuivant d'armes*, lorsqu'il aspiroit à l'emploi de hérault d'*armes*. La cérémonie pour la réception d'un *poursuivant d'armes*, étoit très-solennelle : on la trouve détaillée à l'ancienne bibliothèque du roi, dans un manuscrit de *René d'Anjou*, roi de Sicile. Le nom gaillard que chaque soldat est dans l'usage de prendre quand il est incorporé dans une compagnie, a quelque chose de ressemblant avec le nom gaillard que l'on donnoit aux *poursuivans d'armes*. A leur baptème de réception, après un chapitre et un magnifique soupé, on donnoit à l'un le nom de *Joli-cœur*, à un autre celui de *Vert-luisant*, *Sans-mentir*, *Gaillardot*, *Beau-semblant*, *Haut-le-pied*.

POUSSE-BALLE. Petit instrument cylindrique de fer, de sept à huit pouces de longueur, mais un peu plus large par la tête qu'à l'autre bout, dont se servent les carabiniers pour chasser la balle à coups de marteau dans la carabine, qui est rayée depuis l'entrée jusqu'à la culasse : on achève ensuite de la pousser jusqu'à la plate-forme de la poudre, avec la baguette de fer.

POUSSER. On dit *pousser* les ennemis, c'est-à-dire faire reculer les ennemis. *Pousser* aux ou à l'ennemi, ne se dit que de la cavalerie quand elle va à l'ennemi. On dit aussi, *pousser* les frontières d'un état, c'est aller de conquète en conquête, en comptant de la frontière naturelle.

POUSSIÈRE. On dit d'un militaire qui s'est trouvé à plusieurs actions importantes, qu'il s'est couvert d'une noble *poussière*; et de celui

mort sur le champ de bataille, qu'il a mordu la *poussière*. Faire mordre la *poussière* à son adversaire, c'est le renverser à terre, le faire tomber mort sur le carreau.

PRÆFECTURÆ. C'étoient, du temps des Romains, des villes d'Italie qui étoient gouvernées par des magistrats romains, selon les lois que ces magistrats jugeoient à propos de leur prescrire. Ces magistrats étoient nommés *præfecti*, dont les villes prirent la dénomination. La condition de ces dernières étoit plus dure que celle des colonies et des villes municipales, parce que, comme les premières, elles n'avoient pas le droit de se choisir des magistrats, ni, comme les dernières, de vivre selon leurs propres lois; mais chaque année on leur envoyoit, comme à de simples sujets, des magistrats pour les gouverner et leur rendre la justice selon les lois romaines. *C'étoit le sort de tous les peuples qui avoient attendu la dernière extrémité pour reconnoître la domination romaine, ou qui s'étoient révoltés après avoir été conquis.* (Je pense, et avec raison, que si une nation prétendoit et parvenoit même à conquérir une partie de la France, et vouloit lui faire subir le joug de ses lois, les François se mettroient de très-mauvaise humeur, et qu'ils se révolteroient contre une telle nation. Les François auroient-ils tort? Non certainement, ils n'auroient point tort.)

PRÆFECTUS, ou PRÉFET. V. *Præfecturæ*.

PRÆFECTUS CASTRORUM. C'étoit, chez les Romains, un officier tel que le maréchal de camp, dont les fonctions étoient d'assigner le lieu où l'on établiroit le camp, d'en tracer la circonvallation, de faire placer les tentes des soldats, les bagages, et de donner ses ordres pour que rien n'y manquât.

PRÆFECTUS CLASSIS. C'étoit, chez les Romains, le général d'une armée navale; son commandement ne duroit qu'un an.

PRÆFECTUS PRÆTORIO. C'étoit, chez les Romains, le préfet du prétoire; il commandoit en chef les gardes de l'empereur. Cet officier, qui étoit un simple commandant dans l'origine de la place, devint ensuite un homme très-considérable; c'étoit le connétable de ces temps. Lorsqu'il sortoit de chez lui, ce n'étoit jamais que dans un char doré, tiré par quatre chevaux de front, et toujours précédé de gardes

et d'un héraut, qui crioit que l'on fît place au *père de la patrie*.

PRÆFECTUS FABRUM. V. *Machine*.

PRÆSENTALIS. V. *Maître de la milice*.

PRÆSIDIUM. C'étoit d'abord chez les Grecs, ensuite chez les Romains, une place dans laquelle ils entretenoient des garnisons, soit pour la défense du pays contre les insultes des ennemis, soit pour prévenir les révoltes des habitans. Le mot *præsidium* peut désigner aussi des retranchemens.

PRÆTORIANI MILITARES. On nommoit ainsi, chez les Romains, une cohorte qui servoit de garde au général ou préfet du prétoire. Ce fut *Scipion l'Africain* qui donna une formation imposante à cette garde, qu'il composa des plus braves de son armée. Les *triumvirs* augmentèrent encore cette garde, pour en faire un corps puissant et pour se donner la supériorité sur les autres citoyens. L'aisance et les trop grands priviléges qui furent accordés à ce corps, en firent des hommes si insolens et si entreprenans, qu'ils parvinrent à détrôner et à élire plusieurs empereurs, contre toutes les brigues et les efforts du sénat. Cependant, lorsqu'un autre empereur, nommé par les armées des frontières, étoit soutenu par celles-ci, le choix de la garde prétorienne avoit nécessairement le dessous. L'empereur *Septime Sévère* ne trouvant pas ce corps assez considérable, l'augmenta de beaucoup. Il le composa des plus braves soldats tirés des légionnaires des provinces, contre tout usage observé jusqu'alors. Ce relief ne fit qu'ajouter à l'orgueil et à la morgue des gardes prétoriennes; ils devinrent insolens à l'excès, se portèrent aux plus fréquentes révoltes. L'empereur *Constantin* prit le chemin le plus court pour éviter ce qui n'eût point manqué d'arriver; il cassa ce corps net, sans le rétablir sous aucune forme ancienne ni moderne. (Cet empereur fit très-sagement; car autant un corps militaire se rend respectable par sa soumission envers le souverain, et en se contentant des prérogatives honorables qu'il lui accorde, autant il devient dangereux pour ce même souverain et à l'état entier, quand il secoue la discipline pour étendre ses prérogatives. Un tel corps n'a plus ni chefs, ni subalternes; il faut donc le saper par la tête et par les pieds.)

PRÆTORIUM. C'étoit la

tente du *préteur* ou général romain, car anciennement tout général s'appeloit *préteur*. La tente ou *prétoire* étoit placée de manière à découvrir tout le camp, dans le centre d'une place carrée, qui laissoit un espace de cent pas entre la tente et chacun des quatre côtés; les tentes des gardes du préteur étoient placées aux quatre angles de cette enceinte, et quand ce dernier donnoit l'ordre du combat, on arboroit au haut de sa tente un étendard rouge, d'où tout le camp pouvoit l'appercevoir. Le *prætorium* étoit ce que nous appelons *quartier général*. Les Romains appeloient aussi du nom *principia* l'espace sur lequel la tente du général d'armée étoit placée.

PRAME. V. *Radeau*.

PRATIQUE. On ne conçoit parfaitement ce que l'on apprend d'abord par les règles et principes élémentaires, que par le moyen de l'exécution, c'est-à-dire de la *pratique*, et celle-ci ne s'acquiert jamais sans une bonne *théorie*, qui est l'étude des élémens.

PRATIQUES. On nomme ainsi des menées sourdes, cachées, des intelligences que des hommes naturellement remuans, ennemis de l'ordre des choses, trament avec leurs complices, contre le gouvernement. Les traîtres réussissent aussi à livrer une place, à faire perdre une bataille par les mêmes moyens. Il y eut de tout temps des monstres de cette espèce, chez toutes les nations, et nous y en voyons encore.

PRÉFET du PALAIS de la COUR des PREMIERS ROIS FRANÇOIS. V. *Majordome*.

PRÉFET du PRÉTOIRE. V. *Majordome*.

PRÉFETS de SOLDATS. Il y en avoit de trois sortes dans les armées romaines; le *préfet* d'une *cohorte*, le *préfet* du *camp* et le *préfet* d'une *légion*: leurs fonctions étoient différentes, et chaque dénomination les désigne. Il y avoit aussi le *préfet* des ouvriers, dont l'emploi étoit important; il regardoit l'armement des troupes, les machines de guerre, la construction des camps, les équipages, les voitures, les ouvrages des charpentiers, des maçons, des forgerons, des pionniers, des mineurs. Le *préfet* de *légion* étoit le premier en dignité; le *préfet* des *camps* avoit l'inspection sur les devis, les retranchemens, et tous les ouvrages des camps le regardoient. Cette préfecture, ainsi que les deux autres, ne se donnoient qu'à

des hommes de mérite et d'experience.

Prenable; se dit d'une place forte qui est *prenable* par tel ou tel endroit. Toute place est *prenable* par la famine.

Prendre. On dit *prendre* son ennemi par derrière; *prendre* en traitre, par trahison; *prendre* les ennemis en flanc. On envoie des espions dans une ville, dans un camp, pour *prendre* langue, c'est-à-dire pour découvrir, s'informer de ce qui s'y passe. On envoie aussi un parti, afin de *prendre* langue sur la situation des ennemis.

Prendre les armes. C'est s'armer pour rendre des honneurs à quelqu'un, à un supérieur, pour exercer, pour attaquer ou se défendre.

Prendre une ville. On dit *prendre* une ville, un château d'assaut, de vive force, d'emblée. Dans ce dernier cas, c'est lorsqu'une garnison n'a pu se défendre, ou que malgré sa résistance elle a été contrainte de céder au même moment sur tous les points. On dit *prendre une ville* par la famine, par composition.

Préparatifs de guerre. Si on pouvoit les soustraire à toutes connoissances, non pas extérieures seulement, mais même intérieures, ce seroit un très-grand avantage pour le souverain et pour l'état; mais c'est la chose impossible; on ne peut alors que colorer le motif des *préparatifs*, qui sont immenses. C'est une grande sagesse de la part du souverain qui observe constamment cette maxime, *si vis pacem, para bellum*. Il n'y a de toutes les nations, que la nation turque qui suive sans cesse cette maxime des Romains; les *préparatifs de guerre* ne discontinuent point chez elle, de sorte qu'ils n'ont qu'à se mettre en route; le biscuit est prêt. Leurs guerres, d'ailleurs, sont terribles, mais toujours courtes.

Présenter les armes. Chez toutes les nations, c'est un usage, que quand un officier passe devant un factionnaire, celui-ci lui *présente les armes*. Si c'est un général, le factionnaire d'un corps-de-garde (pendant le jour seulement) crie *aux armes*. L'officier du poste, ainsi que les soldats, sortent pour *présenter les armes* au général; l'officier le salue de l'épée, dès qu'il a prononcé le commandement *présentez vos armes*. Il y a des cas où l'on bat aux champs, comme pour un chef d'armée, un gouverneur, pour le prince. On

dit *présenter* le mousquet ; *présenter* la baïonnette à la cavalerie, pour la repousser.

PRÉSOMPTION. Pour peu qu'un jeune homme se trouve favorisé du côté de l'esprit, il se laisse bientôt aller à la *présomption ;* et comme il ne peut se corriger lui-même de ce défaut, qui devient dans un âge mûr fort dangereux pour les affaires de l'état, dans les affaires publiques et dans la société, il devient aussi fort important de mortifier, dès le principe, la *présomption*, c'est-à-dire le jeune homme même, en ne se lassant point de combattre à propos son raisonnement impérieux. On sait que le jugement ne se fortifie qu'avec les progrès de la barbe ; c'est d'après cela sans doute, que beaucoup de nos jeunes gens d'aujourd'hui matelassent, de leurs poils follets, tout le contour de leur visage et tout le dessous de leur menton. Prétendent ils par-là être des Gaulois, des Francs ? Ils sont dans l'erreur ; ils imitent tout au plus ces premiers Romains, qui, lorsqu'ils ne connoissoient point encore l'usage de la toile, mangeoient sans nape et sans serviette.

PRESQU'ÎLE. V. *Péninsule.*

PRESTATION de SERMENT. Un officier ne peut suivre les fonctions de sa place, ni toucher ses appointemens, sans avoir prêté *serment* auparavant.

PRÊT. Paye ou payement de solde fait d'avance, de cinq en cinq jours, au soldat.

PRÊTER le COLLET à QUELQU'UN. C'est se présenter pour lutter ou combattre un adversaire corps à corps. On dit, *prêter le flanc à l'ennemi ;* c'est lorsqu'un corps ne marche pas avec assez de précaution, de maniere que l'ennemi qui l'observe, ne manque point de le prendre en flanc.

PRÉTORIENS. C'étoit une cohorte attachée à la personne du général de l'armée *romaine ;* elle étoit dispensée de beaucoup de fonctions militaires, et avoit une plus forte paye : elle se nommoit *prétorienne*, parce que c'étoit un *préteur* qui commandoit l'armée, et la tente de celui-ci s'appeloit *prætorium. Scipion l'Africain* fut le premier qui établit cette cohorte, qu'il choisit pour en faire sa garde, principalement aux jours de combats.

PRÊTRE. (*bonnet de*) Ouvrage dont la tête est formée de trois angles saillans qui se rapprochent l'un de l'autre.

PRÉVENIR les ENNEMIS.

C'est lorsque l'on remarque que l'ennemi veut se mettre en marche pour venir à son adversaire, et que ce dernier va au contraire à lui, ou lorsque l'ennemi veut aller s'emparer d'un poste libre, et que son adversaire le prévient.

PRÉVÔT. Dans les quinzième, seizième, dix-septième, et jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, la place de *prévôt* n'étoit ordinairement conférée qu'à des personnes nobles, et même à des personnes de la plus haute qualité. Le *prévôt* étoit le premier magistrat de la ville ou bourg qui l'avoit nommé, et dans toute la Lorraine notamment. L'histoire et les titres des temps nous montrent des *prévôts* dans la personne des *Choiseul-Stainville*, des *Ludres*, des *Duhautoit*, des *Custine*, des *Gondrecourt*, des *Heudicourt*, et d'une infinité d'autres d'aussi haute qualité. A mesure que les régimens et corps militaires, les états-majors de garnisons prirent une consistance régulière, uniforme, imposante et solide, les *prévôts* qui étoient considérés comme des espèces de gouverneurs, en même temps qu'ils maintenoient l'ordre de la police, perdirent une partie des attributs et priviléges d'honneur de leur place; mais ce ne fut que dans le milieu du dix-huitième siècle, et même au-dessus de ce temps, que les nobles ne firent plus un cas particulier de la prévôté, quoiqu'elle ait encore continué de faire distinguer celui qui étoit choisi pour en remplir les fonctions.

PRÉVÔT d'une ARMÉE. Outre les fonctions qui étoient communes à cet officier avec les prévôts du royaume, il étoit exclusivement chargé de tous les jugemens et ordres qui regardoient les punitions et les châtimens, qui lui étoient donnés de bouche par le général en chef, soit en exécution des *bans* faits. Il avoit aux armées la police et tout ce qui en concernoit l'ordre et la discipline.

PRÉVÔT de l'ARTILLERIE. Cet officier n'exerçoit les fonctions de sa charge qu'en campagne et à la suite des équipages; il y avoit des cas où il pouvoit condamner à mort, et d'autres où ses jugemens étoient envoyés en dernier ressort au bailli de l'Arsenal de Paris.

PRÉVÔT GÉNÉRAL de la CONNÉTABLIE, GENDARMERIE et MARÉCHAUSSÉE de FRANCE, CAMPS et ARMÉES du ROI. L'origine de cette charge date de la seconde race des rois françois, et est aussi

aussi ancienne que celle de *connétable*, sinon que la dénomination *maréchaussée* y fut ajoutée depuis la suppression de la charge de *connétable*, en 1667. La compagnie du *prévôt général*, qui étoit la *colonelle*, étoit la première de toutes celles de cette nature. Cet officier supérieur étoit né prévôt dans les camps et armées du roi pendant la guerre, et commettoit tous les autres prévôts pour les autres armées. Une compagnie d'ordonnance étoit attachée à sa suite, pour exécuter ses ordres et ceux du plus ancien des maréchaux de France, qui représentoit le *connétable*, depuis la suppression de celui-ci. Le *prévôt général* de la *connétablie* avoit, chez ce même maréchal, un corps-de-garde établi où un nombre de cavaliers faisoient constamment le service. Le *prévôt général* assistoit aux assemblées qui se tenoient chez le plus ancien des maréchaux, au sujet des démêlés entre les personnes de qualité, gentilshommes, nobles, et de tout ce qui concernoit le point d'honneur. Le jugement du tribunal des maréchaux de France étoit une décision sans appel.

PRÉVÔT de l'HÔTEL du ROI et GRAND PRÉVÔT de FRANCE. Cet officier supérieur prêtoit serment de fidélité entre les mains du roi, avoit, comme conseiller d'état, séance au conseil du souverain, nommoit à toutes les places dépendantes de la sienne. Le roi faisoit expédier des provisions scellées du grand sceau, sur la nomination expédiée par le secrétaire de ce grand officier. Aux armées, il avoit le droit de choisir son logement après celui des princes, des grands officiers de la couronne, et des secrétaires d'état, au quartier du roi. L'institution de cette charge remonte au règne de *Louis XI*. Les fonctions du *grand prévôt de France* étoient fort étendues, ainsi que ses droits et priviléges. Tout ce qui étoit marqué, dans les palais et au quartier du roi, aux armées, à la craie blanche, étoit de son ressort, comme tout ce qui étoit marqué à la craie jaune étoit du ressort du prévôt général de la connétablie.

PRÉVÔT GÉNÉRAL des MONNOIES. Il avoit les mêmes attributions que les prévôts des maréchaussées, et comme eux étoit reçu au siége de la connétablie des maréchaux de France.

PRÉVÔT GÉNÉRAL de l'ÎLE de FRANCE. Cet officier commandoit une troupe à che-

val, distribuée en huit brigades autour des environs de Paris, pour la sûreté de la campagne; il avoit, comme les prévôts ci-dessus, son tribunal.

Prévôts généraux des maréchaussées. Ces places étoient remplies, dans chaque généralité du royaume, par des personnes capables, et qui devoient avoir servi sous des *prévôts généraux*, à la tête d'une compagnie de cavalerie à leurs ordres, avec un lieutenant qui commandoit en leur absence, des exempts, des brigadiers et des sous-brigadiers, et un tribunal prévôtal. Ces compagnies étoient du corps de la gendarmerie, sous le commandement des seigneurs maréchaux de France.

Prime. Terme d'escrime. C'est la première garde, qui est celle où le corps se rencontre en achevant de tirer l'épée.

Primipilaire. Soldat romain de la première compagnie ou cohorte d'une légion. V. *Centurie*.

Primipille. V. *Centurion*.

Principes. Nom d'une des quatre sortes de soldats qui composoient les légions *romaines*. Après les *hastaires* venoient les *princes*, soldats d'un âge plus avancé, pesamment armés comme les précédens, ayant pour armes offensives l'épée, le poignard, et de gros dards; ils occupoient toujours la seconde ligne dans les camps.

Principia. V. *Prætorium*.

Prise, ou conquête des dehors d'une place. Il ne suffit pas que l'assiégeant, pour se croire arrivé au point de se rendre maître du corps d'une place, en ait conquis les dehors; car souvent l'assiégé peut les abandonner par feinte, pour attirer l'assiégeant à sa poursuite, et retomber sur lui par une sortie cachée et préparée; et lorsque des présomptions visibles donnent lieu à ce soupçon, l'assiégeant doit plutôt s'occuper d'établir promptement son logement sur les ouvrages qu'il a conquis, qu'à une poursuite qui pourroit lui devenir fatale.

Prise de possession d'une place conquise par les armes. Lorsque les assiégés sont obligés de livrer une place, les murailles appartiennent, par droit de la guerre, au prince conquérant, et une cloche de chaque paroisse, pour la réparation de son artillerie, dont les habitans peuvent se racheter par une somme.

Prise sur soi. (*donner*) C'est lorsqu'un général d'armée se néglige, il *donne* par

cela *prise* à son adversaire sur lui.

PRISE. (*lâcher*) C'est lorsqu'un chef quelconque, qui n'a, ou point assez de forces, ou qui n'a point réuni toutes les précautions pour réussir dans son dessein, est obligé de se retirer; il faut savoir éviter une semblable mortification, attendu que le chef ou général qui se mettroit plusieurs fois dans ce cas, ne fixeroit pas l'opinion favorable sur sa personne, et bien moins encore la renommée.

PRISONNIER de GUERRE; se dit de tout homme qui, dans la guerre, se rend volontairement à la suite d'une affaire, ou est pris les armes à la main par l'ennemi. Autrefois tout soldat fait *prisonnier de guerre*, devenoit esclave de celui qui l'avoit conquis, et il le faisoit travailler. On rachète ordinairement les *prisonniers*, ou on les échange. Une nation se rend criminelle si elle ne tient pas scrupuleusement les conditions auxquelles elle s'est engagée envers les prisonniers, ou si elle les maltraite. Les soldats ou cavaliers commis à la garde des prisonniers, sont sévèrement punis s'ils emploient de mauvais traitemens envers eux, et sont punis des galères, s'ils les laissent échapper.

PRISONNIERS. (*pain des*) C'est le pain que l'état fournit tous les jours aux *prisonniers* faits sur l'ennemi.

PRIVILÉGES. Beaucoup de jeunes militaires veulent imiter certaines beautés, et veulent, comme celles-ci, se donner des *priviléges*; ils font plus, ils les usurpent et en abusent; mais il n'est pas indifférent de leur observer que ce qui peut quelquefois être permis à la beauté, quand elle n'étend point ses *priviléges* jusqu'au ridicule et au-delà des bornes de la décence et de la politesse, leur est toujours interdit. C'est encore ce que beaucoup de jeunes gens de notre temps ne veulent point croire; ils le font voir par leur ton dans la société, et sur-tout auprès des femmes.

PROBLÈME; signifie, en mathématiques, une question à résoudre. La première partie du problème est la *proposition*; la seconde, la *résolution*, et la troisième, la *démonstration*.

PROCÉDURES MILITAIRES. Aucune procédure à l'égard de l'officier, comme à l'égard du soldat, ne peut être poursuivie, lorsque l'un ou l'autre a encouru le jugement civil ou un jugement

criminel, sans que le commandant (ou son lieutenant) du corps dont l'accusé dépend, le major, aide-major, ne soient appelés à l'instruction du procès et au jugement. Les *procédures* pour délits et crimes purement militaires, sont instruits et jugés par un conseil de guerre ; et dans ce cas, aucun tribunal ne peut garder dans ses prisons l'individu réclamé par le corps auquel il appartient.

PROCONSUL. A mesure que la république romaine s'étendit, elle dut augmenter le nombre de ses officiers. Les *proconsuls* furent créés pour commander les armées à la place des consuls, et pour gouverner les provinces ; selon que celles-ci étoient plus ou moins considérables, ils avoient sous eux un nombre de lieutenans. Ces *proconsuls* étoient des hommes importans qui se rendoient bien plus importans encore, et en même temps redoutables, par la manière hautaine, arbitraire et impérieuse dont ils remplissoient leurs fonctions ; c'étoient exactement des *béglerbergs*.

PROFIL. Dessin d'une coupe verticale de quelque ouvrage, qui sert à faire connoître les hauteurs, les largeurs des ouvrages de fortification.

PROGRÈS ; se dit d'une suite de conquêtes, d'avantages remportés à la guerre, d'après quoi on dit, ce général a fait de grands *progrès* dans cette guerre ; il a arrêté les *progrès* des ennemis.

PROJET. Ouvrages de fortification projétés et combinés : on les distingue d'un plan réel, par un lavis à la gomme-gutte, seule couleur qu'on y emploie.

PROLONGATION ; se dit d'un congé, d'une permission, d'une trève.

PROLONGE. Cordage qui sert à tirer une pièce d'artillerie en retraite, lorsqu'elle se trouve embourbée. Les canonniers se servent également de la *prolonge*, pour conduire, à force de bras, une pièce d'artillerie d'un lieu à un autre.

PROMENADE. V. *Manœuvre de guerre*.

PROMONTOIRE. Pointe fort élevée de terre ou de roche avancée dans la mer. V. *Cap*.

PROPORTIONS. C'est le rapport et convenances de plusieurs parties entr'elles, relativement au tout.

PROPRETÉ du SOLDAT. La propreté, l'arrangement d'un soldat, et la bonne tenue de ses armes, sont une

preuve qu'il n'est pas ennemi de la discipline militaire; ils annoncent qu'il a l'amour de l'exactitude, tandis que le soldat malpropre, sans ordre dans la chambrée, néglige également son armure, et justifie qu'il est ennemi de la discipline. L'article de la propreté dans les troupes, est un des articles importans du service; il est fort rare qu'un soldat, toujours propre sur lui, rangé dans sa chambrée, qui tient son armure en bon ordre, soit un mauvais soldat. Le sergent, d'un côté, et l'officier, de l'autre, doivent avoir cet objet constamment à cœur.

PROSCRIPTION. Les Romains prirent des Athéniens la coutume de *proscrire* ceux dont ils vouloient se débarrasser, en promettant une somme d'argent à celui qui apporteroit la tête proscrite. De tous les tyrans qui suivirent ce féroce exemple, *Sylla* fut celui qui porta la *proscription* au degré le plus outré. Ne respirant, après avoir vaincu *Marius*, que vengeance et carnage, les noms de tous ceux dont il voulut qu'on purgeât Rome, furent inscrits sur des placards qu'il ordonna d'afficher à tous les coins de rues, à la porte des temples et des édifices.

PROTECTORES DOMESTICI. Gardes du corps qui servoient à pied et à cheval, dont la fonction étoit d'être sans cesse auprès de la personne du souverain. L'empereur romain, *Gordien le jeune*, en fut l'instituteur.

PROTOSPATHAIRE. C'étoit le premier officier des gardes de l'empereur de Constantinople. Les gardes qu'il commandoit se nommoient *spathaires*, à cause de la large épée dont ils étoient armés.

PROVÉDITEUR. Titre de dignité chez les Vénitiens. La république a deux *provéditeurs*; l'un est pour le service de terre, et ses fonctions ont un très-grand rapport avec les fonctions de l'*édile* chez les anciens Romains; l'autre est de mer, et commande la flotte en l'absence du général.

PROVOQUER. On dit *provoquer* au combat, ou à se battre.

PROVOQUEUR. Gladiateur romain d'une espèce particulière, qui se battoit avec les *homoplaques*; il étoit armé d'une épée, d'un bouclier, d'un casque et de cuissards de fer.

PRUDENCE. La *prudence* est une vertu aussi nécessaire à un général d'armée, que tous les talens et connoissances infinies qu'exige

le poste difficile qu'il a à remplir.

Prylide. Danse militaire chez les anciens Grecs.

Ptérophores. Couriers *romains*, qui portoient la nouvelle de quelque déclaration de guerre ou de quelque bataille perdue, de quelqu'échec éprouvé par les armées; ils avoient ordinairement des plumes à leur pique.

Pugilat. Art de combattre à coups de poings, qui étoit fort en usage et fort en honneur chez les Grecs.

Puisards de sources. Puits que l'on fait de distance en distance, pour la recherche des sources qui se communiquent par des pierrées, qui portent toutes les eaux dans un réservoir, d'où elles s'écoulent dans un aqueduc qui les distribue à leur destination.

Puits de mineur. Ouvertures creusées perpendiculairement dans la terre, de trois ou quatre pieds de diamètre, pour s'enfoncer autant qu'il est nécessaire, afin de conduire des galeries de mines sous un ouvrage quelconque. Ces *puits* sont pratiqués par les assiégés comme par les assiégeans, et il arrive quelquefois une rencontre réciproque dans la conduite d'une galerie. Le mineur qui s'en aperçoit le premier, peut jouer un mauvais tour à l'autre, et il ne manque jamais de le faire.

Pulverin. V. *Poulevrin*.

Punique. (*guerre*) On nomme ainsi les trois guerres que les Romains eurent à soutenir contre les Carthaginois.

Punitions militaires. V. *Châtimens militaires*.

Pyrotechnie militaire. C'est l'art de faire toutes sortes d'armes à feu et d'artifices.

Pyrrhica. Danse militaire inventée par *Pyrrhus*, qui s'exécutoit, en frappant en cadence sur de certains boucliers, pour exprimer l'action du combat. Cette danse étoit en usage chez les Grecs et chez les Romains; les hommes et les femmes étoient armés d'épées de bois.

Pyxis nautica. C'est la *boussole*; invention, ou comme l'on voudra, découverte merveilleuse, et si grandement utile aux marins: elle est due à *Jean Goja* d'*Amalphis*, qui l'imagina vers l'an 1300.

Q

Quadrille. C'est ainsi que l'on nommoit anciennement une troupe de chevaliers d'un même parti dans

un carrousel. Ces *quadrilles* offroient un beau coup d'œil, par l'élégance et la richesse de l'habillement des chevaliers, et de leur armure offensive et défensive.

QUÆSTORES PROVINCIALES. C'étoient, chez les Romains, des hommes importans; ils accompagnoient les consuls et les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres et de l'argent aux troupes. Ils tenoient compte des revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, et du butin fait à la guerre; ils exerçoient la juridiction que les généraux d'armées et les gouverneurs des provinces leur confioient. Quand les premiers demandoient le triomphe au sénat, ils attestoient, par le serment, la vérité des faits, afin que le sénat pût prononcer si leur demande étoit juste, et si les avantages qu'ils avoient remportés méritoient cet honneur. Du moment que les empereurs eurent ôté aux *questeurs* le maniement des finances, les *questeurs* cessèrent d'être des hommes importans, et on n'en laissa même le titre qu'à ceux qui s'engagèrent à donner à leurs frais des jeux publics.

QUÆSTORES URBANI. C'étoient des *questeurs* qui, outre la fonction de recevoir les tributs et les impositions, avoient aussi la garde des enseignes, qui étoient toujours déposées auprès du trésor public, et qu'ils étoient obligés d'envoyer aux consuls, quand ils partoient pour quelque expédition militaire. Ils étoient chargés aussi de la réception des ambassadeurs, de leur logement, et de les conduire à l'audience.

QUÆSTORES CANDIDATI. On nommoit ainsi, sous quelques empereurs romains, les *questeurs* qui avoient commission de porter la parole au sénat au nom du consul, quand celui-ci ne vouloit pas s'y rendre.

QUÆSTORIUM. C'étoit, chez les Romains, la *tente*, le *pavillon*, le *logement* du *questeur* dans le camp, et en même temps le dépôt de la caisse militaire.

QUARANTAINE. V. *Lazaret*.

QUARRÉ. C'est une figure à quatre côtés égaux, et les angles de même. On nomme *bataillon quarré* celui qui a le nombre des hommes de la file égal au nombre des hommes du rang. (Ce terme se trouve inséré ici par une pure distraction; il se trouve bien ainsi dans tous les dictionnaires, hormis dans celui de l'*Académie françoise*, qui le produit sous la lettre

C; et c'est *carré* qu'il faut écrire.)

QUART de CERCLE. Instrument, ou arc de cercle, quatrième partie d'une circonférence, contenant quatre-vingt-dix degrés, à l'usage particulier des bombardiers, pour prendre les angles, et donner au mortier l'inclinaison requise, suivant l'endroit où ils veulent faire tomber la bombe.

QUART de CONVERSION. Mouvement par lequel une troupe décrit un quart de cercle autour du chef de file de la droite ou de la gauche, et qui doit servir de centre ou d'appui.

QUARTE. C'est, en terme d'escrime, la manière de porter un coup de fleuret ou d'épée en tournant le poignet en dehors. On dit porter, pousser une botte de *quarte* ou en *quarte*, parer à la *quarte*.

QUARTIER. C'est, en général, un lieu occupé par un corps de troupes pour y camper et y loger pendant une campagne. On distribue une armée par *quartiers*.

QUARTIER d'ASSEMBLÉE. C'est le lieu où toutes les troupes se réunissent, pour marcher ensuite en corps sur les points où doit se former une armée qui entre en campagne.

QUARTIER de CANTONNEMENT. On appelle ainsi tous les lieux dans lesquels on disperse une armée pendant l'hiver, pour la mettre à même de subsister. Les peuples voient toujours avec douleur que, malgré que les armées cantonnent pendant l'hiver chez l'ennemi, ils payent sans cesse de même pour leur subsistance.

QUARTIER de FOURRAGES. A la fin d'une campagne, un général évite quelquefois la dépense d'un *quartier d'hiver*, en cantonnant sur le pays ennemi; mais si un général est dominé par la passion de s'enrichir, il peut bien aisément tromper son prince, au lieu de lui faire profit.

QUARTIER GÉNÉRAL. On nomme ainsi le quartier où loge le commandant en chef d'une armée. Lorsque le roi commande en personne, ou tel autre prince, chef de ses états, on le nomme *quartier du roi* ou *quartier du prince*.

QUARTIER de PRÉCAUTION. C'est un campement établi sur l'une des principales avenues d'une place, afin d'arrêter ou d'empêcher les convois et secours d'y pénétrer.

QUARTIER de RAFRAÎCHISSEMENT. Celui-ci est destiné à remettre des troupes fatiguées, tandis qu'une campagne dure encore.

Quartier des vivres, est celui qui comprend tous les équipages des vivres et munitions de bouche.

Quartier. On dit mettre, donner l'alarme au *quartier;* ce qui arrive quelquefois de la part de l'ennemi, ou d'autres qui veulent, sous quelque dessein caché, donner des craintes et de l'inquiétude aux soldats. On dit aussi donner *quartier;* c'est accorder la vie ou un traitement favorable aux vaincus; demander *quartier;* ne point faire de *quartier;* officier de *quartier;* être de *quartier.*

Quartier. (*promettre ou faire*) C'est promettre vie sauve à l'ennemi qui se rend volontairement quand on lui propose *quartier*, ou lui accorder la vie après l'avoir vaincu.

Quartier-maître. C'est le trésorier d'un corps, d'un régiment, chargé de payer les officiers, et qui a les deniers du régiment entre les mains. Chez les troupes allemandes, il a le rang de capitaine.

Quartier-maître. Dans les troupes hollandoises, angloises et allemandes, c'est un bas-officier dont la fonction est de marquer les logemens ou les quartiers des troupes. Dans ce cas-là, on dit *quartier-mestre.*

Quartiers de siéges. Ce sont les différens lieux qu'occupent les troupes campées dans les lignes, sous les ordres d'un officier général subordonné au général en chef. Ils doivent être sur les ailes et le centre des lignes.

Querelle. On dit vider une *querelle;* c'est proposer de se battre à l'épée ou au pistolet. Prendre *querelle* pour quelqu'un; c'est déclarer que l'on prétend le défendre ou le venger de ceux qui l'ont offensé. Les jeunes gens doivent s'étudier à n'être ni pointilleux, ni farouches, ni ombrageux, ni caustiques, afin d'éviter ces *querelles*, que l'on nomme trivialement *querelles d'Allemand*, et qui dégénèrent quelquefois en *querelles* très-sérieuses. Le *point d'honneur* n'est pas si rigide, qu'il ne permette point d'entendre et de se prêter à la belle plaisanterie: c'est, comme on dit, trivialement encore, le ton qui fait la musique; et il faut toujours savoir modérer la plaisanterie; ne se la permettre qu'avec ses égaux. Les *querelles* sont très-sévèrement défendues entre les soldats dans la chambrée, hors de la chambrée, et partout où ils peuvent se trouver de service; et les sergens ne peuvent trop avoir l'œil à ce sujet, ainsi que les chefs de chambrées; ce qui

fait éviter les voies de fait de soldat à soldat. Il ne faut qu'un querelleur d'habitude, pour troubler sans cesse le repos de ses camarades dans la chambrée : c'est ce querelleur que le sergent doit guetter de près.

Quête. Dans les temps de l'ancienne chevalerie, on nommoit ainsi les courses qui se faisoient en commun entre plusieurs chevaliers nouvellement reçus, qui alloient ou qui venoient d'assister à un grand tournoi, ou à une fête solennelle qui avoit rapport à la chevalerie, quelquefois aussi pour aller délivrer un chevalier de renommée, resté au pouvoir de l'ennemi. Leur équipage consistoit en très-peu de choses, et ils vivoient on ne peut pas plus sobrement. Rien autre chose ne les occupoit, que l'ambition de réussir dans le but qui les mettoit *en quête*. Leur voyage errant duroit quelquefois un an; après quoi ils revenoient, et étoient obligés de raconter, dans une assemblée de chevaliers, ce qu'ils avoient vu, rencontré et fait. Il existe encore aujourd'hui des hommes qui font le métier d'aller *en quête;* mais c'est pour piller, voler, assassiner sur les grands chemins, en arrêtant les voitures publiques. Ces chevaliers, qu'on tourne en dérision, ne pilloient, ne voloient, n'arrêtoient point les voitures publiques, et n'assassinoient point.

Queue d'un bataillon; est le rang du serre-file quand on fait la contre-marche par files; les hommes de la tête du bataillon passent à la queue.

Queue de la tranchée. C'est l'endroit où l'on commence à ouvrir la tranchée, pour se mettre à couvert du feu de la place : c'est là ordinairement où l'on dépose l'approvisionnement des matériaux nécessaires pour suivre les travaux d'un siége, et où l'on établit un hôpital ambulant pour y transporter plus promptement les blessés.

Queue d'hironde ou d'aronde, espèce de tenaille dont les branches se terminent en se rapprochant du côté de la courtine, et celles qui vont en s'élargissant, se nomment *contre-queue d'hironde.*

Queue d'un camp. C'est la ligne qui termine le camp du côté opposé à celui où l'armée fait face.

Qui-va-la ? Cri d'une sentinelle dans une ville de guerre, lorsque quelqu'un vient de son côté, ou qu'elle entend du bruit.

Qui trop embrasse mal

ÉTREINT. Proverbe aussi vieux que le monde, qui n'a jamais menti, et qui ne mentira jamais. Je le présente à tous les guerriers présens et futurs, qui n'ont que l'amour démesuré des conquètes dans l'esprit, dont l'ambition ne connoît aucunes bornes ; qui, parce qu'ils entendirent parler des *Alexandre*, des *César*, des *Roderic*, des *Andronic*, des *Mahmoud*, des *Pompée*, des *Annibal*, des *Scipion*, des *Kié*, des *Li Vang*, des *Tsi*, des *Akebar*, des *Oramgzeb*, et de plusieurs milliers d'autres ambitieux de cette espèce, prétendent faire plier tout l'univers, et le soumettre à leur char; qui n'hésitent même pas, ainsi que nous l'entendîmes publier de nos jours plus d'une fois, par des hommes qui n'avoient jamais manié un fusil, de se bercer de cette idée horriblement gigantesque. Pourquoi de tels ambitieux ne mesurent-ils pas l'étendue de leur génie et de leurs bras? Pourquoi ne mesurent-ils pas ensuite leur jugement? ils verroient alors que tous leurs beaux dires doivent se réduire à l'antique proverbe, *qui trop embrasse mal étreint!* Qu'ils ont donc peu lu, ces généraux qui bercent leurs esprits, leur imagination de tous ces fantômes de prétendue gloire! Il faut, cela n'est pas douteux, qu'un général apprenne à devenir conquérant pour le bonheur et la gloire de sa patrie; mais c'est à ce seul but que doit se borner son ambition. Je le répéterai, sans craindre que les temps me déclarent imposteur: tout général, tout ambitieux qui ne saura point se borner à ce que ses bras pourront étreindre, de manière que les deux doigts du milieu se touchent par chacune de leur extrémité; ce général, veux-je dire, ne fera que renouveler la fin tragique et honteuse de ces ambitieux Romains, qui feroient, sans aucun doute encore, une des plus imposantes nations de l'univers, s'ils eussent su se maintenir dans les limites de leurs premiers siècles. En vain ces orgueilleux Romains voulurent-ils, lorsqu'ils s'aperçurent de l'ébranlement de leur empire, étaler le reste de leurs richesses sur les places publiques, pour en imposer aux nations, et pour s'en imposer à eux-mêmes; ce prétendu remède ne mit que plus à découvert leur foiblesse. Ceux qui gouvernoient dans les premiers temps de la décadence, ne voulurent point apercevoir que le mal étoit dans les

hommes mêmes; et comme ces hommes continuèrent d'être ce qu'ils étoient et ce qu'avoient été leurs derniers prédécesseurs, ils eurent nécessairement la fin qu'ils devoient avoir. En vain *Nicolas Rienzi* (fils d'un cabaretier et d'une porteuse d'eau), parvenu à l'état de scribe public, essaya-t-il à deux reprises, à l'aide des troubles qui divisoient l'église, de vouloir rendre à la ville de Rome son ancienne existence; après avoir occasionné de grandes effusions de sang, il devint la victime de sa téméraire entreprise. Cet événement n'est pas encore si ancien; il date du milieu du quatorzième siècle.

Qui-vive? V. *Qui-va-là?*

Quillon. Nom d'une sorte de branche qui tient au corps de la garde d'une épée.

Quinconce. Ordre dans lequel une légion se mettoit ordinairement en bataille sur plusieurs lignes, tant pleines que vides, ou avec des intervalles entre chaque corps de troupes, égaux au front de ces troupes; ce qui ressembloit fort à l'échiquier.

Quindécagone. Figure de géométrie qui a quinze côtés et quinze angles égaux ou inégaux.

Quindecimviri. Voyez *Oracles*, au supplément.

Quintana. On nommoit ainsi chez les Romains la partie du camp où se tenoient les vivandiers, pour vendre les denrées et les marchandises nécessaires. Ce quartier renfermoit aussi un grand nombre d'artisans qui suivoient toujours les armées. Les Turcs suivent encore cet usage.

Quintaine. *Pal, poteau* ou *jaquemar*, qu'on fiche en terre, auquel on attache un *bouclier*, pour faire des exercices militaires à cheval, jeter des dards, rompre des lances. Cette dénomination vient de ce que cet exercice, qui étoit un jeu chez les anciens, se renouveloit de cinq en cinq ans.

Quinte. C'est, en terme d'escrime, la cinquième garde. On dit commencer de *prime* et finir de *quinte*.

Quirites. C'étoit le nom des habitans de Cures, pays des Sabins, qui devint aussi celui des Romains. Le mot *quirites* désignoit tous les citoyens romains; mais il n'en étoit pas moins odieux aux soldats, parce que, quand un général vouloit les humilier, il leur donnoit ce nom, voulant leur faire comprendre, par cette dénomination, qu'ils étoient plus propres à la vie bourgeoise qu'à la vie active des hommes de guerre.

R

Rachat de pain. C'est lorsque le munitionnaire fait le décompte aux troupes, du pain qu'elles laissent à chaque distribution; tel que celui des officiers, qui le vendent pour se procurer du pain blanc.

Racloire. Instrument de fer avec lequel on nétoie l'ame et la chambre d'un mortier.

Racoler. C'est enrôler, engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire. On nommoit, comme par insulte, *racoleurs*, ceux qui se chargeoient de cette commission pour un régiment, ce qui ne pouvoit jamais être un déshonneur pour celui qui s'en acquittoit sans astuce; mais celui qui faisoit le contraire, rendoit la commission vile et honteuse; car rien n'est plus opposé à l'honneur, que d'enchaîner la liberté de l'homme par la tromperie et par la contrainte.

Racoleur. V. *Racoler*..

Rade. Espace de mer situé à quelque distance de la côte, et propre à jeter l'ancre, où des vaisseaux peuvent se mettre à l'abri des vents, et y attendre le vent et la marée propres à les conduire au port.

Radeau. Pont facile à construire et à mouvoir, dont on se sert pour faire passer des troupes sur les petites rivières ou sur les terrains inondés. C'est un assemblage de plusieurs pièces de bois, qui forment ensemble un plancher ou une espèce de bateau plat, sur lequel on peut mettre des hommes et de petites pièces de canon, pour passer des rivières ou transporter des troupes dans des lieux peu éloignés. Le mineur s'en sert aussi dans les fossés pleins d'eau, pour aller travailler au pied du revêtement du bastion qu'il veut faire sauter. M. *Philipes* s'en servit avec avantage en 1745, pour faire passer l'Iser au marquis *du Châtelet*, que les Autrichiens avoient contraint d'évacuer d'*Ingelfingen*, avec quatorze cents hommes. *Annibal*, pour faire passer le Rhône à ses éléphans, fit construire un grand nombre de *radeaux* : à coup sûr le plancher étoit double. Les *radeaux*, par la facilité de les construire et de les assembler, sont plus commodes que les bateaux, dont l'assemblage demande beaucoup plus de temps. Les Suédois, qui nomment ces *radeaux prames*, en font un

très-grand usage, et les réunissent par châssis. Le chevalier de *Folard* donne, sans hésiter, la préférence aux *radeaux* sur les bateaux. Sur un fleuve très-rapide, je penserois que le cours des eaux doit avoir bien moins de prise sur un pont construit de bateaux que sur un pont de *radeaux*, parce que celui-ci ne donnant point d'issue sur la longueur de sa ligne, au cours des eaux, les élève du côté de la source. Mais le conseil du chevalier de *Folard* est puissant; et l'exemple de *Charles XII*, roi de Suède, qui excelloit dans les passages de rivières, est plus puissant encore.

RADIOMÈTRE; autrement dit *bâton* de *Jacob*. C'est un instrument astronomique qui sert à observer les hauteurs.

RAFRAÎCHIR. On dit des troupes, quand elles sont fatiguées, qu'elles ont besoin de se *rafraîchir* dans de bons quartiers.

RAFRAÎCHIR. Lorsqu'un canon a tiré dix à douze coups de suite, on le rafraîchit, par le moyen de l'écouvillon qu'on trempe dans un seau rempli d'eau et de vinaigre. V. *Oxycrat*.

RAFRAÎCHISSEMENS. C'est faire cantonner les troupes sur le pays ennemi ou sur le sien propre, ou les disperser dans des garnisons, pour qu'elles puissent se refaire des fatigues de la campagne: c'est aussi, faire de nouvelles provisions de vivres.

RAGE PUTES; on dit aussi *Raspoutes*. Soldats indiens qui avoient, du temps de *Tamerlan*, si fameux dans l'histoire, la réputation d'invincibles.

RALLIEMENT. V. *Rallier*. On dit point de *ralliement*. C'est l'endroit convenu pour se rassembler dans le cas d'une déroute ou d'une retraite faite sans ordre. *Mot* de *ralliement*, c'est pour la même chose que précédemment.

RALLIER. L'action de rassembler et de remettre en bataille des troupes dispersées ou mises en désordre. Lorsque les troupes ont plié, il faut les *rallier* sur-le-champ. Lorsqu'on a été battu, le général doit promptement *rallier* ses troupes, pour faire une bonne retraite. Si une première ligne est mise en déroute dans une bataille, on la *rallie* derrière la seconde, tandis que celle-ci soutient le combat.

RAMEAUX ou CONTRE-MINES. Petites galeries qui tiennent aux galeries majeures, et qui s'étendent sous le chemin couvert, sous les glacis et sous les dehors. A l'extrémité de chaque *ra-*

meau, on construit un fourneau pour faire sauter l'ennemi à mesure qu'on avance. Les coudes ou les retours, qui tiennent aux *rameaux* qui vont aboutir aux galeries, se nomment *araignées*.

RAMNENSES. C'étoit une des trois centuries des cavaliers créés par *Romulus*, et qui gardèrent le nom des trois premières tribus, qui étoient les *Ramnusiens*, les *Tatiens* et les *Luceres*.

RAMPE. Coupure pratiquée dans le rempart de tout corps de fortification, à tous les endroits qui communiquent aux ouvrages, et que l'on taille en pente douce, pour servir de montée, et tenir lieu d'escaliers.

RANCON. Arme d'*hast* dont on se servoit anciennement. C'étoit un bâton armé d'un fer en pointe, avec deux ailerons tranchans et recourbés en crochets.

RANÇON, est une forte contribution militaire exigée sur un pays, sur une place conquise, par laquelle les habitans se rachètent du pillage et des dégâts. Hélas! trop souvent les contributions se payent, et les dégâts n'ont pas moins lieu! On rachète aussi, par une forte rançon, les souverains, les généraux, des hommes de marque faits prisonniers; et dans tous les cas, on donne des otages jusqu'à ce que la rançon soit acquittée. L'otage le plus précieux devroit être la parole d'honneur, parce qu'un militaire d'honneur ne manque jamais à sa parole.

RANÇONNER. V. *Rançon*.

RANG, signifie une suite de soldats, soit d'infanterie, soit de cavalerie, placés à côté l'un de l'autre. Le *rang* est de flanc en flanc, et la file de la tête à la queue. On dit combattre aux premiers *rangs*, serrer les *rangs*, garder, ouvrir, tenir les *rangs*, doubler les *rangs*, sortir des *rangs*, hors des *rangs*, quitter son *rang*, rompre, forcer, enfoncer les *rangs*, aller de *rang* en *rang*. Le canon a bien éclairci les *rangs*, a abattu des *rangs*, pour dire que le canon faisoit grand désastre. En termes de tournoi et de combat de barrière, on dit se mettre sur les *rangs*, paroître, être sur les *rangs*.

RANG DES DIFFÉRENTES TROUPES ENTR'ELLES. Il n'est pas de corps, soit de cavalerie, de gendarmerie, de troupes légères, nationaux et étrangers, soit d'infanterie, qui ne sache le rang qui lui est dû, soit dans la résidence intérieure, soit aux armées et dans les

actions. Il est donc inutile d'en faire un chapitre susceptible quelquefois de variations; il faut se borner à dire que dans une place forte, l'infanterie commande à la cavalerie, et dans un pays fermé ou boisé, de même; et que dans un pays ouvert, la cavalerie commande à l'infanterie.

RANG de TOUS LES OFFICIERS, DEPUIS le GRADE d'ENSEIGNE JUSQU'AU PLUS ÉMINENT. Cet article embrasseroit, comme le précédent, plusieurs colonnes. Ce détail est très-superflu dans un abrégé; il suffit donc de dire qu'il n'est pas d'officier, depuis le dernier jusqu'au premier grade, qui ne soit bien instruit, par les réglemens militaires, du rang qui lui est propre, et dont il ne doit se laisser frustrer nulle part.

RANGER. On dit *ranger* sous sa domination, sous sa puissance, sous ses lois, une ville, une province, pour dire les soumettre à son pouvoir.

RANGER une TROUPE en ORDRE de BATAILLE. Chaque officier, chaque sergent concourt à cette manœuvre militaire, par l'établissement des files, des rangs, des distances. Une troupe bien exercée forme à l'instant ses évolutions à chaque commandement; et tout ce qui se fait et s'ordonne en petit à cet égard, se fait et s'ordonne en grand par les chefs. Un arrangement de *troupes en bataille* est un jeu où il faut bien ranger ses cartes, pour combiner un grand coup, ou du moins pour bien se tenir sur une ferme défensive.

RAPIÈRE. C'est une vieille et longue épée. On ne fait usage de ce mot que par dérision.

RAPPELER. C'est battre la caisse d'une certaine manière, pour faire revenir les soldats au drapeau.

RAPPORTEUR. Instrument de mathématiques fait en demi-cercle, divisé en cent quatre-vingts degrés, qui sert à prendre les ouvertures des angles, et à les rapporter du graphomètre sur le papier, quand on lève un terrain à la planchette. Voyez *Graphomètre*.

RASANT. V. *Lignes* de *défense*.

RASER une PLACE. C'est en détruire les fortifications de fond en comble; ce qui se fait quelquefois par des conventions entre deux puissances, et quelquefois par représailles de guerre, ou parce que l'on conjecture que l'on ne pourra la conserver. On dit *raser* les fortifications d'une place à coups de canon,

non, c'est s'attacher à détruire les défenses de l'assiégé.

Raspoutes. Voy. *Rageputes*.

Rassemblement. Voyez *Rassembler*.

Rassembler. On dit *rassembler* en tel lieu des troupes destinées à faire la guerre, à entrer en campagne; *rassembler* les débris d'une armée, les quartiers.

Ratelier. Assemblage de charpente, composé de moulinets, de traverses et de quelques autres pièces, auxquelles on suspend, dans les arsenaux, différentes armes à feu. Il y a des *râteliers* simples dans les magasins et à tous les corps-de-garde, pour le même usage.

Ratification. Tout traité fait et conclu entre deux ou plusieurs souverains, entre deux généraux en chef, lorsqu'ils ont carte blanche, n'a de valeur et n'est mis en exécution, que quand l'échange des *ratifications* a été fait.

Ratifier. C'est l'action par laquelle un souverain reconnoît, pour bien fait, ce qui a été conclu et traité entre lui et un autre souverain, par ses ministres, ou entre d'autres souverains avec lesquels ses intérêts sont liés, ou par un général en chef à qui il a donné carte blanche. V. *Ratification*.

Ration. On entend, sous ce mot, la viande, la bière, et tout ce qui regarde la vie du soldat, soit dans la chambrée, soit par étape. La *ration* de bouche du cavalier est plus forte que celle du fantassin. La quotité de foin, d'avoine, de paille, etc. que l'on accorde aux officiers, et que l'on donne aux cavaliers, se nomme aussi *ration*.

Ravager; se dit d'un ennemi qui exerce tout le dégât, tout le désastre possible dans un pays.

Ravelin. La prise de cet ouvrage est une conquête importante pour un assiégeant, car elle lui donne la plus grande facilité pour établir ses logemens dans le fossé. V. *Demi-lune*.

Ravin. Lieu que les ravines ont cavé; il y en a qui sont très-profonds, et qui arrêtent la cavalerie dans sa marche. Les lieux élevés d'où il tombe des torrens d'eau, occasionnent des *ravins* par leur chute impétueuse.

Ravines. Torrens formés d'eaux qui roulent avec impétuosité des montagnes et d'autres lieux élevés, surtout après les grandes pluies; elles déracinent quelquefois les arbres, et même les ro-

chers, et font le plus grand dégât dans les vallées.

Ravitailler une place; c'est y faire entrer des munitions de guerre et de bouche. Pour qu'un gouverneur puisse *ravitailler*, avec sûreté et sécurité, une place épuisée par un long siége, il faut que les secours qu'on lui envoie soient bien escortés; car il doit bien s'attendre que les partis mis en campagne par l'assiégeant, ne négligeront rien pour arrêter les convois; et l'assiégeant comme l'assiégé, sont toujours instruits par leurs espions, ou par les déserteurs, de leur situation mutuelle. Il y a des traîtres dans les familles; à plus forte raison dans les places et dans les armées.

Rebeller. V. *Rebellion*.

Rebellion. C'est une résistance, une révolte ouverte d'une ville, d'une province, d'un état entier aux ordres du souverain. Résister à l'autorité souveraine, se *rebeller* contre ses ordres, est un crime capital qui doit être à l'instant repoussé par la force la plus active, en punissant, sans miséricorde, les auteurs et instigateurs, quels qu'ils puissent être; car le salut des peuples et la nécessité de rétablir très-promptement la tranquillité publique, doivent marcher avant toutes considérations personnelles et toutes considérations possibles. Le souverain qui se conduit différemment, n'est pas digne de gouverner. Tout ce que je viens de dire à l'égard des souverains et des peuples, s'applique aux chefs d'armées, aux chefs des corps et aux soldats, à qui il n'est pas plus permis de se *rebeller* qu'aux peuples; il ne leur est pas plus permis de former des assemblées secrètes, parce que ces assemblées sont déja un principe de soulèvement, et que celui-ci conduit droit à la résistance aux ordres, et à la *rebellion* contre ces ordres.... Mais que feront les soldats et les peuples vexés, opprimés et tyrannisés?..... Ils peuvent faire entendre leurs plaintes sans s'attrouper, sans s'assembler, sans former la moindre réunion secrète; car si ce droit leur étoit ravi, ils ne seroient plus que des esclaves.

Recharge d'arme à feu, signifie une *seconde charge* tirée immédiatement après la première; et si une troisième lui succède, on commence à diminuer la charge de poudre, et ainsi de suite, jusqu'au dix ou douzième coup, auquel on rafraîchit le canon.

Réchaud de rempart. Machine de fer en forme de

lanterne à jour, dans lequel on met des étoupes goudronnées, pour éclairer, en temps de siége, dans les endroits où l'on craint la surprise. On en met aussi dans le fossé, et même on en attache aux murailles, de distance en distance.

RECHERCHER. On dit *rechercher l'alliance* d'un prince, d'une nation, par des voies honnêtes, et non par la corruption.

RECHUTE, est un exhaussement du rempart dans les endroits où il se trouve commandé.

RECIPERE FERRUM. C'étoit, chez les Romains, l'arrêt de mort des gladiateurs vaincus, qui, dès l'instant du signal donné par le peuple, tendoient la gorge pour recevoir la mort. (En général, on a toujours vu le peuple être avide des spectacles sanguinaires, malgré qu'il ait la plus grande aversion pour la mitraille.)

RÉCOMPENSES MILITAIRES. Ce sont d'abord les honneurs du triomphe. Les décorations personnelles des ordres militaires de chevalerie, l'élévation aux grades supérieurs et éminens, les gratifications extraordinaires, l'anoblissement, les pensions à vie, et reversibles sur les épouses et leurs enfans, ainsi que sur les orphelins, l'admission à vie dans les maisons instituées pour les officiers et soldats invalides; toutes ces choses, accordées et décernées selon les circonstances et les mérites militaires, auxquels ne sont nullement étrangers les mérites attestés par des actions vertueuses, sans lesquelles même, les actes particuliers et très-distingués de bravoure, de courage, de valeur rare, d'intrépidité et de témérité, si l'on veut encore, ne sont *rien*, sont des récompenses militaires. V. l'article *Couronnes*.

RECONNOISSANCE; se dit d'un général d'armée qui va examiner la position, la nature d'un terrain, et la disposition des ennemis, de leurs lignes, etc.; cela s'appelle faire une *reconnoissance*. Tout chef qui commande un corps séparé de la grande armée, n'asseoit jamais son camp sans avoir reconnu auparavant.

RECONNOÎTRE. C'est visiter, à la faveur de la nuit, et par les connoissances que l'on a déja, tous les environs d'une place, pour mieux régler le lieu où l'on fixera l'attaque. Il ne faut pas négliger, en même temps, de reconnoître le lieu commode pour l'établissement d'un petit parc, d'un petit hôpital, et d'un champ de bataille

pour l'assemblée des troupes qui doivent monter à la tranchée, et les plus convenables à placer les gardes de cavalerie. Le général, qui ne peut tout reconnoître par lui-même, ne doit employer que des officiers capables et très-intelligens, pour prendre scrupuleusement la situation des terrains; mais cela ne le dispense pas d'aller vérifier, le plan à la main. Il n'est point suffisant encore de reconnoître tout l'extérieur d'une place, sur lequel on a déja des notions fixes par les plans; le général le plus habile ne connoît pas toujours les dispositifs de l'intérieur de la place : c'est sur l'intérieur aussi qu'il doit attacher la reconnoissance, même avant l'investissement. Lorsqu'un corps d'armée, un détachement, un parti, etc. se transporte quelque part, le chef qui le conduit ne doit pas négliger de faire *reconnoître* les environs d'une place forte, s'il est forcé de diriger sa marche à peu de distance de cette place.

Reconnoître un détachement ou un corps de troupes qui s'avance du côté d'un poste. La sentinelle, après avoir crié *qui vive*, fait faire halte au chef du détachement, qui se fait connoître; il crie ensuite *aux armes*, pour que le chef de son poste vienne reconnoître, avant de laisser passer outre.

Reconnoître. On dit *reconnoître* une place, un fort, les retranchemens que l'on veut attaquer; *reconnoître* les passages, les défilés, les chemins, la force, la contenance des ennemis.

Reconquérir; se dit d'un prince, d'un état qui remet, fait reutrer sous sa domination des provinces révoltées, ou celles qui ont été usurpées. Il se dit aussi d'une place perdue par la voie d'un siége, et *reconquise* par la même voie.

Reconquis. (*pays*) Voy. *Reconquérir*.

Recousse. On dit aller à la *recousse*, pour exprimer une poursuite faite contre des gens de guerre qui ont enlevé du blé, des grains, du bétail et autres choses, de force, et sans y avoir été autorisés ni par les lois de la guerre, ni par aucun ordre légal.

Recrues. Levées d'hommes faites dans les villes et dans les campagnes, pour augmenter une armée, ou pour remplacer les morts, les blessés et les prisonniers. On dit faire, amener et conduire les *recrues*; la *recrue* est partie, est allé joindre, est arrivée.

Recruter. V. *Recrues.*

Recruteur. C'est celui qui a une commission particulière pour faire des recrues pour un régiment. Il ne faut pas confondre cette dénomination avec celle de *racoleur*, qui est un terme injurieux, et qui n'appartient qu'à celui qui n'enrôle que par astuce, qui cherche à débaucher les jeunes gens qui ont des parens fortunés, parce qu'il sait qu'ils feront un sacrifice d'argent pour les dégager.

Rectangle. C'est une figure ou parallélogramme qui a deux côtés d'une longueur ou étendue égale, et deux autres côtés d'une longueur égale aussi, mais plus grande, formant ensemble une espèce de carré, et dont les quatre angles sont égaux comme ceux du carré parfait.

Rectiligne; se dit de toutes les figures tracées et terminées par des lignes droites, telles qu'un triangle, un rectangle, un carré, etc.

Recul du canon. Mouvement en arrière et inévitable d'une pièce de canon, au moment que l'on y met le feu. Plus la charge est forte, et plus le *recul* est considérable, et diminue en même temps une partie de l'action sur le boulet.

Reculer. On dit d'un homme qui s'est constamment montré brave dans les circonstances, qu'il n'a jamais *reculé*, qu'on ne l'a jamais vu *reculer*, pour dire qu'il n'a jamais lâché le pied devant l'ennemi. Cela est beau et très-beau dans tout militaire; mais tous ceux dont on peut exprimer l'éloge de cette manière, sont encore loin d'être des officiers ou des soldats bien méritans, si, hors des combats et des actions dangereuses, ils méconnoissent la discipline, la subordination; s'ils se livrent au pillage irrégulier, à la débauche; s'ils veulent primer sur leurs concitoyens, en vertu de leur bravoure et de leurs exploits; car si leurs concitoyens ne combattent pas, ils ne peuvent nier non plus, qu'ils travaillent de leur côté, et font des sacrifices continuels pour tous leurs besoins. Aucun militaire ne doit pas se dissimuler non plus, qu'aussi long-temps qu'une guerre dure, leurs concitoyens ne respirent pas. Voilà une vérité que les *soldats heureux* méconnoissent un peu trop.

Redans. C'est, dans l'enceinte des places et des retranchemens, différens ouvrages disposés à peu près en dents de scie, de manière

qu'ils se défendent réciproquement. On les place ordinairement de soixante en soixante toises l'un de l'autre; on leur en donne vingt-cinq de face, et trente de gorge. Tout officier qui a fait ses études dans une école militaire, et qui s'y est appliqué, peut se rendre fort recommandable dans maintes circonstances, parce qu'on peut lui confier la conduite d'une *redoute*, etc.

Reddition d'une place. Quand l'assiégé voit toutes ses ressources du côté des hommes, du côté des munitions de bouche et d'artillerie épuisées, quand il voit tous les ouvrages extérieurs, et ceux tenant au corps de la place, en la puissance de l'assiégeant, et les murailles détruites offrant des issues pour entreprendre la montée des brèches, il fait battre la chamade sur toutes les attaques, pour prévenir l'assiégeant qu'il veut se rendre. Dès ce moment, toutes hostilités cessent de part et d'autre, les travaux discontinuent, et l'on s'occupe des accords, articles, etc. d'une capitulation.

Redonner. On dit d'une troupe qui a été rompue à la première charge, l'*infanterie* ayant été, ou qui avoit été rompue à la première charge, se rallia et *redonna* avec un nouveau, ou avec courage.

Redoute. C'est un petit fort dont on fait grand usage dans la fortification durable, non-seulement, mais plus souvent encore dans la fortification passagère. Des *redoutes* bien placées augmentent singulièrement la défense des lignes de circonvallation, de contravallation (on les fait sur les ailes et sur le centre), celles des tranchées (on nomme celles-ci *places d'armes*), parce qu'il faut que l'ennemi s'en rende maître avant d'entamer le front d'une ligne retranchée : elles arrêtent le passage d'une rivière; elles rendent les approches des hauteurs difficiles et périlleuses. Toutes ces *redoutes* sont toujours construites en terre, mais on ne néglige rien pour les rendre extrêmement solides. On en construit en maçonnerie sur les angles saillans des glacis, ainsi que sur les éminences dont l'ennemi pourroit se prévaloir. Ces dernières peuvent être regardées comme des petits forts.

Redoute à machicoulis. C'est une redoute en maçonnerie à plusieurs étages, et dont le supérieur domine sur les autres, parce

qu'il déborde le mur de la redoute d'environ un pied. On pratiquoit sur cette saillie des ouvertures par lesquelles on inquiétoit l'ennemi lorsqu'il étoit au pied du mur : elles ne sont plus d'usage, et les *redoutes* simples sont bien préférables. V. *Machicoulis*.

REDOUTES CASEMATÉES. Ce sont des *redoutes* voûtées en maçonnerie, et à l'épreuve de la bombe.

REDRESSER les TORTS. Dans les temps de l'ancienne chevalerie, on entendoit par ces mots, secourir les opprimés, réparer les *torts* qui leur avoient été faits.

RÉDUIRE; se dit en parlant d'un bataillon, d'une compagnie, d'un régiment composé de tel nombre d'hommes, et que l'on réduit à un nombre inférieur. On dit *réduire* une place à la capitulation; c'est l'affamer. V. *Blocus*. On réduit une ville en poudre; c'est la bombarder sans miséricorde, jusqu'à son entière destruction, c'est y mettre le feu par-tout.

RÉDUIRE un DESSIN ou l'AUGMENTER en GRANDEUR. C'est refaire un plan, ou tel autre dessin que ce soit, dans un carré rectangle, ou circonférence, infiniment plus petit que l'original, par le moyen des carreaux tracés au crayon sur le papier, où l'on veut rapporter la réduction ou l'agrandissement, et proportionnés sur le même nombre de carreaux tracés également sur l'original.

RÉDUIT. Fortification fort inférieure aux forces d'une citadelle, que l'on construit dans les grandes villes, vers la partie de l'enceinte opposée à cette dernière, afin de ne laisser aucun terrain sans défense. *Lille*, *Strasbourg*, ont des *réduits*; ils sont, dans certaines circonstances, aussi utiles que les citadelles, pour arrêter les mutineries : on en construit aussi dans les *demi-lunes*, pour couvrir les troupes qui sont contraintes de les abandonner; ce qui leur donne le moyen de pouvoir rentrer dans la place.

REFLUX. Mouvement réglé de la mer, qui se retire et s'éloigne du rivage après le *flux*. Quand la mer monte, elle fait refluer les rivières.

REFONDRE. C'est mettre une seconde fois un canon hors de service ou défectueux, à la *fonte*.

REFONTE. V. *Refondre*.

RÉFORME. Réduction qu'on fait ordinairement à la paix, dans les troupes de cavalerie et d'infanterie, ensuite sur les équipages et sur les commis, entrepreneurs

et fournisseurs ; et c'est par où commence cette réforme si importante et toutefois bien chagrinante pour ces derniers, pour en diminuer le nombre et la dépense de l'état.

Réformé. (*officier*) On appelle ainsi tout officier de tous grades supérieurs et inférieurs, dont la place est supprimée, mais qui reste quelquefois dans le même corps, avec la qualité de *capitaine réformé*, en faisant son service, et pour lors il conserve son rang d'ancienneté, et parvient aux grades supérieurs, selon la date de sa commission.

Refouler. V. *Refouloir*.

Refouloir. Instrument qui sert à *refouler* la poudre, et ensuite le bouchon, aussitôt qu'on les a introduits dans le canon.

Régaler. Ce mot est quelquefois employé dans la fortification, pour dire *aplanir*, mettre de niveau. Voy. *Remblai*.

Regate. Courses de barques qui s'exécutoient en forme de carrousel, sur le grand canal de Venise, à la fin desquelles le vainqueur recevoit un prix du sénat.

Régence. Dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un état pendant la minorité ou l'absence du souverain. Cette dignité est quelquefois aussi enviée que la couronne; c'est cependant déja trop que d'être condamné à porter cette dernière. Par le mot *régence*, on entend aussi les personnes qui composent le gouvernement dans quelques états de l'Europe.

Régiment. Corps de troupes composé de plusieurs compagnies d'infanterie, et commandées par un colonel, ou de cavalerie, commandées par un mestre de camp.

Reitres. Cavaliers qui composoient autrefois l'élite de la cavalerie *allemande* ; ils rendirent de grands services à la *France* durant la régence de *Catherine de Médicis*. Le roi de *Navarre* en avoit appelés au secours des calvinistes, jusqu'au nombre de trente-cinq mille.

Réjouissances à l'occasion des événemens guerriers heureux. De toute antiquité, les *fêtes* et *réjouissances* publiques à l'occasion des événemens célèbres par le fait des armes, furent en usage, et elles étoient toujours réglées sur l'importance des victoires remportées par les généraux. Ces fêtes avoient quelquefois une durée de huit jours; elles ne se faisoient aussi qu'avec des frais énormes; des processions étoient ordonnées pour

remercier les dieux, dans lesquelles on portoit leurs statues. Lors des conquêtes de *César*, le sénat romain n'étoit, pour ainsi dire, occupé que des ordres et réglemens à donner et à prescrire pour les *réjouissances*, comme dans le cours des désastres de la guerre punique, le même sénat n'étoit occupé que des ordonnances pour les prières et processions qui devoient appaiser la colère des dieux; de sorte, dit le chevalier de *Folard*, que les dieux, dans aucunes circonstances, ne perdoient rien de leurs revenus; à quoi j'ajouterai, qu'il est, sans aucun doute, moins difficile de contenter ou d'appaiser un seul dieu, qu'une légion d'animaux, les uns pacifiques, et les autres féroces. Du temps d'*Annibal*, les Romains renchérirent encore sur la dévotion; l'adversité faisoit, sur ces *grands hommes*, ce que fera toujours la menace d'un naufrage sur les troupes ou passagers qu'un vaisseau contient. Ces Romains d'alors n'avoient point, il faut le croire ainsi, un *Ajax* pour chef, car ce grand héros de la fable disoit, *que c'étoit une impiété que d'implorer l'assistance des dieux pour vaincre, comme c'étoit une impiété également que de leur adresser des remercîmens*. *Ajax* fut, comme on le sait, puni de son impiété. Lorsque ces mêmes Romains cessoient d'être traversés par l'infortune de leurs armes, ils reprenoient ce caractère de férocité qui fut constamment inséparable de leurs grands succès; ils donnoient à leurs *fêtes* et *réjouissances publiques*, un relief, et voici en quoi il consistoit: Lors d'une publication de paix, ou d'une victoire remportée, ces *réjouissances*, d'après l'exemple des Grecs, étoient toujours accompagnées de sacrifices. On allumoit de grands feux pour brûler les victimes. Ces victimes n'étoient pas des animaux, mais des prisonniers ou des esclaves, c'est-à-dire des *hommes*. Ils voulurent bien cependant se contenter, par la suite, du sacrifice des animaux. Tous les enthousiastes des Romains ne voient leur gloire que dans leurs hauts succès; mais en mettant sur une ligne à part les magnifiques édifices procréés par leurs vols chez toutes les nations qu'ils subjuguèrent, on ne voit au contraire que leur honte dans ces hauts succès, puisqu'ils n'étoient plus pour lors que des hommes livrés à l'ambition, à la soif dévorante des richesses, au luxe, à la mollesse, à la

bonne chère continuelle, à la débauche la plus effrénée, à la cruauté et à l'orgueil le plus insultant (le dernier citoyen romain se regardoit au-dessus des rois) : la corruption enfin de leurs mœurs anciennes entraîna celle du cœur, et reporta la bassesse dans laquelle leur esprit dégénéra, à la bassesse de leur origine; et c'est précisément dans les premiers hommes qui naquirent de cette dernière, que l'on doit voir uniquement le véritable ornement de l'histoire romaine : ainsi, quand on voudra citer les Romains pour modèles à suivre et à copier, il faudra savoir auparavant distinguer les temps par rapport à leurs vertus, et non par rapport à leurs crimes, et les enthousiastes passés et présens, n'ont vu et ne continuent de voir l'élévation de l'homme que dans ces temps qui caractérisent ce dernier rapport. Quelle erreur! je laisse-là les enthousiastes, mais je m'adresse aux hommes sensés : qu'ils considèrent d'abord ces Romains issus d'une troupe de brigands et d'aventuriers, ensuite d'esclaves fugitifs, de banqueroutiers et de malfaiteurs, agrégés par la grande politique de *Romulus*; qu'ils considèrent ensuite les Romains issus de tous ces gens, ils y trouveront le véritable monument de l'histoire romaine; qu'ils considèrent, enfin, les Romains s'élançant, comme des torrens impétueux, sur tous les points de l'Italie, des Gaules, de la Germanie, de l'Asie, etc. etc., ils trouveront en ceux-ci, et le terme de leur gloire, et le terme de leur orgueil, et l'amas des richesses, des vices et des crimes de toutes les nations qu'ils subjuguèrent, et en même temps le monument qui entache l'histoire romaine.

Relais. Quand on fortifie un terrain quelconque, et dans les siéges, on nomme ainsi des endroits fixés, de quinze en quinze toises l'un de l'autre, sur un terrain aplani, et de dix en dix toises, sur un terrain élevé, pour y placer les travailleurs chargés du transport des terres. On nomme aussi *relais* un espace de quelques pieds de largeur, que l'on ménage entre le pied du rempart, l'escarpe et le fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent.

Relation, ou Récit. On dit *relation* fidelle, exacte, d'une guerre, d'une bataille, d'une action guerrière, d'un siége, etc. On ne peut jamais avoir une relation fidelle ni exacte à l'issue d'une

action de guerre, ni même à l'issue d'une campagne; elle doit être l'œuvre de l'examen scrupuleux de tous les rapports très-authentiques, et une relation de cette nature ne peut être exacte, si on n'a réuni auparavant toutes les preuves, tous les détails circonstanciés, si on ne les a classés pour apercevoir les lacunes : ce n'est que d'après ces choses que l'on peut rédiger les matériaux, et il devient ensuite plus facile de rendre le tout avec précision. Il est bien plus difficile de faire les *relations* d'actions de guerre, que celles des voyages, quoique celles-ci exigent des talens particuliers : cela est aisé à sentir. V. *Journal militaire*.

RELEVER. C'est prendre la place d'un autre corps : de-là on dit, *relever une garde*, *relever la tranchée*, *relever une sentinelle*.

RELIEF. Ordre obtenu du ministre, par un officier, pour se faire payer de ses appointemens pendant qu'il a été absent du service.

REMBLAI. C'est un travail de terres rapportées et battues, soit pour faire une levée, soit pour applanir un terrain ou pour garnir le derrière d'un revêtement de rempart déblayé pour la construction d'un mur.

REMETTRE un BATAILLON, les RANGS, les FILES, ou simplement se REMETTRE. C'est revenir sur son terrain, après avoir fait des doublemens, des contremarches ou des conversions : ainsi, c'est reprendre ses premières distances, et faire face sur le même front où l'on se trouvoit avant le mouvement.

REMONTE. C'est fournir aux cavaliers un cheval, lorsqu'ils sont démontés. Cela peut se dire aussi du remplacement des vêtemens et armures hors d'état, par des neufs.

REMONTER une RIVIÈRE. C'est voyager contre son cours.

REMPARER. (*se*) C'est se faire promptement une défense contre une attaque soudaine, inattendue. On se *rempare* d'une haie, avec des chariots, des poutres, etc. On dit *se remparer* d'une place qui étoit déja dans les mains de l'ennemi.

REMPART. On dit d'une ville très-forte, qu'elle est le *rempart* de toute une province; d'un grand fleuve, qu'il est le *rempart* réciproque de deux souverainetés; d'une place telle que Malte, qu'elle est un des principaux *remparts* de la chrétienté; d'un chef d'armée, que ses

gardes lui firent un *rempart* de leurs corps.

REMPART. (*labourer un*) V. *Labourer*.

REMPART. Levée de terre qui enferme la place de tous côtés. Sa largeur, par le haut, est ordinairement de neuf toises, et de treize à quatorze par le bas : c'est sur celle-ci que l'on prend la largeur du parapet et de la banquette. L'objet du *rempart* est de mettre les maisons à couvert des attaques de l'ennemi, et d'élever ceux qui la défendent, de manière qu'ils découvrent bien la campagne.

REMPORTER. On dit *remporter* une ou la victoire, un avantage sur l'ennemi; le prix de la course, de la bague; on l'a *remporté* tout percé de coups, tout criblé de balles.

RENCONTRE. Lorsque le seul hasard produit un choc entre deux corps de troupes, on appelle cela *rencontre*. Une sanglante *rencontre* entre deux avant-gardes engagea ensuite un combat général. Un combat singulier, mais non prémédité, est regardé comme une pure *rencontre*. Ce mot a quelquefois servi de manteau à des duels prémédités, parce que les lois ne regardoient que ceux-ci.

RENDEZ-VOUS. Lieu indiqué aux troupes qui doivent s'assembler pour quelqu'entreprise militaire.

RENDRE. C'est livrer une place après la capitulation. On dit *rendre* l'épée, les armes; c'est se soumettre, se livrer au pouvoir ou à la bienveillance de son ennemi, à sa discrétion; se *rendre* prisonnier de guerre, sans coup férir. On dit les troupes se *rendirent* à point nommé tel jour sur la frontière; se *rendre* à son poste, à son régiment, à son drapeau.

RENDU. C'est le soldat contraint de mettre bas les armes.

RENFONCEMENT; se dit du passage pratiqué dans l'épaisseur du glacis du chemin couvert, qui facilite la communication aux troupes à l'endroit des traverses.

RENFORCER. C'est ajouter à la force qu'on a déja; c'est-à-dire, rendre plus fort. On dit *renforcer* des troupes, une armée, une garnison, les gardes, un poste, etc.

RENFORT. Nouvelle augmentation ou secours d'hommes, d'armes, de munitions pour une place ou pour une armée. Un général qui attend un *renfort*, ne peut trop se tenir en bonne situation et sur la défensive, et faire en sorte, s'il est possible,

de cacher son arrivée à l'ennemi.

Renfort d'un canon. Le canon a, sur sa longueur, trois circonférences distinctes, qui se nomment chacune *renfort*. La première est depuis l'*astragale* jusqu'à la plate-bande et moulure qui est sous les anses; la seconde est depuis cette plate-bande et moulure jusqu'à la plate-bande et moulure après les tourillons, et la troisième est la volée qui est moindre encore que la seconde, comme celle-ci est moindre que la première.

Renom, ou Réputation. Un militaire se donne un bon *renom* par son zèle et son exactitude, ainsi que par une conduite exemplaire, comme il se donne un grand *renom* par ses exploits; mais celui-ci perd beaucoup de son prix, si le premier ne l'accompagne, car c'est celui-ci seul qui conserve le grand *renom*, qui n'a que la durée de la circonstance, quand le moral est absent.

Renommée. La *Renommée* aux cent bouches publie toutes les belles, toutes les grandes actions et victoires, mais elle publie aussi tous les vices, toutes les mauvaises actions, tous les crimes, un peu plutôt, un peu plus tard; et comme on ne peut la corrompre, c'est par cette raison qu'elle publie et révèle tout. V. *Renom*.

Renverser. La mine *renverse* une tour, un fort, un bastion: on *renverse* les travaux des ennemis. Les troupes qui marchent avec effort, *renversent* tout ce qui se présente devant elles, c'est-à-dire qu'elles défont et mettent en déroute tout ce qui leur fait opposition. Les troupes se *renversent* les unes sur les autres, quand, poussées par l'ennemi, elles reculent ou se retirent en confusion et en désordre parmi celles qui les soutenoient. Une première ligne se *renverse* sur une seconde; celle-ci sur la troisième. On dit l'aile gauche de notre armée renversa l'aile droite de l'ennemi. *Renverser* un bataillon, un escadron. On dit *renverser* d'un coup de lance, etc.

Réparation d'honneur. V. *Injure*.

Réparations d'armures. Cet objet est d'une très-grande conséquence, 1°. de la part du soldat, aux frais duquel la réparation de son armure est faite, quand il y a de sa faute; 2°. quand il s'agit d'une réparation générale dans laquelle on peut fort bien mettre des armes au rebut, tandis qu'elles n'exigent qu'une réparation,

d'où il s'ensuit des frais que l'on pourroit économiser.

Réparer une injure. Il est mille fois plus louable de réparer de bonne grace et avec franchise une injure, un outrage, que de répandre le sang de l'outragé. V. *Injure.*

Répartir. On se sert de ce mot pour *distribuer*, et on dit, la ville s'étant trouvée trop petite pour loger toutes les troupes, on en a *réparti* le tiers, les deux tiers dans les villages voisins.

Replier. C'est un mouvement que fait un corps de troupes sur la droite ou sur la gauche, ou sur le centre, pour se tourner de l'un de ces côtés.

Répondre. V. *Salut.*

Repos; se dit de l'état où sont les armes à feu lorsque le chien n'est ni bandé, ni abattu. On dit mettre le chien d'un fusil, d'un pistolet, dans son *repos.*

Reposer. On dit d'une garnison qui a beaucoup souffert pendant un siége, qu'il faut la laisser reposer; et la même chose des troupes qui n'ont fait la conquête d'une place, qu'après que tous les travaux de l'art ont été mis en action.

Repoussoir. Instrument ou cheville de fer dont se servent les charpentiers de l'artillerie, pour faire sortir les chevilles d'assemblage.

Reprendre. On dit *reprendre* un poste, une ville; *reprendre* sur l'ennemi tout ce qu'il avoit enlevé; *reprendre* courage, haleine, pour marcher de nouveau à l'ennemi.

Représailler. C'est faire subir aux prisonniers que l'on a en son pouvoir, le même traitement que l'ennemi a fait éprouver à ceux qu'il a au sien. Lorsque l'ennemi viole les droits de la guerre, la vengeance, qui en est la suite, est aussi regardée comme *représaille.*

Reprise. On dit les troupes se sont battues, à plusieurs *reprises*, avec acharnement. *Reprise d'armes*, d'*hostilités.*

République. V. *Gouvernement.*

Réputation. V. *Renom.*

Réserve. Corps considérable de troupes, placé à trois cents pas environ de la seconde ligne d'une armée disposée en bataille et prête à combattre. Ces troupes sont sous le commandement d'un général subordonné au chef de l'armée, et sont spécialement destinées à fortifier, dans le besoin, celles qui ont été contraintes de plier; elles ne campent pas ordinairement avec l'armée, lorsque celle-ci n'est pas en

action, mais dans des lieux d'où elles sont à portée de la rejoindre au premier ordre. On regarde un *corps de réserve* comme la troisième ligne d'une armée. Un général capable, ne dispose jamais une armée sans s'occuper particulièrement de la composition de son corps de *réserve*, qui, dans l'occasion d'un désordre dans une bataille ou dans un combat, peut lui devenir on ne peut pas plus important, et c'est quelquefois par son secours qu'il obtient le gain d'une bataille, encore indécis au moment où il lui fait donner l'ordre d'avancer. Le général qui commande comme généralissime, et même sans avoir ce titre, reçoit quelquefois les ordres de former, pour lui et pour son état-major, un corps particulier de *réserve*, dont le général qui le commande reçoit le mot de lui, quoiqu'il reste chargé du détail.

Résistance. On dit d'un corps qui tient ferme dans ses lignes ou dans un combat, d'une place assiégée avec l'épuisement des forces, que la garnison a montré une vigoureuse, une opiniâtre, une longue, une courageuse, une foible *résistance*, ou peu de *résistance*; ce corps a montré, a tenu avec une belle *résistance*; tel gouverneur ne s'est rendu que quand il a vu qu'il ne pouvoit plus *résister*.

Résister. V. *Résistance*.

Résolution. Il est des cas où le plus habile général doit mûrement consulter; mais aussi, dès qu'il a pris sa *résolution*, il doit exécuter promptement et avec vigueur.

Responsion; c'est une redevance qu'une commanderie militaire paye à son ordre.

Ressort. Pièce d'acier fin, qui, lorsqu'elle est bandée avec effort, presse d'autres pièces, et leur donne le mouvement subit que l'on en attend : tel est l'effort du *ressort* du chien sur la platine du fusil et du pistolet. L'effort du *ressort* qui fait sortir un dard d'un bâton ou d'une hampe.

Rétablir; se dit de la discipline militaire. Il est plus aisé à un général bien pénétré de l'importance de ses fonctions et de ses devoirs, de maintenir la discipline que de la *rétablir*.

Retentir. On dit les vallons, les bois ont *retenti* des coups de mousquets et de canons. La voûte, les échos, l'air *retentissoient* des cris d'alégresse. Toute la terre *retentit* du bruit des exploits, des belles actions de tel gé-

néral. La terre *retentira* encore long-temps des injustices, des désastres de maints conquérans.

RETENTISSEMENT. Voy. *Retentir.*

RETENUE. C'est ce que l'on retient au soldat et au cavalier sur leur paye, pour leur entretien et pour celui de leurs chevaux. Le souverain accorde, quand il le trouve à propos, des brevets de *retenue* sur les charges militaires, en faveur de ceux à qui il est dû.

RÉTIAIRES. Sorte de gladiateurs, chez les Romains, qui combattoient contre les Myrmillons, armés d'un trident et d'un filet, au moyen duquel ils cherchoient à les embarrasser.

RETIRADE. Espèce de retranchement fait à la hâte sur un bastion, ou en tout autre endroit, pour disputer le terrain pied à pied, quand les dehors sont détruits. On ne doit pas attendre qu'un ouvrage soit enlevé, pour se précautionner d'une *retirade*. Chez les anciens, les *retirades* étoient des chicanes très-sérieuses; car l'ennemi étoit fort surpris, lorsque, croyant entrer dans la ville par une brèche faite à la muraille qu'il avoit attaquée, il en retrouvoit une seconde, et quelquefois une troisième à renverser. Ces disputes de terrain toise à toise, peuvent se conduire très loin dans une ville, par des murailles ou par des fossés. Il me semble qu'un gouverneur, bien entendu dans son métier, bien assuré de la bonne volonté et de la résistance des habitans, et qui n'attendroit pas l'épuisement de ses troupes, ni de ses munitions, pourroit donner bien du fil à retordre à un assiégeant, en le laissant monter à la brèche, où, croyant être vainqueur, il faudroit qu'il se résignât à de nouvelles attaques qu'il ne prévoyoit pas; alors l'assiégé a de grands avantages sur lui, outre que le découragement peut s'en mêler.

RETIRER. On dit qu'un officier *se retire* du service, pour dire qu'il le quitte; que l'ennemi s'est *retiré* en mauvais ou en bon ordre. Les sentinelles ont le droit de faire *retirer* le monde. Une armée se *retire* sous une place, pour dire qu'elle cherche à se fortifier.

RETOUR de la MINE. V. *Galerie.*

RETOURS de la TRANCHÉE. Retranchemens faits en zigzag, depuis la queue de la tranchée jusqu'au glacis, et qui tient les trois parallèles l'une à l'autre. On les construit de droite et de gauche, de manière que l'assiégé ne puisse

puisse enfiler les travailleurs ni avec le canon, ni avec le mousquet.

RETRAITE. Action par laquelle on se retire, après avoir essuyé des échecs dans une bataille, pour éviter une défaite complète, ou bien lorsque l'on est contraint de lever le siége. J'ai parlé de cette opération si difficile, bien amplement dans le cours de la *Journée militaire*, et j'y indique des exemples de belles et de mauvaises retraites. La *retraite*, en termes clairs, est une *fuite;* mais c'est une *fuite* exécutée *avec art*, et *un très-grand art*. Un bon général prévoit toujours dans son esprit un lieu pour sa retraite, dans le cas d'un échec.

RETRAITE. (*battre la*) C'est battre la caisse à une certaine heure du soir, pour avertir les soldats d'une garnison de se retirer dans leurs quartiers, et ceux d'un camp dans leurs tentes.

RETRAITE; se dit aussi de l'emploi que l'on donne, dans une place de guerre, à un officier, pour récompense, ou d'une pension, après tant d'années de service.

RETRAITE. On dit une belle, une sage, une prudente, une savante, une heureuse, une malheureuse *retraite*. Se battre en *retraite*. Attaquer l'ennemi dans sa *retraite*. Les trompettes sonnent la *retraite*. Battre en *retraite*, c'est céder. L'ennemi est en *pleine retraite*. Suivre l'ennemi dans sa *retraite*, c'est le pourchasser, et chercher l'occasion de le combattre de nouveau; ceci est quelquefois très-funeste à celui qui le fait, comme il peut quelquefois avoir tort de ne pas le faire: la science, la prudence et les instructions que le général peut avoir sur son adversaire et sur ses ressources, le décident.

RETRANCHÉ. (*corps*) Corps de troupes qui se trouve dans le retranchement.

RETRANCHEMENT. Obstacle qu'on oppose à l'ennemi, pour lui disputer le terrain qu'on se propose de défendre. Je parle encore bien amplement, dans la *Journée militaire*, mais toujours avec précision, sur tous les genres de retranchemens dont on doit faire usage selon les circonstances, la commodité et la situation des lieux. Tout terrain qui se dispute pied à pied sur un ouvrage, sur une brèche, dans un fossé, sur un rempart, dans une rue, est toujours soutenu par un retranchement qui suffit à un petit

nombre pour résister à un plus grand.

Retranchemens. On dit, en parlant de l'ennemi, il est difficile de forcer ses *retranchemens*, ou de le forcer dans ses *retranchemens*. Entrer dans les *retranchemens* l'épée à la main, c'est être en force, et attaquer brusquement et avec vigueur.

Retrancher. On dit *retrancher* un camp : c'est construire des ouvrages devant ou autour, pour le fortifier et tenir l'ennemi en respect.

Réussite. Un bon général ne doit point s'affliger ni perdre courage par rapport à une mauvaise *réussite*, par la raison que les grands succès à la guerre se partagent, sont journaliers, et se manifestent quelquefois avec le même caprice, si je puis parler ainsi, que les beaux coups dans la main d'un savant joueur, qui en éprouve quelquefois l'avarice, et est quelquefois battu par un foible adversaire.

Réveil-matin, double-canon, brise-mur. Ancienne pièce d'artillerie, qui est reléguée; elle chassoit un boulet de canon de quatre-vingt-seize livres.

Réveil, ou Diane. Battement de caisse qui se fait dès le matin, pour faire savoir à toute l'armée que le jour commence à paroître.

Revers. Un ouvrage dont on ne peut découvrir le terre-plein et la gorge, est un *revers*; il en est de même des hommes, lorsqu'on ne les découvre que par le dos; ce qui est avantageux pour l'ennemi, qui a le point de vue.

Revers de l'orillon. C'est la partie de l'orillon d'un bastion, qui est du côté de la place, c'est-à-dire, qui y rentre. C'est dans cette partie même que l'on pratique les poternes ou fausses portes, pour cacher et favoriser les sorties.

Revers de la tranchée. C'est, dans *l'attaque des places*, le côté opposé à son parapet.

Revers. On dit, il lui a abattu, ou il lui abattit la tête d'un *revers*; il a mis, ou il mit la balle dans la grille, d'un coup de *revers*; voir, prendre, battre une troupe, un ouvrage à *revers*; c'est agir soit en flanc, soit à dos.

Revêtement. Muraille de pierres ou de briques, que l'on élève depuis l'escarpe jusqu'à la contrescarpe ou terre-plein des ouvrages, pour les rendre plus solides, l'escalade plus difficile, et pour empêcher l'éboulement des terres.

Revêtement; (*demi-*)

se prend depuis l'escarpe du fossé, jusqu'au cordon ou terre-plein du rempart. Lorsque l'on n'a ni le temps, ni la commodité de réparer, par un *revêtement* solide, les brèches qu'ont pu éprouver les ouvrages pendant la durée d'un siége vigoureux, on y supplée par des *revêtemens* de *saucisses* et de *fascines* piquées bien solidement; et ces *revêtemens passagers*, faits avec soin et solidité, peuvent durer trois et quatre ans, mais guères plus.

REVÊTIR. V. *Revêtement*. On dit revêtir, ou être *revêtu* d'une commission, d'un pouvoir, d'un plein pouvoir, d'un ordre important, d'un grand emploi, d'une dignité.

RÉVOLTE. V. *Rebellion*. On dit se jeter dans une *révolte*; avoir l'esprit de *révolte*; avoir l'esprit séditieux, c'est attiser, souffler la *révolte* par-tout; calmer, appaiser, étouffer une *révolte*.

RÉVOLTER. V. *Révolte*, *Rebellion*.

REVUE. C'est l'examen d'un corps de troupes, rangées en ordre de bataille, que l'on fait ensuite défiler, pour voir si les compagnies sont complètes et si elles sont en bon état. Un général d'armée ne manque jamais de faire la revue de ses troupes, avant de les mettre en quartier d'hiver.

RHINGRAVE. C'est un comte du Rhin. Il se disoit anciennement des juges, des gouverneurs de villes situées le long du Rhin.

RIBADEQUIN. Ancienne pièce d'une livre de balles.

RIBAUDAILLE. Terme injurieux dont on se servoit autrefois pour désigner un soldat lâche et poltron. (*Philippe de Valois* étant en guerre contre *Edouard*, roi d'Angleterre, avoit pris à sa solde douze mille archers génois, qui formoient sa première ligne; ceux-ci, pendant leur marche, ayant négligé de couvrir leurs arbalètes, ne purent en faire usage, et ils recevoient toutes les flèches des Anglois, sans pouvoir en riposter une; de sorte qu'ils furent contraints de lâcher le pied. *Philippe*, croyant qu'il y avoit de la trahison de la part des Génois, s'écria: *Et tôt, tuez cette* ribaudaille *qui nous empêche la voie!*)

RIBAUDEQUIN. C'étoit anciennement un arc de quinze pieds de long, ou de douze au moins, arrêté sur une forte pièce de bois, large d'un pied, dans laquelle on avoit creusé un canal pour y placer un javelot de cinq à six pieds, ferré et empenné, qui étoit quelquefois

de corne. On le dressoit sur une muraille; on le bandoit avec un tour : la chasse en étoit telle, que le javelot pouvoit percer trois et quatre hommes d'un trait. Cette machine, qu'on appeloit aussi *arbalète de passe*, étoit semblable au *scorpion*, et on l'appeloit de même *scorpion*, parce que la piqûre du javelot étoit encore plus dangereuse que celle de cet animal.

Ribauds. Corps de soldats qui étoient dans les armées de *Philippe-Auguste*. C'étoient des gens déterminés, qui affrontoient, avec la plus grande témérité, les plus extrêmes périls, quoiqu'ils ne fussent armés qu'à la légère. Mais ils étoient si débauchés, que les autres soldats rougissoient d'aller avec eux : aussi, la comparaison d'un débauché à un *ribaud* est-elle demeurée.

Riblée. V. *Ribleurs*.

Ribleurs. Coureurs de nuit, gens de mauvaises mœurs. Avant que la discipline régnât parmi les troupes, beaucoup de soldats faisoient *riblée*, c'est-à-dire se soûloient, et se livroient au pillage, sur-tout pendant la guerre.

Ricochet. C'est lorsqu'une batterie est disposée de manière à battre et à enfiler les chemins couverts et autres défenses de la place, ou tranchées et retranchemens d'un assiégeant. Pour battre à *ricochet*, on met la pièce sur sa semelle, et on la tire à toute volée, en observant de mettre moins de poudre que pour battre en brèche. La meilleure manière de diriger le *ricochet*, est de pointer le canon sous l'angle de six, sept, huit, neuf et dix degrés.

Rideau. Couverture dont les anciens couvroient leur tours et leurs ouvrages, pour les garantir des feux des assiégés, et des coups lancés par leurs machines. Ce *rideau* étoit composé d'un tissu de crin et de peaux crues : on se gardoit bien de les appliquer contre les tours, mais on les suspendoit à une certaine distance, pour amortir les traits et autres pièces lancés par les machines.

Rideau. C'est une hauteur qui s'étend en long, en forme de colline, dont on profite selon les circonstances. Lorsque ce *rideau* se trouve favorablement situé pour le dessein de l'ennemi, il ne manque pas de s'en emparer, sur-tout dans le cas d'un siége.

Riposte. C'est, dans l'escrime, pousser une botte après en avoir paré une autre.

Risban. Terre-plein garni

de canons pour la défense d'un port. Le *risban* de Dunkerque est aussi important qu'une citadelle; il renferme des casernes et de vastes magasins.

Rivalité. La *rivalité* entre deux généraux égaux en mérites et en talens, est une pépinière d'exploits.

Robe-courte. (*officiers de*) C'étoient autrefois les prévôts des maréchaux, *vice-baillis*, vice-sénéchaux, leurs lieutenans, etc. Lorsqu'ils faisoient exécuter les ordonnances militaires par les ordres des maréchaux et gouverneurs dans l'étendue où ils exerçoient leurs fonctions, ils étoient accompagnés de cavaliers, qu'on nommoit *archers*.

Roc de lance. On nomme de la sorte, dans les tournois, le bois d'une lance.

Roche à feu. Composision solide qui se consume lentement, et dont le feu vif et lumineux ne s'éteint point dans l'eau. On l'emploie dans bien des cas pour des feux de guerre.

Rodomont. V. *Rodomontade*.

Rodomontade. C'est faire parade de ses forces, de sa valeur, de son intrépidité, de son savoir-faire, de ce que souvent l'on n'a pas fait, et que l'on n'est même pas capable de faire. Tel étoit le fameux *Rodomont*, que l'on fait figurer dans un roman, pour tourner en ridicule ceux qui se vantent trop de leur bravoure et de leurs prétendus exploits.

Roi d'armes. C'étoit anciennement un officier fort considérable dans les armées, ainsi que dans les grandes cérémonies; il commandoit aux hérauts, présidoit à leurs chapitres, et exerçoit la jurisdiction sur les armoiries. On fait remonter leur institution au règne de *Clovis*, Ier roi de France : quelques historiens disent qu'elle ne date que du règne du roi *Robert*; mais le plus grand nombre est du premier avis. L'installation d'un *roi d'armes* se faisoit avec la plus grande pompe et la cérémonie la plus recherchée. Celui qui avoit été élu par le chapitre des *hérauts*, recevoit du roi des habits royaux : les premiers officiers de la couronne, même le connétable, remplissoient des fonctions dans cette cérémonie, où il étoit fait chevalier par le roi. Il y avoit plusieurs *rois d'armes*; mais le *roi d'armes Montjoie* avoit le premier rang sur tous les autres. Il y en avoit pour tous les ordres de chevalerie, dont ils portoient le nom et la décoration. Ils commandoient aux hérauts

d'armes et poursuivans d'armes. V. ces mots.

Roi d'armes Montjoie. V. *Roi d'armes.*

Rôle. C'est un état de toutes les troupes en général, et des munitions de guerre et de bouche.

Romaine. Instrument qui sert à peser les pièces d'artillerie et les munitions, jusqu'au poids de six milliers.

Rompre un bataillon; c'est remettre un bataillon par compagnies pour le faire défiler.

Rondache, espèce de *bouclier rond*, qu'on appeloit aussi *rondelle*, dont se servoient les anciens, et même encore vers la fin du seizième siècle. On ne s'en sert plus aujourd'hui; cependant elles pourroient encore être utiles à la défense des brèches.

Ronde. Guet de nuit qu'un officier de service est chargé de faire sur toute l'étendue du rempart d'une place de guerre, pour observer si les sentinelles font exactement leur devoir. Cette ronde est répétée à diverses heures de la nuit, par les officiers de chaque corps-de-garde. Il y a la *ronde-major*, faite par le major de la place, qui s'assure si le mot d'ordre a été bien donné; il en va rendre compte ensuite au gouverneur. Le gouverneur lui-même, le lieutenant de roi et les inspecteurs généraux employés font de temps en temps la *ronde*, afin de tenir les corps-de-garde sur le qui vive. Lorsqu'une sentinelle crie *qui vive !* celui qui fait la *ronde* doit faire connoître, par sa réponse, quelle sorte de *ronde*. Aux armées, les *rondes* sont faites par les officiers de piquet et par les généraux de jour.

Ronde-major. V. *Ronde.*

Rondelle. C'est une des parties de l'affût du canon.

Rondelle. Espèce de bouclier fait en bois et couvert de cuir bouilli, moins grand que le bouclier ordinaire, que les gens de guerre et de pied portoient à leur bras gauche. V. *Rondache*, *Bouclier.*

Rondellier. Espèce d'archer, de piquier. Voy. *Echelle*, pour connoître leur emploi.

Rorarii. V. *Vélites.*

Rostrale. (*couronne*) V. *Couronnes.*

Rouet. Autrefois les arquebuses et les pistolets produisoient leur effort par le moyen d'un *rouet*. Le chien, avec son ressort, ont remplacé le *rouet*, et l'effort est beaucoup plus prompt.

Rouleaux. Plusieurs fascines liées ensemble, dont

on se sert à la sape pour couvrir les travailleurs.

Roulement. Préparatoire des tambours pour l'exercice. Toutes les marches et manœuvres se préludent par le *roulement* d'un seul tambour, et les autres ne battent la caisse que lorsqu'ils remarquent, par les coups de baguettes, le signal pour telle marche ou pour telle manœuvre. Chaque mouvement ne s'exécute cependant pas à la suite du prélude d'un *roulement ;* il y a des règles fixes pour tout ce qui doit s'opérer et s'exécuter par le bruit de la caisse, dont les tambours sont parfaitement instruits à l'école du *tambour major.*

Rouler. Les officiers, dans les occasions du service pour lequel ils sont commandés, *roulent* entr'eux, lorsqu'ils sont du même grade, la subordination et le commandement, c'est-à-dire qu'ils obéissent les uns aux autres, selon l'ancienneté de leur réception.

Route. Espèce d'acte que l'on expédie à un ou plusieurs régimens qui se transportent d'un lieu dans un autre. Cet état de *route* est réglé par le ministre de la guerre, signé du souverain et du ministre.

Routiers. V. *Brabançons.*

Ruine. Dans les combats et dans les siéges, on défait, on met en déroute, on détruit ; c'est ce que l'on appelle *ruine.*

Rupture ; se dit d'une cessation d'alliance, de neutralité entre des puissances qui étoient unies par des traités.

Ruser. V. *Ruses.*

Ruses militaires. Différens moyens employés à la guerre, pour tromper et surprendre l'ennemi. Il faut un grand acquis dans la profession des armes, pour être habile dans la science des stratagêmes guerriers. J'ai recueilli, à la suite des pièces justificatives ou d'appui, dans la *Journée militaire,* beaucoup de *ruses de guerre,* que j'ai puisées, par mes lectures, dans l'antiquité.

Rustre. Les anciens nommoient ainsi une lance dont ils se servoient pour combattre dans les lices.

S

Sabre, ou **Cimeterre.** Espèce d'épée tranchante, qui a beaucoup de largeur, et dont la lame est forte, pesante, épaisse par le dos, terminée en arc vers la pointe. Le sabre, pour l'infanterie, est moins pesant que celui

pour la cavalerie, et surtout pour les hussards.

Sabre. (*coups de plat de*) Ce sont des coups appliqués du plat de la lame du sabre sur les épaules d'un cavalier qui a commis quelque faute. Cette punition ne déshonore pas, mais elle n'affecte pas moins toute ame sensible, car la seule idée de frapper et d'être frappé par son semblable, et, qui plus est, par son camarade, est révoltante. On nomme coups de *sabre* ceux qui sont donnés avec le tranchant de la lame.

Sabrer. On dit hacher à coups de *sabre*, donner des coups de *sabre*, c'est comme si on disoit *sabrer* quelqu'un.

Sac à laine. Sac de toile assez grand, que l'on remplit de laine et de bourre, pour former des logemens et des batteries dans les endroits où l'on manque de terre.

Sac à poudre. Il sert à renfermer la poudre : on en fait de plusieurs grandeurs. Dans les siéges, on fait usage de *sacs à poudre*, qui se jettent à la main, comme la grenade. C'est pour faire disperser les assiégeans et les mettre en déroute : il y en a de gros qu'on lance par le moyen du mortier, ou bien on les glisse par des coulisses de bois faites exprès.

Sac à terre. Celui-ci est moins grand et moins gros que le *sac* à laine; il doit être fait d'une toile très-forte, de trente pouces de long, sur douze de diamètre, et on a soin d'en remplir par provision, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une place. On s'en sert, avec beaucoup de succès, dans toutes les conjonctures et circonstances mentionnées dans les chapitres sur l'*attaque* et sur la *défense des places*, dans la *Journée militaire*. A défaut de terre, ou lorsqu'elle est trop spongieuse, on se sert de sable, si on a la facilité de s'en procurer; ce qui abrège l'opération.

Sac d'une ville. C'est lorsqu'elle est prise d'assaut; et pour lors, selon le droit de la guerre, la garnison est passée au fil de l'épée, et très-malheureusement la vengeance du soldat irrité ne se borne pas toujours à la limite de ce droit. Cependant un général, craint et aimé de ses troupes, peut empêcher qu'on n'outre-passe cette limite, si toutefois les habitans n'ont point uni leur résistance à celle de la garnison; encore peuvent-ils y avoir été contraints. On dit le *sac* de telle ville, comme le *sac* de Rome, etc.

Sachets de mitraille. Petits sacs de toile qu'on

remplit de mitrailles, soit pour armer des canons, soit pour armer des pierriers.

SACRAMENTUM. On nommoit ainsi, chez les Romains, le serment que les soldats étoient obligés de faire dès qu'ils étoient enrôlés. Un seul soldat choisi par le tribun, prononçoit le serment à haute voix, à la tête de la légion; il promettoit d'exposer sa vie pour la république, d'obéir à son chef, et de ne point s'écarter sans congé. Tous les autres soldats promettoient, sans répéter la formule, de faire de même; ils faisoient ensuite un autre serment particulier au tribun, et tous ceux qui étoient dans le camp, devoient, sans être soldats, le prêter; c'étoit celui de ne rien prendre, et de porter chez le tribun tout ce qu'ils trouveroient.

SACRE, ou SACRET. Ancienne pièce de canon qui avoit treize pieds de longueur, et qui pesoit depuis deux mille cinq cents jusqu'à deux mille huit cent cinquante livres; elle chassoit des boulets de quatre et cinq livres : elle n'est plus d'usage.

SAGUM. Sorte d'habit de guerre, fait de laine, à l'usage des anciens Romains, que les Gaulois adoptèrent aussi. Lorsque le sénat romain vouloit honorer un roi, il lui envoyoit le *sagum*, de même qu'aux consuls et aux préteurs, lorsqu'ils se rendoient au camp ou à leur gouvernement.

SAIE. Casaque militaire à l'usage des Grecs, des Romains et des Gaulois. Ce n'est qu'une répétition du *sagum*. Cette casaque, faite de laine, avoit une forme carrée. Il y en avoit d'hiver et d'été.

SAIGNÉE du SAUCISSON. C'est appliquer le moine sur la poudre du *saucisson*, par la coupure ou saignée qu'on lui a faite.

SAIGNER du NEZ; se dit d'une pièce d'artillerie qui tire de haut en bas, et pour lors sa volée emporte la culasse. Une pièce de canon *saigne du nez*, lorsque sa volée devient courbe; cela arrive lorsque le métal se trouve échauffé par un trop grand nombre de coups tirés sans avoir rafraîchi la pièce, ce qui en dérange nécessairement la justesse.

SAIGNER un FOSSÉ. Cela se dit d'un fossé rempli d'eau, que l'on veut dessécher pour le passer et arriver à la brèche ou à la muraille. On en vient à bout en faisant des coupures pour détourner l'eau, puis on jette des fascines, des fagots de jonc, des claies et

des planches par-dessus; tout cela se fait sur la vase qui reste au fond. On est quelquefois dans le cas de saigner un marais par de nombreuses rigoles.

SAILLANT. On appelle angle *saillant*, l'angle d'un *bastion*, d'une *demi-lune*, d'une *contre-garde*, d'une place d'armes et de tout ouvrage fortifié, dont les angles regardent la campagne.

SAISIR. On dit, il se faut *saisir* de ce fort, de cette place, de ce poste, de ce château, de ce passage, de cette hauteur, etc.

SALADE. Espèce de casque. V. *Casque*, *Morion*, *Bourguignotte*.

SALADE. (*régiment de*) On appeloit autrefois, par dénigrement, de la sorte, certains petits régimens de nouvelle création, et particulièrement quand les chefs étoient des hommes peu connus.

SALAMANDRE et SERPENS. On remplit des vases fragiles de ces animaux, en observant de leur donner de l'air : on en jette sur l'ennemi au moment d'un assaut. Les vases ne sont pas plutôt rompus, que les assaillans en sont fort inquiétés. En leur jetant du sel sur le dos, on est sûr de les faire mourir sur-le-champ.

SALIENS. V. *Ancile*.

SALLE d'ARMES dans un MAGASIN, ou ARSENAL. Grand emplacement particulier où sont rangées, par ordre et par numéros, les armes offensives et défensives de toutes espèces.

SALPÊTRE. C'est un sel moyen dont on tire, par l'analyse, un alkali fixe et un acide volatil qui en fait la principale partie d'où naissent les propriétés qui le distinguent d'un autre sel. Ce sel se forme de la superficie de la terre, dans les caves, celliers, écuries et autres lieux couverts, imprégnés de substances végétales et animales, et où l'air a accès. On ne l'emploie à la composition de la poudre qu'à sa troisième cuite.

SALUTATORES. On a toujours cherché à jeter du ridicule sur les courtisans qui se rendent au lever ou au coucher d'un prince, pour le saluer; il n'y a cependant rien de ridicule dans cet usage, qui a même ses avantages pour celui qui reçoit l'hommage, comme pour celui qui le rend. Cette mode fut de tous temps; et dans le moment où j'écris, ceux qui la blâmoient, la pratiquent bien amplement, et sans doute par réflexion survenue après coup. Les soldats romains imitoient bien aussi les courtisans. Lors-

qu'ils étoient dans le camp, ils alloient tous, dès le matin, faire la révérence à leur centurion : celui-ci se rendoit chez le tribun, et tous les courtisans et les tribuns se rendoient ensuite chez le général. Je ne vois rien de trop dans cet usage, que la visite des soldats aux centurions ; mais ces fiers citoyens romains, qui regardoient les rois comme au-dessous d'eux, poussoient l'art de courtiser bien plus loin ; ils employoient une partie de la matinée à aller faire la révérence à ceux de leurs concitoyens dont les suffrages leur étoient nécessaires pour parvenir aux charges de la république : les uns se tenoient, par respect, dans l'antichambre ; d'autres, dans le vestibule, et quand leurs patrons sortoient pour aller faire eux-mêmes des révérences, ces *salutatores* les accompagnoient fort humblement autour de leur litière, jusqu'à l'endroit où leurs esclaves les déposoient : là, ils faisoient encore des révérences, et la cour du matin étoit accomplie. Ce devoir devenoit une vraie corvée pour les cliens, et ceux qui y manquoient s'en trouvoient mal. On ne fait cas nulle part des fades courtisans, mais un honnête milieu est une chose décente, et ces fiers Romains tenoient en même temps les deux extrêmes, en méprisant d'un côté les rois, en les regardant au-dessous d'eux, et en remplissant en même temps le rôle de plats valets.

Salut. Marque de respect que les officiers, à la tête d'une troupe, rendent au chef d'armée et autres officiers généraux qui les commandent. Le *salut* est toujours exécuté selon la dignité de celui à qui il est adressé : on *salue* aussi de la voix, par trois cris successifs des mots *vive tel monarque !*

Salve. Salut militaire qui se fait par la décharge d'un grand nombre d'armes à feu, et en même temps par témoignage d'honneur pour un souverain, pour un ambassadeur, pour un général triomphant, pour un événement joyeux, et enfin à l'occasion d'une pompe funèbre.

Samata. V. *Mailles*, ou *Cotte de mailles*, *Cuirasse*.

Sambuque. Echelle des anciens, de la largeur de quatre pieds, qu'on élevoit de dessus deux galères contre le mur qu'on vouloit attaquer. Les deux extrémités de cette échelle doivent être armées de pattes d'ancre, ce qui empêche que le

poids des hommes qui doivent monter dessus ne repousse le bâtiment en arrière. La largeur de cette échelle peut sans doute être de bien plus que de quatre pieds, mais la hauteur doit égaler celle de la muraille dont on veut se rendre maîtres.

SAMPIT. Arme dont se servent les habitans de l'ile de *Borneo :* elle leur sert tantôt comme d'un *arc*, pour tirer des flèches empoisonnées, tantôt comme d'un *javelot*, et quelquefois comme de *baïonnette*, qu'ils mettent au bout de leur fusil.

SANG. On dit se battre au premier *sang :* c'est fixer la décision du combat à la première blessure qui sera faite à l'un des deux combattans. Mettre un pays à feu et à *sang*, c'est y exercer, y commettre toutes les cruautés possibles; se faire guerre à feu et à *sang*. Toutes ces choses rendent l'histoire des guerres et les romans *fort intéressans*.

SANGIAC. Dignité, chez les Turcs, qui autorise celui qui en est revêtu à faire porter devant lui une queue de cheval. Le *sangiac* est un gouverneur de province subordonné au *begleberg*. Ce mot signifie aussi étendard.

SANGLANT. On dit un combat, une bataille, une défaite, une action, une rencontre *sanglante* ou *sanglant ;* injure, offense sanglante.

SANGUINAIRE. Qui est cruel, qui aime le sang, les sacs, les exploits sanguinaires. Le général *sanguinaire* a beau faire parler de lui par ses exploits sanguinaires, gagner force villes, force batailles, il n'est qu'un monstre pour l'histoire.

SAPE. C'est lorsque l'on pose à découvert une certaine quantité de *gabions* sur un alignement donné, et qu'après avoir rempli les entre-deux avec des *sacs à terre*, on y envoie des travailleurs pour les remplir : cette opération se fait toujours de nuit, et dans l'éloignement.

SAPE. (*demi-*) Tranchée que l'on creuse petit à petit, lorsqu'elle se trouve près de la place, en cherchant à se garantir du feu de la mousqueterie, par le moyen des *gabions*, des *sacs à terre*, des *mantelets* que les travailleurs font rouler devant eux. Ce travail diffère de celui de la tranchée, en ce que celui-ci se fait à découvert, et que la *sape* ne peut s'exécuter qu'avec bien des précautions, et en travaillant d'abord sur peu de lar-

genr. Il y a six sortes de *sapes*.

SAPE SIMPLE ; est celle qui n'a qu'un parapet, parce qu'on ne travaille que d'un côté.

SAPE COUVERTE; est une galerie enfoncée dans la terre, au moyen de laquelle on s'approche secrètement d'un ouvrage qu'on veut surprendre.

SAPE VOLANTE. Dans celle-ci on ne prend pas la peine de remplir les *gabions ;* on les dirige seulement sur le plan que doit avoir la *sape*. Cette méthode ne se pratique que lorsque l'on est commandé par les circonstances, et que l'on n'est pas exposé, et de nuit également.

SAPE DOUBLE; est celle dans laquelle on travaille des deux côtés et entre deux parapets. Cette opération a lieu dans les grands dangers. On a soin de planter dans chaque *gabion* un piquet qui déborde de dix-huit pouces le sommet, afin qu'il ne renverse pas en le remplissant. Il faut avoir soin de laisser une berme de six pouces au pied du *gabion*. Quand les *gabions* sont remplis de terre, on pose une fascine en long sur les bords, et une autre par-dessus, dans laquelle on fait entrer le piquet qui dépasse le *gabion*, après quoi on les charge de terre pour former un parapet, que l'on fait aller en talus du côté de la place. La véritable tranchée a toujours dix à douze pieds de largeur, sur trois de profondeur. Tout travail sur cette dimension, qui conduit à la place, se nomme *tranchée ;* celui qui fait face à la place, se nomme *place d'armes*, et sert à loger des troupes. Les objets nécessaires au travail de la *sape*, sont les *gabions*, *sacs à terre*, *fourches de fer*, *crocs*, *piquets*, *pioches*, *pelles*, *maillets*, *mantelets*. Le *sapeur* brigadier qui conduit la tête de la *sape*, doit porter son attention pour que les travailleurs ne s'enivrent pas.

SAPE. On dit être commandé pour la *sape*, être de jour, aller à la *sape ;* pousser, continuer la *sape ;* *sape* commencée, avancée, finie. Commander la *sape*.

SAPER. C'est travailler, avec le pic et la pioche, à détruire les ouvrages d'une ville de guerre, d'un fort, etc., pour les détruire de fond en comble.

SAPER. V. *Sape*.

SAPEUR. Soldat destiné à travailler dans les *sapes*, et que l'on instruit dans ce travail, afin qu'il pose les *gabions* avec promptitude et adresse, en s'exposant le

moins possible. Les travaux sont distribués par brigades de *sapeurs*, commandées par un officier entendu dans cette partie, et qui possède les élémens de la science de l'ingénieur. Ces *sapeurs* sont soutenus par un grand nombre de piocheurs.

SARISSA. Arme offensive des Macédoniens premièrement, et ensuite des Grecs, qui étoit plus longue que nos piques ; elle avoit jusqu'à douze pieds. Les soldats qui en faisoient usage, étoient armés de toutes pièces, et se battoient ayant la *sarisse* armée d'un fer tranchant, carré et aigu, et le bouclier de l'autre. *Fauchet* rapporte que les *Flamands* faisoient usage de cette arme offensive, qu'ils nommoient *godenhoc*, et il ajoute que ce fut avec cette longue pique que les comtes d'*Artois* et de *Saint-Pol* furent renversés dans un fossé voisin de Courtrai, en 1311.

SARISSE. V. *Phalange*.

SARRASINE. Espèce de porte formée de plusieurs pièces de bois perpendiculaires l'une à l'autre, ayant une distance de quatre pouces entr'elles, et plusieurs pièces en travers, de sorte qu'elles forment une espèce de treillage. L'extrémité des pièces qui sont perpendiculaires, sont taillées en pointe et garnies de fer. On y a substitué les *orgues*. Voyez *Orgues*. C'est de celles-ci dont on fait usage aujourd'hui aux portes des places, pour se garantir des surprises. V. *Herse*.

SARRAU. Espèce de surtout d'étoffe grossière, distingué par un parement et collet d'une autre couleur que celle du *sarrau*, que l'on donne aux charretiers, muletiers, etc. qui suivent les convois, charois de munitions aux armées.

SATELLITES. Il en est parlé dès le règne de *Philippe-Auguste*. Ce mot a été converti en terme d'injure; mais il n'en est pas moins vrai que les *satellites* composoient une troupe destinée à la garde du prince; ils étoient même choisis parmi les hommes les mieux faits et les plus forts d'une milice ; ils combattoient à pied et à cheval. Ce nom étoit également donné aux domestiques que les chevaliers avoient à leur suite, parce qu'ils devoient combattre dans l'occasion. Aujourd'hui on nomme ainsi, par dérision, ceux qui sont aux gages d'un homme à mauvais projets, pour exercer des violences sur ceux qu'il soupçonne lui être contraires.

SATISFACTION. V. *Injure*.

Satrape. C'est, chez les Perses et autres peuples de l'Asie, un gouverneur de province. Les *satrapes* sont fort riches, très-orgueilleux, fort livrés au luxe et à la mollesse, et rarement humains. Le nom de *satrape* est souvent un proverbe ironique à l'égard de quelques individus en place, qui tiennent du caractère de ces gouverneurs.

Saucisse, ou Saucisson. C'est l'amorce de poudre à canon renfermée dans un long sac de cuir ou de toile goudronnée, d'un pouce et demi de diamètre, formant un boyau rempli d'une traînée de poudre, qui tient depuis la chambre de la mine jusqu'à l'ouverture de la galerie où il doit recevoir le feu: on le renferme dans un long canal de bois qu'on nomme *auget*, pour le garantir de l'humidité. On nomme encore *saucisson* un fagot plus long et plus fort que la fascine, et construit avec de fortes branches, pour former des épaulemens et d'autres retranchemens. Il a quelquefois jusqu'à dix-huit pieds de longueur, mais il faut l'assujétir avec six à sept liens pour le moins.

Saucisson. V. *Saucisse*.

Sauf-conduit. Lorsqu'il est donné pour des gens de *guerre*, il regarde non-seulement les officiers subalternes, mais encore ceux qui commandent en chef. C'est aussi une permission par écrit, ou par le moyen d'un tambour, d'un trompette, qu'un général accorde à un individu de l'armée ennemie, pour affaire ou pour raison de santé sur le terrain qu'il occupe.

Saut. Ce mot s'emploie souvent pour dire qu'un soldat est parvenu tout d'un coup au grade de capitaine. On dit, il a *sauté* du rang de sergent à celui de général, c'est-à-dire il a fait un grand *saut*; un *saut* semblable ne laisse pas douter que celui qui l'a fait, a un plus grand nombre d'actions éclatantes et de talens extraordinaires à lui seul, que tous les officiers ensemble, sur le corps desquels il a passé aussi rapidement.

Sauter. V. *Saut*. On dit faire *sauter* un bastion, une demi-lune, un fort par la mine. Faire *sauter* la cervelle à quelqu'un, c'est lui tirer un coup de pistolet. Faire *sauter* la tête, c'est la trancher. Faire *sauter* un œil de la tête, c'est porter un coup qui le fait sortir hors de la tête. *Sauter* à la gorge, c'est se jeter sur son ennemi avec furie. *Sauter* un fossé, les murailles, la barrière.

Sauve-garde. C'est une protection que le général accorde en temps de guerre à des particuliers, pour les mettre à l'abri du pillage. Il y va de la vie pour celui qui entre dans les lieux où sont envoyés les *sauve-gardes*. On envoie toujours quelqu'un sur les lieux garantis, qui est chargé de faire respecter et maintenir la *sauve-garde*; mais il ne peut séjourner vingt-quatre heures au-delà du départ de l'armée, sans encourir la peine de mort. On garantit un château, une maison du pillage, en faisant attacher aux portes des placards qui portent l'écusson du souverain, sous les drapeaux duquel sert le général qui a ordonné le pillage.

Sauve qui peut. C'est le *nec plus ultrà* d'une défaite, c'est-à-dire que la déroute est si complète, le désordre si extrême chez les troupes vaincues, qu'elles sont véritablement forcées de fuir de droite et de gauche, pour ne pas tomber entre les mains d'un ennemi décidé à profiter de ses avantages.

Sauver. On dit *sauver* une ville, son pays, son prince d'entre les mains des ennemis.

Scénographie. C'est la vue, l'aspect d'une place de guerre, sa représentation naturelle, telle qu'elle nous paroît quand nous la regardons d'un point de la campagne. V. *Perspective*.

Science de la guerre. C'est une science immense, dans laquelle on ne peut se rendre habile que par la discipline, par l'étude, par la lecture, par une longue expérience, par le zèle, par la bravoure, par la prudence, par la sagesse, par des mœurs épurées et par le combat de ses passions, qui sont de diverses espèces chez les hommes : telles sont les choses qui conduisent à la possession de la science militaire, et sans lesquelles un conquérant n'est point un héros, ni un habile général, mais simplement un soldat heureux. Nous avons bien des écoles militaires (Voy. *Ecole militaire*); mais les Grecs et les Perses avoient les leurs aussi pour les simples soldats, comme pour ceux qui étoient destinés à devenir officiers, et ces écoles étoient toujours dirigées, pour toutes les parties, par des militaires de la plus haute capacité et de la plus grande expérience, qui ne pouvoient y professer qu'après avoir subi des examens très-rigoureux sur tous les genres de la science militaire, du côté de la défensive,

sive, comme du côté de l'offensive, et ces professeurs étoient appelés *Tactiques*.

SCIOGRAPHIE. C'est la coupe perspective d'un ouvrage d'architecture, soit civile, soit militaire, qui offre à l'œil toutes les parties intérieures.

SCIRITES et SQUIRITES. C'étoit le nom d'une cavalerie macédonienne. Les hommes qui la composoient étoient tirés d'une petite ville dans le voisinage de Lacédémone, appelée *Sciros*.

SCOPETIN. Cavalier armé d'une *scopette*, qui est une arme à feu, faite en forme de petite arquebuse, qui porte à quatre et à cinq cents pas. Les *gens d'armes* s'en servoient encore sous *Henri IV* et sous *Louis XIII*, rois de France.

SCORPION. Machine de guerre des anciens, dont ils se servoient pour lancer des flèches et des javelots; elle avoit la forme d'une arbalète : on la nommoit aussi *baliste*. V. *Baliste*.

SCRAMASAXES. Arme offensive moins longue que l'épée. *Grégoire de Tours* dit, au 21e. chapitre du IVe. livre de son histoire, que ce fut avec cette arme que *Frédégonde* fit assassiner, par deux valets enivrés, *Sigisbert*, roi d'Austrasie.

SCUTIGERULOS. V. *Armigeri*.

SCUTUM. C'étoit une arme des piquiers et autres soldats romains, différente du *clypeus* (*bouclier rond*), en ce qu'elle étoit de figure ovale. V. *Bouclier*. Les Grecs se servoient aussi du *scutum* (*écu*, *bouclier*); il étoit tantôt rond, carré, et quelquefois ovale. Celui des Lacédémoniens étoit si énorme, qu'on pouvoit rapporter dessus ceux qui avoient été tués.

SECOURABLE. On dit d'une place assiégée et prise sur tous les points, ou tellement bloquée que rien ne peut lui parvenir, qu'elle n'est pas *secourable*.

SECOURIR une PLACE, une ARMÉE; c'est envoyer vers une place un *secours* prompt d'hommes, lorsqu'elle est menacée d'un siége, qu'elle est vivement pressée par l'ennemi, ou lorsque sa garnison est déja fort entamée : c'est lui envoyer des munitions de guerre et de bouche; c'est encore pour surprendre l'armée qui assiége, la chagriner, l'inquiéter, lui faire suspendre ses travaux commencés. On dit la même chose d'une armée tout-à-coup menacée par des forces superieures. On dit *secourir* un allié; mais on ne doit le faire que d'après les trai-

tés, d'après les bases de la saine politique; et il est plus qu'imprudent d'envoyer des *secours* d'hommes et d'argent, à une nation en guerre avec une autre nation qui se repose sur la foi des traités, et dont la guerre ou le démêlé avec cette nation que l'on *secourt*, doit devenir indifférent à celui qui est assez mal conseillé pour *secourir*; il est bien rare, dans un cas semblable, que l'imprudent ne subisse la folle-enchère de sa témérité; et c'est bien avec raison que l'on dit souvent *que les conseilleurs ne sont pas les payeurs.*

SECOURS. V. *Secourir.*

SECRET. Endroit par où l'on met le feu au brûlot.

SECRET. On dit, un des grands *secrets* de l'art militaire, de la politique, pour dire une des parties des plus difficiles de l'art militaire, etc.; c'est, par exemple, de savoir bien étudier et bien pénétrer les actions et les desseins de son adversaire.

SECUTORES. C'étoient des gladiateurs armés d'un casque, d'un bouclier, d'une épée ou d'une massue de plomb, qui se battoient contre d'autres gladiateurs, qu'on appeloit *retiari*; ceux-ci tâchoient uniquement d'envelopper leurs adversaires dans un filet, et les tuoient ensuite avec leur fourche; c'étoit leur seule arme.

SÉDITIEUX. V. *Rebellion.*

SÉDITION. V. *Rebellion.*

SÉJOUR. C'est le jour de repos fixé à un régiment, à une troupe qui se rend à une destination quelconque. Les *séjours* sont toujours désignés sur la route adressée au régiment par le ministre de la guerre, dans l'intérieur, et par le chef de l'armée, en campagne.

SELICTAR. Sabre turc.

SELLA IMPERATORIA, ou CASTRENSIS. C'étoit la chaise curule dont se servoient les généraux dans le camp, et qui devint ensuite le trône des empereurs.

SEMELLE. Planche fort épaisse qui se met sur les trois premières entretoises de l'affût du canon, et sur laquelle repose la culasse.

SEMESTRE. Permission qui s'accorde en temps de paix, alternativement aux soldats et aux officiers, de s'absenter de leurs compagnies pendant le quartier d'hiver. Celui qui obtient cette permission, est nommé *semestrier.*

SEMESTRIER. V. *Semestre.*

SÉNÉCHAL. C'est le plus ancien des dignitaires qui commencèrent à commander les armees, lorsque les derniers rois de la seconde

race s'abstinrent d'aller commander en personne les armées. Le *sénéchal* étoit choisi parmi les vassaux les plus distingués dans l'ordre de la noblesse, par leur rang, leur richesse, et par leur savoir. La charge de *grand sénéchal de France* fut créée par *Lothaire*, en 978, en faveur de *Geoffroy*, comte d'Anjou, surnommé *Grisegonnelle*. Cette charge, qui continua d'être attachée au titre de comte d'Anjou jusqu'au règne de *Philippe-Auguste*, s'éteignit à son avénement au trône, en 1121. Le *grand sénéchal* exerçoit aussi les fonctions de grand-maître de la maison du roi, et avoit sous lui des *sénéchaux* inférieurs qui exerçoient aussi de grandes fonctions, et qu'on n'on nommoit *sénéchaux de France*. V. *Majordome* et *Maire du Palais*.

Sentinelle. Soldat tiré d'un corps-de-garde d'infanterie, placé à un poste pour découvrir l'ennemi, prévenir les surprises, ou pour arrêter ceux qui voudroient passer sans ordre et sans se faire connoître. C'est aussi le fantassin qui fait le guet le jour et la nuit pour la garde d'une place, d'un palais, de la personne du souverain, etc. On dit poser des *sentinelles*, visiter des *sentinelles*.

Sentinelle perdue. C'est un soldat qu'on place dans un poste dangereux ou presque désespéré. L'ordre donné à la *sentinelle* se nomme *consigne*. (Voy. ce mot.) Pendant la durée de la faction d'une *sentinelle*, sa personne est regardée comme sacrée.

Septentrion, est la partie la plus éloignée au-dessus de l'orient et du couchant, à l'opposite du midi; il se voit au haut de la carte.

Sepulchrum. V. *Monumentum*.

Séquestres. Voyez *Suffrages*.

Seraskir. C'est le nom que l'on donne au général qui commande en chef les armées turques. Ce général doit communiquer ses plans aux autres généraux, et peut, malgré cela, agir arbitrairement. Si un bacha à trois queues vient à l'armée, il est obligé de lui céder le commandement; son pouvoir d'ailleurs est toujours subordonné à celui du grand-visir. C'est aussi le *seraskir* qui est chargé de la distribution du camp, même quand le grand-visir commande.

Serf. Autrefois on appeloit ainsi ceux dont les biens et la personne dépendoient d'un seigneur, et qui en héritoit lorsqu'ils ne lais-

soient pas de lignée. Un *serf* étoit proprement un esclave.

Sergent. Soldat qui a passé par les grades d'*anspessade* et de *caporal*. Un *sergent* bien intelligent, contribue pour beaucoup à la bonne tenue d'une compagnie.

Sergent d'armes. Voy. *Huissier d'armes*.

Sergens d'armes. C'étoient, sous *Philippe-Auguste*, des militaires de distinction qui composoient la garde de sa personne. Sous *Philippe-le-Bel*, ils ne servoient plus que par quartier auprès de sa personne; leurs armes offensives étoient la masse d'armes et l'arc. La compagnie des *sergens d'armes* fut d'abord de deux cents hommes, ensuite de cent cinquante, de cent; et *Charles V*, régent du royaume pendant l'absence du roi *Jean*, son père, qui étoit en prison, les réduisit à six. Depuis *Charles VII*, il ne fut plus question des *sergens d'armes*.

Sergent de bataille. C'étoit, sous *François Ier*, un officier considérable de l'armée; il avoit rang au-dessus du colonel, et remplissoit les fonctions d'inspecteur, comme on le voit aujourd'hui. Il y avoit aussi des *sergens généraux de bataille*, qui étoient des officiers encore plus considérables. Ces charges s'éteignirent sous le règne de *Henri IV*. En Allemagne et en Espagne, il y a des sergens généraux de bataille; ils font le service de maréchal de camp.

Sergent-major. C'est un homme choisi parmi les plus habiles sergens du régiment, et qui fait ordinairement à l'armée le service de waguemestre, en ce qui regarde le soin des équipages.

Serment de soldats. Action de jurer en public, d'une manière solennelle, de servir fidèlement. Le principal serment des soldats romains étoit de se jurer l'un à l'autre de ne point fuir, de ne point sortir de leur rang, sinon pour reprendre leur javelot, ou en aller chercher un autre pour frapper l'ennemi, ou pour délivrer un citoyen.

Serpe d'armes. Arme offensive qui tient de la figure de la serpe ordinaire.

Serpens. V. *Salamandre*.

Serpenteau. Cercle de fer farci de pointes aiguës et de petites grenades : on le jette sur les brèches, pour en écarter les assiégeans.

Serpentin. Nom d'une ancienne pièce d'artillerie, faite comme un canon, mais qui n'est plus d'usage.

Serpentin, est propre-

ment le chien du mousquet, ou la partie de la platine qui tient la mèche avec laquelle on met le feu au mousquet.

Serre-file. On nomme ainsi le soldat du dernier rang d'une compagnie, d'un bataillon, etc. qui termine la hauteur par la queue, comme le chef de file la termine par la tête.

Serrer. On dit *serrer* une place de près, c'est en en faire le blocus dans toutes les formes. *Serrer* les rangs, les files, pour faire avancer diligemment une troupe qui marche. *Serrer* la botte, c'est lorsque les cavaliers d'un même rang doivent s'approcher l'un de l'autre. *Serrer* l'éperon à un cheval, c'est lui donner de l'éperon, pour le faire aller à toute bride.

Servans-d'armes, ou chevaliers servans; c'est le troisième rang dans l'ordre de Malte. Le *servant d'armes* porte l'épée et la croix, comme le chevalier, peut aspirer à une commanderie, quoiqu'il ne soit point obligé de faire les preuves de quatre degrés de noblesse pour être admis dans l'ordre; mais il doit faire preuve de quatre degrés de haute bourgeoisie; et on a vu, dans le seizième siècle, des *servans d'armes* ayant les quatre degrés de noblesse paternelle et maternelle, et plusieurs degrés au-delà.

Service. C'est le service que les troupes font à la guerre. Dans ce mot, on doit entendre soit en temps de guerre, soit en temps de paix, tous les devoirs auxquels un militaire, officier ou soldat, doit scrupuleusement se conformer. On dit vieillir au *service*, se retirer du *service*, renoncer au *service*, demander du *service*, entrer, débuter dans le *service*.

Servir. On dit *servir* sa patrie, son prince, l'état; *servir* sous tel général, sous tels drapeaux; *servir* dans les armées de terre, sur mer; *servir* depuis tel temps; se bien *servir* d'une conjoncture.

Servir. On dit *servir* une pièce d'artillerie; c'est tout ce qui en concerne la charge, l'ajustement et le nétoiement; ce qui s'exécute avec la plus grande promptitude.

Serviteur. On peut dire bon *serviteur* du prince, de l'état, de la patrie, pour exprimer le zèle et l'assiduité, ainsi que la fidélité, qui font les mérites du service militaire.

Sevir. C'étoit, chez les Romains, ce que nous appelons aujourd'hui un capitaine de cavalerie.

Seymeny-Bassy. Premier

lieutenant général des armées turques, dont le pouvoir est extrêmement étendu ; il commande aux *janissaires*, et a le maniement de toutes leurs affaires sous son sceau particulier. Lorsque l'aga marche en campagne, le *seymeny-bassy* prend le titre de *kaymekan*.

Siége. C'est, à la lettre, faire sa demeure auprès d'une place jusqu'à sa réduction. En conséquence, l'armée qui veut siéger, forme son campement autour d'une place, à dessein de s'en emparer, soit par la famine, en faisant des retranchemens autour, et en empêchant tout convoi de s'y introduire, soit à force ouverte, soit en faisant des attaques formelles. Voyez la *Journée militaire*.

Siége. On dit mettre le *siége* devant, et former le *siége* de telle place; grand *siége*, long *siége*; faire un *siége*; presser, lever le *siége*; le *siége* fut de tant de durée, ou dura tant de temps.

Siens. Ce mot est pris ici, comme si on vouloit parler de tous les hommes qui composent une armée, c'est-à-dire, qu'un général qui se rend ou qui capitule, stipule pour les *siens*, et jamais pour lui seul, ni pour une partie des *siens*, autrement il seroit un lâche.

Sifflement. On dit le *sifflement* dans l'air d'un boulet, d'une balle, d'une flèche, d'un trait, d'un dard.

Signal d'un assaut; se fait par le moyen d'une bombe ou d'une balle lumineuse, à la minute convenue; et dans l'instant, tous ceux qui sont commandés pour l'assaut, se mettent à l'action.

Signaux. Différentes manières de faire connoître à une troupe ou à une armée, les mouvemens qu'on veut lui faire exécuter, et à ceux qui sont du même parti ou de la même armée, le moyen de se reconnoître. Ces signaux sont la *parole*, la *caisse*, la *trompette*, le *canon*, le *feu*, la *fumée*, et les muets, comme le *drapeau* et l'*étendard*. Il est d'autres *signaux muets* qui sont de convention, au choix du gouverneur ou du chef de l'armée, qui se mettent sur l'habit, et qui servent à se faire reconnoître dans un assaut, dans une mêlée de ses propres camarades, mais qu'il faut bien se garder de faire prendre avant l'instant où il devient nécessaire de faire reconnoître le signal, afin de n'être pas trahi par quelque lâche déserteur. On peut encore tirer le parti le plus intéressant et le plus important des *signaux*, pour communiquer aux chefs

d'une armée ce qui se passe chez l'ennemi. Voyez là-dessus les mots *Hémérescopes* et *Hémérodromes*.

SIGNIFER. C'étoit, chez les Romains, celui qui portoit l'étendard de sa légion et l'image du prince; il différoit de l'*aquilifer*, en ce qu'il étoit exempté de tout travail militaire, et portoit un collier de métal. Son casque étoit la tête d'une bête féroce, ce qui lui donnoit un air terrible : on n'aura pas de peine à le croire.

SIGNUM. Dans les premiers temps de Rome, l'enseigne étoit, comme je l'ai déja dit, une botte de foin au bout d'une pique, on la nommoit *manipulus fœni*. Quand les Romains sortirent de leur misère, ils se servirent d'un morceau de bois mis en travers au haut d'une pique, qui se terminoit par une main, et au-dessous de la traverse étoient suspendus divers portraits ou petites figures des dieux; ils portèrent ensuite les portraits des empereurs. La hampe, pour lors, étoit d'argent, de sorte qu'il falloit un homme de la première force pour porter le *signum*. Quand les armées campoient, chaque légion déposoit le sien devant le prétoire, qui étoit toujours auprès de la tente du général et le prétoire même.

SIGNUM MILITARE. C'étoit, chez les Romains, le mot du guet qui se donnoit aux tribuns qui étoient de garde; il varioit aussi chaque jour, et on appeloit aussi le mot du guet du nom *tessera*.

SIGNUM PROFECTIONIS. C'étoit, chez les Romains, le signal du départ, qui se donnoit avec la tablette ou avec la trompette, et quelquefois avec les deux. C'étoit toujours avec la première, quand on vouloit dérober la marche aux ennemis; avec les deux, quand on vouloit donner un ordre particulier, pour lequel la trompette ne suffisoit pas. Dès le premier coup de signal, les soldats faisoient leurs paquets et abattoient les tentes; au second, ils les chargeoient sur les bêtes de somme; au troisième, on faisoit défiler la première ligne, ensuite les alliés de l'aile droite suivoient avec leurs bagages : après ceux-ci, la seconde et la troisième lignes; celles-ci étoient suivies de l'aile gauche et de ses bagages. Quant à la cavalerie, elle marchoit tantôt sur les ailes et tantôt à l'arrière-garde.

SIGNUM PUGNÆ. C'étoit, chez les Romains, le signal

du combat, qui se donnoit en élevant au-dessus de la tente du général une cotte d'armes rouge, en suite de quoi tous les instrumens de guerre donnoient ensemble le signal aux oreilles.

Silence. (*cri du*) Terme d'exercice employé lorsque l'on se dispose à exercer les troupes.

Silhataris. V. *Spahis.*

Sillon, ou Enveloppe. Dans une place irrégulière, où les fossés peuvent être quelquefois plus larges que dans celles qui sont fortifiées régulièrement, on construit sur le milieu une espèce de rempart avec un parapet, pour augmenter la défense des bastions et de la courtine, dont on suit absolument l'alignement.

Singe. V. *Pantographe.*

Sistrum. Instrument de musique dont les Egyptiens faisoient usage aux armées.

Situé. On dit un camp bien *situé;* un fort, une redoute, une place d'armes, un corps d'observation, etc. bien *situés.*

Sixain. Ancien ordre de bataille, suivant lequel six bataillons étant rangés sur une ligne, on faisoit avancer le second et le cinquième pour former l'*avant garde;* le premier et le sixième se retiroient pour former l'*arrière-garde;* le troisième et le quatrième demeuroient en place pour former le *corps de bataille.*

Skitale. Bâton de commandement des généraux lacédémoniens.

Socii, ou Alliés. Nom que les Romains donnoient aux rois et aux peuples qui s'étoient unis d'amitié avec eux. Les Romains, dit *Pisticus*, que leur puissance rendoit si orgueilleux et si fiers, faisoient acheter ce nom à force de bassesse et de sacrifices, et leurs victoires continuelles qui leur inspirèrent l'audace de traiter les plus grands rois avec humiliation et dureté, leur persuadèrent aussi que ces mêmes rois devoient se glorifier du nom d'ami, tandis que ce titre d'*allié* ou d'*ami* n'étoit qu'un titre d'esclavage qui soumettoit à la tyrannique domination de Rome ceux qui en étoient honorés. Un conquérant devient bien petit, quand il humilie celui qu'il s'est fait gloire de vaincre.

Solaks. Archers choisis parmi les arbalétriers les plus adroits du corps des janissaires : ils font partie de la garde du grand-seigneur; leurs armes ordinaires sont le sabre et l'arc. Quand le grand-seigneur marche, ils se divisent sur tous les postes où il doit s'arrêter, afin qu'il

trouve toujours des hommes frais et reposés pour l'escorter au poste suivant.

Soldan. On prononce *soudan*. C'est le nom que prirent les rois d'Egypte, depuis que *Saladin*, général de *Noradin*, roi de Damas, ayant tué le caliphe *Caym*, se plaça sur le trône sous ce titre, qui étoit celui des généraux d'armée des caliphes.

Soldat, qui dérive du mot *solde*, désigne un homme de guerre qui sert l'état moyennant une paye fixée. Cette dénomination n'a pris consistance que depuis *François Ier*. Sous *Charles VIII* et *Louis XII*, on ne connoissoit encore le *soldat* que par la dénomination d'*aventurier*. (Voyez ce mot.) Il est cependant certain que des militaires commencèrent à être soudoyés sous le règne de *Philippe-Auguste*, comme il est de même certain que ce fut *Philippe-le-Bel* qui, le premier, se servit de *soldats* étrangers. Les dénominations des *soldats* romains étoient très-nombreuses; chacune dérivoit de l'habillement qui distinguoit chaque arme, et celle-ci avoit son armure offensive particulière et son service particulier. Les étrangers qui étoient appelés à leur service, étoient nommés *auxiliarii*. On dit simple *soldat*, simple *cavalier*, de l'homme qui n'est encore que dans l'un de ces deux rangs. Contenir le *soldat*, réprimer la licence du *soldat*. On dit d'un bon capitaine, qu'il est le père de ses *soldats*. Un souverain se dit le premier de ses *soldats*.

Soldat écroué. Voyez *Ecroué*.

Soldats. (*faux*) Voyez *Fagot*, *Passe-volant*.

Solde. C'est l'appointement donné à chaque homme de guerre, et qui se distingue en montre, en prêt et en quartier pour les compagnies d'ordonnances.

Solduriers, autrement dit, *braves*, soldats *gaulois*, qui se vouoient à la vie ou à la mort du chef qui les conduisoit : s'il périssoit, ils périssoient avec lui, ou se donnoient la mort. Les Commentaires de *César* font mention que, de mémoire d'homme, aucun *soldurier* ne manqua à son engagement.

Solitauriles. C'étoient, dans l'ancienne Rome, des fêtes instituées en l'honneur du dieu Mars, dans lesquelles on immoloit un taureau, un bélier et un sanglier, après leur avoir fait faire le tour de l'armée ou des champs.

Solstice. C'est le temps

où le soleil est dans son plus grand éloignement de l'équateur; ce qui arrive deux fois l'an, au renouvellement de l'été et de l'hiver. Voyez *Tropiques*.

SOMMATION MILITAIRE. C'est l'action par laquelle on somme un commandant de place, par la voie d'un trompette ou d'un tambour, en lui adressant un écrit par lequel on lui annonce que sa garnison sera passée au fil de l'épée, et la place qu'il défend, saccagée, s'il ne capitule avant l'assaut.

SOMMER. On *somme* une place, un commandant de se rendre, en lui envoyant un trompette qui demande à parlementer ou à remettre un écrit.

SONDE. Longue et forte tarière dont les mineurs se servent pour donner la grandeur nécessaire à l'ouverture qu'ils font dans une galerie de contre-mine, pour y insinuer de l'artifice propre à étouffer l'ennemi ou à le faire sauter.

SONNER. On dit *sonner* de la trompette, de la trompe.

SONNETTE. On nomme ainsi une machine dont on se sert pour enfoncer les pilotis; c'est un diminutif du mouton ou bélier.

SORT. On dit le *sort* des armes; tel est le *sort* des conquérans; des soldats condamnés par le *sort*; on les fit tirer au *sort*; ainsi en ordonna le *sort*.

SORTIE. Il est amplement parlé de cette opération guerrière dans le chapitre de la *défense des places* (de la *Journée militaire*), et les instructions que j'y transmets se trouvent appuyées par des exemples de succès ou de non-succès.

SORTIE EXTÉRIEURE, celle qui a lieu lorsque l'assiégeant est encore éloigné de la place, et c'est la moins sûre et la plus dangereuse. On dit *sortie* de tant d'hommes; grande *sortie*; vigoureuse *sortie*.

SORTIE INTÉRIEURE; est celle qui se tente lorsque l'ennemi approche du chemin couvert; c'est la plus favorable, parce que sa retraite est plus assurée. Les Turcs ont la renommée de bien exécuter leurs *sorties*, et ils en ont donné maintes preuves dans beaucoup de siéges; ils les font ordinairement à la pointe du jour et dès le commencement d'un siége. Les anciens les faisoient dans le fort de la nuit, et toujours à la fin du siége, avec beaucoup de monde.

SORTIR. On dit *sortir* de son rang; *sortir* sur quelqu'un, sur l'ennemi, l'épée à la main; *sortir* du camp,

du port ; *sortir* du péril ou d'un péril, d'un grand embarras, des bornes de la discipline militaire.

SOUBREVESTE. C'étoit une partie de l'habillement des *mousquetaires*, qui ressembloit à un justaucorps sans manches, et s'accrochoit sur les côtés comme une cuirasse.

SOUDAN. V. *Soldan.*

SOUDARD, ou SOUDART. Ce mot, qui signifie *soldat*, est d'ancienne acception ; mais on peut encore dire, dans la conversation familière, en parlant d'un homme qui a long-temps servi, c'est un vieux *soudard.*

SOUDOYER. C'est entretenir des gens de guerre en leur payant une solde. Les Suisses se font *soudoyer* chez presque toutes les nations ; d'où vient le proverbe connu, *point d'argent, point de Suisses.* On *soudoie* quelquefois, d'après un traité entre deux alliés, tant d'hommes de cavalerie et tant d'hommes d'infanterie : on *soudoie* des spadassins ; c'est s'assurer, par mauvaises intentions, de quelques individus, à prix d'argent. Cette belle action sera encore longtemps en usage ; c'est un malheur. Si on ne les emploie pas toujours pour tuer, c'est pour nuire à des personnes quelquefois fort paisibles.

SOUDOYERS. Sous *Philippe-Auguste*, on nommoit ainsi des corps de troupes qui ne servoient que pour la paye.

SOUDRILLE. Ce mot s'emploie comme terme de mépris, pour désigner un soldat libertin, fripon.

SOUFFLE. C'est la compression de l'air, occasionnée par l'effort violent de la poudre qui chasse le boulet de la pièce d'artillerie. Ce *souffle* seul pourroit endommager les joues des embrasures, si elles n'étoient pas solidement construites.

SOUFFLER. On dit *souffler* la division, le feu de la discorde, la discorde ; *souffler* un avancement auquel on n'a pas droit par ses mérites.

SOUFFLET. Cela se dit d'un fourneau qui fait un effet contraire à celui que l'on attendoit.

SOUFFLEURS. Le nombre en est fort grand. Il n'y a que l'amour extrême de la justice, de la discipline, du bon ordre et des succès de la chose publique, qui puisse le diminuer. V. *Souffler.*

SOUFFLURES. V. *Chambres.*

SOUFFRIR. On dit *souffrir* une tempête, un coup de vent, pour dire être agité, battu, etc. ; *souffrir* un as-

saut, pour dire soutenir, etc. Telle place n'est pas capable de *souffrir* un siége ; ces lignes ne peuvent *souffrir* une attaque.

Soufre. Minéral onctueux et inflammable qui se trouve dans la terre, aux environs des volcans, que l'on emploie dans la composition de la poudre et des artifices.

Sougarde. Demi-cercle placé au-dessus de la détente d'une arme à feu, pour empêcher le ressort de partir.

Souler. On dit *soûler* ses yeux de sang, de carnage. Quoique le soldat tue par métier, et quelquefois par rage à la suite d'un assaut terrible, ce n'est pas à lui que l'on peut appliquer de sang-froid ce terme; c'est, le plus souvent, aux individus des deux sexes, qui n'ont rien à reprocher à ceux du sang desquels ils se *soûlent*.

Soulèvement. V. *Rebellion*.

Soulever. On dit, les peuples, telles provinces se sont *soulevés* contre leur souverain ; l'armée s'est *soulevée* contre son général ; tel régiment s'est *soulevé* contre son commandant, etc. Voy. *Désordre, Rebellion*.

Soumettre. On dit *soumettre* à l'obéissance ; *soumettre* à ses lois, à sa domination, ou à une domination étrangère ; *soumettre* les rebelles.

Sourdine. Bruit sourd qu'on fait faire à une *trompette*, pour qu'elle s'entende de moins loin ; ce qui s'exécute en introduisant dans la bouche de la trompette un tuyau de bois qui s'y adapte avec justesse.

Sournois. Un querelleur est un être dangereux dans un corps militaire, mais on peut le corriger, ou il se corrige à ses dépens. Un *sournois* n'est pas moins dangereux, n'est jamais aimé, et il est fort rare qu'il guérisse de son vice. Cette guérison est de l'époque de la première enfance.

Sous. On dit camper *sous* une ville, *sous* telle place ; se retirer *sous* telle ville, *sous* le canon de telle place ; être *sous* le feu d'un bataillon, de tel ouvrage fortifié ; le régiment, tel corps, les soldats sont *sous* les armes, *sous* le commandement, l'autorité, la domination de tel prince, de tel général, de tel despote, de tel tyran ; *sous* les drapeaux, les enseignes, les auspices de telle puissance ; *sous* la discipline, *sous* l'obéissance, *sous* le règne, *sous* le ministère, *sous* le consulat, *sous* l'interrègne, *sous* la tyrannie, être en *sous*-ordre,

commander en *sous*-ordre, *sous* peine de la vie, etc.

SOUS-BANDE. Forte bande de fer, courbée en cercle, et ajoutée sous les flasques de l'affût d'un mortier, dans l'entaille qui doit recevoir les tourillons de la pièce.

SOUS-BRIGADIER. Officier de cavalerie qui soulage le brigadier dans ses fonctions.

SOUS-LIEUTENANT. Troisième officier dans les compagnies de cavalerie et d'infanterie, dont les fonctions sont à peu près les mêmes que celles du lieutenant.

SOUSTRAIRE. On dit *soustraire* des peuples de l'obéissance, ou à l'obéissance de leur prince; *soustraire* des soldats de ou à l'obéissance de leur général, de leur commandant; se *soustraire* de la tyrannie.

SOUTENIR. Dans l'exercice des troupes, à mesure que le rang marche, le soldat tourne seulement sur le talon gauche ou sur le talon droit, vers l'endroit indiqué par le commandement: cela s'appelle *soutenir*, et le point sur lequel le talon tourne, se nomme *pivot*.

SOUTENIR. On dit *soutenir* l'assaut des ennemis; *soutenir* le choc, un siége, c'est résister à une attaque dont il est difficile de se défendre.

SOUTERRAINS. Endroits voûtés, à l'épreuve de la bombe, que l'on ménage dans les corps les plus solides des fortifications de la place, et qui servent, pendant un siége, de retraite aux officiers et soldats qui ne sont pas de jour. *Landau*, *Neuf-Brisach*, *Figuières*, ont des souterrains bien avantageux. La dernière, qui appartient à l'*Espagne*, est construite si solidement et avec les proportions si bien ménagées, que l'on y peut mettre des chevaux pour plusieurs régimens.

SOUTIEN; se dit d'un ouvrage qui porte un autre ouvrage plus fort, et qui doit être soutenu pour qu'il n'écroule pas.

SPADASSIN. Homme sanguinaire et fou, qui se fait un jeu de sa vie et de celle des autres, qu'il expose avec une imprudence qui ne se conçoit pas, en leur faisant mettre l'épée à la main pour un *oui* ou un *non*, et pour mieux dire, *à volonté*.

SPAHILAR-AGASI. Colonel général de la cavalerie *turque* ou des *spahis*, qui a la même autorité sur ceux-ci, que l'*aga* des *janissaires* sur ce corps d'infanterie. V. *Ichoglan*.

SPAHIS. Nom d'un corps de cavalerie turque, qui ne possède aucuns fonds, mais

qui est à la solde complète du grand sultan : il est composé de douze mille hommes, dont six mille *silhataris*, qui sont distingués par la cornette jaune, et six mille *spahis glanis*, qui sont distingués par la cornette rouge. Dans l'origine, ces derniers servoient les premiers; mais ayant donné, dans une bataille, des preuves étonnantes de bravoure, à la honte de ceux dont ils n'étoient que les serviteurs, ils furent formés en un corps distingué. Leur armure offensive est le sabre et une lance, qu'on nomme *misrak* ; ils portent aussi un arc et manient le dard avec une adresse extrême.

Spahis glanis. V. *Spahis*.

Sparus. C'étoit anciennement un dard qui se lançoit avec l'arbalète ; sa blessure étoit fort dangereuse, parce que sa pointe étoit triangulaire : on en lançoit plusieurs à la fois.

Spathaires. V. *Protospathaire*.

Speculator. Ce mot avoit trois significations chez les Romains; il désignoit un soldat de la garde des empereurs, un espion, et celui qui faisoit l'office de bourreau.

Speculatores. V. *Caliga speculatoria*.

Sphæræ. V. *Ceste*.

Sphère ; se dit particulièrement d'un instrument composé de divers cercles et d'un globe dans le milieu, traversé d'un axe dont l'usage est destiné à la représentation du monde et des mouvemens célestes.

Spirole. Espèce de petite coulevrine, ainsi nommée, à cause du chemin tortueux que décrivoit le boulet qui en étoit chassé, et qui faisoit un sifflement semblable à celui du serpent, d'où on a nommé cette pièce *coulevrine*, *serpentine* et *basilic*.

Spolia. C'étoit, chez les Grecs et chez les Romains, le butin fait sur les ennemis. Les dépouilles opimes étoient celles que remportoit un officier subalterne sur un officier de marque des ennemis.

Sponton. Demi-pique de six à sept pieds, dont se servoient autrefois les officiers, à la tête de leur compagnie.

Stade. V. *Palestra*.

Stadion. C'étoit, chez les Grecs, un espace, tantôt découvert et tantôt couvert, d'une stade à peu près de longueur, où l'on s'exerçoit à la course.

Stadthouter. V. *Stathouter*.

Staroste. V. *Starostie*.

Starosties. C'étoient autrefois, en Pologne, des fiefs que les rois cédoient à des gentilshommes, pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires. On nommoit *staroste* le gentilhomme à qui les rois accordoient un fief relevant des domaines royaux.

Stathouder. C'étoit, il y a peu encore, le nom du chef de la république des Provinces-Unies. Cette dignité alloit de pair avec celle des princes souverains, quoique celui à qui elle appartenoit fût subordonné aux états des Provinces-Unies, comme un doge l'est au sénat. (L'orthographe de ce nom n'est point exacte. J'ai suivi le Dictionnaire de l'Académie françoise. Il faut prononcer et écrire *stadthouder.*)

Stathouderat. C'est une dignité qui donnoit à celui qui en étoit revêtu, les honneurs de la souveraineté, mais non pas toutes les prérogatives. V. *Stathouder.*

Stativa castra. C'étoient, chez les Romains, des campemens de peu de durée; ils avoient des camps d'été et d'hiver. Les premiers n'étoient quelquefois que pour une seule nuit; on les appeloit logemens : s'ils duroient plusieurs nuits, on les appeloit *stativa.* Les camps d'hiver étoient toujours mieux munis que ceux d'été. Sous les empereurs, il y eut toujours des armées sur les frontières de l'empire, en paix comme en guerre; elles étoient moins nombreuses dans le premier cas, mais elles campoient pendant l'hiver comme pendant l'été. On avoit grande attention de les bien fortifier et de ne les laisser manquer d'aucunes munitions, attendu que les villes fortifiées n'étoient point en assez grand nombre pour garantir les provinces des courses des barbares. Peu à peu les camps fortifiés devinrent des forts, des châteaux, même des villes, qui prirent les noms des légions qui y avoient campé.

Statores prætorii. C'étoient des soldats de la garde des empereurs romains, qui faisoient aux armées la garde à la porte du prétoire.

Stéganographie. C'est l'art d'écrire en chiffres et d'expliquer cette écriture.

Stéréographie. C'est l'art de représenter les solides sur un plan.

Stéréométrie. C'est la science qui traite de la mesure des solides.

Stilet. Petit poignard dont la blessure est fort dangereuse. La lame en est un

peu longue et étroite, et de pur acier.

Stipendiaire; se dit des troupes étrangères qui se mettent à la solde de telle ou telle puissance.

Stipendier. V. *Stipendiaire*.

Stipendium. On nommoit ainsi la paye des soldats chez les Romains, mais elle ne fut connue que vers l'an 517 de Rome, et jusque-là les troupes n'avoient joui d'aucune solde. Chaque soldat faisoit, avant cette époque, la guerre à ses dépens. Ce fut la même chose chez les Grecs, dans leurs premiers temps. Il en fut de même chez les Lacédémoniens, chez les Athéniens, chez les Spartiates, qui ne stipendièrent leurs soldats que du moment qu'ils portèrent la guerre au loin. La paye des fantassins, chez ceux-ci comme chez les Romains, étoit à peu près comme celle de notre infanterie, sur laquelle on leur faisoit une retenue pour l'habillement et pour les armes qu'on leur fournissoit. La paye de la cavalerie étoit beaucoup plus forte que celle de la nôtre, outre douze boisseaux de blé et trente d'avoine que l'on donnoit par mois à chaque cavalier, par rapport à ses esclaves. C'est un malheur pour nos fournisseurs aux armées, que chacun de nos cavaliers ne reçoive pas les mêmes rations.

Stipendium. Les auteurs latins désignent par ce terme, un soldat qui a porté les armes pendant quarante ans.

Stiratocratie. C'est un gouvernement militaire.

Stratagème. Ruse de guerre, ou artifice pour tromper ou surprendre l'ennemi. Il seroit beau et louable de ne faire usage d'autres ruses que de celles procréées par l'esprit et le savoir; mais malheureusement il n'en est pas toujours ainsi. Les ruses de guerre, non point celles de trahisons, mais celles du génie et du savoir, sont une des belles parties de l'art militaire, et qui ajoutent beaucoup à la gloire d'un général.

Stratographie. C'est la description d'une armée et de tout ce qui la compose, des différentes armes, de la manière de camper, et généralement de tout ce qui en dépend. *Végèce* a donné la *stratographie* des Romains.

Strator, désignoit, chez les Romains, un officier de l'armée, chargé de veiller à l'entretien des chemins, pour que rien n'arrêtât la marche des troupes: en conséquence il faisoit cons-

truire

truire et raccommoder les ponts, applanir les hauteurs, couper les bois incommodes, et disposer toutes choses pour le passage des rivières.

STRÉLITZ. C'étoit autrefois une milice de Russie, composée de quarante mille hommes; elle étoit, comme le corps des *janissaires* en Turquie, destinée à défendre le trône; et, comme ces derniers, elle le renversa quelquefois. Cette milice vivoit fort arbitrairement, et ne connoissoit que la révolte au moindre sujet de mécontentement. En 1698, le czar *Pierre*, voyageant pour s'instruire, les *strélitz* se mirent dans la tète de mettre sur le trône la princesse *Sophie*, et d'arrêter ensuite son retour. *Pierre* étoit à *Vienne* pour lors : instruit de ce qui se passe, il se rend secrètement à *Moscou*, et exerce sur cette milice un châtiment terrible. Au lieu de se borner à punir les chefs, qui, pour l'ordinaire, sont les premiers et presque toujours les seuls coupables, les prisons regorgèrent des soldats de cette milice; deux mille périrent dans les supplices, et leurs corps furent exposés pendant deux jours sur les grands chemins; ensuite de quoi, après avoir cassé cette troupe, *Pierre* reprit son voyage d'instruction dans l'Europe allemande et françoise.

SUBALTERNE. C'est un officier soumis au commandement du capitaine. Un capitaine est bien subordonné au major, de même que celui-ci l'est au lieutenant-colonel; mais c'est mal-à-propos que quelques-uns prétendent que le capitaine est un *subalterne*.

SUBARMALE. C'étoit une casaque grossière que l'on mettoit anciennement pour garantir le corps des impressions de la cuirasse.

SUBORDINATION. V. *Discipline*. Le tambour est subordonné au tambour-major, le simple soldat à l'anspessade, celui-ci au caporal, et de degré en degré, le chef d'une armée au souverain. La *subordination* militaire est, après l'argent, le nerf le plus puissant des armées; sans elle, plus d'armées, plus de souverain, plus de gouvernement.

SUBORDONNÉMENT; se dit de tout commandant, mais soumis à un autre commandant : le commandant d'une place est subordonné au gouverneur.

SUBSIDE; se dit d'un secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié, en conséquence des traités faits entr'eux.

Subsidia. C'est ainsi qu'on nommoit, chez les Romains, un corps de réserve destiné à soutenir ceux qui plioient. Ce corps étoit toujours composé des troupes des alliés; elles se tenoient derrière les triaires, assises sur la terre.

Subsistance des pièces. C'étoit autrefois une gratification accordée par l'état, pour chaque jour qu'un canon ou un mortier restoit en batterie. Voici comme il faut entendre cet article : l'état passoit tant par jour pour une pièce qui étoit de service à une batterie, et la somme étoit fixée en raison du calibre de la pièce; on prélevoit ce qu'il falloit pour le service de la batterie, et le surplus étoit partagé entre les hommes qui avoient servi aux batteries.

Subsistances d'une armée. Il en est amplement parlé dans le corps de la *Journée militaire*. Je me permettrai de faire observer qu'il seroit important de fixer la ration de pain pour le soldat, plus forte dans les deux premiers mois de la campagne que dans les suivans, parce que la terre, à cette époque, n'a encore produit aucuns légumes.

Subversion. Les abus non parés à temps engendrent le désordre et l'insubordination; ceux-ci, le trouble, les cabales, les trames sourdes; celles-ci, les séditions, la révolte, la rebellion; et de toutes ces choses, s'ensuit la *subversion* totale des corps militaires et civils, et d'un état.

Sud. C'est celui des quatre vents cardinaux qui vient du midi, ou régions méridionales. *Sud-est*, *sud-ouest*, sont des vents collatéraux, qui tiennent ou de l'orient, ou du couchant; *sud-sud-est* et *sud-sud-ouest* sont des vents entre mitoyens.

Suffisante. Voy. *Passemur*.

Suffrages. C'étoit l'usage, dans l'ancienne Rome, de briguer les places par sollicitations, et voici la manière dont les prétendans ou postulans s'y prenoient. Le jour de l'élection arrivé, les candidats, ayant leur robe blanche sans tunique de dessous, *pour ôter tout soupçon qu'ils portassent de l'argent pour acheter les voix*, se rendoient au champ de Mars, et n'épargnoient ni prières, ni flatteries, ni bassesses pour gagner les suffrages de chaque particulier, appelant chacun par son nom, lui prenant les mains, ce qui étoit une grande politesse chez les Romains, et c'est pour cela qu'ils avoient toujours auprès d'eux de ces gens que l'on appeloit *no-*

menclateurs, et qui désignoient aux candidats les citoyens qu'ils ne connoissoient pas. Enfin, ces aspirans étoient si rampans dans cette occasion, qu'ils alloient jusqu'à embrasser les genoux de ceux dont ils briguoient les suffrages, pour être nommés à une place. (Je ne demande pas que l'on m'en croie sur la production de cet article; mais celui qui doutera de son exactitude, pourra consulter *Pisticus* au mot *Candidati*; et d'après cela, je puis me permettre de dire que les Romains étoient aussi bas sans place, qu'ils étoient orgueilleux et tyrans quand ils en avoient une.) La robe blanche ne convenoit guère à ces candidats; un vêtement grossier eût eu plus de rapport à la circonstance. J'aime beaucoup ces *nomenclateurs*; ils représentoient bien nos agioteurs à la bourse. Il y en avoit encore d'un autre genre; ceux-ci étoient connus sous le nom de *sequestres*; c'étoient des entremetteurs, c'est-à-dire des émissaires chargés de gagner, par argent, les *suffrages* du peuple, et les sommes promises à ceux qui vendoient leurs voix, étoient déposées entre leurs mains. La bombance entroit aussi en ligne de compte pour la corruption. Il n'est que trop connu que les Romains, depuis leurs succès, étoient devenus non-seulement très-gourmands, très-friands, mais très-ivrognes encore. Tel est le foible, en général, des soldats heureux, ils ne se ressouviennent plus de leur village.

SUITE. (*à la*) On dit qu'un officier est réformé *a la suite* d'un régiment, d'une place de guerre; c'est dire qu'un officier est réformé, mais qu'il doit suivre tel régiment, ou qu'il est attaché à une telle place.

SUIVRE. On dit *suivre* la profession, le métier des armes, c'est embrasser l'état, la carrière militaire. *Suivre* le chemin de la gloire; *suivre* son prince dans les occasions les plus périlleuses.

SULTAN. On entend par ce terme le titre donné à l'empereur des Turcs. Alors il faut dire le *grand sultan*; mais plusieurs princes mahométans, et particulièrement les princes tartares, prennent aussi le titre de *sultan*.

SUPERFICIE. C'est une longueur et une largeur sans profondeur et sans hauteur, c'est-à-dire la surface d'une étendue de terrain.

SUPÉRIEUR. On entend toujours par ce mot celui qui occupe une place au-dessus

d'un autre; et dans la profession des armes, comme dans tout autre état, celui qui est en grade inférieur doit, en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions et de ses devoirs, obéissance et respect à son *supérieur;* et hors de ses fonctions et de ses devoirs, il lui doit encore la déférence; et, selon le degré de supériorité, il lui doit aussi quelquefois le respect; mais ici le *supérieur* doit des égards, et ce n'est que par-là qu'il se fait aimer.

SUPPLÉMENT. Gratification accordée par le prince aux officiers, en sus de leurs appointemens, et qui leur est payée en même temps.

SUPPORT; se dit d'un ouvrage qui aide un autre ouvrage qui est trop long et a besoin d'un *support.*

SURBANDES. Ce sont de fortes *bandes* de fer, courbées en demi-cercle, plus ou moins, qui servent à couvrir les tourillons d'une pièce d'artillerie, que l'on arrête solidement aux flasques de l'affût.

SURINTENDANT des FORTIFICATIONS. C'étoit autrefois un officier supérieur du corps du génie, qui rendoit compte au prince des projets de places, de l'avancement des travaux et de la capacité ou de l'inconduite des officiers du génie. C'étoit des directeurs de ce même corps qu'il recevoit tout ce qui étoit relatif à chacun de ces objets.

SURINTENDANT GÉNÉRAL des POUDRES et SALPÊTRES. On conçoit aisément quelles étoient les fonctions de cette charge, qui n'existe plus, et qui, dans son origine, étoit fort étendue et en grand relief.

SURPRENDRE une PLACE. Voyez le chapitre de l'*Attaque des places*, dans la *Journée militaire*, et les différens exemples ou instructions auxquels il renvoie, pour adapter les instructions aux circonstances des lieux et aux conjonctures dans lesquelles on se trouve.

SURPRISE. On dit se rendre maître d'une place, d'un fort, d'un camp par *surprise*, et par la force quelquefois en même temps.

SURPRISES. Attaques subites auxquelles on ne s'attend pas. Voyez le chapitre de l'*Attaque des places*, etc. dans la *Journée militaire*. Cette partie de la guerre dépend absolument de l'esprit et du génie du général; elle est le fruit de l'étude et de la réflexion, et la routine n'apprendroit rien sur ce sujet. Il faut que le général imagine lui-même les différens pièges qu'il veut tendre à son ennemi; et cela,

relativement aux connoissances qu'il a de son caractère, de sa science, du pays qu'il occupe, et de la manière dont il fait observer le service militaire. Ainsi nous avons vu de nos jours les *Eugène*, les *Condé*, les *Saxe*, les *Frédéric*, les *Daun*, les *Laudhon*, les *d'Harcourt*, les *Henri de Prusse*, et tant d'autres fameux capitaines, régler alternativement leurs opérations guerrières d'après la connoissance qu'ils avoient des généraux qu'ils devoient combattre.

Surtout. Élévation du parapet, du rempart, que l'on pratique à tous les *angles* d'une place fortifiée, pour se mettre à couvert des enfilades et des batteries à ricochet.

Susciter. Il est assez ordinaire qu'une puissance qui en veut souverainement à une autre puissance, *suscite* à celle-ci des ennemis par tous les moyens possibles.

Suspendre. En parlant des troupes, on dit qu'elles ont reçu l'ordre de *suspendre* leur marche, qu'elles ont suspendu leur marche, pour dire qu'elles ont eu ordre d'interrompre leur marche pour un certain temps.

Suspension. Trève de peu de jours, dont les parties belligérantes conviennent pour avoir le temps d'inhumer leurs morts, d'attendre des secours ou des ordres de l'état qu'elles servent, aussi pour s'occuper de la paix.

Symboles. Toutes les nations anciennes et modernes eurent leurs *symboles*, qu'elles portoient à la guerre; les uns étoient relatifs à des divinités, les autres aux nations. Les enseignes représentoient des taureaux, des lions, des chevaux, des loups, des sangliers, des aigles, des grues, des serpens, des crapauds, des croissans, etc. etc. Quand une nation en surmontoit une autre, elle joignoit à son *symbole* d'adoption celui de la nation vaincue. Depuis *Clovis*, tous les rois françois adoptèrent successivement des *symboles* ou de caprice, ou de circonstances. *Henri II* avoit fait choix du croissant; *Henri III*, de trois couronnes; *Henri IV*, de la massue d'*Hercule*: mais depuis *Clovis*, la croix blanche devint le principal *symbole* de la nation françoise. Aujourd'hui encore, chaque nation, chaque régiment a son enseigne ou son drapeau décoré d'un *symbole* particulier.

Syndicus. Ce fut *Servius Tullius*, cinquième roi de Rome, qui établit dans chaque village un *syndic*, qui

étoit chargé de l'enrôlement des soldats.

Système. C'est l'arrangement d'une armée suivant les idées particulières d'un général, ou la disposition de toutes les parties d'une fortification selon la méthode particulière à un habile ingénieur, qui a fourni des idées dans l'art de la guerre et de la fortification, et qui ont été adoptées pour servir de règles dans la construction des ouvrages d'une place forte. Ainsi, on dit qu'on s'est servi, pour telle et telle opération, du *système* de de *Cœhorn*, de *Pagan*, de *Vauban*, de *Deville*, de *Bélidor*, de *Santa-Cruz*, etc. La plus forte place qui ne seroit pas confiée à des chefs habiles, expérimentés, fort au fait de la place, de l'artillerie, et de tout ce qui concerne le génie, deviendroit d'une foible résistance à un ennemi qui auroit des officiers habiles pour en faire le siége.

T

T, en terme de *mineur*, se dit d'une figure qui a beaucoup de ressemblance à cette lettre, et qui se forme par l'arrangement et la disposition des fourneaux, chambres ou logemens qui se font sous une pièce de fortification, pour la faire sauter. La branche perpendiculaire du T est la galerie par où le mineur commence son opération. S'il ne creuse ensuite qu'une demi-traverse, c'est qu'il ne doit placer que deux fourneaux; pour le T complet, quatre; et pour le double T, huit.

Tablette. Revêtement du parapet au-dessus du cordon.

Tablier du pont-levis. C'est la partie du pont de ce nom, qui se lève à poulies pour fermer une porte et en couper le passage.

Tablier de timbales. Garniture d'une étoffe de soie, ornée de broderies en or ou en argent, et des armes du souverain, ou de celles du colonel propriétaire du régiment.

Tabulæ triumphales. C'étoient, dans les temps de l'ancienne Rome, des tablettes que les triomphateurs déposoient au Capitole, renfermant le détail de leurs exploits en vers saturnins; c'étoient des vers qui ne différoient guères de la prose, puisqu'ils étoient sans mesure et sans cadence, témoin ce vers tiré du tableau exposé par *Acilius Glabrion : Fundit; fugat, prosternit maximas legiones.*

Tactique. C'est l'art de s'instruire, d'enseigner ou de travailler, soit par théorie, soit par pratique, soit par la communication de ses idées, soit enfin d'après les systèmes et l'expérience des habiles généraux, sur la profession des armes : c'est proprement la science des mouvemens militaires. La *tactique* du soldat est de bien exécuter les évolutions; celle de l'officier de les savoir bien commander, et celle du général de savoir les combiner de manière à faire réussir ce qu'il projette. La *tactique* des anciens guerriers consistoit principalement dans l'art de la construction des machines en tous genres possibles, pour abattre les murailles, les tours, et pour s'en approcher sans danger, ou avec le moins de danger possible; ensuite pour lancer des flèches, des dards, des traits, des pierres, des globes de feu et toutes sortes de matières propres à incendier, etc. etc.

Tactiques. Nom distinctif de professeurs militaires chez les Perses et les Grecs. V. *Science militaire.*

Taire. On peut dire le canon, notre canon a fait *taire* celui des ennemis, c'est-à-dire qu'une artillerie supérieure a fait cesser la moindre.

Talpatche, n'est point un véritable nom de troupes, mais bien un sobriquet qu'on donne par dérision, en Hongrie, aux fantassins, parce qu'en général la nation hongroise n'aime à servir qu'à cheval : cela n'empêche pas que les soldats de l'infanterie hongroise ne soient aussi bons que ceux qui servent à cheval.

Talus. C'est la pente que l'on donne à tous les ouvrages, soit en maçonnerie, soit en terre, afin qu'ils n'éboulent pas. Celui des ouvrages de terre doit avoir plus de pied que celui des ouvrages en maçonnerie. Le *talus* de ceux-ci est nommé *escarpe*; le *talus* des premiers est nommé *glacis*.

Talus. V. *Empattement.*

Tambour, et mieux **Caisse**, car le terme *tambour* désigne celui qui manie les baguettes pour battre la *caisse* : celle-ci est donc l'instrument, et le *tambour* est celui qui le fait entendre pour avertir les troupes de différentes occasions du service, et elles savent toujours ce qu'elles doivent faire, où elles doivent se transporter, par la batterie qu'elles entendent. On dit cependant battre le ou du *tambour*; le second est mieux; au premier coup de *tambour*, il faut dire coup

de *caisse*, sortir, mener *tambour* battant; mais je crois, malgré l'autorité puissante du Dictionnaire de l'Académie françoise, qu'il faut, pour ces cas, se servir du mot *caisse*, et qu'en disant le *tambour* bat, pour exprimer la *caisse* bat, on doit entendre que c'est le *tambour* (le soldat) qui bat. On envoie un *tambour* sommer une place : cela est bien dit; mais ici, ce n'est point le *tambour* qui somme, c'est le bruit de la *caisse*. Je crois cette observation nécessaire, par la raison qu'aucun de ceux qui ont fourni des *Dictionnaires militaires*, ne s'est attaché à faire la différence que je présente ici. On dit battre aux champs, l'appel, la générale, la retraite, la diane. Mener l'ennemi *tambour* battant, c'est le mener sans s'arrêter.

TAMBOUR; se dit d'une traverse que l'on construit pour couvrir les communications du chemin couvert aux redoutes, flèches et autres ouvrages, afin de les garantir de l'enfilade.

TAMPON. Espèce de bouchon qui sert à retenir la poudre dans une arme à feu, pour empêcher la pluie de pénétrer dans l'ame du canon : on place un *tampon* de liége.

TAPE-CUL. C'est la partie du *pont-levis* chargée d'une bascule, qui sert à le lever et à le baisser.

TARD-VENUS, ou MALANDRINS; compagnies de gens de guerre, qui s'assembloient autrefois en France sans aucun ordre du roi, et qui se choisissoient un chef. Ces compagnies parurent en 1360. Ces soldats étoient de véritables brigands qui désoloient la France, et qui passèrent ensuite en Italie, pour y continuer leurs brigandages. Il semble que la dénomination de *trop-tôt-venus* eût été plus convenable.

TARGE. Arme défensive. V. *Pavois.*

TARIÈRE. V. *Sonde de mineur.*

TARTARES. (*petits*) Peuples qui habitent entre la partie méridionale de la Moscovie et les bords septentrionaux de la mer Noire, dont le plus grand nombre est sous la domination d'un *kam*. V. *Kam.* Aucune nation ne les surpasse pour monter et courir lestement à cheval. Leurs armes offensives sont l'arc, le dard et le sabre; mais quand ils en viennent une fois aux prises d'homme à homme, ils ne font plus usage que du sabre; ils sont infatigables, vivent souvent de la chair du cheval et du chien, qu'ils

coupent par tranches, en la faisant mortifier sous la selle de leur cheval ; ils ont le regard sauvage et effrayant. Quand les Turcs veulent désoler un pays, ils se servent des Tartares comme d'enfans perdus ; ils marchent sans ordre et pénètrent partout par l'agilité de leurs chevaux ; par surprise, et pour mieux piller, ils commencent par mettre le feu pour faire diversion. Les *Tartares* sont durs envers les autres comme ils le sont pour eux-mêmes ; ils ne respectent, dans leurs courses vagabondes, ni l'âge, ni le sexe, ni les conditions ; ils enlèvent jusqu'aux enfans à la mamelle, et vont ensuite vendre leur butin en Turquie.

TAS. Terme de terrassier ; se dit des fascines et du gazon ou du placage que l'on emploie pour la construction et revêtement des ouvrages de fortification. On fait des lits de terre à la hauteur de six pouces, que l'on bat sur toute la largeur et la longueur, jusqu'à la réduction de deux pouces : alors on nomme *tas*, le *placage* mêlé de chiendent ou gazon qui a été levé et réduit à la hauteur de quatre pouces : on continue de suite par un nouveau lit de terre, jusqu'à la hauteur nécessaire.

TASSETTE, armure. C'est, autrement dit, tout le fer qui est au bas de la cuirasse, et qui couvre les cuisses de l'homme armé.

TAUPINS. (*francs*) Voy. *Francs-archers*.

TEBET. Espèce de hache que les Turcs portent en guerre à côté de la selle de leurs chevaux, avec la *topois*, le *palas* et le *gadara*.

TÉMÉRAIRE ; est celui qui se jette dans le péril sans le craindre. Le François est naturellement *téméraire*. Ce n'est pas dans la témérité que gît toujours la vaillance, parce que la première entraîne fort souvent hors des limites de la discipline. Le soldat peut principalement devenir téméraire dans l'engagement d'un assaut : c'est bien là le cas.

TÉMOIN. Morceau d'amadou coupé sur la grandeur de celui que le mineur pose sur l'amorce du saucisson de la mine, au moyen de quoi il voit, quand il s'est retiré, la minute où la mine va jouer.

TEMPLIER. V. *Ordres militaires*.

TENABLE. On dit principalement dans le sens négatif, qu'une ville, une citadelle, un poste, un retranchement, une position ne sont pas tenables, pour ex-

primer que l'on ne pourra s'y défendre.

TENAILLE. Ouvrage extérieur, composé de deux faces qui forment un angle rentrant. Les branches de la *tenaille* sont disposées de même que celles de l'ouvrage à corne : c'est une espèce de *fausse braie*, mais elle est plus importante et plus solide.

TENAILLONS, ou GRANDES LUNETTES. Ouvrages qui couvrent les faces des demi-lunes, et qui leur forment une espèce de contre-garde.

TENANT; se dit d'un ou deux hommes postés à la tête d'un pont ou d'un passage, et qui se défendent avec acharnement contre tous venans.

TENANT. On nommoit ainsi anciennement celui qui se présentoit à la barrière d'un tournoi, pour entreprendre de tenir contre tout assaillant.

TENIR. On dit l'armée *tient* ou *tenoit* tant de pays; le camp *tient* tant de terrain. *Tenir* à foi et hommage une souveraineté de telle puissance; *tenir* une place pour le prince, c'est en être le gouverneur, le commandant; se jeter dans une place, c'est s'en emparer avec l'intention de la *tenir* pour le souverain dont on soutient ou dont on défend les intérêts; *tenir* la campagne, pour exprimer que l'armée continue de camper; *tenir* les troupes dans le respect, c'est-à-dire dans la ferme discipline; *tenir* l'équilibre entre deux puissances, c'est les empêcher d'en venir aux mains. On dit d'une place de guerre, qu'elle *tient* telle étendue de pays en respect; d'une citadelle, qu'elle *tient* les habitans de la place en respect; *tenir* tête à l'ennemi, c'est résister à des forces supérieures; *tenir* une armée en respect par les avantages de sa position. Une armée *tient* telle étendue de pays, telles puissances neutres en respect, c'est exprimer qu'elle est redoutable, imposante par ses forces et par les places dont elle est en possession, ou dont elle est protégée. Un seul corps de troupes peut souvent *tenir* une armée en respect; cela dépend de la position qu'il occupe. Cette place ne *tiendra* pas, ou ne *tiendra* pas long-temps, ou ne *tiendra* plus que tant de jours. *Tenir* tant de temps de tranchée ouverte; *tenir* dans une place contre une armée; *tenir* les conventions d'un traité, d'une capitulation, etc.

TENTES. Pavillons portatifs, dressés en pleine cam-

pagne, pour mettre les troupes à l'abri des injures du temps. Quoique l'usage des *tentes* soit de toute antiquité, il y a tout au plus deux cents ans qu'on le connoît généralement en Europe. Jusqu'alors on s'étoit contenté de se mettre sous des baraques. *Voyez* ce mot.

TENTORIA. C'est ainsi que l'on nommoit, dans les premiers temps, les *tentes* sous lesquelles logeoient les bergers et les soldats. Les premières furent faites de branches d'arbres; vinrent ensuite celles construites grossièrement de peaux de bêtes, par le secours des cordes. Quand on vouloit mettre une distinction entre les tentes des bergers et celles des soldats, l'expression *sub pellibus esse* désignoit être à l'armée. Les Romains employoient les planches pour les *tentes* d'hiver.

TERMES de GUERRE. Ce sont les mots techniques et de convenance ou rapport direct, auxquels un militaire doit proprement s'attacher lorsqu'il entre dans des relations guerrières, et lorsqu'il écrit sur son métier, et auxquelles il doit s'attacher également dans la conversation, lorsqu'il s'agit encore des actions militaires.

TERNIR. On dit *ternir* sa réputation, sa gloire, ses armes, ses lauriers : c'est commettre ou avoir commis des actions déshonorantes, viles, abjectes, cruelles, barbares, inhumaines, et souvent on *ternit* toutes ces choses par une mauvaise conduite. Il est de très-bons militaires qui ne se doutent pas de cette vérité; mais rentrés sur le champ du repos, *le public qui les voit, ne les juge plus que par leur moral.*

TERPAN. Faux emmanchée à l'usage des Turcs à la guerre.

TERRASSE. C'étoit, chez les anciens, un épaulement environnant sur le bord du fossé, tout semblable à nos tranchées, où les *archers* et les *frondeurs* tiroient et lançoient sans cesse et à couvert, contre les défenses de la ville, tandis qu'on insultoit de toutes parts. Les *terrasses* servoient aussi de contrevallation, pour serrer et brider de plus près ceux de la place. On appeloit aussi *terrasse* une espèce de cavalier très-élevé pour dominer les murs d'une ville. On construisoit ces *terrasses* à la faveur des *mantelets* qu'on montoit fort haut, et derrière lesquels les soldats travailloient à couvert des machines des assiégés. *Alexandre* fit un usage fréquent de ces *terrasses*.

Terre. On dit d'une place qui a tenu long-temps contre les efforts d'un assiégeant, qu'elle lui a bien fait remuer la terre, ou de la terre. Ouvrages de *terre*, se couvrir de *terre*; c'est lorsque l'on n'emploie que la *terre* pour se fortifier : cela ne veut pas dire que l'on n'emploie pas les palissades, les traverses, les chevaux de frise, etc. etc.

Terre-plein. C'est l'horizon du rempart, plus élevé que celui de la campagne et que celui de la place, pour en couvrir les édifices, et pour défendre les ouvrages du dehors. On le nomme *terre-plein*, parce que c'est la partie vide du rempart sur laquelle on peut faire librement les manœuvres nécessaires pour défendre la place. Voyez le mot *Rempart*. Il faut qu'il ait une pente insensible du côté de la place, pour le mettre à l'abri du dégât que les eaux y feroient sans cette précaution.

Terreur. On dit d'un conquérant, que son nom seul répand la *terreur*. Jeter la *terreur* parmi les ennemis; répandre la *terreur* par tous les lieux où l'on passe : c'est ce que le maréchal de *Saxe* avoit grand soin d'éviter; aussi les habitans des pays où il avoit fait la guerre le revoyoient-ils avec plaisir. On n'en peut pas dire de même de tous les conquérans. On dit porter, faire régner la *terreur*. *Terreur panique*, c'est une *terreur* subite dont on est troublé sans sujet et sans fondement. V. *Panique*.

Tessera. V. *Signum militare*.

Tesseræ militares. Voici de quelle manière se transmettoit le mot du guet chez les Romains. Sur dix légions, on choisissoit partout un soldat qu'on nommoit *tesserarius*, qui se rendoit, vers le coucher du soleil, chez le tribun qui étoit de garde; il recevoit de celui-ci une petite tablette de bois, sur laquelle quelques mots se trouvoient écrits par l'ordre du général. Cette tablette, outre le mot du guet, contenoit quelquefois un ordre particulier. Le *tesserarius* se rendoit ensuite à sa légion, et remettoit la tablette au chef, en présence de témoins. Celui-ci la transmettoit au chef qui le suivoit, après en avoir transcrit le contenu sur ses propres tablettes; et comme chaque centurion étoit obligé, en envoyant prendre l'ordre chez le tribun, de lui renvoyer, après le coucher du soleil, la tablette de l'ordre. Ce dernier, d'après le tableau particulier

qu'il avoit de tous les corps de l'armée, connoissoit celui qui n'avoit point renvoyé sa tablette, et s'il nioit l'avoir reçue, on entendoit les témoins.

TESSERARIUS. V. *Tesseræ militares.*

TESTAMENT MILITAIRE. Ce sont les dernières dispositions qu'un homme de guerre laisse par écrit au moment d'une bataille ou d'une expédition militaire.

TESTITUDO. C'étoit un mantelet à un étage, à l'usage des anciens guerriers. V. *Tortue.*

TÊTE BAISSÉE. On dit d'un homme qui se précipite sur son ennemi, dans le péril, qu'il y va *tête baissée*, sans regarder devant lui, c'est-à-dire qu'il ne craint rien. On dit d'un jeune militaire évaporé, sans retenue, qu'il a bien des chambres à louer dans la *tête*. On dit marcher à la *tête* d'une armée, se mettre à la *tête* des troupes, charger à la *tête* des enfans perdus; un tel régiment, c'est exprimer, que tel régiment est à l'avant-garde, qu'il a la *tête* de tout. La *tête* d'une armée, ce sont les premières troupes qui la composent. On dit d'une armée qui marche par corps de troupes, qu'elle montre une *tête* de tel côté. Assembler les gardes, publier une paix à la *tête* du camp. La *tête* du pont, c'est le bout qui est du côté de l'ennemi. Les deux *têtes* du pont, c'est quand les deux bouts sont fortifiés. La *tête* d'un défilé.

TÊTE de TRANCHÉE. C'est la partie de la *tranchée* qui se trouve le plus près de la place.

TÊTE du CAMP, est aussi la partie la plus avancée qui fait face à l'ennemi : c'est-là où se monte le bivouac.

TÊTE de MAURE. Espèce de grenade qu'on lance avec le canon.

TÊTE de SAPE. C'est le travail de la sape le plus avancé vers la place.

TÊTE d'un OUVRAGE à CORNE, à COURONNE. Celle-ci fait face à la campagne.

TÊTE d'un OUVRAGE, d'une ARMÉE qui ASSIÉGE une VILLE. Elle fait face à la campagne, et regarde la ligne de *circonvallation*.

TÊTE de PORC. V. *Coin.*

THAULACHE. Sorte d'armes des anciens *François*, dont les unes étoient offensives, en forme de *hallebarde* ou d'*épieu*; les autres défensives, et c'étoient des espèces de *rondelles* ou *petits boucliers.*

THÉOCRATIE. C'est le gouvernement du lama, qui appartenoit aux *Incas*, et qui est encore celui des Tar-

tares, comme il fut autrefois celui des Juifs, des Hébreux, avant qu'ils eussent un roi. C'est un gouvernement sans vrai pouvoir.

THÉOCRATIQUE. V. *Théocratie.*

THRACES. V. *Mirmillones.*

THUNGIN. V. *Comte.*

TIERCE; se dit d'une certaine botte qu'on porte ayant le poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite; et c'est dans cette acception qu'on dit porter une *tierce*, porter une botte en *tierce*, tirer de *tierce*.

TIMARIOTS. Milice turque, à peu près semblable à celle qu'on nomme *zaim*. Voyez ce mot.

TIMBALE. C'est une caisse d'airain formant le demi-globe, couverte d'un seul cuir, dont on fit autrefois usage, à la guerre, chez les *Sarrasins*, sous le nom de *nacaire* : elle fut adoptée ensuite par les *François* et les *Anglois*. Les *Allemands*, dit *Juste Lipse*, dans son *Traité de la Milice romaine*, s'en servoient avant le quinzième siècle. Le *timbalier*, dans les marches et batailles, occupe la même place que le *trompette*. On dit une paire de *timbales*, battre des *timbales*. Le bruit de cet instrument militaire est fort sourd. On dit trivialement aussi, parmi les soldats, faire bouillir la *timbale*, pour dire faire bouillir la marmite.

TIMBALIER. C'est celui qui bat des *timbales*. Le *timbalier* qui met de la grâce dans ses mouvemens, est toujours remarqué avec plaisir.

TINTINNABULUM. C'étoit une clochette que ceux qui faisoient la ronde à l'armée (du temps des Romains) étoient obligés de faire entendre de temps en temps, tandis que les sentinelles, de leur côté, étoient également obligées d'en faire de même, pour faire connoître qu'elles n'étoient point endormies.

TIR DU CANON. C'est la ligne que décrit le boulet au sortir du canon, de même que la balle au sortir du fusil. Pour le mortier, on dit le jet des bombes.

TIRAILLEUR. C'est un soldat qui tire mal, et le plus souvent en désordre.

TIRE-BALLE. C'est un instrument dont on se sert pour tirer d'un fusil ou d'une carabine, une balle qu'on y a fait entrer de force.

TIRE-BOURRE. Instrument d'artillerie pour retirer la charge d'un canon ou

d'un fusil, lorsqu'on veut le nétoyer.

TIRER. On dit *tirer* l'épée contre quelqu'un; c'est se battre. Faire *tirer* l'épée à quelqu'un, c'est l'obliger à se battre. *Tirer* l'épée contre son prince, c'est se mettre en révolte. *Tirer* un homme de prison, des fers; *tirer* le plan d'une forteresse, etc. *Tirer* à cartouche, à boulets rouges; *tirer* sur quelqu'un à bout portant. Le canon *tire*; faire *tirer* des soldats au billet.

TIRER À DÉCOUVERT. V. *Barbe*.

TIRER en ÉCHARPE. Voy. *Echarpe*.

TIRER une VOLÉE de CANON. C'est faire une décharge de plusieurs canons.

TIRER À TOUTE VOLÉE. C'est élever la pièce en rase campagne, sans lui donner d'objet ni de but.

TIREUR d'ARMES. On disoit autrefois, en parlant d'un maître dans l'art de l'escrime, c'est un *tireur d'armes*. On dit maître en fait d'armes.

TIRONES. C'étoient, chez les Romains, des soldats apprentis ou surnuméraires, qui n'étoient point censés enrôlés, parce qu'ils ne prêtoient leur serment qu'après avoir été reçus dans la légion, à la place des morts, ou de ceux qui avoient rempli le temps de leur service, mais ils n'en étoient pas moins formés et nourris aux dépens de la république, jusqu'au temps où ils étoient reçus *légionnaires*. V. *Légion*.

TOCSEING, ou TOCSIN. Vieux mot qui vouloit dire *cloche*, que l'on frappoit pour assembler le peuple. Le *tocseing* suivoit anciennement les armées, pour sonner la charge, et pour avertir lorsque l'on appercevoit l'ennemi.

TOGA MILITARIS. C'étoit l'habillement du soldat romain dans les villes, qu'il portoit retroussé. Le *sagum* étoit l'habillement du camp.

TOILE; signifie aussi des *tentes*. Il y a tant d'hommes sous la *toile*; l'armée est sous la *toile*, c'est dire qu'elle est campée.

TOISE. C'est une mesure figurée sur une chaîne, qui sert à lever les terrains à la planchette. La chaîne contient toujours plusieurs *toises*. La *toise* a six pieds.

TOISER. C'est l'art de calculer les dimensions des ouvrages d'architecture militaire. Le *toiseur* mesure le travail tous les six jours.

TOLPACHES. V. *Talpatche*, qui est le vrai mot.

TOMBER. On dit *tomber* sur l'ennemi; c'est fondre sur lui avec impétuosité, le

charger, l'attaquer vigoureusement. *Tomber* en quenouille. On entend par cette expression, une maison souveraine qui s'éteint par les mâles.

TONNE. Grand vaisseau de bois, propre à renfermer des munitions.

TONNELLON. Pont à bascule dont se servoient les anciens dans les siéges, pour parvenir tout de suite du fossé au haut des murailles attaquées.

TONNEAUX MEURTRIERS. Ce sont des futailles cerclées de fer, ou liées solidement d'intervalle à autre, que l'on remplit de clous, de ferraille, de cailloux tranchans, de chaux vive, auxquels on joint un petit baril ou sachet contenant sept à huit livres de poudre; on ferme ensuite le tonneau hermétiquement, on le goudronne même sur les joints, et quand on veut le rouler dans un fossé ou sur une brèche, on y attache le saucisson.

TONNERRE; se dit de l'endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge. Il faut que le *tonnerre* des armes à feu soit renforcé; sans cela, elles sont sujettes à crever et à blesser celui qui en fait usage.

TOPEYS. Ce sont les canonniers turcs.

TOPOGRAPHIE. Description ou dessin particulier d'une étendue de terrain, comme d'une ville et de ses environs, d'un camp et de tout ce qui l'entoure.

TOPOGRAPHIQUE. (*carte*) V. *Topographie*.

TOPGI-BACHI. Grand-maître de l'artillerie turque. Ce poste est toujours rempli par un homme très-éminent à la cour du grand-seigneur, et communément par un de ses gendres.

TOPGIS. On comprend, dans les armées turques, sous ce nom, tous ceux qui sont destinés à la fonte des pièces d'artillerie, à les charger et à les tirer.

TORCHE. On dit entrer dans une ville la *torche* à la main, pour y mettre le feu. C'est une action atroce et barbare.

TORCHES INEXTINGUIBLES. Ce sont des torches faites exprès, dont on se sert dans les siéges pour éclairer les travailleurs, et qui ne s'éteignent ni par le vent, ni par la pluie.

TORMENTUM. V. *Mangan*.

TORMENTUM. Ce terme est mis ici pour servir de supplement au mot *nervus*. Voici de quelle manière un *citoyen* ROMAIN faisoit donner

ner le fouet à ses esclaves. On les pendoit par les pieds, après leur avoir lié les mains en croix derrière le dos, ou bien par-dessous les aisselles, les pieds liés, auxquels on attachoit un gros poids pour qu'ils ne pussent donner des coups à ceux qui les châtioient, et ces esclaves subissoient tous ces genres de supplice, même celui de la croix, non pas toujours sur le degré de leurs fautes ou de leurs crimes, mais d'après le caractère féroce et la mauvaise humeur de leurs maîtres, si admirés et si vantés pour leur grand amour pour la justice et pour la liberté. Voici en quoi consistoit le *tormentum* chez les Grecs et chez les Romains. Ce supplice étoit une question donnée à celui dont on vouloit tirer un aveu; il étoit attaché par le cou, les bras et les jambes en forme de croix de saint André, à une roue que l'on faisoit ensuite tourner avec une rapidité extrême. Le nombre de tours ordonné accompli, on arrêtoit le mouvement, et souvent le supplicié rendoit, pour toute réponse, le dernier soupir. Mais il faut tout dire; les Romains, toujours justes et toujours conséquens dans leur orgueil et dans la présomption d'eux-mêmes, n'infligeoient le *tormentum* qu'aux seuls esclaves. V. *Pisticus*.

TORQUATI. V. *Ordres de chevalerie militaire*, art. *Angéliques*.

TORQUES. On nommoit ainsi, chez les Romains, le *collier* donné comme une marque de distinction au soldat, soit de cavalerie, soit d'infanterie, qui avoit tué son adversaire à la guerre, en combattant corps à corps contre lui. Ce *collier* étoit d'un métal plus ou moins riche.

TORQUES. V. *Phalera*.

TORRENT. C'est un courant extrêmement rapide de l'eau qui provient des pluies abondantes, ou bien de la fonte des neiges, et qui, la plupart du temps, laisse son lit à sec.

TORRIDE. (*zone*) C'est la partie de la terre ou du ciel qui est entre les deux *tropiques*. (Voyez ce mot.) Les habitans de cette *zone* voient, deux fois l'année, le soleil à-plomb sur leur tête.

TORTUE. Galerie couverte dont les anciens faisoient usage dans l'attaque des villes, pour s'avancer sûrement au pied des murailles, pour les *foutoyer* et les abattre avec le bélier, et même pour les démolir avec des feux artificiels. Les guerriers d'alors employoient aussi les fascines, et faisoient de

même des sorties. La *tortue* ne différoit du *musculus* que par la hauteur, la largeur et la longueur qui étoient moindres dans celui-ci.

TORUS. C'est ainsi qu'on appeloit le lit des anciens héros grecs. Voici en quoi il consistoit. On étendoit à terre des peaux avec tout leur poil; ces peaux étoient couvertes d'étoffes de pourpre; sur celles-ci on mettoit de magnifiques tapis, qui remplaçoient les draps dont nous faisons usage, et lorsqu'ils étoient couchés, on leur donnoit des couvertures. Quand les Romains quittèrent les peaux et feuilles sèches dont ils avoient fait long-temps usage, ils poussèrent le luxe et la mollesse pour les lits, à un point dont on ne se fait pas d'idée. Ce que nous appelons *bois de lit*, étoit, chez un très-grand nombre, en ivoire ou d'argent massif, et si élevés, qu'il falloit des gradins pour y monter. Leurs lits de plume étoient du duvet le plus fin; leurs couvertures de pourpre fine, rehaussées d'or.

TOUCHER. Dans un cas de réforme, on dit, on a *touché* à tel régiment, à telle compagnie, à tel corps, mais on n'a point *touché*, ou on ne *touchera* point à ceux-là. *Toucher* ses appointemens, au lieu de recevoir ses appointemens.

TOUR. Avant l'usage de la poudre, on fortifioit les villes et châteaux par des *tours rondes* et des *tours carrées*, bien placées de distance en distance, et c'est à ces *tours* que les bastions ont succédé.

TOUR BASTIONNÉE. Petit bastion construit avec des souterrains à l'épreuve de la bombe, où l'on peut mettre du canon pour empêcher le passage du fossé. Cette *tour* est d'une grande ressource dans cette circonstance, puisque l'ennemi ne peut se garantir de son feu, que quand il a fait complettement la conquête de la contre-garde, d'où il peut seulement l'apercevoir.

TOURILLON. Cheville énorme de fer, qui sert d'essieu pour faire tourner les bascules du pont-levis. On nomme de même *tourillons* deux parties rondes et saillantes, qui tiennent sur chaque côté d'une pièce de canon ou d'un mortier, et qui s'encastrent dans une entaille faite exprès à l'affût.

TOURNER UN OUVRAGE. C'est, dans l'attaque des places, chercher à couper la communication de tel ouvrage avec la place assiégée; et pour lors, il faut diriger l'attaque par la gorge.

Tournois. Exercice de guerre et de galanterie, qui fut fort en usage jusqu'au seizième siècle, dans lequel on faisoit preuve de bravoure, de force et d'adresse : on nommoit *joutes* le combat particulier qui se faisoit d'homme à homme dans les *tournois*. Cet exercice étoit soumis à des règles. L'usage du *tournois* ne cessa, en France, que depuis le règne de *Henri II*, qui mourut d'une blessure reçue dans l'œil, du tronçon d'une lance rompue. L'origine des *tournois* est très-ancienne : maints auteurs attribuent la gloire de leur institution aux François, d'autres aux Anglois, d'autres aux Allemands ; il est certain que leur établissement en France date dès le commencement du huitième siècle (voyez *Nithard*) ; et peut-être y est-il plus ancien encore. Il y a très-grande apparence cependant, d'après tout ce que l'on peut recueillir, avec confiance, des vérités éparses dans l'histoire des nations sur cet objet, que les *tournois* naquirent en France des combats particuliers qui se pratiquoient, dès longtemps auparavant, chez les Allemands ; comme il paroît certain que les François, qui, dès avant l'empereur *Charlemagne*, se faisoient un culte particulier du respect, de la politesse et des égards les plus recherchés envers les femmes, donnèrent aux *tournois* tout le relief, l'éclat et la solennité qu'ils avoient encore vers le milieu du seizième siècle. Pour mettre enfin tous les écrivains qui n'ont point étendu assez loin leurs recherches, d'accord entr'eux, je crois que les Allemands furent les imitateurs des Grecs. On peut voir l'article *Hellanodices*, on aura la conviction si je m'éloigne de la vérité. Enfin, tout ce que je rapporte ici sur le mot *tournois*, donnera également la conviction à ceux qui voudront bien prendre la peine de consulter *Nithard*, que *Camden* et le père *Papebrock* raisonnoient bien faussement, en avançant, lorsqu'ils parlent des *chevaliers de la table ronde*, que l'on ne savoit ce que c'étoit que la *chevalerie* avant le dixième siècle, et que le roi *Arthur* étoit un prince imaginé par les fées. Ce qu'il y a de plus extraordinaire en tout cela, c'est que des écrivains françois, qui se sont donné un grand renom en fournissant leurs materiaux à l'ensemble d'un très-grand ouvrage, n'ont pas hésité de donner leur approbation à ces assertions, et pourquoi? par le

seul motif qu'ils considéroient les *tournois*, la *chevalerie*, et cette belle déférence pour les dames, comme de pures extravagances. Le but des *tournois* étoit infiniment louable; mais ces combats d'honneur pouvoient avoir lieu sans effusion de sang. Les antagonistes des *tournois* disent encore, que la noblesse se ruinoit par la richesse excessive des vêtemens, des riches pavillons, et de tous les accessoires. Pitoyable raisonnement! N'avons-nous pas la belle preuve que l'on peut être ruiné autrement que par les *tournois*, qui attiroient la présence des rois, princes et seigneurs étrangers, et faisoient répandre la corne d'abondance sur le commerce et sur les manufactures.

Tourteaux goudronnés. V. *Cercles goudronnés*.

Tourteaux goudronnés. Espèce de lampions faits de vieilles cordes détortillées, et enduites ensuite de matières combustibles, qui servent à éclairer l'intérieur des fossés dans le temps d'un siége.

Traban. Soldat de la garde impériale d'Allemagne. Dans les compagnies suisses, ce sont des *trabans* qui veillent particulièrement à la personne du capitaine.

Tracé. Lorsqu'on a une carte très-exacte de la situation du terrain sur lequel on veut asseoir le camp, soit pour attendre l'ennemi, soit pour assiéger une place, on *trace* d'abord sur cette carte ses *lignes* de *circonvallation* et de *contrevallation*, de retranchemens, etc. après quoi on rapporte sur ce même terrain, et on exécute à mesure d'après son *tracé*.

Tracer. On dit *tracer* un dessin topographique, un plan de campagne, d'un siége, etc.

Tragula. C'étoit une espèce de dard dont la blessure étoit fort dangereuse. On croit que c'étoit le même que celui qui étoit appelé *jaculum amentatum*, qui étoit attaché à une courroie, afin de pouvoir le retirer quand il étoit lancé.

Trahison. Un général d'armée, un gouverneur, un commandant de place ne peuvent jamais assez prendre de précautions pour se garantir des traîtres et de la *trahison*. Cette dernière prend souvent naissance du mécontentement, mais plus souvent encore de l'ambition et de la *jalousie*. Ce fut à un acte de pure *trahison*, que les braves et intrépides chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem* durent la perte de l'île de *Rhodes*, dans la-

quelle ils s'étoient maintenus pendant près de deux siècles, par leur bravoure et leur valeur, contre les entreprises réitérées de plusieurs sultans d'Egypte, et, dans les derniers temps, contre *Mahomet II*, qui n'avoit pu s'emparer de *Rhodes* avec une armée de deux cent mille hommes, et qui avoit été forcé (voyant la perte de la moitié de son armée) de faire sa paix avec les chevaliers et leur grand-maître, *d'Aubusson;* ce qui n'empêcha pas que le chagrin ne s'emparât de l'ame de *Mahomet* à un tel point, qu'il mourut fort peu de temps après cette humiliation, qui lui étoit d'autant plus sensible, qu'il avoit fait le serment de vaincre cette poignée de guerriers. Ce que n'avoit pu faire *Mahomet II*, si fameux par ses exploits, *Soliman II* le fit; mais il ne dut la conquête de *Rhodes* qu'à la trahison, et sans cette trahison, les chevaliers de *Saint Jean de Jérusalem* y seroient vraisemblablement encore. *Mustapha* lui conseilla cette conquête, comme importante pour le commerce que les chevaliers interceptoient aux mahométans. *Soliman* confia trois cent mille hommes à *Mustapha*. *Rhodes* n'avoit, pour garnison, que quatre mille hommes et six cents chevaliers; mais il étoit bien fortifié. Pendant six mois entiers, les efforts de *Mustapha* et de son armée avoient été inutiles. *Soliman*, qui s'y étoit rendu lui-même pour ranimer les soldats découragés, sacrifia *Mustapha* (qui lui avoit conseillé cette guerre) à sa rage : désespéré par le découragement qui s'étoit emparé de nouveau de son armée, réduite au tiers, il avoit déja pris le parti de se retirer, lorsqu'un traître, qui avoit prémédité la perte de l'ordre, par haine contre le grand-maître, *Villers Lisle-Adam*, parce que celui-ci lui avoit été préféré pour remplir la grande-maîtrise, et par les insinuations duquel *Mustapha* avoit déterminé *Soliman* à venir attaquer *Rhodes*, envoya secrètement auprès de ce dernier, pour lui faire connoître la position des chevaliers, qui étoit on ne peut pas plus périclitante; ce qui fit que *Soliman*, après avoir promis une large récompense aux soldats, revint sur ses pas, et reprit le siége. Les chevaliers tinrent encore deux mois, et l'armée mahométane, prête à se révolter, mettoit *Soliman* dans le plus grand embarras; il demanda à ses soldats vingt-quatre heures de réflexion,

après quoi il fit proposer au grand-maître de se rendre à composition, ce qu'il ne pouvoit rejeter, sans voir la destruction entière de son ordre. *Soliman* entra dans la ville, non comme un furieux, mais avec des sentimens d'admiration pour le grand-maître et ses chevaliers; il se rendit droit à son palais, pour le visiter; le grand-maître étonné, voulut prendre une posture humble pour le recevoir; le sultan l'arrêta, en portant sur-le-champ la main droite à son turban, honneur que les Turcs rendent à Dieu et à *Mahomet* seuls. Il appela, avec les larmes aux yeux, *Villers Lisle-Adam*, son père, et, se retournant vers ses officiers, il leur dit: *Je suis fâché de voir ce brave vieillard dans ce triste état, et de le chasser de sa maison.* Il offrit au grand-maître des richesses plus grandes que celles qu'il perdoit, s'il vouloit le suivre avec ses chevaliers. Le grand-maître le remercia, en l'assurant qu'il ne trahiroit jamais sa religion. La trahison du perfide *André d'Amaral*, grand-croix, prieur de Castille, et chancelier de l'ordre, avoit été découverte peu de jours avant la reddition de *Rhodes*, et il avoit eu la tête tranchée. Ainsi, j'ai donc raison, en disant qu'un chef d'armée, ou un commandant de place, ne peut trop prendre de précautions à l'égard de ceux qui l'entourent, et parmi lesquels il peut se trouver quelqu'un qui conspire à la perte de l'état, dans la ruine de sa personne. La fin du 18[e] siècle ne fournira pas un exemple aussi magnifique de défense à l'histoire des chevaliers de Malte, mais bien un sujet de honte.

Train d'artillerie; se dit du canon, des mortiers, et de toute espèce de munitions concernant le détail de l'*artillerie*, qui sont à la suite des armées, et que l'on nomme aussi *équipage d'artillerie*.

Traînée. Certaine longueur que l'on remplit de poudre, pour communiquer le feu où la *traînée* aboutit.

Traineurs. Soldats nonchalans, et quelquefois pillards par inclination, qui marchent lentement pour s'écarter de leur drapeau. On prend, dans une marche, des précautions pour faire rejoindre les *traîneurs*. On appelle aussi de ce nom ceux qui ne peuvent suivre le pas de la troupe, pour cause d'infirmité et de fatigue.

Traitement. On appelle de ce nom certains honneurs que l'on reçoit dans les cours, en maintes occasions ordi-

naires et extraordinaires, aux ambassadeurs, ministres et envoyés. (M'étant toujours occupé de tout ce qui peut intéresser les militaires, si cet ouvrage me met dans le cas de produire au jour des matériaux que j'ai tout prêts, et uniquement sur la partie militaire, je donnerai, à la suite de quelque partie, un petit abrégé, qui peut devenir du plus grand intérêt aux militaires envoyés dans les cours étrangères, pour y remplir des commissions. Cet abrégé leur servira, dans plusieurs cas, à se tirer de diverses difficultés très-épineuses, et en même temps à les éviter. Un tel abrégé doit devenir de la plus haute importance pour ceux qui n'ont point l'habitude des négociations, et même dans certains cas, pour ceux qui ont cette habitude. Je ne citerai rien d'après mes idées; mais ce sont les *Wicquefort*, les *Jeannin*, les *Duprat*, et autres négociateurs aussi célèbres, qui parleront dans cet abrégé.)

Traité public. On entend par-là, des conditions qui ne peuvent être proposées, acceptées et conclues qu'en vertu d'une autorité publique, et de puissance à puissance, par la voie de commissaires ou ambassadeurs, choisis et nommés par les gouvernemens respectifs.

Traîtres. Tacite dit que les Germains pendoient à un arbre les *traîtres* et les *déserteurs*. V. *Foy-mentie*, *Trahison*.

Traits. Cordages qui servent au charroi et transport des pièces et des munitions.

Traits; se disent en général des flèches, des dards, des javelots, etc. etc. qui se lancent avec la flèche, l'arbalète, ou avec la main. On dit décocher, lancer, lâcher un *trait*. Anciennement on distinguoit les armes de *trait* d'avec les armes de *hast*. V. ce mot. On dit gens de *trait*; ce sont des arbalétriers. Tirer de l'arc, de l'arbalète.

Trame; se dit de tout ce qui a trait à une conspiration, à une sédition, à un complot criminel, à la ruine d'un état, à la perte de celui qui gouverne. V. *Rebellion*.

Tranchée. Espèce de chemins creusés dans la terre, pour arriver au chemin couvert de la place qu'on attaque, sans être vu des assiégés. V. *Parallèles*, *Places d'armes*, *Boyaux*, *Sape*. On fait remonter l'usage des *tranchées* au règne de *Charles VII*, roi de France. Le maréchal de *Montluc* les perfectionna au

siége de *Thionville*, en 1558; mais ce fut au célèbre maréchal de *Vauban* que l'on en dut la dernière supériorité, comme ce fut au siége de *Maestricht*, en 1675, qu'il imagina les fameuses *parallèles* ou *places d'armes*, qui donnèrent depuis un avantage si supérieur sur la défense. Il imagina ensuite les cavaliers de *tranchée*, un nouvel usage des *sapes* et des *demi-sapes*, les *batteries à ricochet*. On peut dire de cet ingénieur si célèbre, qu'il s'est mis au-dessus de tout éloge; et s'il n'effaça point d'autres ingénieurs qui se rendirent également célèbres, on peut encore dire de lui, qu'il les surpassa tous; et l'hommage que je rends ici à la mémoire de ce grand homme, est celui qui lui est rendu dans toute l'Europe. On dit *tranchée* large, *tranchée* enfilée, ouverture de la *tranchée*, monter sur le revers de la *tranchée*; monter la *tranchée*, c'est être de garde; descendre la *tranchée*, c'est le contraire; conduire, combler, nétoyer la *tranchée*, c'est renverser les travaux et les hommes.

Tranchée à crochet. C'est celle qui va en zig-zags vers la place.

Tranchée double; est celle qui, étant vue des deux côtés, a des gabions sur l'un et sur l'autre.

Tranchée directe. Celle-ci va directement aux ouvrages où elle se dirige, parce que le terrain ne permet pas de la conduire autrement. Alors on la creuse plus profondément que la *tranchée ordinaire* ou à *crochet*, et on la défile par de fréquentes traverses.

Tranchée tournante. Elle enveloppe, par son tracé, l'ouvrage attaqué; telle est celle du glacis, ou tête de la *tranchée*.

Tranchée. (*queue de la*) C'est la première opération que l'assiégeant a faite en commençant son travail, et qui demeure derrière, à mesure qu'on pousse la tête de l'attaque vers la place.

Tranchée; (*retours de la*) sont les coudes et obliquités des lignes de la *tranchée*, qui sont, en quelque sorte, parallèles aux côtés de la place qu'on attaque, pour en éviter l'enfilade.

Transfuge. C'est celui qui quitte son parti pour aller chez l'ennemi; c'est le synonyme de *déserteur*. Ce terme me paroît être susceptible d'une définition plus complette; car on peut être regardé comme *transfuge*, quand même on n'iroit point prendre de service chez une nation ennemie de celle que

l'on abandonne. Le comte de *Saint-Germain* put être regardé comme un *transfuge*, lorsqu'il quitta la France pour aller prendre du service en Danemarck; et lorsqu'il quitta tout à coup le service du roi de Danemarck, pour revenir en France, où il devint ensuite ministre de la guerre, il put encore être regardé comme *transfuge*. Quitter une puissance par laquelle on étoit salarié, pour aller servir chez une autre puissance ennemie de celle que l'on abandonne, ce n'est plus être simplement *transfuge*, puisqu'il entre de la trahison dans cette action; et il est hors de doute, que l'on doit tenir pour patrie celle qui a accepté le service de nos bras et de nos talens pour la servir. Le fameux *Eugène de Savoie* pouvoit aussi être considéré comme *transfuge*, mais bien différemment du comte de *Saint-Germain*, qui avoit quitté le service de France par humeur; au lieu que le prince *Eugène*, qui n'avoit pas encore de service en France, ne l'avoit quittée que parce qu'il avoit été dédaigné de *Louis XIV*, auquel il en avoit demandé, et qu'il n'abandonna jamais l'Autriche, qui devint sa patrie. Je me suis appuyé sur le mot *transfuge*, parce que tous les auteurs qui l'ont cité comme terme, se sont bornés à la première ligne qui commence cet article.

TRANSPOSER les FILES d'un BATAILLON dans les ÉVOLUTIONS; c'est faire prendre, par des manœuvres, à des compagnies ou divisions, par des marches et contre-marches, une autre place que celle qu'elles occupent, sans déranger les rangs.

TRAVAILLEURS. Les pionniers, les sapeurs, sont des *travailleurs*; mais il est des cas où l'on emploie les bras des soldats et des paysans pour accélérer les travaux d'un siége, d'un grand retranchement, et ceux-ci sont aussi nommés *travailleurs*; mais si on veut tirer bon parti des paysans, il faut les payer sans économie; sans cela le travail va fort mal : j'en parle d'après l'expérience.

TRAVAUX; se dit en général de tout ce qui se fait et pratique pour la construction et l'attaque des lignes, pour l'attaque et la défense des places. On dit conduire, ruiner, avancer, balayer, combler les *travaux*.

TRAVERSE. Retranchement que l'on construit très-promptement avec des sacs à terre, dans une galerie,

pour en boucher le passage à l'ennemi. On donne aussi ce nom à toutes sortes de petits retranchemens faits avec de la terre, et quelquefois encore en maçonnerie, dans la largeur des fossés de la place et des dehors, pour augmenter la défense des ouvrages qui les dominent. On pratique de même, de distance en distance, des *traverses* sur les branches du *chemin couvert*, depuis les angles saillans jusqu'aux angles rentrans.

TRAVERSE CONTRE un COMMANDEMENT. C'est une masse de terre élevée dans un bastion, sur une courtine, ou sur tout autre endroit de la place, pour couvrir quelqu'ouvrage qui peut être vu et enfilé par l'ennemi, d'un lieu élevé.

TRAVERSE D'ATTAQUE. V. *Places d'armes.*

TRAVERSE de TRANCHÉE. V. *Traverse tournante.*

TRAVERSE TOURNANTE. Lorsqu'un ingénieur, soit par distraction, soit même par nécessité, s'est exposé à être enfilé par le canon de la place, il laisse dans le boyau une partie du terre-plein de la campagne, pour cacher aux assiégés ce qui s'y passe.

TRAVESTISSEMENT. Il est défendu aux militaires de toutes armes de porter un autre habit que celui sous lequel ils sont enrégimentés ou incorporés; et ceux qui contreviennent aux ordonnances rendues à ce sujet, sont punis. Le *travestissement* a quelquefois lieu pour des coups de main, pour des surprises, pour tromper l'ennemi; alors, et la forme du *travestissement*, et le moment de le prendre sont ordonnés par le gouverneur de la place, ou par le chef de l'armée.

TRÈFLE. Fourneau de mine fait en forme de *trèfle*, et qui n'a que deux logemens; le double en a quatre et six.

TRÉPAN. Instrument dont les mineurs se servent pour donner de l'air à une galerie de mine. Ils s'aperçoivent du besoin du *trépan*, lorsque la chandelle cesse de brûler. On nomme aussi *trépan* une sonde dont on se sert pour reconnoître la qualité du terrain où l'on veut enfoncer des pilots.

TRÉPANER une mine. V. *Trépan.*

TRÉSORIERS GÉNÉRAUX et PARTICULIERS DE L'ORDINAIRE DES GUERRES. Ils étoient chargés, dans les places et aux armées, du payement des troupes, suivant la revue des commissaires, et délivroient l'argent d'après les ordres du

général, du gouvernenr et de l'intendant général de l'armée ou de l'inteudaut de la province.

Trève. Convention par laquelle ou s'engage à suspendre, pour un temps toujours fixé, les actes d'hostilité; mais l'état de guerre n'en subsiste pas moins.

Trève du seigneur. Loi qui fut donnée en 1041, sous le règne de *Henri II*, roi de France, par laquelle les combats particuliers étoient défendus depuis le mercredi au soir jusqu'au lundi matin : c'étoit, dit le président *Hénaut*, tout ce que l'autorité royale pouvoit faire alors, pour empêcher les hommes de se détruire.

Triaires. Vieilles troupes romaines que l'on plaçoit sur les dernières lignes, derrière les vélites, les hastaires et les princes; ils étoient armés d'une longue pique très-forte, qu'on nommoit *pilum;* c'est pour cela qu'on les appeloit aussi du nom *pilani.* Elles étoient, dans les commencemens, les seules troupes qui fussent armées pesamment; elles quittèrent ensuite la troisième ligne pour occuper la première. Elles étoient composées pour lors des soldats les plus âgés et les plus riches. C'étoit devant elles qu'on portoit l'aigle. Elles ne combattoient que lorsque les premières étoient rompues. C'est aux *triaires* que les Romains confioient la garde du camp, tandis que l'autre partie de l'armée étoit aux prises avec l'ennemi. *V. Armites.*

Triangle. En fortification, c'est un ouvrage dont les trois angles sont formés par des bastions coupés. En géométrie, c'est une figure comprise entre trois lignes ou côtés, dont deux sont conduits de chaque extrémité de la troisième ligne ou troisième côté, à un point où ils se coupent réciproquement, et donnent par conséquent une forme triangulaire et trois angles égaux, si les trois côtés le sont.

Tribunal castrensis. C'étoit un tribunal de gazon, d'où le général rendoit la justice et haranguoit les soldats. Par-tout où le général se trouvoit, on construisoit un semblable tribunal, sur lequel la chaise curule étoit placée.

Tribuni Ærarii. C'étoient, chez les Romains, des hommes tirés du peuple, qui gardoient les fonds publics destinés à la guerre, pour les distribuer, dans le besoin, aux questeurs des armées. On choisissoit toujours les hommes les plus riches pour remplir cet emploi.

TRIBUNI MILITARES. *Végece* nous apprend que les tribuns militaires furent créés par *Romulus*. Ils étoient à la tête de toute une légion. Ils furent d'abord au nombre de trois pour une légion, ensuite à celui de six. Ils étoient choisis par les rois, du temps de la monarchie romaine; les empereurs ensuite firent des soldats *tribuns*, afin de pouvoir en récompenser un plus grand nombre; mais ils n'étoient *tribuns* que pendant six mois. Ils étoient distingués par un poignard que le prince leur donnoit en les faisant *tribuns*, l'anneau d'or et un habit particulier. Chaque *tribun* avoit quatre soldats à sa suite. Leurs fonctions étoient de rendre la justice, de recevoir le mot du guet du général, et de le donner aux autres *tribuns ;* de veiller sur les munitions, de faire faire l'exercice aux troupes, de poser des sentinelles. Deux *tribuns* commandoient une légion à tour de rôle, pendant deux mois, de sorte que dans une armée consulaire, il y en avoit toujours quatre pour exécuter les ordres du général; et lorsque les coupables étoient d'un rang distingué, ils étoient chargés de les faire mourir eux-mêmes. Nos colonels, et chez toutes les nations possibles, représentent bien ces *tribuns militaires*, mais aucun n'exerça jamais l'emploi de bourreau.

TRIBUNUS CELERUM. C'étoit, sous *Romulus*, le commandant de la garde qu'il s'étoit choisie, et ceux qui la composoient étoient nommés *célères ; ils étoient tous fort riches, de haute naissance, et doués des plus excellentes qualités.* Voyez *le Dictionnaire des Dieux.*

TRIBUS. V. *Curies*, ou bien *Comices.*

TRIOMPHE. Honneur solennel qu'on rendoit aux généraux romains, à leur retour d'une campagne glorieuse. V. *Couronnes.*

TRIQUE-BALLE. Machine très-simple, qui sert dans l'artillerie, à transporter le canon, et même des poutres et autres objets matériels.

TROMPE. Ce terme se prend quelquefois pour trompette. On dit publier à son de *trompe*, crier à son de *trompe.*

TROMPETTE. C'est le cavalier qui sonne de cet instrument. Les *trompettes*, dans les *marches* et dans les *revues*, marchent à la tête des escadrons, trois ou quatre pas en avant : dans le combat, ils sont sur l'aile ou dans les intervalles des escadrons. On dit bon *trompette*, la *trompette* d'une telle compagnie, d'un tel

régiment; sonner de la *trompette*, emboucher la *trompette ;* la *trompette* sonne la charge, la marche, la retraite, l'appel, etc.

TROMPETTE PARLANTE. Cette *trompette* peut être fort utile dans certaines circonstances, mais on ne doit cependant en faire usage qu'avec circonspection; elle doit avoir sept à huit pieds de longueur; elle transmet les paroles jusqu'à mille pas.

TROPHÉE. C'étoit, chez les anciens, un amas d'armes et de dépouilles des ennemis, élevé par le vainqueur sur le champ de bataille. Souvent on déracinoit un grand arbre, et après en avoir coupé les racines et étêté les menues branches, on le plaçoit dans un trou pratiqué sur le milieu du champ de bataille; on y attachoit ensuite les armures et les enseignes les plus distinguées prises sur l'ennemi. C'étoit la manière des premiers Grecs, parce qu'ils tenoient pour certain que les colonnes de cuivre ou de pierre n'étoient propres qu'à perpétuer la haine et l'inimitié. Les Romains suivirent aussi cette maxime dans les premiers temps de leur établissement dans le pays latin; mais du moment qu'ils commencèrent à devenir riches, ils employèrent d'abord la pierre, ensuite le cuivre et le marbre ; et uniquement soucieux de se voir encensés de leur vivant, ils ne s'inquiétoient pas plus du mépris que l'on feroit après leur mort du *trophée* érigé en leur honneur, qu'ils ne s'inquiétoient des sarcasmes et des apostrophes qu'on leur débitoit au jour même de leur entrée triomphale. C'étoit une prérogative accordée, dans cette même journée, au peuple romain, et dont il usoit amplement.

TROPIQUES. Ce sont deux cercles imaginés sur le globe terrestre, à vingt-trois degrés trois minutes de l'équateur, pour représenter la plus grande déclinaison du soleil dans son cours annuel. L'un est nommé *tropique du cancer* ou d'*été*, et se trouve dans l'hémisphère septentrional ; l'autre est nommé *tropique du capricorne* ou d'*hiver ;* il est dans l'hémisphère méridional. On désigne aussi le mot *tropiques* par *solstices*.

TROSSULI. C'étoient des soldats de cavalerie auxquels on donna le nom de chevalier romain, parce qu'ils avoient pris la ville de *Trossulum* sans le secours de l'infanterie.

TROU du MINEUR. Lorsque l'on a préparé, à coups

de canon, un trou au pied du revêtement où l'on veut établir une mine, le mineur s'y rend avec deux ou trois ouvriers qui le suivent peu après pour commencer sa galerie. C'est ce que l'on appelle *trou du mineur*.

TROUÉE. Espace ménagé dans un abatis, dans un bois, dans des haies, pour avoir un passage libre. *Trouée* se dit aussi du canon lorsqu'il renverse les rangs, et d'une troupe qui se fait une ouverture à travers l'ennemi, en l'enfonçant.

TROUPES. On entend sous ce mot, toutes sortes de gens armés et assemblés pour marcher et combattre les ennemis.

TROUPES LÉGÈRES. Elles sont composées d'hommes habillés et armés lestement, divisés en divers corps de régimens de dragons, de hussards et d'infanterie. Le service de ces troupes devient on ne peut pas plus important aux armées, pour l'exécution des coups de main, pour la petite guerre, et pour toutes les opérations qui exigent la hardiesse et la célérité.

TROUSSE. Espèce de carquois dans lequel les arbalétriers et les archers mettoient leurs flèches. Sous *Louis XI*, les *trousses* devoient être garnies de dix-huit traits.

TROUSSEAU. Pièce de bois de sapin, fort droite et taillée en plusieurs paus, plus mince par un de ses bouts, sur laquelle on forme le moule d'une pièce de canon.

TRUCHEMAN. C'est celui qui parle à la place d'un autre, parce que celui-ci ignore la langue de celui à qui il adresse la parole.

TUBA. Trompette, instrument militaire employé par les anciens à la guerre. Les Romains en avoient de trois sortes, les droites, avec lesquelles on sonnoit la charge, les repliées ou *buccines*, avec lesquelles on donnoit le signal du combat en présence du général, ou de la punition des soldats, et le *cornet* dont on se servoit pour transmettre le commandement jusqu'aux enseignes.

TUERIE. C'est ordinairement le terme que l'on emploie lorsqu'il s'agit d'une grande déroute, parce que le carnage et le massacre en sont assez communément la suite : alors on dit, la *tuerie* fut grande, extrême, dans la déroute.

TUFFES. V. *Bibaux*.

TUG. Etendard turc fait d'une queue de cheval attachée à une pique très-ornée. Quand le grand sultan mar-

che à l'armée, il y a sept queues qui vont devant lui; le grand-visir en a trois, les bachas à grands privilèges, de même, et les beys n'en ont que deux.

Tumultus. Ce mot, chez les Romains, disoit plus que celui *bellum*, parce que, dans le temps d'une guerre, les fonctions civiles n'étoient jamais interrompues; tandis que dans le cas d'un *tumulte*, toutes fonctions cessoient, tout magistrat devoit prendre les armes, et les *consuls seuls* restoient chargés du pouvoir.

Tunica palmata. Robe de pourpre, bordée d'une étoffe d'or de la largeur d'une main. C'étoit l'habillement du triomphateur, comme de celui qui présidoit aux jeux. Les empereurs avoient, par une politique bien raffinée, donné une très-grande importance à cet emploi, parce qu'ils sentoient combien il devenoit nécessaire d'entretenir les peuples par les fêtes et par les jeux. Le président des jeux avoit droit aux premiers emplois de la république.

Turcopolier (*grand*) de la religion. Lorsque l'Angleterre n'étoit point séparée de la religion apostolique et romaine, elle étoit la sixième langue de l'ordre de Malte, et le grand-prieur, comme *grand turcopolier de la religion*, avoit le commandement des troupes de l'ordre.

Turma. C'étoit, chez les Romains, un petit corps de cavalerie, de trente-deux maîtres, rangés sur quatre de hauteur. A chaque légion, on passoit trois cents chevaux, ce qui faisoit l'aile, et celle-ci étoit divisée en dix troupes, qu'on nommoit *turmæ*.

Turmæ. V. *Turma*.

Turres. V. *Vallum*.

Turris. La tour étoit un des retranchemens des anciens peuples de l'Asie, dont les Grecs firent aussi usage. C'étoit une machine de guerre, mobile, dont on se servoit avec succès dans les siéges. C'étoit aussi la représentation d'une maison ambulante, composée de poutres et de forts madriers; elle avoit communément trente pieds en carré, mais sa hauteur surpassoit celle des murailles, et quelquefois celle des tours de la ville : on la faisoit mouvoir par le moyen de plusieurs roues, sur lesquelles elle étoit assujétie; elle étoit de plusieurs étages, et on montoit de l'un à l'autre par des escaliers : on plaçoit dans le bas un *bélier* pour battre en brèche; sur l'étage du milieu, un *pont-levis* formé

de deux poutres qui s'abattoient sur la muraille assiégée, et c'étoit par ce pont que les assiégeans s'y établissoient. C'est alors que des hommes, armés de diverses sortes de traits, tiroient, sans discontinuer, sur les assiégés. Pour éviter l'embrasement (de la part des assiégés), les endroits les plus exposés de la tour étoient couverts de plaques de fer; on se contentoit de peaux fraîches aux endroits moins exposés. *Athénée* prétend que l'invention de cette tour est due aux Siciliens. *Servius* dit qu'*Agrippa*, grand homme de mer, en introduisit le premier l'usage. J'en demande pardon aux uns et aux autres; l'invention de cette *tour* n'est due ni aux Siciliens, ni à *Agrippa*, mais elle appartient à la plus haute antiquité, c'est-à-dire aux Hébreux, aux Israélites, etc.

TYRAN; se dit de celui qui a usurpé, envahi la puissance souveraine dans un état. *Denis* fut surnommé le *tyran*. Il se dit également des princes légitimes, lorsqu'ils gouvernent avec cruauté, avec injustice, et sans aucun respect des lois divines et humaines. On appelle *tyrans* tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison. On appelle *tyranneaux* les subalternes des *tyrans*.

U

ULANS. Nom d'une milice tartare qui sert, dans les armées de la république polonoise, sur le pied de cavalerie légère. Chaque *ulan* a à sa solde un valet qu'on nomme *pacholecks*, pour le servir. L'armure du *ulan* est une lance de neuf pieds avec une banderolle, un sabre et un pistolet de ceinture. Le maréchal de *Saxe* introduisit en France, en 1743, un régiment d'*ulans*, avec l'agrément du roi, à l'instar de celui dont il s'agit, composé de mille hommes, avec la différence qu'il étoit mi-parti de *ulans-tartares* et de dragons françois. Cette institution fut abolie à la mort du comte de *Saxe*. Les dragons seuls, dont on forma un régiment, furent conservés. Ce régiment étoit connu, de nos jours, sous le nom de *Schomberg*.

ULTIMATUM. On entend par ce terme les dernières conditions mises à un traité, et que l'on tient irrévocablement.

UNIFORME. Habillement propre aux officiers et soldats de chaque régiment et de chaque corps d'une armée

mée. La principale raison pour laquelle on ne donnoit pas anciennement d'uniformes aux troupes, est qu'elles avoient des armures de fer qui les couvroient presqu'entièrement. Successivement la nécessité d'attacher une distinction à chaque troupe de guerre se fit sentir, et on commença à distinguer les *bandes* (troupes) par des couleurs. La dénomination de régiment étant inconnue, on disoit *bande*; de-là, celle de *vieille bande* étoit encore usitée, pour ainsi dire, de nos temps. Ce n'est guères qu'à l'époque des croisades que l'on peut faire remonter l'institution de l'uniforme et l'ordre. La régularité et la diversité des uniformes ne commencèrent à se montrer que sous le règne de *François Ier*, et leur perfection ne date que de *Louis XIV* et de *Louis XV*. Il seroit très-inutile, et de plus très-superflu, de s'étendre dans cet article, sur tous les détails qui concernent les distinctions parmi tous les corps de troupes possibles, depuis le commencement de la monarchie françoise, tant du côté de l'armure que du côté du vêtement et des symboles ou enseignes, puisque l'on trouve toutes ces distinctions successivement rapportées dans les articles relatifs, sur la nation françoise non-seulement, mais encore sur toutes les autres nations, depuis la plus haute antiquité, et de s'appesantir de nouveau sur maints articles, comme divers auteurs l'ont fait; c'est fournir non-seulement des répétitions inutiles qui grossissent un volume, en répandant la confusion, et en même temps les erreurs.

URBANICI. C'étoient, chez les Romains, des soldats qui étoient au nombre de six mille, qu'*Auguste* avoit établis à la garde de Rome, et qui étoient chargés d'empêcher le trouble et le désordre : ils étoient divisés en quatre cohortes, et habitoient un quartier qu'on nommoit *castra urbana*.

USTENSILES. Meubles que l'hôte est obligé de fournir aux soldats lorsqu'ils cantonnent ou qu'ils marchent par étape. Le soldat qui exige de son hôte au-delà de ce qui lui est dû, se rend digne de punition. L'*ustensile* est aussi le subside que les paroisses qui ne peuvent loger sont obligées de payer. Les billets d'*ustensile* sont ceux dont le payement est assigné sur le produit de l'*ustensile*.

USURPATEUR; est celui qui, par violence ou par ruse, s'empare d'un titre,

d'une dignité qui ne lui appartient pas.

Usurper. V. *Usurpateur.*

Uter. Outre, ou peau qu'on remplissoit d'air ou de paille, et que l'on bouchoit hermétiquement. Les Romains en faisoient usage pour faire passer des rivières à une armée. (Peut-être que cet article fournira matière à une expérience; elle sera, comme le jeu de *Colin Maillard*, renouvelée des Grecs.)

V

Vacatio militiæ. C'étoit, chez les Grecs et chez les Romains, une exemption d'aller à la guerre. Chez les premiers, les jeunes gens étoient enrôlés à l'âge de dix-huit ans; mais avant d'aller à la guerre, ils faisoient leur apprentissage dans les villes : on les employoit ensuite à la garde des châteaux, des forteresses et des ports de l'Attique. Après cette école, ils suivoient les armées, et n'obtenoient leur congé absolu qu'à l'âge de soixante ans. Chez les Romains, les chevaliers n'étoient tenus qu'à un service de dix ans, parce que, considérés comme principaux citoyens, leur service étoit abrégé pour parvenir de bonne heure aux hautes dignités. Tout autre soldat étoit tenu de porter les armes depuis l'âge de dix-sept jusqu'à quarante-six ans; mais ceux dont le service avoit été interrompu par quelqu'accident, étoient obligés de les porter jusqu'à cinquante ans. Nul citoyen ne pouvoit posséder une charge civile, qu'il n'eût servi pendant dix ans. Cette prérogative n'appartenoit par conséquent qu'à la classe des chevaliers romains ou scribes. *Voyez* ces mots.

Vague-mestre-général. Officier qui a la commission, dans une armée, de faire charger, atteler, défiler et suivre les bagages des troupes. Lorsque l'armée doit faire route, il fait avertir tous les *vague-mestres* de chaque brigade de se trouver dans un lieu marqué, pour les faire défiler selon le rang des brigades. (Le terme *vague-mestre* est allemand, et s'écrit *wagen meister*, qui signifie maître du char.)

Vaincu; se dit de l'ennemi que l'on a battu ou soumis.

Vainqueur. C'est l'opposé du *vaincu*.

Vaivode. Esclavon qui signifie prince, et quelquefois général : c'est le titre

ordinaire que l'on donne aux souverains de la Valachie, de la Moldavie et de la Transilvanie.

VALETS. V. *Lambrequins*.

VALETS de VILLE. Voyez *Bandoulière*.

VALETUDINARIUM. C'étoit, chez les Romains, l'hôtel des invalides militaires, qu'ils n'établirent que quand ils portèrent la guerre hors de leur territoire. Auparavant, on déposoit les soldats blessés chez les citoyens, qui étoient obligés de les soigner et de fournir à leur entretien ; et dans les armées, les soldats blessés étoient dans la nécessité de se panser l'un l'autre ; il n'y avoit pour lors ni médecins, ni chirurgiens dans les armées, et fort souvent les anciens citoyens qui avoient servi, étoient obligés d'en remplir les fonctions aux armées.

VALEUR. Ce mot correspond à bravoure, vaillance; c'est une vertu qui porte celui qui l'a en partage, à s'exposer courageusement à tous les périls de la guerre. On dit *valeur* héroïque, brillante, éprouvée, à toute épreuve, reconnue ; tout cède à sa *valeur ;* sa *valeur* ne mérite ou ne méritoit pas la mauvaise fortune ; la fortune ne seconde pas toujours la *valeur*.

VALEUREUSEMENT. On dit, dans le style historique soutenu, l'armée, les troupes, tous les corps, combattirent, ou ont combattu *valeureusement*.

VALEUREUX. V. *Valeur*. On dit c'est un *valeureux* soldat ; c'est exprimer qu'il a beaucoup de courage.

VALLUM, AGGER, VINEÆ, TURRES. Tous ces termes désignent les retranchemens qui se pratiquoient non-seulement sous les Grecs et les Romains, avec des *pieux*, mais chez toutes les nations de l'Asie également. Le retranchement qu'on nommoit *agger*, étoit une élévation construite pour dominer la ville, formée de poutres et de branches d'arbres qu'on couvroit de gazon, et ensuite de terre ; on l'entouroit d'un large fossé, mais chez tous les peuples les plus anciens de toute l'Asie, avec des pieux très-solides ; c'étoient absolument des palissades. Ces retranchemens différoient entr'eux, comme nous le voyons aujourd'hui, par la manière de la construction, et d'après cela, on leur donnoit des dénominations différentes. On nommoit *vineæ*, ou *galeries d'approche*, une charpente légère, haute de sept pieds,

large de huit, longue de seize, avec un double toit de planches et de claies, que l'on couvroit de cuirs frais, afin de les garantir du feu. Les côtés étoient garnis d'un tissu d'osier, impénétrable aux pierres et aux traits. On joignoit de front plusieurs de ces machines, sous lesquelles les assiégeans s'avançoient à couvert jusqu'au pied des murailles : venoient ensuite les retranchemens qu'on nommoit *turres*. Voy. *Turris*. Mais d'après la description donnée par *Polybe*, tous ces retranchemens étoient loin de la solidité, du travail et des règles des nôtres; il n'y a même pas de comparaison à faire : c'est la poudre à canon qui a produit la perfection.

VANNES, VENTEAUX, ou CLOISONS de BOIS de CHÊNE, qui se haussent et se baissent dans les coulisses d'un bâtardeau, pour lâcher ou pour arrêter les eaux.

VARLETS. Gens à pied, qui faisoient service à la suite des chevaliers, et que l'on mêloit aussi dans les *échelles*, avec les *piquiers*, *rondelliers*, *archers*, etc. V. *Echelles*.

VASA CONCLAMARI. C'étoit, dans les armées romaines, le premier ordre du décampement, qui se donnoit au son de la buccine. On commençoit par abattre la tente du général; les soldats abattoient ensuite les leurs, et plioient bagage. Au second son de buccine, on la chargeoit; au troisième, l'armée se mettoit en marche, tandis que l'on mettoit le feu dans le camp, afin que l'ennemi ne pût en profiter.

VASSAL. V. *Feudataire*.

VASSAL. (*arrière-*) C'étoit, sous le règne des rois de la race carlovingienne, un homme qui étoit en même temps *vassal* du souverain et *vassal* d'un seigneur particulier, de sorte que fort souvent il ne savoit auquel il devoit obéir quand il y avoit guerre entre le roi et le seigneur, qui étoit lui-même *vassal* de la couronne. Ce ne fut que sous la troisième race des rois de France que cette monstruosité de pouvoir, de soumission et d'obligations de la part du *vassal* et de l'arrière-*vassal*, disparut : elle se réduisit à un simple hommage envers le souverain, ou envers le seigneur possédant un fief, suivi d'une légère redevance.

VASSAL-LIGE. V. *Lige*. (*homme*)

VEDETTE. Dans le service de la *cavalerie*, on nomme *vedette* ce que l'on nomme *sentinelle* dans l'*infanterie*. Les *vedettes* se placent sur les lieux élevés et

favorables pour découvrir ce qui se passe dans les environs d'un camp.

VÉKILCHARES. C'est le nom des fourriers dans les armées turques, et qui sont chargés du soin de procurer les provisions à leur compagnie.

VELITES; l'une des quatre sortes de soldats qui composoient les *légions romaines :* on les choisissoit dans la dernière classe des citoyens, c'est-à-dire dans la plus pauvre, et on prenoit toujours les plus jeunes : ils étoient armés d'un sabre à double tranchant, avec une excellente pointe; de plus, ils avoient toujours sept javelots ou demi-piques, avec une pointe de sept pouces; elle étoit si fine, qu'elle ne pouvoit servir deux fois; ils portoient un petit bouclier de bois couvert de cuir, qu'on nommoit *parma*. Leur casque étoit un chaperon de peau, qui étoit nommé *galea*. Ils étoient, chez les Romains, ce que sont les hussards et les pandoures d'aujourd'hui dans les troupes d'Europe. Lorsqu'ils escarmouchoient, ils se servoient de la *fronde*, et il leur étoit permis de fuir, parce qu'ils n'avoient point d'armes offensives pour se défendre. Quand le choc commençoit entre les deux armées, ils se retiroient derrière les rangs, d'où ils lançoient (sans que ceux-ci fussent en danger d'être atteints), des traits ou des pierres, avec la fronde. Ils s'avançoient à mesure que les rangs alloient en avant, et ils reculoient de même. Les *vélites* étoient encore désignés par les dénominations *armatura levis*, *rorarii* et *accensi*. V. *Frondeurs*.

VENGEANCE. C'est une action par laquelle on punit ou par laquelle on se venge. Cette passion fut, dans tous les temps, une source de grands malheurs. La *vengeance*, chez les hommes, naît de l'intérêt, de l'ambition, et très-souvent de la plus noire ingratitude : souvent aussi on ne croit que punir, tandis que l'on ne peut se dissimuler que l'on ne fait qu'exécuter une *vengeance*. Heureux l'homme qui méconnoît cette funeste passion ! Celui qui l'alimente dans son cœur, ne peut vivre tranquille; mais s'il est beau de ne point se livrer à la *vengeance*, il faut savoir éviter aussi de la provoquer; et si celui en qui on l'a provoquée est assez grand pour pardonner, on peut dire de lui qu'il est un héros.

VENGER. V. *Vengeance*.

On dit *venger* une injure, une offense, un outrage, un affront, un meurtre; *venger* son père, sa patrie, son prince; se *venger* de ses ennemis.

VENT du BOULET. Différence entre le calibre de la pièce et celui du boulet, et, pour mieux dire, c'est le vide qui est ménagé dans l'intérieur de la pièce, pour y introduire avec facilité le boulet.

VENTILARE. Ce terme désigne une action par laquelle les combattans préludoient dans les cirques, en se frappant avec des épées de bois, et en se lançant, de part et d'autre, des javelines.

VENTRE; se dit d'un canon démonté de dessus son affût, et que l'on couche sur le terrain : on dit alors, qu'une pièce est sur le *ventre*. Dans le mortier, c'est la partie proche de sa culasse, et qui s'appuie sur le coussinet de l'affût.

VERGES. (*passer par les*) Punition militaire exécutée sur un soldat, pour un crime qui n'a pas mérité la mort.

VÉRITÉ. (*la*) Les François sont, en général, doués d'un caractère franc; mais, en général aussi, ils sont étourdis, légers et inconséquens dans leurs dires et dans leurs actions. Je veux parler ici des jeunes gens particulièrement : il en est, très malheureusement, qui meurent fort jeunes, quoique vieux quelquefois par l'âge, et ils deviennent des fleaux pour la société; mais tout François qui a reçu une éducation soignée et bien suivie, devient un homme solide et loyal, au lieu qu'il ne peut en être de même de celui dont l'éducation aura été négligée ou suivie par des gens sans *moral intérieur*, et qui méconnoissent les principes, seuls faits pour diriger leurs élèves vers le but unique, qui doit être l'accord des caractères et du *moral intérieur* (les hommes sensés comprendront ce que je veux dire par ces mots soulignés) avec celui des talens, sans lequel le meilleur des gouvernemens ne peut opérer le bien. Les sauvages sont plus conséquens que nous; ils ne connurent jamais qu'un genre d'éducation. Jetons les yeux sur Paris seul; on y remarquera une maison d'institution, où les élèves, presque tous enfans des hommes en place, reçoivent une éducation (*gratis*) absolument différente de celle des autres maisons.... Dans le nombre des jeunes militaires qui auront été assez heureux d'avoir eu pour instituteurs et pour

maîtres des hommes tels que je les désigne, il s'en trouvera certainement qui deviendront jaloux de s'instruire, et en qui naîtra le penchant d'écrire pour l'utilité de leurs contemporains, et pour l'instruction de la postérité. C'est à ces militaires seuls que je me permets de dire qu'ils ne devront jamais prendre la plume pour s'étendre, sur-tout, sur des matières et des faits historiques, sans avoir beaucoup lu, beaucoup réfléchi, pesé, concilié, en bien et en mal, tous les faits et toutes les circonstances, et sans avoir pour appui de tous leurs narrés les pièces matérielles. Ceux qui s'écarteront de cette ligne *que prescrivent la justice et la sagesse, n'écriront que des mensonges et des impostures*, et ceux encore qui emploieront leur travail pour placer uniquement sous les yeux de leurs contemporains tous les crimes et actions atroces de nos prédécesseurs, sans faire la moindre mention de leurs vertus, de leurs grandes et belles actions, et dans les seules vues de faire paroître leurs contemporains meilleurs, et par conséquent plus estimables, de tels écrivains, veux-je dire, loin d'instruire et de devenir utiles à leurs contemporains et à la postérité, provoqueront un écrivain honnête homme et hardi en même temps, à s'armer de la balance. Ah ! si pareille chose arrivoit, ne seroit-ce pas un nouveau fléau, cruel pour les temps présens et pour les temps futurs, puisqu'il deviendroit possible que le nombre des crimes renfermés dans le bassin étiqueté douze, attirât jusqu'au fléau de la balance le nombre des crimes contenus dans le bassin étiqueté treize cent huit ? Je vais rapporter un fait parfaitement relatif, qui m'est purement personnel, et je le rapporte avec d'autant plus d'assurance, que les personnages seuls à même de me démentir, vivent. Je fus chargé (en 1795) officiellement de préparer les matériaux pour la formation de l'historique de la mémorable guerre de la Vendée. Le dépôt de tout ce qui pouvoit me diriger dans l'exécution de ce travail, me fut confié. Pendant un mois entier, je ne m'occupai que de l'examen d'une partie des pièces matérielles ; je rédigeai mes réflexions sur l'ensemble de tout ce que j'avois cru devoir consulter avant de mettre la main à l'œuvre. Ne perdant point de vue que je remplissois la tâche de l'historien, j'écri-

vis avec franchise, que je ne pouvois remplir ce que l'on desiroit de moi, qu'autant que je serois libre d'exposer tous les faits, sans exception d'aucuns, à *charge* comme à *décharge*, c'est-à-dire *que je dirois tout le bien et tout le mal de tous les partis, tant éloignés que rapprochés.* Il me fut répondu, *que c'étoit de la sorte qu'on l'entendoit.* Par cette réponse, ne me trouvant plus gêné dans mon travail, je m'en occupai sérieusement. Un événement m'enleva la plume après une année d'occupation à la chose, et j'en ai depuis remercié plus d'une fois le ciel. La description véridique de tous les événemens qui se sont succédés depuis douze ans, est une chose *hors de toute possibilité*, et je conseille à celui qui aura la téméraire et audacieuse présomption de tenter de l'entreprendre, de s'assurer auparavant d'un siècle de vie pleine de santé et de force, d'établir son cabinet dans une caverne très-profonde, de renoncer (je lui suppose tous les matériaux entre les mains) à toute communication avec les hommes, et de ne laisser voir le jour à sa description universelle, qu'à la cinquième génération. Puisse pour le bien de ma nation d'abord, pour le bien de toutes les nations ensuite, et pour le bien de toute l'humanité en général, l'auteur d'un écrit (imprimé en l'an VIII) ayant pour titre, *Réponse au manifeste de Louis XVIII*, profiter de ce conseil! Voici, mot pour mot, les premières lignes du début de l'auteur dans sa réponse: *Lecteur patriote, citoyen bouillant du feu de la liberté, philosophe, cosmopolite philantrope, ne me fais pas un crime si, dans ce petit ouvrage, tu vas souvent retrouver le nom des rois; je les abhorre, ainsi que toi; j'ai juré librement et dans l'esprit et dans mon cœur de n'en point avoir.* Comme les opinions d'un insensé ne peuvent nuire à la masse des hommes, je suis loin de vouloir attaquer l'opinion; mais comme tout ce qui tend à nuire à la masse des hommes peut être attaqué, c'est dans le cas dont il s'agit ici, à l'atrocité de l'auteur de la *Réponse*, que je m'attache. Je vais prouver qu'il est un menteur déterminé, un imposteur fieffé. Il dit, page ix de son Avant-propos, *que sur soixante-cinq rois qui ont gouverné la France pendant quatorze siècles, plus de la moitié* SONT MORTS *tragiquement; les uns* ONT *été empoisonnés,*

d'autres poignardés, étranglés, etc. Je prends, à dater de *Clovis* (481), la récapitulation des rois de France; j'y vois *Childéric II*, assassiné par *Ebroin*, maire du Palais, *Lothaire* et *Louis V*, son fils, empoisonnés; *Henri III* et *Henri IV*, assassinés. Le président *Hénaut* est dans la bibliothèque de tous les hommes de cabinet; les esprits sensés peuvent s'y convaincre si mon récensement est exact, ou si l'auteur de la *Réponse au manifeste de Louis XVIII* n'est pas un imposteur fieffé. Est-ce bien par un mince écrit de cent soixante pages, petit *in*-12, inspiré et dicté par la fureur, qu'un écrivain peut prétendre devenir utile à ceux auxquels il ne peut en imposer, parce qu'ils sont sans doute plus instruits que lui, quoiqu'il se dise tel? Ce n'est point, répondra cet écrivain, à cette classe que je prétends devenir utile, mais bien à la classe ignorante, c'est-à-dire non instruite, et elle est très-nombreuse. J'objecte à l'écrivain qu'il pourra fort bien séduire cette classe ignorante et non instruite, et c'est ce que l'auteur de la *Réponse* a uniquement en vue dans son sanguinaire exposé; mais j'objecte en même temps à l'écrivain, que, loin de devenir utile à la classe ignorante et non instruite, il en devient au contraire le fléau et le bourreau, puisqu'il dirige l'impulsion de cette même classe et ses mouvemens vers l'objet de sa haine et de son exécration, lorsqu'il devroit s'étudier à la diriger vers le repos et le bien. Comme on ne rencontrera pas dans tout le cours de cet ouvrage une seule phrase de moi qui porte l'éloge du régime monarchique, ni le moindre dédain pour le régime républicain, d'après cela j'ai pu me permettre tout ce que je viens de dire. Je puis me permettre d'ajouter que l'écrivain qui fait son appel aux peuples, comme l'auteur de la *Réponse au manifeste* (peut-être supposé) *de Louis XVIII* (page 116 du premier volume de son livre), *de courir sus à tous les rois de la terre*, est un insensé *qui se déclare le fléau et le bourreau de ses contemporains et de toutes les générations futures*; et que l'insensé qui feroit l'appel aux peuples *de courir sus aux hommes d'état qui gouvernent les républiques*, se déclareroit de même le fléau et le bourreau des peuples. Il faut donc, comme je l'ai déja exprimé plus haut, s'occuper d'une

éducation *véritablement morale*, comme de l'éducation qui embrasse les sciences, et attendre tout de la sagesse et des temps. L'auteur de la *Réponse* est tellement aveuglé par sa fureur contre les rois, qu'il n'hésite pas de produire, dans ce qu'il appelle sa *revue*, *Henri IV* comme un homme sanguinaire et comme un monstre. On peut juger, d'après ce cadre, de tous les autres qui ornent sa revue. Il est permis, sans doute, au jardinier savant en son art, de mettre à part toutes les mauvaises semences qu'il rencontre parmi les bonnes, mais le devoir de tout écrivain est de ne jamais s'écarter de la *vérité*, de la chercher par toutes les peines possibles, quand elle ne se présente pas à lui d'une manière évidente; son devoir est de rapporter tous les crimes avec *vérité* et sans ménagement, quand il produit les preuves; mais il ne doit point faire comme l'auteur de la *Réponse au manifeste;* son travail unique est de produire les crimes (en prenant encore à tâche de les grossir ou d'en ajouter) de ceux qu'il déclare exécrer; il doit rapporter à côté des crimes et des erreurs de l'humanité, toutes les vertus et toutes les belles actions qui se présentent à lui. Tout écrivain qui ne suit pas cette base, est un fléau pour la société et pour toutes les nations. (On peut, sans craindre le blâme, traiter un écrivain d'insensé, qui, pour la satisfaction de son opinion relative au *bonheur du genre humain*, n'hésite pas de manifester, par la voie de l'impression, qu'il faut que les nations *s'égorgent réciproquement*, pour arriver à ce bonheur. Dire aux peuples *qu'ils doivent se réunir en assemblées populaires pour courir sus à tous les rois de la terre*, c'est bien prescrire aux peuples de massacrer les rois, c'est bien marquer pour la seule satisfaction de son opinion, le desir que toutes les nations s'égorgent réciproquement.)

VERUTUM. V. *Javelot.*

VERVENA, OU VERVEINE. C'étoit une herbe sacrée dont le *pater patratus*, du conseil des *féciaux*, se couronnoit quand il alloit déclarer la guerre à une nation au nom du peuple romain, ou quand ils alloient annoncer la paix. V. *Caduceator.*

VESTIBULE; est l'endroit devant un corps-de-garde, où les soldats peuvent se promener à couvert.

VÉTÉRAN. On donne ce nom à tout soldat, soit de

cavalerie, soit d'infanterie, qui a servi sans interruption pendant vingt-quatre ans. L'officier vétéran jouit des honneurs et priviléges attachés à son emploi, du moins il en est ainsi chez plusieurs nations du Nord.

VÉTÉRANI. On nommoit ainsi les soldats romains qui obtenoient leur congé après vingt-cinq ans de service. S'ils vouloient le continuer, ils étoient exemptés des factions et de tous les travaux en général, et ne faisoient le service que lorsqu'il s'agissoit de combattre. Les années pour obtenir la *vétérance,* furent diminuées sous l'empereur *Auguste ;* elles furent réduites à vingt pour l'infanterie (elles furent d'abord de vingt-neuf. V. *Vasa militiæ*), et de dix pour la cavalerie.

VEXILLARII. C'étoient, chez les Romains, des soldats attachés à un drapeau ou bannière, qui attendoient les récompenses militaires. On nommoit ce drapeau *vexillum legionis.* Il y avoit six cents *vexillarii* par légion. Ils étoient, comme les vétérans, exemptés de tout service; mais ils étoient obligés de porter l'enseigne aux armées.

VEXILLUM, désignoit, chez les Romains, d'une manière expresse, les *enseignes* des troupes de cavalerie, que nous nommons *étendard, guidon, cornette ;* on l'employoit aussi quelquefois, pour exprimer les *enseignes* de l'infanterie. V. *Vexillarii.*

VEXILLUM. V. *Labarum.*

VICAIRE. V. *Comte.*

VICE-AMIRAL. C'est un officier général qui commande une armée navale en l'absence de l'*amiral,* et sous les ordres de celui-ci, quand il est présent.

VICTOIRE. C'est l'événement heureux d'un combat, ou le gain d'une bataille, ou la prise d'une ville, d'un passage important qui étoit barricadé et bien défendu. Ce n'est point le grand nombre de morts qui restent sur le champ de bataille, qui rend la *victoire* du général éclatante, mais les obstacles qu'il a été obligé de surmonter, les troupes courageuses qu'il a eues à combattre, et le général plein d'expérience qu'il a surpassé; car si les troupes qu'il avoit à combattre étoient molles, ou en nombre inférieur; si le général qui les commandoit étoit un homme ignorant et sans expérience; s'il avoit sur ceux-ci un avantage complet par sa situation, joint à ce que je viens de dire, on n'appelle plus cela une *victoire,* mais bien un

massacre : aussi a-t-on vu, dans de semblables circonstances, des généraux habiles, mais doués de probité et d'humanité, comme de savoir-faire, dédaigner de recueillir une *victoire* dans laquelle il n'y avoit pas de lauriers à acquérir pour eux, ni pour ceux qu'ils se faisoient gloire de commander. Une défaite de trente à quarante mille hommes, qui ont combattu contre quatre-vingts et cent mille hommes, est bien, à la vérité, une défaite; mais elle n'est certainement pas une *victoire;* si l'action a eu lieu en rase campagne; et si une armée de trente à quarante mille hommes défait une armée de quatre-vingts à cent mille hommes, on peut regarder une pareille défaite comme une grande et célèbre *victoire,* comme on peut donner ce nom à tout ce qui est la suite d'un combat à forces égales; mais lorsque les forces sont absolument inégales, la *victoire* que l'on croit avoir remportée n'est que par les désavantages du vaincu, qui sont joints aux avantages du vainqueur.

VIDAME. C'étoit autrefois celui qui tenoit des terres d'un évêché, sous la condition de défendre le temporel de l'église, et d'en commander les troupes.

VIE. (*crier la*) C'est demander la vie à l'ennemi qui nous tient en son pouvoir. On dit donner, hasarder, exposer sa *vie;* en vouloir à la *vie;* ôter, arracher, ravir la *vie;* entreprendre sur la *vie* de quelqu'un; à peine, sur peine, sous peine de la *vie;* soutenir au péril de sa *vie;* accorder, donner la *vie* à son ennemi.

VIEUX CORPS. Régimens qui occupoient le premier rang sur les autres, et qui avoient été formés du reliquat de plusieurs régimens anciens, qui s'étoient distingués par de nombreuses campagnes et de longs services. Ces reliquats avoient le nom de *Vieilles bandes*. V. *Uniforme*, pour connoître l'origine de cette dénomination.

VIGILANCE. La *vigilance* est une qualité extrêmement essentielle à un général; mais pour la posséder, quand on est parvenu à ce grade, il faut l'avoir mise en action dans tous les grades qui ont conduit à cet emploi. Il ne faut point confondre la *vigilance* avec la célérité étourdie, car celle-ci ne connoît ni l'attention, ni le soin, ni l'ordre, ni la réflexion; au lieu que la véritable *vigilance* renferme toutes ces choses.

VIGILES. On nommoit ainsi, chez les Romains, les

soldats qui faisoient, comme nos sentinelles, la garde dans le camp; ils étoient toujours au nombre de quatre, dont trois reposoient à côté de celui qui étoit de faction. La nuit étoit divisée en quatre, et chaque sentinelle en remplissoit une partie. Une horloge à eau régloit le temps de la faction. On leur donnoit à chacun une tablette différente, par laquelle on connoissoit à quelle veille tel soldat avoit rempli la faction, et de quelle compagnie il étoit. Il est bon d'observer qu'ils n'étoient point armés, parce que la sentinelle eût pu s'endormir, en s'appuyant sur son bouclier ou sur sa pique, ce que l'on avoit remarqué dans les premiers temps. Le factionnaire avoit une lanterne, faite de manière qu'il n'y avoit que lui et ses trois camarades qui en reçussent la lumière. Voici comment la sentinelle questionnoit ceux qui venoient à elle : *State viri; quæ causæ viæ? qui ve estis in armis?* Ensuite elle demandoit le mot du guet ou *tessera*. La garde du jour s'observoit à peu près avec la même ponctualité.

VIGOTE. Modèle où l'on entaille les calibres des pièces d'artillerie, pour leur chercher des boulets qui leur conviennent.

VILAIN; signifioit anciennement paysan, roturier; et quand on dégradoit un militaire ou gentilhomme de la noblesse, il retournoit à la condition de *vilain*, d'homme du néant. V. *Foy-mentie*.

VILLE MOYENNE. Voyez *Moyenne*.

VILLE OUVERTE. Voyez *Ouverte. (ville)*

VILLES LIBRES. V. *Gouvernement*.

VINEÆ. V. *Vallum*.

VIOL. Lorsqu'une ville s'est mise dans le cas de subir la punition du pillage, et quelquefois plus, un général s'honorera toujours en défendant le *viol* et l'incendie.

VIRETONS. Voy. *Flèche, arme offensive*.

VISER. C'est mirer, ajuster, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, un dard, etc. *Viser* à quelqu'un, à un but.

VISIÈRE. C'est la partie du casque qu'on lève pour prendre un peu d'air, et voir tout-à-fait, lorsqu'on a le visage trop échauffé.

VISIR. (*grand*) C'est le premier ministre et le premier homme d'état dans l'empire ottoman. Son pouvoir est tellement étendu, qu'en ce qui concerne le militaire, il agit en toutes choses de son chef, ne communique au souverain que

ce qu'il lui plaît de lui communiquer, et passe outre ses résolutions, si elles lui déplaisent; mais quelqu'étendu que soit le pouvoir d'un *grand visir*, s'il a pour empereur un prince encore plus despote que lui, sa tête n'est pas plus en sûreté sur ses épaules que celle d'un particulier, et plus d'un *grand visir* a éprouvé cette vérité. Mais comme il faut, dans toutes les négociations, chercher par se concilier les bonnes graces du ministre avant d'arriver au prince avec lequel on a à traiter, il faut à la Porte, plus que dans aucune autre cour, savoir devenir agréable au *grand visir*.

VÎTESSE. On dit *vîtesse* d'un trait d'arbalète, d'une balle de mousquet. Gagner l'ennemi de *vîtesse.*

VITIS. C'étoit, chez les Romains, un bâton de sarment de vigne, qui étoit la marque distinctive du centurion, et avec laquelle il châtioit les soldats quand ils sortoient de leur rang, ou pour quelqu'autre faute. Les soldats étrangers et ceux qui n'avoient pas le droit de bourgeoisie romaine, étoient punis avec des verges sur les epaules nues.

VIVANDIER. Espèce de marchand à la suite d'une troupe, qui se charge de provisions, pour vendre et distribuer aux soldats; il doit camper immédiatement à la queue du régiment auquel il est attaché, afin d'être soumis à la police de l'armée. V. *Grille.*

VIVRES. C'est l'un des premiers et des plus intéressans objets pour les armées. *La famine*, dit Montecuculi, *est plus cruelle que le fer, et la disette a ruiné plus d'armées que les batailles.* Feuquières ajoute : *Que la bonne disposition pour leur administration, est une des principales parties d'un général, sans laquelle il court souvent risque d'être géné dans ses mouvemens.* Au moment d'une guerre, on voit des essaims d'hommes à spéculations se présenter de toutes parts pour se charger de la direction et de l'administration des *vivres.* Parmi tous les hommes qui se présentent, on en voit qui n'ont rien; c'est pour faire fortune qu'ils offrent leurs services; aussi les voit-on fort riches à leur retour des armées. On en voit également qui sont à l'avance très-opulens; et c'est encore pour doubler leur fortune, qu'ils offrent de même leurs services; c'est aussi ce à quoi ils réussissent; et les uns et les autres se trouvent toujours, à la fin d'une guerre,

créanciers de l'état. L'objet des *vivres* d'une armée seroit d'une assez grande importance, pour qu'un ministre de la guerre occupât, dans un temps de paix, par un travail très-sérieux, des hommes autres que ceux qui ont fait fortune dans les armées, pour former un code très étendu pour toutes les parties administratives des *vivres*, sur le choix des hommes à employer. Un commissaire-ordonnateur laborieux pourroit faire un travail qui deviendroit un jour très-avantageux à l'état sur cette partie; et il trouveroit d'ailleurs des matériaux précieux dans les bibliothèques publiques; il y en a sur cette importante administration. La partie de l'apurement des comptes, pendant le courant d'une guerre et après la guerre, enlève à l'état des sommes immenses, et pourquoi? parce que les administrateurs, fournisseurs et agens des *vivres*, intéressés à éviter une définition, entravent, par des travaux compliqués et superflus, la marche qui dirigeroit droit à l'apurement; parce que ces administrateurs, fournisseurs et agens réclament toujours de l'état, malgré qu'ils soient, indépendamment des bénéfices naturels et des bénéfices que leur procure ce que l'on appelle *tour du bâton*, débiteurs envers l'état; parce que, dans le labyrinthe du travail inextricable de ces administrateurs, agens et fournisseurs, il y a derrière la toile des hommes à *pots de vin*, qu'il ne faut point compromettre, et qu'il faut concilier l'apurement de manière que les *pots de vin* rentrent dans la poche de ceux qui les ont déboursés. V. *Vivriers*.

VIVRIERS. Commis et autres personnes employés aux armées sous les ordres des munitionnaires et entrepreneurs des vivres. Il me semble qu'un état considérable gagneroit gros dans un temps de guerre, si l'on formoit, pendant la durée d'une paix, un corps de *vivriers* toujours en activité. On auroit, par ce moyen, des commis et sous-commis très-instruits; on auroit des hommes connus par leur moral et leur capacité; et ce que l'on dépenseroit en temps de paix pour l'entretien du corps des *vivriers*, rentreroit au centuple, en temps de guerre, dans les coffres de l'état. Ces *vivriers*, assurés d'avoir une existence pour le reste de leurs jours, jouissant d'ailleurs d'une considération que l'on ne peut leur accorder au-

jourd'hui, et qu'on ne leur accorda jamais, le point d'honneur entreroit dans l'exercice de leurs fonctions aux armées, de même qu'il entre dans l'exercice des fonctions de tous les autres militaires. V. *Vivres*.

VOLCAN. C'est une montagne qui jette et vomit, par des commotions plus ou moins violentes, et par intervalles, des tourbillons de fumée, de cendres, et fort souvent des flammes, par la raison qu'elle renferme dans son sein des mines de soufre et de bitume, des matières métalliques, et tous les genres de matières qui produisent effervescence et raréfaction. Je ne suis point chimiste, je ne possède même pas les moindres notions de la chimie; il me semble cependant qu'il y auroit un moyen sûr et praticable pour arrêter les irruptions d'un *volcan* tel que celui du *mont Vésuve*, au point d'en étouffer tous les effets, et de tirer ensuite un très-grand parti des minéraux renfermés dans l'intérieur de la montagne. Je puis être dans l'erreur; mais je sais que rien n'est impossible à la main de l'homme, ni au travail continuel.

VOLÉE. C'est, dans un canon, la partie entière depuis les tourillons jusqu'à l'extrémité de la bouche. On donne la même dénomination à la décharge de plusieurs coups de canon.

VOLONES. On donna ce nom aux esclaves qui, après la bataille de Cannes, s'offrirent volontairement pour combattre, et méritèrent, par cette action, le droit de bourgeoisie romaine.

VOLONTAIRE; est celui qui entre librement dans un corps de troupes, sans solde, sans engagement, sans rang fixe, mais uniquement pour apprendre le service et servir sa patrie. Les *volontaires* étoient ordinairement des jeunes gens bien nés, et souvent de haute naissance; comme on voit également une autre classe de *volontaires*, qui, avec un grade supérieur, s'attachent à des corps de troupes sans y avoir d'emploi fixe, mais simplement pour rencontrer la gloire dans des actions périlleuses.

VOLTE. C'est, en terme d'escrime, un mouvement par lequel on veut éviter les coups portés par l'adversaire: c'est changer de place.

VOLTE-FACE. C'est, dans la cavalerie, un mouvement par lequel on fait retourner les *escadrons* de la tête à la queue, sur le même terrain: il ne consiste qu'à leur faire

faire

faire *demi-tour à droite.* Ce mouvement ne se dit pas seulement de la cavalerie, mais aussi d'une armée qui tourne visage à l'ennemi qui poursuit.

VOLTER. V. *Volte.*

VOULGUE. V. *Guisarme.*

VUE. On dit les deux armées étoient en *vue;* marcher, se conduire, juger à *vue* de pays; camper à la *vue* de l'ennemi, à la *vue* de tel port, de tel cap; mouiller à *vue* de terre.

VUE d'ŒIL. (*lever un pays à*) V. *Planchette.*

VUE de TOUTE LONGUEUR et de TOUTE HAUTEUR. C'est l'aspect nommé *vue* de front, lorsqu'on regarde un plan ou édifice quelconque, étant placé sur le milieu; *vue* de côté, lorsqu'on le regarde par l'un de ses flancs, et *vue* d'angle, lorsqu'on ne l'aperçoit que de l'une de ses encoignures.

Y

YEOMAN. C'est le nom d'une garde particulière des rois d'Angleterre, composée de cent hommes, qui doivent avoir six pieds de hauteur; il y en a toujours trente de garde auprès de sa personne. (Il faut prononcer *yeomenn.*)

Z

ZAGAYE. Arme offensive, faite en forme de dard, dont les Maures se servent dans les combats avec beaucoup d'adresse. V. *Estradiots.*

ZAIMS. Caste très-relevée de la nation turque, obligée d'entretenir à ses frais une milice, d'après l'état de ses revenus. Un *zaim* à qui son *ziamet* rapporte trente mille asprcs, doit entretenir six cavaliers, c'est-à-dire un cavalier par cinq mille aspres. Les *zaims* sont subordonnés aux *beglebergs;* ils servent très-rarement sur mer; ils marchent sous le commandement d'un *alibegler,* comme les *timariots. Voyez* ce mot.

ZÉNITH. C'est le point du ciel qui correspond directement à notre tête. Le *nadir* est le point opposé qui correspond perpendiculairement à nos pieds. Partout où nous marchons, ces deux points, quoique déplacés, sont toujours perpendiculaires à notre personne. Il n'en peut être de même des choses immobiles, qui conservent toujours le même *zénith* et le même *nadir.*

ZIG-ZAGS de la TRANCHÉE. Ce sont les différens retours qu'elle fait pour arriver à la place; on les nomme

aussi *boyaux de la tranchée.* Voy. *Boyaux*, *Tranchée.*

ZIL. Instrument de musique militaire, dont se servent les Turcs dans les armées. Ce sont deux bassins de cuivre que l'on frappe l'un contre l'autre avec une méthode particulière.

ZODIAQUE. C'est le grand cercle placé obliquement entre les deux pôles du monde, et correspondant (ces pôles) l'un au *tropique* du *cancer* ou d'été, et l'autre au *tropique* du *capricorne* ou d'hiver. V. *Tropiques.* C'est le seul cercle du globe auquel on attribue la largeur qui est établie sur seize degrés. Cette même largeur est divisée en deux parties égales, par une ligne qu'on nomme *cercle écliptique.* C'est cette même ligne que le soleil décrit tous les ans. Le *zodiaque* est divisé, sur le globe, en douze autres parties, et perpendiculairement sur la circonférence. Ces douze parties sont les constellations, c'est-à-dire les assemblages d'étoiles; et ces parties, ou signes, servent à marquer les différentes saisons de l'année.

ZONE. C'est l'espace du globe terrestre, compris entre deux cercles parallèles entr'eux et l'*équateur.* Cet espace contient plusieurs climats. Les géographes partagent le globe en cinq parties parallèles qu'on nomme *zones*, qui sont la *torride*, les deux tempérées, et les deux froides, ou glaciales. La première comprend tout l'espace entre les deux *tropiques*, divisés par l'*équateur* en deux parties égales, l'une méridionale, et l'autre septentrionale. On la nomme *torride*, parce qu'étant sous le lieu où le soleil passe en faisant son cours, elle est battue à-plomb de ses rayons, et reçoit une chaleur si grande, que les anciens croyoient qu'elle étoit inhabitable. Les *zones tempérées* sont entre la *torride* et les *zones glaciales*. C'est l'espace compris entre les *tropiques* et les cercles polaires, les chaleurs y sont tempérées. Les *zones glaciales* sont terminées par les cercles polaires d'une part, et de l'autre par les pôles; celles-ci ne recevant le soleil que pendant une partie de l'année sur leur horizon, le froid devient excessif sur celle qui en est privée.

ZORBAGY. Capitaine chez les Turcs, dont le pouvoir sur sa compagnie est on ne peut pas plus borné du côté de la discipline et de la correction.

FIN.